image
not
available

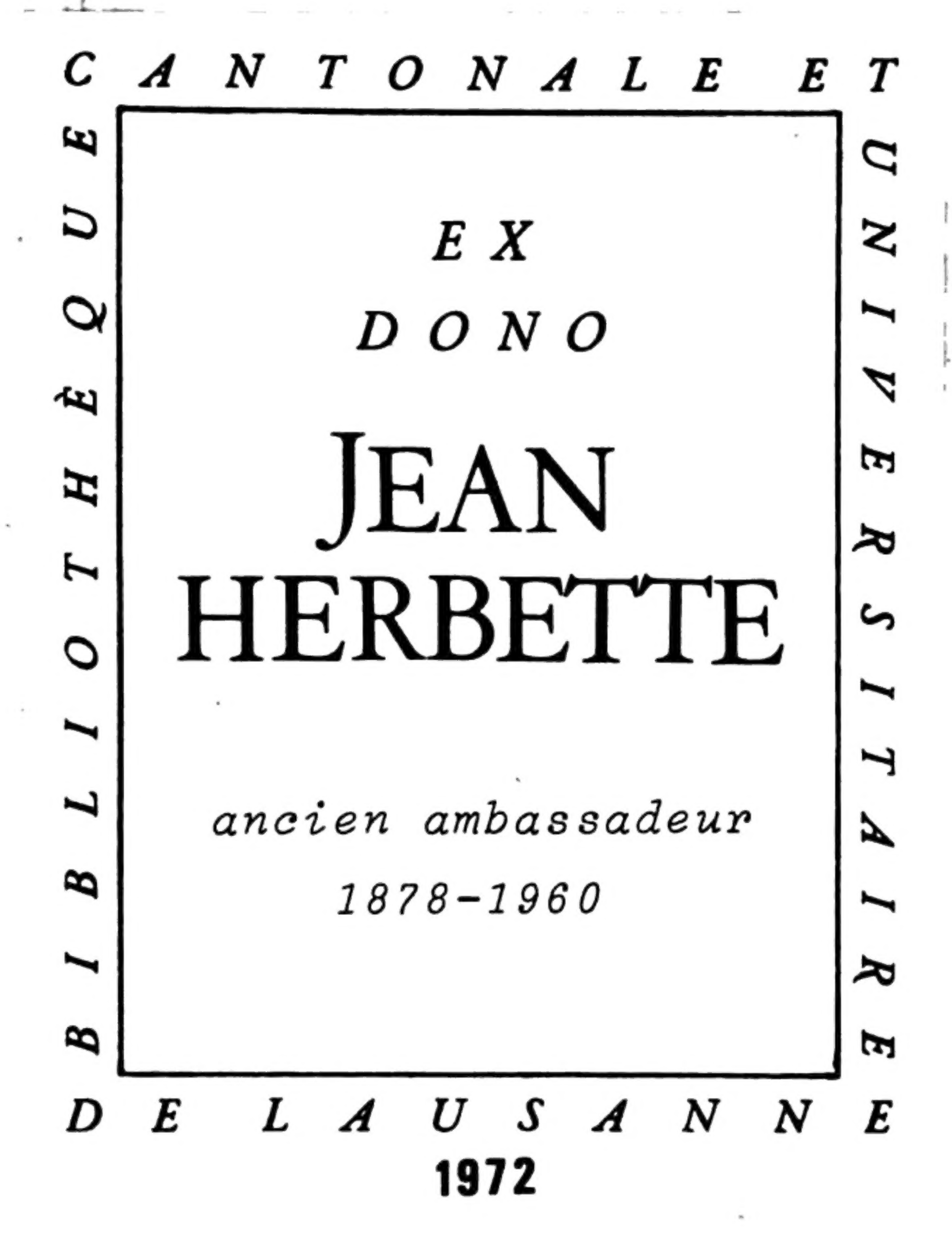

Digitized by Google

BCU - Lausanne

1094226607

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

VOYAGES
DE
MR. LE CHEVALIER
CHARDIN,
EN PERSE,
ET AUTRES LIEUX
DE L'ORIENT.

TOME SEPTIE'ME,

Contenant la Description de la Religion des Persans.

Enrichi d'un grand nombre de belles Figures en Taille-douce, représentant les Antiquitez, & les Choses remarquables du Païs.

AZ 5302
G2 Copp:

A AMSTERDAM,
Chez JEAN LOUIS DE LORME.
MDCCXL.

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

PRÉFACE.

LA *Religion* des *Perſans* eſt la même que la *Mahometane*, ſelon la *Secte* ou l'*Interpretation* d'*Aly*, Couſin & gendre de *Mahammed*, & l'un de ſes Succeſſeurs à l'Empire; & ſelon celles des douze *Imans*, qui ſont les douze premiers ſucceſſeurs d'*Aly*, & ſes deſcendans en droite ligne. Pour mieux entendre l'origine de cette *Secte* d'*Aly*, il faut obſerver que le jour que *Mahammed* mourut, cet *Aly* ſon gendre, & *Aboubekre*, Beau-pere de *Mahammed*, prétendirent chacun lui ſucceder. Leur different partagea tout ce grand Peuple, qui venoit d'être ſéduit par les fauſſes ſuggeſtions du défunt. On diſputa aprêment de part & d'autre; enſuite on en vint aux armes, & l'on donna des combats, mais le tout ſans ſuccès à l'égard de la competence; la deſtinée de cette diviſion étoit de durer

ſans fin. Car premierement, *Aboubekre* étant mort, au bout de deux ans & demi, *Omar*, un des principaux Chefs de l'armée de *Mahammed*, prit ſa place, & ſes droits, qu'il fit ſi bien valoir tant qu'il vécut, qu'*Aly* fut reduit fort à l'étroit, durant ce tems-là, qui fut de dix années. Ce fut encore la même choſe pour lui, durant onze autres années, après la mort d'*Omar*, parce qu'un des parens du défunt, nommé *Oſman*, eut le crédit de ſe faire proclamer Succeſſeur de *Mahammed*, s'oppoſant ainſi comme les autres, aux prétenſions d'*Aly*; lequel, pour le dire en un mot, eut encore tant de malheur pendant ce régne, que cent fois on l'auroit fait perir entierement, ſans la conſidération de ſa femme, qui étoit reverée comme le ſang du *Legiſlateur* & *Fondateur*. *Oſman* étant venu à mourir, l'an 34. de l'*Ere Mahometane*, il ne ſe trouva perſonne qui prétendît lui ſucceder à l'excluſion d'*Aly*, ainſi les deux partis le reconnurent également pour Succeſſeur de *Mahammed*, & Chef ſouverain de l'Empire *Mahometan*. On eût dit alors que les partis étoient réünis parfaitement, mais point du tout. Dès qu'*Aly* fut mort, on les vit ſe diviſer de nouveau ſur le même ſujet de la

ſuc-

Digitized by Google

succession. Le fils aîné d'*Aly*, nommé *Hossein*, prétendit que le droit lui en apartenoit, comme successif. L'armée s'y opposa, comme elle avoit fait auparavant, soutenant que la succession étoit élective, & donna ses suffrages à un des Généraux, nommé *Mahuvié*, ce qui fut le sujet d'une nouvelle guerre entr'eux, & leurs successeurs, qui dura près de trois cens ans, mais qui ne fut pas considérable d'ailleurs, par la foiblesse & par le malheur continuel des successeurs d'*Aly*; de sorte qu'aparemment cette guerre ne seroit pas venuë à nôtre connoissance, si la *Religion* ne s'en étoit point mêlée; mais d'abord on avoit eu soin de la mettre de la partie comme un Agent animant par dessus tous les autres, & voici comment. Les *Dogmes* de *Mahammed* étoient encore *brutes*, par maniere de dire, lors qu'il mourut. Le livre de sa *Loi* n'étoit pas recueuilli, ni publié; & l'on n'avoit point encore donné le sens de ce qui s'y trouvoit d'indigeste, de rude, & d'incomprehensible. On consulta *Aly*, & *Aboubekre*, pour en être instruit, comme ayant été tous deux les plus intimes amis, & les plus fidéles confidens du *Legislateur*. Mais, comme ils étoient opposez sur le droit de sa succession, ils ne

Digitized by Google

pouvoient manquer de l'être sur l'*explication* des *sens* de sa *nouvelle Loi.* Ils se mirent l'un & l'autre à interprêter differemment ces sortes de choses difficiles à entendre, qui sont en fort grand nombre; & leurs *Interpretations* devinrent une des prétensions du parti, de même qu'un des fondemens de la guerre. De là sont nées les deux principales *Sectes* du *Mahometisme*: *Chia*, qui est celle des *Persans*: *Sunni*, qui est celle des *Turcs*; lesquelles se sont encore subdivisées en plusieurs rameaux, comme je l'observerai dans la suite. Or quoi que les *Points controversez* entre ces *Sectes*-là ne s'entendent presque point sur le *Culte public*, ils n'ont pas laissé d'animer les partis d'un zele ardent & cruel, qui dure depuis plus d'onze siécles. Je raporterai dans la suite quels sont ces *Points controversez*; je dirai seulement ici que le principal est, que les *Turcs* tiennent *Aboubekre*, *Omar*, & *Osman*, pour les légitimes Successeurs de *Mahammed*, & pour de bons & de saints Princes; & que l'*Edition* & *Interpretation*, qu'ils ont donnée de l'*Alcoran*, est la vraye & la seule qu'il faille suivre pour être sauvé; mais que les *Persans* tiennent ces trois Princes au contraire pour de méchans & tyranniques usurpateurs, & leurs *Interpreta-*

Digitized by Google

tations de l'*Alcoran* pour fausses & hétérodoxes; tellement qu'on ne peut être sauvé qu'en tenant pour les droits d'*Aly* & pour sa *Glose*.

Le mot *Persan*, qui signifie *Religion*, est *Mellet*, terme *Arabe*, qui vient d'un mot qui signifie *nommer*, comme s'ils vouloient dire que la *Religion* est un terme de *dénomination* entre les hommes. Il signifie aussi *Secte*.

Les *Mahometans* appellent leur *Religion*, *Islam*, nom indéclinable, qui signifie *soumission aux Commandemens de Dieu*, & ceux qui la professent, *Eelislam*, comme qui diroit, le *peuple fidelle*. Mais le nom ordinaire, qu'ils se donnent, est *Muselmoon*, que nous prononçons *Musulman*, c'est-à-dire *arrivé au Salut de SALEM*, terme qui en presque toutes les langues de l'*Orient* signifie *paix*, & aussi *salut* comme qui diroit les *sauvez*; en quoi ils n'entendent pas cela du salut éternel, mais de la vie temporelle. C'est qu'au commencement du *Mahometisme*, cette *Religion* plus cruelle & sanguinaire encore qu'elle ne l'a été depuis, ne faisoit point de quartier à la guerre, qu'à ceux qui l'embrassoient en faisant la *Profession* accoutumée, en ces mots: *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu & Mahammed est*

Digitized by Google

son Prophete; & lors que quelqu'un, pour éviter la mort, faisoit cette *Profession de foi*, on crioit *Muselmoon est, il est arrivé au salut.* Cela fait voir que ce terme ne signifie pas *vrai croyant*, comme la plûpart des *Rélations* le portent. Quant au terme d'*Islam*, les *Persans* assurent que c'est *Mahammed* qui a donné ce nom à leur *Religion.* Les *Chrétiens Orientaux* ont fait de ce terme d'*Eelislam*, celui d'*Islamisme*, qui est pourtant un terme barbare parmi les *Mahometans.* Les *Juifs*, en haine de cette fausse *Religion*, que quelques uns de leurs *Docteurs* ont qualifiée du titre de *Transfuge du Judaïsme*, ont transposé les Lettres de ce mot d'*Islamisme*, & en ont fait celui d'*Ismaelisme*, pour dire que c'étoit la *Religion* de cette race réprouvée d'*Ismaël.* Mais les *Mahometans*, bien loin de se faire un deshonneur de cette appellation d'*Ismaëlisme* s'en font un honneur, disant que comme *Mahomed* tire son origine d'*Ismaël* en droite ligne successive, l'*Islamisme* est une restauration & un accomplissement de la *Religion d'Ismaël*, qui étoit celle d'*Abraham* son pere. Les *Mahometans* bâtissent là-dessus ce que je vais dire, savoir, „ qu'*Adam* reçut de „ *Dieu* immediatement la *Religion* toute „ entiere, c'est-à-dire, la créance & le „ cul-

„ culte, & qu'elle fut transmise de lui à
„ *Abraham* de main en main, ou par tra-
„ dition; qu'en *Abraham* elle fut séparée
„ en deux branches, dont l'une s'étendit
„ dans la race d'*Isaac*, qui sont les *Juifs*,
„ & l'autre entre les descendans d'*Ismaël*,
„ qui sont les *Arabes*, gardant pourtant
„ d'assez grandes ressemblances pour re-
„ connoître que ces branches sortent d'un
„ même tronc. Ces ressemblances, di-
„ sent-ils, étoient premierement, la
„ *Purification*, le *Jeûne*, le *Pelerinage*, le
„ *Keblah*, mot qui signifie la *partie* vers
„ laquelle il faut être *tourné en priant*.
„ Les *Juifs* se tournoient vers *Jerusalem*,
„ les *Arabes* vers la *Mecque*, & la seconde
„ ressemblance étoit la *Persecution* passive,
„ c'est-à-dire, que comme la *Religion*
„ *Judaïque* fut persecutée par *Pharaon*,
„ & depuis lui par divers Peuples, &
„ divers Princes, jusqu'à *Aman* inclusi-
„ vement; la *Religion Ismaëlitique* le fut
„ par les *Assyriens*, & par les autres peu-
„ ples *Idolatres*. La difference, poursui-
„ vent-ils, qu'il y avoit entre ces deux
„ *Religions* de même origine; c'est que
„ celle des *Juifs* étoit connue, statuée,
„ & déclarée, & que l'autre étoit occulte
„ & incertaine; que celle-là étoit ensei-
„ gnée par des *Prophetes* que Dieu en-

Digitized by Google

„ voyoit & inſpiroit de tems en tems, „ & que celle-ci s'entretenoit par la ſeule *Tradition*, la profonde connoiſſance „ n'en ayant apartenu qu'à peu de gens, „ juſqu'à ce que *Dieu* envoya *Mahammed*, „ (c'eſt ainſi que ces Infidéles ont le front „ de s'exprimer) qui redigea la *Religion* „ dans les *Idées* & dans les *Cultes* véritables, dont les autres *Religions* dans les „ tems précedens, qui étoient des tems „ d'ignorance, n'avoient été que des „ crayons & des ébauches mal formées. „ Vous obſerverez que c'eſt une de leurs „ vaines prétenſions, & de leurs expreſſions „ faſtueuſes, d'appeller *tems de l'ignorance*, „ le tems qui a coulé avant la venue de „ leur faux *Prophete*.

Mais lors qu'on aura bien conſideré la *Religion Mahometane*, on trouvera qu'elle n'eſt pas tant une *branche* de la *Religion Judaique*, comme elle en eſt la *déprédatrice*, pour me ſervir de ce mot, qui la fait reparoître à la faveur d'une nouvelle décoration. On y trouve en effet preſque tout le *Judaïſme*, au lieu qu'on y trouve peu de choſe des autres *Religions*, & qu'on n'y trouve rien qui puiſſe être dit nouveau, ou qui lui ſoit propre & particulier, comme on le verra dans ce que je vais en raporter.

Les

Les *Catechismes* des *Persans* ne s'accordent pas sur le nombre des *Commandemens* de la *Loi morale*, ni sur le nombre des *Articles* de leur *Symbole*, parce que cela n'est point décidé. Ils mettent communément les *Commandemens* au nombre de *sept*, savoir, 1. *De ne donner point de Compagnon à Dieu.* 2. *De ne tuer point.* 3. *D'honorer Pere & Mere.* 4. *De ne prendre point le bien d'autrui.* 5. *De ne tomber point dans la Sodomie.* 6. *De ne toucher point la femme de son prochain.* 7. *De ne toucher aucune femme libre, sans l'épouser par contract auparavant.* Pour le *Symbole*, ceux qui le composent de plus d'*Articles*, y en mettent *dix*; *cinq* qu'il faut croire, & *cinq* qu'il faut pratiquer. Les *cinq Points de Foi* sont 1. *Mahareset Koda, la connoissance de Dieu.* 2. *Adalet Koda, la justice de Dieu.* 3. *Nebouet, la Prophetie.* 4. *Imamiet, la Succession, ou Lieutenance.* 5. *Mahad, la Resurrection.* J'ai voulu mettre les termes propres pour la satisfaction des *Doctes*. Les *cinq Points de Pratique*, sont 1. *La Netteté corporelle.* 2. *La Priere.* 3. *L'Aumône.* 4. *Le Jeûne.* 5. *Le Pelerinage.* Il faut observer qu'encore que les *Persans* fassent leur *Symbole* de tant d'*Articles*, presque tous les *Docteurs* croyent que pour être

de la *Communion Mahometane*, il suffit de croire en *Dieu*, à *Mahammed*, & à *Aly*; mais que pour être du nombre des *Fidéles*, il faut croire les *cinq Points de Foi*, & garder ces *cinq Points de Pratique* que je viens d'exposer. Ils distinguent ordinairement entre *être Mahometan*, & *être Fidéle*, *Musulman est*, *moumen nist*, disent-ils; *Il est Mahometan, mais il n'est pas Fidéle.*

J'ai dit que ceux qui font le *Symbole* de plus d'*Articles* y en mettent *dix*: communément on n'y en met que *sept*; *deux de Foi*, qui sont *de confesser qu'il n'y a qu'un Dieu*, & que *Mahammed est le Messager de Dieu*: & *cinq d'observation*, qui sont, comme je viens de le raporter, les *Lavemens corporels*, la *Priere*, l'*Aumône*, le *Jeûne*, & le *Pelerinage*. Tous les *Mahometans* universellement croyent ces *sept Points d'institution Divine*; & ils raportent que *Mahammed* lui-même recita un jour ce *Symbole* à l'Ange *Gabriel*, qui s'étant apparu à lui, sous l'habit d'un *Arabe*, & lui ayant demandé en quoi consistoit la *Religion* qu'il enseignoit, il répondit: *en ce que tu confesses*, 1. *qu'il n'y a point d'autre* Dieu *que* Dieu: 2. *que* Mahammed *est l'*Apôtre *envoyé de* Dieu: 3. *que tu observes les* Purifications corporelles: 4. *que*

tu pries Dieu *aux têms marquez:* 5. *que tu donnes l'*Aumône *aux pauvres:* 6. *que tu* jeûnes *le mois de* Rahmazan *tout entier:* & 7. *que tu ailles en* Pelerinage *au Temple* de la Mecque *si tu en as le moyen; Symbole*, ou *Sommaire*, qu'ils disent que *Gabriel* approuva fort. La *Secte* des *Persans* a ajoûté un Article à ce Symbole, touchant le *Vicariat* & la *Succession* immédiate d'*Aly*, lequel Article elle a joint aux *deux Points de Foi;* car voici comme elle fait faire la *Profession* de sa *créance* aux *Proselytes: Témoignage que nous rendons de* Dieu; *il n'y a point d'autre* Dieu *que* Dieu; Mahammed *est le* Prophete *de* Dieu; Aly *est le* Vicaire *de* Dieu.

Puis que ces *huit Points*, ou *Articles*, sont le *Sommaire* de la *Religion Persane*, c'est-à-dire, tout ce qu'elle commande de croire & de pratiquer, je me réglerai sur cette division, en traitant en *huit Chapitres* ces *huit Articles*-là, dans le même ordre qu'on vient de les raporter. Je ne dirai rien qui ne soit pris des principaux *Théologiens* de cette *Secte*, que je ne ferai même le plus souvent que traduire mot pour mot.

Il restera après à traiter de quelques autres *Points* de cette fausse *croyance*, comme

me de celui de ſes *Fêtes*, par exemple ; mais je me reſerve à le faire dans le cours de mon *Voyage*, à meſure que l'occaſion s'en préſentera.

VOYA-

Digitized by

VOYAGES
DE MONSIEUR LE CHEVALIER CHARDIN,

Contenant

La Description de la Religion des Persans.

CHAPITRE PREMIER.

Du premier Article du Symbole des Persans.

IL N'Y A POINT DE DIEU QUE DIEU.

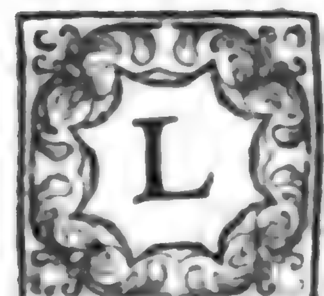

LE *Symbole* ne commence pas immédiatement par ces mots-là ; il y a auparavant ceux-ci, *Eched an alla*, qui signifient *Témoignage en Dieu*, ou *Témoignage que l'on rend de Dieu*, comme qui diroit *Confession* ou *Profession de Foi*. Nous avons observé que la *Religion Mahometane* est presque toute sortie de la *Religion Judaïque* ; & comme la

la chose n'a pas besoin d'être prouvée exprès, parce qu'elle est trop évidente, je me contenterai de le marquer aux principaux endroits. Celui-ci en est un; car les *Mahometans* ont assurément pris des *Juifs* ce *Titre* ou cette *Inscription* de leur *Religion*. Les *Juifs* appelloient les *Tables de la Loi*, *le Témoignage*: & *rendre Témoignage* signifie parmi eux, *embrasser* leur *Religion*. Les *Mahometans* s'expriment tout de même sur ce sujet, & c'est de là qu'ils appellent les *Martyrs*, *Chehid*, c'est-à-dire *Confesseur*, ou *Témoin*. Ces mots, *Témoignage en Dieu*, ne sont proprement que le *Titre* du *Symbole*; & cependant, on les tient si essentiels, qu'on ne les peut omettre dans la *Priere*, & dans les autres *actes* de *Religion*, quoi qu'on le puisse faire, lors qu'on recite la *Profession de Foi*, par forme d'*Exclamation*, & d'*Ejaculation*, comme cela leur arrive à toute heure; ou par maniére de recit, & dans les autres rencontres de la vie civile. La raison qu'ils donnent de ce qu'ils mettent ainsi toûjours le *Titre* de la *Profession de Foi* dans le corps de la *Profession* même, c'est que l'Ange *Gabriel* donna le *Symbole* dans cet état-là à *Mahammed*, l'ayant reçu de *Dieu* de la même maniére. Je viens maintenant aux paroles de la *Profession*; *Il n'y a point de Dieu que Dieu.*

Les *Mahometans* sont assurément à cet égard les plus grands *Deistes* de tous les hommes. Ils confessent & adorent un seul *Dieu*, Createur du Ciel & de la Terre, ayant les mêmes notions sur l'*unité de Dieu* que les *Juifs*; aussi est-il clair que le premier *Article* de leur *Confession de Foi* est tiré de ces mots divins qui se lisent en tant d'endroits du *Vieux Testament*,

l'E-

l'*Eternel nôtre Dieu*, *est le seul Eternel.* Ils disent là-dessus que c'est un blasphême de parler à *Dieu*, ou de *Dieu*, au nombre *plurier*, comme de dire, *vous Seigneur*, parce que ce mot *vous* signifie une *pluralité*, au lieu qu'il n'y a en *Dieu* qu'une très-simple *unité*; aussi disent-ils toûjours en leurs *Prieres*, *tou*, c'est-à-dire, *toi.* Ils insistent non seulement sur l'*unité* d'une *Divinité*, contre les *adorateurs* de plusieurs *Divinitez*, mais aussi sur l'*unité* & *simplicité* d'une *Personne* dans l'*Essence Divine*, contre nous autres *Chrétiens*, qui sommes instruits par la *Revelation* à adorer la *Trinité* dans l'*Unité*. On trouve par tout dans leurs *Livres*, soit *Scholastiques*, ou de *Devotion*, que lors qu'ils parlent de *Dieu*, ils ajoûtent ces termes grossiers, *Qui n'engendre, ni n'est engendré*, *qui n'a ni Femme*, *ni Fils*; & quand nous leur voulons représenter qu'en parlant du *Fils de Dieu*, nous ne voulons signifier autre chose que le terme d'*Intelligence*, ou de *Verbe*, ils opposent toûjours que ces termes-là ne sont que des *précisions d'entendement*; que la *Divinité* est un *Etre si simple*, qu'il ne peut recevoir de *composition*, & que toutes ces *Theories* sont prises de l'*Etre créé*, qui n'a aucune *proportion* avec l'*Etre incréé.* Mais c'est ici le lieu de voir comment les *Persans* traitent cette matiere dans leur *Théologie*, & pour y proceder avec methode, il faut dire auparavant un mot de leur *Théologie* même.

Les *Persans* appellent la *Théologie Elm Elay*, c'est-à-dire, *la Théorie de Dieu*, & ils la definissent une *Science* par laquelle on est rendu propre & capable à prouver & à confirmer les *Con-*

Confeſſions de la Foi, en aportant des preuves qui en appuyent la verité, & qui en reſolvent les doutes.

Ils diſtinguent la *Théologie Scholaſtique*, en *ſpeculative*, & en *pratique*, laquelle *Théologie pratique* eſt une ſeule & même choſe avec la *Juriſprudence*, ou la *Science du Droit*, comme je l'ai obſervé ailleurs.

Ils font encore une autre diviſion de la *Théologie Scholaſtique*, la reduiſant en quatre *points*, qu'ils appellent les quatre *baſes*, ou *fondemens*. Le premier traite des *attributs de Dieu*, & de l'*unité* de ſon *Eſſence* dans ſes *attributs*. Le ſecond regarde le *Decret Divin*. Le troiſiéme les *Promeſſes* & les *Menaces de Dieu*; & dans ce point ils font entrer tout ce qui concerne la *Révelation*, & ce qui regarde la *Repentance*. Le quatriéme point, qui eſt proprement la *Morale*, eſt intitulé, de l'*Ouïe* & de l'*Intelligence* dans les matieres de *Religion*; c'eſt-à-dire, juſqu'où ils ſont capables de juger des *myſtéres Divins*, comme, par exemple, de l'*envoi des Prophetes*, de la *reprobation des infidéles & des méchans*, du *Jugement final*, de la *vie*, ou de la *conduite de l'homme*, pour ſavoir quand elle eſt digne de loüange ou de blâme, de recompenſe ou de peine, en l'examinant ſur les préceptes de la *Loi de Dieu*.

Leurs *Théologiens* ont produit diverſes *Sectes* par leurs differens *ſentimens* ſur l'*unité de Dieu*, & ſur ſes *attributs*, ſur le *Decret Eternel*, & ſur le *Jugement final*, ſur les *Promeſſes*, & ſur les *Menaces*. L'on en compte ſix principales, qui ne ſont connues que des Savans, parce qu'elles ne different que ſur ces *points Scholaſtiques*.

Digitized by

ques. Les *Manichéens* & les *Sabelliens*, qui se mêlerent parmi les premiers *Mahometans*, corrompirent fort leur *Théologie* sur le fait des *attributs Divins*, de même qu'ils l'avoient mortellement infectée sur le point de la *Trinité des Personnes dans l'Essence Divine*; car on prétend que les premiers Docteurs *Mahometans* attribuoient la *Divinité* à *nôtre Seigneur Jesus-Christ*, ou une communication de *Divinité*: & veritablement, l'*Alcoran* même s'exprime toûjours d'une maniere si indéfinie en parlant de *Jesus-Christ*, c'est-à-dire, avec tant de doute, ou d'équivoque sur sa nature, qu'on peut juger que son perfide Auteur n'en faisoit jamais un *Prophete* comme les autres à l'égard de sa nature, sans en sentir du remords. Quand il l'appelle en un endroit *fils de Marie*, il l'appelle peu après le *Verbe* & l'*Ame de Dieu*.

Les differens qu'il y a présentement entre les *Théologiens Persans* sont seulement sur les *attributs*. Il y en a, qui pensant que de reconnoître qu'il y a des *attributs* en *Dieu*, c'est induire une *multiplicité* dans sa *très-simple Essence*, n'admettent point la distinction des *attributs* d'avec l'*Essence*; j'entens non seulement les *Notionaux*, qui regardent les *Personnes Divines*, mais aussi les *Essentiels*, disant, par exemple, que ce que *Dieu fait*, il le *fait* par son *Essence*, & non par sa *Science*, & que ce qu'il *peut*, il le *peut* par son *Essence*, & non par sa *Puissance*; mais, ceux qui s'expriment de la maniere opposée, sont en si grand nombre, qu'on peut dire que c'est là le *sentiment universel* des *Docteurs Persans*.

Voici comment ils s'expliquent sur l'*Etre Divin* dans leurs *Livres de Théologie*.

„Gloi-

Digitized by Google

„ Gloire soit à *Dieu*, qui a créé toutes cho-
„ ses, qui les conserve, & qui les rétablit;
„ qui execute tout ce qu'il veut, qui possede
„ un Trône de Majesté, & une force excel-
„ lente, qui dirige ses vrais & fidéles Servi-
„ teurs dans une voye Royale, & par des Sen-
„ tiers Droits & non tortus, & qui leur fait
„ la grace qu'après qu'ils ont fait *Confession*
„ de son *Unité*, il préserve & garde leurs *Con-*
„ *fessions* des ténébres de l'erreur, du doute,
„ & de l'incertitude, & il les conduit si droit
„ dans le bon chemin qu'ils se mettent à sui-
„ vre son serviteur *Mahammed*, son *Envoyé*
„ & son *Ambassadeur*, & les très-honorables
„ Héritiers & Successeurs de *Mahammed* après
„ lui, lesquels il a honorez de sa protection
„ & de son illumination, leur ayant manifesté
„ son *Essence*, ses œuvres, & ses qualitez ex-
„ cellentes; choses hautes & sublimes, aux-
„ quelles il n'y a que celui qui est apris par
„ l'ouïe, qui puisse atteindre ou y rien com-
„ prendre. Or ce sont eux qui nous ensei-
„ gnent à tenir distinctement & expressement
„ ce qu'il faut poser de l'*Essence de Dieu* très-
„ haut, & ce qu'il en faut exclure.

„ Quant à la *Profession positive*, ils nous en-
„ seignent que *Dieu* est *Unique*, sans avoir de
„ *Compagnon*; *singulier*, sans avoir de *sembla-*
„ *ble*; *distinct*, sans avoir d'*opposé*; qu'il est
„ tellement *premier*, qu'il n'y a point eu d'au-
„ tre Etre *avant lui:* tellement *ancien*, qu'il
„ n'a point de *commencement:* tellement *E-*
„ *ternel*, qu'il n'y aura *nul après lui:* telle-
„ ment *Durable*, qu'il n'aura point de *fin*;
„ qu'il est *permanent*, & ne *cesse point d'être*;
„ qu'il *dure toûjours*, & ne *défaut jamais*; qu'il
„ n'a

„ n'a *jamais cessé*, & ne *cessera jamais* d'être,
„ ni d'être doüé de qualitez glorieuses, com-
„ me n'étant point sujet à *aucun Décret*; de
„ maniére qu'il *dût*, ou qu'il *pût finir* à cer-
„ tain terme précis, par une *fin* ou *cessation* de
„ *cause*, ou par *coupure* & par *retranchement*;
„ mais qu'il est le *premier* & le *dernier*, qu'il
„ est *dedans* & *dehors*.

„ Quant à la *Profession negative*, qui con-
„ tient ce qu'il faut exclure hors de l'*Essence*
„ *Divine*, c'est-à-dire les choses qui ne se di-
„ sent, point de *Dieu*. Ils nous enseignent
„ de même que *Dieu* est *élevé* au dessus de
„ toutes les choses sensibles: qu'il n'est point
„ *un Corps* doué de force; qu'il n'est point
„ une *Essence circonscrite* de lieu, de bor-
„ nes, & par des termes, & definie par quel-
„ que mesure; ni qu'il n'est point *semblable*
„ *aux Corps*, qui sont ou mesurables ou di-
„ visibles: qu'il n'est point une *substance*, &
„ qu'il n'y a en lui aucune *substance existan-*
„ *te:* qu'il n'est point non plus un *accident:*
„ que *Dieu* n'est point pareillement sembla-
„ ble à *aucune des choses qui existent*; ni qu'il
„ n'y a *aucune des choses existantes*, qui lui
„ ressemble: qu'il n'est ni déterminé par la
„ *quantité*, ni compris par des *limites*, & *me-*
„ *sures:* ni n'a de *situation* qui soit enfermée
„ par des *differences:* ni n'est *enclos*, ou *com-*
„ *pris* par les *Cieux*; qu'il est *assis* sur le *Trô-*
„ *ne Eternel*, de la sorte que lui-même fait,
„ & qu'il a déterminée, & en la maniére que
„ lui-même entend, & qu'il l'a voulu; mais
„ d'une *seance* toutefois, qui est très-éloignée
„ de dénoter aucun *attouchement*, ou *position*,
„ ou *situation locale*, ou *existence en un lieu*,

„ ou

„ ou en *une chose*, ou *aucun mouvement local*;
„ de maniére que le *Trône Eternel de Dieu* ne
„ le porte & ne le soûtient pas; mais que c'est
„ lui qui porte & qui soûtient le *Trône*, &
„ que tout ce qui est *au dessus* & *au dessous* de
„ lui, est soûtenu de sa bonté & de sa puissan-
„ ce, par une *suspension* conséquentielle &
„ subordonnée de sa main; que *Dieu* étant
„ sur le *Trône*, est en même tems sur *toutes*
„ *les choses* jusqu'aux confins de la *Terre*, &
„ cependant, qu'il est de telle sorte sur tou-
„ tes choses, qu'il n'y a rien *de plus proche* du
„ *Ciel* & de son *Trône* que lui-même: qu'ainsi,
„ *Dieu* étant sur son *Trône* est cependant *élevé*
„ par des degrez infinis *au dessus de son Trône*,
„ de la même maniére qu'il est élevé infini-
„ ment *au dessus de la Terre*, & est cependant
„ *proche de toutes choses*, oui même *plus pro-*
„ *che des hommes* que leurs *veines jugulaires*,
„ de maniére qu'il est *présent* & qu'il *assiste*
„ à toutes choses, comme un *témoin* choisi,
„ & appellé à cela; parce que la *présence in-*
„ *time & prochaine de Dieu*, n'est pas sembla-
„ ble à la *presence prochaine & intime des*
„ *corps:* pareillement que *Dieu n'existe* en au-
„ cune chose, ni qu'aucune chose *n'existe* en
„ *Dieu*, qu'il est trop *élevé* pour être *contenu*
„ *du lieu*, comme il est trop *simple* pour être
„ *déterminé par le tems*, vû qu'il est avant que
„ les *tems* & le *lieu* fussent créez, & que néan-
„ moins, il *est* maintenant de la même ma-
„ niére qu'il a toûjours *été*, étant distinct &
„ differentié de ses *Créatures* par ses proprie-
„ tez: d'ailleurs qu'il n'y a dans l'*Essence de*
„ *Dieu* autre que *Dieu*, comme il n'a son
„ *Essence* en autre qu'en lui, étant aussi par
„ sa

„ sa *pureté*, & par sa *simplicité*, exempt de
„ changement & de mouvement local. De
„ plus, qu'il n'existe en *Dieu* aucuns *acci-*
„ *dents*, & qu'il ne survient point en lui au-
„ cuns fortuits *accidens*, mais qu'il est vrai
„ que dès tous les siécles *Dieu* est exempt de
„ *dissolution*, & de tout *danger* & d'aucune
„ *possibilité* de *dissolution*: Qu'à l'égard des
„ *Attributs de sa gloire*, de même qu'à l'égard
„ des *attributs de sa perfection*, il n'a besoin
„ d'aucune augmentation, & qu'il est impossi-
„ ble qu'il lui en survienne, & que pour ce
„ qui est de son *Essence Eternelle*, c'est une
„ chose vraye & sûre, que *Dieu* existe par sa
„ *compréhension*, & par l'*acte de son entende-*
„ *ment*; qu'il se voit tel qu'il est en lui-mê-
„ me, par la *vision de ses yeux*, en la même
„ maniére que ses *Saints* le verront au siécle
„ futur, par le misericordieux *don de sa gra-*
„ *ce*; parce que leur joye & leur felicité ne
„ seront rendues parfaites que par le *regard*
„ *interieur* de la *perfection de Dieu*, & de sa
„ *face glorieuse*.

„ Pour ce qui est des *Attributs de Dieu*, il
„ faut croire & confesser; quant à la *Puissan-*
„ *ce*, que *Dieu* est *Vivant*, *Puissant* & *Fort*,
„ étant plus *Puissant* seul que tous les *Etres*
„ *sensibles*; & que dans la *toute-puissance de*
„ *Dieu*, comme il n'y a rien qui y manque,
„ il n'y a rien aussi à desirer, rien à ajoûter:
„ que *Dieu* n'est jamais saisi de *sommeil* ni du
„ *dormir*; qu'il n'est sujet ni à l'*indisposition*,
„ ni à la *mort*; qu'à lui apartient le *régne*, la
„ *puissance*, la *force* & l'*empire* aux siécles des
„ siécles; qu'il a de *droit*, & de *fait*, l'exer-
„ cice de la *Domination*, & de la *Victoire*, de

„ la

„ la *Création*, & du *Commandement*: que c'eſt
„ par la *vertu de ſa dextre* que les *Cieux* ſont
„ déployez, & par le *mouvement de ſa main*,
„ que toutes les *Créatures* executent ſes *vo-*
„ *lontez*: que comme il a manifeſté ſon *Ex-*
„ *cellence* en créant, formant, & produiſant
„ les *ſubſtances corporelles*, de même il a ma-
„ nifeſté ſon *Unité*, en donnant l'*exiſtence* &
„ l'*origine*: qu'il a créé les *hommes* & les *actions*,
„ & qu'il a déterminé leurs *bornes* & leurs
„ *termes*: que, quoi que ſa *main* ſoit trop
„ *puiſſante* pour s'abaiſſer à rien faire de ce
„ qui eſt poſſible aux *Créatures*, c'eſt pour-
„ tant de la *puiſſance de ſa main* que dépend le
„ changement de quelque choſe que ce ſoit:
„ que tout ce qui tombe ſous ſa *Puiſſance* ne
„ ſe peut non plus compter, que tout ce qui
„ dépend de ſa *Science* ne ſauroit être déter-
„ miné.

„ Quant à la *Science*, que *Dieu* ſait tout ce
„ qui tombe, & qui ſauroit tomber dans la
„ *connoiſſance*, & qu'il comprend tout ce qui
„ arrive dans tous les endroits de la *Terre*,
„ depuis chaque endroit de la *Terre*, juſqu'au
„ *Ciel*, au dernier & plus haut *Ciel*; de ſor-
„ te qu'il n'y a rien qui n'entre dans ſa *Scien-*
„ *ce*, ſoit ſubſtance, ſoit accident, ſoit choſe
„ quelconque, quand elle ne peſeroit pas
„ l'*Atome d'une fourmi*, tant au *Ciel* que ſur
„ la *Terre*: que *Dieu* connoit dans la plus
„ obſcure nuit la *fourmi la plus noire*, qui ſe
„ trouve dans les caſſures ou fentes du plus
„ dur rocher, qu'il entend parfaitement tout,
„ & chaque mouvement des *Atomes* quel qu'il
„ ſoit, qui arrive dans l'air; qu'il connoit
„ pleinement *tout ſecret*, & les *choſes* les plus
„ *ca-*

Digitized by Google

„ *cachées*, & qu'il voit à plein les *premiéres conceptions de l'entendement*, les naiſſantes *représentations de la fantaiſie*, les *agitations des penſées*, les *ſoulevemens des paſſions*, les *pentes* & les *inclinations des apetits*, les ſecretes *fineſſes des intrigues* couvertes; & cela, non par une *Science* nouvelle qui arrive dans le tems, & qui ſurvienne à ſon *Eſſence*: par attachement, ou par tranſlation, mais d'une *Science*, Ancienne, Eternelle, ſure, & immuable, pareille à ſon *Eſſence* en *infaillibilité* & en *perpetuité*.

„ Quant à la *Volonté*, que *Dieu* veut *tout* ce qui *eſt*, & *tout* ce qui *arrive*, & qu'il *diſpoſe* pleinement de *toutes les choſes* qui arrivent & qui ſont produites de nouveau; leſquelles auſſi ſont produites en execution de ſa *Volonté premiére & ancienne*, de ſorte qu'il *n'arrive rien* au monde, *ſoit bien*, *ſoit mal*, *ſoit petit*, *ſoit grand*, *ſoit bas*, *ſoit haut*, *ſoit peu*, *ſoit beaucoup*, *ſoit agréable*, *ſoit fâcheux*, *rien qui naiſſe de fidelité*, ou *d'infidelité*, *rien qui regarde la Science*, ou *l'ignorance*, *rien dont il s'enſuive génération*, *ou corruption*, *rien qui emporte augmentation*, *ou diminution*, *rien qui parte d'obéiſſance ou de rebellion*, ſinon par ſon *Conſeil*, & par *Décret déterminé*, & réſolu par ſon *ordre* & par ſa *volonté abſoluë*. De plus, que *tout* ce que *Dieu veut*, c'eſt préciſément ce qui *arrive* & qui *eſt*; de même que *tout* ce qu'il *ne veut point* eſt juſtement tout ce qui *n'arrive*, & qui *n'eſt point*; de ſorte, que pas même *un clin d'œuil* ne ſe fait, ſans qu'il veuille qu'il ſe faſſe, ni aucun *mouvement de la penſée*, pour ſi *leger*, & pour ſi *inob-*

Digitized by Google

„ *servé* qu'il soit: que *Dieu* est celui qui a „ donné le commencement aux choses, qui „ les a faites la premiére fois, qui les doit „ rétablir un jour, qui leur fait effectuer & „ produire tout ce qu'il *veut*; tellement qu'il „ n'y a personne qui puisse refuser ou retarder „ l'execution de son *intention*, ni retenir ses „ *volontez*, ni suspendre ses *Décrets*, ni dé- „ cliner de ses *ordres*, en quelque sorte, ni „ en quelque sens que ce puisse être; parce „ qu'il n'y a point d'endroit dans la Nature, „ tant corporelle, qu'intellectuelle, où l'on „ puisse être rebelle à *Dieu*; de même qu'il „ n'y a point d'azile pour l'homme vers qui, „ ni vers quoi que ce soit, autre que la *pitié* & „ la *misericorde de Dieu* même; non plus qu'il „ n'y a aucune *puissance* en l'homme de *rendre* „ *obéissance* à *Dieu*, sinon cette *puissance* qu'on „ obtient de son *amour* & de sa *volonté*; de „ maniére, que quand d'un même *desir*, & „ pour une même *fin*, s'assembleroient les „ Hommes & les Esprits, les Anges & les „ Diables, pour faire qu'un Atome se remuât „ ou se reposât sans le concours de la *Volonté* „ de Dieu, ils ne le pourroient le moins du „ monde.

„ Que parmi tout cela, la *Volonté* de *Dieu* „ est subsistante dans son *Essence*, avec ses au- „ tres *attributs*, tellement qu'il n'y a eu au- „ cun tems auquel sa *Volonté* n'ait été l'un de „ ses *attributs* Glorieux, c'est-à-dire qu'il a „ *voulu* de *toute Eternité* que les choses exis- „ tassent dans le tems, & que ce sont ces „ choses-là même, & ces choses-là seulement „ qu'il avoit ainsi *déterminées*, *voulues*, & „ *ordonnées* pour exister, qui ont existé depuis

„ dans

Digitized by Google

„ dans le tems marqué distinctement à cha-
„ cune ; lesquelles choses il a *voulu* de *toute*
„ *Eternité* qui arrivassent ainsi, ni plûtôt, ni
„ plus tard, mais tout à fait conformément à
„ sa *Science* & à sa *Volonté*, sans mutation,
„ ou alteration aucune, procedante de la Suc-
„ cession & de la vicissitude des choses, &
„ sans qu'il intervienne un nouvel acte de
„ *Volonté*, ou de *Pensée*, produit par aucun
„ égard aux circonstances presentes ou par
„ aucune prévoyance de l'avenir. Comme
„ aussi, que *Dieu* n'est pas tellement occupé
„ à une chose, qu'il en ait moins de soin
„ de toutes les autres, ou qu'il s'y occupe
„ moins.

„ Quant à la *Vuë* & à l'*Ouïe*, que *Dieu* est
„ *oyant* & *voyant* ; qu'il *entend* & qu'il *voit*
„ tout, tellement que tout ce qui se peut *ouïr*,
„ n'est point éloigné de son *ouïe*, quoi qu'il
„ soit proferé dans l'abime le plus profond &
„ le plus écarté ; ni rien n'est éloigné de sa
„ *vûe* de tout ce qui est *visible*, quoi que ce
„ soit le plus petit *Atome*, puis que la distan-
„ ce du lieu n'empêche point son *ouïe*, & que
„ les ténebres n'obscurcissent point sa *vûe* ;
„ parce que *Dieu voit* sans *prunelles* & sans
„ *paupieres*, & qu'il *entend* sans *oreilles* & sans
„ *ouverture*, en la même sorte qu'il opere &
„ qu'il produit sans aucun membre ou orga-
„ ne, sans rien de corporel & de créé, & aussi
„ sans instrumens & sans moyens ; parce que
„ les *attributs de Dieu* ne sont point sembla-
„ bles aux *attributs des Creatures*, de même
„ que son *Essence* n'est point semblable à l'*Es-
„ sence des Creatures*, ni à rien de tout ce qui
„ n'est pas *Dieu*, c'est-à-dire lui-même.

„ Quant à la *Parole* que *Dieu parle*, qu'il
„ commande, qu'il défend, qu'il promet,
„ qu'il menace; tout cela d'une *Parole Eter-*
„ *nelle & ancienne*, qui ſubſiſte dans ſon *Eſ-*
„ *ſence divine*, & qui n'eſt nullement ſembla-
„ ble aux *Paroles des Créatures*, parce qu'elle
„ ne conſiſte pas en une *voix* qui naiſſe de la
„ commotion, de la confraction, & de la com-
„ preſſion de l'air, & de la colliſion des Corps;
„ ni non plus une *voix organiſée* ou de *ſyllabes*,
„ qui ſoit pouſſée dehors & produite par
„ le mouvement des *levres*, ni par le ſiffle-
„ ment de la *langue*. De plus, que l'*Alco-*
„ *ran*, le *Pentateuque*, l'*Evangile*, le *Pſeau-*
„ *tier* ſont des *Livres* envoyez de *Dieu* immé-
„ diatement à ſes *Apôtres*; & que l'*Alcoran* ſe
„ lit des *yeux*, s'énonce de la *langue*, s'écrit
„ dans des *Livres*, & enfin ſe fait ſentir dans
„ le cœur: de maniere néanmoins que ce *li-*
„ *vre* ne laiſſe pas d'être *Eternel*, exiſtant
„ dans l'*Eſſence de Dieu*, ſans qu'il ſoit capa-
„ ble de ſeparation ni de diviſion d'avec *Dieu*,
„ quoi qu'il ſe tranſporte dans les *cœurs*, qu'il
„ ſorte de la *bouche*, & qu'il ſoit couché dans
„ les *Livres*. Que c'eſt ainſi que *Moyſe* a ouï
„ la *Parole de Dieu*, quoi que cette *Parole*
„ ſoit ſans *voix* & ſans *Lettres* ou *Syllabes*,
„ de même que les *Saints* voyent l'*Eſſence de*
„ *Dieu*, quoi qu'il ſoit ſans ſubſtance & ſans
„ accident. De plus, que les *Attributs de*
„ *Dieu* lui appartiennent proprement diſtincts
„ de ſon *Eſſence*, de maniere qu'il *vit* d'une
„ véritable *vie*, qu'il ſait d'une véritable *Scien-*
„ *ce*, qu'il *peut* d'une véritable *puiſſance*, qu'il
„ *veut* d'une véritable *volonté*, qu'il *entend*
„ d'une véritable *ouïe*, qu'il *voit* d'une véri-
„ table

„ table *vûë*, qu'il parle d'une véritable *paro-*
„ *le*, & qu'il *ne fait* point cela par sa seule &
„ simple *Essence*.

„ Quant aux *œuvres* enfin, que *Dieu* est
„ l'*Origine* de tout ce qui *existe*, de sorte qu'il
„ n'*existe*, ni plus de choses, ni d'autres cho-
„ ses, que ce qui est *produit* par lui, qui est
„ *son* plein & entier *ouvrage*, & qui coule de sa
„ justice, & cela d'une façon très-bonne, très-
„ excellente, très-parfaite, & très-droite:
„ que *Dieu* est très-*sage* dans ses *œuvres*, très-
„ *juste* dans ses *decrets*, que *sa Justice*, ne se
„ doit point comparer avec la *justice des hom-*
„ *mes*, parce que les jugemens de l'homme
„ peuvent être suspects & qu'on peut douter
„ qu'il ne fasse quelque chose injustement pour
„ opprimer le droit d'autrui; mais qu'en *Dieu*
„ l'on ne se peut rien imaginer qui soit con-
„ tre le droit, parce qu'il ne se trouve rien
„ qui appartienne à quelque autre qu'à lui
„ même, pour faire qu'on lui puisse imputer
„ à injustice d'assigner ou délivrer des cho-
„ ses à d'autres qu'à celui à qui elles ap-
„ partiennent; puis que comme il n'y a
„ point de vrai titre de Proprieté que sa dona-
„ tion, il n'y a point de titres contre sa dona-
„ tion: qu'outre cela, toutes choses, (lui
„ seul excepté,) les *Hommes* & les *Esprits*,
„ les *Diables* & les *Anges*, les *Cieux* & la
„ *Terre*, les *Animaux* & les *Plantes*, la *Sub-*
„ *stance* & l'*Accident*, la *substance intelligente*
„ & la *substance sensible*, sont des *Etres* pro-
„ duits de nouveau, que *Dieu* a créez par sa
„ *Puissance*, lors qu'il n'y avoit encore rien,
„ ou pour mieux dire avant qu'il n'y eût ja-
„ mais eu aucunes choses semblables, & qu'il

„ les eût fait ſortir en *Etre* & mis en *Lumie-*
„ *re*, au tems qu'elles ont commencé d'être;
„ parce que lui ſeul a exiſté de toute Eterni-
„ té, & qu'il n'y a point eu d'autre *Etre* avant
„ lui, ni avec lui: que de nouveau, & dans
„ le tems, *Dieu* a créé des *Etres* corporels
„ pour manifeſter par eux ſa *Puiſſance* & ſa
„ *Volonté Eternelle*, & pour confirmer ſa *Pa-*
„ *role*, qui de toute Eternité a été véritable
„ ſans toutefois qu'on puiſſe penſer qu'en la
„ moindre ſorte il eût beſoin d'aucune de ſes
„ *œuvres*: que *Dieu* a revelé & manifeſté ſa
„ gloire en créant, en produiſant, & en com-
„ mandant, ſans qu'il y fût tenu & obligé,
„ & qu'il a revelé & manifeſté ſa grace en fai-
„ ſant miſericorde & en bien faiſant, ſans
„ obligation & ſans avantage; mais parce
„ qu'à lui apartient la bonté & la beneficen-
„ ce, la grace & la conceſſion des bienfaits;
„ car à *Dieu* ſeul appartient la puiſſance de
„ faire cela, comme au contraire de répan-
„ dre ſur les hommes diverſes eſpeces de pei-
„ nes & de les affliger de differentes douleurs
„ & de differens genres de maladies; en ſor-
„ te que quand *Dieu* exerceroit pleinement ſa
„ juſtice il n'y auroit en cela ni mal ni inju-
„ re. Qu'il recompenſe par ſa beneficence
„ les Fidelles & gens pieux, ayant égard à
„ leur obéïſſance à cauſe de ſes promeſſes &
„ de ſa miſericordieuſe bonté uniquement,
„ & point du tout à cauſe d'aucun merite ni
„ d'aucune acquiſition ſur *Dieu*, parce qu'il
„ n'y a rien que *Dieu* ſoit tenu de faire & qu'il
„ ne ſe peut imaginer en *Dieu* aucune obli-
„ gation, ni qu'il ſoit tenu & obligé de rien
„ à qui que ce ſoit, n'étant pas de cela com-
„ me

„ me de l'obligation dans laquelle sont les „ hommes de lui rendre obéïssance, laquelle „ obligation vient de ce qu'il leur a déclaré „ qu'ils lui devoient l'obéïssance, & qu'ils „ sont tenus de la lui rendre; chose qu'il „ leur a fait savoir non par un simple acte de „ son entendement, mais par la bouche de „ ses *Prophetes*, lors qu'il a envoyé des *Ambassadeurs* & *Ministres* au Monde, desquels „ il a manifesté & approuvé la *Mission* comme veritable, par les *Miracles* clairs & convainquans qu'ils ont operez, par lequel „ moyen il a rendu nécessaire aux hommes, „ d'ajouter foi aux Commandemens, aux „ Promesses & aux menaces qu'ils leurs ont „ faites de sa part, & à toutes les autres choses qu'ils annoncent & qu'ils enjoignent. "

Ce que l'on vient de voir regarde la *Volonté de Dieu* en géneral, il faut rapporter maintenant ce que les *Persans* en croyent à l'égard de ce point si important & si contesté dans le monde, qu'on appelle le *Decret Divin*, ou l'*Election*, & la *Reprobation*. Sur cela, ils enseignent en un mot, que la *Volonté de Dieu* & son *Decret Eternel*, tiennent les hommes dans un milieu entre ces deux extrêmes, *le Franc Arbitre* tout à fait indifferent, & sans aucune inclination, & la *Predestination absoluë*, en sorte que le *Decret Divin*, ni ne laisse l'homme à lui même absolument, ni ne le force avec violence. Voici „ comme ils s'expliquent sur ce point si „ difficile. Dieu, disent-ils, veut quel- „ que chose en nous, & il veut quel- „ que chose de nous: ce qu'il veut en „ nous, il nous l'a caché, on ne le peut

 „ sa-

„ ſavoir; ce qu'il veut de nous, il nous
„ l'a révelé, on le doit apprendre. A quoi
„ bon donc nous occuper de la recherche des
„ choſes cachées qu'il ne nous eſt pas poſſi-
„ ble de ſavoir? il faut s'attacher entierement
„ à ce que *Dieu* nous a revelé, & qu'il veut
„ que nous ſachions. Laiſſons lui les choſes
„ cachées, & nous en tenons aux revelées.
„ Entre leurs *Prieres*, il y en a une en ces
„ termes. O *Dieu*, à toi appartient la gloire
„ & les louanges de ma *juſtification*, ſi je ſuis
„ *obéiſſant*; & à toi appartient auſſi le droit &
„ juſtice de ma *condamnation*, ſi je ſuis *rebelle*
„ & refractaire à tes *Commandemans*: il n'y a
„ pour moi, ni pour aucun autre, de quoi
„ ſe glorifier en bien faiſant, de même qu'il
„ n'y a pour moi, ni pour perſonne, aucun
„ ſujet de juſtification, ou d'excuſe, ſi nous
„ faiſons mal.

Ils tiennent le même milieu ſur le *Franc arbitre* que ſur le *Decret Eternel*, rejettant également ceux qui font de l'homme une *ſouche de bois*, qui ne ſe remuë que par l'impulſion du *Decret*, & ceux qui en font un *Agent* ſi *libre*, qu'il ne ſoit point incliné ni porté à rien. *Dieu*, diſent-ils, ne force point l'hom-
„ me, mais il l'inſpire & le diſpoſe; de ſor-
„ te que ſi l'homme fait quelque choſe de bien
„ c'eſt par cette ſeule diſpoſition qui a mû
„ la volonté laquelle eſt morte d'elle même
„ à l'égard du bien; & qu'ainſi il ne lui en
„ eſt dû aucune loüange. Il faut obſerver auſſi qu'ils rejettent l'opinion de la *Prévision des œuvres* voulant que ce qui arrive à l'homme, arrive en vertu du *Decret Eternel*, & que ce n'eſt point que *Dieu* prévoye ſimplement

ment ce que l'homme fera & consequemment ce qui lui en arrivera. On voit là-dessus qu'ils croyent nettement la *Predestination*, mais que ce n'est pas si grossierement, ni si brutalement, que font les *Turcs*. Ils appellent la *Predestination*, *Kasai-mobin*, c'est-à-dire *Evenement nécessaire*; & la *Prévision*, *Kasai Keir mobin*, *évenement non nécessaire*.

Pour montrer que la *cause efficiente* du salut n'est effectivement que le *Decret Eternel de Dieu*, ils proposent cette Parabole dans leurs livres. „ Il y avoit *trois freres*, qui „ moururent tous trois en même tems, les „ *deux aînez* étant avancez en âge, dont l'un „ avoit toûjours vêcu dans l'*obéissance* de *Dieu*, „ l'autre au contraire dans la *desobéissance*, & „ dans le *crime*, & le *troisiéme* étant encore „ enfant incapable de discerner le bien & le „ mal. Ces *trois freres* comparoissant au *Jugement de Dieu*, le *premier* fut reçû en *Paradis*, le *second* fut condamné à l'*Enfer*, le „ *troisiéme* fut envoyé dans un lieu *mitoyen*, „ où il n'y a ni joye, ni peine, parce qu'il „ n'avoit fait ni bien ni mal. Celui-ci, entendant sa sentence & la raison sur laquelle le *Juge Souverain* la fondoit; tout saisi „ de douleur d'être exclus du *Paradis*, *Ah* „ *Monseigneur*, (s'écria-t-il) *si tu m'eusses* „ *conservé la vie comme à mon frere fidele, combien cela m'eût-il été meilleur, j'aurois bien* „ *vêcu comme lui, & par consequent j'aurois* „ *joui comme lui du bonheur de la Gloire Eternelle! Mon Enfant*, lui répondit *Dieu*, *je* „ *te connoissois, & je savois que si tu eusses vêcu d'avantage, tu eusses pris au contraire le* „ *train de ton frere infidelle, & tu te serois*

 „ *com-*

„ *comme lui rendu digne des peines de l'Enfer.*
„ Le Malheureux *condamné*, entendant le
„ diſcours de *Dieu*, ſe mit à crier, *Ah*, Mon-
„ ſeigneur, *pourquoi ne m'as-tu donc pas fait*
„ *la même grace qu'à mon petit frere en me pri-*
„ *vant de la vie, dont j'ai fait un ſi mauvais*
„ *uſage, que je viens de recevoir la ſentence de*
„ *condamnation; je t'ai conſervé la vie*, répon-
„ dit *Dieu*, *afin de te donner le moyen de te*
„ *ſauver.* Le *petit frere*, entendant cette re-
„ plique, reprit la parole en diſant. *Eh!*
„ *pourquoi donc, bon Dieu, ne me la conſervois-*
„ *tu auſſi à moi, afin qu'elle me fût un moyen*
„ *de me ſauver? Dieu*, pour finir leurs plain-
„ tes, & la diſpute, répondit, *c'eſt que mon*
„ *Decret l'avoit autrement déterminé.*

Ils font la même réponſe ſur la queſtion, *ſi Dieu eſt tenu de faire toûjours aux hommes ce qui leur eſt meilleur*; & toutefois ils ne veulent pas qu'on leur impute de rapporter à *Dieu* & au *Decret Eternel* les mauvaiſes actions comme les bonnes. Ils ſe tirent des conſequences en faiſant diſtinction entre *être par le bon plaiſir de Dieu*, & *être par ſon Decret*; & en diſant qu'il y a une difference conſiderable entre *le bon plaiſir de Dieu*, & le *Decret de Dieu*; difference, ajoutent-ils, qui eſt encore plus grande dans l'effet que dans les termes. Ils comparent là-deſſus le *Decret Eternel* à la Volonté d'un malade, qui prend une Médecine; car, diſent-ils, il la veut bien prendre, mais pourtant elle ne lui plaît pas.

Les *Perſans* comparent ceux qui attribuent le *bien* à *Dieu*, & le *mal* à l'*homme*, aux anciens *Mages* & *Ignicoles*, & aux *Manichéens*, leurs Diſciples, leſquels admettoient deux *Prin-*

Principes, la *Lumiere* & les *Tenébres*, celle-là, qui étoit le *Principe du bien*, celle-ci le *Principe du mal*. Ils rejettent avec déteſtation ces ſentimens, & ils diſent que la veritable idée qu'il faut concevoir ſur ce ſujet, eſt que ſi *Dieu* ſe peut dire l'*Auteur* du *bien* & du *mal*, c'eſt en ce ſens, qu'il n'arrive ni *bien* ni *mal* que ce ne ſoit veritablement par la *volonté de Dieu*; mais que c'eſt par une *volonté de permiſſion*, & non par une *volonté de deſir*. Ils marquent encore d'une autre façon cette difference ou diſtinction. „ Nous attribuons à „ *Dieu*, diſent-ils, le *bien* & le *mal* au reſpect „ de la Création, & parce que c'eſt par lui „ que toutes choſes exiſtent; mais aux créa-„ tures faiſant le *bien* ou le *mal*, nous le leur „ attribuons, au reſpect de l'œuvre & de l'ac-„ quiſition, parce que ce ſont elles qui le „ produiſent.

Ces *Principes* poſez, ils concluent ſur le ſujet des *œuvres*; „ que les *bonnes œuvres* ne „ ſont ni la *cauſe*, ni même le *moyen* du *ſa-„ lut*; qu'on ne peut pas dire non plus qu'el-„ les ſoient le *chemin du ſalut*, dans le ſens „ qu'un effet ſuit ſa cauſe, mais que les *bon-„ nes œuvres* ſont ſimplement *un ſigne* de la „ felicité à venir & des *marques* du *décret de* „ *Dieu* en faveur de celui qui les opere; & „ que de même, au contraire, les *mauvaiſes* „ *œuvres* ſont le *ſigne* de la *reprobation éternel-„ le*. Ils citent pour adoucir cette *opinion* un „ *Dialogue entre Adam & Moyſe*, qui ſe trou-„ ve couché dans le *Livre des Dits & Faits* „ *de Mahammed*. Cet Impoſteur les fait ainſi „ parler ſur le ſujet des *œuvres*. *Vous*, dit „ *Moyſe* à *Adam*, vous êtes cette pure créa-

Digitized by

„ ture de *Dieu*, formée de sa main toute seu-
„ le, en laquelle il souffla de son propre
„ *esprit*, pour être l'*ame* de ce corps incom-
„ parable & si merveilleux qu'il le fit adorer
„ de ses *Anges*, & qu'il le colloqua dans le
„ bienheureux *Paradis* préparé pour la feli-
„ cité des créatures raisonnables, dans lequel
„ elles goûteroient toutes les délices ineffa-
„ bles, si son peché ne les avoit precipitez du
„ Ciel en Terre. Vous avez fort bien parlé,
„ *Moyse*, répond *Adam*, & vous, vous êtes
„ ce *Moyse*, que *Dieu* a choisi pour son *Am-*
„ *bassadeur* & *Legat*, afin de porter au mon-
„ de ses *ordres* & ses *volontez*, vous ayant à
„ cet effet chargé du *Pentateuque*, qui est ce
„ volume de la *Loi*, dans lequel toutes cho-
„ ses sont énoncées & expliquées, & vous
„ ayant après fait approcher de sa personne,
„ pour vous diriger & pour avoir conversa-
„ tion avec vous. Dites moi de grace une
„ chose ? Combien trouvez vous qu'il y a
„ d'années que *Dieu* a écrit de sa main le *li-*
„ *vre de la Loi*, avant que je fusse créé ? Qua-
„ rante ans, repliqua *Moyse*. Fort bien, re-
„ prend *Adam*; mais, dites moi encore, je
„ vous prie, n'avez-vous pas trouvé ces pa-
„ roles dans ce livre : *Adam se rebella contre*
„ *Dieu*, *&* *s'égara de la droite voye dans laquel-*
„ *le le Seigneur l'avoit établi* ? J'y ai lû ces pa-
„ roles, repliqua *Moyse*. C'est là ce que je
„ voulois vous faire dire de vôtre propre bou-
„ che, répondit *Adam*, afin de vous deman-
„ der après cela comment vous pouvez me
„ blâmer, ou me condamner, pour avoir fait
„ une chose que *Dieu* avoit écrit que je ferois
„ quarante ans avant que je fusse né ; une
„ chose

„ chose, dis-je, que je sai qu'il avoit même „ arrêtée par ses *Decrets*, cinquante mille ans „ avant que les Cieux & la Terre fussent créez. Pour mieux entendre ce raisonnement, il faut savoir que les *Mahometans* croyent que les *Livres Divins* ont été écrits avant la *Création*, & que *Dieu* les gardoit dans le Ciel, pour les envoyer au monde, dans les tems marquez, l'un après l'autre, comme nous le dirons dans le Chapitre suivant.

Les *Paraboles*, qui sont si fort du genie des peuples *Orientaux*, sont répandues, comme l'on voit, dans les Livres de *Théologie* & de *Dévotion* des *Persans*, de même que dans leurs Ouvrages de *Morale*.

Je passe maintenant à ce qu'ils disent des *Operations exterieures de Dieu*, que les *Théologiens* appellent *Oeuvres ad extra*, & premierement touchant l'*ame de l'homme*. Ils tiennent que *Dieu* a créé les *ames* long-tems avant le monde. Plusieurs de leurs *Docteurs* ont crû la *Métempsychose*, particulierement à l'égard des *ames* des *Prophetes*, des *Saints*, & des *gens de bien*; & cette opinion, qui est originaire des *Indes*, a encore bien des fauteurs secrets parmi eux.

Sur la *Création du Monde*, ils ont, comme les autres *Mahometans*, leur créance mêlée de beaucoup de *Fables*, presque toutes originaires du *Rabinisme*; & comme toutes les *Fables* ont leur fondement dans quelque verité, on découvre aisément dans celles des *Persans* sur le sujet dont nous traitons, les veritez sacrées qu'on lit dans les *Livres de Moyse*. Ils tiennent, entre les autres choses, que *Dieu* a créé le *Monde* de rien, dans un tems qu'il n'y avoit

Digitized by Google

rien de ce qui ſe voit preſentement ; ce ſont leurs propres termes ; qu'il a créé les *Cieux* premierement, par le moyen des *Intelligences Spirituelles du premier ordre*, & enſuite la *Terre*, par l'entremiſe des *Anges*, c'eſt-à-dire, dans leur ſens, que *Dieu* ne créa pas les *Cieux* & la *Terre* ſoudainement, & tout d'un coup, mais qu'il créa premierement un *Entendement* ou une *Intelligence*, par le moyen de laquelle il créa le *premier Ciel*. Puis il créa un ſecond *Entendement*, & par ce ſecond *Entendement* il fit créer le *ſecond Ciel*, & ainſi des autres *Cieux*; de maniére que, ſelon eux, *Dieu* créa *dix Entendemens*, pour s'en ſervir à créer les *dix Cieux*. Ils appellent ces *dix Entendemens*, *Ochoul acheré*, c'eſt-à-dire, *les dix Eſprits*, ou *les dix Intelligences* qui préſident aux *dix Cieux*. Le fondement ſur lequel ils appuyent cette *opinion* étrange, eſt leur axiome de *Philoſophie*, que d'une cauſe individuelle il ne peut proceder qu'un effet individuel ; donc, diſent-ils, il faut concevoir que la *Création* des *Cieux* & de la *Terre* a été faite ainſi de ſuite, & par degrez. Pour ce qui eſt de la *Création de la Terre* par le miniſtére des *Anges*, c'eſt une erreur que d'anciens *Heretiques Chrétiens* ont eûe, & qu'ils ont apparemment communiquée aux *Mahometans*. Les *Perſans* ſoutiennent que la *Terre* a été créée au milieu des *eaux*, & que l'*eau* étoit cet *abîme*, ou ce *Chaos*, dont il eſt dit que *Dieu* tira la *Terre*: qu'avant qu'il la tirât de ce *Chaos*, elle y étoit enfoncée comme une boule dans un marais, qu'on n'en voyoit qu'une très-petite partie, mais que *Dieu* fit écouler les *eaux* de cet *abîme*, découvrit la *Terre*, & lui donna la forme

Digitized by Google

me admirable que nous y voyons. Ils appellent cela *Vhasef erz*, c'est-à-dire, *l'extension de la Terre*. Quelques-uns de leurs *Docteurs* croyent que *Dieu* mit la main à ce grand ouvrage un *Vendredi*; & je me souviens là-dessus d'avoir lû dans un livre, qui est assez estimé une Remarque fausse en elle-même, mais curieuse, pour faire voir combien les Savans de l'*Orient* sont mal informez de nos créances, & s'apliquent peu à s'en instruire. „ Les „ *Chrétiens*, (dit le livre) croyent que *Dieu* „ commença un *Dimanche* la *Création de l'Univers*, c'est la raison qui les oblige à faire „ du *Dimanche* leur Jour sacré. Les *Juifs* „ croyent que ce fut un *Samedi*, c'est pourquoi ils fêtent constamment & si exactement le *Samedi*. Les *Mahometans* croyent „ que cela arriva un *Vendredi*, & c'est ce qui „ les a portez à consacrer ce jour entre ceux „ de la semaine. " Mais la plus commune opinion sur le jour auquel *Dieu* commença la *Création de l'Univers*, est la même que celle des *Juifs* & des *Chrétiens*, qui tiennent que ce fut le *Dimanche*. Ils disent ensuite, un peu differemment des *Juifs* & des *Chrétiens*, que ce premier jour-là *Dieu* créa la *Terre*, dans la forme que nous la voyons, avec ses Elemens, avec ses Montagnes & ses Vallées: que le *Lundi* il créa les *Arbres*, les *Plantes*, les *Fleurs*, & géneralement tout ce que la *Terre* produit: que le *Mardi* il créa les *Metaux*, les *Mineraux*, & tout ce qui se trouve dans les entrailles de la *Terre*, les bonnes & les mauvaises choses, les *Tenébres* & la *Lumiére*: que le *Mécredi* il créa les *Fleuves*, les *Bêtes de la terre*, les *Oiseaux de l'air*, les *Poissons de l'eau*: que

que le *Jeudi* il créa le *Soleil* & la *Lune*, forma les *Cieux* avec les *Globes*, & toutes les *Masses de matiére* qui y roulent sans cesse, fit les *Anges*, & créa les *délices* & les *beautez du Paradis*, qu'il a préparées aux Fidéles; & que le *Vendredi* il ne fit autre chose que de créer l'*Homme* dans ses deux sexes ou genres.

Les *Persans* ne conviennent pas non plus avec les autres Peuples sur le tems du *Mois* que la *Création* arriva; car ils veulent que ce fut durant les six derniers jours du *mois Lunaire*, c'est-à-dire, que la *Création* fut commencée le vingt-cinquiéme jour de la *Lune*, & finie le dernier jour de la même *Lune*; & dans cette vûe ils ont assigné au vingt-cinquiéme du mois de *Zilcadé* la Fête qu'ils ont consacrée à la mémoire de la *Création de l'Univers*. Vous voyez, qu'à leur compte, la *Lune* fut créée dans sa vingt-neuviéme *mansion*, & presque au bout du *Zodiaque*, ce qui est fort éloigné du sentiment des *Docteurs Juifs* & *Chrétiens*, qui tiennent unanimement que *Dieu* créa la *Lune* dans le *Signe de la Baleine*, à l'entrée de cette Maison, en opposition avec le *Soleil*, de sorte qu'elle parut en plein le jour qu'elle fut créée, & telle qu'elle paroit le quatorziéme jour de son cours. Je ne sai d'où les *Persans* peuvent avoir tiré leur opinion contraire, qui n'a ni tant d'apparence, ni tant de bons sens que l'autre; peut-être l'ont-ils puisée, comme ils ont fait tant d'autres choses, dans les *Fables* des anciens *Idolatres de Perse*, qui enseignoient que le *Monde* avoit été créé en six tems divers, dont le premier tems avoit été le vingt-sixiéme jour du *mois*, & le dernier tems, le dernier *mois*; prenant de cet-

Digitized by

te maniere ſix mois de l'année pour les ſix jours de la ſemaine que *Dieu* employa ſeulement à tout ce grand ouvrage de l'Univers. Toutes les autres particularitez de la *Création*, qui ſe trouvent dans les livres des *Perſans*, ſont comme celles-là des extraits brouillez & corrompus de l'*Hiſtoire* qui en a été écrite par *Moyſe*.

Ils ne ſont pas d'accord entr'eux ſur le nombre des Cieux: leur Religion dit qu'il y en a ſept, ce que quelques-uns de leurs Philoſophes prétendent qu'il faut entendre des Spheres des Planetes, ſans préjudice des autres Spheres; mais d'autres Philoſophes diſent qu'il n'eſt pas néceſſaire de faire plus de ſept Cieux, & de poſer ces deux autres Cieux que poſe la Philoſophie ordinaire, ni ce dixiéme Ciel des Théologiens ordinaires.

Ils tiennent tous les *Anges*, bons & mauvais, faits de la *ſubſtance* de la *Lumiére*. Les *bons Anges*, diſent-ils, ſont des *natures Spirituelles*, ou des *créatures aëriennes*, compoſées de corps & d'âme, de qui les corps peuvent devenir viſibles en étant épaiſſis ou condenſez. Ils les appellent *Melec*, du verbe *allec*, qui veut dire *envoyer*, parce que ce ſont les *meſſagers de Dieu*: & pour les *Diables*, ils diſent qu'ils ſont compoſez de l'*Element du feu*: qu'ils ſont *Diables*, pour avoir été deſobéïſſans à *Dieu* deux fois: que la premiere fois qu'ils eurent deſobéï, les *bons Anges* les combattirent, & les ayant défaits, ils les menerent captifs au Ciel où *Dieu* leur pardonna; mais qu'après que *Dieu* eût créé *Adam*, comme il eut commandé aux *Anges* de ſe proſterner devant lui, ces méchans captifs deſobéïrent à

cet

Digitized by Google

cet ordre par orgueil, comme auparavant; ſur quoi *Dieu* les maudit & les précipita dans ces eſpaces, où leur préſence & leur rage fait les *Enfers*.

Ils ont des *opinions* fort particulieres ſur le *Peché originel*; car ils ne veulent pas qu'on appelle un *peché* cette méchante action d'*Adam*, qui a rendu tous ſes deſcendans pecheurs & malheureux. Ils ſoutiennent que ce qu'il fit n'étoit point un peché, mais ſeulement un écart de la perfection: que c'étoit uniquement d'avoir laiſſé le mieux pour ce qui n'étoit pas ſi bien. Ils fondent cette fauſſe & incomprehenſible propoſition ſur une ſuppoſition qui n'eſt pas moins fauſſe & incomprehenſible, ſavoir que les *Prophetes* ſont impeccables: qu'ils ſont ſanctifiez dès le ventre de la mere: & qu'ils ne ſauroient commettre de *peché*: & que puis qu'*Adam* étoit *Prophete*, il eſt impoſſible qu'il ait peché. Ils tiennent qu'*Adam* étoit, non ſeulement *Prophete*, mais un *Prophete* très-ſaint & pur, à cauſe de quoi ils l'appellent d'ordinaire *Adam Sefie alla*, c'eſt-à-dire, *l'homme pur de Dieu*. Voici comme ils content pour la plûpart cette action que nous appellons *le peché d'Adam*. „ *Dieu*, di-„ ſent-ils, créa *Adam* dans le *quatriéme Ciel*, „ long-tems avant le *Monde*, & lui permit de „ manger de tous les *fruits* de ce *Paradis*, „ ſans aucune diſtinction; mais il l'avertit „ ſeulement, que s'il ne mangeoit que des „ *fruits des arbres*, la digeſtion de ces alimens „ legers ſe feroit ſi parfaitement, que la plus „ groſſiére partie pourroit s'évacuer par les „ pores; mais que s'il mangeoit du *froment*, „ il arriveroit que cet aliment groſſier feroit

„ un

„ un marc dans ſon eſtomach, qui ne pour-
„ roit ſe diſſiper par les pores, comme la ma-
„ tiére des autres fruits, & que ce marc étant
„ une vilaine ordure, qui ſallit le lieu où l'on
„ la rend, on ne le ſouffriroit point en *Pa-*
„ *radis*, s'il devenoit ſujet à rendre une telle
„ ordure, mais qu'il en ſeroit chaſſé & mis
„ dehors. *Eve*, qui, ſuivant leur ſentiment,
„ étoit auſſi *Propheteſſe*, & par conſéquent
„ impeccable, comme ſon mari, ne fit pas
„ aſſez d'attention ſur l'avertiſſement de *Dieu*,
„ elle mangea du *froment* à l'inſtigation du
„ *Diable*, & en fit manger à ſon mari. Ils en
„ mangerent tant qu'ils en eurent l'eſtomach
„ chargé. C'eſt ce qui leur ouvrit les yeux,
„ & en même tems *Gabriel* les vint mettre
„ hors du *Ciel*, de peur qu'ils ne le rendiſſent
„ ſouillé, comme ils auroient fait s'ils y euſ-
„ ſent demeuré davantage. Or ce n'étoit pas
„ un *peché*, diſent les *Mahometans*, que d'a-
„ voir mangé de ce grain; car il n'étoit pas
„ défendu, mais il eût été mieux de n'en
„ point manger: & ce qu'*Adam* & *Eve* furent
„ mis hors du *Paradis*, n'étoit pas un châti-
„ ment; car ils n'avoient rien fait qui le me-
„ ritât, ni ils n'avoient point encouru l'in-
„ dignation de *Dieu*, mais c'étoit pour éviter
„ un inconvenient, & pour empêcher qu'un
„ lieu pur de ſa nature ne fût ſouillé par ac-
„ cident. " Il eſt difficile de rencontrer dans les plus fauſſes *Religions* de *Fable* plus ſotte & plus ridicule, & toutefois c'eſt avec quoi les *Mahometans* tirent *Adam* d'affaire touchant le *peché* qu'il a commis, afin de maintenir leur maxime, *que les Prophetes ſont impeccables*, qu'ils ne peuvent rien faire contre le comman-
de-

Digitized by Google

dement de *Dieu* , & que tout ce qu'on peut dire contr'eux , c'eſt qu'ils laiſſent quelquefois le *mieux* pour ſuivre le *bien*. Nous parlerons de la création d'*Adam* ſur le jour de ſa Fête. J'ajoûte ici ſeulement qu'il y a pluſieurs opinions differentes entre les diverſes *Sectes* des *Mahometans* ſur la qualité du *Fruit défendu*. Quelques-uns prétendent que c'étoit du *Raiſin:* d'autres la *Figue des Indes*, qu'on appelle de cela *Figue d'Adam:* & d'autres, quelqu'autre fruit, qu'ils ne nomment point.

Sur le ſujet de la chute d'Adam ils font un autre conte à leurs maniéres de *Paraboles*, pour montrer quelle eſt la force extrême de la *concupiſcence*; „ c'eſt que parmi les *Anges* „ *du Ciel*, il y en avoit deux nommez *Aruth*, „ & *Maruth*, qui dirent une fois à *Dieu*. *Seigneur, qu'eſt-ce que cela, de tant pardonner aux hommes, & que cependant ils ne s'amendent point, & ne changent jamais: cent fois, mille fois, des millions de fois, vous leur pardonnez, & c'eſt toûjours la même choſe, c'eſt à recommencer : on n'y voit point de fin? Ah*, répondit *Dieu*, *ſi vous connoiſſiez quelle eſt la violence de la concupiſcence! eh bien*, dirent ces beaux *Anges*, *donnez nous-la, pour voir un peu ce qui en eſt.* „ *Dieu* le fit, il les mit dans „ un corps mortel. Ils vinrent au monde; „ mais dès qu'ils y furent, les voilà dans tou- „ tes ſortes de débauches, courant après le „ vin, & après les femmes. Parmi celles „ dont ils devinrent amoureux, il y en eut „ une fine & adroite qui ayant découvert leur „ naiſſance & leur origine, leur dit je ſai qui „ vous êtes, je ne me fierai point à vous; „ car quand vous m'auriez abuſée vous me

„ plan-

„ planteriez-là & vous vous envoleriez au
„ *Ciel*. Vous ne jouïrez point de moi assurément, qu'à condition de m'emmener avec
„ vous. Ces jeunes gens emportez accepterent le parti, & quand ils eurent bien fait
„ la débauche sur la terre ils retournerent au
„ *Ciel* y menant cette femme avec eux. Aussitôt qu'ils y furent arrivez, *Gabriel* vint de
„ la part de *Dieu* demander à cette effrontée,
„ *qui lui avoit apris le chemin du Paradis*? elle
„ répondit, *que c'étoit Aruth & Maruth qui*
„ *l'avoient amenée-là*. *Dieu* irrité contre ces
„ méchans *Anges*, d'avoir été si emportez
„ dans la débauche, qu'ils l'avoient même
„ voulu introduire dans le *Paradis*, les précipita en terre, dans un Puits profond, proche
„ *Babylone*, où ils sont pendus par les pieds,
„ s'occupant à enseigner aux *Juifs* la *Magie*, &
„ tous ces pernicieux secrets avec quoi les
„ hommes & les femmes s'ensorcelent l'un
„ l'autre.

Après avoir raporté ce que les *Persans* tiennent de la *Création du Monde*, & de la *chute d'Adam*, je vais raporter ce qu'ils croient touchant la *Resurrection*, le *Dernier Jugement*, le *Paradis* & l'*Enfer*.

Ils enseignent qu'il y a un *Jugement* particulier pour les *adultes*, qui se fait immédiatement après la *mort* en cette maniére. Aussitôt qu'une personne *adulte* a été étenduë dans le Sepulcre, que la fosse est couverte & fermée, & que le peuple qui a assisté à l'enterrement est retiré; l'*ame* séparée de ce *corps* y rentre & le ranime. Il vient deux *Anges noirs*, épouvantables, & de la plus affreuse figure, appellez *Nekir* & *Munkir*, qui font lever la per-

personne sur son seant, *vivante en corps & en ame*, ce sont les termes de leurs *Docteurs*. Ces *Anges* se mettent à l'interroger sur sa *foi*, & premiérement sur l'*Unité de Dieu*, puis sur la *Mission* de *Mahammed*, & ensuite sur ses *œuvres*; ils lui demandent, *qui est ton Seigneur? qui est ton Prophete? quelle est ta Religion? où est ton Kablah?* c'est-à-dire le *côté où l'on se tourne en faisant ses prieres. Quels sont les Juges & gardiens du Sepulchre? quelles bonnes œuvres as-tu faites?* Cette *interrogation* est le premier examen qu'ils disent qui se fait après la mort, lequel *Dieu* veut qu'on croye être une vraye & juste procedure, laquelle s'écrit dans un livre qui sera raporté au jour du *Jugement Universel*, & que ce *Jugement particulier* est suivi d'un pressentiment certain & indubitable de l'état où l'on sera éternellement après la *Resurrection*. Pressentiment qui remplit l'ame des *Fidéles* de joye & de consolation, comme celle des *Méchans*, au contraire, de regrets & de tourmens; & que c'est-là le premier acte de la *Justice divine* envers le *corps* & l'*ame*.

Ils n'assignent point de lieu particulier à l'*ame* lors qu'elle se sépare du *corps*, jusqu'à ce qu'elle y rentre pour subir cet *examen* ou ce *jugement*. Mais ils disent qu'elle va errant jusqu'à ce que son *corps* soit mis en terre; & qu'après l'*interrogation du Sepulchre*, elle entre dans un *corps* délié, agile & subtil, doué de ces qualitez que nous appellons *les qualitez des corps glorieux*, lequel *corps* est préparé de *Dieu* exprès pour être le receptacle de l'*ame*, & pour la contenir jusqu'à la *resurrection universelle*, auquel tems elle reprendra son premier

Digitized by Google

mier *corps:* la raiſon ſur laquelle ils fondent la production de ce ſecond ou nouveau *corps*, c'eſt, diſent-ils, que l'*ame* ſeule eſt inhabile à l'action tant de l'entendement que de la volonté, tant propre, qu'accidentelle, & qu'ainſi l'*ame* ne pourroit produire ſes operations ſans l'organe d'un *corps*. Ils poſent un lieu particulier où les *ames* des hommes ſont détenues juſqu'au *Jugement:* ils l'appellent *Berzah*, mot qui ſignifie *intervalle* ou *ſéparation*, parce que c'eſt l'entredeux de la vie préſente & de la vie éternelle. Ils croyent qu'après le *jugement particulier* de la *foſſe*, les *ames* de tous les hommes ſont renfermées dans ce lieu. D'autres croyent qu'il y a deux lieux d'entrepôt ou d'attente, celui-ci nommé *Berzah*, pour les *ames* des *Fidéles*, & un autre dit *Berhout*, pour les *ames* des *Infidéles*. *Berhout* originairement eſt le nom d'un *Puits* célébre en *Arabie*. C'eſt comme les *Juifs* qui ont nommé l'*Enfer*, *Gehenne* du nom d'une valée de la *Paleſtine*. Les *Théologiens Perſans* ſont encore fort partagez ſur la nature des *plaiſirs* & des *peines* de l'*ame* dans le grand intervalle de la *Mort* à la *Reſurrection*. Quelques uns tiennent que ce ne ſont que de confuſes viſions ou des preſſentimens legers. Les autres croyent que ce ſont des ſentimens vifs de joye ou de regret, nez d'avoir, ou de n'avoir pas aquis, la foi, la vertu, les Sciences, & les autres perfections de l'*ame*.

Ils admettent, entre le *Paradis* & l'*Enfer*, un *Lymbe* qu'ils appellent *Abraf*, dont ils font un lieu de délaſſement, où il n'y a ni peines, ni plaiſirs, dans lequel ſont reçus pour jamais les gens qui ne font ni bien, ni mal, faute des

Digitized by Google

des talens naturels pour les actions morales, comme les *Enfans*, les *Foux*, & les *Innocens*. Les *Persans* comprennent cette sorte de personnes sous ces termes si usitez dans le *Droit Civil & Canon*, *Nabalek akel*, c'est-à-dire, *mineur d'esprit*, *n'usant pas de son jugement*.

J'ai ouï assurer à des *Missionnaires* de l'*Eglise Romaine*, d'avoir trouvé des Gens Doctes parmi les *Mahometans*, en petit nombre pourtant, qui croyoient qu'il y avoit un *lieu* où les *ames* des *Prédestinez* alloient se purifier après la *mort*, lequel on pourroit comparer au *Purgatoire* que leur *Eglise* enseigne: que ces Doctes *Mahometans* disoient qu'en ce *lieu-là*, qui de soi n'est pas un *lieu de peine*, les *ames* se rendent volontairement, qu'elles y demeurent quatre jours, sans être retenuës davantage, & qu'elles les passent dans l'exercice d'un vif repentir de la commission des choses défenduës, & de l'omission des choses commandées; mais pour moi je n'ai trouvé personne parmi les *Mahometans* qui tint qu'il y eût un tel *lieu de pénitence*, dans lequel l'*ame* exerçât la pénitence par des remords, & hors duquel il ne s'en exerçât point, & je ne pense pas qu'il y ait de tel sentiment dans aucune *Secte* de la Religion *Mahometane*.

Les *Mahometans* appellent la *Resurrection* d'un mot qui signifie *retour*, & ils croyent comme nous, que les mêmes *corps* qui ont été en cette vie se releveront de la poussiere & seront ranimez de leurs propres *esprits*, pour aller ainsi en *corps* & en *esprit* comparoître devant le *Trône* du *Juge de l'Univers*; mais ils ne croyent point que les *corps* deviendront glorieux de la maniére que nous le concevons, disant

Digitized by Google

disant que la *Resurrection* ne fera que perfectionner le *corps*, mais qu'il n'en changera point la nature ou la maniére d'être, qu'il ne sera ni *Diaphane* ni *Aërien*, mais qu'aussi il ne sera ni gâté de laideur, ni difforme de taille, ni incommodé de vieillesse ni d'aucune autre infirmité, ni chargé d'excremens & de superfluitez. Ils appuyent leur créance sur ce raisonnement, que si vous ôtez au *corps* quelqu'une de ses qualitez sensibles materielles, ce n'est plus un vrai *corps*.

Ils donnent divers noms au dernier *Jugement* & presque tous fort terribles. Les plus communs sont *rous becher mecher*, c'est-à-dire, *jour de l'assemblage & de la séparation*, & *rous kiamet*, *jour du bouleversement*. Et ils disent qu'il se fera en *Arabie*, proche de la *Mecque*, en un lieu nommé *Mehcher*. C'est toûjours à l'imitation des *Juifs*, qui vouloient que le dernier *Jugement* se fit chez eux proche de *Jerusalem*. Ils disent qu'il y aura au *dernier jour* une réelle & véritable *balance*, dont les *Bassins* sont plus grands & plus larges que la superficie des *Cieux*, dans laquelle les *œuvres des hommes* seront pesées par la *Puissance de Dieu*, & si exactement que la balance fera connoître, *jusques aux Atomes*, *& aux grains de moutarde*, afin qu'il puisse s'en ensuivre une connoissance précise & une parfaite justice. Ils ajoûtent qu'un des *Bassins* de cette *Balance* s'appelle *le Bassin de Lumiere*, l'autre *le Bassin de Ténébres*. Que le *Livre des bonnes œuvres* sera jetté dans le *Bassin de lumiere*, qui est plus brillant que les *Etoiles*, & que le *Livre des mauvaises œuvres* sera jetté dans le *Bassin de Ténébres*, qui est horrible & de la plus

effroyable apparence; & que le *fleau*, ou le *balancier*, ſera connoître à l'inſtant qui des deux l'emporte & à quel degré c'eſt. Qu'après cet examen à la *Balance*, tous les *corps* iront paſſer ſur un *Pont* qui eſt étendu ſur le *feu éternel:* Pont qu'on peut appeller, diſent-ils, le troiſiéme & dernier examen, & le vrai *Jugement final*, parce que c'eſt-là où la ſéparation ſera faite des *Bons* d'avec les *Méchans*; ils appellent ce Pont *Poul ſerrha*, mot qui ſignifie *Pont ſur le milieu du chemin.* Voici comment leurs *Livres de Religion* en parlent: *Il faut croire qu'il y a véritablement un* Chemin réel, *ſavoir un Corps materiel étendu ſur le milieu de* la Gehenne, *dont la ſuperficie eſt plus étroite qu'un poil délié, & le chemin plus aigu que le tranchant d'un raſoir, ſur lequel il eſt impoſſible de marcher ſans être ſoûtenu de la main toute-puiſſante de* Dieu. *Les* Infidéles *& les* Méchans *y broncheront au premier pas, & tomberont ainſi dans la* Gehenne d'Enfer; *mais pour les* Fidéles, Dieu *affermira leurs pieds ſur cette voye aiguë. Ils paſſeront ce* Pont *par la miſericorde de* Dieu *plus vite qu'un Oiſeau ne fend l'air, & ils entreront au* Paradis Eternel.

Les *Perſans* ſont fort infatuez de ce *Pont*, & lors que quelqu'un ſouffre une injure, dont par aucune voye, ni dans aucun tems il ne puiſſe avoir raiſon, ſa derniere conſolation eſt de dire: *Eh bien; par le* Dieu vivant, *tu me le payeras au double au* dernier jour: *tu ne paſſeras point le* Poul ſerrha, *que tu ne me ſatisfaſſes auparavant: je m'attacherai au bord de ta veſte, & me jetterai à tes jambes.* J'ai vû beaucoup de gens éminens, & de toutes ſortes

tes de professions, qui apprehendant qu'on ne criât ainsi *Haro* sur eux, au passage de ce *Pont* redoutable, solicitoient ceux qui se plaignoient d'eux de leur pardonner : cela m'est arrivé ainsi cent fois à moi même. Des gens de qualité qui m'avoient fait faire par importunité des démarches, autrement que je n'eusse voulu, m'abordoient au bout de quelque tems, lors qu'ils pensoient que le chagrin en étoit passé, & me disoient, *je te prie*, hâlal becon antchisra, c'est-à-dire, *rens moi cette affaire-là licite*, *ou juste*. Quelques uns même m'ont fait des presens, & rendu des services, afin que je leur pardonnasse en déclarant que je le faisois de bon cœur, de quoi la cause n'est autre chose que cette creance, qu'on ne passera point le *Pont de l'Enfer* qu'on n'ait rendu le *dernier quatrin* à tous ceux qu'on a oppressez. Il y a néanmoins quelques *Docteurs* parmi eux qui enseignent, qu'il faut entendre spirituellement ces doctrines des *Anges*, du *Sepulcre Nekir* & *Munkir*, de la maniere dont ils font rendre compte, de la grande *Balance*, & des *Livres* jettez dedans; du *Pont de l'Enfer*, & des autres Dogmes semblables; mais ces *Docteurs Spirituels* sont en petit nombre & peu suivis, & le gros des *Docteurs* & de la *Religion* soutient que tous ces Dogmes sont vrais à la lettre.

Ils disent ensuite qu'au *dernier jour Dieu* divisera les hommes en trois *Classes*, les *bons*, les *méchans*, & ceux que la foiblesse aura toûjours fait *clocher* entre le *bien* & le *mal*; & qu'encore qu'il tienne compte des *œuvres* de tous les hommes, néanmoins il n'interrogera que qui il lui plaira, & qu'il ne comptera

Digitized by

point avec les *bons*, mais qu'il les recevra ſans aucun examen dans le *Paradis Eternel.* Que pour les *Foibles*, il comptera avec eux benignement & miſericordieuſement ; mais que pour les *Méchans* il prendra un compte exact & ſevere de leurs iniquitez.

Leurs *Livres* enſeignent que le principal ſujet ſur lequel on comptera au *dernier Jour*, ſera la matiere de *Foi* & de *Revelation.* *Dieu* interrogera les *Fidelles* ſur le ſujet des *Prophetes*, c'eſt-à-dire ſur la *verité* de leur *Miſſion*, & ſur la *nature* de leur *Doctrine.* Il interrogera les *Infidelles* ſur leur *Infidelité*, pourquoi ils ont accuſé de menſonge ſes *Envoyez* ? il interrogera les *Heretiques* ſur la *Succeſſion* & ſur la *Tradition*, pourquoi ils ont rejetté les veritables *Succeſſeurs de Mahammed*, & le *droit ſens* de la *Revelation*? Ils ajoutent, qu'on n'interrogera ſur les *œuvres*, que les gens qui auront été dans la *bonne Religion.*

Leurs *Docteurs* ne s'accordent point du tout ſur la qualité des *Reprouvez.* Quelques uns ſoutiennent, que perſonne n'eſt ſauvé, s'il n'a crû à *Mahammed.* D'autres tiennent au contraire, que c'eſt par la pure *Miſericorde de Dieu* qu'on eſt ſauvé, ſans l'intervention de la *Loi.* D'autres diſent que ce ſont les *œuvres* qui ſauvent, en ſorte que quiconque fait de *bonnes œuvres*, & eſt homme de bien, de quelque *Religion* qu'il ſoit d'ailleurs, il ira en *Paradis*; ſurquoi ils citent un *Hadis des Imans*, c'eſt comme nous dirions un *Paſſage des anciens Peres*, qui porte, qu'un *Infidelle*, nommé *Atem*, fut tiré du *lieu* où les *Reprouvez* ſont enfermez & tourmentez, à cauſe de ſes grandes aumônes; mais ce n'eſt qu'une *Tra-*

di-

Digitized by Google

dition, qui chez les *Perſans* n'eſt pas de grande autorité. Quelques uns tiennent que cette opinion-là, qui porte que quiconque fait de *bonnes œuvres* ſera ſauvé, ſe doit entendre ſeulement des gens qui auront vécu dans quelque *Religion* qui ait été originairement enſeignée par un vrai & légitime *Prophete*, comme la *Religion Judaïque*, & la *Religion Chrétienne*. Il y a des *Docteurs* encore plus benins, qui croyent, que de tous les *Méchans* qui ſeront condamnez au *feu Eternel*, il n'y aura que les *Athées* qui y demeureront éternellement, mais que tous ceux qui auront crû & confeſſé le *vrai Dieu* ſeul & unique, ſeront retirez de la *Gehenne*, après qu'ils y auront été le tems qu'il faudra pour ſouffrir la peine de leurs péchez; tellement, diſent-ils, qu'il ne demeurera dans la *Gehenne* aucun homme qui aura profeſſé l'exiſtence d'un ſeul *Dieu*, encore qu'il n'y eût dans ſon cœur qu'un grain de foi, pas plus gros qu'un *grain de moutarde*, ou qu'un *Atome*, parce que la *Miſericorde de Dieu* eſt trop grande pour qu'un homme qui aura eſperé en lui ſoit perdu éternellement. Enfin, il y en a qui croyent que l'immenſité de cette divine *Miſericorde* ira juſqu'à retirer tous les damnez de l'*Enfer* : que ceux qui ont un *Interceſſeur*, comme les Chrétiens, par exemple, leſquels ont *Jeſus-Chriſt*, ſortiront les premiers, & pour ceux qui n'en ont point, la bonté de *Dieu* intercedera pour eux. Les *Perſans* affirment fort poſitivement, que *Dieu* ſera aſſiſté au *Jour du Jugement* par *Mahammed*, & par *Aly*, qui ſeront à ſes côtez avec les *Imams*, ou Succeſſeurs legitimes d'*Aly* & par les autres vrais *Prophetes* qui in-

tercederont chacun pour leurs *Disciples* & *Fidelles Sectateurs*, soit pour leur obtenir le *Paradis*, ou plus de gloire dans le *Paradis*, soit pour faire adoucir & faire abréger le tourment de ceux qui auront mal vécu dans leur Creance.

Leur commune opinion est que *Dieu* prononcera lui-même la Sentence aux *Reprouvez*. Il y a pourtant des *Docteurs* de reputation, & entr'autres *Ebn Babouyé*, fameux Auteur, qui croyent que c'est faire injure à la bonté de *Dieu* de croire qu'il puisse condamner à l'*Enfer* de sa propre bouche; que *Dieu* assurément n'envoyera personne aux *Enfers*, mais que l'*Enfer* attirera les *Méchans* comme sa Proye & son Partage. Ce même Auteur celebre, est un de ceux qui soutiennent qu'aucun homme ne demeurera en *Enfer* éternellement, mais qu'au bout d'un tems, qui sera très-long à la verité, les *Réprouvez* seront annihilez, ou changez en feu. Le celebre *Abou-nesre* est aussi de cette opinion favorable que les ames des *Méchans* seront à la fin annihilées.

Ils ne conviennent pas non plus sur le point de la *Vision Beatifique*. La plus génerale opinion est que *Dieu* ne sera pas *visible*, non pas même aux *Bien-heureux*, qui ne verront qu'une lumiere, mais laquelle sera brillante, & ravissante, au delà de ce que l'imagination le sauroit concevoir. Tous leurs *Docteurs* admettent la doctrine de la *Gradation*, soit dans la gloire du *Paradis*, soit dans les peines de l'*Enfer*, disant que l'on sera exalté & comblé de biens, selon le degré de vertu morale & Religieuse dont l'on aura été doué en ce monde; & que l'on sera puni & tourmenté

par

Digitized by Google

par rapport au degré de vice & d'infidelité dont l'on aura été entaché. Il y a des *Docteurs* qui tiennent que les ſept *Cieux* que l'*Alcoran* porte que *Dieu* a créez, comme je l'ai obſervé auparavant, ſe doivent entendre de ſept *Claſſes*, ou *Etages*, du *Paradis* & de l'*Enfer*, où les plaiſirs comme les peines vont en augmentant d'un étage à l'autre. Qu'au premier *Etage* de l'*Enfer* ſeront les *Méchans Mahometans*; au ſecond, les *Mahometans* qui ont nié le Vicariat d'*Aly*, & des *Imans* ſes deſcendans : au troiſiéme, les gens qui n'ont nié qu'un *Prophete*, ſavoir les *Chrétiens* qui ne nient que *Mahammed*: au quatriéme, ceux qui nient deux *Prophetes*, tels que ſont les *Juifs*, qui nient *Mahammed* & *Jeſus-Chriſt*: au cinquiéme, ceux qui les nient tous, comme les *Payens*: les *Apoſtats* ſeront renfermez dans le ſixiéme *Etage*, & les *Athées* au dernier. Après avoir poſé la *Gradation* en *Paradis* & en *Enfer*, ils enſeignent quelle eſt la nature de ces lieux, & ils vous diſent, premierement à l'égard du *Paradis*; qu'au ſortir de ce *Pont* dangereux, dont nous avons parlé, on deſcendra à un *Etang*, appellé l'*Etang de Mahammed*, & auſſi l'*Eau de la vie*, dont les dimenſions égales ſont auſſi étenduës que le Chemin qu'on peut faire dans un mois; que l'eau de cet *Etang*, qui eſt plus blanche que le lait, & plus douce que le miel, y découle par deux *Canaux*, du Fleuve *Canthan*, qui eſt le *fleuve de vie*, & que pour la commodité des *Bien-heureux*, il y a tout le long de l'*Etang* des Cruches ſemblables aux *Etoiles*, toûjours pleines de cette eau juſqu'aux bords; que les *Fidelles* boiront de cette eau

avant que d'entrer en *Paradis*, parce que c'eſt *l'eau de la vie Eternelle*, & que ſi l'on en boit ſeulement une goute, on n'aura jamais ſoif éternellement, on ne deſirera jamais rien. Il y a deux grandes *Opinions*, & qu'on peut appeller generales, parmi les *Mahometans Perſans*, ſur les *delices du Paradis*, & ſur les *peines de l'Enfer*. *L'Opinion* des *Philoſophes*, qui ne veulent rien croire que ſur la démonſtration, & qui en *Eſprits forts*, ſpiritualiſent & allegoriſent tout, & l'*opinion* des *Docteurs poſitifs* qui déférant à l'*Alcoran*, & à la *Tradition* ſelon le ſens de la Lettre, prennent groſſierement & charnellement tout ce qui eſt raporté de la *vie future*.

Les premiers diſent qu'il faut interprêter les choſes qu'on peut appeller groſſieres & corporelles, que les *Saints* ont dites de l'*autre vie*, comme n'ayant été publiées que pour l'uſage des gens épais & materiels; mais que la *Felicité du Ciel* conſiſte toute entiere en des objets propres pour l'*ame*, comme dans la connoiſſance de toutes les Sciences, de tous les tems, de tous les faits, & dans les ſublimes operations de l'entendement; & que pour ce qui eſt du *corps*, il aura des *Delices* conformes à ſa nature, en ce que *Dieu* créera des qualitez qui donneront aux ſens autant de ſatisfaction, que s'il jouïſſoit réellement des plus vifs plaiſirs, & des plus douces voluptez dont il ait eu connoiſſance: que dans l'*Enfer* de même, les *Peines* conſiſtent pour l'*Eſprit* dans un cruel regret & deſeſpoir d'avoir manqué la poſſeſſion du *Paradis*; & pour le *corps*, dans un ſentiment des plus cuiſantes douleurs.

Mais les *Docteurs*, qu'on peut appeller *charnels*,

nels, parce qu'ils entendent & qu'ils enſeignent les choſes dans un *ſens materiel*, conſtituent les *tourmens* de *l'Enfer* à être dans les mains des *Diables*, qui ſuſpendent, diſent-ils, les *Corps* dans des *Gouffres* pleins de *Serpens*, de *Dragons*, & de toutes les *Bêtes* horribles & cruelles, deſquelles il eſt perpetuellement rongé, & qui tourmentent l'*ame* de remords & de rage; & ils font conſiſter les *Delices* du *Ciel* au contraire, en mille choſes raviſſantes, dont voici quelques unes. „ Les „ *Bien-heureux*, diſent-ils, après avoir bû de „ l'*Eau de l'Etang de vie*, prennent le Che- „ min du *Paradis*, un *Ange*, nommé *Rusvon* „ qui en a les Clefs leur ouvre. Ils entrent „ & vont s'aſſeoir ſur le bord du grand *Kauſ-* „ *ſer*, c'eſt le nom qu'ils donnent au *Fleuve* „ *de Delices*. Ce *Fleuve* eſt couvert d'un *ar-* „ *bre* de la plus immenſe grandeur dont l'on „ puiſſe jamais ſe former l'idée, car une „ feuille ſeule eſt ſi grande, qu'un homme „ qui courroit la Poſte, cinquante mille ans „ durant, ne ſeroit pas encore ſorti de deſ- „ ſous. *Mahammed* & *Aly*, ſont les Echan- „ ſons de ce délicieux *Nectar*. Ils en ſervent „ dans des vaſes précieux, ſe trouvant par „ tout, montez ſur des *pay duldul*, (Ce ſont „ des animaux qui ont les pieds de *Cerf*, la „ queüe de *Tygre*, & la tête de *Femme*,) & „ ſuivis d'innombrables Troupes de *Femmes* „ *Celeſtes*; qui ſont des *Corps* créez exprès, „ douez de la plus rare beauté pour le plaiſir „ des *Elus*. On ne peut jamais être cou- „ pable de crime dans l'uſage de ces voluptez, „ parce que tout eſt permis & rien ne laſſe. „ Il n'y a plus là de *Loi* qui rende les choſes

 „com-

„ commandées ou défenduës, honnêtes ou
„ deshonnêtes. La ſanté y eſt éternelle,
„ comme la vie.

Je ferois un trop long diſcours, ſi je voulois rapporter toutes les Deſcriptions qu'ils font de leur *Paradis*, leſquelles ſemblent formées ſur ce qui eſt rapporté de la *nouvelle Jeruſalem*, aux derniers Chapitres de l'*Apocalypſe*. J'en dirai encore ſeulement quatre choſes.

La premiere, que quand on leur demande, s'ils ne penſent pas que la *viſion Beatifique* ſoit mille fois plus raviſſante & délicieuſe que tous ces *plaiſirs ſenſuels*, ils répondent que cette *viſion*, que nous ſuppoſons, ne peut entrer dans un *Eſprit raiſonnable*, parce que pour les actes de *vûe* & de *connoiſſance* il faut qu'il y ait de la proportion entre la puiſſance & l'objet. Or, diſent-ils, quelle proportion y a-t-il entre l'*Homme*, qui eſt un *Etre* créé & borné, & *Dieu*, qui eſt un *Etre* incréé & infini, & par conſequent, l'*Homme* ne pourra jamais voir *Dieu*.

La Seconde, que lors qu'on leur dit qu'il eſt auſſi bien difficile à comprendre par un *Eſprit raiſonnable*, qu'en un lieu comme le *Paradis*, où la vie eſt immortelle, on ait l'uſage de ces choſes corporelles qui font durer l'eſpece, & de celles qui entretiennent l'individu & qui le détruiſent; ils répondent hardiment, que ces choſes là y ſeront non pour la néceſſité, mais pour le plaiſir; tellement que les mêmes plaiſirs dont nous avons la connoiſſance ſur la Terre ſeront tous dans le Ciel. Suppoſition qu'ils prouvent par une autre ſuppoſition, qui eſt auſſi incertaine, & auſſi

aussi peu vrai-semblable, c'est que ce *monde* est un *Ectype* du *Ciel*, que tout ce qui est ici bas vient du *Ciel*, quoi qu'il ait extrêmement dégeneré de son origine: que les fruits en viennent, les Richesses, & les autres biens. Or, disent-ils, puis qu'il faut supposer que ces choses sont au *Ciel* dans leur perfection de beauté & de bonté, comment seroit-il possible que les *Bien-heureux* n'en eussent pas l'usage, & qu'elles ne fussent pas-là pour leur volupté?

La troisiéme chose que je veux remarquer, c'est-ce qu'ils disent sur l'objection qu'on leur fait, que si l'on boit & mange dans le *Ciel*, il faut s'imaginer aussi qu'on y est sujet aux nécessitez qui suivent le boire & le manger, ce qui est une fort vilaine infirmité: ils répondent que ces mets délicieux ne font point de marc, parce que leur substance s'en va & s'exhale par les pores en une sueur qui est le plus odorant parfum.

La quatriéme observation est sur ce qu'on dit communément, que les *Mahometans* excluent les *Femmes* du *Paradis*. Il est vrai qu'ils les en excluent, mais c'est seulement en ce sens, qu'elles ne doivent pas être en même lieu avec les hommes, pour qui il y a des *Femmes Celestes*, plus belles que les *Femmes de ce Monde* ne seront dans la *Resurrection*; & qu'à l'égard des *Femmes ressuscitées*, qui seront rendues *Bien-heureuses*, elles passeront, disent-ils, dans un lieu de *Délices*, & y jouïront comme les *Bien-heureux* en leur lieu, de toutes sortes de voluptez.

J'ai dit que les *Mahometans* mettent un grand *Arbre* dans le *Paradis*, pour la felicité

des *élûs*. Ils en mettent un autre en *Enfer*, tout auſſi grand, pour le tourment des *réprouvez*; car ils diſent qu'il eſt couvert de *ſerpens*, & de toutes ſortes d'*animaux*, & d'*inſectes* cuiſans & venimeux, qui tombent ſur les *damnez*, & les dévorent.

Je ne dois pas oublier de dire ce qu'ils enſeignent ſur un autre point important des matieres abſtraites : c'eſt l'*état du Monde* après le *dernier jour*. Les *Docteurs Perſans* n'ont rien de poſitif là-deſſus, ſavoir ſi les *Cieux* s'arrêteront, & s'ils ſeront changez. La plus grande partie des *Doctes* tiennent que le *Monde* ne perira point, & ne ſera point diſſous, mais qu'il ſera purifié, & qu'enſuite ce ſera le ſéjour des *bienheureux* à jamais.

Je vais finir ce Chapitre comme je l'ai commencé, en obſervant que les *Mahometans* ſont les plus grands *Deiſtes* du monde, & les Peuples de la terre qui rendent le plus de reſpect à *Dieu* dans leurs diſcours. On ne peut pas dire qu'ils ayent la bouche pure; il en ſort au contraire tout autant de paroles ſales, d'injures, d'imprécations, & de maledictions, que dans les autres *Religions*; mais il n'en ſort point de blaſphemes. Le *nom* de *Dieu* n'eſt point pris chez eux en vain dans ce ſens-là; & s'ils entendoient quelqu'un jurer ce *nom* adorable, je crois qu'ils mettroient le blaſphemateur en piéces. Auſſi n'y a-t-il pas d'exemple chez eux de ces horribles impietez, qui ſont ſi fréquentes parmi nous. Ils invoquent au lieu de cela le *nom* de *Dieu* à toute heure, avec la plus profonde adoration, avec tous les dehors du plus vif amour, & avec les plus glorieuſes épithetes. Le *nom* ordinaire de *Dieu* eſt

est *Alla* en *Arabe*, & *Koda* en *Persan*, qui vient de *kod*, qui signifie *lui* ou *celui*. C'est, comme vous voyez, le *grand nom*, le *nom suprême*, répondant au *Jehova* des *Hebreux*. *Alla* signifie dans son étymologie *servir*, *reverer*, *adorer*. Il y a quatre-vingts dix-neuf *noms* dérivez de ce saint *nom* d'*Alla*, qu'ils appellent *les beaux Noms*, *les Noms aimables*. Ils ont un Recueuil des *Noms* de *Dieu*, qui montent à mille-un. Ce sont les *noms* de ses *attributs* & de sa *gloire*. Ils appellent ce Recueuil *Giauchen*, c'est-à-dire, *cotte de maille*, pour signifier qu'ils sont une protection & une défense semblable à celles de la *cotte de maille* sur le corps d'un homme armé. Ces *noms* sont en *Arabe* divisez par dixaines, chaque dixaine d'une rime ou terminaison, & d'une mesure de syllabes, & il y en a *mille-un*, disent-ils, pour signifier que les *mille noms* ne sont qu'une chose. J'en donnerois la traduction, si je n'avois peur qu'on trouvât cette *Litanie* ennuieuse. J'en raporterai seulement la premiere dixaine, pour donner une plus facile idée de ce que c'est. *O mon Dieu, je t'invoque par ton Nom! O Dieu! O Donateur! O plein de Beneficence! O Misericordieux! O Fort! O Grand! O Ancien! O Savant! O Pardonnant! O Guerissant.* Beaucoup de gens portent, & font porter à leurs enfans, cette *cotte de maille*-là, en maniere d'*amulette*, ou de *talisman*, soit à la gorge, soit sur l'estomach, soit au bras, qui est la plus ordinaire partie où l'on attache ces sortes d'*amulettes*. Le *nom* de *Dieu*, le plus commun entre les *Mahometans*, après celui d'*Alla*, est *Rebel-halemin*, c'est-à-dire, *Seigneur des mondes*, ou *des êtres*

créez qui composent le monde, qui est ce que les *Hebreux* appelloient *armée*. Ainsi, le *Dominus Sabaoth* des *Juifs* est la même chose que le *Rebel-halemin* des *Mahometans*. Les *Persans* ne traduisent pas ce mot de *Reb* par celui de *Maître*, ou *Seigneur*, comme nous faisons, ils le traduisent par le terme de *Perver degar*, c'est-à-dire *Nourricier*, étant le participe du verbe qui signifie *nourrir*, *entretenir la vie*, *donner l'aliment nécessaire*. On pourroit fort bien dire que les *Juifs* ont entendu ce terme comme les *Persans*, en le donnant à leurs *Docteurs*, & *Maîtres de la Loi*, qu'ils appelloient *Rabi*, puis que dans leur institut ils administrent l'aliment spirituel, & entretiennent la vie de l'ame.

CHAPITRE II.

Du second Article du Symbole des Persans.

MAHAMMED EST L'ENVOYÉ DE DIEU.

LE terme que j'ai traduit par *Envoyé*, est *Resoul*: il signifie aussi un *Nonce*, un *Ambassadeur*, un *Messager*. C'est un terme *Arabe*: *Nebi*, qui est celui dont ils se servent pour dire *Prophete*, d'où vient le mot de *Nebouyet*, pour dire *la Prophetie*, est *Arabe* aussi, & il signifie proprement *Orateur*, & pareillement *Interprete*, venant d'un mot qui signifie *déclarer*, & *annoncer*. Le mot de *Prophete* en *Persan* est *Pegomber*, mot composé de *Pegom*, qui veut dire *nouvelle*, *avis*, *message*, & de *ber*, qui est l'imperatif du verbe *porter*, & ce mot signi-

Digitized by Google

fie ainsi *Porteur de nouvelles*, ou *Evangeliste*. Avant que de parler du faux *Prophete Mahammed*, il faut dire ce que les *Persans* tiennent de la *Prophetie*, & des *Prophetes* en général.

Ils enseignent que dès que *Dieu* eut fait l'homme, il lui régla sa conduite par des Preceptes, dans l'observance desquels il devoit trouver son bonheur. Mais que les hommes s'étant trouvez enclins à mal faire, ils s'étoient revoltez contre la foi & contre la pieté, ne voulant, ni croire qu'on leur parloit de la part de *Dieu*, ni croire qu'il y eût de *Dieu*. Que ce fut à l'occasion de cette incrédulité que les *Miracles*, & la *Prophetie*, avoient été manifestez; les *Miracles*, pour reduire l'homme à croire; la *Prophetie*, pour le porter à la pratique des Commandemens. Et que comme la miséricorde infinie de *Dieu* n'avoit pas voulu abandonner les hommes à leur aveuglement, & à leur dépravation, il avoit entretenu sans cesse des *Prophetes* au monde, pour servir de témoins à la verité, & de lumiere pour la conduite de la vie humaine: Qu'*Adam*, qui avoit été le premier homme, avoit été le premier *Prophete*, & que depuis lui, jusqu'à *Mahammed*, qui avoit été *le Sceau des Prophetes*, c'est-à-dire, le dernier que *Dieu* eût resolu d'envoyer (car c'est ainsi qu'ils osent toûjours mettre le Ciel d'intelligence dans la seduction d'un fin & ambitieux Imposteur;) que durant tout ce tems-là, dis-je, *Dieu* n'avoit jamais laissé le monde sans *Prophetes*.

Après ce fondement posé, ils avancent sur l'autorité de leur *Alcoran*, qu'il y a eu *cent vingt-quatre mille Prophetes*, dont *Adam* est le pre-

premier, & *Mahammed* le dernier. La verité est qu'ils n'en sauroient montrer deux mille par leurs noms ; & cependant, ils vous soutiennent avec la plus grande confiance qu'il ne faut pas douter qu'il n'y en ait eu tout autant que cela, ni plus, ni moins. Pour mieux trouver leur compte, ils mettent au rang des *Prophetes* tous les hommes éminens & recommandez dans le *Vieux Testament*, & plusieurs du *Nouveau*, ne faisant point de distinction entre les *Prophetes* & les *Patriarches*. Ils mettent même dans ce rang les femmes éminentes ou recommandées dans ces sacrez Livres, *Eve*, *Marie*, les épouses d'*Abraham*, d'*Isaac*, & de *Jacob*, la *Sainte Vierge*, *Anne*, *Elizabeth*, & beaucoup d'autres, se rendant d'autant plus liberaux à conferer la dignité de *Prophete*, qu'il leur en faut beaucoup pour aller à *cent vingt-quatre mille*. Ils ont des Livres où la vie d'un grand nombre de ces anciens *Patriarches* est décrite à leur maniére : c'est-à-dire, que beaucoup de fables, presque toutes tirées des *Rabins*, sont cousuës à quelques peu de faits véritables. Leurs plus célébres *Legendes* sont les Livres intitulez : *Histoire des Prophetes*, *Journaux des Hommes purs*, *Merveilles des Esprits*.

Ils distinguent les *Prophetes* en *grands*, & en *petits*. Les *grands Prophetes* sont ceux qui ont donné des *Loix* pour régler la Croyance & le Culte ; & ceux-là ils les appellent *Sahebquitab*, c'est-à-dire, *Seigneurs*, ou *Maîtres de Livres*, qui est ce que nous disons *Legislateurs* ; pour faire entendre qu'ils ont aporté du Ciel un nouveau Culte au Monde. Ils ne font que quatre *Prophetes* Auteurs de Livres,

ou

ou *Legiſlateurs*: *Moyſe*, qui aporta le *Pentateuque*; *David*, qui donna le *Pſeautier*; *Jeſus-Chriſt*, qui publia l'*Evangile*; & *Mahammed*, qui a répandu les Dogmes de l'*Alcoran*. Pour ce qui eſt des *petits Prophetes*, ils en font encore trois Claſſes : l'une de ceux qui n'ont rien ſtatué de nouveau, ni rien donné par écrit; l'autre de ceux qui ont donné quelque choſe par écrit pour confirmation de la *Religion* établie, qui eſt ce que nous appellons les *Propheties*; leſquelles les *Théologiens Perſans* diſtinguent de ces quatre grands Livres-là, en ce qu'elles n'enſeignoient pas un nouveau Culte, ni qu'elles n'abrogeoient pas le Culte qui étoit établi, mais ſeulement qu'elles expliquoient les myſtéres, & excitoient les hommes à l'obſervance des Commandemens de *Dieu* par la dénonciation de ſes jugemens, & par la promeſſe de ſes récompenſes. La troiſiéme Claſſe des *Prophetes* eſt de ceux qui n'ont rien donné par écrit, mais qui ont inſtitué de nouveaux Preceptes, comme *Abraham*, qui inſtitua la *Circonciſion* & le *Pelerinage*, qui étoient des Preceptes impratiquez, & même inconnus auparavant. Lors qu'on preſſe ces *Théologiens Perſans* ſur ce grand nombre de *Prophetes*, en leur montrant l'abſurdité qu'il y a d'avancer que *Dieu* envoyât tous les quinze jours un *Prophete*, ou qu'il en envoyât pluſieurs à la fois, ils répondent qu'il ne faut pas preſſer les matieres de Foi; qu'il eſt dit dans l'*Alcoran*, que *Dieu a envoyé cent vingt-quatre mille Prophetes*; qu'il le faut croire, ſans épiloguer ſur les abſurditez qu'on en pourroit induire, ni même rechercher comment cela peut être; puis qu'au fonds cela ne bleſſe

Digitized by Google

blesse en rien l'analogie de la Foi, & n'implique aucune contradiction.

Leur *Théologie* pose ensuite de cela, que les *Propheties* sont créées plusieurs siécles avant le Monde, & avant les Anges; créées réellement, c'est-à-dire, couchées sur des *feuilles* materielles, en des caractéres sensibles; & qu'à mesure que les *Prophetes* en devoient annoncer quelque partie aux hommes, *Dieu* leur envoyoit par des Anges la *feuille* où cette partie étoit contenuë, leur donnant ainsi les Instructions de leur *Nonciature* à diverses fois, & peu à peu: Que les *Prophetes* lisoient ces *feuilles* au peuple à mesure qu'ils les recevoient; & puis quand leur Mission étoit achevée ils emportoient ces Divins *Cahiers* avec eux au Ciel, sans qu'il en restât autre chose entre les hommes que des piéces & des fragmens, c'est-à-dire, que ce que les Disciples & fidéles Sectateurs des *Prophetes* en avoient retenu, & avoient ensuite écrit dans des Livres. Ils prétendent que c'est là l'œconomie que *Dieu* a gardée dans la Revelation de ses mystéres, jusqu'à leur *Mahammed*, qui a délivré l'*Alcoran* tout entier, en le faisant copier à ses Disciples mot à mot, avant que de l'emporter avec lui au Ciel. Voici comme ils prétendent prouver ces Dogmes étranges. „ Il est évident, nous disent-ils, „ que les Livres, que vous appellez les *Pro-* „ *pheties*, ne contiennent que des extraits, „ ou des recueuils, dans lesquels les choses „ ne sont ni entieres, ni dans l'ordre qu'el- „ les doivent avoir été écrites, ou annoncées; „ & ainsi, que ce que vous appellez les *Pro-* „ *pheties* d'un tel, ne sont que des fragmens

„ &

„ & des piéces de leurs *Propheties.* Dans les
„ *Propheties* originales, continuent-ils de di-
„ re, c'est *Dieu* qui parle toûjours, & qui
„ doit toûjours parler. Le *Prophete* n'y doit
„ jamais être mêlé que comme une tierce per-
„ sonne, & au contraire dans les *Propheties*
„ des *Juifs* & de vous autres *Chrétiens*, c'est
„ le *Prophete* qui parle à la premiere person-
„ ne, & qui raporte ce qui lui est dit ou inspi-
„ ré.“ Je ne dois pas oublier qu'il y a des *Docteurs Mahometans* qui tiennent que les *Propheties* sont de toute éternité comme *Dieu*, & qu'il ne peut être autrement, puisque c'est la parole de *Dieu* même.

Nous avons raporté qu'ils enseignent „ que
„ tous les *Prophetes* n'étoient pas envoyez
„ pour publier de nouvelles Loix, & qu'au
„ contraire il y en a eu peu qui l'ayent fait;
„ ils enseignent en consequence, que durant
„ tout le tems qui couloit entre un de ces
„ *Prophetes Legislateurs*, & un autre, c'est-à-
„ dire entre la publication & l'établissement
„ d'un Culte, jusqu'à ce que ce Culte fût
„ aboli par l'érection d'un nouveau; que du-
„ rant tout ce tems, dis-je, la *Religion* éta-
„ blie étoit seule le vrai chemin du Ciel,
„ mais qu'elle cessoit de l'être, & devenoit
„ une voye d'erreur & de perdition, dès qu'un
„ autre *Prophete Legislateur* en étoit venu
„ montrer une nouvelle; & sur ce principe,
„ ils avoüent, que hors la *Religion Chrétienne*
„ il n'y a point eu de salut depuis *Jesus-Christ*
„ jusqu'à *Mahammed*, de même, ajoûtent-
„ ils, que depuis *Mahammed* jusqu'à la fin du
„ monde, il n'y en a, & il n'y en peut avoir
„ aussi que dans le *Mahometisme*, parce que
„ *Ma-*

„ *Mahammed est le dernier des Prophetes*, & „ *le sceau de la Prophetie.*" Le terme original que je traduis par *le sceau de la Prophetie*, est *Katem-el-embla*, c'est-à-dire, *la clôture de la Revelation*, qui est le titre que les *Juifs* donnent avec beaucoup plus de raison au *Prophete Malachie*.

Entre les Prérogatives dont les *Persans* revêtent les *Prophetes*, la grande & principale, est l'impeccabilité, soit mortellement, ou veniellement, comme on parle dans nos Païs. Ils disent, qu'à la verité, les *Prophetes*, par des desirs humains, peuvent quitter le mieux pour suivre le bien, mais qu'on ne peut pas dire à l'égard des *Prophetes*, comme à l'égard des autres hommes, que le bien est une espece de mal où il y a lieu de mieux, parce que *Dieu* permet aux *Prophetes* de laisser le mieux, pour suivre seulement le bien dans les choses purement humaines & corporelles. Ils sont fort aheurtez à cette opinion, & ils s'étonnent que nous ne la tenions pas; disant pour leur grande raison, qu'il faut de nécessité admettre l'impeccabilité des *Prophetes*, afin qu'il en resulte du côté des hommes une foi entiere, & une soumission pleine, à ce qu'ils disent de la part de *Dieu*, & afin qu'on ne puisse jamais contester leur Doctrine, savoir si c'est la parole de *Dieu*, ou la fantaisie d'un homme pecheur, & afin aussi que leurs actions puissent être des exemples; car, disent-ils, si on croit que les *Prophetes* peuvent pecher, on peut toûjours douter que leurs enseignemens ne soient des leçons de mensonge, & leurs actions des vices & des crimes. Ils répondent aux argumens de fait que nous faisons contre cette impec-

peccabilité, que nos faits alleguez sont faux; que ce que nous raportons de *Noé*, de *David*, de *Salomon*, sont des faits alterez; que les *Juifs* nous ont imposé là-dessus; que ces *Prophetes* n'ont point commis les crimes dont nous les chargeons, & qu'il n'en faut point croire nos Livres sacrez, parce qu'ils sont mêlez & falsifiez. Ils revêtent aussi de l'impeccabilité les Femmes qu'ils honorent de la dignité de *Prophetie*.

Après avoir ainsi établi le dogme de l'impeccabilité des *Prophetes*, ils enseignent, que de peur qu'on ne se méprît aux *Prophetes*, particulierement aux *Prophetes Legislateurs*, & qu'on ne les reconnût pas sûrement, *Dieu* les revêtoit de deux éclatantes & miraculeuses marques. La premiere, c'est qu'il mettoit sur le front du *Prophete*, un *Rayon lumineux* toutes les fois qu'il alloit reveler quelque Mystere, ou publier quelque commandement: c'est comme celui que nos Peintres représentent au front de *Moyse*. Ils appellent ce Rayon *la lumiere des Prophetes*, & ils disent que *Dieu* le faisoit durer chaque fois, plus ou moins de jours, selon que l'occasion le requeroit. La seconde marque, c'est que *Dieu* donnoit à chaque *Prophete*, pour preuve de sa Mission, un don miraculeux le plus admirable & le plus convenable pour le lieu & pour le siécle auquel il l'envoyoit, c'est-à-dire que le *Prophete* Envoyé avoit entr'autres talens celui d'exceller, & d'agir miraculeusement dans l'art, ou dans la Science, que le Peuple auquel il devoit prêcher admiroit & recherchoit le plus. Les exemples qu'ils en raportent facilitent l'intelligence du Paradoxe. En voici trois:

„ Du

Digitized by Google

„ Du tems, disent-ils, que *Moyse* fut envoyé „ au Peuple d'*Israël* en Egypte, les Egyptiens „ étudioient la Magie avec plus d'affection „ que tout autre art, & que nulle Science. „ *Dieu* donna à ce *Prophete* pour marque de „ sa Mission le don d'une Magie surnaturel- „ le. Les Magiciens de *Pharaon* ne purent „ faire ce qu'il faisoit, & quand ils prétendi- „ rent l'égaler, leurs baguettes miraculeu- „ sement changées en Serpens par le *Prophe-* „ *te* se jetterent sur eux & les étouferent. Du „ tems de *Jesus-Christ*, la Médecine étoit la „ grande recherche des gens en *Judée*. On „ n'y estimoit, on n'y étudioit rien tant que „ la Médecine, à cause qu'il n'y avoit jamais „ eu tant de maladies dans le Païs. *Dieu* don- „ na à son *Prophete* pour Sceau & Caractére „ d'envoi le don de la guerison. Nulle ma- „ ladie ne lui donnoit de la peine. Le souffle „ de sa bouche, son ombre, l'attouchement „ de ses habits, guerissoit tout ce qui est na- „ turellement incurable. Il lui étoit aussi fa- „ cile de ressusciter un mort, que de faire „ passer une migraine. Ce sont les termes „ des *Persans*. Au siécle auquel *Mahammed* „ fut envoyé, les *Arabes* estimoient l'Eloquen- „ ce sur toute chose; c'étoit leur étude & leurs „ délices. Le sceau de sa Députation fut une „ Eloquence surnaturelle & Divine. Il per- „ suadoit tout ce qu'il disoit. Ses paroles pa- „ roissoient incontestables. Nulle Tradition, „ nul dogme, pour ancien qu'il fût, & enra- „ ciné, nul préjugé, ni entêtement, ne te- „ noit contre ses raisons. Il parloit du stile „ que l'*Alcoran* est écrit, lequel tout le Mon- „ de, disent-ils, reconnoît pour le Chef d'œu-

„ vre

„ vre de la plus ſublime & plus parfaite élo-
„ quence; en comparaiſon de quoi il n'a ja-
„ mais rien été composé digne d'être appellé
„ pur, ou clair, ou fort." Mais c'eſt le peuple, ſimple & ſuperſtitieux, qui croit ainſi aveuglément qu'on n'a rien écrit, & qu'on ne peut rien écrire de ſi éloquent que ce livre. Il y a eu de leurs Docteurs qui ont bien oſé publier qu'ils étoient d'une autre opinion; & pluſieurs en ſont, qui le diſſimulent, comme nous le dirons plus amplement dans la ſuite.

C'eſt-là ce que les *Perſans* croyent de plus remarquable ſur la *Prophetie*. Ils enſeignent enſuite, touchant les perſonnes des *Prophetes*; que leurs ames étoient créées non ſeulement avant tous les Etres materiels, mais auſſi avant les Anges, ou comme diſent quelques uns, en même tems que les Anges, & qu'elles étoient gardées dans le Ciel, juſqu'au tems que Dieu les vouloit envoyer au Monde; non pas toutes dans un même Ciel, mais dans les Cieux ſuperieurs, ou inferieurs, à compter du premier au cinquiéme, & pas au delà, à proportion du degré de Révelation dont chaque *Prophete* devoit être revêtu. *Moyſe*, par exemple, dans un Ciel plus haut qu'*Abraham*, & *Jeſus-Chriſt*, dans un Ciel plus haut que *Moyſe*. Ils font la même diſtinction à l'égard du tems de la Création de ces *Saints hommes*, en enſeignant que les derniers envoyez ont été les premiers créez, à cauſe que, ſelon les termes de l'Ecole, les derniers étoient plus dans l'idée & dans l'intention de *Dieu*. Ils diſent de plus, que les *Prophetes* paſſent les Anges en dignité, en excellence, & en pureté; & même ils vont juſqu'à avancer, que toutes les vertus & les gran-

grandeurs qui ſont en *Dieu* par néceſſité, ſont dans les *Prophetes* par accident; qu'ils ſont impeccables, & ne peuvent faillir, comme nous l'avons déja remarqué, que toutes les œuvres miraculeuſes ſont en leur pouvoir, & à leur diſcretion; qu'ils connoiſſent le cœur & les plus ſecretes penſées; qu'ils ſont la bouche de *Dieu*, & ſes infaillibles oracles; & que rejetter leur Doctrine, c'eſt, après l'Atheïſme, le plus grand crime où l'homme puiſſe tomber.

Comme ils diſent que les *Prophetes* étoient créez pluſieurs ſiécles avant le monde, & que *Dieu* les gardoit dans le Ciel juſqu'au tems de leur manifeſtation: ils poſent de même, que *Dieu* les retiroit dans le Ciel, au troiſiéme jour de leur mort, & dans le même Ciel où ils avoient été placez avant que de venir au monde; & ils ajoûtent, en conſéquence de ce Dogme, que ce qu'ils venerent les Tombeaux des *Prophetes*, & y vont par dévotion, n'eſt pas dans la créance que leurs corps y ſoient demeurez & y ayent ſubi le commun ſort des mortels, mais que c'eſt à cauſe de la Sainteté que ces lieux ont acquiſe par l'attouchement des corps des *Prophetes*, & par l'avantage de les renfermer. On ne peut exprimer le reſpect qu'ils ont pour tous les *Prophetes*. Ils n'en parlent qu'avec la plus profonde veneration. Leur grand ſerment eſt de jurer par leurs *Eſprits*, ou Manes. Jamais ils n'écrivent le nom d'aucun, qu'ils ne mettent immédiatement après, *que le Salut ſoit ſur lui*; & lors qu'ils les nomment, ils ajoûtent toûjours par honneur le titre de *Hazeret*, qui ſignifie *Grandeur*, ou *Majeſté*, comme *Hazeret*

ret Ibrahim, *Hazeret aissa*, *la Majesté d'Abraham*, *la Majesté de Jesus*. Ils font le même honneur aux *Prophetesses*, qu'ils traitent aussi de *Madame*. *Biby Mariam*, *Madame Marie*, pour dire la *Sainte Vierge*. *Jesus-Christ*, & après *Jesus-Christ*, *Abraham*, sont les *Prophetes* pour qui ils ont le plus d'amour & de réverence, à la reserve du leur.

Ils enseignent, mais non pas à la vérité fort à découvert, ni clairement par tout, à cause des Puissances Temporelles, que cette Doctrine ici choque; ils enseignent, dis-je, que les *Prophetes* étant les *Messagers* & *Envoyez* de *Dieu*, ils sont pareillement ses *Lieutenans*, & que comme ils doivent instruire les hommes, & les guider dans le Culte, ils les doivent aussi gouverner & régler dans le *Droit civil*: Que depuis la Création du Monde, jusqu'à *Mahammed*, il y a eu toûjours des *Prophetes*, qui étoient de droit les *Gouverneurs*, les *Chefs*, & les *Conducteurs* du Monde; & que *Mahammed*, comme étant le dernier des *Prophetes*, & après lequel il n'en devoit point venir, constitua les *Imans* pour ses *Successeurs*, les ayant revêtus de ses droits, afin de gouverner jusqu'à la fin du Monde, tant au Temporel, qu'au Spirituel. Ils ajoûtent, qu'il est vrai que tous les *Prophetes* n'ont pas été *Chefs* & *Gouverneurs* de fait, comme ils l'étoient de droit; que plusieurs l'ont été d'une & d'autre sorte, comme *Adam*, *Noé*, *Abraham*, *Ismaël*, *Isaac*, *Jacob*, *Moyse*, *Josué*, *les Prophetes* que nous appellons les *Juges*, *David*, *Salomon*, divers autres, & enfin *Mahammed*; & qu'encore que tout cela ne fasse véritablement qu'un petit nombre, en comparaison des au-

tres, qui n'ont pas joui de la Souveraineté de fait, il ne faut pas pour cela revoquer leur droit en doute, parce que comme les Infidéles rejettoient les *Prophetes* à l'égard de leur Doctrine, les Iniques les rejettoient à l'égard de leur Gouvernement, & souvent même les immoloient à leur fureur. Je dois parler de cette matiere plus amplement dans le Chapitre suivant.

Après avoir dit ce que les *Mahometans Persans* croyent sur la *Prophetie*, & sur les *Prophetes*, en général, je raporterai les termes dans lesquels leur *Théologie* s'énonce sur le *Texte* de ce Chapitre, *Mahammed est l'Envoyé de Dieu.* Les voici traduits mot à mot de leurs Livres Théologiques: „ Le sens de la „ seconde partie de la *Confession de Foi*, c'est-„ à-dire les choses que ce second point là or-„ donne de croire & de professer, est que *Dieu* „ a envoyé pour *Prophete Mahammed*, de la „ famille des *Koreis*, homme sans étude & „ sans Science, simple & inexperimenté, pour „ être son *Ambassadeur* & *Envoyé* vers tous les „ Peuples de la Terre, tant *Arabes* que *Barbares*, vers les Corps & vers les Ames; le-„ quel *Ambassadeur* de *Dieu* a abrogé toutes „ les autres Religions, excepté les points qu'il „ a lui-même confirmez, en les établissant, „ & commandant de nouveau, de la part de „ *Dieu*. Que ce *Prophete*, non-lettré, a été „ constitué divinement le *Seigneur* de tous les „ humains, la volonté de Dieu étant, que ce „ n'est, & que ce ne sera jamais, une foi plei-„ ne & parfaite que la *Confession* de l'existen-„ ce & de l'Unité Divine, qui se fait en di-„ sant, *il n'y a point d'autre Dieu que Dieu*,

„ à

Digitized by Google

„ à moins qu'on n'y ajoûte immédiatement
„ la *Confession* de la Mission de son *Apôtre*,
„ en disant, *Mahammed est l'Envoyé de Dieu*:
„ & que *Dieu* a rendu nécessaire aux hommes
„ la créance & la profession de toutes les cho-
„ ses que ce *Prophete* a enseignées & com-
„ mandées pour ce Monde, & de celles qu'il
„ a revelées de la vie future, parceque *Dieu*
„ n'a nullement agréable la foi de l'homme,
„ tant qu'il n'est pas pleinement persuadé des
„ choses que son *Prophete* a annoncé devoir
„ arriver après la mort.

C'est un point si géneralement reçu parmi tous les *Mahometans* que celui de l'ignorance de *Mahammed* à l'égard des Sciences, & des Disciplines humaines, qu'on peut dire qu'il passe comme un article de foi. Ils prétendent qu'il avoit été élevé dans une telle ignorance qu'il ne connoissoit pas une Lettre & que jamais il ne sut lire ni écrire. Ils lui donnent pour ce sujet entre ses autres noms celui de *Nebia Ommian*, comme qui diroit *Prophete non Lettré*. Quelques anciens Auteurs *Arabes* ont pourtant avancé qu'il avoit appris à écrire, & ils prétendoient le prouver de ce que *Mahammed* étant prêt de mourir, dit à des gens qui lui faisoient des questions sur le droit Civil, *apportez moi une écritoire, & je vous donnerai des instructions & des Loix*; mais les *Persans* répondent qu'il dit cela ayant *Aly*, son Gendre, proche de lui, de la main duquel il se servoit pour écrire les choses de cette importance, & que c'est ainsi qu'il faut entendre cette réponse, puis que quand même *Mahammed* auroit sû écrire, il étoit alors si mal qu'il n'auroit pas eu la force de le faire. La

 rai-

raiſon pour laquelle ils inſiſtent tant ſur ce point n'eſt pas difficile à comprendre. Ils penſent que c'eſt un argument que ſa Vocation eſt Céleſte, parce que moins un tel homme a de connoiſſance humaine, plus la Doctrine qu'il annonce ſe doit croire venir du Ciel, & être d'inſpiration. Il y a beaucoup d'apparence que les *Mahometans* ont dit cela de leur faux *Prophete*, ſur ce qu'ils avoient lû dans l'*Evangile*, de l'étonnement des *Juifs* lors qu'ils entendoient la Doctrine Celeſte de *Jeſus-Chriſt*. *Comment cet homme ici*, diſoient-ils, *ſait-il les Ecritures*, *lui qui ne les point apriſes*. Les *Mahometans* diſent dans le même eſprit, non ſeulement que leur *Prophete* étoit naturellement le plus ignorant des hommes, mais auſſi qu'il étoit pauvre & ſans moyens; & ils paroiſſent fort ſurpris lors qu'ils nous entendent dire, que leur *Legiſlateur* a établi ſa *Religion* par les armes, ne ſachant, diſent-ils, ſurquoi nous nous pouvons fonder; mais aſſurément ils s'en font beaucoup à croire ſur cet article, comme nous le montrerons dans ſon lieu. J'ajoute que c'eſt encore dans un même eſprit, que par raport à ce que *N. S. Jeſus-Chriſt* ne commença à prêcher l'*Evangile*, qu'à l'âge de trente ans, ils avancent que *Mahammed fut trente deux ans Infidele*, *inique*, *& diſſolu*; car ils devroient dire qu'il le fut cinquante ans, puiſqu'il ne commença qu'à cet âge à parler publiquement contre le culte des Idoles.

Je donnerai la vie du faux *Prophete Mahammed* dans *l'Epitome de l'hiſtoire des Rois de Perſe*, où il entre en homme habile & brave, qui a jetté les fondemens de la plus grande Puiſ-
ſance

ſance qu'il y ait jamais eu dans l'Univers, ſoit pour l'étenduë, ſoit pour la durée, ſoit pour la ſtabilité. Je parlerai auſſi de l'*Alcoran*, qui eſt ſa fauſſe Prophetie, ſur la fête que les *Perſans* ont conſacrée à la mémoire de l'Envoi de ce Livre. C'eſt pourquoi je me contenterai de traiter encore deux points dans ce Chapitre, par rapport au don de la *Prophetie*, qu'il a prétendu, & que ſes fauteurs lui attribuent; le premier, touchant la *Revelation*, qu'ils oſent ſoutenir que *Dieu* avoit faite de *Mahammed*, pluſieurs ſiecles avant ſa venuë, le ſecond, touchant l'honneur dont ſes Sectateurs le couvrent.

Pour le premier point, les *Mahometans* diſent, que *Dieu* ayant eu deſſein de toute éternité d'envoyer *Mahammed* au Monde, pour le dernier *Prophete*, & le *Seau de la Revelation*, après lequel il n'en envoyeroit plus, il l'avoit fait connoître par tous les *Prophetes* précedens; mais que d'un côté, les *Chrétiens* avoient attribué à *Jeſus-Chriſt*, & les *Juifs* à leur *Meſſie*, ce qui ne peut convenir qu'à *Mahammed*; & de l'autre, qu'ils avoient ſouſtrait les *Predictions* de ſa venuë, en enlevant les paſſages qui les contenoient, ou en les alterant, afin de rendre les uns moins déciſifs, & les autres équivoques. Tous les *Mahometans* croyent cela avec la plus ferme Foi, & le commun peuple ne peut aſſez admirer comment il eſt poſſible qu'il y ait des gens au monde qui nient que *Mahammed* ſoit *Prophete*; qu'il ſoit promis dans la *vieille* & la *nouvelle Alliance*; & qu'au contraire, nous le traitions de *Fourbe* & *d'Impoſteur*, lors que nous en parlons avec liberté. „ Ils nous diſent à

„ nous *Chrétiens*, nous reconnoiſſons bien
„ vôtre *Prophete*, nous l'honorons, nous
„ avoüons ſa miſſion, & nous le croyons
„ l'*Eſprit de Dieu*, pourquoi ne voulez-vous
„ pas reverer le nôtre, & croire la verité de
„ ſon *Apoſtolat*? " Ils ſe perſuadent opiniatrement que nous le faiſons par pure malice, & c'eſt à mon avis une des cauſes qu'ils ont de déteſter, comme ils font, nôtre *Religion*, & de maltraiter les gens qui la profeſſent. Ils ſont entêtez auſſi que c'eſt par un même eſprit que nous nions qu'il ſoit fait mention de *Mahammed* dans le *vieux* & dans le *nouveau Teſtament*, & que *Moyſe*, *David*, & *Jeſus-Chriſt*, ayent promis ſa venue aux *Juifs*. Voici les endroits de l'*Ecriture ſainte* où ils prétendent qu'il en eſt parlé. Le premier eſt au Chapitre trente troiſiéme du *Deuteronome*, verſet deuxiéme. *Le Seigneur s'eſt manifeſté de Sina: il s'eſt montré de Seir: il s'eſt fait connoître de Paran*, par leſquelles paroles ils veulent qu'on entende le don de la *Loi* à *Moiſe*, celui de l'*Evangile* à *Jeſus-Chriſt*, & celui de l'*Alcoran* à *Mahammed*, ſur ces Montagnes, à ſavoir *Sina* où *Moiſe* reçut la *Loi*; *Seir*, qui eſt le nom de toutes ces Montagnes d'*Idumée*, ou des *Moabites*, qui s'étendent depuis la Mer rouge juſques à la Mer morte, paſſant à ſept lieuës de *Jeruſalem*, où ils prétendent que *Dieu* donna l'*Evangile* à *Jeſus-Chriſt*; & *Paran*, ſont des Montagnes du deſert d'*Arabie*, vers la Mer rouge, aſſez près de la *Mecque*, ſur leſquelles ils veulent que *Mahammed* reçut les premiers Chapitres de l'*Alcoran*. Le ſecond paſſage, eſt le ſecond verſet du *Pſeaume* cinquantiéme en ces mots, ſelon le Texte de la

la Version *Syriaque. Dieu a fait briller de Sion une Couronne de gloire.* Les mots de l'*Original* qu'on a traduits par *une Couronne de gloire* sont *Ililan Mahmudan*, qu'ils soutiennent qu'il faut interpréter *le Régne ou la domination de Mahammed*, & entendre ainsi ce passage *Dieu a envoyé de Sion avec éclat la Domination de Mahammed.* Le troisiéme endroit est dans le même livre au *Pseaume* soixante douze, verset seizieme où il y a ces mots : *Ceux de la ville fleuriront comme l'herbe sur la Terre.* La version *Arabesque* a employé le mot de *Medine*, pour dire *ville*, comme effectivement *Medine* est le Terme commun, & ordinaire, pour dire *Ville*, surquoi les *Mahometans* ayant l'idée pleine de *Mahammed* prétendent que ces Paroles signifient *que ce Prophete sortira fleurissant de la Ville de Medine, comme l'herbe qui est fleurie sur la Terre.* Or quel *Prophete*, disent-ils est venu de *Medine*, ni de l'*Arabie*, autre que *Mahammed.* Ce *Pseaume*, à leur compte, est tout à fait pour lui ; & les *Juifs* se sont trompez de l'avoir crû fait pour *Salomon*, aussi bien que les *Chrétiens* de l'avoir rapporté mystiquement à *Jesus-Christ.* Le quatriéme endroit est ce célébre passage du seiziéme Chapître de *St. Jean*, verset douze. *Si je ne m'en vais le Paraclet ne viendra point à vous, mais si je m'en vais je vous l'envoyerai.* Le terme employé dans les versions *Arabesques* pour signifier *Paraclet*, étant *Ahmed* mot synonyme avec celui de *Mahammed*, qui signifient l'un & l'autre la même chose que *Paraclet* : les *Mahometans* prétendent que l'envoi de *Mahammed* est promis en ce passage là : & quand on leur represente combien toutes ces expli-

cations sont forcées, & tirées par les cheveux, ils en demeurent d'accord, mais ils répondent, que c'est par la malice des *Juifs* & des *Chrétiens*, qui ont troncqué & falsifié chacun leurs livres sacrez, en toutes les *Propheties* qui regardoient *Mahammed.* Ils ajoutent que lors qu'ils nous citent les passages de nos *Ecritures*, ce n'est que pour marquer les lieux où les veritez que nous contestons étoient couchées. Ils fondent cette fausse imputation sur un endroit de l'*Alcoran*, qui comme ils le prétendent, contient le passage de *Saint Jean* qu'on vient de citer, tel qu'il étoit originellement dans l'*Evangile.* Voici comment il y est couché. *Enfans d'Israel, je suis* Prophete *envoyé de* Dieu *pour vous instruire en toute vérité, & vous donner l'heureuse & agréable nouvelle du Prophete que* Dieu *doit envoyer, qui doit venir après mon départ, & qui s'appelle* Ahmad, *c'est-à-dire* Paraclet.

Je ne puis m'empêcher de remarquer ici, que nous devons benir *Dieu*, qu'une *Religion*, qui est si étenduë, & si fermement établie, & qui l'est depuis si long-tems, dont le Culte a beaucoup d'apparence exterieure de sainteté, n'ait pas de plus solides démonstrations, & qu'elle se fonde sur des prétentions aussi frivoles, & impertinentes, que de soutenir que les *Chrétiens* ont rayé de l'*Evangile* des Textes importans, & remarquables, & de le soutenir sur la parole d'un homme venu six cens ans après la publication de l'*Evangile* dans toute la Terre, sans en apporter la moindre preuve.

Quant à l'honneur que les *Mahometans* portent à ce faux *Prophete* qui les a si fort séduits, il

Digitized by Google

il eſt impoſſible de l'exprimer. Tout ce qui ſe peut dire de plus glorieux, de plus ſublime, de plus Divin, d'une Créature mortelle, ils le diſent de lui, & même par de là; car ils l'exaltent au deſſus des Anges. J'ai obſervé dans le Chapitre précedent, que la plûpart de leurs *Philoſophes* ne font que ſept Cieux, & l'Empyrée par deſſus, auquel ils donnent le nom de *Sedarat-el monteha*, c'eſt-à-dire *la plus haute élevation.* Les Anges, à ce qu'ils aſſurent, n'ont jamais paſſé ce ſeptiéme Ciel, mais *Mahammed* paſſa ce Ciel, il arriva à l'Empyrée, au deſſus des eſpaces, & même au deſſus de la conception humaine. Ils font la lumiere une émanation de ſon Eſſence, & racontent qu'une goute de cette eſſence étant tombée en terre, la lumiere en ſortit; Fable qui leur eſt une ſource de longs recits, & dont ils ont un Livre exprès, qu'ils appellent *Nour namé*, c'eſt-à-dire, l'*Hiſtoire de la Lumiere.* Ils ont toujours le nom de ce faux *Prophete* à la bouche, par invocation, ou éjaculation, *ya Mahammed*, *O Mahammed*, & après l'avoir invoqué mille fois de ſuite, ils demandent pardon de ne lui rendre pas aſſez d'honneur, & ils diſent, *Dieu & les Anges ſaluent Mahammed tous les jours*, (ces mots ſont un verſet de l'*Alcoran*, c'eſt-à-dire que lui même a dit cela de lui,) *& s'il eſt ainſi glorifié dans le Ciel, comment pouvons nous être contens de ce que nous faiſons ſur la Terre à ſa gloire.* Enfin ils vont juſques là que de l'appeller *Rouh el co dous*, c'eſt-à-dire, le *St. Eſprit*, nom qu'il faut obſerver qu'ils donnent auſſi aux Anges, dans le ſens d'*Envoyez* & *Meſſagers.* Quand ils écrivent ſon nom, ils ajou-

Digitized by Google

tent toujours *le ſalut & la paix ſoit ſur lui*, au lieu qu'en écrivant le nom des autres *Prophetes*, ils mettent ſeulement *la paix*, ou le *ſalut*, ſoit ſur lui. Entre les Prérogatives dont ils revêtent cet Uſurpateur, ils diſent qu'il a été créé de *Dieu* avant tous les ſiecles; ſurquoi ils s'expriment en des termes qui paroiſſent tirez de ceux dont les *Apôtres* ſe ſont ſervis pour nous enſeigner la Géneration Eternelle du Verbe. Ils citent-là deſſus l'*Alcoran* qui porte en divers endroits ce menſonge, & entr'autres en ces termes, *J'étois moi* Prophete, *& je vivois déjà, lors qu'*Adam *n'étoit encore que de l'eau & de la boue*. C'eſt en ce ſens qu'ils le nomment *le premier & le dernier des Prophetes*; premier en création; dernier en manifeſtation. Ils diſent enſuite que dès qu'il fut créé, *Dieu* le fit connoître aux Anges, afin qu'ils le ſerviſſent & l'honoraſſent, & qu'il le fit connoître aux *Prophetes*, dès qu'ils furent créez, afin qu'ils publiaſſent dans le Monde ſon excellence, & la perfection de la *Loi* qu'il apporteroit, & qu'ainſi ils préparaſſent ſes voyes & fiſſent deſirer ſa manifeſtation. Ils vont juſqu'à l'abſurdité à force de le rendre extraordinaire; car ils diſent, que par un ſpécial privilege, ſon corps ne rendoit point d'ombre, il voyoit du derriere & des côtez de la tête comme du devant; & lors qu'on les preſſe ſur la contradiction naturelle de ces termes, ils répondent qu'il s'agit d'un effet ſurnaturel. Que nous tenons auſſi, par exemple, les Cieux être de leur nature ſolides & impénetrables, & que cependant nous croyons que les corps les penetrent. Les épithetes que ſes Sectateurs lui don-

donnent ſont fort divers ; mais ils ſont tous magnifiques. J'ai obſervé que les *Perſans* donnent à *Dieu* mille un noms, ceux qu'ils donnent à *Mahammed* montent à quatre-vingt dix-neuf, comme ceux d'*Aly*, ſon Gendre, à quatre-vingt. Les plus ordinaires qu'on lui donne ſont ſon nom propre de *Mahammed*, celui de *Prophete* par excellence, & celui de *Muſtapha*, qui ſignifie *Elu* ; terme dont la racine eſt *ſaf*, qui veut dire *choix*, *élection*, & auſſi *ſainteté*, & *pureté*. Pour le mot de *Mahammed*, on le peut tirer de trois racines. Dans l'une il ſignifie *célébre*, *renommé :* dans l'autre, *fort loüable :* dans l'autre *protection*, *défenſe*, revenant au mot Grec *Paraclet*, qui eſt ſi ſaint dans nôtre *Religion*. Les *Mahometans* tiennent communément, que perſonne avant leur *Prophete* n'avoit porté le nom de *Hammed* ou *Mahammed* en propre, & que c'étoit juſqu'à lui un nom appellatif, un nom d'office : & quoi que cette propoſition ne ſoit pas ſans difficulté auprès de quelques-uns de leurs propres Docteurs, elle ne laiſſe pas d'être une ſource d'allegories & d'éloges tranſcendans pour leur ſuperſtition.

CHAPITRE III.

Du troiſiéme Article du Symbole des Perſans.

ALY EST LE VICAIRE DE DIEU.

AVant que de parler d'*Aly*, il faut traiter de l'office de *Vicaire*, qui lui eſt attribué dans ce *Symbole*. Le mot original eſt *Valy*,

ou *Vely*, dont la racine ſignifie *proteger*, *favoriſer*, *ſoutenir*, & qu'on prend dans l'uſage pour un *Lieutenant*, ou *Subſtitut*, un homme qui commande en la place d'un autre ; & ce nom eſt tenu pour ſi glorieux, que le Roi de *Perſe* le prend par honneur, ſe faiſant appeller *Valy Iron*, c'eſt-à-dire, *le Lieutenant de Roi de la Perſe*. On dira ci-deſſous qui eſt ce *Roi*, dont le Monarque *Perſan* ſe dit le *Lieutenant*. Mais comme l'autorité d'*Aly*, étoit originairement ſpirituelle, j'ai traduit *Vicaire de Dieu*, plûtôt que *Lieutenant de Dieu*. *Naib* ſignifie encore la même choſe que *Valy*, & *Caliſe*; & ce titre de *Caliſe*, que porterent les premiers Monarques du *Mahometiſme*, qui tinrent leur Cour à *Bagdad* durant plus de trois cens ans, ne vouloit dire que *Lieutenant*, ou *Vicaire*, ou *Succeſſeur*; ainſi dans le *Droit civil* l'enfant eſt appellé le *Caliſe* de ſon pere, pour dire qu'il en eſt le *Succeſſeur* ou l'*Héritier*. Il en eſt encore de même du terme d'*Imam*, qui eſt ſi ſacré parmi les *Perſans*. Ainſi, *Valy*, *Caliſe*, *Imam*, ſont tous trois ſynonymes pour dire le *Vicaire d'un Roi*, *& Grand Pontife*, *établi de Dieu pour gouverner ſouverainement le monde dans le ſpirituel & dans le temporel.* *Valy* ſe dit ſeulement d'*Aly* par prééminence. *Caliſe* ſe dit des *Succeſſeurs* de *Mahammed* par la ligne d'*Aboubekre*, *Omar* & *Oſman*, qui furent ceux qui tinrent effectivement ſon Empire ; mais que les *Perſans* appellent des *Uſurpateurs*, & des *Tyrans*, à cauſe de quoi le titre de *Caliſe* leur eſt en horreur. Et *Imam* eſt le nom des *Succeſſeurs* de ce faux *Prophete* par la branche d'*Aly*, que les *Perſans* croyent avoir eu ſeuls le juſte & légitime droit de

Digitized by Google

de lui ſucceder. Je traiterai la matiere des *Imams* un peu amplement, parce que c'eſt le grand point de controverſe entre les *Perſans*, les *Turcs*, & les autres peuples *Mahometans* qui ſuivent leurs opinions.

Le mot d'*Imam*, outre les ſignifications que j'ai raportées, a encore celle de *Guide*, c'eſt-à-dire d'homme qui va devant, & qui montre le chemin. On employoit ce terme avant le *Mahometiſme*, pour dire un *Préſident*, un *Principal*, *le Chef d'une Societé*, & depuis ce tems-là, on l'employe pour dire un *patron*, un *modelle*, un *Directeur de conſcience*; & auſſi, dans un ſens bien plus relevé, pour deſigner un *Prophete*, *un Chef ſpirituel & temporel*, *un homme extraordinairement envoyé de Dieu*, *pour être tout enſemble Roi & Prophete*, *regir les peuples & les enſeigner*. C'eſt dans ce ſens qu'ils appellent leur faux *Prophete Mahammed*, l'*Imam*, par *antonomaſe*; & que pour dire un *profane impie*, ils diſent *c'eſt un homme qui n'a point d'Imam*, comme qui diroit, *qui n'a point de Religion*. Encore à preſent, on appelle, parmi tous les *Mahometans*, les Chefs des Moſquées, des Tombeaux, & des autres Lieux ſacrez, *Imams*; & le Prince de *la Mecque*, qu'on appelle à preſent *Cherif*, a porté durant un long-tems le nom d'*Imam*. J'ai obſervé dans le Chapitre précedent, que les *Perſans* croyent que les Prophetes doivent gouverner les hommes dans le civil, comme ils les doivent guider dans le ſpirituel. C'eſt là leur opinion. Ils tiennent tous conſtamment, que le deſſein perpetuel de *Dieu* a été de régir le monde par ſes Prophetes, auſſi long-tems qu'il en envoyeroit, & lors qu'il

Digitized by Google

n'y en auroit plus à envoyer, de le regir par les *Imams*, qui sont les *Lieutenans* ou *Vicegerens* des Prophetes, des Chefs mis à la tête des autres. Ainsi *Moyse*, disent-ils, étoit l'*Imam* des *Israëlites*, ayant été envoyé pour être également leur Prince & leur Docteur. *Josué* exerça sa mission avec une semblable autorité; *Samuel*, & tous les autres Prophetes, que nous appellons *les Juges*, qui furent les premiers *Successeurs* de *Moyse* & de *Josué*, jusqu'à ce que le Gouvernement fût changé, firent tous la même fonction de Roi & de Pontife. Ils marchoient à la tête des armées, ils administroient la Justice, ils distribuoient les dépouilles, ils partageoient les conquêtes, tout de même qu'ils offroient les Sacrifices, qu'ils enseignoient la Loi de *Dieu*, & qu'ils annonçoient ses Oracles. Ils ajoûtent que le dessein de *Dieu*, en retirant *Mahammed*, étoit que ceux qui embrasseroient sa Doctrine fussent gouvernez par des *Imams*, qui tiendroient sa place, & qui seroient, comme lui, Chefs suprêmes en toutes choses; mais que les hommes s'étoient soulevez contre ces saints Vicaires, qu'ils n'avoient point voulu porter leur joug, & que *Dieu*, pour les punir de leur criminelle rebellion, avoit enlevé le douziéme *Imam*, & l'avoit rendu invisible, après lequel il n'y en a plus eu sur la terre, & il n'y en aura plus, jusqu'à ce qu'il revienne, comme cela doit arriver à la fin du monde. Ce point-là est néanmoins fort contesté entre les Docteurs Persans; plusieurs d'entr'eux soutenant qu'il n'est point vrai que la Succession des *Imams* soit perdue, & qu'il n'y ait personne aujourdhui qui en fasse la

charge

charge au moins en partie ; qu'il eſt même impoſſible que cela arrive, mais qu'il faut croire au contraire que la ſuite des *Imams* continue toûjours, & qu'il y en a toûjours quelqu'un qui fait la charge de Lieutenant de *Dieu* en terre, quoi qu'on ne le connoiſſe pas préciſement, faute des marques exterieures de puiſſance & d'autorité parmi les hommes. Ils enſeignent que l'*Iman* ſe doit particulierement chercher parmi les Docteurs, parmi ces éminens & merveilleux Docteurs qu'on appelle *Mouchtebed*, comme qui diroit les *aſſidus*, d'un nom qui veut dire *s'appliquer fort*; mais ils demandent tant de qualitez pour faire un *Mouchtebed*, comme entr'autres qu'il ſache ſoixante-dix Sciences, qu'il reſolve ſur le champ, & orthodoxement les plus difficiles queſtions de la Théologie & du Droit Canon, & donne le ſens clair & ſûr, des paſſages de l'*Alcoran* & des *Hadis*, ce qu'ils appellent *Eſtekaré*, c'eſt-à-dire, *Déciſion claire des doutes*. De plus qu'il ſoit d'un autre côté *adel*, ou juſte, menant une vie pure & ſans tache : qu'il ſoit *moſellem*, c'eſt-à-dire approuvé ; & qu'il ſoit tout cela d'un conſentement univerſel. Ils demandent tant de qualitez extraordinaires, dis-je, pour faire un *Mouchtebed*, qu'il y a eu des tems où il ne s'eſt trouvé perſonne qu'on en jugeât digne, & qui oſât prendre ce titre ; mais comme ce n'eſt pas dans ce ſiécle que l'on eſt ſi modeſte, il y a toûjours préſentement des Eccleſiaſtiques qui prétendent au rang d'*Imam*, qui s'en laiſſent flatter, & qui en prendroient hardiment le titre, s'ils n'avoient peur des foudres de la jalouſie Royale, qui prend garde de près à ces prétendus *Mouchtebed*, de peur

que

Digitized by Google

que quelqu'un d'eux ne faſſe comme *Mahamed*; car les *Mouchtehed* croyent, comme l'on voit, que c'eſt à eux à porter le Sceptre de la domination, puis qu'ils ont la ſcience & la pureté des *Imams*, & les Rois de *Perſe* prétendent au contraire qu'ils ſont eux-mêmes les *Imams*, puis qu'ils en ont la puiſſance. Les partiſans des *Mouchtehed* diſent, que les vrais *Mouchtehed* ne péchent point, non plus que les Prophetes; ce qui emporte auſſi qu'ils n'errent point, comme je l'ai obſervé, & qu'il faut recevoir leurs déciſions ſans appel en matiére de Foi.

Je ne dois pas oublier, en traitant des *Mouchtehed*, de dire quelque choſe de l'autorité qu'ils s'arrogent de recevoir les *Mahometans* repentans à des penitences publiques, & de leur donner l'abſolution. Les Caſuiſtes *Perſans* appellent cette autorité *Tchoubteriket*, c'eſt-à-dire *la Verge de correction*, comme l'on dit parmi les Catholiques Romains *la puiſſance des Clefs*. L'exercice s'en fait de cette maniere. Lors que quelqu'un a enfraint longtems & publiquement les préceptes de la Loi, comme d'avoir été en Païs de Chrétiens, & d'y avoir vêcu à leur maniere; d'avoir été adonné au vin, ou d'avoir mangé du cochon; ou d'avoir commis d'autres tels pechez, auxquels il eſt reſolu de renoncer pour jamais; il prend avec lui un nombre de ſes amis, pour lui ſervir, diſent-ils, de témoins & de cautions, & il va chez le *Mouchtehed*, auquel il confeſſe ſes fautes en public, lui déclarant qu'il fait *taubé*, c'eſt-à-dire, qu'il s'en repent pour n'y retourner de ſa vie, & qu'il lui en demande l'abſolution, proſterné en terre, *au*

nom

Digitized by Google

nom de Dieu, & de son Prophete. Ce Prélat fait une longue exhortation à son Penitent prosterné, sur l'énormité de ses fautes : lui fait jurer de n'y retourner jamais, autrement *qu'il veut entrer dans la disgrace de Dieu, & y demeurer engouffré, & que Mortuz Aly lui froisse les reins*; après quoi il lui donne des coups de baguette sur le dos, plus ou moins, selon la nature de ses pechez ; & ensuite il lui fait expedier un acte de sa pénitence publique. J'en ai vû divers : ce sont de longs papiers. Au haut est écrit ce Verset de l'Alcoran : *Au nom de Dieu, clement & misericordieux, invitant les pecheurs à la répentance & conversion.* Puis est le narré, à savoir : *En tel tems, tel, fils de tel, a comparu devant moi faisant confession de ses pechez énormes contre la Religion, yvrogneries, blasphemes, &c. protestant de n'y plus retomber; Et comme tels & tels hommes fidéles se sont rendus garands & cautions de sa penitence, je lui ai donné l'absolution, & lui en ai fait expédier cet acte.* Ceux qui sont là présens y mettent ensuite leur sceau comme témoins, & le pénitent les porte aux gens de la pieté la plus renommée pour en faire de même, prétendant qu'ayant cet acte devant les yeux, il sera retenu de tomber de nouveau dans les crimes auxquels il est contenu dans cet écrit qu'il renonce pour jamais, regardant comme présens autour de lui tous ceux qui y ont signé. Ce sont depuis cent ans ceux de la famille de *Hossenié* qui s'arrogent à *Ispahan* la qualité de *Mouchtehed*, & qui sont tenus pour tels. Ils passent pour être de la plus illustre & ancienne Noblesse du Royaume, comme descendant le plus en droite ligne d'*Imam*

Digitized by Google

d'*Imam Hossein*, petit-fils de *Mahammed*, par ſa fille *Fatmé*.

Pour revenir à la Charge d'*Imam*, les *Perſans* tiennent qu'elle ne doit être exercée que par des deſcendans de *Mahammed* par la ligne de *Fatmé* ſa fille, & l'unique enfant qui ait eu lignée ; & que ſi l'on en revêt quelqu'autre, comme cela eſt arrivé dans les premiers ſiécles du Mahometiſme, c'eſt injuſtement que cela arrive. Ils enſeignent ſur ce principe, que l'inſtitution d'un *Imam* n'eſt pas entre les mains du peuple, qu'il ne dépend ni de ſa volonté ni de ſon jugement de le faire; mais que le choix & l'inſtallation s'en doit faire, ou par un Prophete légitimement envoyé, ou par ſon Vicaire, ou aux marques que l'Alcoran donne d'un vrai *Imam*. Ils ajoûtent que *Dieu* a recommandé l'élection d'un *Imam* comme le fondement de la Religion. Quelques Auteurs avancent de ſuite ſur ce ſujet deux Dogmes bien étranges. Le premier, que l'*Imam* doit être pur, ſans tache de peché quel que ce ſoit, & poſſeder une ſainteté habituelle, & qu'il faut croire que quelque apparence de mal qui puiſſe être dans ſes actions, elles ſont au fond toutes ſaintes & pures. Le ſecond Dogme eſt, qu'il peut y avoir enſemble deux *Imams* en divers lieux, tous deux legitimement conſtituez, & qu'il faut les reconnoître l'un & l'autre, & obéir chacun à celui de ſon Païs, encore qu'ils commandaſſent des choſes viſiblement contraires, même quand ils commanderoient de ſe tuer l'un l'autre. Veritablement, la plûpart du monde rejette ces Dogmes avec horreur comme outrez & ſcandaleux.

Le

Le nombre des *Imams* est de douze, comme je l'ai déja insinué. Les *Persans* en ont compris les noms dans un Distique, qui signifie :

Avec trois Mahammed, il y a deux Hassein,
Un Moussa, un Jafer, quatre Aly, un Hossein.

Voici leurs noms & surnoms dans l'ordre qu'ils ont vécu. Aly, *Vicaire de Dieu, & Prince des Fidéles.* Hassein, *le Martyr de Kerbela son fils.* Hossein, *l'Augmentateur, frere de Hossein.* Aly, *la gloire de la Religion, fils de Hossein.* Mahammed Baker, *son fils.* Jafer, *le Juste, fils de Mahammed Baker.* Moussa, *le Patient, fils de Jafer.* Aly, *le Cheri, fils de Moussa.* Mahammed, *l'Abstinent, fils de cet Aly.* Aly, *le Lieutenant, fils de Mahammed l'Abstinent.* Hassein *second, son fils;* & Mahammed Mehdy, *le Maître des tems, ou le Perdurable, fils de Hassein second.* Les *Persans* disent, que celui-ci étant poursuivi par les *Califes de Bagdad*, comme ses Ancêtres l'avoient été, *Dieu* lassé de l'iniquité de ces Princes, & de leurs peuples, enleva son *Imam* en un lieu que l'on ne sait point, & d'où il doit assurément revenir avant la fin du monde, pour réduire l'Univers à la Religion *Mahometane Imamique.* Ces douze *Imams* sont donc *Aly*, Cousin & gendre de *Mahammed*, & ses descendans à la onziéme géneration, qui étant issus de *Fatmé*, fille de *Mahammed*, peuvent être appellez les Descendans de ce faux Prophete, comme ses Successeurs. La Secte des *Persans* ne reconnoit que ces douze Princes-là pour vrais Successeurs de *Mahammed* à l'égard du droit ; car à l'égard du fait,

ou

ou de la puissance, il n'y a eu qu'*Aly* le premier de tous qui en ait eu la jouïssance ; & même ce ne fut qu'après en avoir été privé vingt-trois années. Cette Secte enseigne que l'on est obligé de croire les *Imams* comme un point fondamental, & que c'est le troisiéme Article de la *Confession de Foi* qu'il faut faire pour être sauvé. Voici les mots originels dans lesquels elle s'en exprime.

„ Il faut confesser en troisiéme lieu l'ex-
„ cellence des Compagnons de *Mahammed*,
„ selon leur rang & ordre, reconnoissant que
„ l'homme le plus excellent après *Mahammed*
„ est *Aly*, puis *Hossein*, &c. qu'il ait une droi-
„ te créance de tous les *Imams*, qu'il les pri-
„ se & célébre en la même maniére que *Dieu*
„ les a prisez & celébrez.

Les *Califes* de *Bagdad* poursuivirent à outrance la race des *Imans*, pour l'exterminer, ne se croyant pas en sûreté tant qu'il y auroit un de ces descendans de *Mahammed*, à qui une si considerable partie du peuple croyoit que le souverain Vicariat apartenoit; les *Califes* de *Bagdad*, dis-je, la réduisirent enfin à abandonner l'*Arabie* & les Provinces les plus proches de ce Païs, qui étoit le siége de l'Empire, pour se retirer en *Perse*, où la plus grande partie du peuple & la plus considérable tenoit leur parti, en suivant les Dogmes d'*Aly*, leur Ayeul ; mais les *Calises* ne cesserent de les y poursuivre, n'épargnant point de peines, & employant toutes sortes de méchancetez pour les faire perir par le fer, & par le poison, jusqu'à ce qu'eux-mêmes eussent perdu l'Empire, & en eussent été dépouillez par les *Tartares*. Il y a peu de Provinces en *Perse* où l'on

l'on ne voye mille marques de la fuite de ces descendans d'*Imams*, & entr'autres dans les Tombeaux qui leur sont élevez, & dans les Mosquées qui leur sont consacrées; mais c'est particulierement dans la *Parthide*, & encore plus dans les Territoires de *Com*, & de *Cachan*, que se trouvent ces monumens. On y voit par tout des Sepulchres d'*Imam-zadé*, c'est-à-dire, *race d'Imam*, ce qui a fait donner à ces villes des surnoms d'honneur, *Com* étant appelié *la retraite des Saints*, & *Cachan* la *retraite des Fidéles*. Ce n'est que depuis quelques trois cens ans que ces monumens sont érigez; & la raison en est qu'avant ce tems-là les *Arabes* & les *Tartares*, qui tenoient l'Empire de *Perse*, & qui sont *Sunnis*, c'est-à-dire, de la Secte qui ne croit point le Vicariat d'*Aly* & des *Imams*, tinrent toûjours la mémoire des descendans de ces *Imams* dans la proscription & dans l'obscurité, ayant démoli leurs Sepulchres, & les autres marques de vénération qui leur avoient été élevées au tems de leur mort; mais cette Secte des *Sunnis* ayant été abolie en *Perse* dans ces derniers siécles, & la Secte qui reconnoît les *Imams* y ayant repris le dessus, & même avec plus d'autorité que jamais, on a fait par tout une exacte recherche des places où il y avoit eu des Sepulchres d'*Imam-zadé*, & on a rétabli sur chacune des Monumens ou Tombeaux, dont les Gardiens pour la plûpart n'ont pourtant pas grand soin, parce qu'on ne leur donne guere d'entretien. Ces Monumens sont éclairez d'ordinaire d'une ou deux lampes, qu'on allume à l'entrée de la nuit, & qui durent cinq ou six heures étant posées sur le *Mehrab*, qui est

Digitized by Google

eſt un grand trou, carré comme une fenêtre, fait dans la muraille regardant *la Mecque*, afin que ceux qui entrent de nuit dans ces Sepulchres pour y faire leurs oraiſons, voyent d'abord de quel côté il faut qu'ils ſe tournent, & qu'ils ne s'y puiſſent méprendre. C'eſt à cauſe que les *Mahometans* tiennent pour ſacrilege les prieres qui ne ſe font pas le viſage tourné du côté de *la Mecque*. Les *Perſans*, & tous ceux qui ſont de leur créance, renouvellent toûjours à la vûe de ces Tombeaux, l'horreur qu'ils ont contre les *Califes* de *Bagdad*, qu'ils traitent de tyrans & uſurpateurs iniques, ſoutenant qu'on ne doit nullement les reconnoître pour Succeſſeurs de *Mahammed*. Ce glorieux titre, diſent-ils, convient ſeulement aux *Imams*, à qui ces *Califes* devoient ſe ſoumettre comme aux legitimes Seigneurs. Ils déteſtent ſur tout ceux d'entre ces *Califes* qui ont eu part à la mort des douze *Imams*, les regardant comme les plus ſcelerats & les plus execrables de tous les hommes.

On ne ſauroit croire les éloges qu'ils donnent au contraire à ces douze Deſcendans de *Mahammed*. Ils leur attribuent une Science ſurnaturelle, une Sainteté parfaite, le don des Miracles, & tout ce que l'on peut dire de plus glorieux. Il y a eu des Docteurs dans cette Secte *Perſane* qui ont ſi fort excedé dans les loüanges de ces *Imams*, qu'ils les ont élevez au deſſus de la condition des choſes créées, & leur ont attribué des proprietez Divines. Ils ont mis le blaſphême prononcé contr'eux, au même rang que celui qu'on prononceroit contre leur Prophete, & contre *Dieu*: & ils ont dé-

déclaré qu'il le falloit auſſi punir de mort. Preſentement même, l'on tient pour un ſacrilege d'oſer les peindre, parce qu'on croit leur excellence au deſſus de l'imagination. Quand les Peintres font les Portraits de ces *Imams*, ou des Tableaux dans leſquels ils entrent, ils leurs couvrent le viſage d'une flame lumineuſe qui le cache tout entier, pour dire que leur viſage avoit une beauté celeſte, qu'il eſt impoſſible de repréſenter. Leurs plus zelez Dévots ſoutiennent que la Sainteté de ces *Imams* n'a point été moindre que celle de *Mahammed*. Ils les joignent effectivement enſemble dans une même Claſſe avec *Fatmé*, fille de ce faux Prophete, & femme d'*Aly* qu'ils croyent avoir été revêtuë d'impeccabilité comme eux, & ils les appellent tous *Tcbardé Maſſoum*, c'eſt-à-dire, *les quatorze purs*.

Ils font encore cet honneur particulier aux *Imans*, que de ne reconnoître point d'autre Nobleſſe que celle qui tire d'eux ſon origine en droite ligne, du côté paternel & maternel; c'eſt la raiſon pourquoi les Peintres les habillent toûjours de vert, qui eſt la couleur noble & ſacrée parmi les *Mahometans*. La Nobleſſe s'appelle *Negabat* en *Perſe*, mais ce ne ſont ni les charges éminentes, ni les grandes actions, qui la conferent, & qui anobliſſent la Poſterité; il n'y a que le ſang ou la race des *Imans*: & pour les autres hommes, quels qu'ils puiſſent avoir été durant leur vie, leurs enfans retombent dans la foule du peuple, à moins qu'ils ne ſoient ſoutenus dans une condition relevée par des biens conſidérables, n'y ayant que les richeſſes qui faſſent une

une réelle & véritable distinction entre les Orientaux. Ces Descendans des *Imans* sont appellez *Mir* en *Arabie*, & en *Turquie*, mot qui signifie *Prince*; d'où vient qu'on appelle aux *Indes* les Gouverneurs & les autres Grands de l'Etat, *Omera*, qui est le plurier de *Mir*. En *Perse* on nomme ces *Mirs*, *Sahied* ou *Sidy*, c'est-à-dire *les plus Grands* ou *les Seigneurs*, d'où *Mahammed* est qualifié *Sahied Alem*, c'est-à-dire *le plus Grand du monde* ou *le Seigneur du monde*. On les nomme aussi *Cherif*, c'est-à-dire *Noble*, nom qu'il faut remarquer qui se donne aussi par un privilege special à tous ceux qui sont nez à la *Mecque*. Ces *Mir*, & *Sahied*, portent tous le Turban vert, sur tout en *Turquie*; mais pour tout le reste, ils ne s'habillent que de laine, & fort simplement, & ils affectent une grande pureté exterieure. Ils ont joui de tout tems en Perse de plusieurs belles prérogatives, comme d'avoir un Chef reconnu, qui doit assister au Jugement de toutes leurs causes, lequel on appelle *Nakib echref*, comme qui diroit *le Superieur très-noble*, & de ne pouvoir être pris & arrêtez par les Ministres des Juges Civils; mais dans ces derniers siécles, ces prérogatives sont souvent violées, le bras seculier en *Perse* s'étendant sur les gens d'Eglise, comme sur les autres dans les cas importans. Les *Persans* en général ne font pas grand compte de ces *Mirs*, & de ces *Sahieds*, mais ils détestent de tout leur cœur ces *Cherifs* ou Nobles de la *Mecque*, comme des *Chiens impurs*, & dont le seul attouchement rend pollu. La raison est que le peuple de la *Mecque* a toûjours été du parti des *Califes* de *Babylone* contre les *Imans*. On ap-

appelloit autrefois les deſcendans des *Sabieds*, qui n'en venoient que par une branche ſeulement *Mirza*, c'eſt-à-dire *fils de Prince*, mais ce titre marque aujourdhui un homme de bonne extraction, bien élevé & qui ſuit la profeſſion des Lettres.

Après avoir parlé des *Imans* en général, il faut revenir à *Aly*, le premier de tous. Je donnerai ſa vie dans l'*Abregé de l'Hiſtoire des Rois de Perſe*; & pour ce qui eſt de ſon office de *Vicaire*, qui eſt la matiere de ce Chapitre, on feroit un gros livre, ſi l'on vouloit raporter les éloges que les *Perſans* lui donnent à cet égard-là, la gloire dont-ils le revêtent, l'excellence incomparable qu'ils lui attribuent, le zéle infini qu'ils ont pour lui. Ce n'eſt pas aſſez dire qu'*Aly* eſt leur *Idole*, il faudroit dire que c'eſt leur *Dieu*. Ils l'exaltent encore au deſſus de *Mahammed*, ayant ordinairement ce mot à la bouche, *Mahammed eſt une ville de Science*, *Aly en eſt la Porte*. Il ſe trouva des Docteurs, dès les premiers Siécles du *Mahometiſme*, qui oſerent bien le relever au deſſus de la condition des Créatures, en mettant en avant qu'il étoit quelque choſe de plus qu'humain, mais ils ſe tinrent en ces termes généraux, ce qui a été imité par les Docteurs modernes, en ce mot qu'ils ont rendu fort commun dans la bouche du peuple: *Alira Coda ne mi danem: es Coda dur ne mi danem*; c'eſt-à-dire, *Je ne croi pas qu'Aly eſt Dieu*, *mais je ne le croi pas loin d'être Dieu*. On trouve dans ſa vie, que les miracles extraordinaires qu'il operoit, portoient beaucoup de peuple à l'adorer. Ils lui diſoient, *tu es Dieu*; mais pour lui, il les tuoit; & après il leur re-

donnoit la vie; ſur quoi ces reſſuſcitez l'appelloient *Dieu* plus fort qu'auparavant, & ſi fort qu'il ne pouvoit les faire taire. Ses Dévots ont été plus hardis dans la ſuite; & comme la ſuperſtition n'a point de bornes, ils en ſont venus juſqu'à dire qu'il étoit d'une nature Divine. Ils lui ont donné des Noms Divins. Ils ont même oſé dire que *Dieu* avoit paru ſous la forme d'*Aly*; & quelques uns ont pouſſé l'impieté au comble, en proferant que *Dieu* s'étoit incarné en *Aly*. Ils l'ont appellé *Dieu*, diſant *tu es toi celui qui eſt*, c'eſt-à-dire, dans leur maniere de parler, *tu es Dieu*, & ils lui ont attribué ce que le *Chriſtianiſme* enſeigne du *Verbe Eternel*, l'ayant pris des *Chrétiens*, ou plûtôt des *Arriens*. Pour colorer cet abominable blaſphême, ils ont mis en fait mille choſes fauſſes & ridicules. Ils ont dit qu'*Aly* n'étoit point mort, qu'il avoit été élevé au Ciel, & qu'il devoit revenir du Paradis pour remplir le monde de ſa doctrine. Ils ont dit que les ſubſtances ſpirituelles aparoiſſent dans les corps humains, en ſe revêtant de leur forme: qu'il paroit des *Anges* dans les uns, & des *Diables* dans les autres, ſelon que ces *Eſprits* ſont bons ou méchans; & que comme il eſt certain qu'il n'y a jamais eu de Créature humaine plus excellente, & plus parfaite qu'*Aly*, il faut croire que *Dieu* s'eſt montré aux hommes ſous ſa forme, & qu'il a agi par ſon organe: que c'eſt par ſes mains qu'il a créé l'Univers, que c'eſt par ſa langue qu'il a prononcé les Saintes Loix. Après cela, ils ſoutiennent qu'*Aly* exiſtoit pluſieurs ſiécles avant la Création du Monde, & ils lui attribuent ce que *Salomon* dit de la *Sapience Eter-*

nelle

Digitized by Google

nelle au commencement du Livre de l'*Ecclesiaste*. Les miracles qu'ils lui attribuent composent de gros volumes, comme aussi les Eloges qu'ils lui donnent. J'en ai donné un en vers ci-dessus, ce qui me dispense ici d'insister plus long-tems sur ce sujet. Les Peintres n'osent par scrupule de Religion représenter son visage; & lors qu'ils peignent sa personne, ils lui couvrent le visage d'un voile: de quoi ils donnent deux raisons; l'une, qu'il est impossible de représenter la beauté Divine qui reluisoit sur son visage; l'autre, que quand on la pourroit représenter, les hommes sont indignes de la regarder.

Nous avons observé ci-devant que les *Persans* enseignoient que le choix d'un *Imam*, & son Installation, se doivent faire par un Prophete. Voici comme ils racontent celle d'*Aly*; c'est qu'à la derniere fois que *Mahammed* fut à la *Mecque*, l'an dixiéme de l'Hegire, un jour qu'il faisoit la priere en public, l'Ange *Gabriel* lui vint dire, de la part de *Dieu*, de constituer & proclamer publiquement *Aly* pour son Successeur, & pour Souverain après lui, la premiere fois qu'il le rencontreroit, & de lui communiquer par son souffle l'Esprit de Prophetie, & le don des Miracles; qu'il alla ensuite faire un message à *Aly*, qui étoit à *Medine*, c'est-à-dire à dix journées delà, afin qu'il allât au devant de son beaupere *Mahammed*, pour être revêtu de cet office qui le mettoit, disent-ils, au dessus de tout l'Univers. Ils se rencontrerent à un lieu, à moitié chemin de la *Mecque* à *Medine*, qui est une station de Caravane, parce qu'il y a de petites fosses qui sont

presque toûjours pleines d'eau. On le nomme à cause de cela *Kom Kadir*, & c'est un nom fort célébre entre les *Mahometans* de *Perse*, par la fête qui en porte le nom. Là, disent les *Persans*, ces deux Heros de l'Univers, en présence de leurs troupes qui étoient fort nombreuses, se baiserent, & s'embrasserent; & dans cet embrassement l'union fut si étroite, qu'il ne se fit de ces deux Suppôts qu'un Corps & qu'une Ame, par une Union surnaturelle & inconcevable, qu'on ne peut mieux représenter que par la rencontre de deux ombres. Le lendemain, *Mahammed* fit faire un siége fort élevé, avec des ossemens de Chameau qu'il fit couvrir des plus belles choses qu'il eut. Il fut ensuite prendre *Aly* par la main, & le fit asseoir sur ce Trône à sa droite; puis il se leva, le prit par la main, & l'ayant fait lever, il l'embrassa, & le tint en ses bras un si long espace de tems, que leurs Troupes étoient dans l'admiration, & là encore, disent les Théologiens *Persans*, ces deux Suppôts s'unirent de cette union qu'on appelle d'identité, si parfaitement qu'ils devinrent un seul & même sujet, & qu'ils ne furent qu'une Ame & qu'un Corps pendant plusieurs momens; & *Mahammed* versa en *Aly* tout son Esprit, ses dons surnaturels, toute la Puissance qu'il avoit reçûe de Dieu. S'étant rassis, & ayant fait rassoir *Aly*, il le prit d'une main, & de l'autre il le montra aux Troupes, & leur dit, *Voici Vôtre Roi, & le Roi de toute la Terre, mon Vicaire, le Lieutenant de Dieu, le vrai Pontife & Imam qu'il a choisi pour me succeder, je lui resigne tout mon Pouvoir, & je le constitue mon Héritier géné-*

ral,

ral, *& mon Executeur Teſtamentaire.* C'eſt-là le compte qu'ils font de l'inveſtiture du Vicariat d'*Aly* par *Mahammed*, que ſes prophanes Sectateurs ont vrai-ſemblablement forgé ſur le recit du Don du Saint Eſprit que fit Nôtre Seigneur *Jeſus-Chriſt* à ſes Apôtres.

Ils ajoûtent, qu'outre cet Acte ſolemnel, *Mahammed* le jour qu'il fut allité de la maladie dont il mourut, en fit en confirmation de celui-là un autre, qui auroit été ſeul la plus ſuffiſante & la plus authentique inſtallation qu'on eût pû faire. C'eſt qu'il ordonna à *Aly* d'aller faire la priere publique à la Moſquée: Or cette fonction ſacrée eſt, ſelon l'inſtitution de *Mahammed*, le droit de régale incommunicable, lequel ne peut appartenir qu'au Prophete durant ſa vie, & après ſa mort à ſon Succeſſeur, en ſorte qu'on ne s'ingere point à faire cette fonction qu'en étant Souverain de droit ou de fait; c'eſt-à-dire que c'eſt comme la Proclamation & le Couronnement dans nos Païs; d'où vient que dans les premiéres années du *Mahometiſme*, les *Califes* faiſoient ſeuls la priere publique le Vendredi, & le nouveau *Calife* prenoit poſſeſſion de l'Empire, en faiſant cette priere publique. Les *Perſans* diſent que c'eſt-là auſſi préciſément le droit propre, ſpécial, & particulier de l'*Imam*. Il va le matin, entre neuf heures & midi, à la *Moſquée*, ſuivi d'un grand peuple. Il ſe met ſeul au fonds de la *Moſquée*, & commence la priere. Tous les aſſiſtans ſe mettent derriere lui, il eſt leur modelle, ils ſe réglent ſur ce qu'il fait, ils s'agenouillent lors qu'il ſe met à genoux, ils ſe relevent quand il ſe releve: ils élevent les mains au moment,

& de la même maniére qu'il le fait, à peu près comme des Soldats à qui l'on fait faire l'exercice; enfin ils ont toûjours les yeux attachez sur ses gestes, pour les imiter, & les oreilles attentives à ses paroles, pour les redi-
re du même ton, & en même tems que lui. Il monte en chaire ensuite, & il fait un discours au peuple, qui est prône ou sermon, & harangue tout ensemble. Or la raison de cette fonction sacrée, c'est ce que nous avons observé, que *Mahammed* avoit déclaré, & avoit établi, que le Prophete, & le Successeur du Prophete, est tout ensemble Roi & Pontife, qu'il doit faire l'un & l'autre exercice. Les *Turcs*, qui ne sont pas de cet avis, & qui ne croyent pas que ce Titre d'*Imam* veuille dire autre chose que *Guide* & *Patron*, appellent *Imams* les Prêtres ou Docteurs de leur Loi, qui font la priere publique dans les *Mosquées*, & qui sont comme leurs Curez; mais les *Persans* n'ont garde d'avilir ainsi ce grand titre d'*Imam*, croyant qu'il ne convient qu'aux Successeurs du Prophete seulement, qui sont Rois & Pontifes Universels comme lui; & pour ces *Imams* de *Mosquées*, ils les appellent *Pich-Namaz*, c'est-à-dire *Directeurs*, ou *Modelles*, ou *Chefs de prieres*.

Pour revenir à l'Histoire de l'Installation d'*Aly* à la Souveraineté, les *Persans* ajoutent, qu'*Aboubekre*, qui étoit proche de *Mahammed*, quand il donna à *Aly* l'ordre qu'on vient de rapporter, sortit brusquement, & ayant ramassé le plus qu'il put de parens & d'amis, alla se saisir des portes de la *Mosquée*, & empêcha *Aly* d'y entrer; & comme sa Troupe se fut grossie, il y entra lui même, & fit la

priere

priere publique & le ſermon en qualité d'*Imam*, & de Succeſſeur. *Mahammed*, en ayant été promptement averti, s'en irrita fort. Il ſe leva du lit, tout moribond qu'il étoit, prit *Aly* par la main, & l'alla mettre en poſſeſſion de cette fonction publique. Les *Turcs*, & ceux de leur Religion, traittent toute cette Hiſtoire de fable & d'impoſture; mais les *Perſans* la croyent tout comme ils croyent un *Dieu*, & elle eſt pour eux une inépuiſable ſource de Myſteres, & d'Allegories, de même qu'elle eſt auſſi la ſource de l'implacable haine qu'ils ont contre la Religion des *Turcs*. J'ai dit que les *Perſans* déteſtent au dernier point les trois Princes qui ſuccederent de fait à *Mahammed*, qui ſont *Aboubekre*, *Oſman*, & *Omar*, parce qu'ils uſurperent l'Empire d'*Aly*; mais les Turcs ne deteſtent pas *Aly* reciproquement, au contraire ils le reconnoiſſent pour vrai Prince & Succeſſeur de leur Prophete, mais ſeulement après les trois autres, & ils les mettent tous quatre en un même rang, les appellant *Tchar Yar*, c'eſt-à-dire *les quatre amis*, *les quatre compagnons*, d'où leur Secte eſt appellée fort communément *din tchar year*, c'eſt-à-dire, *la Religion des quatre amis*. Il y a eu pourtant des Docteurs parmi les gens qui profeſſent la même créance que les *Turcs*, qui ſe ſont tellement oppoſez aux *Perſans*, qu'ils ont été juſqu'à traitter *Aly* d'Infidelle, & à dire qu'il n'y a nul beſoin d'*Imam*, ou de Lieutenant de Prophete ſur la Terre; & que quand même il en faudroit quelqu'un, on pourroit le choiſir dans d'autres familles que celle des *Koreis*; mais ce ſont des ſentimens qui n'ont pas fait de Secte connuë ou importante.

Il me reste à dire quelque chose des noms d'*Aly* & de ses titres les plus communs qui sont au nombre de quatre vingt. Son nom dans l'Etymologie signifie *haut*, *relevé*, *exalté*, & ses plus communes épithetes sont les cinq suivantes. *Kerrar*, c'est-à-dire *le grand guerrier*. *Bacchendé*, c'est-à-dire proprement, *pardonnant les pechez*; mais les *Persans* l'entendent dans le sens de *Mediateur*, ajoutant que personne ne sera sauvé, ni rachetté des peines de l'enfer, que ceux pour qui il intercedera. La 3. épithete est *Mortusa*, mot qui veut dire *l'agréé*, *le cheri*, comme qui diroit le *Favori*, & c'est le nom qu'ils ont le plus à la bouche. *Ya Mortus Aly*, *O Aly l'Eleu*, l'Eleu par excellence, & Eleu pour Successeur du Prophete, tant pour lui que pour sa race. *Mir el moumenin*, c'est-à-dire, *Prince des Fidelles* est la 4. J'ai dit qu'ils distinguent entre *Mahometan*, & *Fidelle*, & qu'ils ne donnent ce dernier nom qu'à ceux qui sont de la Secte *Imamique*, qu'ils tiennent seuls vrais croyans; & *Chae merdon*, c'est-à-dire *Roi des Hommes*, ou *du Genre humain* est la 5. & c'est à ceci qu'il faut rapporter ce que j'ai dit au commencement de ce chapitre, que le Roi de *Perse* se dit par honneur *Lieutenant du Roi de la Perse*. Le premier Monarque de la Race Royale de *Perse* qui régne aujourd'hui, étoit un devot, nommé *Cheik Sephy*, qui sous l'ombre & le pretexte de la dévotion, se rendit Souverain dans la *Medie*, à peu près comme le *Grand Mogol*, *Orengzeb*, à present régnant, est devenu Empereur des *Indes*. Ce *Cheik Sephy*, sachant bien que les *Mahometans* de *Perse* étoient entêtez de la Secte *Imamique*,

c'est-

c'eſt-à-dire dans la croyance que le Gouvernement Monarchique appartient à la Race d'*Aly*, & que les *Perſans* ne ſe ſoumettroient pas volontiers, & ne combatroient pas d'affection qu'en faveur de quelqu'un de cette race, il ſe vanta d'en être iſſu, & de venir de *Hoſſein*, *fils d'Aly*, en ligne Maſculine. Ses Succeſſeurs ont continué de ſe glorifier de cette Origine, & le Roi de Perſe met à la fin de ſes Titres. *Soliman*, *Roi victorieux*, *vrai Seigneur du monde*, *Prince très-vaillant*, *deſcendu de Cheik Sephy*, *de Mouſa*, *de Hoſſein*. *Mouſa* étoit la ſeptiéme génération d'*Aly*. Il paroit de là qu'on ſe méprend fort chez nous, lors qu'on impute à une ſotte & impertinente vanité ces Titres faſtueux des Princes Souverains *Mahometans*, puis qu'ils naiſſent de leur croyance.

CHAPITRE IV.

Du quatriéme Article du Symbole Perſan.

DE LA NECESSITE' DES PURIFICATIONS LEGALES.

LES *Perſans* donnent le nom de *Nejaſet* à cette ſorte d'impureté, que la *Loi Moſaïque* appelloit *ſouillure*, ou *immondicité*, & *Negis* tout homme, ou toute choſe, à qui cette ſouillure eſt arrivée. Ils la diſtinguent en deux eſpeces; l'une, qui eſt un peché, parce qu'elle tombe ſous la défenſe de la Loi, comme de boire du vin, ou d'aucune autre liqueur enyvrante, ou de manger du cochon; l'autre, qui communique ſeulement une incapacité

légale de l'exercice des fonctions de la Religion, c'est-à-dire qui met l'homme hors d'état d'en faire licitement les actes exterieurs; comme de prier *Dieu*, d'entrer dans la *Mosquée*, de lire l'*Alcoran*; étant néceſſaire pour cela, ſelon les dogmes de cette creance, d'avoir une pureté Légale, ou Céremonielle, auſſi bien que ſpirituelle. *Le Corps*, diſent les *Perſans*, *ſe preſente devant Dieu comme l'ame; il faut donc qu'il ſoit pur, tant pour parler à Dieu, que pour entrer dans le lieu conſacré à ſon culte*. Une des plus grandes injures qu'on puiſſe dire à un *Perſan*, eſt celle de *Negis*, c'eſt-à-dire, *impur*, *ſouillé*; c'eſt comme en Eſpagne appeller un homme *Héretique*, ou *Juif*.

La ſuperſtition *Perſane* s'eſt outrée juſqu'à l'extravagance ſur le ſujet de cette eſpece d'immondicité, & ſi tout le peuple en étoit également entaché, les gens de contraire Religion ne pouroient du tout habiter parmi les *Perſans*; car les plus ſcrupuleux d'entr'eux croyent qu'on devient ſouillé en touchant ſeulement un homme de contraire Religion, ou en touchant ce qu'il a touché; ce qui eſt une opinion que nuls autres *Mahometans* ne tiennent. J'ai vû le Roi de *Perſe* défunt, Prince qui pourtant n'étoit nullement ſuperſtitieux, & qui d'ailleurs étoit quelquefois yvre trois ou quatre jours de ſuite; je l'ai vû, dis-je, faire jetter dans de l'eau une bague neuve qu'on lui apportoit, parce que c'étoit un Orfevre *Chrétien* qui l'avoit faite. L'Orfevre avoit pris grand' peine à la preſenter bien brillante. On ne s'en ſoucioit point; on aimoit mieux en ternir le poliment que de

la

la mettre au doigt ſans la laver auparavant, parce qu'un homme reputé Infidelle l'avoit touchée.

Ils diſtinguent entre les choſes qui rendent ſouillé, celles qui ſont mouillées, ou humides, d'avec celles qui ſont ſeiches; prétendant que l'attouchement de ce qui eſt mouillé communique une moiteur à ce qu'il touche. C'eſt pourquoi, lors qu'il pleut, les *Chrêtiens* les *Juifs*, & les *Idolatres*, ne vont gueres dans les maiſons des *Perſans*, ni même dans les ruës, mais gardent le logis tant qu'ils peuvent, pour éviter les inſultes qui leur pourroient arriver, s'ils touchoient quelqu'un en paſſant. C'eſt parce que les *Perſans* croyent, que ces gens-là étant mouillez, ils communiqueroient quelque moiteur à tout ce qu'ils toucheroient, comme par exemple, les tapis ſur leſquels on s'aſſiet, ce qui rendroit tout cela ſouillé. Il n'eſt pas beſoin après cela que je rapporte, que les *Perſans* ſuperſtitieux ne goutent, ni de nos alimens, ni d'aucune choſe que nous ayons apprêtée, ou des gens d'une autre Religion que la leur: ni ne touchent à nos uſtencilles, ou à nos meubles, tenant tout cela impur, mais il faut obſerver qu'il n'y a que les Bigots qui pouſſent la choſe ſi loin, les gens de Cour, les gens d'Epée, & le commun peuple, n'étant pas ſi ſcrupuleux. Au reſte, c'eſt non ſeulement ceux qui ne ſont pas *Mahometans* que les *Perſans* tiennent impurs de cette ſorte, mais tous les autres *Mahometans* auſſi qui ne ſont pas de leur opinion entierement comme les *Turcs* & les *Tartares*.

J'ai remarqué que le *vin* eſt de la premie-

 re

Digitized by Google

re eſpece d'impureté, parce que l'uſage en eſt interdit par la Loi. Je vais faire trois obſervations ſur ce ſujet. La premiere, que les *Perſans* tiennent que le *vin* a toûjours été interdit, & dans tous les tems; & quand on leur cite les Livres de *Moyſe* au contraire, ils répondent que les *Juifs* & les *Chrétiens* les ont falſifiez, & que c'eſt entr'autres un conte faux que ce que nous y liſons de l'yvreſſe de *Noé*; mais que bien loin delà, il eſt ſûr que les Prophetes, & les Patriarches, ne beuvoient pas même de *vin*, ainſi que l'*Evangile* des *Chrétiens* (ce ſont leurs termes) en fait la remarque au ſujet de ſaint *Jean Baptiſte*. La ſeconde obſervation, c'eſt que les *Perſans* tiennent pour ſouillez tout ce dans quoi il y a du *vin*, tout ce ſurquoi il en eſt tombé une goutte, & les lieux où l'on le garde, tellement qu'on n'y ſauroit faire licitement aucun acte de Religion, ni même s'y arrêter, ou y paſſer; mais il faut remarquer là-deſſus, qu'ils ne tiennent pas le *vinaigre*, ni le *verjus*, impurs, comme faiſoient les *Juifs*. La troiſiéme obſervation eſt ſur ce que les *Perſans* aiment tant à boire du *vin*, ſur tout la Cour, & les gens d'Epée. Quand nous leur demandons comment il ſe fait qu'ils aiment tant le *vin*, que leur Religion interdit ſi fort, ils répondent que cela ſe fait comme chez nous l'Yvrognerie & la Paillardiſe.
„ Vôtre Religion, diſent-ils, les defend, &
„ les abhorre, comme de grands péchez; ce-
„ pendant, nous entendons dire à des gens
„ de ce païs, qui trafiquent en *Europe*,
„ qu'en divers endroits, vos gens font
„ gloire, les uns de ſeduire les filles, &
„ les

„ les femmes, les autres de boire excessive-
„ ment.

On ne sauroit dire à quel excès les *Persans* sont scrupuleux sur le point de la *Pureté légale*. Ils en font la plus importante partie du Culte de leur Religion, & les Bigots d'entr'eux croyent que c'est proprement l'observance de ce précepte ceremoniel qui rend l'homme pur & saint. Ils ont toujours à la bouche cet axiome de leur faux Prophete; *la Religion est fondée sur la netteté; & la moitié de la Religion, c'est d'être bien net.* Vons pouvez juger combien la netteté corporelle est considerée dans cette grossiere Réligion, puis qu'elle doit préceder tous les actes de pieté qu'on y pratique. Par exemple les Prieres qui se feroient sans s'être lavé, seroient non seulement vaines, mais encore criminelles; & ce seroit une espece de prophanation, ou de sacrilege, de toucher l'*Alcoran* seulement du bout du doigt, sans être net de cette netteté légale. C'est pourquoi on lit d'ordinaire sur la couverture de ce Livre, & du Livre des *Dits & Faits des Imams*, ou premiers *Califes*, ces mots: *ne touchez point ce Livre, si vous n'avez été purifié auparavant.* Un des Dogmes qu'ils rapportent que *Mahammed* a le plus souvent reïterez, est celui-ci: *La purification est la Clef de l'oraison. Dieu ne reçoit point de prieres, sans la purification corporelle.*

Leurs Théologiens n'ignorent pas pour cela la *purification interieure*, & même ils ont accoutumé de distinguer quatre sortes de *pureté*.
„ La premiere, qui est opposée aux ordures,
„ & aux saletez corporelles. La seconde,
„ qui est ennemie des actes illicites & crimi-

 „ nels.

„ nels. La troisiéme, contraire aux appetits
„ dereglez. Et la quatriéme, qui consiste à
„ avoir le cœur vuide de tout autre objet que
„ *Dieu*, & de tout autre amour que de l'amour
„ de *Dieu*.

Ils appellent la *Purification* corporelle *Tebaret*, qui signifie toute sorte de nettoyement qui se fait pour cause de Religion; soit que ce nettoyement se fasse avec de l'eau, soit qu'il se fasse avec de la terre. Car leur Théologie enseigne que la *Purification* corporelle est si nécessaire, que même le manquement d'eau n'en excuse pas l'omission; mais que si l'on n'a point d'eau, il faut se servir de terre, comme on le verra plus amplement expliqué dans la suite. C'est une des raisons, à mon avis, qu'on est si curieux d'avoir de l'eau courante dans toutes les Maisons en *Orient*, dans de grands reservoirs. L'eau coule dans toutes les rues, autant qu'on le peut pratiquer. Les *Mosquées* ont presque toutes divers *Lavoirs*, qui sont des bassins plus profonds que la hauteur d'homme, destinez à l'usage des *Purifications*, à peu près comme la *Mer d'airain*, qui étoit au *Temple de Salomon*; & tout cela, afin que l'on puisse plus commodément pratiquer cette *Purification* qu'on est obligé de renouveller plusieurs fois le jour, & au moins cinq fois, c'est-à-dire, tout autant qu'on est obligé de faire des prieres. Leurs Casuistes enseignent pourtant que si l'on ne s'est point souillé dans le tems d'une priere à l'autre, & qu'on en soit bien assuré, il n'est pas nécessaire de réiterer la *Purification* avec de l'eau. Mais il faut si peu de chose pour contracter une souillure legale, qu'on ne peut jamais être bien assuré d'être pur.

La

La *Purification* se fait dans une eau courante, autant qu'il se peut, ou dans un reservoir, ou avec un pot d'eau nette. Ils le prennent de la main gauche, versant l'eau dans le creux de la main droite, dont ils se lavent le visage du haut du front en bas, puis les bras & les mains, puis tout de même le bout des pieds. Comme il y a des lieux, où faute d'eau courante, on est obligé de se purifier à des reservoirs d'eau croupie, il arrive souvent qu'au lieu d'avoir le visage plus net après s'être lavé à ces eaux mortes, on en est plus sale au contraire. Les *Persans* disent qu'ils se servent de cette eau parce qu'elle a du *couriet*, ce qui signifie qu'elle est en la quantité requise; laquelle quantité doit être d'environ quatre pieds en carré, & en hauteur, pour l'eau morte, c'est-à-dire pour l'eau d'un bassin; car pour l'eau courante, quand il y en auroit seulement un filet, c'est assez pour la *Purification*, selon ce Verset des Dits de leurs *Imams*, que *même si de la crotte de Chameau couroit, elle seroit capable de purifier*.

La *Purification* commune & ordinaire contient dix points; cinq qui réglent la *Purification* de la tête; & les cinq autres celle du reste du corps. Les cinq premiers sont le *Dentifrice*, le *Gargarisme*, le *Nettoyement du dedans du nez*, en tirant l'eau jusqu'au haut & la repoussant en bas, la *Tonsure de la tête*, & la *Tonsure du visage*. Les cinq autres sont le *Nettoyement des parties* par où la nature se décharge, le *Rognement des ongles*, la *Dépilation sous les aisselles*, la *Dépilation aux parties* qui ne se nomment point, & la *Circoncision*.

Je laisse ces observations générales pour don-

Digitized by Google

donner un *Traité de la Purification*, traduit mot pour mot d'un Abrégé de la *Théologie Morale*, qu'on appelle *Jamah Abaſſi*, c'eſt-à-dire, *la Somme d'Abas*, parce que ce fût par l'ordre du Roi *Abas le Grand* qu'il fut composé. L'Auteur, un des plus célébres Caſuiſtes entre les Théologiens *Perſans*, & des plus ſuivis, étoit un *Molla*, ou Docteur de la Loi, nommé *Cheic Bahadin Mahammed Gebel amely*, c'eſt-à-dire, *l'Ancien Mahammed*, *l'honneur de la Loi*, *l'entaſſeur de montagnes*; & ces noms magnifiques lui avoient été donnez à cauſe du grand nombre d'Ouvrages qu'il avoit compoſez pour l'explication & pour la défenſe de ſa Religion. Cet Abregé contient en trente-ſept Chapitres tout le *Droit Canonique*, avec les Loix Céremonielles des *Mahometans Perſans*. J'ai crû qu'on ſeroit bien aiſe de voir exactement la methode avec laquelle les *Perſans* traitent les points de leur *Théologie Pratique*.

L'Auteur commence le Chapitre de la *Purification* par la définition des termes du ſujet, dont les trois principaux ſont *Kaſel*, *Vouſou*, *Gouſſel*. Il dit que *Kaſel*, qui ſignifie *abſterſion*, eſt le nettoyement des parties par leſquelles le ventre ſe décharge: que *Vouzou*, qui ſignifie *luſtration*, marque le lavement des parties qu'il faut purifier avant que de faire la priere, qui ſont la tête, les bras, les mains, & les pieds; & que *Gouſſel*, qui eſt la grande purification, dénote le lavement de tout le corps. On l'appelle auſſi, dit l'Auteur, *Gouſſel Tehammum*, c'eſt-à-dire, *la Purification par le bain*, parce qu'elle ſe fait communément dans le bain.

L'Au-

L'Auteur explique enſuite les termes qui qualifient tous les actes de la Religion, tant bons que mauvais. Il les met au nombre de ſept; *Vagib*, qui ſignifie *néceſſaire*, ou *commandé*: *Sunnet*, qui veut dire *convenable*, ou *bienſeant*, & auſſi ce qui eſt de mieux ou de plus de perfection: *Haram*, qui veut dire *prohibé*: *Mekrouh*, qui ſignifie *deshonnête*: *Batel*, qui veut dire *vain*, *nul*, & comme non avenu: *Mouhba*, qui marque les choſes *indifferentes*: *Suab*, qui eſt proprement ce que nous diſons une *bonne œuvre*.

„ 1. On entend, dit-il, par les choſes *néceſſaires*, ou *commandées*, celles dont l'omiſſion eſt punie, comme les prieres à tous les tems ordonnez, elles ſont *Vagib*, il n'eſt pas libre de les faire, ou de ne les faire pas. „ 2. On entend par les choſes *convenables*, „ ou bienſeantes, celles dont l'omiſſion n'eſt „ point punie, mais dont la pratique eſt re„ compenſée, comme la priere quand elle ſe „ fait juſtement dans le tems qui eſt marqué „ par la Loi: cela eſt *Sunnet*. Ce n'eſt pas „ peché que de ne pas prendre ce tems juſte, „ mais c'eſt une vertu que de le faire." L'Auteur obſerve là-deſſus que *Sunnet* eſt défini par quelques Docteurs les conſeils du Prophete, differens des Préceptes, & que *Sunnet* eſt auſſi tout ce qui ſe fait ſur le modelle des Prophetes & des *Imams*, au delà des Commandemens de la Loi, & par ſurérogation; comme quand l'on dit un tel Saint faiſoit & pratiquoit cela, il faut donc que cela ſoit agréable à Dieu, & par cette raiſon je l'obſerverai, & je le pratiquerai. „ 3. On en„ tend par les choſes *prohibées*, celles dont „ l'o-

„ l'omiſſion n'eſt point recompenſée, mais „ dont la commiſſion eſt punie, comme la „ priere publique avant la purification. Cela „ eſt *Haram*, il n'eſt pas permis de faire cette „ priere avant que de s'être purifié. 4. On „ entend par les choſes *deshonnêtes*, celles „ dont l'omiſſion eſt recompenſée, mais dont „ la commiſſion n'eſt point punie; comme „ de faire ſes prieres avec des bagues d'or aux „ doigts: 5. & par les choſes *vaines*, & com- „ me non avenues, on entend les actes de Re- „ ligion, qu'il faut recommencer pour n'avoir „ pas été faits licitement, comme par exem- „ ple, une purification avec une eau ſouillée, „ & pluſieurs autres choſes ſemblables, qu'on „ expliquera amplement dans la ſuite. 6. Par „ les choſes *indifferentes*, on entend celles „ dont l'omiſſion ni la commiſſion n'eſt non „ plus recompenſée que punie, comme d'é- „ pouſer pluſieurs femmes, ou de n'en épou- „ ſer qu'une: d'avoir des concubines, ou de „ n'en avoir point; & enfin on entend par les „ *bonnes œuvres*, les œuvres excellentes de la „ Religion, comme le pardon d'une injure „ atroce: une groſſe aumône. Cela eſt *Suab*: „ c'eſt une œuvre agréable à *Dieu*, & qu'il „ recompenſera certainement.“ Je n'ai pas voulu traduire ce terme de *Suab*, par celui de *merite*, parce que l'idée de merite proprement dit, & pris pour une action digne de ſalaire, ou de recompenſe, eſt une idée, & un ſens, que les *Perſans* rejettent entierement.

J'obſerverai ici une choſe à propos de ces termes de *Vagib*, & de *Sunnet*, c'eſt-à-dire, les *Preceptes* & les *Conſeils*, qui embraſſent tous les actes de la Religion; c'eſt qu'on trou-

vera

vera dans ce Chapitre, & dans les ſuivans, que les *Conſeils* ſont bien plus nombreux, plus divers, & plus difficiles à obſerver, que les *Preceptes*. Il n'y a point de *Precepte*, pour difficile & penible qu'en ſoit la pratique, auquel ils n'ayent ajoûté des *Conſeils*, dont l'obſervance l'eſt encore plus, ſans comparaiſon. Il y a les purifications de conſeil, ou de dévotion, les prieres, les jeûnes, les dîmes, les pelerinages, de conſeil, ou de dévotion. Lors qu'on fait reflexion combien d'obſervances cette Religion preſcrit, on admire comment il eſt poſſible qu'un joug ſi peſant ſoit porté par tant de millions d'hommes, avec tant de ſoumiſſion & tant d'affection.

Au reſte, j'avertis les jeunes perſonnes qui liſent cette Relation, que comme il y a des matieres dans ce Chapitre de la *Purification*, qui n'ont pû être traitées avec tant de circonſpection que la lecture ne faſſe naître l'idée de choſes, qui quoi qu'innocentes, ne laiſſent pas de bleſſer la pudeur, je leur conſeille de paſſer au Chapitre de la *Priere*, ou de lire celui-ci avec tant de précaution, qu'elles puiſſent promptement paſſer par-deſſus tous ces ſortes d'endroits-là.

„ Le *Nettoyement*, ou le *lavement du corps*, „ eſt de deux ſortes. Le premier ſe fait ſans „ intention pieuſe, c'eſt-à-dire, ſans égard de „ Religion. Le ſecond demande néceſſaire„ ment cette intention & cet égard: & ce ſe„ cond *Lavement* eſt encore de deux ſortes; „ l'un qui ſe fait avec de l'eau, & c'eſt le *La*„ *vement legal* commun & ordinaire; l'autre „ qui ſe fait avec de la terre, & c'eſt le *La*„ *vement legal* extraordinaire. Le *Lavement*

„ *le-*

„ *legal* ordinaire eſt, ou le *Vouzou*, c'eſt-à-„ dire, *la Luſtration*, ou *le Gouſſel*, c'eſt-à-di-„ re, *la Purification*. Le *Lavement legal* ex-„ traordinaire s'appelle *le Tyemmum*, c'eſt-à-„ dire, *Lavement legal* qui ſe fait avec de la „ terre. Il n'a que ce nom-là, quoi que cet-„ te ſorte de *purgation legale* ſoit diverſe en „ ſes maniéres, autant que celle qui ſe fait „ avec de l'eau.

„ Pour être dans l'état preſcrit par la Loi „ pour faire ſa priere, il ſuffit quelquefois de „ pratiquer la *Luſtration*, ſans que la *Purifi-„ cation* y ſoit néceſſaire. Quelquefois il ſuf-„ fit de la *Purification*; & pour lors c'eſt la „ *Luſtration* qui n'eſt point néceſſaire Il y a „ des rencontres où un ſeul de ces *Lavemens* „ *legaux* ne ſuffiſant pas, il faut les faire tous „ deux l'un après l'autre immédiatement, „ afin que les prieres ſoient licites, c'eſt-à-„ dire, faites ſelon le précepte de *Dieu*. Il y „ en a d'autres, où la *Luſtration* avec de l'eau, „ & la *Luſtration* avec de la terre, que nous „ appellons *le Tiemmum*, ſont néceſſaires, „ conjointement avec la *Purification* en même „ tems. Et il y en a d'autres enfin, où l'on „ peut licitement faire la priere, ſans aucun „ de tous ces *Lavemens* marquez. Le cas au-„ quel la *Luſtration* ſuffit, ſans que la *Purifi-„ cation* ſoit néceſſaire, eſt 1. après le ſom-„ meil: 2. lors qu'on a eu le cerveau trou-„ blé, ſoit par quelque breuvage, ſoit autre-„ ment: 3. quand on eſt tombé en pamoiſon: „ 4. lors qu'on a lâché quelque vent, ou „ quelque autre ordure, ſoit par devant, ſoit „ par derriere, comme il arrive quelquefois „ à l'improviſte, & ſur tout quand on s'ap-

„ per-

„ perçoit d'avoir laissé couler des goûtes d'u-
„ rine. C'est aussi pour les femmes, lors
„ qu'elles ont ces pertes de sang, qu'on ap-
„ pelle *bista bozeh*, c'est-à-dire, *qui ressemblent*
„ *aux pertes ordinaires*, mais qui ne sont pas
„ tenues pour telles, parce que le cours en a
„ duré ou plus de dix jours, ou moins de
„ trois. Le cas auquel la *Purification* seule
„ suffit, sans la *Lustration*, c'est lors que
„ l'homme a été souillé par cet accident, que
„ l'on appelle en Latin *fluxus seminis*; car en
„ ce cas, il peut faire sa priere dès qu'il a
„ achevé la *Purification* commandée à ceux
„ qui sont ainsi pollus: même la plûpart des
„ Casuistes ont décidé sur ce cas, qu'il est
„ défendu de faire la *Lustration* accoûtumée
„ après avoir fait la *Purification* requise pour
„ expier cette sorte de pollution. Le cas au-
„ quel la *Lustration* & la *Purification* sont né-
„ cessaires conjointement, est double: l'un,
„ qui est particulier aux femmes, lors qu'el-
„ les sont délivrées d'une perte de sang,
„ quelle que ce soit. Or il y en a de trois
„ sortes. La premiere s'appelle *haiz*. C'est
„ la perte qui arrive tous les mois, depuis
„ l'âge de treize ans, jusqu'à cinquante ans.
„ La seconde s'appelle *nefez*, & c'est celle
„ qui arrive après les couches. La troisiéme
„ se nomme *este bazé*, qui est la perte de sang
„ extraordinaire; & c'est lors que cet accident
„ dure plus de dix jours de suite, ou commen-
„ ce plûtôt que dix-huit jours après l'enfan-
„ tement; sur quoi il faut observer que cette
„ sorte de perte de sang a aussi ses differences
„ particulieres, qu'on distingue par les quali-
„ tez de grande, de petite, & de moyenne,
„ cha-

Digitized by Google

„ chacune avec ses diverses circonstances : il
„ faut en tous ces cas là joindre la *Lustration*
„ à la *Purification*. Le cas commun aux
„ hommes & aux femmes, dans lequel il faut
„ aussi joindre ces deux sortes de nettoye-
„ ment, c'est lors qu'on a touché de quelque
„ partie sensitive du corps, comme des doigts,
„ ou de la main, à quelque partie nuë d'un
„ corps mort ; & ceci sous cinq conditions.
„ La premiere, que le corps fût froid lors
„ qu'on l'a touché. La seconde, que ce fût
„ avant qu'on lui eût administré la *Purifica-*
„ *tion*. La troisiéme, que le mort n'eût pas
„ perdu la vie pour la Loi de *Dieu*, parce
„ qu'il ne faut point donner la *Purification*
„ ordinaire, ni aucune sorte d'*Ablution legale*
„ aux Martyrs, parce qu'ils sont purs ; &
„ même ce seroit un sacrilége de le faire. La
„ quatriéme condition, c'est que les parties
„ du vivant & du mort qui se sont touchées,
„ soient de ces parties que le sang arrose, &
„ qu'on appelle sensitives, & que ce ne soient
„ pas des parties insensitives, comme des os, des
„ ongles, ou des cheveux ; parce que ces sor-
„ tes de parties du corps venant à toucher à
„ quelque chose d'impur, ou à en être tou-
„ chées, on n'est pas impur pour cela. La
„ cinquiéme condition, est que le mort n'eût
„ pas merité le supplice, ou qu'il n'y fût pas
„ condamné, comme un homicide volontai-
„ re pour lequel il n'y a point de pardon, &
„ comme un *Mahometan* qui a proferé des
„ blasphemes contre la Loi : ou qu'il fût ar-
„ rivé que le criminel ne se fût pas purifié
„ avant que d'être mis à mort ; car tout hom-
„ me qu'on va faire mourir doit se purifier im-
„ mé-

Digitized by Google

„ médiatement avant le ſupplice, de la même
„ maniére qu'on purifie un corps mort; &
„ cela arrivant, il n'eſt pas néceſſaire de le
„ purifier après ſon ſupplice, parce qu'on le
„ croit décedé en état de pureté légale, &
„ quiconque le touche après l'execution, quoi
„ qu'il ſoit froid, n'en eſt point ſouillé, ni
„ par conſéquent obligé à ſe purifier.“ Le
terme que j'ai traduit par *homicide volontaire* eſt
Katel-hamd. Les *Mahometans* le diſtinguent
d'avec l'*homicide involontaire*, qu'ils appellent
Katel katah, c'eſt-à-dire *homicide malgré ſoi*,
ou *homicide involontaire.* Or à l'égard de l'homicide volontaire, ſi les parens de la perſonne
qu'il a tué ne veulent ni lui pardonner gratuitement, ni permuter la peine de ſon crime, ni prendre un prix pour le ſang de leur
parent, il faut néceſſairement le faire mourir. On ne peut lui faire grace; ce qui eſt
tout ſemblable à ce qui s'obſervoit parmi les
Juifs.

„ Le cas auquel il faut joindre l'*ablution legale* qui ſe fait avec de l'eau, & celle qui ſe
„ fait avec de la terre, eſt lors qu'on ne trouve pas aſſez d'eau pour faire ces deux *Purifications* enſemble; ſi ce manquement d'eau
„ arrive à une femme qui ſorte d'une perte
„ de ſang, quelle que ce ſoit; ou quand on
„ eſt ſouillé pour avoir touché un corps mort,
„ il faut faire la *purification* avec de la terre,
„ & la *luſtration* avec de l'eau; mais il faut
„ faire au contraire la *Purification* avec de
„ l'eau, & la *Luſtration* avec de la terre, s'il
„ ſe trouve autant d'eau qu'il en faut pour la
„ *Purification.* Le cas enfin, où il n'eſt pas
„ beſoin de *Purification* ni de *Luſtration* avant
„ les

Digitized by Google

„ les prieres, ſoit avec de l'eau, ſoit avec de „ la terre, c'eſt lors que ces prieres ſe font „ pour un mort, ſur un mort, & proche d'un „ mort; car on peut faire ces prieres des morts „ ſans le *Lavement legal* requis.

„ Pour toutes les autres prieres, même „ l'homme qui eſt actuellement impur par le „ *fluxus ſeminis*, & la femme qui a actuellement ſes purgations accoûtumées, peuvent „ faire ces prieres. Tout cela ſoit dit par „ maniére de Préface, & pour ſervir d'introduction, ou de préambule, à ce Chapitre „ que nous diviſons en ſix parties, dont la „ premiére contient la matiere des diverſes „ ſortes de *Purifications* qui ſe font avec de „ l'eau. La ſeconde traite des diverſes *Impuretez legales* qui arrivent aux hommes & „ aux femmes. La troiſiéme contient le *Formulaire de la Purification*, qu'il faut adminiſtrer aux Deffunts avant leur Enterrement. La quatriéme expoſe la *Purification* qui ſe fait avec de la Terre. La cinquiéme partie traite des choſes qui *purifient*, „ & des choſes qui rendent *impur*. Et la ſixiéme partie enſeigne la méthode de *purifier* „ les choſes materielles, ou inanimées, qui „ ont été ſouillées.

PRE-

PREMIERE PARTIE.

Des Purifications qui se font avec de l'eau.

PREMIERE SECTION.

De l'absterſion qui eſt le nettoyement des parties par où le ventre ſe décharge.

„ NOus avons remarqué que la *Loi* de„mande trois ſortes de *Purifications*, ou „Nettoyemens. La premiere, qui eſt le „Nettoyement des parties par leſquelles le „ventre ſe décharge auſſi-tôt qu'il a fait cet„te fonction, s'appelle *Kaſel*. La ſeconde, „qui eſt le nettoyement des parties du corps „qu'il faut purifier avant que de faire ſes „prieres, s'appelle *Vouzou*. Et la troiſiéme, „qu'on nomme *Gouſſel*, eſt le nettoyement „de tout le corps, avant que de commencer „quelque grande dévotion, comme il ſera „expliqué dans la ſuite. Nous traitons dans „cette Section de la premiére ſorte de *nettoye*„*ment*, que nous avons nommé *Kaſel*, ou „*Abſterſion*.

„ Il y faut conſiderer quatre points. Le pre„mier contient trois Articles commandez: „le ſecond en contient cinq, qu'on conſeil„le de garder: le troiſiéme huit, qu'il faut „éviter comme deshonnêtes: & le quatrié„me renferme cinq Articles, qui ſont dé„fendus.

„ ARTICLE I. Les trois choſes com„mandées dans le nettoyement des parties

„ par où le ventre se décharge de ses super-
„ fluitez sont 1. D'être couvert devant & der-
„ riere, tandis qu'on est occupé à ses nécessitez,
„ de sorte que ni le corps, ni ce qui en sort,
„ ne puisse être vû; & cela se doit observer
„ dès qu'on a passé l'âge de sept ans. 2. D'ê-
„ tre situé de maniére qu'on n'ait ni le dos,
„ ni le visage, tourné au *Keblah*, c'est-à-
„ dire vis à vis de la *Mecque*, qui est le côté
„ vers lequel il faut tourner le visage quand
„ on fait ses prieres. 3. De se laver trois fois
„ l'*anus*, & les parties que la pudeur ne per-
„ met pas de nommer, & de le faire avec de
„ l'eau simple & naturelle, non distillée,
„ mixtionnée, ou altérée par quelque sophisti-
„ cation que ce soit; sur quoi il faut remar-
„ quer que si les parties les plus proches de
„ celles-là sont sales, on peut bien les net-
„ toyer avec de la toile, ou avec quelque au-
„ tre étoffe, mais non pas avec de la terre
„ comme font les *Sunnis*. (ce sont les *Turcs*.)
„ Il faut encore remarquer deux choses sur
„ cet Article 1. qu'il faut porter trois fois de
„ l'eau à ces parties-là, encore qu'on s'aper-
„ çût à la premiére ou à la seconde fois qu'el-
„ les sont bien nettoyées; mais qu'après la
„ troisiéme *Aspersion* il faut tenir ces parties
„ pour nettes, sans être obligé d'en faire da-
„ vantage, 2. qu'après ces trois *Absterfions*, on
„ peut laver ces parties tant qu'on veut avec
„ des eaux, ou simples, ou de senteur, des
„ huiles, & des essences.

„ ARTICLE II. Les cinq choses défen-
„ dues dans cette *Absterfion*, sont. 1. De se
„ nettoyer les parties avec de la crotte d'ani-
„ mal, encore que ce fût d'animaux purs, &
„ dont

„ dont il eſt permis de manger la chair. 2. De
„ ſe nettoyer avec aucune choſe, de quelque
„ nature que ce ſoit, qui puiſſe ſervir d'ali-
„ ment, & qui ſoit bonne à manger, com-
„ me ſont les fruits, les herbages, & d'autres
„ choſes pareilles. 3. De ſe nettoyer avec
„ un os d'animal, quel qu'il ſoit, pur ou im-
„ pur. 4. De ſe nettoyer avec quelque cho-
„ ſe capable de devenir honorable, & digne
„ de reverence, ou qui l'eſt déja, comme
„ le parchemin, & le papier, & autre sembla-
„ ble matiere, ſur laquelle on peut écrire
„ quelques mots appartenant à la Religion,
„ comme le nom de *Dieu*, d'un *Prophete*, ou
„ d'un *Saint Pontife*; à plus forte raiſon, ſi
„ ces mots y ſont déja écrits: ſur quoi il faut
„ remarquer que ſi l'on ſe nettoyoit avec quel-
„ qu'une de ces choſes défendues, on ſeroit
„ pur, mais on auroit commis une abomina-
„ tion; & même les Docteurs ont décidé,
„ que de ſe nettoyer avec du papier, ou avec
„ du parchemin qui ſeroit écrit, comme il a
„ été dit, cela rend un homme *Capher*. Ce
mot qui ſignifie *Infidéle* marque toute ſorte de
gens *non-Mahometans*, & particuliérement les
Chrétiens. Il vient de *Sciafer*, terme *Arabe*,
qui ſignifie *ne croire point*, duquel les *Portugais*
ont fait ce mot de *Cafre*, qu'ils donnent à
leurs Eſclaves Negres, & celui de *Cafrerie*,
qu'ils donnent à cette partie d'*Afrique* d'où
l'on les tire. „ 5. D'avoir lors qu'on ſe net-
„ toye des anneaux aux doigts, ſoit un, ſoit
„ pluſieurs, ſur leſquels ſe trouve peint, mou-
„ lé, ou gravé le nom de *Dieu*, ou des *Pro-
„ phetes*, ou des *Imams*, ou des *Saints*, & gé-
„ néralement tout autre nom ſacré, & Reli-

F 2 gieux,

„ gieux, encore qu'on fût fort aſſuré de ſe „ nettoyer ſi proprement qu'on ne ſaliroit „ nullement ſa bague, & qu'il ne rejailliroit „ pas une goute d'eau deſſus.

„ ARTICLE III. Les huit choſes inde- „ centes dans le ſujet que nous traitons, ſont „ 1. De ſe placer, ou de ſe tourner de telle „ maniére, en ſe déchargeant le ventre, qu'on „ eût le dos, ou la face oppoſée au Soleil, „ ou à la Lune, ou aux Etoiles majeures, „ qu'on appelle les grandes Conſtellations: „ ni de ſe tourner contre le vent, de maniére „ qu'il pût arriver que le vent fit rejaillir quel- „ que ordure ſur la perſonne. 2. De ſe net- „ toyer avec la main droite. 3. De ſe dé- „ charger le ventre ſur quelque choſe de dur, „ comme de la pierre, du bois, ou quelque „ choſe ſemblable, qui pût faire rejaillir quel- „ que ordure ſur la perſonne. 4. De le faire „ dans des trous, dans des nids, dans des „ grottes, dans des tannieres, dans des gî- „ tes, ou autres retraites d'Oiſeaux, ou de „ bêtes, ni même dans des trous de Serpens, „ ou dans des fourmillieres, ni en aucun en- „ droit par où ces animaux doivent néceſſai- „ rement paſſer pour aller à leurs retraites, „ ou pour en ſortir; & cela, de peur qu'il „ n'arrive que ces animaux s'étant ſalis, ne „ viennent enſuite à ſalir quelqu'un, auquel „ cas l'impureté tomberoit ſur la perſonne „ qui en ſeroit cauſe. 5. De ſe décharger le „ ventre, ou au milieu, ou aux bords des „ grands Chemins, dans les places publiques, „ & en tous autres endroits où le monde a- „ borde ordinairement, non plus qu'aux lieux „ où l'on va puiſer de l'eau, comme ſont les

„ Fon-

„ *Fontaines*, les Citernes, & les autres lieux „ publics de cette nature. 6. De se décharger, ni de faire son absterſion non plus, „ ſous des arbres fruitiers, ou ſous des arbustes portant des fleurs. 7. De le faire „ dans l'eau, ſoit morte, ſoit courante. 8. De „ parler tandis qu'on eſt dans cet état-là, ſi „ ce n'eſt dans l'un des quatre cas ſuivans auxquels il n'eſt point mal ſeant de parler, ſavoir : Premierement, pour faire les Commemorations du nom de *Dieu*. Secondement, pour reciter le Chapitre ſeul de l'*Alcoran* qui a pour titre, *le Chapitre de l'Aurore*. (c'eſt le quatre vingt-neuviéme.) En „ troiſiéme lieu, pour repeter, & redire, ce „ que dit le *Moaſen*, ou le Crieur public du „ haut de la *Moſquée* en appellant les hommes „ à la priere. En quatriéme lieu, pour demander du ſecours dans le cas de quelque „ néceſſité urgente, comme une pamoiſon, „ une foibleſſe, une bleſſure extraordinaire; „ car alors il ſeroit permis de parler pour appeller du ſecours, pourvû qu'on ne le pût „ faire auſſi efficacement par ſignes.

„ ARTICLE IV. Les cinq choſes qui „ ſont convenables ou de perfection dans ce „ ſujet ſont 1. De ſe cacher de telle ſorte en „ ſe déchargeant le ventre, qu'on ne ſoit vû „ de perſonne. 2. Qu'en allant au lieu deſtiné à ces beſoins, on régle tellement ſa démarche, qu'en y entrant, ce ſoit le pied gauche qui paſſe le premier & qu'en ſortant, ce „ ſoit le pied droit; ce qui eſt tout le contraire de ce qu'on doit obſerver en entrant „ dans la *Moſquée*, où il faut que ce ſoit le „ pied droit qui entre le premier, & qui ſorte

Digitized by Google

„ le dernier.“ Le terme que j'ai traduit par *lieu destiné à ces besoins*, est *adepcane*, qui signifie *lieu de honte*, ou *lieu que la honte ne permet pas de nommer*. „ 3. Que dans l'acte de „ l'absterſion on ait le corps panché & incliné „ ſur le pied gauche. 4. De verſer de l'eau „ trois fois autour de l'*anus*, avant que d'en „ verſer deſſus & trois fois autour des parties „ honteuſes avant que de verſer de l'eau deſ- „ ſus. 5. De nettoyer ces parties dans l'or- „ dre que l'on vient de les nommer, c'eſt-à- „ dire en leur rang, & non pas confuſement, „ tantôt l'une la premiére, tantôt l'autre. „ Avant que de finir cet Article il faut ob- „ ſerver deux choſes: l'une, que dans le cas „ de néceſſité, comme en voyage, & par tout „ où l'on n'auroit point d'eau pour ſe net- „ toyer après avoir été à ſes beſoins ordinai- „ res, on peut ſe nettoyer les parties avec „ quelque choſe que ce ſoit, excepté celles „ qui ont été marquées ci-deſſus Article ſe- „ cond, pour être défendues: l'autre, c'eſt „ que comme dans toutes les *Purifications le-* „ *gales* il faut bien prendre garde à l'intention „ qui doit les accompagner, parce que ce ſont „ des *Purifications* que l'on fait à deſſein de „ s'approcher de *Dieu* très-haut, d'obéïr à „ ſon Commandement, & de devenir plus „ agréable à ſes yeux purs; tout au contrai- „ re, dans cette absterſion, ou ce nettoye- „ ment, que nous venons d'expliquer, il ne „ faut point avoir aucun égard de *Dieu*, & „ point d'autre intention, ou d'autre but, que „ de ſe nettoyer par ce lavement d'une ordu- „ re corporelle.

SECONDE SECTION

De la Lustration.

„ LA *Lustration*, qui est le premier lave-
„ ment, ou la premiere sorte de *Purifica-*
„ *tion* que la *Loi* ordonne de faire avec inten-
„ tion, contient deux Points: le premier qui
„ traite de la maniere de faire la *Lustration*:
„ le second qui traitte des causes pourquoi on
„ la doit faire.

PREMIER POINT

De la maniere de faire la Lustration.

„ CE premier point, qui contient la me-
„ thode de la *Lustration*, ou du Lavement
„ des parties du Corps qu'il faut purifier avant
„ que de faire ses prieres, doit être divisé en
„ trois articles, dont le premier renferme
„ vingt un *Preceptes*, le second vingt *Con-*
„ *seils*, le troisiéme neuf choses qu'il faut é-
„ viter comme deshonnêtes; ce qui fait cin-
„ quante chefs en tout. Mais nous observons
„ encore une fois, avant que d'entrer en ma-
„ tiere, que la *Lustration* se fait avec de l'eau,
„ ou avec de la terre faute d'eau; car il arri-
„ ve quelquefois qu'on manque d'eau, prin-
„ cipalement dans les voyages, & sur tout
„ dans les deserts. Il faut en ce cas faire avec
„ la terre la *Lustration* commandée, & la pra-
„ tiquer tout aussi exactement que l'on le
„ fait avec de l'eau, jusqu'à ce qu'on soit ar-
„ rivé à un lieu où il y en ait; car alors, il

„ faut auſſi-tôt réïterer avec de l'eau toutes les „ *Luſtrations* qu'on a faites avec de la terre.

„ ARTICLE I. Les vingt un *Preceptes*, „ ſont 1. que le *Lieu* où l'on fait la *Luſtra-* „ *tion* ne ſoit aquis ni par fraude, ni par vio- „ lence; mais à bon droit, & par des voyes „ legitimes, auſſi bien que les meubles de ce „ lieu-là, & entre les autres, les *Tapis*, dont „ le plancher ſur lequel l'on fait ſa dévotion „ eſt couvert; parce que ce ſeroit une *Puri-* „ *fication* nulle & vaine, ſi elle étoit faite dans „ un lieu mal aquis, ou bâti ſur un fonds „ qui le ſeroit, ou garni de meubles ravis & „ volez, ou acquis par artifice, ou par „ intrigue. Il faut de même, avoir acquis „ très-legitimement, & par les bonnes voyes, „ les *ſouliers* dont l'on eſt chauſſé; parce que „ c'eſt un autre fondement, ſur lequel tout „ le corps repoſe, quand il ſe prepare pour „ faire ſa priere. Il faut enſuite que l'*Aiguie-* „ *re*, dont on ſe ſert pour la *Luſtration*, ne „ ſoit ni d'or, ni d'argent; car autrement la „ *Luſtration* ſeroit bonne à la verité, & due- „ ment faite; mais la perſonne qui ſe ſervi- „ roit d'un tel vaſe pour ſe purifier, commet- „ troit une action deshonnête. 2. Que l'*Eau* „ dont l'on ſe ſert ſoit certainement pure & „ nette, & qu'il n'y ait aucun lieu d'en dou- „ ter; comme par exemple, ſi l'on avoit de- „ vant ſoi deux vaſes ou aiguieres d'eau, dont „ l'on ſût qu'il y en a une impure, mais non „ pas laquelle c'eſt des deux, on ne doit ſe „ purifier avec l'une, ni avec l'autre; & s'il „ ne ſe pouvoit trouver d'autre eau, il fau- „ droit faire ſa *Luſtration* avec de la terre. Il „ y a pourtant ſur cela diverſité d'opinions

„ en-

Digitized by Google

„ entre les Casuistes, quelques uns soutenant „ que dans ce cas il faudroit faire la *Lustration* deux fois, une fois avec l'eau d'un des „ vases, & une fois avec l'eau de l'autre vase, parce qu'une des deux purgations seroit „ bonne & valide. Mais les Docteurs qui „ tiennent pour l'opinion contraire, c'est-à-dire que pas une de ces purgations ne seroit bonne, sont en plus grand nombre; & „ nous tenons que c'est la verité que toutes „ ces deux *purgations* ne valent rien; parce „ qu'il est sûr qu'une eau impure souille & „ rend impur celui qui s'en sert : du moins, „ c'est ainsi que les *Imams*, le décident en „ termes exprès. 3. Que l'*Eau* soit *naturelle*, non extraite, ou distillée, non mêlée „ d'aucune liqueur, ou autrement alterée; & „ c'est-là l'opinion uniforme de tous les Théologiens, & des plus célébres Docteurs, à „ la reserve d'un seul nommé *Eben-babouyé*, „ lequel pretend que l'eau distillée, ou mixtionnée, se peut employer pour la *Lustration*. Mais l'opinion de ce *Babouyé* est fausse & mauvaise, & l'autre est l'opinion universelle : il faut observer toutefois, que „ si l'on avoit deux vases d'eau devant soi, „ l'un d'eau simple, l'autre d'eau distillée, & „ qu'on ne sût laquelle des deux eaux est distillée, parce qu'elle n'auroit ni couleur, „ ni odeur, ni gout different, il faudroit faire la *Lustration* deux fois, la premiere fois „ avec une de ces eaux, la seconde avec l'autre, parce que l'une des deux *Lustrations* „ seroit bonne & licite. 4. Que l'*Eau*, dont „ on se sert, ne soit ni *prise* par finesse, ni „ *enlevée* par force; sur quoi il faut observer

„ que si par mégarde, & sans le savoir, on
„ s'étoit servi dans sa *Lustration* d'une eau
„ qui apartint à quelqu'un, la *Lustration* seroit
„ bonne & licite, pourvû qu'on payât cette
„ eau à qui elle appartient, en cas qu'il
„ prétendit en être payé, autrement la
„ *Lustration* seroit vicieuse & par conséquent
„ nulle. Mais il y a encore cette distinction
„ à faire, c'est que si vous ne saviez pas que
„ la *Lustration*, que vous faites avec une eau
„ qui ne vous appartient pas, n'est point bon-
„ ne & licite, une telle *Lustration* ne laisse
„ pas d'être mauvaise, car l'ignorance excu-
„ se bien la coulpe d'une action, mais elle
„ ne rectifie pas l'action. 5. Qu'avant que
„ de faire la *Lustration*, on soit *net de toute*
„ *ordure corporelle* aux parties qui doivent être
„ purifiées; c'est-à-dire qu'avant que de com-
„ mencer cet acte, il faut être assuré qu'on
„ soit net & exemt des salletez qui survien-
„ nent, soit par le travail, soit par l'attou-
„ chement de choses qui salissent; de sorte
„ qu'il n'y ait nulle ordure aux mains, aux
„ pieds, & au visage. 6. Qu'en faisant la
„ *Lustration*, on ait l'*intention*, c'est-à-dire la
„ pensée de se purifier par cette action Reli-
„ gieuse, en disant en soi-même: *je fais une*
„ Lustration *nécessaire*, *afin de rendre mes prie-*
„ *res licites & qualifiées comme il faut*, *pour*
„ *être agreables à* Dieu, *& pour en être exau-*
„ *cées*, *& afin de m'approcher de lui*; sur quoi
„ vous observerez deux choses: La premié-
„ re, qu'il suffit de *penser* cela en soi même,
„ & de le dire interieurement dans la langue,
„ dans la phrase, dans l'ordre, & dans les
„ termes qu'on voudra; cette éjaculation men-
„ talo

„ tale n'étant pas de la nature de celles dont
„ on parlera dans la ſuite, qui doivent né-
„ ceſſairement & à peine de nullité d'action
„ être dites dans l'idiome, & dans les termes
„ preſcrits, & ces termes-là, dans l'arrange-
„ ment marqué : La ſeconde, qu'il vaut
„ mieux *faire en ſoi même* cette éjaculation,
„ que de la *proferer* ſi haut qu'elle ſoit enten-
„ duë. 7. Qu'on ait cette *intention expreſſe* &
„ diſtincte au moment qu'on commence ſa
„ *Luſtration*, c'eſt-à-dire quand on porte l'eau
„ la premiere fois au viſage. 8. Qu'on ſe
„ *lave la face du haut en bas*, à prendre du
„ deſſus du front, à l'endroit où il ne croît
„ point de cheveux, juſqu'au bas du menton,
„ au bout de la barbe, en longueur & en lar-
„ geur, avec la main étenduë, autant qu'on
„ pourra à longer le pouce & le doigt mi-
„ toyen, en telle ſorte qu'on mouille & qu'on
„ lave à la fois la face toute entiere : ſur quoi
„ vous obſerverez, qu'en cas que la barbe fût
„ ſi épaiſſe qu'on ne pût voir la peau au tra-
„ vers, il ſuffit de laver la barbe; mais que
„ ſi la peau ſe voit au travers du poil, il la
„ faut toucher en la lavant; & que quoi que
„ la barbe fût plus longue que le menton, il
„ ſuffit neanmoins de la laver juſqu'au bas du
„ menton. 9. Qu'on ſe lave premierement
„ le *bras droit* avec la main gauche, en com-
„ mençant par le coude, & finiſſant au bout
„ des doigts; ce qui ſe doit faire en embraſ-
„ ſant avec la main gauche, étenduë, tant
„ qu'il ſe pourra le *bras* & la *main droite*, du
„ haut en bas; & s'il ſe rencontroit que la
„ perſonne eût deux mains à un bras, ou plus
„ de cinq doigts à une main, ce qui eſt une

 „eſpe-

„ eſpece de monſtre, il ſuffit de laver les par-
„ ties naturelles, ſans toucher à celles qui
„ ſont venues contre l'intention de la nature.
„ 10. Qu'on lave la *main gauche* de la même
„ façon que la droite. 11. Qu'on repaſſe les
„ *mains* encore mouillées de l'eau de la *Luſtra-*
„ *tion* ſur le viſage, ſur les bras, & ſur les
„ pieds du haut en bas. 12. Qu'on ſe lave le
„ *pied droit*, en commençant du bout des Or-
„ teuils, & en continuant juſqu'à l'emboite-
„ ment du genou, ſans prendre de nouvelle
„ eau pour cela, mais en ſe ſervant de celle
„ qui eſt reſtée à la main; c'eſt-à-dire, qu'il
„ faut laver les pieds ſeulement en les ſerrant,
„ & preſſant fort avec la main mouillée, com-
„ me ſi l'on vouloit les eſſuyer & nettoyer
„ de quelque ſueur, ou autre ordure.
„ 13. Qu'on ſe lave le *pied gauche* de la même
„ façon que le droit. 14. Qu'on ſe lave les
„ *deux pieds* par *trois fois*, c'eſt-à-dire, qu'on
„ paſſe les mains trois fois par deſſus, & tou-
„ tes les trois fois ſans prendre de l'eau, mais
„ ſeulement avec l'eau qui reſte attachée à la
„ main; ſur quoi il faut obſerver deux cho-
„ ſes; l'une, que la premiere fois que vous
„ prenez le pied, vous le ſerriez & preſſiez
„ aſſez fort; la ſeconde, que vous ne faſſiez que
„ ramaſſer l'eau qui ſe ſera attachée deſſus; &
„ la troiſiéme que vous ne faſſiez que paſſer la
„ main deſſus: l'autre choſe qu'il faut obſer-
„ ver, c'eſt que ſi vous appercevez en paſſant
„ la main ſur le pied, à la ſeconde fois, qu'il
„ ne vous ſeroit pas reſté aſſez d'eau à la main
„ pour mouiller tout le pied, il ne vous eſt
„ pourtant pas permis de prendre de nouvel-
„ le eau; mais il faut que vous ramaſſiez de
„ la

„ la main celle qui pourra être reſtée au vi-
„ ſage, au front, à la barbe, & aux bras, &
„ de cela achever la *Luſtration* des pieds en
„ la maniere preſcrite. 15. Qu'on *n'inter-*
„ *rompe*, en aucune façon que ce ſoit, la
„ *Luſtration*, la ſuſpendant & la retenant,
„ quand ce ne ſeroit qu'un inſtant, mais que
„ le tout ſe faſſe de ſuite, ſans la moindre
„ interruption; ce n'eſt pas que la *Luſtration*
„ qui auroit été interrompue ne fût valide,
„ mais ce ſeroit un grand peché que de l'in-
„ terrompre en s'arrêtant un moment. Sa-
„ chez pourtant que quelques Docteurs ſont
„ d'avis que l'interruption qui eſt défendue &
„ criminelle, eſt celle-là ſeulement qui ſeroit
„ ſi longue que le viſage fût ſec, avant qu'on
„ eût achevé le lavement des pieds. 16. Qu'on
„ ſe lave dans l'*ordre* que l'on vient de marquer,
„ & non pas confuſement, comme ſi l'on la-
„ voit les pieds avant les mains, les mains avant
„ le viſage, & la gauche avant la droite; mais
„ que chaque partie ſe lave dans ſon rang.
„ 17. Qu'on n'ait point la penſée ni *appliquée*
„ à quelque ſujet prophane, ni *diſtraite* de
„ l'objet propoſé, ni *mêlée* de rien de char-
„ nel & corporel, comme par exemple, ſi
„ l'on ſongeoit durant la *Luſtration* qu'on ſe
„ rafraichit, ou qu'on ſe nettoye, ou qu'on
„ plaît à ſon corps, mais qu'on ait tout ſon
„ eſprit élevé à *Dieu*, & toute ſa penſée ap-
„ pliquée à l'intention de s'approcher de *Dieu*
„ par cette action Religieuſe. 18. Qu'en ſe
„ lavant les bras & le viſage, on faſſe cou-
„ ler l'eau de *haut en bas*; mais qu'en ſe la-
„ vant les pieds, on faſſe au contraire aller
„ l'eau de *bas en haut*, ſans quoi la *Luſtra-*

„ *tion* eſt nulle & vaine. 19. Qu'on ſe lave
„ ſoi-même, ſans ſe *faire laver*, ou ſe faire
„ ſervir; comme ſi l'on ſe faiſoit verſer l'eau
„ par un valet, ou par quelque autre perſon-
„ ne que ce ſoit, ce qui eſt une choſe illicite
„ & prohibée, hors le cas d'impuiſſance ab-
„ ſolue, comme d'être manchot, d'être pa-
„ ralitique, d'être bleſſé à la main, d'être
„ moribond, & en tout autre cas où l'on n'au-
„ roit pas la force de tenir l'aiguiere: car en
„ ces cas-là, il eſt non ſeulement licite, mais
„ même il eſt preſcrit de ſe faire aſſiſter par
„ quelqu'un pour accomplir la *Luſtration*,
„ pourvû qu'il ſoit *Mahometan*; ſurquoi vous
„ devez obſerver, que ſi la perſonne dont
„ l'on demande le ſervice pour cette fonction,
„ ne le veut pas faire pour rien; mais en pre-
„ tend le payement, & qu'on ait le moyen de
„ le donner, l'on eſt tenu & obligé de le fai-
„ re, à peine de nullité de la *Luſtration*, ex-
„ cepté que l'on fût ſi pauvre qu'on ne pût
„ abſolument rien donner. 20. Que dans
„ tout l'acte de la *Luſtration*, on prenne toû-
„ jours tant d'eau dans le *creux de la main*,
„ qu'elle puiſſe couler ſur les parties purifiées,
„ ce qui ſe doit ſur tout obſerver dans la
„ *Luſtration* du viſage, & des bras; parce
„ que ſi l'on ſe contentoit de ſe mouiller
„ ſeulement le viſage, ou la main, la *Luſ-*
„ *tration* ſeroit mal faite. 21. Qu'on ôte les
„ *bagues* de ſes doigts, avant que de commen-
„ cer la *Luſtration*, ſi elles ſont juſtes aux
„ doigts, mais ſi elles ne ſont pas ſi juſtes aux
„ doigts que l'eau ne puiſſe paſſer & couler
„ entre deux, il ſuffit de les tourner & re-
„ muer pour cela.

„ AR-

Digitized by Google

„ ARTICLE II. Les vingt *Conseils* qu'il „ faut observer dans l'acte de la *Lustration*, „ sont. 1. De dire ces paroles au moment „ qu'on va commencer la *Lustration*. *Au* „ *nom de Dieu*, & *avec Dieu*. *O Dieu*, *fais* „ *que je sois du nombre des Penitens*, & *me mets* „ *au rang des purs*. 2. De prendre l'eau avec „ les *deux mains*, si le vase dont l'on se sert „ est assez large pour le faire; mais il faut „ observer là-dessus qu'il ne faut prendre l'eau „ pour faire la *Lustration* qu'après s'être pu- „ rifié par cette autre sorte de purgation, „ qu'on appelle l'*abstersion*, une fois, ou deux, „ selon qu'il aura été nécessaire; car si la „ *Lustration* se fait après avoir été à la gar- „ derobe, ou après avoir fait de l'eau, ou „ en se levant du lit, il faut réïterer l'*Abster-* „ *sion*; mais si l'on est sûr de ne s'être point „ salli par aucune ordure sortie du corps, de- „ puis la derniere fois qu'on a fait la *Lustra-* „ *tion*, il suffit de faire l'*Abstersion* une fois. „ Or la raison pour laquelle il faut toûjours „ pratiquer l'*Abstersion* en sortant du lit, de „ même que quand l'on vient de la garde- „ robe, c'est de peur qu'en dormant il ne soit „ sorti quelque vent, quelque goute d'urine, „ ou quelque autre ordure. 3. De *prendre* „ toûjours de la *main gauche* le vase d'eau „ dont l'on se sert dans la *Lustration*, puis de „ le porter à la *droite*, & de le poser de mê- „ me; mais si l'on prend l'eau dans un va- „ se ouvert, il faut au contraire la prendre „ de la *main droite*. 4. De *verser l'eau* de la „ main gauche dans la main droite, lors que „ l'on se sert d'une aiguïere pour faire sa „ *Lustration*. 5. De prendre *trois fois* de l'eau

„ dans

„ dans la *bouche*, & de s'en *gargariser* autant „ de fois, avant que de commencer la *Lustra-* „ *tion*. 6. De *tirer* de l'eau *trois fois* pareil- „ lement par le *nez* pour le nettoyer. 7. De „ se laver & frotter les *dents trois fois* avec les „ doigts de la main droite. 8. De se *tourner* „ la face vers *la Mecque* dans l'acte de la „ *Lustration*. 9. De s'*essuyer* le *visage* avec „ la main droite. 10. De s'*essuyer* le *front* „ des *trois grands doigts* de la main, & seule- „ ment le devant du *front*, autant que *trois* „ *doigts* en peuvent couvrir; prenant garde „ que le *poulce* ni l'*auriculaire* ne se mêle avec „ les autres, & ne touche point le front. „ 11. De faire de la *main platte* étendue la „ *Lustration* des *pieds*. 12. De prendre garde „ que le *vase d'eau* duquel on se sert en *con-* „ *tienne* au moins le *poids* d'un *muth*, qui est „ de mille quarante grains d'orge de grosseur „ ordinaire, ce qui revient à un *carteron* de „ la livre commune, qu'on appelle *poids de* „ *Tauris*. (Ce sont six livres poids d'Angle- „ terre.) 13. De dire ces paroles en se la- „ vant la bouche: *O Dieu, fais moi parvenir* „ *à la bonne excuse, en me donnant la grace de* „ *te pouvoir bien répondre, au jour que je serai* „ *tiré en jugement devant toi, & fais parler ma* „ *langue ici bas à la loüange, & à la célébration* „ *de ton Nom qui est ineffable*. 14. De dire „ ces paroles en tirant l'eau par le nez, & en „ la repoussant: *O Dieu, ne me repousse point* „ *arriere de toi, & ne m'exclus point à jamais* „ *de la douce odeur des biens du Paradis; mais* „ *constitue moi au nombre de ceux dont l'esprit &* „ *l'odorat flaireront les bonnes odeurs*. 15. De „ dire ces mots en se lavant le visage: *O Dieu,*

„ *rends*

„ *rends moi la face resplendissante de blancheur,*
„ *au jour de noirceur & de tenébres, & ne me*
„ *couvre point la face de noirceur, au jour que*
„ *les vrais croyans auront leurs faces blanches.*
„ 16. Dire ces mots en se lavant la main droi-
„ te : *O Dieu, mets ton livre dans ma main*
„ *droite : donne moi l'éternité dans ton* Paradis,
„ *& donne moi auparavant en cette vie une rai-*
„ *son juste, & une intelligence étendue, qui me*
„ *fasse connoître pleinement le nombre de mes*
„ *pechez, & la nature de mes actions.* 17. De
„ dire en se lavant la main gauche : *O Dieu,*
„ *ne me mets point ton livre à la main gauche :*
„ *ne me le donne point à l'envers, en m'aban-*
„ *donnant à une affection corrompue, & en per-*
„ *mettant que j'eusse une intelligence fausse sur*
„ *mes actions, ou aveugle sur mes pechez : ne*
„ *me lie point la main sur le col, & me délivre*
„ *des feux brulans.* " *Lier la main sur le col* est une métaphore, prise de la coûtume qu'on a en *Perse* de passer au col des criminels d'Etat un carcan fait de trois piéces de bois en triangle, à une desquelles on attache le poignet, avec un bois demi rond, en sorte qu'on ne sauroit remuer la main. Or les Théologiens *Persans* disent qu'au dernier jour les méchans auront les mains ainsi attachées, pour marque qu'ils sont destinez aux supplices de l'Enfer.
„ 18. De dire en s'essuyant le front : *O Dieu,*
„ *fais que ta misericorde reluise sur moi, & me*
„ *rempli de tes benedictions.* 19. De dire en
„ se lavant les pieds : *O Dieu, affermis mes*
„ *pas sur le pont* Serrhaat, *sur ce passage qui*
„ *mene à toi, au jour que les pieds des méchans*
„ *chancelleront, & produis en moi un soin &*
„ *une vigilance qui te plaise ; O Dieu magnifi-*

„ que,

„ *que, à qui appartient toute gloire.*" Le pont *Serrhaat* eſt ce paſſage étroit & affilé comme le tranchant d'une épée, dont j'ai parlé au premier Chapitre de ce Traité, que les *Mahometans* diſent être étendu ſur la *Gehenne du feu*, par deſſus lequel il faut que tous les hommes paſſent au jour du Jugement; mais qu'au lieu que les fidéles le paſſeront vîte & d'un pas ferme, les méchans broncheront deſſus au premier pas, & tomberont dans l'*Etang ardent.* „ 20. De dire quand on acheve ſa
„ *Luſtration: O Dieu, donne moi la grace d'ê-*
„ *tre parfaitement net de corps & d'ame: d'ac-*
„ *complir pleinement tout ce qui t'eſt agréable,*
„ *& d'arriver à ton glorieux Paradis.* Remar-
„ quez ici que quelques *Mouchteheds*, (ce
„ ſont les grands Docteurs de la Religion)
„ enſeignent qu'il eſt bon de ſe laver deux
„ fois le viſage & les mains en faiſant la
„ *Luſtration*; une fois parce que cela eſt de
„ Précepte, une autre fois parce que cela eſt
„ de Conſeil; mais il y a deux autres Docteurs
„ des plus célébres, aſſavoir *Cheik-abou Japher*
„ *Mahammed eben Jacoub Kalainy*, & *Cheik*
„ *Mahammed-eben-babouyé*, qui croyent qu'u-
„ ne ſeconde *Luſtration* après la premiere ne
„ ſe doit pas pratiquer. Certes toutes ces
„ opinions de multiplier les *Luſtrations* & les
„ *Purifications* ſont des ſuperſtitions foibles
„ & vaines, ayant été décidé dans pluſieurs
„ anciens Livres, & par un grand nombre
„ d'éminentes perſonnes dans la Loi, qu'il
„ n'eſt point requis que le viſage & les mains
„ reçoivent plus d'une *Luſtration*; & que
„ quand on veut reïterer la *Luſtration*, il faut
„ prendre de nouvelle eau, ce qui fait que
„ c'eſt

Digitized by

„ c'eſt une nouvelle action qui rend la pre-
„ miere vaine & comme non avenue, & que
„ c'eſt ainſi de ſuite à l'infini.

„ Article III. Les neuf choſes qui
„ ſont mal ſeantes & deshonnêtes dans l'acte
„ de la *Luſtration*, ſont 1. De ſe *faire aider*
„ par quelqu'un, comme de ſe faire verſer de
„ l'eau dans le creux de la main, lors qu'il
„ n'y a pas une *néceſſité* abſolue de le faire.
„ 2. De ſe ſervir d'*eau tiede* ou *échauffée* ſoit
„ au feu, ſoit au Soleil, ſoit d'autre maniere.
„ 3. De ſe ſervir d'un *vaſe* ſur lequel il y ait
„ de l'*ouvrage*, ou en *boſſe*, ou en *creux*, ou
„ en *peinture*, ou autrement, repréſentant des
„ animaux raiſonnables, ou des brutes, ou
„ d'aucune choſe qui ait vie. 4. De ſe ſervir
„ d'un *vaſe* qui ſoit couvert, garni, ou orné
„ d'*or*, ou d'*argent* par dehors. 5. De faire
„ la *Luſtration* dans une *Moſquée*, ſi ce n'eſt
„ la *Luſtration* qui ſe fait après avoir dormi,
„ ou pour avoir laché quelque vent; car pour
„ ces deux ſujets, il eſt permis de ſe purifier
„ dans une *Moſquée*; mais pour les autres ſu-
„ jets, il faut ſe purifier chez ſoi. 6. De ſe
„ ſervir dans la *Luſtration* d'une *eau* qui ſoit
„ *alterée* dans ſa couleur, ou dans ſon odeur,
„ comme eau croupie, ou trop gardée. 7. De
„ tirer l'*Eau Luſtrale* de deſſus les parties du
„ corps qui ont été lavées, ſoit avec un lin-
„ ge, ou autre étoffe, ſoit au Soleil, ou au
„ feu, ou à l'air, parce qu'il eſt néceſſaire de
„ tirer toute cette eau, autant qu'il ſe peut,
„ avec la main, & avec les doigts. 8. De ſe
„ ſervir d'une *Eau* dans laquelle on auroit vû
„ *boire* peu de tems auparavant quelque *ani-*
„ *mal* que ce ſoit, dont on n'a pas accoûtu-

„ mé

„ mé de manger, encore que ce ne fût pas „ un *animal impur*, comme, par exemple, un „ *Faucon*, un *Chat*, un *Singe*, & tels autres „ dont l'on ne mange point. 9. De se servir „ d'une *Eau* dans laquelle on auroit vû *passer*, „ se *laver*, ou se *plonger* un peu auparavant „ quelqu'un de ces *animaux* que l'on vient de „ marquer, quand ce seroit des animaux les „ moins sales, comme le *Cheval*.

SECOND POINT.

Des causes pourquoi l'on fait la Lustration.

„ CE Point, qui regarde proprement la cau- „ se, ou la fin pour laquelle la *Lustration* „ se doit faire, contient deux Articles, dont „ le premier embrasse trois *Preceptes*, le se- „ cond vingt *Conseils*.

„ ARTICLE I. Les trois *Preceptes*, c'est- „ à-dire les trois sujets pour lesquels la *Lustra-* „ *tion* est commandée, sont 1. La *Priere*, „ parce que la *Priere* n'est ni agréable à *Dieu*, „ ni efficace, ni permise, à moins que la *Lustra-* „ *tion* ne la précéde immediatement, à la re- „ serve des *Prieres des Morts*, avant lesquel- „ les il n'est pas de nécessité absoluë de prati- „ quer la *Lustration*, comme il a déja été ob- „ servé, quoi qu'il soit bien meilleur de le „ faire. Il faut encore excepter les cas d'un „ homme qui vient de se purifier pour être „ tombé dans l'impureté *semen coitus*, ou d'u- „ ne femme qui vient de se purifier aussi pour „ ses purgations ordinaires; car après la *Pu-* „ *rification*, qui est le lavement de tout le „ corps, ils peuvent faire leurs *Prieres* sans

„ la

„ la *Lustration*, qui n'est que celui de quel-
„ ques parties du corps. 2. Pour les *Pélerins*
„ *de la Mecque*, au sujet des sept Processions
„ qu'ils doivent faire à l'entour du Temple
„ de *la Mecque*, avant que d'y entrer, les qua-
„ tre premieres d'un pas grave & mesuré; les
„ trois autres d'un pas hâté, & comme en cou-
„ rant, & dans d'autres actes de leur *Péleri-*
„ *nage*. Il faut observer touchant ces sept
„ Processions, qui sont quelques fois *Vagib*,
„ c'est-à-dire *Commandées*, & quelques fois
„ seulement *Sunneth*, c'est-à-dire *de Conseil*;
„ que quand elles sont de commandement,
„ il faut que la *Lustration* précéde immédia-
„ tement la Procession. 3. Pour pouvoir li-
„ citement & sans péché mettre la main à
„ l'*Alcoran*, c'est-à-dire, en toucher l'écritu-
„ re, une lettre, un simple accent; mais non
„ pas pour en toucher la couverture, la tran-
„ che, les marges, les points rouges qui sont
„ entre les versets; sur quoi il faut distinguer
„ encore l'attouchement qui se fait des par-
„ ties vivantes du corps, d'avec les parties
„ mortes & insensitives; car si l'on y touche
„ de ses cheveux, de ses ongles, & de sa bar-
„ be, sans avoir auparavant fait la *Lustration*,
„ ce n'est pas un peché, parce que ces parties
„ sont sans sentiment, & qu'ainsi on ne les
„ regarde pas pour être proprement du corps.

„ ARTICLE II. Les vingt causes, ou
„ raisons, pour lesquelles on conseille de pra-
„ tiquer la *Lustration*, sont 1. Pour pouvoir
„ *lire* dans l'*Alcoran*. 2. Pour pouvoir *pren-*
„ *dre*, *soutenir*, & *porter* l'*Alcoran* avec soi.
„ 3. Pour *entrer* dans la *Mosquée*. 4. Pour
„ *faire* les *Prieres* qui ne sont pas d'obliga-
„ tion,

„ tion, mais de pure dévotion. 5. Pour *demander* convenablement quelque chose qui „ soit agréable à *Dieu*, & profitable à soi-„ même & aux fidéles. 6. Pour *visiter* de-„ cemment le *Sepulchre* d'un Fidéle. 7. Pour „ s'aller *coucher* en bon état, ou pour s'*endormir* en bon état, si l'on s'est souillé *semine* „ *coitus*, après être couché. 8. Pour s'*aprocher* de nouveau de *sa* propre *femme*; les „ Casuistes conseillant, de pratiquer la *Lustration*, toutes les fois qu'on s'est porté à pra-„ tiquer l'acte conjugal, de peur que la fem-„ me n'engendre un enfant fol; car dans le „ Livre des *Faits & Dits des Imams*, il y a un „ verset qui porte, *que si, lors qu'on est impur*, „ semine coitus, *on pratique l'acte du mariage*, „ *l'enfant qui en naît est fol, ou foible d'esprit*. „ 9. Pour s'*aprocher* d'une *femme grosse*, qui „ ne fait que d'être enceinte, avec moins de „ danger pour son fruit; car il y a un autre „ passage du même Livre qui porte, *que si l'on* „ *couche avec une femme grosse, sans s'être lavé* „ *auparavant, l'enfant dont elle est enceinte* „ *sera destitué d'entendement, & sera avare*. „ 10. Pour aller *coucher* en état de pureté „ *avec une femme*, lors qu'on auroit touché „ un corps mort. 11. Pour la *Méditation* qui „ est commandée aux *femmes*, lors que les „ Prieres leur sont interdites; car il faut ob-„ server, que comme la Priere leur est inter-„ dite dans le tems de leurs purgations ordi-„ naires, parce qu'elles sont alors dans une „ pollution continuelle, il leur est comman-„ dé de mediter, & de penser à *Dieu* souvent, „ sur tout au tems des prieres accoûtumées, „ & aussi long-tems que la Priere dure, afin

„ qu'el-

„ qu'elles n'oublient pas à prier *Dieu*. Or il „ eſt bon que lors qu'une femme ſe *recueuille*, „ & va *méditer*, elle pratique la *Luſtration* auparavant. 12. Pour avoir donné à une femme un *baiſer laſcif*. 13. Pour avoir eu ces „ *mouvemens amoureux*, que cauſe l'imagination ou la vûe de l'objet aimé. 14. Pour „ s'être ſouillé par ce qui reſſemble au *ſemen* „ *coitus*. 15. Pour avoir pris avec ſa propre „ femme les *libertez* qu'on ne prendroit pas „ avec la femme d'un autre, ou avec une „ honnête fille, quand même ces libertez „ n'auroient fait naître aucun mauvais deſir. „ 16. Pour avoir *ſeigné* du nez. 17. Pour „ avoir *vomi*, ou pour avoir eu quelque *raport* „ qui ait mis un mauvais goût à la bouche. „ 18. Lors qu'on s'eſt fait *ſeigner* les dents à „ force de les frotter, & que ce ſeignement „ a fait bondir le cœur ou l'a émû. 19. Lors „ qu'on a fait en acte la *Luſtration* de precepte, ſans y avoir apporté, ou l'attention „ requiſe, ou le tems néceſſaire, comme „ quand on eſt ſurpris de quelque affaire preſſée, quand étant en voyage l'on découvre „ que la Caravane eſt paſſée, ou qu'il vient „ des voleurs, quand on eſt relevé de maladie, quand on eſt foible, bleſſé au bras, ou „ à la main, ou quand on ſe trouve en Païs „ de *Sunnis*, (ce ſont les *Turcs*,) ou autres „ hérétiques, deſquels on a peur d'être aperçu en faiſant la *Luſtration* d'une autre maniere qu'ils ne la font; car dans toutes ces „ circonſtances, & autres ſemblables, la „ *Luſtration* eſt licite & ſuffiſante, quoi que „ faite avec précipitation; mais il eſt à propos de la recommencer dès qu'on en a le

„ moyen,

„ moyen, & refaire la *Lustration* autant de
„ fois qu'on se souvient de l'avoir faite à la
„ hâte, ou avec distraction. 20. Enfin, la
„ derniere cause qui oblige à la *Lustration du*
„ *Conseil*, est pour avoir proferé plus de qua-
„ tre *vers* méprisables. " Le mot de *vers* ne signifie pas en cet endroit ce que nous appellons communément des *vers* par opposition à la prose; mais il marque deux lignes chacune de cinquante lettres; & par le mot de *vers méprisables*, on entend des choses, ou prophanes, ou impies, ou satyriques, ou sales, comme de se moquer de la dévotion d'un homme, ou de loüer le vin, & un amour impudique, & generalement tout ce qui est sale & deshonnête.

Je supprime ici un long Article où l'on examine les cas des *souillures* qui surviennent dans l'acte même de la *Lustration*, ou sur le point de la commencer, comme de laisser tomber une goute d'urine, & comment il en faut user en tous ces cas-là; sur quoi l'Auteur fait beaucoup de Distinctions, sur lesquelles il donne ses Résolutions. Je l'ai supprimé, non qu'il m'ait semblé trop critique, ou trop ennuyeux, mais parce qu'il étoit mêlé de beaucoup de choses & de termes, qu'il n'y avoit pas moyen de couvrir assez pour garder la bienséance requise dans un Ouvrage que l'on publie en Langue Vulgaire.

TROI-

TROISIEME SECTION.

De la Purification.

„ LA *Purification* eſt le troiſiéme & der-
„ nier lavement legal : c'eſt le lavement
„ de tout le Corps : il y faut conſidérer deux
„ points, dont le premier regarde les cauſes
„ de la *Purification*, & le ſecond les choſes
„ qui ſont requiſes pour la bien pratiquer.

PREMIER POINT.

Des cauſes de la Purification.

„ LE premier point de la *Purification* ſe
„ doit encore ſubdiviſer en deux points ou
„ Articles, dont le premier embraſſe ſix cho-
„ ſes de *précepte*, & le ſecond quarante cho-
„ ſes de *conſeil*, ou de *dévotion*.

„ ARTICLE I. Les ſix choſes qui obli-
„ gent à pratiquer le lavement de la *Purifica-*
„ *tion*, ſont 1. *Ejectio ſeminis*. 2. La *Pollu-*
„ *tion* qui arrive aux *femmes* tous les mois,
„ par leurs *purgations ordinaires*. 3. La *Pol-*
„ *lution* que les *femmes* contractent par les *per-*
„ *tes de ſang extraordinaires*, leſquelles on ex-
„ pliquera dans la ſuite. 4. La *Pollution*
„ qu'on contracte dans l'*enfantement*, & après
„ l'*enfantement*. 5. La *Pollution* qu'on con-
„ tracte en touchant les corps morts, excepté
„ ceux des Martyrs, & ceux des gens qu'on
„ tient qui meurent purement, comme les
„ gens condamnez à la mort, qui font cette
„ *Purification* legale, immédiatement avant

Digitized by Google

„ leur execution; parce que les corps de tous
„ ces gens-là ne devant point être purifiez
„ après la mort, par les lavemens ordonnez
„ par la *Loi*, à cause qu'ils sont reputez mou-
„ rir en état de pureté, on ne devient point
„ souillé en les touchant après la mort. 6. La
„ sixiéme & derniere cause de *Purification* est
„ le *déceds*; la *Loi* requerant que les *Morts*
„ soient lavez par tout le corps aussi-tôt que
„ le corps est froid, pour les purifier des or-
„ dures contractées durant la maladie, & dont
„ la mort les a empêchez de se purifier eux-
„ mêmes.

„ ARTICLE II. Les quarante cas aux-
„ quels la *Religion* conseille de pratiquer la
„ *Purification*, sont 1. Chaque *Vendredi* de
„ l'année, & le tems du jour qui est le plus
„ convenable de pratiquer cette *Purification*.
„ C'est entre l'aurore & le midi; car depuis
„ le midi jusqu'au vêpre, elle est hors de tems,
„ & par conséquent moins agréable à *Dieu*.
„ Observez aussi trois autres choses sur cette
„ *Purification du Vendredi*. La premiére,
„ qu'elle se doit faire avec l'*intention* expresse
„ & distincte de la pratiquer dans son propre
„ tems, en disant en soi-même: *Je fais la*
„ *Purification dans le tems que les Saints ont*
„ *jugé qu'elle étoit le plus agréable à Dieu*. La
„ seconde, que si quelqu'un prévoyoit un *em-*
„ *pêchement* légitime qui dût arriver dans le
„ tems marqué, il pourroit la faire le *Jeudi*
„ après le coucher du Soleil, ou la nuit sui-
„ vante, comme par anticipation. La troi-
„ siéme, que plus la *Purification* aproche du
„ *midi*, avant toutefois, & non après, plus
„ on doit présumer qu'elle est agréable à *Dieu*

„ &

„ & efficace. 2. Le Second cas où l'on doit „ pratiquer la *Purification de conseil*, est chaque *nuit* alternativement, durant tout le „ mois de *Ramazan* (c'est le nom du *Carême* „ des *Mahometans*,) c'est-à-dire la *nuit* du „ premier jour, du troisiéme, du septiéme, & „ ainsi de suite, jusqu'à la fin du mois; mais „ dans la nuit du vingt-uniéme, & du vingt-„ troisiéme jour, il est conseillé aux fidéles „ de se purifier deux fois chaque nuit, une „ fois au commencement, de la nuit, une „ autrefois vers la fin de la nuit, & lors que „ le jour commence à poindre. 3. La Fête „ de *Ramazan*. (C'est le lendemain du *Carê-„ me*, le jour que les *Chrétiens* appellent mal „ la *Pâque des Turcs*, & qui est toûjours le „ premier du mois de *Maharram*.) Il est bon „ de commencer par la *Purification* à célé-„ brer ce jour de réjouïssance, qui est consa-„ cré à rendre graces à *Dieu* d'avoir entiere-„ ment accompli le Jeune. 4. Le *jour* du „ *sacrifice du Chameau*, qui est la fête dite „ *ayd Corban*. 5. La *nuit* du jour, qui est à „ la moitié du mois de *Regeb*. 6. La *nuit* „ du jour, qui est à la moitié du mois de „ *Chaabon*. 7. Le *jour* de *Mebhez*, qui est la „ fête de la *Descènte de l'Esprit de Prophetie* „ sur *Mahammed*, c'est-à-dire le jour auquel „ il déclara pour la premiére fois, qu'il étoit „ le *Prophete* envoyé de *Dieu*, lequel jour est „ le vingt-septiéme du mois de *Rejeb*. 8. Le „ *dix-septiéme jour* du mois de *Rebia* le pre-„ mier, qui est la nativité du Prophete (ils entendent toûjours leur faux Prophete *Mahammed*.) „ 9. Le *vingt-quatriéme* du mois de „ *Zilhage*. (C'est la fête du traité que fit cet

Imposteur avec les *Arabes Coreistes*, qui s'opposoient à sa doctrine. „ 10. Le *vingt-cinquiéme jour* du mois de *Zilkadah*, qui est la „ fête de *Davil-herze*. Ce mot signifie *Extension de la terre* ; & le Mystere de cette „ fête, c'est que *Dieu* qui avoit créé la Terre, „ & l'avoit ramassée en rond, ou, comme „ ils disent, en figure convexe, de la forme „ d'un bouclier, commanda aux Anges de „ l'étendre. 11. Le *dix-huitiéme jour* du même mois, qui est leur fête célébre, dite „ *Koin kadir*, instituée en mémoire de l'Installation que *Mahammed* fit de son Gendre „ *Aly* pour son Successeur, en l'embrassant, „ & en lui communiquant par cet embrassement, comme les *Persans* le croyent, le „ don de Prophetie, & le don des Miracles. „ 12. Le *jour d'Arafat*, qui est la veille de la „ fête du sacrifice annuel, laquelle tombe toûjours au dix-huitiéme jour du mois de *Zilkadé*: il est convenable de se laver tout le „ corps, & de pratiquer, autant qu'il se pourra, les autres dévotions que pratiquent les „ Fidéles qui sont en Pelerinage à la *Mecque*, „ lesquels sont obligez de se laver ce jour-là „ à la *Montagne d'Arafat*. 13. Le *huitiéme jour* du mois de *Zilheuja*, qui est la fête „ dite *Rousterviah*, instituée en mémoire de la „ priere que *Moyse* fit à *Dieu* de lui montrer „ sa face: à quoi il reçut pour réponse, *tu ne saurois voir ma face*. 14. Le *jour* que le Soleil entre dans le signe du Bellier, qui fait „ la nouvelle année. 15. Au tems des *Saintes visitations*, c'est-à-dire lors qu'on arrive „ à la *Terre Sainte*, qui est tout le Territoire „ de la *Mecque*; car alors il est bon de se purifier

„ rifier tout le corps & de se vêtir d'habits „ neufs, & d'habits blancs, s'il se peut, avec „ l'intention réquise dans cette fonction. „ 16. Au tems d'*Omré*, c'est-à-dire lors que „ la visitation de la *Mecque* est achevée. „ 17. Immédiatement avant que de faire le „ *circuit du Kaaba*, qui est l'*Oratoire d'Abra-* „ *ham*, à la *Mecque*. 18. Lors qu'on est sur „ le point d'aller en *Pelerinage* au *Sepulchre* „ de quelqu'un des quatorze *Maassoums*, ou „ *Purs*, qui sont *Mahammed*, *Fatmé*, & les „ douze *Imams*. 19. Les tems de la *resipis-* „ *cence*, c'est-à-dire le moment auquel on fait „ vœu de ne pêcher plus; car dans l'instant il „ faut commencer l'execution de ce Saint vœu „ par une *Purification* de tout le corps. 20. A- „ vant que d'entrer au *chœur*, c'est-à-dire „ dans l'endroit le plus sacré du *Temple* de la „ *Mecque* (*on l'appelle Haram*, c'est-à-dire, „ *lieu sacré*, parce que c'est la *Chapelle* du „ *Temple*, & l'*Oratoire* où l'on dit qu'*Abra-* „ *ham* faisoit ses prieres.) 21. En entrant „ sur le *territoire* de *Medine*, & en entrant „ dans la *ville de Medine*. 22. Avant que d'en- „ trer dans la *ville de la Mecque*. 23. Avant „ que d'entrer dans la *Mosquée* de la ville de „ *Medine*. 24. Avant que d'entrer dans la „ *Mosquée* de la *ville de la Mecque*. 25. A- „ vant que d'entrer au *Kaaba* (c'est le chœur „ de cette *Mosquée*.) 26. Avant que de faire „ des *prieres* à *Dieu* pour obtenir de sa lar- „ gesse des choses nécessaires. 27. Lors que „ l'on veut *jetter le sort* sur l'*Alcoran*, pour sa- „ voir ce qu'on doit faire. 28. Le *jour de la* „ *naissance* de chacun des enfans qu'on a vi- „ vans. 29. Avant que de faire des *prieres* à

„ *Dieu* pour obtenir de la *pluye*, & pour atti-
„ rer d'autres bénédictions sur la Terre.
„ 30. Dans la conjoncture des *Eclipses du Soleil* & de la *Lune*; car il faut alors se purifier tout le corps, parce que c'est le tems de la Justice de Dieu ; sur quoi il faut observer deux choses. La premiére, que les prieres qui sont commandées dans le tems des *Eclipses*, le sont seulement lors que les *Eclipses* sont si grandes, que la moitié de l'Astre au moins en soit obscurci, car si l'obscuration est moindre, la priere n'est plus de *Precepte*, ni la *Purification* par conséquent n'est plus de *Conseil*: & il en est de même si l'*Eclipse* ne paroît point sur l'horison ; car alors, comme il n'est point requis de faire la priere commandée dans le tems des *Eclipses*, il ne l'est point non plus de faire la *Purification de Conseil*. La seconde chose que vous devez observer, c'est que si sciemment, & avec connoissance, on avoit manqué à faire les prieres commandées dans le tems des grandes *Eclipses*, il faut faire la *Purification*, & après faire ses prieres dès qu'on s'apperçoit de sa faute. 31. Lors qu'on a *passé* à dessein devant un *corps pendu au gibet*, trois jours après son execution, ce qui se doit aussi appliquer à tout autre Criminel executé par la main de la Justice; sur quoi vous devez observer que si l'on va voir un *corps* mis à mort par une voye violente, soit par la main du Bourreau, soit par un assassinat, plûtôt que trois jours après qu'il est expiré, il faut expier l'iniquité de cette curiosité excessive, par la *Purification*, soit qu'on ait été le voir, ou par sim-

„ simple curiosité, ou par pitié, ou par hai-
„ ne. La *Purification* est conseillée, si la
„ chose se fait à dessein formé; mais si l'on va
„ voir le *Cadavre* après le troisiéme jour de sa
„ mort, la *Purification* n'est plus conseillée
„ en ce cas, non plus qu'elle ne l'est point
„ pour s'être rencontré par hazard, & sans
„ dessein, à la vûe d'un tel corps avant le
„ troisieme jour expiré. 32. Pour avoir *tou-
„ ché* à un *mort*, même après qu'on l'a puri-
„ fié: sur quoi vous devez observer qu'il y
„ a une nécessité de *Precepte* de se purifier,
„ quand on a touché un *Mort*, à qui l'on n'a
„ pas encore administré la *Purification*, mais
„ c'est seulement une obligation de *Conseil* de
„ se purifier pour avoir touché un *Mort*, qui a
„ été rendu pur. 33. Quand on a *tué* cette
„ *bête venimeuse*, qui ressemble à un *Lezard*,
„ qu'on appelle *Tchel pasé*, c'est-à-dire *qua-
„ rante taches*, parce qu'elle est fort tachetée;
„ (*c'est ce que nous appellons en Latin* Stellio.)
„ 34. Quand on a *été troublé* & distrait dans
„ l'acte d'une *Purification* de *Precepte*, de
„ quelque sorte de distraction que ce puis-
„ se être, soit qu'elle vienne de soi même,
„ ou de quelqu'autre, ou quand on a usé de
„ dissimulation, dans son culte Religieux,
„ comme lors que l'on est en Païs d'Infide-
„ les, ou d'Heretiques, devant lesquels on
„ craint de faire autrement qu'ils font; ou
„ enfin, si l'on avoit été empêché de prati-
„ quer regulierement la *Purification*, comme
„ si étant blessé, l'on portoit des bandanges
„ qui empêcheroient de purifier la partie ban-
„ dée; car en ce cas il faut refaire la *Purifi-
„ cation* dès que l'obstacle cesse, & que l'on

Digitized by Google

„ en a le loisir. 35. Lors que l'on est en
„ doute si la *Purification*, que l'on a fai-
„ te, a été bien & regulierement prati-
„ quée à l'égard du tems; car dans le cas de
„ cette incertitude, il faut pour plus de sû-
„ reté repeter la *Purification*. 36. Lors
„ qu'ayant été en Païs de *Sunnys* (ce sont les
„ *Turcs*,) on auroit fait les *Purifications* à
„ leurs modes, pour s'exempter de la Persé-
„ cution; car en ce cas encore, il faut pour
„ plus grande seureté se purifier dès que l'on
„ est sorti de leur païs, & qu'on est rentré
„ dans le Païs des Fidelles. 37. Ce cas re-
„ garde les *Pellerins de la Mecque*, lors qu'ils
„ sont à cette partie de ceremonies où il leur
„ est enjoint de jetter des pierres par dessus le
„ dos, contre les trois tas ou monceaux de
„ pierres, qui ont été élevez en mémoire des
„ pierres qu'*Ismael* jetta au Diable, lors que
„ son Pere *Abraham* le menant au sacrifice,
„ le Diable le tenta de resister. 38. Celui-ci
„ regarde tous ceux qui ayant été *allienez*,
„ ou *troublez d'esprit*, reviennent à leur bon
„ sens, il faut qu'ils se purifient dès qu'ils sont
„ delivrez de leur démence. 39. Celui-ci est
„ pour ceux qui *ensevelissent un corps mort*; il
„ est bon qu'ils se purifient lors qu'ils veulent
„ mettre le *Cadavre* dans le drap mortuaire, ou
„ après l'y avoir mis. 40. Et ce dernier ici
„ est pour un *corps mort* à qui il est bien mieux
„ de donner une double *Purification*; l'une,
„ parce que c'est un *corps mort*; l'autre, par-
„ ce que peut-être il est mort en état de pol-
„ lution legale.

SE-

SECOND POINT.

„ LE second Point de la *Purification* que
„ nous avons dit qui contient les choſes
„ requiſes pour la bien pratiquer, ſe doit,
„ comme le premier, ſubdiviſer encore en
„ deux points ou articles, dont le premier,
„ contient dix ſept choſes *commandées*, & le
„ ſecond quinze choſes de *Conſeil*.

„ ARTICLE I. Les dix ſept choſes *com-*
„ *mandées* dans la *Purification*, ſont. 1. Que
„ le *Lieu*, où l'on la pratique, ne ſoit acquis
„ ni par fraude, ni par violence. 2. Que
„ l'*Eau*, dont on ſe ſert, ſoit claire & nette.
„ 3. Que cette *Eau* ſoit pure & ſimple, non
„ denommée d'aucune Herbe, d'aucune fleur,
„ ou d'aucun fruit: non extraite, ſoit au feu,
„ ſoit au Soleil, non melangée d'eſprit de
„ fleurs, ou de ſenteurs, ou d'aucune telle
„ autre choſe. 4. Que l'*Eau* ne ſoit dérobée,
„ ni priſe en cachette, ni interceptée, ce qui
„ ſe fait en détournant l'eau du canal qui la
„ conduit chez ſon voiſin, pour la faire paſ-
„ ſer par devant chez ſoi, avec néanmoins
„ l'exception rapportée au chapitre de la *Luſ-*
„ *tration*: Premier Point, Art. 1. 4. Savoir,
„ que l'on ne ſût pas que l'*eau* dont on ſe ſer-
„ viroit apartînt à quelqu'un; car en ce cas
„ la *Purification* eſt licite, pourvû que dès
„ qu'on aura ſû la choſe, on paye l'*Eau* à
„ ſon Maître, s'il en vouloit prendre le paye-
„ ment. 5. Qu'avant que de commencer
„ la *Purification*, toutes les *parties du corps*
„ ſoient nettes & ſans ordure, & ceci avec
„ les mêmes reſtrictions qu'on a expliquées à

 „ l'ar-

„ l'article de la *Lustration*. 6. Que la *Purification* se fasse avec *intention* de s'approcher „ de *Dieu* par cet Acte religieux, en disant „ en soi même, au moment qu'on va la commencer : *Je fais une* Purification *nécessaire* „ *& requise, afin de rendre les Prieres que je* „ *vais presenter à* Dieu *pour le nettoyement &* „ *la purgation de mes péchez, conformes à son* „ *commandement, & agréables en sa sainte presence*: surquoi vous devez remarquer, que „ si c'est une femme qui fait la *Purification*, „ elle ne doit diriger son intention avec ces „ paroles, que dans les tems qu'elle n'a point „ ses purgations ordinaires, soit les grandes, „ ou les moyennes; car si elle avoit ou les „ unes ou les autres, il faudroit qu'elle omît „ ces mots : *pour le nettoyement & la purgation de mes pechez*, & qu'elle dit simplement, „ *afin que mes prieres soient conformes & agreables*. 7. Que l'on dirige ainsi son *intention* „ expressement sur chacune des *parties du corps*, „ au moment qu'on la lave, en pensant qu'on „ a dessein de se purifier dans cette partie-là, „ c'est-à-dire que lors que l'on se verse de „ l'eau sur la tête, on ait *intention* de se purifier la tête, & ainsi du reste du corps; ce „ qui ne se doit pourtant observer que dans „ la *Purification* qui se fait en se versant de „ l'eau sur le corps avec une aiguiere, ou un „ pot, dans laquelle sorte de *Purification l'intention* doit suivre l'action de la main, d'une partie du corps à l'autre. Mais lors que „ la *Purification* se fait par *immersion*, soit dans „ le bain, dans cette grande cuve dite *Kollatin*, dans laquelle chacun se plonge, ou „ dans un Etang, ou dans un bassin d'eau,

„ ou

„ ou dans un fleuve, où l'on eſt dans l'eau „ juſqu'au col, il ne faut diriger ſon *inten-* „ *tion* que pour la tête, & pour le col, quand „ on les plonge dans l'eau, & puis pour tout „ le reſte du corps pris enſemble, ſans appli- „ quer ſa penſée ſur les bras, ſur les pieds, „ ou ſur les autres parties. On appelle la pre- „ miere ſorte de *Purification*, qui ſe fait par „ aſperſion *Gouſſel tertibi*, & l'autre *Purifica-* „ *tion*, qui ſe fait par immerſion, *Gouſſel eſtemaſſi*. „ 8. De ſe Laver la *tête premierement*, & puis le „ *col* enſuite, lors que la Purification ſe fait par „ aſperſion, mais lors que l'on la fait par „ immerſion, il faut laver la tête & le col „ tout à la fois. 9. De ſe laver le *côté droit* „ du corps, après s'être lavé le col, en pren- „ nant depuis les épaules, juſqu'au nom- „ bril. 10. De ſe laver après le *côté gauche*: „ puis enſuite le *corps*, juſqu'aux cuiſſes, en „ obſervant de ſe laver de la *main gauche* les „ parties par où le ventre ſe décharge, & „ celles qui y touchent, mais de frotter & „ laver tout à l'entour avec *la main droite*. „ 11. D'obſerver dans la *Purification l'ordre* „ *preſcrit*, en lavant les parties du corps dans „ le *rang* marqué; parce que ſi l'on faiſoit „ autrement, & que l'on lavât les parties du „ corps en *confuſion*, & ſans avoir égard à „ l'*ordre*, la *Purification* ſeroit non ſeulement „ vaine, mais encore criminelle, ſelon qu'il „ a été décidé par tous les Docteurs. 12. De „ ſe purifier de *ſa propre main*, en ſe verſant „ l'eau ſoi même, & ſe la portant ſoi même „ ſur le corps, excepté le cas d'infirmité, ce- „ lui de mutilation, comme aux manchots, „ & tel autre empêchement de s'aider de ſes

 „ pro-

Digitized by Google

„ propres mains. 13. Que l'eau soit versée
„ en *telle quantité*, & de telle force, qu'elle
„ *coule* sur tout le corps entier, sans qu'il y
„ ait d'endroit qui ne soit mouillé. 14. D'ô-
„ ter ou de remuer les *Bagues* qu'on a aux
„ doigts, tellement que l'eau passe entre deux,
„ de la même façon qu'il a été prescrit de le
„ faire au chapitre de la *Lustration*. 15. D'ob-
„ server, lors qu'on fait la *Purification* dans
„ une cuve de bain, ou dans une riviere, ou
„ dans un bassin d'eau, que l'eau où l'on se
„ plonge *passe sous les pieds*, c'est-à-dire qu'il
„ faut remuer les pieds, en sorte que l'eau
„ *coule dessous*; parce qu'il faut observer, que
„ l'eau qui purifie, n'est pas proprement cel-
„ le dans laquelle on se tient sans se remuer,
„ mais celle qu'on jette sur soi, ou celle dans
„ laquelle on se plonge, ou l'on se remuë,
„ de maniere que si l'eau ne passoit pas plu-
„ sieurs fois sous la plante des pieds, la *Pu-*
„ *rification* seroit mal faite. 16. Que l'*ame*
„ soit toute attentive sur ce que fait le corps,
„ depuis le commencement de l'action, jus-
„ qu'à la fin, sans penser à rien qui soit con-
„ traire ou different de l'acte Religieux que
„ l'on exerce; c'est-à-dire qu'on n'ait point
„ de pensée, par exemple, ou de gouter une
„ delectation corporelle, ou de se rafraichir,
„ ou de se nettoyer de quelques ordures, ou
„ de faire une chose bonne pour sa santé: ni
„ non plus de se rendre plus venerable &
„ recommandable aux hommes par cet acte
„ Religieux. 17. De ne point faire la *Puri-*
„ *fication d'immersion*, ni en *Terre Sainte*, ni
„ dans le tems du *Jeune*. Je croi que c'est
„ à cause que le bain épuise les forces. Sur
„ quoi

„ quoi vous obſerverez qu'il eſt auſſi défendu „ de ſe plonger la tête dans l'eau, au tems „ du *Jeune*, & en *Terre Sainte*, mais non pas „ en autre tems, ni en autre lieu; & vous ob„ ſerverez encore, qu'en interdiſant l'immer„ ſion, au tems du *jeune*, on entend les jeu„ nes commandez, car ſi ce ſont des jeunes „ de dévotion, l'immerſion ou le plongement „ de la tête dans l'eau eſt licite.

„ ARTICLE II. Les quinze choſes qu'on „ *conſeille* d'obſerver dans la *Purification*, com„ me utiles pour arriver à la perfection, ſont. „ 1. Que quand la *Purification* ſe fait pour „ une *ſouillure* contractée, par ce que l'on ap„ pelle *ſemen coitus*, ſoit que ce ſoit un hom„ me, ſoit que ce ſoit une femme, il faut „ qu'ils tachent à *faire de l'eau*, avant que de „ commencer la *Purification*, pour emporter „ tout ce qui en pourroit reſter; & ſi l'on n'a„ voit pas envie de faire de l'eau, il faut ſe „ nettoyer les parties ſouillées, de la même „ maniere qu'il a été preſcrit au chapitre de „ l'*abſterſion* ou du nettoyement des ordures „ corporelles. 2. Qu'en mettant les mains „ dans l'eau, on diſe ces paroles: *Au nom* „ *de Dieu, & avec Dieu. O Dieu, conſtitue* „ *moi au nombre de ceux qui rappellent avec re*„ *pentance leur péchez dans leur ſouvenir, &* „ *me place au rang des Purs*. 3. Qu'avant que „ de commencer la *Purification*, on ſe lave „ trois fois les *bras*, & les *mains*, en com„ mençant depuis les doigts juſqu'au coude. „ 4. De ſe *gargariſer* trois fois. 5. De ſe la„ ver le dedans du *nez* trois fois, en tirant „ l'eau par dedans, & la pouſſant au dehors. „ 6. De ſe frotter les *dents* trois fois. 7. De

„ ſe laver trois fois *la tête* & les côtez. 8. De
„ ſe laver, frotter & manier *tout le corps* avec
„ les deux mains enſemble. 9. De faire la
„ *Purification tout de ſuite*, & ſans aucune *in-*
„ *terruption*. 10. De ſe laver la tête & le col
„ de la *main droite*. 11. De dire ces paroles
„ à la moitié de la *Purification : O Dieu*,
„ *purifie mon cœur, & ouvre ma poitrine : fais*
„ *couler ſur ma langue tes louanges & la célé-*
„ *bration de ta gloire. O Dieu, veuille me*
„ *rendre pur & net, ſaint & clair, ſelon que*
„ *tu es puiſſant ſur toutes choſes.* 12. De pre-
„ ferer toûjours la *purification d'aſperſion*, à
„ celle d'*Immerſion*, étant plus pieux & plus
„ ſur de ſe purifier le corps une partie après
„ l'autre, que tout à la fois. 13. Que pen-
„ dant l'acte de la *Purification*, l'on ſoit *ceint*
„ d'un linge, à l'entour des parties mitoyen-
„ nes du corps, tout de même qu'on l'eſt
„ dans le bain. 14. Si la *Purification* ſe fait,
„ ou pour avoir touché un *corps mort*, ou
„ pour avoir été ſouillé par ce que l'on appel-
„ le *ſemen coitus*, ou une femme pour avoir
„ eu ſes *purgations ordinaires*, ou en relevant
„ de *couche*, il faut en ces cas-là pratiquer la
„ *Luſtration*, avant la *Purification*. 15. Qu'a-
„ près la *Purification* accomplie, on diſe : *O*
„ *Dieu, nettoye mon cœur : purifie mes œuvres :*
„ *& établi moi proche de toi en bien. O Dieu,*
„ *conſtitue moi au nombre des Penitens qui s'a-*
„ *mendent & me colloque au rang des purs.*

Je ſupprime ici derechef un article, où l'on examine ce qu'il faut faire en cas qu'il arrive qu'étant dans l'acte de la *Purification*, on ait laché quelque *vent*, ou qu'il arrive quelque autre accident ſemblable, ſans ſavoir préci-

ſe-

Digitized by Google

ſement ce que c'eſt. L'Auteur dit qu'il faut premierement ſavoir ce que c'eſt, dont le plus ſur moyen eſt de rappeller le ſouvenir de ce qu'on a fait avant la *Purification*, & puis il paſſe à donner des regles pour en faire la *Purgation*. J'ai ſupprimé cet article par la même raiſon que j'ai alleguée ci-deſſus pour une pareille ſuppreſſion.

SECONDE PARTIE

De l'Immondicité.

„ NOus venons d'expliquer dans les trois
„ ſections précedentes le ſujet des trois
„ differentes *Purgations* que la *Religion* a inſti-
„ tuées pour ſe purifier ; leurs cauſes, leurs
„ fins, & leurs régles ; nous allons expoſer
„ dans trois autres ſections ſuivantes, le ſujet
„ de l'*immondicité* ou *impureté*, qu'il faut auſſi
„ diviſer en trois ſections. La premiere trait-
„ tant de la *ſouillure* qui arrive aux hommes,
„ par ce qu'on appelle *ſemen coitus*. La ſe-
„ conde touchant celle qui arrive aux fem-
„ mes, par les *purgations* ordinaires & extra-
„ ordinaires. La troiſiéme, touchant celle
„ dont il faut purifier les *morts*.

PREMIERE SECTION.

De l'Impureté qui ſe contracte Semine coitus.

„ IL y a deux Points à conſiderer dans ce
„ ſujet, dont le premier contient huit cho-
„ ſes qui ſont *défendues* à ceux qui ſont dans
„ le

Digitized by Google

„ le cas de cette *impureté*, & le second en
„ contient sept qu'il leur est *mal honnête* de
„ faire.

„ ARTICLE I. Voici les huit choses qui
„ leur sont *défendues*. 1. De faire ses *Prie-*
„ *res*, soit celles qui sont de nécessité, soit
„ celles qui sont de conseil, excepté les prie-
„ res des morts, comme il a été observé ci-
„ devant. 2. De faire la *Procession* à l'entour
„ du *Kaaba*, qui est la Chapelle de la *maison*
„ *d'Abraham* à *la Mecque*, où l'on va en Pé-
„ lerinage. 3. De *manier* le Livre de l'*Alco-*
„ *ran*, & d'y *toucher*, soit au Livre entier,
„ soit à quelque partie du Livre, ni à aucun
„ papier, parchemin, tablette, ou telle autre
„ chose quelconque, sur laquelle soit écrit le
„ nom de Dieu, celui des Prophetes, & des
„ quatorze *Massoums*, ou *Purs*, qui sont *Ma-*
„ *hammed*, sa Fille, son Gendre, & ses onze
„ premiers Successeurs; ce qu'il faut enten-
„ dre de la maniére qu'on l'a expliqué ci-
„ dessus, c'est-à-dire, qu'il n'est défendu de
„ toucher qu'à l'écriture, parce qu'il n'y a
„ point de péché à toucher la couverture, ou
„ les marges des Livres. 4. De *transcrire* ou
„ *copier l'Alcoran*, ni aucun passage, ni aucun
„ mot de ce Livre. 5. D'*entrer* dans la
„ *Mosquée* de *la Mecque*, ni dans celle de *Me-*
„ *dine*. 6. De s'*arrêter* dans aucune *Mosquée*,
„ pendant un tems un peu considérable, com-
„ me demi-heure, ou un quart d'heure seule-
„ ment. 7. De *lire* ni de *dire* par cœur au-
„ cun *verset* de ces quatre Chapitres de l'*Al-*
„ *coran*, qu'on appelle *Azimé*, c'est-à-dire,
„ *les sublimes Chapitres*, ni même un seul mot
„ de ces Chapitres-là. 8. De laisser dans une

„ *Mos-*

Digitized by Google

„ *Mosquée* quelque chose qu'on auroit eu avec „ soi, ou à quoi on auroit touché, lors qu'on „ se trouvoit actuellement dans l'état de cet- „ te *impureté*, comme seroit un coussin, des li- „ vres, du papier; mais il est permis d'em- „ porter de la *Mosquée* ce qui est à soi.

„ ARTICLE II. Les sept choses *Me-* „ *kroom*, c'est-à-dire, *vilaines*, & *deshonnêtes* „ *à faire* dans l'état de l'*impureté* dont l'on „ traite, sont 1. De *toucher* seulement aux „ marges, à la couverture, aux crochets ou „ attaches de l'*Alcoran*, ni au sac dans lequel „ on l'enferme pour le mieux conserver. „ 2. De *lire*, ni de *reciter* plus de *sept versets* „ à la fois d'aucun endroit de l'*Alcoran*; sur „ quoi vous devez observer que quelques „ *Mouchtebeds*, ou grands Docteurs, tiennent „ qu'il est absolument défendu de prononcer „ un seul mot de l'*Alcoran*, lors que l'on est „ actuellement dans la *souillure* dont l'on trai- „ te. 3. De *porter* avec soi, ou sur soi, rien „ qui contienne un *passage* de l'*Alcoran*, com- „ me sont les papiers d'Oraisons qu'on porte „ attachez au bras, ou au col, pour préservatif „ en maniére d'*amulettes*, & comme les pier- „ res gravées qu'on porte pour le même su- „ jet, soit en bagues, ou en cachets pendus „ dans le sein, ou en colier, sur lesquelles il „ y ait rien de gravé qui soit pris de l'*Alco-* „ *ran*; comme aussi de *porter l'Alcoran*, quoi „ qu'on ne le vît, & qu'on n'y touchât pas, „ comme s'il étoit dans un sac, dans un étui, „ ou dans une cassette. 4. De *manger* quoi „ que ce soit. 5. De *boire* seulement une „ goute: sur quoi vous observerez pourtant „ que si une personne qui seroit dans l'état

„ de

Digitized by Google

» de l'*impureté* dont l'on traite, tomboit dans
» quelque urgente nécessité de *manger*, avant
» que de pouvoir accomplir la *Purification*,
» on le pourroit faire pour éviter quelque ac-
» cident comme une défaillance ; mais il faut
» auparavant se *gargariser* trois fois la bouche,
» & tirer trois fois de l'eau par le nez pour
» le laver, avec quoi il ne seroit plus des-
» honnête de boire ou de manger, à cause du
» besoin pressant qui ne souffriroit pas de dé-
» lai. 6. De se *teindre* les *mains*, les *pieds*,
» les *ongles*, ni la *barbe* de *hanna*, qui est cet-
» te couleur qui noircit la barbe, & rend les
» mains de couleur d'aurore vif. 7. De s'*oin-
» dre* d'huiles de senteur, ou de se *laver*
» d'eaux de senteur, & de s'*appliquer* aucun
» parfum, ni aucun fard.

SECONDE SECTION.

De l'Impureté qui arrive aux Femmes par les pertes de sang.

» NOus allons traiter cette matiere en trois
» Points ; le premier, touchant la *perte
» de sang* qu'on appelle *ordinaire*, parce qu'el-
» le vient tous les mois : le second, touchant
» celle qu'on appelle *extraordinaire*, à cause
» qu'elle dure plus ou moins que la *purgation
» ordinaire* : le troisiéme, touchant celle qui
» arrive dans l'*enfantement*. *Haiz*, est le *sang
» des mois*, & tandis que les femmes sont dans
» cette *impureté*, il leur est défendu d'entrer
» dans les *Mosquées*, & de faire ni *prieres* ni
» *jeûnes*. *Hadet* est la *perte de sang extraordi-*
» *nai-*

„ *naire*; & lors qu'elle eſt finie, il faut faire „ cette ſorte de *purgation* qu'on appelle *Gouzel*, c'eſt-à-dire, la purification de tout le „ corps. *Heſte bazé* eſt le *ſang de l'enfantement*, lequel eſt encore de trois ſortes : la „ premiere appellée *Kalilé*, c'eſt-à-dire, *petite perte*, à cauſe que le ſang ſort en petite „ quantité : la ſeconde nommée *Keſiré*, c'eſt-à-dire, *grande perte*, parce que le ſang ſort „ en grande quantité : la troiſiéme eſt nommée *Mouta veſſethé*, c'eſt-à-dire, *la perte commune & ordinaire*, parce que c'eſt celle „ qui arrive conſtamment aux accouchées qui „ ſe portent bien. On connoît de quelle nature eſt la *perte* que l'on ſouffre, en mettant „ du cotton à la partie par où le ſang ſort; „ car ſi le ſang s'arrête à la face interieure, „ c'eſt *la petite perte de ſang*; s'il penetre à la „ moitié, c'eſt *la perte commune*; & s'il coule au travers, c'eſt *la grande perte*.

PREMIER POINT.

De l'Impureté des pertes de ſang ordinaires.

„ LE *ſang des mois ordinaires* eſt d'un rouge noirâtre, il eſt épais & corroſif, cauſant un reſſentiment de douleurs, lors qu'il „ deſcend par le côté gauche. Obſervez encore trois choſes, avant que de venir au ſujet principal. La premiere, que les *pertes de ſang*, qui viennent avant l'âge de neuf „ ans, ne ſont pas reputées être les *purgations des mois*, non plus que celles qui arrivent „ après l'âge de cinquante ans, excepté au „ regard des femmes de la race de *Coreis*, &

„ de

„ de *Nebat*, (*Nebat* est le *Nebajoth* de l'*An-*
„ *cien Testament*,) qui par une conduite par-
„ ticuliere de la nature, ont leurs *purgations*
„ *ordinaires* jusqu'à l'âge de soixante ans; non
„ pas toutes à la vérité, mais la plus grande
„ partie; ni toûjours réguliérement, mais le
„ plus souvent. La seconde chose que vous
„ devez observer, c'est à l'égard d'une *nou-*
„ *velle mariée*, pour savoir si elle étoit *vier-*
„ *ge*, ou si elle ne l'étoit pas, à en juger par
„ le *sang* qui en sort dans la consommation
„ du mariage. On en fait sûrement l'épreu-
„ ve, en mettant un peu de cotton dans la
„ partie du sexe, assez avant; car si le cotton
„ s'imbibe de *sang* rouge par tout, ce n'est
„ point là le *sang de la virginité*, la personne
„ n'étoit point pucelle; mais si le *sang* teint
„ le cotton seulement sur le dessus sans pe-
„ netrer, s'épandant en rond, en figure d'arc,
„ ou de collier, on peut certainement assurer
„ que c'est là le *sang de la virginité*. La troi-
„ siéme observation est à l'égard d'une *femme*
„ *grosse*, pour savoir si le *sang* qu'elle perd,
„ est le *sang des mois*, ou une *perte extraordi-*
„ *naire*. Il y a de la contestation entre les
„ Docteurs, savoir si une *femme grosse* peut
„ avoir la *purgation ordinaire des mois*. Quel-
„ ques-uns tiennent la négative, se fondant
„ sur cette raison que dans la *grossesse* tout le
„ *sang* se divise en deux parties, dont l'une va
„ aux mammelles où il est converti en lait;
„ & l'autre va par la veine umbiliquaire au
„ ventre de l'enfant, où il est converti en sa
„ substance, & sert à sa nourriture, de ma-
„ niére qu'il ne reste plus de *sang* à la femme
„ qu'elle puisse laisser perdre en aucun tems.
„ Mais

„ Mais de savans Docteurs nient cela, & di-
„ sent particulierement que si la *femme* est de
„ temperament chaud & sanguin, qu'elle
„ use en quantité de choses qui font le plus
„ de *sang*, & qu'elle mange beaucoup, elle
„ aura du *sang*, non seulement pour ses mam-
„ melles & pour la nourriture de son enfant,
„ mais qu'il lui en restera encore de surabon-
„ dant dont elle fera l'évacuation comme
„ dans le tems qu'elle n'est pas grosse.

„ Sachez maintenant que la *Loi* interdit à
„ tout homme l'acte du mariage, durant le
„ tems que sa femme a ses *purgations ordinai-
„ res*, comme aussi de la repudier durant ces
„ tems-là. Il faut attendre, soit pour l'un,
„ soit pour l'autre, qu'elle soit delivrée de
„ son incommodité, & qu'elle ait accompli
„ la *Purification* commandée; sur quoi il faut
„ observer deux choses. La premiere, que si
„ un homme n'avoit jamais connu sa femme,
„ ou qu'il eût été en un long voyage, de six
„ mois au moins, en sorte qu'il ne sût point
„ en aprochant de sa femme qu'elle a ses *pur-
„ gations ordinaires*, ou qu'elle est dans le tems
„ de les avoir, & qu'il ne pût savoir cela,
„ parce qu'il ne connoît point l'habitude de
„ sa femme sur cette infirmité, il n'y a point
„ de peché pour lui en ce cas d'avoir couché
„ avec elle dans le tems du retour de son ac-
„ cident ordinaire. La seconde chose qu'il
„ faut observer, c'est qu'il y a diversitez d'a-
„ vis entre les Docteurs sur l'acte du maria-
„ ge avec sa femme, dans l'intervalle du tems
„ qui coule entre la fin de son incommodité,
„ & sa purification, selon la methode prescri-
„ te par la *Loi*; les uns tenant que cela est
„ ba-

„ *haram*, ou *défendu* ; d'autres, que cela eſt
„ ſeulement *mekroum*, ou *deshonnête*. Mais
„ ceux qui tiennent pour le premier ſentiment
„ étant en beaucoup plus grand nombre, l'o-
„ pinion probable eſt que de jouïr de ſa fem-
„ me dans cette circonſtance, c'eſt un peché.

„ Or s'il arrive, qu'un homme emporté d'a-
„ mour, jouïſſe d'une femme dans le tems
„ qu'elle a ſes *incommoditez ordinaires*, c'eſt
„ une horreur, dont il faut qu'il porte la pei-
„ ne par une amende, laquelle doit être di-
„ verſe, ſelon le tems de l'incommodité de
„ la femme auquel il a commis cette brutalité.
„ (Le mot que j'ai traduit par *amende* eſt *ka-
„ ſaré*, c'eſt-à-dire, *oblation pour le peché*,
„ *amende expiatoire de peché*.) Car ſi c'eſt au
„ commencement de la *purgation* de la fem-
„ me, il faut payer un *meſchal d'or*, poids de
„ *Loi*, ou de *Sanctuaire* : (c'eſt environ un
„ gros.) Si c'eſt au milieu de ſon tems, il
„ ne donnera que la moitié ; & ſi c'eſt à la fin,
„ il donnera ſeulement le quart : & cette
„ amende, ou offrande expiatoire, doit être
„ employée en des œuvres pieuſes, au choix
„ de celui qui fait l'offrande, comme en des
„ aumônes aux pauvres, ou en des bâtimens
„ publics, ou à la reparation des *Moſquées*.
„ Cependant pluſieurs Docteurs tiennent que
„ cette amende expiatoire n'eſt point impoſée
„ de neceſſité de *precepte*, mais ſeulement de
„ neceſſité de *conſeil*, & que le taux en doit
„ être moderé, ou agravé, ſelon les divers
„ cas, afin de punir l'incontinence ſelon ſes
„ degrez.

„ Notez ici que la *perte de ſang des mois* ne
„ dure pas moins de trois jours naturels, ni

„ pas

„ pas plus de dix, & que l'intervalle d'une „ *purgation* à l'autre n'eſt pas moins que de „ dix jours, mais qu'ordinairement il eſt plus „ long. Cela poſé, ſi une perte de ſang dure „ plus de dix jours, il faut s'aſſurer que ce „ n'eſt point la *purgation ordinaire* de chaque „ mois. Ce qu'il faut faire en ce cas-là, c'eſt „ de conſiderer que toute femme a un tems „ propre & régulier pour ſes mois, ou qu'el- „ le eſt déreglée là-deſſus, & n'a point de „ tems régulier : s'il s'agit d'une femme bien „ reglée, elle connoîtra ſans peine ſi ſa *perte* „ *de ſang* eſt *ordinaire*, ou *extraordinaire*. S'il „ s'agit d'une femme qui n'eſt point reglée „ ſur le tems, ni ſur la durée de cette incom- „ modité, il faut diſtinguer encore ſi c'eſt la „ premiere fois qu'elle a ſes *purgations ordi-* „ *naires*, ou ſi ce ne l'eſt pas. Si ce n'eſt pas „ la premiere fois qu'elle a ſes *purgations or-* „ *dinaires*, elle comptera pour *purgation ordi-* „ *naire*, ou ces dix jours, ſuppoſé que la *pur-* „ *gation ordinaire de ſes mois* ait quelquefois „ autant duré, ou ſeulement le nombre de „ jours que cette incommodité lui ait jamais „ le plus duré ; & le ſurplus des jours que „ durera ſa *perte* juſqu'à celui que la *purga-* „ *tion ordinaire de ſes mois* ait coûtume de lui „ revenir, elle le comptera pour la ſeconde „ ſorte de *perte de ſang* qu'on appelle *les fleurs* „ *blanches*, & elle ſe conduira dans le tems de „ cette ſeconde *perte*, comme il ſera dit dans „ la ſuite.

„ Mais ſi c'eſt la premiere fois que le *ſang* „ commence à lui ſortir, ſans avoir jamais „ eu la *purgation* accoûtumée aux femmes, „ & que cette *perte de ſang* dure plus de trois „ jours,

Digitized by Google

„ jours, elle doit considerer le cas attentivement, faisant examiner par des matrones, de quelle nature est le *sang* qu'elle perd, pour voir s'il est semblable au *sang* des *purgations ordinaires*, ou s'il ne l'est pas: & selon ce qui lui sera dit, elle jugera si c'est le mal qui est ordinaire aux femmes, ou si ce ne l'est pas: si c'est le premier cas, elle s'abstiendra de jeûner & de faire ses prieres durant le tems de sa *purgation*; mais si ce *sang* est jugé n'être pas celui des *purgations ordinaires des mois*, elle pratiquera le jeûne & la priere, en se gouvernant comme étant attaquée de l'infirmité qu'on appelle *les fleurs blanches*, selon la régle qui en sera ci-après donnée. C'est là ce qu'il faut pratiquer dans le cas des *pertes de sang* qui durent moins de trois jours naturels, ou plus de dix; mais s'il arrive que la *perte de sang* dure long-tems sans alteration, parce que le *sang* coule toûjours de même sorte, & est de même couleur, tellement qu'on ne sait si c'est le *mal ordinaire*, ou *les fleurs blanches*, la femme en ce cas-là consultera sa mere, ses sœurs, & ses plus proches parentes, pour savoir en quel tems le mal qui est ordinaire aux femmes les prend, & combien il leur dure, & elle comptera pour sa *purgation ordinaire* le *sang* qu'elle perdra durant le même tems que les plus proches personnes de sa famille ont la même incommodité, & le reste du tems elle le comptera pour être incommodée des *fleurs blanches*; & elle observera durant ce tems ici les régles qui seront données pour les femmes attaquées de ce mal. Mais s'il arrive que la femme n'ait point de

„ pa-

„ parentes aſſez proches pour croire que ſon
„ temperament ait des habitudes ſemblables,
„ ou bien que ſa mere, ſes ſœurs, & ſes pro-
„ ches parentes ne ſoient pas de même habitu-
„ de & même temperament entr'elles, ſur
„ tout à l'égard de cette incommodité natu-
„ relle, il faut qu'elle conſulte pluſieurs fem-
„ mes de même âge qu'elle, de ſa ville, de
„ ſon voiſinage, & de ſon temperament,
„ pour avoir leur avis ſur le fait. Mais s'il
„ arrive encore que ſes voiſines ne ſoient pas
„ de même habitude & même temperament
„ là-deſſus, en ſorte que la femme, qui eſt
„ en peine de ſavoir la nature de ſon infir-
„ mité, ne puiſſe prendre aucune réſolution
„ ſur ce qui arrive à ſes voiſines; en ce cas
„ d'incertitude, elle comptera pour ſa *purgation*
„ *ordinaire des mois*, ou trois, ou ſept, ou dix
„ jours, ſelon ſa dévotion, mais le plus eſt
„ aſſurément le meilleur, gardant ces jours
„ comme on fait lors qu'on eſt en cet état; & le
„ reſte du tems elle le paſſera comme on fait
„ dans le tems que l'on eſt attaqué de l'in-
„ commodité des *fleurs blanches*.

„ Il y a encore un autre cas à obſerver,
„ c'eſt à ſavoir ſi une femme ayant eu aupa-
„ ravant un tems certain & réglé pour ſes
„ *purgations ordinaires*, elle l'a oublié, qu'eſt-
„ ce qu'elle doit faire? Je répons que ſi elle ſait
„ ſeulement le jour auquel ſa *perte de ſang* avoit
„ accoûtumé de commencer, elle doit, cha-
„ que fois, prendre ce jour-là & les deux ſui-
„ vans, pour le tems de ſa *purgation ordinaire*.
„ Que ſi elle a oublié le jour auquel le mal
„ la prenoit, mais qu'elle ſe ſouvienne ſeu-
„ lement qu'à un tel jour elle étoit dans le

„ fort de ce mal, elle doit garder ce jour-là, „ le jour ſuivant, & le précédent, comme „ étant dans ſon mal ordinaire. Mais ſi elle „ a oublié tant le jour du commencement, „ que celui du fort de ſon mal; mais qu'elle „ ſe ſouvienne ſeulement qu'à tel ou tel jour „ elle avoit cette incommodité, elle ne gar- „ dera que ce jour-là comme étant dans ſon „ mal ordinaire, & elle gardera tous les au- „ tres jours du mois, que ſa *perte de ſang* du- „ rera, comme ayant *les fleurs blanches*.

SECOND POINT.

De l'impureté des pertes de ſang extraordinaires.

„ LE *ſang* que l'on évacue par ces ſortes „ d'infirmitez, ſe connoit ordinairement „ en ce qu'il n'eſt ni épais, ni noirâtre, mais „ tirant ſur le jaune: & en ce qu'il ne cauſe „ aucune douleur ni reſſentiment, comme il „ arrive dans la purgation des mois; & enfin „ en ce que ſa chaleur & ſon acrimonie ſont „ moindres. Cette *perte extraordinaire* eſt de „ trois ſortes, *grande*, *moyenne*, & *petite*.

„ La *petite* ſe connoit en mettant dans la „ partie un plumaceau de cotton, de l'épaiſ- „ ſeur d'une amende; car ſi le *ſang* ne perce „ & pénétre pas le cotton, c'eſt la *petite per-* „ *te*; auquel cas la femme ne doit ceſſer ni „ interrompre aucun des offices de *Religion*, „ mais ſeulement elle doit ſe laver d'eau avant „ toutes ſortes de prieres, de la même ma- „ niére que l'on ſe lave avant les prieres ac-

„ coû-

Digitized by Google

„ coûtumées : au lieu que quand les femmes „ n'ont point cette incommodité, il ne leur „ est pas commandé de se laver avant toutes „ sortes de prieres, comme par exemple, cel- „ les qui se font pour les morts, ou après qu'on „ a enseveli le corps mort dans les draps mor- „ tuaires ; ces prieres-là se pouvant faire, „ même quand on a les *purgations ordinaires*, „ sans être obligé de se laver auparavant. Il „ faudra seulement que la femme à qui cet „ accident est arrivé, observe, qu'avant de „ pratiquer la *Purification* requise pour faire „ les prieres accoûtumées, elle mette du cot- „ ton blanc à la place de l'autre. La *moyenne* „ *perte* se connoit, lors que le *sang* perce le „ cotton, mais non pas le linge qui est dessus ; „ & dans le cas de cette *perte de sang*, il faut „ faire la *Purification* de tout le corps, cha- „ que jour, dès qu'on est levé, avant de faire „ la priere du matin, & devant les autres „ prieres mettre du cotton blanc. Enfin, la „ *grande perte de sang* se connoit, quand il „ perce non seulement le cotton, mais aussi „ le linge ; & dans ce dernier cas, il faut que „ la femme observe non seulement tout ce „ qui lui a été enjoint d'observer dans les pré- „ cédens, mais de plus qu'elle se purifie tout „ le corps avant chacune des prieres com- „ mandées, lesquelles on peut faire en trois „ fois, quoi qu'il y en ait cinq ; c'est-à-dire „ qu'elle se doit purifier au moins trois fois „ chaque jour, & mettre du linge blanc, sans „ quoi ses prieres seront nulles & vaines. Or „ il faut observer qu'on ne doit point s'ap- „ procher d'une femme qui se trouve dans „ aucune de ces impuretez, quelle que ce soit.

„ Il y a pourtant là-dessus diversité de décisions, quelques Docteurs tenant la chose pour péché défendu, d'autres ne la tenant que pour deshonnête.

TROISIEME POINT.

De l'impureté des pertes de sang des couches.

„ LA *Loi* défend à la femme qui est dans l'état de cette *impureté* tout ce qui lui est défendu lors qu'elle est dans celui des *purgations ordinaires*; & il a été décidé de plus, que si un homme connoit une femme *en couche*, avant que d'être délivrée de sa *perte de sang*, il doit payer l'amende de son incontinence, de la maniére qu'il est prescrit à la Section premiére de ce Chapitre. Remarquez sur ce sujet sept choses. La premiére, que les jours de l'*enfantement* doivent être comptez & supputez, comme ceux des *purgations ordinaires*, c'est-à-dire qu'on en doit compter trois pour le moins, & dix pour le plus. La seconde, que la *purification* aprés l'*enfantement* doit être semblable à celle qui se fait aprés les *purgations ordinaires*. La troisiéme, que si la femme *acouchée* n'a point de *perte de sang* aprés l'*enfantement*, elle n'est obligée à aucune *Purification*. La quatriéme, qu'encore que la *perte de sang* qui vient aprés l'*acouchement* dure moins de dix jours, il faut pourtant attendre le dixiéme jour à se purifier, & se gouverner cependant en toutes choses comme si la *perte de sang* duroit toûjours, en sorte que les dix jours de l'*enfante-*

„ *ment*

Digitized by Google

„ *ment* ſoient toûjours exactement gardez, „ pour peu de ſang qu'une femme perde après „ l'*enfantement*; car quelque diſpute qu'il y ait „ entre les Docteurs ſur le nombre des jours „ de l'*enfantement*, l'opinion la plus probable „ & la plus ſûre, eſt qu'ils ſont au nombre de „ dix, mais qu'on ne doit pas auſſi porter ce „ nombre plus loin. La cinquiéme obſerva-„ tion eſt que ſi ces dix jours viennent à tom-„ ber au mois de *Ramazan*, qui eſt le mois du „ jeûne ſacré, ſoit les dix jours entiers, ſoit „ ſeulement quelques uns des dix jours, la „ femme fera la *purification* requiſe auſſi-tôt „ que ſa *perte de ſang* ſera paſſée, comme „ elle feroit le dixiéme jour de ſes *couches*; & „ cette *purification* eſt bonne & valide, ſans „ qu'il ſoit néceſſaire de la réïterer aucune-„ ment après les dix jours écoulez: mais le „ jeûne & la priere ne laiſſent pas de lui être „ interdits avant le dixiéme jour paſſé, com-„ me en toute autre rencontre de cette natu-„ re, par le *précepte* qui porte que l'obſerva-„ tion du jeûne, & la pratique de la priere, „ ſont *Haram*, c'eſt-à-dire *défendus*, durant les „ dix jours de l'*enfantement*. La ſixiéme ob-„ ſervation eſt que la femme qui *acouche* dans „ le mois de *Ramazan*, doit accomplir, après „ qu'elle eſt relevée, les jours de jeûne „ que ſes *couches* l'ont empêché de conti-„ nuer; parce que le jeûne de *Ramazan* eſt „ indiſpenſable, & qu'il le faut toûjours „ accomplir, ſoit dans ſon propre tems, „ ſoit dans un autre. La derniere obſerva-„ tion, c'eſt qu'il faut pratiquer dans la „ *Conception* la même *Purification*, que dans „ le cas de la petite *perte de ſang*, & le

„ faire auſſi-tôt que l'on s'apperçoit d'être
„ groſſe.

TROISIEME PARTIE.

De la Purification des corps morts.

„ NOus voici arrivez au dernier point de „ la ſeconde partie du traité de la *Purification.* Ce point traite de la maniére de „ *purifier* & d'*enſevelir les morts*, & toutes les „ choſes qu'il faut obſerver, & qu'il faut éviter, dans les offices des *morts*, devant & „ après la *Purification*, à commencer de „ l'inſtant de leur agonie; leſquelles choſes „ ſont au nombre de cent vingt ſix points, „ dont il y en a vingt-ſept de *précepte*, ou „ *commandées:* ſoixante & onze de *conſeil*, ou „ de *perfection*, vingt-ſix qu'on doit regarder „ comme *mal-ſeantes* ou *deshonnêtes*, & deux „ qui ſont *illicites* ou *défenduës*. C'eſt la matiere de quatre Sections.

PREMIERE SECTION.

De ce qu'il faut faire à un Corps agoniſant.

„ LEs choſes qu'il faut obſerver dans la „ perſonne d'un mort à commencer dès „ le moment de ſon agonie, juſqu'à celui auquel on va lui adminiſtrer la *purification*, „ ſe diviſent en trois Articles, dont le premier „ contient un *précepte*, le ſecond onze *conſeils*. Le troiſiéme trois *choſes défendues &* „ *illicites*.

„ AR-

„ ARTICLE I. La chose *nécessaire* & „ *commandée* envers une personne qui *agonise*, „ c'est de la coucher sur le dos, vis-à-vis le „ *Kebla*. (C'est le cercle vertical de la *Mecque*, le lieu vers lequel il faut tourner sa face en faisant ses prieres.) „ Il faut de plus, que „ la personne, qui *rend l'esprit*, ait la plante „ de ses pieds tournée vis-à-vis de cet en- „ droit.

„ ARTICLE II. Les onze choses qu'il „ est *convenable* de lui faire, sont de lui *faire* „ *dire*, lors qu'il est à l'*agonie*, les paroles de „ l'*Islamisme*, le plus distinctement qu'il se „ pourra, (c'est le propre nom qu'ils donnent à la *Religion Mahometane*, & ils entendent par *les paroles de l'Islamisme*, leur *Confession de foi*,) „ en ces termes: *O Serviteur*, *Es-* „ *clave de Dieu*, *garde la foi*, *& y demeure* „ *ferme jusqu'au dernier soupir*; *cette Foi*, *qui* „ *en ce Monde nous distingue des autres Reli-* „ *gions*, *& qui consiste en la ferme croyance in-* „ *terieure*, *& en la profession ouverte*, *qu'il* „ *n'y a point de Dieu*, *que Dieu Unique*, *qui* „ *n'a point de Compagnon*: *que* Mahammed *est* „ *le Serviteur*, *& le Prophete*, *que Dieu a en-* „ *voyé avec une voye de direction*, *& avec une* „ *véritable Religion*, *afin qu'il la rendit mani-* „ *feste*, *& qu'il la fit prévaloir par dessus toute* „ *autre Religion & croyance*, *malgré ceux qui* „ *donnent des Compagnons à Dieu*: *que son Suc-* „ *cesseur après lui*, *est* Aly, *fils de* Abi-talib, „ *Prince des Croyans*, *& Seigneur des Execu-* „ *teurs du Testament du Prophete*: *qu'après* Aly „ *est* Hassen *son fils*; *puis* Hossein; *puis* Aly „ *fils de* Hossein; *puis* Mahammed Bakir; *puis* „ Giafar Sadik; *puis* Mœsa Kazim; *puis* Aly

„ Reza ; *puis* Mahammed Taki ; *puis* Aly
„ Naki ; *puis* Aly Askeri ; *puis enfin le Succes-*
„ *seur dont nous attendons le retour*, Maham-
„ med Mehdy, *sur tous lesquels soit la paix*, *&*
„ *le salut de Dieu : en cette foi j'ai été vivifié : en*
„ *elle je vais mourir : & en elle je ressusciterai*
„ *avec la grace de Dieu très-haut.* Observez ici
„ qu'il faut toûjours faire parler la personne
„ *mourante* dans les termes qui marquent son
„ sexe; c'est-à-dire, que s'il s'agit d'une femme,
„ par exemple, au lieu de faire dire *serviteur*,
„ il faut lui faire dire *servante.* " (C'est que dans la *Langue Arabe*, qui est la Langue de la *Liturgie Persane*, la terminaison des termes personnels, comme *moi*, *toi*, & les autres pronoms relatifs, est differente dans tous les cas personnels, selon le sexe de la personne qui parle; en sorte que vous pouvez toûjours connoître quand on parle en cette langue, de quel sexe est la personne qui parle, ou de qui l'on parle, ce qui n'est pas dans le *Persan*, non plus que dans nos *Langues Europeanes.*) „ 2. La seconde chose, c'est
„ qu'après la *Confession de foi on lise* devant lui
„ les Chapitres de l'*Alcoran* qui sont intitu-
„ lez *Safat*, & *Jasin*, qui se suivent. " (Ce sont le quarante-quatrieme, & le quarante-cinquieme.) „ 3. Que si l'*Agonisant* souffre
„ beaucoup, & qu'il ait de la peine à rendre
„ l'ame, *on le porte* dans le lieu où il avoit
„ accoutumé de faire ses prieres, & qu'on *le*
„ *couche* là dans la situation qui a été marquée,
„ afin que cela lui aide à rendre l'ame avec
„ moins de douleur. 4. Que lors que l'*ago-*
„ *nisant* rend l'esprit, on lui ferme les *yeux*
„ & la *bouche.* 5. Que tout de suite, on lui
„ lie

Digitized by Google

„ lie fortement la *tête* par dessous le *menton*,
„ avec un linge qui fasse trois ou quatre tours
„ le long des *joues*, afin que sa *bouche* ne puis-
„ se se tordre, ni s'ouvrir le moins du monde.
„ 6. Qu'on lui tire & lui étende les *bras* sur
„ les *côtez*, en sorte que ses *mains* soient cou-
„ chées chacune le long de son côté.
„ 7. Qu'*on le couvre* d'un drap, selon sa qua-
„ *lité*, en sorte qu'on ne le puisse voir en
„ aucune partie. 8. Qu'aprez la lecture des
„ Chapitres de l'*Alcoran* ci-dessus marquez,
„ on continuë à lire des Chapitres de l'*Alco-*
„ *ran* auprès de lui; aussi long-tems qu'il se
„ pourra, même après qu'il a rendu l'esprit,
„ & jusqu'à ce qu'on l'emporte pour le pu-
„ rifier. 9. Que si c'est durant la nuit, l'on
„ tienne toûjours de la *lumiere* proche du
„ *corps mort*. 10. Que le *decès soit* incessam-
„ ment *notifié* aux Fidelles afin qu'ils se dispo-
„ sent à se trouver à l'*enterrement*. 11. Que
„ l'on use de diligence à *parfaire* tout ce qui
„ est *requis* envers un *mort*, afin qu'il soit em-
„ porté le plûtôt qu'il se pourra, selon l'or-
„ dre & selon la coutume de la vraye *Reli-*
„ *gion*, qui veut que les *morts* soient prompte-
„ ment remis en dépôt dans le sein de la
„ terre.

„ ARTICLE III. Les trois choses qui
„ sont *Mekroeh*, ou *vilaines*, & *deshonnêtes*
„ dans cette circonstance, sont. 1. *D'assister*
„ à la *mort* ou *d'être* dans le lieu où est le
„ *Corps mort*, lors qu'on est dans l'état de
„ quelque impureté qui requiert la *purifica-*
„ *tion* de tout le corps; surquoi vous obser-
„ verez, qu'il y a des Docteurs qui tiennent,
„ que c'est même un peché de se rendre pro-

Digitized by Google

„ che d'un *Mourant*, quand on est dans l'é-
„ tat d'une telle impureté, parce qu'il a été
„ revelé que cela fait fuir les Anges Protec-
„ teurs & Gardiens du Moribond. Or il est
„ fort important de ne pas faire fuir ces bons
„ Patrons dans cette circonstance, qui est le
„ tems de la misericorde. 2. De mettre sur
„ *le ventre* du *défunt* quelque *plaque de fer*, ou
„ quelqu'autre chose pesante." La raison de cette prohibition, c'est qu'en *Perse* la seichéresse de l'air faisant enfler les *corps morts*, ce qui les rend plus pesans, on met quelque chose de pesant dessus pour l'empêcher, afin de porter le corps en terre plus aisément, mais la *Religion* improuve cette pratique comme vous voyez. „ 3. De laisser
„ le *Corps mort seul & sans garde.*

SECONDE SECTION.

De la Purification qu'il faut administrer à un Corps mort.

„ CEtte Section traitte des choses qu'il faut
„ observer envers un *Mort*, depuis le tems
„ qu'on forme le dessein de lui donner la *Pu-*
„ *rification*, jusqu'au tems qu'on le revêt de
„ ses *habits mortuaires* : & ce dessein se for-
„ me en dirigeant son intention, & en l'atta-
„ chant toute entiere à l'action de la *Purifi-*
„ *cation* d'un tel *Corps mort*. Les choses qu'il
„ y faut observer sont au nombre de trente
„ cinq, douze *nécessaires & commandées*, quin-
„ ze *conseillées & convenables*, six *mal seantes*
„ & *desbonnêtes*, deux *illicites & défenduës.*
„ C'est

„ C'eſt la matiere des quatre articles ſuivans.

„ Obſervez auparavant qu'un homme *con-*
„ *damné à la mort* doit immédiatement avant
„ ſon execution faire la *Purification* requiſe
„ pour un *Corps mort*, & tout de même qu'on
„ l'adminiſtreroit à ſon corps s'il étoit mort,
„ après quoi on ne le purifie point quand il
„ eſt mort, mais dès qu'on l'a executé, on
„ l'enterre; mais s'il eſt executé avant que de
„ faire la *Purification*, il faut la faire à ſon
„ *corps* comme s'il étoit *mort* de *mort natu-*
„ *relle*.

„ ARTICLE I. Les douze choſes *com-*
„ *mandées* dans la *Purification* d'un *Corps mort*,
„ ſont 1. Que dans l'action de la *Purification*,
„ on tienne toûjours le *corps mort couvert* à
„ l'endroit des parties où la nature ſe déchar-
„ ge devant & derriere. 2. Qu'un *Homme*
„ donne la *Purification* à un *Homme*, & qu'u-
„ ne *femme* la donne à une *femme*, excepté
„ dans les trois cas ſuivans. Le premier eſt la
„ liaiſon du *mari*, & de la *femme* : le *mari* peut
„ faire la *Purification* de ſa *femme*, & la *femme*
„ peut faire la *Purification* du Corps de ſon *ma-*
„ *ri*. Le ſecond eſt la relation du *Maître* & de
„ l'*Eſclave*: un *Homme* peut laver à nud le corps
„ d'une ſienne *Eſclave*, mais ſi une *Eſclave* peut
„ laver le Corps de ſon *Seigneur*, & *Maître*,
„ c'eſt de quoi l'on diſpute juſqu'ici entre les
„ Caſuiſtes ; & il y en a de très-célébres,
„ qui tiennent pour la Negative, fondez ſur
„ ce qu'une *Eſclave* n'a plus de Relation avec
„ ſon *Seigneur* dès qu'il eſt expiré, la mort
„ l'affranchiſſant de ſa ſervitude ou la met-
„ tant ſous un autre joug, ſavoir le joug de
„ l'héritier du défunt, ou de celui à qui le

„ défunt en a fait don par son Testament. Le
„ troisiéme cas d'exception, est à l'égard des
„ *Enfans au dessous de trois ans* : un *homme*
„ peut donner le *lavement legal* à une *fille de*
„ *trois ans*, & une *femme* faire la même chose
„ à un *garçon de pareil âge* ; & même, il n'est
„ pas besoin à l'égard des *enfans* de cet âge
„ de couvrir les *parties mitoyennes* du corps,
„ comme aux grandes personnes. Observez
„ ici, que s'il arrive qu'à la *mort* d'une *fem-*
„ *me*, il ne se trouve point de *femme* pour la
„ laver, un *homme* le peut faire, pourvû qu'il
„ soit de ses parens proches, & au degré qui
„ empêcheroit le mariage entr'eux; & en ce
„ cas, il faut encore que la *Purification* se fasse
„ non sur le *Corps nud*, mais sur la *chemise*
„ dont il se trouve revêtu en mourant; c'est-
„ à-dire, qu'on verse de l'eau sur la *chemise*,
„ & qu'on passe la main dessus, sans toucher
„ le Corps nud en aucune partie. C'est la
„ même chose à l'égard d'un *homme*, Une
„ *femme* peut lui donner la *Purification* avec
„ les mêmes précautions. 3. La troisieme
„ chose *nécessaire* à observer dans la *Purifica-*
„ *tion* d'un *corps mort*, est de lui administrer
„ préalablement l'*absterfion*, c'est-à-dire le
„ nettoyement des ordures du Corps, par où
„ il faut toûjours commencer de purifier un
„ *mort*, à cause des ordures qu'il ne peut man-
„ quer d'avoir sur son corps : ensuite qu'on
„ lui administre la *Purification* avec de l'*Eau*
„ d'*Alisier*, ce qui se fait en mettant dans l'eau
„ destinée à faire la *Purification* un bouquet
„ de feuilles d'Alisier. (Les *Persans* appel-
lent cette eau *Absfeder*, *eau de seder*, & ils ap-
pellent l'Arbre *Conaar*, c'est celui que les *Grecs*
&

& les *Latins* appellent *Lotus*, dont ils nomment le fruit *Nebricon*, qui reſſemble en la grandeur, & en ſon fruit, au Cerizier. Il s'en trouve en quantité le long du *Golphe Perſique* ſur les Côtes de *Perſe*, & il faut obſerver que la *Religion Mahometane* met cet arbre au nombre de ceux dont elle embellit le Paradis.) „ La perſonne qui adminiſtre la *Pu-*
„ *rification* doit prendre de cette *Eau d'Aliſier*,
„ & en appliquant ſa penſée à l'action qu'il
„ fait, dire ainſi en lui même : *Je vais don-*
„ *ner à ce corps mort la Purification legale avec*
„ *de l'eau d'Aliſier, parce que cela lui eſt néceſſai-*
„ *re pour s'approcher de Dieu très-haut*; & en
„ même tems qu'on fait cet acte mental, il
„ faut ſans s'arrêter, laver *la tête* du mort,
„ puis *le col*, puis *le côté droit*, puis *le côté gau-*
„ *che*, comme il a été dit dans la ſection qui
„ traitte de l'*impureté* qui arrive aux hommes
„ *ſemine coitus*. Obſervez que la direction de
„ l'intention n'eſt requiſe que quand on vient
„ à ſe ſervir de l'*eau d'Aliſier*, parce qu'avant
„ cela, quand on faiſoit l'*Abſterſion* du *Corps*
„ *mort*, & qu'on le lavoit pour le nettoyer
„ des ordures corporelles, l'intention n'étoit
„ point néceſſaire à ce lavement. 4, Qu'a-
„ près la *Purification* faite avec de l'eau d'A-
„ liſier, on en faſſe une autre enſuite, & tout
„ de la même maniere, avec de l'*eau de Cam-*
„ *pher*. (C'eſt une Gomme dont il y a plu-
ſieurs ſortes, mais la plus exquiſe eſt celle qui ſe tire des racines de l'arbre, qui porte la *Canelle*.) „ 5. Qu'après ces deux *Purifica-*
„ *tions* avec de l'eau d'Aliſier, & l'eau de
„ *campher*, on lui adminiſtre la *Purification*
„ ordinaire avec de l'eau ſimple & commu-

 „ ne,

„ ne, & cette *Purification*, comme les deux „ precedentes, ſe doit faire en lavant trois fois „ le corps à chaque *Purification*; ce qui re- „ vient à neuf fois en tout, autant qu'il eſt „ enjoint de le faire dans les plus grandes „ *Pollutions*. L'Auteur ne fait mention d'aucune raiſon pour faire cette *Purification* premierement avec de l'*eau d'Aliſier*, & puis avec de l'*eau de Campher*, avant que de la faire avec de l'eau commune. Quelques-uns diſent que c'eſt parce qu'il y a de ces arbres en Paradis: mais ils y en mettent beaucoup d'autres, & il faudroit par la même raiſon recevoir une *Purification* de leur ſuc. Les *Perſans* répondent ſimplement aux queſtions qu'on leur fait ſur la cauſe de ces Rites. *Alla Alem*, *Dieu le ſait*, *ſon Prophete nous a commandé des pratiques*, *ſans nous en reveler la raiſon*. 6. „ Que „ dans le tems qu'on fait la *Purification*, le „ *mort* ſoit tourné au *Kebla*, de la même ma- „ niere qu'on a dit qu'il le faut tourner lors „ qu'il agoniſe. 7. Que s'il ne ſe pouvoit „ trouver d'*Aliſier*, ni de *Campher*, au lieu „ où l'on ſeroit, comme cela peut arriver, „ ſur tout en voyage, on adminiſtre avec de „ l'eau ſimple les mêmes *Purifications* qu'on „ adminiſtreroit avec ces eaux mixtionnées. „ Il y a pourtant des Docteurs qui tiennent „ qu'en ce cas, il ne faut adminiſtrer qu'une „ *Purification* avec de l'eau ſimple. 8. Que „ s'il n'y avoit point d'eau commune dans le „ lieu où l'on ſeroit, comme cela arrive ſou- „ vent dans le deſert, on adminiſtre trois fois „ le *Tyemmum*, c'eſt-à-dire la *Purification* avec „ la terre, qui eſt une maniere de déterſion, „ laquelle ſe fait en étendant & appliquant

„ for-

Digitized by Google

„ fortement les deux mains sur la Terre, soit
„ sable, soit caillou, soit terre dure, & puis
„ les passant sur le corps mort en appuyant;
„ il faut faire trois telles *Purifications*, en la
„ place des autres *Purifications* prescrites, &
„ appliquer fortement son Esprit à ce qu'on
„ fait, en disant en soi même, comme à la
„ premiere *Purification*. *Je vais donner le*
„ Tyemmum *à ce corps mort ici present, au*
„ *lieu de la Purification avec l'eau pure, parce*
„ *qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu très-*
„ *haut*; & qu'en même tems, celui qui ad-
„ ministre la *Purification* se panche à terre,
„ étende ses mains, & du plat touche tout
„ d'un tems *contre terre* en appuyant, & puis
„ frotte legerement & doucement *le front* du
„ *mort*. Qu'ensuite il presse ses *mains con-*
„ *tre terre*, comme auparavant, & que de la
„ *gauche* il frotte legerement & doucement le
„ dehors de la *main droite* du mort, & de la
„ *droite* le dehors de sa *main gauche*; ce qui
„ accomplit une *Purification*, n'étant pas de
„ besoin de frotter tout le corps, & de pas-
„ ser les mains dessus, quand on fait la *Pu-*
„ *rification* avec la terre, comme quand on
„ la fait avec de l'eau. 9. Que l'*Eau*, qu'on
„ prend pour faire la *Purification*, soit *claire*
„ & *nette*. 10. Que ce soit de l'*Eau pure* &
„ *simple*, non mêlée de quelque fleur ou her-
„ be, comme les eaux distillées & composées,
„ qui ont le surnom des simples dont elles
„ sont extraites. 11. Que l'*Eau* ne soit *pri-*
„ *se*, ni par violence, ni par fraude. 12. Que
„ le *lieu* où est le corps, & la *table*, ou les
„ aix sur lesquels il est étendu en lui admi-
„ nistrant la *Purification*, ne soient aussi ni
„ vio-

„ violemment, ni frauduleusement *aquis*.
„ ARTICLE II. Les quinze pratiques *con-
„ seillées & convenables* dans la *purification* d'un
„ *Corps mort*, sont celle-ci. 1. Qu'en appro-
„ chant du *mort* pour le laver, on prenne sa
„ *chemise* des deux mains, à l'endroit du col,
„ sur l'estomach, & qu'on la *dechire* par le
„ milieu, depuis le haut, jusqu'au dessous du
„ petit ventre, après en avoir demandé au-
„ paravant la permission à l'heritier légitime,
„ supposé qu'il soit en âge, & qu'il soit sain
„ d'entendement; car s'il n'est pas majeur,
„ ou s'il a l'esprit troublé & mal disposé, alors
„ on ne conseille point de *dechirer* ainsi la
„ *chemise* du *mort*, parce qu'on n'en a point
„ la permission; car il faut supposer que cet
„ homme, qui seroit l'heritier, ne la don-
„ neroit point, parce qu'il est fou; & qu'il
„ doit être censé la refuser tant qu'il est en
„ bas âge, parce que c'est au dommage de
„ son bien. 2. De *tirer la chemise* du corps,
„ soit qu'on l'ait déchirée, comme on vient
„ de dire, soit qu'on la laisse entiere, & de
„ la tirer doucement, & aisément, par les
„ pieds, & non par la tête, sans tourner le
„ corps sur le côté, ni le tordre, ni le ma-
„ nier rudement, mais avec le moins de mou-
„ vement qu'il sera possible. 3. De lui *ma-
„ nier les doigts & les mains* doucement, en les
„ nettoyant, & les purifiant, sans les tordre,
„ ni démettre, mais en les remettant dans leur
„ place, & dans leur état naturel. 4. De te-
„ nir le *corps* toûjours *tourné* vers le *Kebla*
„ durant l'acte de la *Purification*, c'est-à-dire,
„ qu'il ait la plante des pieds & le visage tour-
„ nez de ce côté-là, de la même maniere qu'il

„ a été

„ a *été* ordonné de faire lors que la personne „ agonise. 5. D'*avoir*, proche de la table sur „ laquelle le *corps* est étendu, & reçoit la *Pu-* „ *rification*, une *cuve*, ou un *seau*, ou un *ba-* „ *quet*, ou un tel autre *vaisseau* large, dans „ lequel l'*eau* de la *Purification* coule, en sor- „ te qu'il n'en tombe rien à terre, ou que le „ moins qu'il se pourra, mais qu'elle soit tou- „ te recueuillie dans ce vaisseau. 6. Que la *Pu-* „ *rification* du *corps mort* ne se *fasse* pas en *plein* „ *air*, dans un lieu découvert, comme une „ cour, ou une terrasse, ou un jardin, mais „ qu'il y ait quelque chose entre le *mort* & le „ Ciel; c'est-à-dire, que la *Purification* se doit „ administrer à un *Mort* dans une sale, ou une „ chambre qui ait les quatre murailles & le „ plancher. 7. Qu'on administre au *mort*, „ outre le lavement de tout le corps, qui est „ la *Purification* dont nous parlons, ce lave- „ ment de quelques parties du corps qu'on „ appelle *Lustration*, & qu'il faut pratiquer „ avant que de faire ses prieres; mais il n'im- „ porte point d'administrer cette *Lustration* „ avant ou après la *Purification*. 8. Or parce „ qu'un *corps mort* est incapable de *gargarisme*, „ ni d'avoir le *dedans du nez* nettoyé, selon „ qu'il est prescrit dans la *Lustration* ordinai- „ re, celle qu'on administre à un *Mort* ne „ laisse pas d'être bonne, sans ces deux points- „ là. 9. Que le *Kassel*, c'est-à-dire celui qui „ administre la *Purification*, soit au *côté droit* „ du *mort* durant toute l'action, & qu'il se „ lave lui-même les mains & les bras jusqu'au „ coude, à chacun des lavemens qu'il ad- „ ministre, avant que de les commencer. „ 10. Que l'*eau* de la *Purification* soit en tel-

„ le

Digitized by Google

" le quantité dans le vaiſſeau qui la contient,
" qu'en la remuant avec le bouquet d'*aliſier*,
" il ſe faſſe de la mouſſe, ou de l'écume deſ-
" ſus, & que ce ſoit avec cette écume qu'on
" lave *la face* & *la tête* du *mort*. 11. Qu'a-
" vant d'adminiſtrer la *Purification*, on lave
" & nettoye par trois fois les *parties honteuſes*
" du corps devant & derriere, avec l'herbe
" nommée *du Hachnon*. (C'eſt une ſorte
" d'*Hyſope* qui ſent fort bon, on en met dans
la leſſive en pluſieurs Païs avec d'autres her-
bes fortes. Nous la nommons *Alcaly*, qui eſt
un mot *Arabe*, & cependant les *Arabes* appel-
lent cette bonne herbe *Hachenon*, comme les
Perſans, qui en ont par tout de pleines cam-
pagnes.) 12. Qu'à chaque *Purification*, le
" *Purificateur* lave *trois fois* la tête, *trois fois*
" le côté droit, *trois fois* le côté gauche.
" 13. Qu'aux deux premieres *Purifications*, il
" paſſe doucement la main ſur le ventre du
" mort. 14. Que ſi le corps eſt mort *pollu-*
" *tus ſemine*, on lui adminiſtre une quatriéme
" *Purification* après les trois autres, & que le
" *Purificateur* diſe en lui-même, en la com-
" mençant : *Je donne à ce corps mort une Pu-*
rification de Conſeil & ſurerogatoire, pour le
purifier de l'impureté dans laquelle il eſt mort
ſemine coïtus, *à cauſe que la Purification*
eſt néceſſaire pour aprocher à Dieu très-haut.
" 15. Que toutes ces *Purifications* étant ache-
" vées, on *ſeche* le corps avec des linges, ou
" comme il ſera plus commode & plus con-
" venable.

" ARTICLE III. Les ſix choſes *mekroeb*,
" ou *vilaines*, qu'il faut éviter dans la *Purifi-*
" *cation* d'un *corps mort*, ſont 1. De ſe ſer-

" vir

» vir d'*eau chaude*, pour faire la Purification.
» 2. De couper les *ongles* au corps mort.
» 3. De lui peigner le *poil du visage*, soit les
» *moustaches*, soit le *poil du menton*. 4. De
» lui raser le *poil de la tête*, ou de le *peigner*,
» ou de *tresser* la *houpe* que plusieurs hommes
» portent au sommet de la tête. 5. De lui
» raser ou faire tondre le *poil* à l'entour *des*
» *parties du sexe*. 6. De jetter dans la ruë,
» ou dans la cour, l'*eau* de la *Purification*,
» que la bienseance veut qu'on jette au *re-*
» *trait*, ou tout au moins une partie.

» ARTICLE IV. Les deux choses *défen-*
» *dues* dans la *Purification des morts*, sont
» 1. D'administrer aux personnes qui meu-
» rent en *Terre sainte*, les deux *Purifications*
» qui se font, l'une avec de l'*eau d'Alisier*,
» l'autre avec de l'*eau de Campher*, n'étant
» pas permis de leur en administrer d'autre
» qu'avec de l'*eau simple*. 2. De mêler non
» plus ni *Campher*, ni autre chose *odoriferan-*
» *te*, soit bois, soit gomme, soit pâte, dans
» l'*eau* dont on lave un *mort* de ses ordures
» corporelles, lors qu'il meurt en *Terre sainte*.
» C'est qu'il est défendu d'user d'aucune *sen-*
» *teur* que ce soit dans la *Terre sainte*, (ils
entendent *la Mecque* & *Medine* avec leur Ter-
ritoire,) ni même d'en porter; or le *Campher*
» est mis au nombre des choses odoriferantes.

TROISIEME SECTION.

De la Sepulture.

» CEtte Section traite des choses qu'il faut
» observer & pratiquer envers les *Morts*,

» à

» à compter du tems qu'on aura achevé de
» leur administrer la *Purification*, jusqu'à la
» fin de l'*Enterrement*. Nous divisons ce su-
» jet en deux Points, dont le premier expose
» ce qu'il faut faire aux *Morts*, jusqu'à ce
» qu'on se mette à faire des Prieres sur eux;
» & le second, ce qu'il faut observer envers
» eux jusqu'à ce qu'on les abandonne dans
» leur fosse. Le premier Point contient vingt-
» neuf Chefs, divisez en trois Articles, dont
» le premier renferme neuf *Preceptes*, ou cho-
» ses *nécessaires*. Le second, douze *Conseils*,
» ou choses qu'il est *convenable* d'observer. Et
» le troisiéme, huit choses *mal seantes*, dont
» il faut s'abstenir.

PREMIER POINT.

» ARTICLE I. Les neuf choses *nécessai-*
» *res*; sont 1. D'oindre de *páte* de *Cam-*
» *pher* liquide les *sept parties* du Corps sur
» lesquelles il se porte & s'appuye, en faisant
» les adorations accoûtumées, quand on prie
» *Dieu* prosterné, qui sont *les deux gros or-*
» *teuils*, *les deux genoux*, *le plat des deux mains*,
» & *le front*. 2. Que l'*habillement mortuaire*
» soit de trois piéces, savoir un *longhi*, (c'est
un drap de fil de cotton, fait sur le métier,
à franges aux deux bouts,) de la largeur d'u-
» ne coudée au moins, & de la longueur de
» deux coudées; une *chemise* & un *chader*,
(c'est un grand voile que les femmes ont ac-
coûtumé de mettre lors qu'elles sortent du
logis, qui les couvre de la tête aux pieds,)
» lequel soit assez grand pour couvrir le corps
» tout entier, par dessus le sommet de la tête,

» &

» & par deſſous la plante des pieds. 3. Que
» ces trois piéces d'habillement ſoient de *cot-*
» *ton pur*, & non de ſoye, ni de cotton & de
» ſoye, ſoit pour un homme, ſoit pour une
» femme. 4. Qu'il n'y ait deſſus ni *or*, ni
» *argent*, ſoit tiſſu, ſoit brodé, ſoit appliqué,
» ni autrement. (C'eſt qu'en *Perſe* tout le monde porte des chemiſes de ſoye, celles des femmes étant brodées ſur le devant & en bas, & celles des hommes étant façonnées autour du cou & ſur l'eſtomach, de ſorte qu'il n'y a que les plus pauvres gens qui portent des chemiſes de cotton.) 5. Que ces linges ſoient
» *nets* & *purs*, ſans tache, ni ordure. 6. Que
» ces linges ne ſoient point *acquis* par fraude,
» ou par violence. 7. Que la *toile* de ces lin-
» ges ſoit ſi *groſſe*, qu'on ne puiſſe pas voir la
» peau au travers. 8. Que ces linges ſoient
» d'une *même toile*, c'eſt-à-dire, qu'il n'y ait
» aucune piéce d'une toile plus groſſe ou plus
» fine que l'autre, & auſſi qu'ils conviennent
» à la qualité du Mort qui en eſt revêtu;
» c'eſt-à-dire, qu'une perſonne riche doit être
» revêtue de *linges fins*, & qu'une perſonne
» qui meurt pauvre doit l'être de *gros linge*.
» Il faut prendre pour les premiers de ces *toi-*
» *les* des *Indes*, qu'on appelle *Betils*, & pour
» les autres il faut prendre de la *toile* de *Perſe*
» dite *Karbaz*. Obſervez ici, que ſi le Dé-
» funt n'avoit pas laiſſé plus de bien qu'il n'en
» faut pour payer ſes dettes, ſes créanciers
» ont droit d'empêcher qu'on ne le revête de
» *toile fine*, de quelque qualité qu'il ſoit d'ail-
» leurs. 9. Que pour la perſonne d'une *fem-*
» *me*, quelques biens perſonnels qu'elle laiſſe
» en mourant, toutefois il eſt requis que ce

» ſoit

Digitized by Google

» soit son *mari* qui donne de son propre bien
» ces *linges mortuaires*, comme une derniere
» charité qu'il lui fait ; & que pour cet effet,
» on le supplie & requiere de donner ces *lin-*
» *ges* à sa défunte *femme* ; à quoi néanmoins,
» il y a trois considerations à faire. La pre-
» miere, c'est que la défunte fût *legitime épou-*
» *se*, liée par un mariage perpetuel ; car si elle
» n'étoit que *Amouthaa*, c'est-à-dire *Concubi-*
» *ne*, épousée pour un certain tems ; ou si c'est
» une *esclave affranchie*, l'homme n'est point
» obligé de donner le *linge mortuaire*. (La
raison de ce précepte, c'est qu'en *Perse* une
femme n'a point de droit dans le bien du mari
que pour la valeur de sa dot, qui étant perdue
par sa mort, elle est censée expirer aussi pau-
vre qu'elle est née & sans une épingle vaillant.)
» La seconde exception est, que la *femme* n'ait
» pas été durant sa vie de *méchante humeur*,
» *revêche & peu complaisante* à son mari ; car
» en ce cas, il n'est point obligé de lui faire
» cette charité. La troisiéme est l'impuissan-
» ce du mari à faire la dépense de ce *linge* ;
» car s'il n'en a pas le moyen, il n'y est pas
» obligé.

» ARTICLE II. Les douze *conseils* pro-
» posez dans la maniére d'*ensevelir les morts*,
» sont 1. Que le *Campher* dont se fait l'*onction*
» des parties sur lesquelles on s'incline dans
» l'adoration, soit du poids de *treize derhem*
» *& un tiers*, du poids legal, ou du Sanctuai-
» re. (Cela revient à environ demi livre de
nôtre poids, quelque chose de moins.) Mais
» si l'on ne pouvoit avoir de *Campher*, ou
» qu'on n'eût pas le moyen d'en acheter au-
» tant, il en faudra prendre *quatre derhem* :
» &

„ & si l'on n'en peut avoir *quatre derhem*, il
„ en faudra prendre *un derhem*, poids sacré,
„ comme l'on a dit ; mais c'est là le moins
„ qu'il soit permis d'en employer, & si l'on
„ n'en pouvoit avoir autant, il n'en faudroit
„ point mettre du tout. 2. Que le *Campher*
„ soit mis en piéces, broyé & pêtri non dans
„ un *mortier*, ou sur une *pierre*, mais dans la
„ *main*. 3. Que ce qui restera de *Campher*,
„ après l'onction des parties du corps susdi-
„ tes, soit répandu sur la *poitrine*, savoir de-
„ puis le dessous du *col* jusqu'au *nombril*.
„ 4. De mettre au *corps mort*, sous les bras,
„ deux *lattes* minces, de bois verd, de l'arbre
„ qui porte les *Dattes*, qui est le *Palmier* odo-
„ riferant, lesquelles il faut placer le long des
„ côtes, entre le bras & le côté, pour empê-
„ cher que le bras ne se colle au côté ; mais
„ si l'on ne peut recouvrer de *lattes* de bois
„ de *Dattier*, que l'on en prenne de bois d'*Ali-*
„ *sier* ; & si l'on n'en peut recouvrer de bois
„ d'*Alisier*, qu'on en prenne de bois de *Gre-*
„ *nadier* ; & au défaut du *Grenadier*, qu'on se
„ serve de l'arbre qu'on appelle *le Saule brun* ;
„ & au défaut de tous ces arbres, qu'on se
„ serve du bois de l'*arbre* qui se trouvera sur
„ le lieu le plus ressemblant à ceux qu'on vient
„ de prescrire. Ces *lattes* doivent être *longues*
„ d'une *coudée*, à mesurer au bras du *corps*
„ *mort* à qui elles doivent servir, & il les faut
„ mettre juste sous l'*aisselle*, & faire que le
„ *bras* soit étendu tout du long. 5. Que la
„ *latte* du côté droit soit mise sur la *chair* sous
„ *la chemise*, mais que celle qu'on met au cô-
„ té gauche soit mise sur *la chemise*. 6. Que
„ le *linge mortuaire* soit de *toile blanche*, & non

„ de

Digitized by Google

» de couleur. 7. Que le *fil* duquel on couſt » le linge mortuaire, & avec lequel le corps » eſt couſu dans le linge, ſoit pris de la toile » même, c'eſt-à-dire qu'il faut *effiler* le linge, » & en tirer aſſez de *fil* pour toute cette cou- » ture. 8. Que ſi c'eſt le corps d'un *homme*, » on lui mette ſur la tête cette ſorte de *Tur-* » *ban*, dit *Hammamé*, c'eſt-à-dire, *Bonnet du* » *bain*, parce qu'il eſt fait pour ſe couvrir » étant au bain. Il faut que ce *Turban* ſoit de » *toile blanche*, & il en faut laiſſer les bouts ſi » longs, qu'ils puiſſent être liez ſous le men- » ton, & pendre enſuite ſur l'eſtomach, où » il faudra les étendre ſur les côtez, en cou- » vrant l'endroit où le bras joint au côté, un » bout d'un côté, & un bout de l'autre. » 9. D'enveloper le corps dans un *grand drap*, » après l'avoir enſeveli comme il a été dit, » lequel *drap* doit être *long* du moins de *trois* » *coudées & demi*. Il faut étendre le corps » ſur ce *drap*, fendre le drap par le milieu au » deſſous des feſſes, & tirer les deux piéces » devant à l'entour des reins, en maniére de » ceinture. 10. Que ſi le corps mort eſt » d'une *femme*, on lui envelope la tête d'un » *Roupac*. (C'eſt un demi voile qui tombe par devant ſur le viſage, & qui par le derriere tombe juſqu'au bas du dos. Les femmes le portent continuellement dans le logis. Il eſt fait de toile très-fine, de cotton, ou de ſoye; communément il eſt de reſeau, brodé & ouvragé fort délicatement. C'eſt à mon avis ce que les *Romains* appelloient *Calentica*, & ce que nous nommions anciennement *couvrechef*, qui eſt long & large, differemment ſelon les divers Païs où il eſt en uſage.

» 11. Que

" 11. Que si c'est une *femme*, après le *Rou-*
" *pac* mis, on la couvre par devant d'un grand
" voile, que l'on fendra sur l'estomach, au
" dessus des mammelles, sur lesquelles les
" piéces de ce drap passeront & seront arrê-
" tées sous le dos, à l'endroit des hanches.
" 12. De boucher avec du *cotton* les conduits
" par où le ventre se décharge, devant & der-
" riere, le mieux qu'il se pourra, pour em-
" pêcher qu'il n'en sorte aucune humeur;
" sur quoi vous observerez qu'il y a des
" Docteurs qui tiennent que si après les *Pu-*
" *rifications* prescrites, il sort quelque ordure
" du corps, il faut administrer une nouvelle
" *Purification*, mais ces Docteurs sont en pe-
" tit nombre; le plus grand nombre est pour
" l'opinion contraire.

" ARTICLE III. Les huit choses qu'*il*
" *faut éviter* dans ce service qu'on rend aux
" Défunts, comme étant *mal seantes*, sont
" 1. De se servir de *ciseaux*, de *couteau*, ou
" d'aucun autre *instrument de fer*, dans la
" taille & la composition des linges mortuai-
" res. Il faut *déchirer* la toile avec les doigts,
" & puis la coudre. (Cela n'est pas difficile
à faire, la toile de cotton étant aisée à *déchi-*
rer; & les Tailleurs aux *Indes* taillent com-
munément les chemises ainsi avec les doigts,
sans se servir de *cizeaux*; les pointes, les gous-
settes tout est taillé avec les doigts, & l'est
aussi nettement qu'avec des *cizeaux*.) 2. De
" mettre des *manches* à la chemise du mort.
" Si on la fait exprès neuve, comme il est
" plus convenable qu'elle le soit, il la faut
" faire sans *manches*, mais si l'on prend une
" de ses propres chemises, on y peut laisser

" les *manches*, après en avoir ôté les boutons, " ou les cordons, afin qu'elle ressemble plus " à une chemise de mort. 3. De *mouiller* " avec sa *salive* le fil dont on coust la chemi- " se du mort & les draps dans lesquels il est " enseveli. S'il est besoin de mouiller le fil, " il faut le faire avec de l'eau nette. 4. De " *parfumer* les linges du mort, ni de les met- " tre en aucun endroit où ils puissent pren- " dre aucune *odeur*. 5. De faire ces linges " de *chanvre*, de *lin*, de *poil de chameau*, de " *chevre*, ou de *mouton*, ou de toute autre " chose que de fil de cotton. 6. De les fai- " re de cette *toile* qu'on appelle *Casseph*. (Il y en a de trois sortes, l'une est comme nôtre toile ouvrée, l'autre comme nôtre futaine, l'autre est de fil double, qui rend la toile si forte, qu'on ne la peut déchirer aisément.) " 7. D'écrire sur ces habits mortuaires avec " de l'*ancre*, ou avec aucune autre *liqueur*, " ou *teinture*, qui soit de couleur noire. " 8. De farder les *sourcils* & les *paupieres* du " mort, & de mettre du *Campher* dans ses " *oreilles*.

" Observez pour la fin de cette Section " deux choses. La premiére que si une *fem-* " *me* meurt dans sa *grossesse*, d'une mort " assez subite pour faire juger que son enfant " vit, il faut quand elle rend le dernier sou- " pir, lui ouvrir le ventre au côté gauche, " tirer l'enfant, puis recoudre l'ouverture le " plus près qu'il est possible, & faire l'opera- " tion le plus vite qu'il est possible. La se- " conde, que si par un accident contraire, " l'*enfant* est mort dans le ventre de sa mere " vivante, il faut enfoncer la main dans la

" ma-

„ matrice, mettre l'*enfant* en piéces, & les ti-
„ rer dehors : & sur cela vous devez encore
„ distinguer pour l'âge de l'enfant ; car si l'*en-*
„ *fant* qu'on tire dehors a quatre mois passez,
„ il faut en recoudre les piéces le plus près
„ qu'il se peut, les enveloper & enfermer
„ dans un drap, & puis lui administrer la *pu-*
„ *rification* par trois fois, & enfin l'ensevelir
„ comme une grande personne ; mais si l'*en-*
„ *fant* a moins de quatre mois, il suffit, soit
„ qu'on le tire entier du ventre de sa mere,
„ soit qu'on le tire en piéces, de l'ensevelir
„ sans lui administrer aucune sorte de lave-
„ ment legal.

SECOND POINT.

„ CE second point, qui contient trois Ar-
„ ticles comme le premier, traite de tout
„ ce qu'il faut observer & pratiquer à l'en-
„ droit des *morts*, depuis le tems qu'on les a
„ enfermez dans le drap mortuaire, jusqu'à
„ ce qu'on les porte *en terre*, qu'ils soient
„ mis dans *la fosse*, & que la *fosse* soit comblée
„ & couverte. Le premier Article contient
„ cinq *préceptes*. Le second trente trois *Con-*
„ *seils*. Le troisiéme neuf *prohibitions*. C'est
„ en tout quarante sept choses qu'il faut fai-
„ re, ou qu'il faut éviter.

„ ARTICLE I. Les cinq points *com-*
„ *mandez* sont 1. De faire des *prieres* pour les
„ *Morts* & sur les *Morts*. 2. De *porter* le
„ corps au *sepulcre*, ou proche du *sepulcre* ; sur
„ quoi observez que si l'on est sur mer, si
„ loin de terre qu'on ne puisse y arriver avant
„ que le corps sente mauvais, il faut l'enfer-

„ mer dans une *Pitare*. (Ce ſont de grandes urnes de terre où l'on met l'eau en *Orient*, au lieu des *Pipes* dont nous nous ſervons ſur mer,)
„ ou dans une caiſſe de bois; & l'enfermer,
„ de ſorte que la tête ſoit arrêtée, & ne re-
„ mue pas, mettant dedans l'urne ou la Caiſſe
„ aſſez de poids pour la faire incontinent al-
„ ler à fonds. Mais ſi l'on ne peut avoir
„ rien de tel pour mettre le *corps mort*, il faut
„ ſeulement lui attacher un poids au col, ſoit
„ de fer, ſoit de pierre, & le jetter en la mer,
„ obſervant de le jetter, ayant le côté droit
„ tourné vers le *Kebla*, en ſorte qu'il ſoit
„ jetté dans la mer en la même poſture qu'on
„ met les *Morts* dans le ſepulcre. 3. De
„ *coucher* le *Mort* dans le ſepulcre ſur le *côté*
„ *droit*, le viſage tourné au *Kebla*, tout au
„ contraire de ce qu'il a été preſcrit de faire
„ au tems de l'agonie; car alors il falloit que
„ le corps étant étendu de ſon long, les plan-
„ tes de ſes pieds fuſſent vis-à-vis le *Kebla*,
„ perpendiculairement, mais dans la foſſe il
„ faut que tout le corps ſoit étendu de ce
„ côté-là lateralement; ſur quoi obſervez auſſi
„ à l'égard d'une femme qui eſt dans le rang
„ du *Jeſſiah*, (c'eſt le tribut que les *Princes Mahometans* font payer aux gens qui vivent ſous leur domination, ſans vouloir embraſſer leur Créance. Il fut établi par accord entre les premiers *Mahometans*, & les *Chrétiens* qu'ils avoient ſubjuguez, qu'ils ne ſeroient point forcez à embraſſer le *Mahometiſme*, moyennant qu'ils payaſſent annuellement un tribut par tête pour les mâles, depuis l'âge de puberté, lequel accord fut depuis rendu commun pour les *Juifs*, & pour les *Gentils*,)
„ ſi

„ si une femme, qui est dans le cas de ce tri-
„ but, meurt grosse d'un *Mahometan* avant le
„ quatriéme mois de sa grossesse, il faut po-
„ ser son corps dans la fosse, le dos au *Ke-*
„ *bla*, & cela à cause de son enfant qui est
„ *Musulman*, comme étant né d'un pere qui
„ l'est; car l'enfant dans le ventre, a le visage
„ tourné au dos de la Mere, d'où il s'ensuit
„ que la femme Infidéle ayant le dos tourné
„ au *Kebla*, son enfant fidéle y a la face
„ tournée. (Cette observation est faite particulierement à cause de ces *Esclaves Chrétiennes*, que les *Mahometans* gardent & menent par tout avec eux, comme s'ils les avoient épousées; car on ne les force point à renier la foi *Chrétienne*, quoi qu'elles ne manquent gueres de le faire; mais les enfans qui en naissent, soit mâles, soit femelles, sont *Mahometans*.)
„ 4. Que la *fosse* soit si *profonde*, & si bien *rem-*
„ *plie*, & *couverte*, que les bêtes sauvages ne
„ puissent en tirer le cadavre, ni qu'aucune
„ mauvaise odeur puisse transpirer. (C'est qu'il y a des païs où les *Chacals*, qui sont une sorte d'*Hyenne*, les *Loups*, les *Renards*, & d'autres animaux aussi carnassiers, ouvrent les fosses, déterrent les morts, & les dévorent, encore qu'elles soient profondes de six à sept pieds, & qu'il y ait de grosses pierres roulées dessus; de maniére qu'on est obligé de mettre des gardes sur les fosses durant les cinq ou six premiers jours de l'enterrement, pour détourner ces bêtes feroces. J'ai vû cela en divers lieux & à diverses fois.) 5. Que la *terre*,
„ dans laquelle on enterre le *mort*, soit que
„ ce soit un *Cimetiere* public, ou un lieu par-
„ ticulier, ait été légitimement acquise, non

„ extorquée par fraude, ou par violence, ni „ achetée d'un bien mal acquis, & que le „ Maître du fonds consente librement que le „ mort y soit enterré.

„ ARTICLE II. Les trente trois choses „ *conseillées* sur le sujet, sont 1. Que ceux qui „ *accompagnent* le Corps, lors qu'on le porte „ en terre, & ceux qui *aident* à le porter, „ *marchent derriere* le Corps & *à côté*, mais „ qu'on ne *marche* jamais *devant*. (Les Enterremens des *Mahometans* ne sont pas de longs & graves Convois, comme parmi nous. On n'y voit jamais de Deuil, c'est-à-dire que les Parens du Défunt ne sont point accoûtumez à s'y trouver. Il n'y va point non plus de personnes graves. On emporte le *mort* vite, & comme voulant en être promptement déchargé; & il ne va avec le Corps que des gens pour le porter, en cas que personne sur le chemin n'eût la charité de prêter l'épaule pour cela, comme c'est un point de charité dans cette *Religion* que de le faire. Le mystere, ou la raison, du Conseil de ne courir pas devant la biere, c'est, disent-ils, que quand un Fidéle est mort, des Anges viennent le garder, jusqu'à ce qu'il ait rendu compte, & il faut, par un religieux respect, leur ceder le pas. „ 2. Que ceux qui portent le corps, le „ portent en *quarré*, c'est-à-dire *côté contre* „ *côté*. (Le mot original est *Terbieh*; dont le sens est que ceux qui portent la biere, doivent porter de l'*épaule droite* le *côté droit* du corps, & de l'*épaule gauche* le *côté gauche*, tant aux pieds, qu'à la tête.) „ 3. Qu'à la „ premiére vuë de la biere, chacun fasse cette „ *priere* en soi-même, soit ceux qui sont ve-

„ nus

„ nus pour la porter, soit ceux qui ne font „ seulement que suivre, soit ceux qui ren- „ contrent l'enterrement, en disant: *O Dieu* „ *très-grand, voici ce que Dieu & les Prophe-* „ *tes nous ont déclaré de nôtre commune fin,* „ *dont la vérité se verifie par la suite des expe-* „ *riences que nous en faisons de jour en jour. O* „ *Dieu! augmente en nous la foi & la soumis-* „ *sion à tes Commandemens. Louange soit à* „ *Dieu, qui est merveilleusement Illustre par sa* „ *Puissance, qui par amour & par misericor-* „ *de a créé tous les Etres & ses Serviteurs.* (Le mot original signifie *tous les hommes*, parce que tous servent Dieu, soit bons, soit mauvais, quoi qu'ils fassent.) *Gloire soit à Dieu,* „ *qui ne nous a point fait naître parmi ceux qui* „ *sont reprouvez.* 4. Que l'on fasse la *fosse* „ dans l'endroit du *Cimetiere*, qui est le plus „ proche de la Maison du Défunt, s'il est „ mort dans sa maison, ou bien le plus pro- „ che de celle dans laquelle il est mort, ex- „ cepté les *Cimetieres* où un Descendant des „ *Imams*, ou un Docteur célébre, ou quel- „ qu'autre Saint & éminent personnage dans „ la *Religion*, seroit enterré; car en ce cas, „ plus on est enterré près de son sepulcre, & „ mieux c'est. 5. Que la *Profondeur* de la „ fosse soit au moins de *la hauteur du Fos-* „ *soyeur*: c'est-à-dire que ceux qui font la „ fosse, ne puissent voir en se tenant sur leurs „ pieds ceux qui passent dans le *Cimetiere*. „ 6. Que la fosse étant faite de la profondeur „ qu'on vient de prescrire, le fond en étant „ plat & uni, & les côtez perpendiculaires, „ & droits, on creuse une *fosse laterale*; c'est- „ à-dire qu'à un des côtez de la *fosse*, on creuse

„ une autre *fosse basse*, non pas droite, mais
„ en talu, capable de contenir un corps, ce
„ qu'il faut faire même quand la fosse seroit
„ dans un lieu areneux ou du sable mouvant.
„ 7. Que cette fosse laterale soit faite *du côté*
„ du *Kebla*. 8. Que la grande fosse soit *de*
„ *telle largeur*, qu'un *homme* s'y puisse *asseoir*
„ à l'aise, & la fosse collaterale *assez spacieuse*
„ pour contenir un corps couché sur le côté.
„ 9. Que quand le corps est arrivé au *Cime-*
„ *tiere*, on *le mette bas à huit pas* de la fosse,
„ au pied de la fosse; qu'au bout d'*une mi-*
„ *nute*, on le reprenne, & on l'en aproche de
„ *deux pas*: qu'après un pareil espace de tems,
„ on *leve la biere*, & qu'on la porte encore
„ *deux pas*, & ainsi *trois fois* de suite, jusqu'à
„ ce qu'on pose le cercueuil *sur le bord de la*
„ *fosse*, hors duquel au bout de *deux minutes*
„ encore, on tirera le corps pour le descen-
„ dre dans la fosse. Ce qui s'entend du Corps
„ d'un *homme*, car pour celui d'une *femme*,
„ cette aproche du sepulcre *par intervalles*,
„ n'est pas conseillée. (La raison qu'ils ren-
dent de ces *aproches* de la fosse *à quatre repri-*
ses, c'est, disent-ils, comme pour donner à
l'homme le tems de se reconnoître, afin de
le préparer au sepulcre, & pour prévenir ainsi
un subit épouvantement; car ils prétendent
que l'*ame* du Défunt est proche de son corps,
& qu'elle y rentre dès que l'enterrement est
passé, & que le monde s'est retiré seulement
deux pas loin de la fosse.) „ 10. Que si le
„ corps qu'on enterre est de *sexe viril*, on le
„ fasse *descendre lentement* dans la fosse, la *tête*
„ la premiére, le *corps* après, & puis les *pieds*;
„ c'est-à-dire qu'on fera descendre la *tête*, en
„ te-

„ tenant le *corps* ſur le bord de la foſſe, puis „ on laiſſera aller le *corps* juſqu'aux *jambes*, „ & puis les *jambes* après; mais ſi le *corps* eſt „ de l'*autre ſexe*, ces *repos* & ces *intervalles*, „ ne ſont pas à obſerver: il faut faire deſcen- „ dre le *corps* tout d'un coup, les *pieds* en „ même tems que la *tête*. 11. Qu'en enter- „ rant une *femme*, ou une *fille*, on entoure „ le foſſé d'un *voile*, ou *pavillon quarré*. (C'eſt çomme un tour de lit, ou comme ces tentes qu'on met dans la riviere pour baigner les femmes, leſquelles ſont quarrées & n'ont point de deſſus; & c'eſt afin qu'on ne puiſſe voir le corps quand on le tire de la biere, & qu'on le met dans la foſſe.) „ 12. Que „ l'*homme*, qui eſt dans la foſſe pour recevoir „ le corps, & pour le coucher & l'étendre, „ ait la *tête nuë* & les *pieds nuds*. 13. Que ſi „ le corps eſt de *ſexe feminin*, l'homme qui „ le reçoit dans la foſſe, ſoit *Mahaaram* avec „ la perſonne qu'il enterre, au degré le plus „ proche qu'il ſe pourra, & ſi c'eſt ſon mari „ cela eſt encore mieux; (J'ai expliqué ce mot de *Mahaaram* dans la Section de la *Purification des Morts*; il ſignifie celui qui peut entrer dans l'apartement d'une femme, & ce doit être ſon Parent ſi proche, qu'il ne lui ſoit pas permis d'épouſer;) Mais ſi le corps „ eſt de *ſexe viril*, c'eſt tout le contraire, ce- „ lui qui le reçoit dans la foſſe, & qui le cou- „ che, ne doit point être ſon parent, ni ſon „ allié, mais un étranger. 14. Que celui, „ qui reçoit le corps dans la foſſe, faſſe tout „ bas la *priere* ſuivante, dans le tems qu'il le „ couche, & l'étend dans la petite foſſe late- „ ralle: *au nom de Dieu*, *& avec Dieu*, *dans*

Digitized by Google

la voye, la Religion, & la profession du Prophete de Dieu, sur qui soit le salut & la paix. O Dieu! ton serviteur s'est soumis lui-même à toi, & le fils de ton serviteur est descendu chez toi. (Le terme original signifie *aller passer quelques jours chez un bon ami.*) *Et toi, tu es le meilleur de ceux chez qui on puisse descendre. O Dieu! mets devant lui dans cette fosse la joye & le repos, & fais qu'il puisse parvenir auprès de son Prophete. O Dieu! nous ne savons de lui que de bonnes choses, mais toi, tu sais mieux ce qui est de lui, que nous ne le savons, car tu es sage & savant.* „ Observez ici que cette *Prie-* „ *re* se doit dire en termes *Masculins*, ou *Fe-* „ *minins*, selon la personne pour laquelle elle „ se dit. (J'ai déja remarqué que la *Langue Arabe* a la terminaison differente pour le sexe Masculin & feminin.) 15. La quinzieme „ chose qu'on conseille dans l'enterrement „ d'un *corps mort*, est de mettre sous sa tête „ *un peu de terre*, qu'on accommodera com- „ me pour lui servir d'oreiller, en sorte qu'il „ ait la tête plus haute que le corps. 16. De „ mettre sous la jouë, du côté qu'il est cou- „ ché, un peu de terre de *Kerbela* (c'est le nom du lieu où *Aly*, le premier des *Imams*, & des légitimes Successeurs de *Mahammed*, selon la créance *Persane*, est enterré. Ils tiennent pour sainte la terre de tout ce lieu-là, & quand ils font leurs prieres, ils ont toujours un palet fait de cette terre, épais d'un doigt, grand comme le creux de la main, les uns plus, les autres moins, sur lequel ils appuyent le front dans l'adoration, lors qu'ils se prosternent la tête contre la terre. C'est un de ces palets-là qu'il est conseillé ici de met-

Digitized by Google

mettre ſous la jouë du mort.) „ 17. De *dé-
„ nouer* enſuite les *nœuds* du Drap mortuaire
„ découſant tout ce qui eſt couſu, élargiſſant
„ tout ce qui eſt ſerré, en ſorte que le corps
„ y ſoit à l'aiſe, & comme s'il vouloit s'en
„ dégager. 18. D'*ôter* de deſſus ſon *viſage*
„ tout ce qui le couvre, en ſorte qu'il de-
„ meure *nud* & *découvert*. 19. De mettre
„ tant de *terre* ſous lui, au *côté gauche*, qu'il
„ demeure couché ferme & bien appuyé par
„ tout ſur le *côté droit*, en ſorte que le corps
„ ne puiſſe tomber ni chanceler. 20. Le
„ vingtieme conſeil eſt que le corps étant ainſi
„ poſé, & appuyé, on *recite à haute voix*, le
„ viſage tourné vers lui, & les yeux attachez
„ ſur lui, les paroles de la *Confeſſion de foi*
„ pour un mort, en ces paroles : *O ſerviteur*
„ (Eſclave) *de Dieu, qu'il te ſouvienne de gar-
„ der la foi, celle qui en ce monde nous diſtin-
„ gue des autres* Religions, *& en laquelle tu es
„ parti du monde, laquelle conſiſte en la ferme
„ créance & en la profeſſion haute & découver-
„ te qu'il n'y a point d'autre* Dieu *que* Dieu,
„ *que* Dieu *eſt un & unique, n'ayant point de
„ Compagnon, pur, ſimple, & incompoſé, vi-
„ vant, eſſentiel, Eternel, perpetuel, agiſſant
„ à jamais & ſans ceſſer, qui n'a ni d'égal, ni
„ de contemporain, qui n'engendre ni n'eſt en-
„ gendré, & que* Mahammed, *à qui ſoit la
„ paix & la benediction, eſt le ſeau ou le der-
„ nier des Prophetes, le Seigneur des Prophetes,
„ des Apôtres, & des ſaints Legiſlateurs, le-
„ quel Dieu a envoyé avec des preceptes droits,
„ & une veritable Religion, afin de rendre ſa
„ voye claire & certaine par deſſus toute voye &
„ toute Religion, en depit de ceux qui donnent à*

„ *Dieu des Compagnons. Et qu'*Aly, *à qui*
„ *soit la paix & la benediction, est l'ami de*
„ *Dieu, le Successeur & l'executeur Testamen-*
„ *taire de son Prophete, & son Vicaire après*
„ *lui, s'occupant & s'entretenant dans les fonc-*
„ *tions de sa charge, & que les enfans d'*Aly,
„ *ses vicaires Successeurs & executeurs Testa-*
„ *mentaires sont* Hossein, & Hassein, Aly, &
„ Mahammed Baker, Jafer, *&* Mouza, Aly
„ Reka, & Mahammed Taky, Aly Naky,
„ & Hosein Askery, *& le Successeur dont on*
„ *attend le retour, qui est* Mahammed Mehdy,
„ *Maître des tems, sur qui tous soit le salut &*
„ *la paix, lesquels Dieu a établis sur tous les*
„ *hommes pour leur reveler les secrets de la foi*
„ *& la voye de salut. O Serviteur de Dieu, il*
„ *va venir à toi deux Anges* (*Nekir & Munkir*,
„ qu'ils appellent les *Anges du Sepulchre*, qui
„ sont ceux que les *Juifs* appelloient *Douma*,
„ c'est-à-dire les *Prefects du silence:*) *Anges*
„ *très-honorables & très-excellents, envoyez &*
„ *commis de Dieu pour t'interroger touchant ton*
„ *Seigneur & ta Religion, quel est ton livre sa-*
„ *cré, ton Prophete, ton Imam*, (Patron) *ton*
„ *Kebla?* (le lieu où il faut avoir le visage
„ tourné en priant) *Ne sois ni triste ni inquiet,*
„ *parle avec asseurance, & réponds fermement*
„ *ainsi:* Dieu *est mon Seigneur*, Mahammed *est*
„ *mon Prophete*, l'Islamisme (le Mahometisme)
„ *est ma Religion.* Le Coran (l'Alcoran)
„ *est mon livre sacré.* Le Kaaba (la Chapel-
„ le de la Mecque) *est mon* Kebla. Aly,
„ *sur qui est la paix, est mon* Imam (Patron.)
„ *& les onze* Imams *nommez ci-dessus, qui*
„ *sont les Successeurs & executeurs légitimement*
„ *constituez, sont mes* Imams (avocats) *après*

Digitized by Google

„ *lui, & cela c'eſt ce que j'approuve & con-*
„ *feſſe : & je confeſſe de plus, que la mort eſt*
„ *réelle & vraye : que l'interrogation* de Nekir
„ & Munkir, *les très-excellens Anges du Se-*
„ *pulcbre dans la foſſe, eſt réelle & vraye : Que*
„ *la Reſurrection eſt réelle & vraye : que l'in-*
„ *formation, & le jugement des actions humai-*
„ *nes, ſont réels & vrais : que le* Pul-ſerat,
(c'eſt le pont étroit ſur la gehenne de l'*En-
fer*, par deſſus lequel ils diſent qu'il faut
que tous les hommes paſſent pour aller en
Paradis,) *eſt un chemin réel & vrai : que le
feu* (l'Enfer) *eſt réel & vrai ; & que la
comparition en la preſence de* Dieu *très-haut eſt
réelle & vraye. C'eſt là ma créance : en cette
foi j'ai été vivifié : en elle je ſuis mort : & en
elle je reſſuſciterai, s'il plait à* Dieu *très-Grand
& très-bon.* Obſervez ici que ſi le *Corps mort*
„ eſt de ſexe feminin, il faut faire cette ex-
„ hortation au genre feminin, en diſant, par
„ exemple, *O ſervante de Dieu*, au lieu de di-
„ re, *O ſerviteur de Dieu.* 21. Qu'on *ferme*
„ & *boucke* la petite foſſe laterale avec une
„ couche de *briques* de terre cuites au ſoleil,
„ qu'on couchera droites l'une ſur l'autre, &
„ qu'on couvrira d'argile, ou de terre mêlée
„ de paille. 22. Qu'au tems qu'on mure &
„ ferme la foſſe laterale, *chacun des aſſiſtans*,
„ & particulierement le *foſſoyeur*, diſe ainſi,
„ en obſervant les terminaiſons maſculines
„ ou feminines, ſelon le ſexe de la perſonne
„ morte, & en ayant les yeux fichez ſur la pe-
„ tite foſſe qu'on bouche. *O Dieu ſois propi-*
„ *ce à ce corps dans ſa ſolitude* : (il y a dans l'o-
riginal, *dans ſon unité* ; c'eſt-à-dire, *en étant
laiſſé ſeul* ;) „ *ſois ſa compagnie & ſon Aſſeſſeur*

Digitized by Google

„ *dans son unité: assure-le contre ses craintes &* „ *frayeurs: & le fais jouïr de ta misericorde;* „ *misericorde, qui lui serve par dessus toute au-* „ *tre misericorde, selon que ta misericorde est* „ *pour tous ceux qui s'y attendent.* 23. Que „ ceux qui sont présens & assistans à l'enter- „ rement, hors les parens du défunt, s'il y „ en a, *jettent* tant soit peu de *terre* dans la „ fosse, la poussant du *dos de la main.* „ 24. Qu'en jettant cette terre dans la fosse, „ chacun qui la pousse dise ces paroles: *Certainement, nous sommes à Dieu: nous sommes venus de Dieu, & nous retournerons à Dieu.* „ 25. Qu'on observe qu'une fosse soit *éloignée* „ de tous côtez d'une autre, du moins de „ quatre doigts, & que le *dessus* de la fosse „ soit *relevé* au moins de la hauteur d'une „ paume. 26. Qu'on mette sur la fosse *une* „ *couche de sable* ou *gravier*, & si ce peut être „ du *sable rouge*, ce sera le mieux. (C'est afin qu'il n'y croisse point d'herbe qui attire les animaux, ce qui, disent-ils, incommoderoit les morts; car dans leur Théologie ils enseignent qu'il reste dans tous les corps morts un sentiment sourd, & néanmoins fort pour les rendre capables de douleur & de plaisir. Même dans les *Hadis*, qu'on peut appeller la *Legende Mahometane*, étant le livre des *Dits & faits des Saints*, il y a qu'*un mort sent dans sa fosse jusqu'au froid & au chaud*, & c'est la raison du conseil qui a été donné dans la 3. Partie Sec. 2. Art. 2. de manier doucement le mort, en lui administrant la *Purification*: Il faut ajouter encore que c'est par la même raison qu'ils tiennent pour une chose deshonnête & vilaine de se promener dans les Cime-

Digitized by Google

metieres, & de passer seulement sur le sepulcre des morts, parce, disent-ils, que c'est faire un bruit qui les incommode. Aussi presque toutes les fosses sont couvertes d'un tombeau élevé de quelque quatre pieds, ou sont entourées de pierres plattes, hautes de quinze à vingt pouces, fichées en terre, pour empêcher les hommes & les bêtes de passer dessus.) „ 27. Que l'on mette en terre, sur la „ fosse, soit qu'elle soit couverte d'une tom- „ be, ou qu'elle ne le soit pas, quelque *mar-* „ *bre*, quelque *pierre*, ou quelque *bois* du côté „ de la tête, si c'est la fosse d'un *homme*, mais „ si c'est la fosse d'une *femme* ou d'une *fille*, „ il faut mettre une *pierre* à la tête, & une „ aux pieds, pour servir de signal. 28. Que „ l'on jette de l'*Eau* sur la surface de la fosse, „ laquelle eau il faut jetter le long de la tête „ vers les pieds, puis des pieds vers la tête; „ & s'il arrivoit que le milieu de la fosse ne „ fût pas assez bien mouillé, on y en peut „ jetter tout droit, c'est-à-dire de haut en bas; „ mais il faut faire cette aspersion tout de sui- „ te, & en sorte que la superficie entiere de „ la fosse soit également mouillée. 29. Que „ l'homme qui fait cette aspersion d'eau, ait „ toûjours la *tête tournée* vers le *Kebla*, de „ quelque côté de la fosse qu'il se tienne. „ 30. Que chacun des assistans applique *ses* „ *mains*, ou *un doigt* seulement sur la fosse, „ quand elle est ainsi mouillée; & les presse „ si fort que la marque y paroisse nette & „ profonde. (C'est, disent-ils, pour servir de témoignage au défunt & pour être comme une déposition en sa faveur qu'il est mort vrai *Mahometan*. Ils assurent que tant que ces mar-

Digitized by Google

marques demeurent empraintes ſur la foſſe, Dieu fait miſericorde au défunt, & que les Anges qui vont & viennent ſur le Sepulchre rendent témoignage en les voyant, de la ve-
„ rité de ſa *Religion.*) „ 31. Que chacun qui
„ marque ſes *doigts* ſur la foſſe, ait la tête
„ tournée au *Kebla.* 32. Qu'on *liſe* enſuite
„ ſur la foſſe *par ſept fois*, (quelques Docteurs
„ conſeillent de le lire dix fois,) le Chapi-
„ tre de l'*Alcoran*, qui a pour tître *Henna*
„ *Elnezabat*, qui eſt le ſoixante-dix-neuvié-
„ me; enſuite de quoi un homme dira tout
„ haut cette priere au nom du mort: *O Dieu! élargi la terre de mes deux côtez, afin que mon Ame monte vers toi. Fais moi entrer dans tes bonnes graces: honore moi de ta bienveillance, & fais moi jouir dans mon ſepulchre de ta miſericorde; miſericorde qui prevaut par deſſus toute autre miſericorde, & qui ſuffit à ceux à qui tu la donnes. O Dieu! détache la terre d'autour de moi, & me tire de la terre, afin que ſans peine je m'en aille à toi.* „ Obſervez ici que
„ les terminaiſons des termes perſonnels &
„ relatifs de cette priere doivent être du genre
„ de la perſonne au nom de qui on la fait.
„ 33. Que ce ſoit *le Tuteur* des enfans du dé-
„ funt, ſoit naturel, ſoit conſtitué, qui *faſſe*
„ *l'oraiſon* ſuſditte, ou l'*Executeur du Teſta-*
„ *ment*, ou *celui* que cet Executeur voudra
„ commettre, ou que ce ſoit *le plus proche*
„ *parent* du défunt, s'il n'y a perſonne qui
„ veuille prendre ſoin de ſes affaires, & qu'il
„ faſſe cette priere après que tous les aſſiſtans
„ ſont retirez.

„ ARTICLE III. Les neuf choſes qui
„ ſont *indecentes* dans l'office de l'*enterrement*

„ *des*

„ *des morts*, font 1. De voir des *femmes* qui
„ accompagnent le corps, & se trouvent à
„ l'enterrement. 2. De porter *deux morts* à
„ la fois dans une même *biere*. 3. D'enter-
„ rer dans une même *fosse deux morts* à la fois.
„ 4. De *couvrir* le fonds de la grande fosse,
„ ni celui de la fosse laterale, *de planches*, ou
„ de le *paver de pierres*, de *briques* cuites au
„ fourneau, ou de telle autre matiere dure,
„ pour poser le corps dessus. 5. Que les *Pa-*
„ *rens* du corps, s'il y en a à l'enterrement,
„ *jettent* comme les autres *de la terre* dans la
„ fosse, ou sur la fosse. 6. De jetter dans la
„ fosse d'*autre terre* que celle-là même qui en
„ a été tirée en la creusant. 7. De faire *le*
„ *dessus* de la fosse en forme de *toit aigu*, ou
„ ou en *dos d'asne*, mais il le faut faire ou en
„ *demi rond*, ou *plat*. 8. De *reparer*, ou *re-*
„ *nouveller le dessus* du Sepulchre, (c'est-à-
„ dire cette élevation faite sur la fosse,) lors
„ que le tems, ou quelque accident, l'a rui-
„ né, & abattu. 9. De *marcher*, de *se reposer*,
„ de s'*asseoir*, de se *coucher* sur une fosse, ni
„ de *passer* par dessus en enjambant, étant
„ honnête au contraire, de ne passer jamais
„ qu'à côté. Observez trois choses pour la
„ fin de cette Section. La premiere, que la
„ *Loi* commande que lors qu'un homme a
„ été enterré dans un Cimetiere public, on
„ s'enquiere du tems qu'il faut pour la con-
„ sommation entiere d'un corps dans ce Ter-
„ roir, on compte ce tems-là; & que lors
„ qu'il est écoulé, & qu'ainsi on a juste sujet de
„ s'assurer que le corps est reduit en poussie-
„ re, on ôte de dessus la fosse toutes les mar-
„ ques ou signes qu'on y avoit mis, qu'on
„ égale

„ égale le dessus de la fosse au terrain d'alen-
„ tour; & cela, afin qu'on puisse sans scru-
„ pule creuser une autrefois en cet endroit,
„ & y enterrer. Mais il y a deux observa-
„ tions à faire là-dessus; L'une, que cela ne
„ s'entend que pour les sepulchres publics,
„ car pour les autres sepulchres qui sont achet-
„ tez, & dont le fonds appartient à des par-
„ ticuliers, comme les sepulchres des *Rois*,
„ qui sont dans leurs Domaines, la chose est
„ à la liberté du Seigneur du lieu. L'autre
„ distinction est à l'égard des Tombeaux des
„ *Saints*, des *Mouchtebeds*, ou *Docteurs* célé-
„ bres, & des autres éminens personnages de
„ la *Religion*; car il est convenable au con-
„ traire qu'il reste toûjours quelque signe sur
„ leur sepulchre, pour le faire connoître, afin
„ que ceux qui y viennent en pélerinage le
„ puissent reconnoître, & qu'ainsi les vivans
„ tirent du profit de la pieuse visite qu'ils font
„ aux morts. La seconde observation que
„ vous devez faire, c'est qu'il est *sunnet*, c'est-
„ à-dire, *bon* & *convenable*, d'aller *consoler* les
„ proches parens du défunt, & tous ceux qui
„ souffrent notablement par sa mort; & en
„ leur rendant visite leur dire ces paroles à
„ voix basse: *Dieu console ta douleur, qu'il change ta tristesse en joye, & qu'il fasse grace au mort de qui tu portes le deuil.* „ La troisié-
„ me observation c'est qu'il est aussi *sunnet*
„ d'envoyer durant les trois premiers jours
„ du deuil le *manger* tout prêt aux parens du
„ défunt, sur tout au logis où il est mort;
„ comme au contraire, il est *mekroub*, c'est-
„ à-dire *vilain*, & *deshonnête*, d'aller manger
„ chez eux ou avec eux pendant ce tems-là.

QUA-

QUATRIEME PARTIE.

De la Purification avec la terre.

„ CE Chapitre traite de la *Purification legale* qui se fait avec *la terre*, lors qu'on „ a quelque blessure, ou quelque maladie, „ qui ne permet pas qu'on se mouille les parties du corps que la *Loi* commande de laver, ou lors qu'on n'a point d'eau, comme dans les déserts. En ces cas il faut pratiquer le *Tyemmum*, c'est-à-dire, le *Lavement legal* avec *la terre*, lequel se fait *en posant ses mains à terre*, & les appuyant dessus, „ & puis les *passant* sur les parties du corps „ qu'on veut purifier, de même que si on les „ avoit pleines d'eau, & qu'on se purifiât avec „ de l'eau. C'est la matiere de ce Chapitre, „ qui contient vingt-un Points qu'il faut observer; savoir douze, comme *nécessaires* & *commandez*: sept, comme *conseillez*, & qu'il „ est *bon* de pratiquer : & deux, dont il faut „ s'abstenir, comme des choses *sales* & *odieuses*.

„ ARTICLE I. Les douze Points commandez, sont 1. Que le *terrain* où se fait „ la *Purification*, dont nous traitons, ne soit „ acquis ni par fraude, ni par force, mais „ qu'il appartienne légitimement à celui qui „ en a la jouïssance présente, comme il a été „ observé aux Chapitres précedens. 2. Que „ la *terre*, de laquelle on se sert pour faire „ cette sorte de *Purification*, & sur laquelle „ on se tient en la faisant, soit de la *terre*, „ ainsi proprement dite, & que ce ne soit

„ point

„ point de la pierre, du marbre, du pavé, des
„ briques, des planches, ni autre chose de
„ durci au feu ni au Soleil; c'est-à-dire, qu'il
„ ne faut point faire cette sorte de *Purification*
„ ni en une ruë pavée, ni sur un plancher,
„ ni sur des terrasses carrelées, ni en d'autres
„ lieux ainsi revêtus. 3. Que cette *terre* soit
„ *pure* & *nette*. 4. Qu'elle soit *découverte* &
„ *nuë*, c'est-à-dire, qu'il ne faut point qu'il y
„ ait de tapis ou de nattes, ou autre sembla-
„ ble chose dessus. 5. Que cette *terre* ne soit
„ point mêlée avec quelqu'autre corps, com-
„ me s'il y avoit sur la superficie de la paille
„ coupée, de la sciure de bois, & telle autre
„ chose. 6. Que les *parties du corps*, sur
„ lesquelles on exerce le *Lavement commandé*,
„ soient nettes & sans ordure avant le *Tyem-*
„ *mum*. 7. Que la personne, qui fait la *Pu-*
„ *rification* avec la *terre*, ait l'*intention* distincte
„ de se purifier avec la *terre*, & qu'elle dise
„ en elle-même en le commençant : *Je fais*
ce Lavement legal & nécessaire, en la place de
la Lustration commandée, afin que mes prieres
soient faites avec les préparations requises, par-
ce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu.
„ Mais si le *Tyemmum* se fait au lieu de la
„ *Purification*, alors il faut dire, *Je fais cette*
„ *Purification avec la terre*, &c. 8. Que dans
„ cette sorte de *Lavement* on ôte de ses *doigts*
„ les *bagues*, & même cet *anneau* d'or, ou de
„ pierre, qu'on porte au pouce, qui sert à
„ bander l'arc, afin que la main soit toute
„ nuë, & à découvert. 9. Qu'à même tems
„ qu'on dirige ainsi son intention vers l'action
„ proposée, on pose *ses deux mains plattes con-*
„ *tre terre*, en les appuyant dessus. 10. Qu'on
„ porte

„ porte de là *ses deux mains à la tête*, & qu'on
„ les passe tout le long du *visage*, c'est-à-dire,
„ depuis le haut du front, jusqu'au bout du
„ nez. (Ils appellent cela *tout le visage*, à
cause que le reste est tout couvert de barbe.)
„ 11. Qu'on fasse ainsi la *Purification* du *dos*
„ *de la main droite* avec le *plat de la main gau-*
„ *che*. 12. Qu'on fasse semblablement du *plat*
„ *de la main droite* la *Purification* du *dos de la*
„ *main gauche*. Sur quoi observez qu'il y a
„ des Docteurs qui tiennent que si le *Tyem-*
„ *mum* se fait au lieu de la *Lustration*, il suffit
„ d'une application, c'est-à-dire, qu'il suffit
„ d'*étendre les mains* une fois *à terre*, lors
„ qu'on les fait passer sur quelque partie du
„ corps; mais que s'il se fait au lieu de la
„ *Purification*, qui est le *Lavement* de tout le
„ corps, il faut doubler les applications des
„ *mains sur la terre*, c'est-à-dire, mettre deux
„ fois les *mains sur la terre* pour chaque fois
„ qu'on les porte sur son corps; cependant
„ d'autres Docteurs aussi célébres, & en pa-
„ reil nombre, soûtiennent qu'en l'un & en
„ l'autre cas, il faut faire deux applications
„ des *mains sur la terre*, & cette derniere opi-
„ nion est plus recevable & plus sûre.

„ ARTICLE II. Les sept Points *conseil-*
„ *lez* & *convenables* dans cette Ceremonie sa-
„ crée, sont 1. Que la *terre* dont on se sert
„ pour le *Tyemmum*, soit *simple*, & *commune*,
„ & dans son *état naturel*, & non alterée com-
„ me est la terre sigillée, la terre pêtrie, la
„ terre passée, & tout ce qui peut être sem-
„ blable. 2. Que cette *terre* soit quelque *lieu*
„ *élevé*, comme une *butte*, une *colline*, ou une
„ *hauteur*. 3. Qu'en posant les *mains sur la*

„ ter-

„ *terre*, & les y *appuyant*, on *ouvre la main* le
„ plus qu'on peut, pour écarter les *doigts* l'un
„ de l'autre. 4. Qu'après l'application des
„ *mains ſur la terre*, on les ſecouë, pour en
„ faire tomber les grains de *terre* qui s'y pour-
„ roient être attachez. 5. Que ſi la perſon-
„ ne a la *main coupée*, elle applique le *poignet*
„ ſur la *terre*, comme ſi c'étoit la *main*.
„ 6. Qu'on attende toûjours pour cette ſorte
„ de *Purification* l'*extremité* du tems preſcrit
„ pour chaque priere, & pour les autres actes
„ de *Religion* commandez. (Voici le ſens de
ce *Conſeil* : la *Loi* preſcrit de faire les prieres
commandées chacune en ſon propre tems,
c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de tems marquée
pour les faire, ſans qu'il ſoit permis de l'anti-
ciper, ou de le retarder comme on veut; mais
cet eſpace de tems n'eſt pas égal pour toutes
les prieres : à quelques-unes il n'eſt que d'u-
ne heure, & à quelques autres il eſt de qua-
tre heures; & c'eſt là le plus long délai ac-
cordé, après lequel les prieres ſont comptées
pour vaines & inutiles. Or parce que la plû-
part des prieres doivent être précedées du
Lavement legal avec de l'*eau*, il faut lors qu'on
n'en a point, attendre l'extrêmité du tems
preſcrit pour les faire, tant parce que quelque
hazard en pourra faire recouvrer, que pour
témoigner par ce retardement le regret qu'on
a de ne pouvoir ſe purifier de la maniere or-
dinaire & naturelle, & d'être reduit à ſe ſer-
vir du *Tyemmum*.) 7. C'eſt qu'on pratique
„ ce *Tyemmum* à *chaque priere* commandée,
„ encore qu'on fût très-ſûr de ne s'être point
„ ſouillé depuis le tems qu'on a fait la der-
„ niere priere, en quoi il paroît que ce *Tyem-*

„ *mum*

„ *mum* n'eſt pas de même efficace que la *Purification* ordinaire avec de l'*eau*, puis que la *Loi* diſpenſe de la *Luſtration* avant la priere, ſi l'on eſt ſûr de ne s'être pas ſouillé du tout depuis la derniere priere qu'on a faite.

„ ARTICLE III. Les deux Points qu'*il faut éviter* dans la *Purification* dont il s'agit, ſont 1. De la faire ſur du *ſable* & ſur de la *pouſſiere*. 2. De la faire ſur un *pré*, & ſur un *champ couvert d'herbes*, ou *de fleurs*.

CINQUIEME PARTIE.

„ APrès avoir traité, dans les quatre Parties précedentes, la matiere des *Souillures* & des *Purgations legales* à l'égard des *perſonnes*; nous allons traiter cette même matiere à l'égard des *choſes* qui ſont hors des perſonnes, c'eſt-à-dire, de tout ce qu'on doit tenir pour ſouillé dans l'uſage que l'on en fait, & comment il le faut purifier. C'eſt la matiere de deux Sections, dont la premiere contient les *choſes qui purifient*, & la ſeconde, les *choſes qui rendent impur*. (Le mot original que je traduis par *purifier*, eſt *muntebaret*, qui marque cette ſorte de *Purgation* que nous avons appellée *Abſterſion*.)

PREMIERE SECTION.

„ LEs *choſes qui purifient* à l'égard de la *netteté* purement *corporelle*, c'eſt-à-dire, qui rendent nettes les ſubſtances materielles qui ſont ſouillées, ſont au nombre de douze. 1. L'*Eau*. 2. La *Terre*. 3. Le *Soleil*. 4. Le

„ *Feu*.

„ *Feu.* 5. Le *Changement d'état*, ou *de qualité.* 6. Le *Changement de lieu.* 7. Le *Changement de forme*, que nous disons *la Transformation.* 8. La *Diminution.* 9. La *Religion.* 10. La *Cessation.* 11. L'*Abstersion.* 12. La *Conséquence.* Expliquons ces douze Points en autant d'Articles.

„ ARTICLE I. L'*Eau* est la premiere des choses qui purifient. Or l'*Eau* est de deux especes ; car ou c'est de l'*Eau simple & naturelle*, ou c'est de l'*Eau composée* & dénommée de quelque chose. Nous appellons *Eau simple* l'*Eau* de terre & de mer, qu'on employe dans l'usage ordinaire de la vie. Nous appellons *Eau composée* & dénommée de quelque chose, l'eau qui est extraite, ou mêlée de suc de fleurs, de fruits, d'herbes, & de choses odoriferantes. Nous ne traitons ici que de l'*Eau simple* & commune, & cette *Eau simple* se doit encore distinguer en *Eau courante*, & en *Eau morte*.

„ L'*Eau morte* est de quatre sortes. La premiere sorte est celle qui est en la quantité d'un *Kur*. La seconde sorte est celle qui est moindre que d'un *Kur*. La troisiéme sorte est celle qui excede la quantité d'un *kur*. (Nous expliquerons tout à l'heure ce que c'est qu'un *Kur*.) La quatriéme sorte est l'*Eau de puits*.

„ Pour l'*Eau courante*, il y en a aussi de plusieurs sortes. On appelle *Eau courante* toute *Eau* qui sort d'elle-même de la terre, & qui paroît sur sa superficie ; ainsi il en faut excepter l'*Eau des Puits*, qui n'est pas comptée pour *Eau courante*, parce qu'elle ne monte pas sur la superficie de la terre,

„ &

Digitized by Google

„ & qu'elle n'y coule pas naturellement, mais
„ qu'elle demeure dans ſon receptacle, ſans
„ faire autre choſe que de croître à une cer-
„ taine hauteur, ou diminuer à une certaine
„ profondeur, ſans ſe deborder. Or l'*Eau*
„ *courante* n'eſt jamais *impure*, rien ne la rend
„ *ſouillée*, quelque ſaleté ou ordure qui y puiſſe
„ tomber, à moins que ce ne fût dans une
„ telle quantité qu'elle en devint alterée, à
„ l'égard de toutes, ou de quelques unes de
„ ſes qualitez, ſavoir la *couleur*, l'*odeur*, & le
„ *goût*.

„ L'*Eau de pluye* eſt reputée tantôt *Eau*
„ *courante*, & tantôt *Eau morte*. Lors qu'el-
„ le tombe actuellement du Ciel, elle eſt te-
„ nuë pour *Eau courante*, mais lors qu'elle
„ en eſt tombée, on la tient pour *Eau morte*.
„ L'*Eau des bains*, tout de même que l'*Eau*
„ *de la pluye*, eſt reputée tantôt pour *Eau cou-*
„ *rante*, tantôt pour *Eau morte*. Elle eſt de
„ l'*Eau courante*, lors qu'elle ſort d'un *baſſin*,
„ ou *reſervoir*, (les *Perſans* diſent *Madé*, c'eſt-
„ à-dire, *origine*, *ſource*,) qui a un *kur d'Eau*
„ au moins; & elle eſt comptée pour *Eau*
„ *morte*, lors que le reſervoir d'où elle coule
„ contient moins d'un *kur*.

„ Le *Kur d'Eau* ſe compte, ou par meſure,
„ ou par poids. Le *kur d'eau meſuré*, eſt l'eau
„ qui dans ſon reſervoir, ou baſſin, eſt de
„ *quarante-deux paumes* de dimenſions cubi-
„ ques: (Le mot *Perſan* eſt *ephtalmé*, d'où
eſt ſans doute venu le mot *Grec*, *ſſutalma*, &
le mot *Latin*, *ſpithalma*;) „ laquelle paume
„ ſe doit prendre à la meſure d'un homme
„ d'âge parfait, de moyenne taille, étendant
„ ſa main du bout du petit doigt au bout du

Digitized by Google

„ pouce; c'est-à-dire, que la cîterne, la cu-
„ ve, ou autre reservoir d'eau, ait *trois pau-
„ mes & demi* en longueur, autant en largeur,
„ & autant en profondeur, à compter de la
„ superficie de l'eau. Le *kur d'eau pesé*, est
„ l'*Eau* qui est en la quantité de *douze cens*
„ *Ratles*, poids d'*Arak-Arab*, (c'est la Pro-
„ vince d'*Arabie*.) Le *Ratle* est de *cent trente*
„ *Derhem*, poids legal, chaque *Derhem legal*
„ du poids de *quarante-huit grains d'orge*, grain
„ de moyenne sorte; de maniére que le *Ratle*
„ d'*Arak-Arab* est de *six mille deux cens qua-*
„ *rante grains d'orge*, de sorte qu'à compter
„ par *grains*, le *Kur d'eau* doit peser *sept mil-*
„ *lions quatre cens quatre-vingt-huit mille grains*
„ *d'orge*. (Cela revient à un peu plus de neuf
cens pesant, poids d'*Angleterre*.) „ Or l'*eau*
„ qui est en la quantité d'un *Kur*, ne doit
„ être tenue pour *souillée* & *impure*, que par
„ la chute, ou l'injection de quelque or-
„ dure, qui en change, ou la couleur, ou
„ l'odeur, ou le goût. Nous allons expli-
„ quer cette distinction en trois cas differens.
„ 1. Si un homme, ayant la main tachée de
„ sang, la plonge pour la purifier dans un
„ bassin d'*Eau*, ou dans quelqu'autre recepta-
„ cle, qui contienne un *Kur* juste, ni plus,
„ ni moins; l'*Eau* de ce bassin sera censée
„ être toute *impure*, parce qu'il est sûr que ce
„ sang en a alteré une partie. Or cette par-
„ tie alterée, si petite qu'elle puisse être, em-
„ pêche que l'*Eau nette* de ce vaisseau ne soit
„ dans la quantité d'un *Kur*, qui est la quan-
„ tité requise pour purifier, & ainsi la main
„ qu'on y plonge n'en est point purifiée. 2. Si
„ la main plongée dans de l'*Eau* justement de
„ la

„ la quantité marquée, eſt ſouillée par quel-
„ que impureté qui ſe ſoit ſeichée deſſus, com-
„ me une goute d'urine, par exemple, l'*Eau*,
„ en ce cas, ne ſera point cenſée *impure* par
„ l'immerſion de la main ſouillée, parce qu'il
„ ne s'en altere pas une goute, & qu'ainſi de-
„ meurant toute dans la quantité requiſe pour
„ purifier, la main de l'homme en eſt renduë
„ pure; mais s'il tombe des goutes de ſang dans
„ une *Eau*, qui excede la quantité d'un *Kur*,
„ & qu'on juge que les parties de l'*Eau* qui
„ en ſont alterées ne montent pas à la quanti-
„ té qu'il y a par deſſus le *Kur*, toute cette
„ *Eau* ſera reputée *pure* & *nette*; mais ſi l'on
„ juge que les parties alterées excedent ce
„ qu'il y a d'*Eau* par deſſus la quantité ou la
„ meſure d'un *Kur*, toute l'*Eau* ſera tenue
„ pour *impure* & *ſouillée*. 3. Si dans une *Eau*,
„ qui eſt juſtement de la quantité d'un *Kur*,
„ il tombe un poil de *chien*, ou quelqu'autre
„ choſe de cette nature, qui nage ſur la ſurfa-
„ ce, & qu'on l'ôte avec une cueuillere, ou
„ quelqu'autre choſe ſemblable, cette cueuil-
„ lere, & l'*Eau* qu'on ôte avec ce poil, ſont
„ *ſouillées*, mais l'*Eau* du baſſin demeure *net-*
„ *te*, à cauſe que ce poil n'en a alteré aucu-
„ ne partie; mais au contraire, ſi en voulant
„ ôter ce poil on le manque, & on répand de
„ l'*Eau* du baſſin, alors l'*Eau* répanduë, avec
„ ce qu'on avoit mis dedans pour tirer l'or-
„ dure, eſt pure, mais l'eau du baſſin eſt *im-*
„ *pure*, à cauſe que ce qui en a été ôté la
„ rend de moindre quantité qu'un *Kur*. C'eſt-
„ là ce qu'il faut obſerver à l'égard de l'*Eau*
„ qui égale, ou qui ſurpaſſe, la quantité d'un
„ *Kur*; mais pour l'*Eau*, qui eſt en moindre

K 2 „quan-

„ quantité, elle devient impure par l'injection „ de quelque chose souillée, quelle que ce „ soit, bien que l'*Eau* n'en fût alterée, ni „ en sa couleur, ni en son odeur, ni en son „ goût.

„ Quant à l'*Eau de Puits*, il y a diversité „ d'opinions parmi les Docteurs sur ce qui la „ rend *impure*, & sur ce qui la purifie. Les „ uns tiennent que rien de souillé tombant „ dans un *Puits* n'en rend l'*Eau souillée* & *im-* „ *pure*, à moins que l'*Eau* n'en soit alterée „ sensiblement dans quelqu'une de ses quali- „ tez, quand même l'*Eau* de ce *Puits* seroit „ moindre en quantité que la mesure d'un „ *Kur*. Les autres affirment au contraire, „ que l'*Eau* d'un *Puits* devient *impure* par l'in- „ jection d'une chose impure, si elle n'est pas „ de plus d'un *Kur* en quantité, quand mê- „ me elle n'en paroitroit aucunement alte- „ rée. D'autres prennent le milieu de ces „ deux opinions contraires, en disant que si „ l'*Eau du Puits* est au dessous d'un *Kur*, elle „ contracte de la souillure, si la chose souil- „ lée change quelqu'une de ses qualitez; mais „ s'il y a moins d'*Eau* que n'en tient un *Kur*, „ elle contracte la souillure marquée encore „ que nulle de ses qualitez ne parût avoir „ reçû de l'alteration. La premiére opinion „ semble la plus sûre, & nous nous y tenons; „ mais sur la maniére de purifier l'*Eau d'un* „ *Puits*, nous sommes de même sentiment „ que ceux qui sont de l'opinion contraire à „ la nôtre sur ce qui la rend *impure*, & nous „ tenons comme eux que cette *Eau* doit être „ toute tirée, & le Puits mis à sec, lors qu'elle „ devient souillée; comme, par exemple, s'il

„ y tom-

„ y tombe quelque bête morte, ou qui y meu-
„ re, soit une bête pure, comme est le *cha-*
„ *meau*, ou le *bœuf*, soit une bête impure,
„ comme le *chien*. S'il y tombe aussi quel-
„ que liqueur enyvrante de sa nature, com-
„ me le *vin*, ou s'il y tombe aussi de ce que
„ l'on appelle *semen coitus*, ou du *sang* que les
„ femmes perdent par une voye naturelle,
„ de quelque sorte que ce soit; mais si le *Puits*
„ est d'*eau courante*, & qu'il ne puisse être
„ desseché, ces Docteurs décident qu'en ce
„ cas il en faut tirer de l'*Eau* plus ou moins
„ selon la nature de la chose dont elle est souil-
„ lée; car si c'est quelque *animal impur*, il
„ faut que quatre hommes, depuis le lever
„ du Soleil, jusqu'à son coucher, tirent de
„ l'*Eau de ce Puits*, deux à deux, alternati-
„ vement, & sans interruption, & il sera net
„ après; mais si c'est quelque *animal net*, qui
„ y tombe, ou qui y meure, soit de ceux dont
„ il est permis de manger la chair, comme
„ un *bœuf*, ou dont la chair soit défenduë com-
„ me un *âne*, il suffit pour le purifier, d'en
„ tirer un *Kur* d'eau. Si un homme y tombe
„ mort, ou qu'il y meure, soit mâle, soit
„ femele, soit jeune, ou vieux, soit fol ou de
„ sens rassis, il suffit d'en tirer *soixante dix*
„ *cruches d'eau* de grandeur ordinaire, moyen-
„ nant que l'homme soit *Mahometan*; car si
„ c'est un *Capher* (c'est-à-dire, *un homme non*
„ *Mahometan*) il n'est pas décidé s'il en faut
„ tirer plus d'*Eau* que pour un autre homme;
„ quelques Docteurs étant d'avis qu'il en faut
„ tirer autant d'*Eau* que si un *Chien* mort y
„ étoit tombé. Si du sang, ou si de l'excre-
„ ment d'homme, y tombe, il faut distinguer

 „ la

„ la qualité de cet excrement, & en quelle
„ quantité eſt ce ſang; car ſi l'ordure ne fait
„ que de ſortir du corps, ou ſi le ſang eſt en
„ auſſi grande quantité que ce qui en ſort du
„ corps d'un *mouton* quand on le tuë, il faut
„ tirer *cinquante cruches d'Eau* de ce Puits;
„ mais ſi l'ordure eſt ſeche, ou ſi le ſang n'eſt
„ pas en plus grande quantité que celui qui
„ ſort d'un *pigeon* quand on le ſeiche, il ſuffit
„ d'en tirer *dix cruches*. Si la crotte d'un ani-
„ mal net tombe dans ce *puits*, ſi une *ſouris*
„ y tombe, & y meurt, ou ſi un *chien* y tom-
„ be, & en eſt tiré vivant, car ces trois cas ſont
„ dans une même categorie, il faut tirer ſeu-
„ lement *ſept cruches d'Eau* hors du *puits*.
„ S'il y tombe de l'urine d'homme, ou s'il
„ y tombe un *Loup*, ou un *Renard*, ou un
„ *Chat*, qui y meurent, ou un *Cochon*, ou un
„ *Chien*, qui n'y meurent pas, il faut puiſer
„ *quarante cruches d'Eau* de ce *puits*, & il ſera
„ net. S'il y tombe un oiſeau, ou toute au-
„ tre ſorte de volaille, qui y meure, il n'en
„ faut tirer qu'un *ſceau* pour le purifier.

„ Il y a moins de diſtinctions à faire ſur
„ l'*Eau compoſée*, ou *Extraite*, comme l'*Eau*
„ *de roſe*, l'*Eau de ſaule*, ſimple, ou muſquée,
„ l'eau de fleurs, & toute autre ſorte d'*Eau*
„ ſemblable; car s'il tombe dedans quelque
„ choſe de *ſouillé*, ou d'*impur*, quelle que ce
„ ſoit, toute l'*Eau* en eſt rendue *ſouillée*,
„ quand même ce ſeroit un reſervoir qui con-
„ tiendroit dix *Kurs*, ce qui pourtant n'eſt pas
„ généralement reçû; parce qu'il y a des Doc-
„ teurs célébres, comme *Ebne Babouyè*, qui
„ croyent, qu'à l'égard de l'*Eau-roſe*, qui ſe-
„ roit en cette quantité, elle ne ſeroit pas *im-*
„ *pure*,

„ *pure*, on en pourroit faire les *Purifications*
„ *légales*.

„ ARTICLE II. La seconde chose qui
„ purifie de sa nature, est la *Terre*, comme
„ nous l'avons vû au Chapitre du *Tyemmum*,
„ ou de la *Purification avec la Terre*. La *Terre*
„ rend *net*. Par exemple, le pied sali, soit
„ nud, soit chaussé, est purifié par la *Terre* en
„ marchant, & la souillure en est tenue pour
„ nettoyée, même une jambe de bois, qui
„ seroit souillée, par quelque ordure tom-
„ bée dessus, devient *nette* en marchant sur la
„ *Terre*.

„ ARTICLE III. Le *Soleil* purifie par ses
„ *rayons* & par sa *chaleur* les choses souillées,
„ sur lesquelles il les darde. Si un animal,
„ pur ou souillé, licite à manger ou illicite,
„ ou si un homme fait son eau à terre, l'en-
„ droit où il le fait est *souillé*, & qui le touche-
„ roit alors seroit *pollu*, il ne pourroit faire
„ ses prieres accoûtumées sans s'être purifié,
„ auparavant; mais dès que le *Soleil* a donné
„ sur cet endroit, & l'a desseché, il n'est plus
„ souillé, on y peut toucher, sans contracter
„ de souillure. C'est la même chose pour les
„ murailles, pour les terrasses, & aussi pour
„ les nattes, qui sont étendues sur les plan-
„ chers, pour les tapis qui les couvrent, &
„ pour les autres meubles qu'on ne peut aisé-
„ ment ôter de leur place pour les mettre à
„ l'air, il suffit que le *Soleil* donne dessus pour
„ les purifier de leur souillure. Le *Soleil* pu-
„ rifie encore ce qui n'est point capable de
„ transposition, c'est-à-dire qu'on ne peut ôter
„ de sa place pour mettre en une autre, com-
„ me les arbres, les grains, les fruits de la ter-

Digitized by Google

„ re, les portes, les fenêtres, & toutes autres
„ choses semblables; la clarté du *Soleil* don-
„ nant dessus, elles sont nettoyées de la souil-
„ lure qu'elles avoient contractées.

„ ARTICLE IV. Le *feu* rend *net* & pu-
„ rifie d'une autre maniére que le *Soleil*, car
„ il ne rend *pur* qu'entant qu'il change la qua-
„ lité des choses. Il rend *pur* tout ce qu'il
„ reduit en cendres & en charbon; car la cen-
„ dre & le charbon sont purs & nets, quoi
„ qu'ils fussent faits de choses *impures* même,
„ d'os de *Cochon*, & de *Chien*. Il rend pur les
„ briques cuites, quoi qu'elles soient faites de
„ terre qui seroit souillée, comme la terre
„ d'une fosse où l'on jette des immondices:
„ Il y a pourtant diversité d'opinions entre les
„ Docteurs sur cet Article, savoir si la brique,
„ & toute sorte de terre cuitte est nette. Le
„ plus probable sentiment est celui de l'affir-
„ mative, & qu'en général la brique, & toute
„ sorte de terre cuitte au four, comme la vais-
„ selle de terre, est *pure*.

„ ARTICLE V. La *Transformation* ou le
„ *Changement d'Etre*, rend pur ce qui étoit au-
„ paravant souillé; comme un *Chien*, par
„ exemple, qui tombe dans un marais de sel,
„ & y est pétrifié; car le *Chien* est bien l'ani-
„ mal le plus impur, mais le sel auquel il est
„ converti est pur.

„ ARTICLE VI. La *Transposition*, ou le
„ *Changement d'un lieu* dans un autre puri-
„ fie, comme le *sang* qu'un animal *net* auroit
„ succé. Le *sang* est une chose souillée, mais
„ étant succé par une *Puce*, ou par un *Mou-*
„ *cheron*, il pert sa souillure, ces petits ani-
„ maux n'en deviennent point souillez, au-
„ tre-

Digitized by Google

„ trement ce qu'ils toucheroient ſeroit ſouillé
„ pareillement, & cela n'eſt pas.

„ ARTICLE VII. L'*Inverſion*, ou le
„ *Changement de qualité* purifie, comme le *vin*
„ tourné en *vinaigre*. Le *vin* eſt très-*impur*:
„ le *vinaigre* eſt *pur*.

„ ARTICLE VIII. La *Diminution*, ou
„ la *Reduction de quantité* purifie, comme le
„ *vin cuit en reſiné*. Le *vin* eſt *impur*, mais
„ ſi par la coction vous le diminuez, & le re-
„ duiſez à un tiers, c'eſt un aliment *pur* &
„ *licite*.

„ ARTICLE IX. La *vraye Religion*, (le
„ terme original eſt l'*Iſlamiſme*) a été comp-
„ té pour la neuviéme choſe qui purifie. Tout
„ homme *Capher*, (c'eſt-à-dire qui ne fait pas
„ profeſſion du *Mahometiſme*,) eſt *ſouillé*; on
„ ne le peut toucher, ni à rien de ce qui lui
„ ſert, ſans devenir *ſouillé* comme lui; mais
„ s'il ſe fait *Mahometan*, il devient *pur*, & ſon
„ attouchement, ni de ce qui eſt à lui, ne ſouil-
„ le plus.

„ ARTICLE X. La *Diſſipation* eſt la dixié-
„ me choſe qui purifie. Par exemple, ſi en
„ ſaignant un cheval, il tombe du ſang ſur la
„ jambe, ou ſur quelqu'autre partie de ſon
„ corps, cette partie eſt *ſouillée* tant que le
„ ſang y paroit, & on ne peut y toucher ſans
„ devenir *impur*, mais dès que le ſang ne pa-
„ roit plus, cette partie du corps redevient
„ *pure* comme auparavant.

„ ARTICLE XI. L'*Abſterſion* purifie
„ ſemblablement, & ôte la ſouillure, com-
„ me, par exemple, lors que l'on va au lieu
„ ſecret ſans avoir de l'eau; car ſi au défaut
„ d'eau, on ſe nettoye trois fois la partie avec

„ quelque chose de net, comme de la toile,
„ ou du cotton, on sera net de cette ordure,
„ comme si l'on s'étoit servi d'eau.

„ ARTICLE XII. La *Consequence* est le
„ douziéme & dernier moyen de rendre *pure*
„ & *nette* une chose qui est *souillée:* nous le
„ ferons aisément entendre par un exemple.
„ Les *Infidéles*, & les *Enfans* des *Infidéles*,
„ sont *impurs* & *souillez*; mais si un *Mahome-*
„ *tan* étant à la guerre contre les *Infidéles*,
„ prend un enfant prisonnier, cet enfant *In-*
„ *fidéle* devient *pur*, parce qu'alors il appar-
„ tiendra à un fidéle.

SECONDE SECTION.

„ CEtte seconde Section contient *les cho-*
„ *ses qui rendent impur.* Elles sont au
„ nombre de douze. 1. L'*Urine* de quelque
„ *animal* que ce soit, avec cette seule condi-
„ tion, que ce soit un animal dont le sang
„ circule; car les *Insectes*, par exemple, dans
„ le corps desquels il ne se fait point de cir-
„ culation, ne souillent point par leur excre-
„ ment. 2. Le *sang* de quelque *animal* que
„ ce soit, horsmis le *sang* qui ne circule point,
„ comme celui des *Insectes*, & celui qui reste
„ dans les membres des animaux nets & lici-
„ tes, après qu'on les a égorgez; car ce *sang*
„ est *pur*, & se peut manger, en quoi il ne faut
„ pas comprendre le *sang* qui seroit figé, en
„ quelque endroit d'une bête, dont il est per-
„ mis de manger, comme dans un *Mouton*
„ qu'on auroit meurtri de quelque coup; car
„ cet endroit meurtri est souillé, & il ne le
„ faut point manger. 3. Ce que l'on appel-
„ le

Digitized by Google

„ le *ſemen coitus* de quelque *animal* que ce „ ſoit, qui a le ſang circulant. 4. Le *chien* „ rend *impur*; mais ſeulement le *chien* qui „ a quatre pieds; car pour le *chien marin*, „ c'eſt un animal aquatique, il ne ſouil- „ le point par ſon attouchement, quoi que „ ſa chair ne ſe puiſſe manger. 5. Le „ *Pourceau*, avec la même diſtinction qu'on „ vient de faire; car il y a un *Pourceau* „ *de Mer*, & il eſt dans ce cas, comme „ le *chien de Mer*. Obſervez ici, que s'il „ arrive qu'un *Verat* couvre une *Brebis*, & „ que de cet accouplement monſtrueux il en „ naiſſe une bête, on regardera à qui des deux, „ du *pourceau*, ou de la *Brebis* cette bête reſ- „ ſemble le plus. Si c'eſt au *pourceau*, elle „ ſera tenuë *ſouillée*, ou *illicite*, comme le „ *pourceau*, ſi c'eſt à la *Brebis*, elle ſera tenuë „ *pure* & *licite*, comme la *Brebis*; & elle le „ ſera encore quand elle ne reſſembleroit pas „ plus à un des deux animaux qu'à l'autre. 6. Si „ un *chien* couvre une *Truye*, l'animal qui en „ eſt produit eſt *impur* auquel des deux ani- „ maux qu'il reſſemble, ſoit au *chien*, ſoit „ à la *Truye*, & quand il ne reſſembleroit à „ pas un des deux; ce qui eſt pourtant con- „ teſté par quelques Docteurs; mais leur avis „ eſt foible & inſoutenable. 7. Le *Capher* „ (l'homme Infidelle) ſoit *Infidelle ſubjugué*, „ ſoit *Infidelle à combattre*, ſoit *Infidelle qui a* „ *un Livre*, ſoit *Infidelle qui n'a point de Li-* „ *vre*, (par l'*Infidelle ſubjugué*, ils entendent les gens qui ſont nez dans leurs Etats, ou dans les Païs, qui leur ſont Tributaires, leſquels profeſſent une autre *Religion* que la *Mahometane*. Tous ces gens là payent un tribut

par tête pour la liberté de professer & d'exercer publiquement leur *Religion*; & c'est ce qui est appellé ici *Infidelle subjugué*; & par l'*Infidelle à combattre*, ils entendent tout homme né dans un Etat Souverain & indépendant, qui ne fait pas profession de la *Religion Mahometane*. Ils appellent *Infidelle qui a un livre*, les *Juifs* & les *Chrétiens*, dont la *Religion* est contenuë dans des *livres sacrez*, que les *Mahometans* croyent avoir été originairement apportez du Ciel, mais non pas tels que nous les avons; car ils prétendent que nous les avons alterez; mais ils appellent *Infidelle qui n'a point de Livre*, les *Gentils des Indes* & tous les autres *Idolatres* dont la *Religion* n'a point été établie par un des *Prophetes* du *vrai Dieu*;) c'est-à-dire que l'attouchement de tout hom-
„ me qui n'est pas *Mahometan*, quel qu'il soit,
„ ou *Juif*, ou *Idolatre* rend impur; surquoi
„ il faut observer qu'il y a des Docteurs qui
„ tiennent que l'attouchement des *Chrétiens*,
„ & des *Juifs* ne souille point, parce qu'ils
„ suivent des *Religions* qui ont autrefois été
„ vrayes, & la voye de salut, mais leur opi-
„ nion est mal fondée, & ne doit pas être sui-
„ vie. 8. Les *substances enyvrantes* qui sont
„ liquides & fluides, comme le *vin*, l'*eau de*
„ *vie*; mais non celles qui ne sont pas liqui-
„ des, comme l'*opium*, & tous les divers sucs
„ de *Pavot*, quoi qu'ils enyvrent. Surquoi
„ remarquez qu'il y a un célébre *Mouchtehed*
„ (c'est comme qui diroit Docteur du pre-
„ mier rang) nommé *Cheik-eben-babouyé*, qui
„ tient qu'on peut faire ses prieres avec des
„ habits qui auroient été souillez par des gou-
„ tes de vin, & que cela n'est point un peché;
„ mais

„ mais au contraire que c'eſt un peché de fai-
„ re ſes prieres dans un lieu où il y a du vin,
„ qui ſont deux opinions bizarres & non re-
„ cevables. 9. Le *jus de raiſin*, cuit avant
„ qu'il ſoit reduit à un tiers. 10. Le *Boſſah*,
„ & le *Focca*, (c'eſt l'*Hydromel*, & la *Bie-*
„ *re*,) encore qu'on n'en bût pas juſqu'à
„ s'enyvrer, parce qu'ils peuvent enyvrer à
„ la longue. 11. *Tout animal mort*, dont le
„ ſang eſt circulant; tant l'animal qui eſt *pur*,
„ que celui qui eſt *ſouillé*, tant l'*animal* dont la
„ chair eſt licite, que l'*animal* dont la chair
„ ne l'eſt pas. 12. L'*animal mort* eſt *ſouillé*
„ & chacune de ſes *parties* eſt *ſouillée*, & rend
„ *ſouillé*; on entend les *parties ſenſitives*, &
„ non les autres, comme les os, ou com-
„ me les excreſcences, telles que ſont les cor-
„ nes, les ongles, & le poil, qui ne ſouil-
„ lent point, excepté dans les *animaux im-*
„ *purs* comme le *chien*, & le *pourceau*, deſ-
„ quels les excreſcences ſont *impures*, & ren-
„ dent *impur*, comme les *parties ſenſitives*; ce
„ qui eſt la commune opinion de tous les
„ Docteurs, à la reſerve d'un ſeul nommé
„ *Sabied Mortuza*, qui tient que les excreſcen-
„ ces des *animaux impurs* ne ſouillent pas plus
„ que celles des *animaux purs*.

SIXIEME PARTIE.

„ CE ſixieme & dernier Chapitre contient
„ les regles de purifier les *choſes materiel-*
„ *les*, qui ſont devenues *ſouillées* & *impures*.
„ Nous les reduiſons à trois Chefs.

„ ARTICLE I. Si un *Chien* boit dans un
„ *vaſe*, ou leche quelque *plat*, il faut écurer

„ le *vase* avec de la *terre nette*, & puis le la-
„ ver deux fois d'*Eau nette*, & il sera net;
„ mais si on n'a point de *terre*, comme du
„ *sablon*, de la *cendre*, du *son*, ou d'autres
„ choses aprochantes, ou bien, selon la pen-
„ sée de plusieurs autres Docteurs, nettoyer
„ bien le *vase* avec de *l'eau*, & puis le laver
„ deux fois avec *d'autre eau*. Que si le *vase*
„ souillé est si grand qu'il contienne un *Kur*,
„ ou qu'il serve de reservoir, ou bassin, à
„ une eau courante, il suffit de le laver d'*eau*
„ dedans & dehors. Il y a des Docteurs qui
„ soutiennent, qu'en ces sortes de *Purgations*
„ *legales*, il n'est point besoin du tout de *ter-*
„ *re*; mais l'opinion contraire est plus proba-
„ ble, & il s'y faut tenir. Si c'est un *pour-*
„ *ceau* qui boive dans un *vase*, d'éminens Doc-
„ teurs tiennent qu'il le faut laver d'*eau sept*
„ *fois*; mais d'autres Docteurs, aussi émi-
„ nens, affirment qu'il faut seulement en user
„ comme il a été dit dans le cas précedent,
„ & que cette regle-là sert à l'égard de toutes
„ sortes d'*animaux immondes*.

„ ARTICLE II. Si un *habit* est *souillé d'u-*
„ *rine*, il faut considerer la nature du cas;
„ car si c'est l'*urine d'un enfant qui tette*, quel-
„ que peu d'*eau* qu'on jette sur l'endroit ta-
„ ché suffit, sans qu'il soit besoin de laver
„ l'*habit*; cela néanmoins sous ces trois con-
„ ditions. La premiere, que l'enfant soit un
„ *garçon*, & non une *fille*. La seconde, que
„ la plus grande partie de sa *nourriture* actuel-
„ le soit de *lait*. La troisiéme, qu'il n'ait pas
„ encore *deux ans*; car autrement, il faut
„ non seulement mouiller l'endroit de l'*habit*,
„ mais aussi le frotter, & le presser, pour en
„ tirer

„ tirer l'eau, & le *vêtement* ſera rendu net ; „ mais ſi c'eſt l'*urine* d'une perſonne agée, & „ qu'il y en ait beaucoup ſur l'*habit*, il faut „ tremper l'*habit* dans une *eau courante*, ou „ dans une *eau morte*, de la quantité d'un „ *Kur*, & l'y laiſſer juſqu'à ce qu'on voye „ que la tache s'en ſoit allée, ſans qu'il ſoit „ néceſſaire de le battre, ou de le frotter. Si „ la tache eſt ſur un *couſſin*, ſur du *cuir*, ou „ ſur telle autre choſe, qui n'eſt pas mania- „ ble, on la purifiera en jettant de l'*eau* ſur „ la tache, & en la frottant avec la main „ tant qu'elle s'en aille. Si la tache eſt de „ ſang, ou de quelqu'autre choſe dont la cou- „ leur faſſe impreſſion, & qu'il ne ſoit pas „ aiſé d'ôter, il ſuffit d'avoir lavé la tache, „ comme il a été dit, & il ne faut point avoir „ de ſcrupule ſur la teinture qui en reſte, par- „ ce que cette marque n'eſt point une *impu-* „ *reté*, & qu'elle n'empêche pas que l'*habit* „ ne ſoit entierement *net*.

„ ARTICLE III. Si un *grand vaſe* eſt „ ſouillé, comme une *Jarre*, une *Pitarre*, (ce ſont des *vaiſſeaux* qui ſervent en *O-rient* au lieu de barils,) „ on le purifiera, „ avec quelque peu d'*eau* qu'on le lave, „ pourvû qu'on faſſe que l'*eau* le lave par tout, „ ſoit en tournant le *vaſe*, ſoit en le lavant „ avec la main, lors que le *vaſe* tient en ter- „ re, comme ces grandes chaudieres dont les „ Cuiſiniers publics ſe ſervent, & qui ſont ou „ attachées, ou cimentées, au milieu d'un „ fourneau. Il ſuffit de le laver ainſi de *trois* „ *eaux*. Obſervez, à l'égard de ces *vaſes*, „ qu'on ne ſauroit remuer, qu'il faut les eſ- „ ſuyer avec du *cotton*, ou des torchons nets,

„ après

„ après en avoir tiré l'*eau*, tant qu'on a pû, „ avec une *tasse*, ou une *cueuillere*.

„ Observez enfin, qu'il est *haram*, c'est-à- „ dire *illicite* & *défendu*, tant aux *hommes* qu'aux „ *femmes* de manger dans de la *vaisselle d'or*, „ ou d'*argent*. Ce n'est pas que ce qui a été „ mis dans des *vases d'or*, ou d'*argent*, soit „ rendu par là *impur*, & *illicite*, on entend „ seulement qu'il est *défendu* de manger dans „ de tels *plats*. Mais si on tire le manger hors „ de ces *plats*, & qu'on le serve en des *plats*, „ ou sur des *assiettes*, qui ne soient pas d'*or*, „ ou d'*argent*, mais seulement de *cuivre étamé*, *d'étain*, de *porcelaine* ou de telle autre „ matiere que vous voudrez, il est *pur*, & „ *licite*. Il en est de même d'une *aiguiere*, & „ de tout autre *vase* à tenir de l'*eau*; ceux qui „ sont d'*or* ou d'*argent*, sont *défendus* & *illicites*, aussi bien que les *Phioles* à garder des „ eaux de senteur, les *cornets* à ancre, les „ *boëtes* de parfum, de fard, de *Hennah*; (c'est une couleur aurore dont on se frotte les mains & les pieds,) „ Il n'est pas permis de „ se servir de pareils *vases*, mais il n'est pas „ défendu d'en avoir pour l'ornement. Il ne „ l'est pas non plus d'écrire avec une *plume* „ *d'or*, ou d'*argent*, ou de prendre du fard „ avec une *espatule*, ou une *cueuillere d'or*, ou „ d'*argent*, & la raison de cette difference, „ c'est qu'il n'y a que les choses faites pour „ contenir qu'il est défendu de faire d'*or*, ou „ d'*argent*, pour s'en servir. Il est *haram*, ou „ *défendu*, par consequent, de boire dans un „ *pot*, ou dans une *tasse d'or*, ou d'*argent*, „ soit massif, soit de rapport, & *cizelé*, à „ moins qu'on ne boive de telle sorte, que

„ les

Digitized by Google

„ les levres ne touchent point aux bords, com-
„ me on fait lors que l'on ſe verſe de l'eau
„ dans la bouche; mais ſi le *vaiſſeau* n'eſt que
„ legerement *doré*, ou *argenté*, & qu'on ſoit
„ en peine ſi l'on s'en peut ſervir, il faut le
„ mettre ſur le feu & ſouffler; car ſi le feu
„ fait couler quelque partie du métail, le *vaſe*
„ eſt de même condition que s'il étoit tout
„ entier du metail dont il eſt ſeulement cou-
„ vert; mais s'il n'en coule rien, le *vaſe* eſt
„ cenſé être de cuivre, & c'eſt-là la plus pro-
„ bable opinion. Enfin, c'eſt une action vai-
„ ne & inutile, de ſe purifier dans un *baſſin*
„ d'*or*, ou d'*argent*, quelque ſorte de *purifi-*
„ *cation légale* que l'on ait deſſein de prati-
„ quer; bien entendu que le *baſſin* ſoit tout
„ entier d'*or*, ou d'*argent*; car s'il n'y a que
„ les bords qui en ſoient, & que le fonds n'en
„ ſoit pas, la *Purification* eſt bonne.

Comme l'on a vû en pluſieurs endroits de mes *Relations* que la *vaiſſelle* du *Roi de Perſe* eſt toute d'*or maſſif*, & celle de pluſieurs grands Seigneurs toute d'*argent*, je dois obſerver que quand on objecte cela aux *Gens d'Egliſe* en *Perſe*, ils répondent: *cela ne fait rien à la Religion. Les Cours ſont par tout licentieuſes, mais nôtre Roi fait propiciation tous les ans pour cette ſouillure, par de grandes aumones, & en envoyant des preſens à la Mecque, & aux Tombeaux des Saints, pour faire prier Dieu pour le pardon de ſes péchez.* La meilleure raiſon que les *Caſuiſtes Perſans* rendent pourquoi l'uſage de la *vaiſſelle d'or* eſt *illicite*, c'eſt ceci, qu'il faut le laiſſer pour le commerce. Voila quelle eſt l'expoſition du quatrieme *Article* du *ſymbole de la Religion Perſane*; & comme il y eſt traité

Digitized by Google

traité fort amplement des *Ceremonies* qu'il faut faire envers les *mourans*, & envers les *morts*, je vais ajouter à ce Chapitre ce que j'ai observé de plus particulier sur ce sujet, outre ce qui en a été rapporté ci-dessus.

De la Mort, de la Sepulture, & du Deuil.

DEs qu'un *malade* donne des signes de *mort*, on allume sur les Terrasses du Logis de petites lampes en divers endroits. C'est pour avertir les Passans, & les Voisins de prier Dieu pour le *malade*. Des *Molla*, ou *Ecclesiastiques*, sont mandez qui tournent son Esprit au repentir de sa vie passée, lui parlant de tous les péchez & de tous les excès dans lesquels il peut être tombé. Le *Malade* dit à chaque passage, *Taubé*, c'est-à-dire *je me repens*; & quand il ne peut plus parler, on lit l'*Alcoran* auprès de lui, jusqu'au moment qu'il *rend l'Esprit*.

Ce moment funeste est marqué par des éclats de cris, & de gemissemens si furieux, que tout le voisinage est bien-tôt informé de ce qui est arrivé. Tous ceux qui sont interessez dans la perte qui vient d'arriver, comme les Parens entr'autres, se déchirent les habits du col jusqu'à la ceinture, s'arrachent les cheveux, s'égratignent le visage, se frapent la poitrine, & font tous les autres actes de desespoir. Les femmes, sur tout, s'emportent aux excès de fureur & de désolation les plus outrez, qu'elles entremêlent de longues complaintes, de recits tendres & touchans, & de douloureuses apostrophes au Cadavre insensible.

Pen-

Pendant cette lamentable Scene, on envoye chez le *Cazy*, qui est le *Juge Civil*, pour donner avis du décès, & pour avoir un ordre au *Mordichour* de prendre le Corps, le laver, & l'ensevelir. *Mordichour* veut dire *Laveur de corps morts*. C'est un office, & personne que celui qui en est revêtu, ou ses subdeleguez, ne peuvent laver un *mort*. Il est établi par la Justice, afin qu'on sache le nombre des *morts*, & les maladies dont ils meurent. On dit au Portier du *Cazy*, *Un tel est mort*. Il répond : *Vôtre tête soit saine*, & à même tems il va querir un petit papier séellé du *Juge*, qui est une *permission* de laver le corps. La *permission* ne coute rien, mais le Portier du *Juge Civil*, qui la délivre, prend quelques sous de droit, selon la condition des gens.

Avec ce *billet* on va au *Laveur des morts*, qui donne du monde pour laver le corps. Les *hommes* lavent les *hommes*, & les *femmes* lavent les *femmes*. Le *Laveur* deshabille le *cadavre*, & s'empare des habits qu'il a sur le corps, lesquels lui appartiennent de droit ; car du moment qu'une personne est morte, on n'y ose toucher, parce qu'on seroit souillé, & on porte le corps au *Lavoir*. Il y a de ces *Lavoirs mortuaires* dans toutes les Villes, dans un lieu retiré & couvert. A *Ispahan*, par exemple, parce que la ville est separée en deux quartiers, il y a deux principaux *Mordichours* ou *Laveurs de morts*, & entre les autres *Lavoirs*, il y en a un fort grand dans une cour reculée de la *vieille Mosquée*, qui est un grand bassin de vingt degrez sous terre. On y porte les corps, mais ce n'est que des gens du peuple. Car pour les autres, on les lave dans leurs mai-

Digitized by Google

maisons, on couvre d'une tente le bassin où l'on lave le corps, afin qu'on ne puisse le voir d'aucun endroit; & quand le corps est lavé, on lui bouche toutes les ouvertures ou les conduits avec du cotton, afin qu'il n'en sorte aucune humeur qui le salisse le moins du monde.

On ensevelit ensuite le cadavre dans du *linge neuf*, sur lequel les gens qui en ont le moyen font écrire des passages de leurs saints Livres. J'en ai vû qui faisoient écrire le *Yauchen*, ou *Cotte de maille*. C'est le nom d'un petit Livre qui comprend les *Attributs* de *Dieu*. Ils sont au nombre de *mille un*; & cet *un* est mis par dessus les *mille*, pour marquer, disent-ils, que dans l'*infinité de Dieu*, *mille attributs* ne définissent pas mieux son Essence qu'*un attribut*. Les *linges* dans lesquels fut enseveli *Saroutaky*, ce *Grand Vizir* Eunuque, qui fut assassiné sous *Abas second*, contenoient tout l'*Alcoran*, écrit avec de la *Terre sainte*, détrempée avec de l'eau & de la gomme. On appelle *Terre sainte* en *Perse*, la terre des lieux de l'*Arabie*, que la dévotion *Mahometane* a consacrez à cause des *Saints* qui y sont trépassez. On peut juger combien il falloit qu'il y eût de *linge*. Un des *Molla* qui furent employez à cette écriture a été mon premier Maître de *Langue Persane*. Il m'a conté plusieurs fois qu'on relut l'écriture jusqu'à trois fois, afin qu'il n'y manquât pas une virgule.

Quand le corps est enseveli, on le dépose dans un lieu retiré du logis; & s'il doit être porté à quelque sepulcre éloigné, on le met dans un *cercueuil de bois*, qu'on remplit de *sel*, de *chaux*, & de *parfum*, mêlez ensemble pour

le

Digitized by Google

le conserver. L'on n'embaume point autrement les corps en *Orient*. On ne les vuide point, cela passe parmi eux pour une ordure, & pour une impieté. On met les *morts* promtement au *cercueuil* en *Perse*, parce que l'air y étant très-sec presque par tout, un *corps mort* enfle si fort, au bout de huit ou dix heures, qu'on ne le pourroit plus enfermer dans la biere.

Les *Enterremens* de l'*Orient* se font communément avec peu ou point de pompe. Un *Molla* vient avec la *biere* de la *Mosquée* prochaine, qui est un méchant *cercueuil* de trois planches grossieres & mal agencées, avec un couvercle qui tourne dessus par une cheville. On met le *corps* là dedans, & si c'est quelqu'un du commun peuple, on l'emporte sans façon. Le *corps* est toûjours porté vîte, & comme en courant, & n'est d'ordinaire accompagné que des *porteurs*, prononçans à mots lents & reposez *Alla*, *Alla*, c'est-à-dire, *Dieu*, *Dieu*.

Quand l'*Enterrement* est de personnes de condition, & riches, on porte devant le *corps* les *enseignes* de la *Mosquée*. Ce sont de *longues piques* de differentes sortes, les unes ayant une *main* de laton ou de cuivre au bout, qu'on appelle *la main d'Aly*; les autres surmontées de *croissants*, les autres des *noms* de *Mahammed*, de sa *Fille*, & de ses *douze* premiers légitimes *Successeurs*, faits comme nous faisons des *Chiffres* de noms. Il y a toûjours quatorze de ces *Enseignes* ensemble; c'est ce qu'on appelle le train des *tchardé Massoum*, c'est-à-dire, *les quatorze Purs*, ou *Saints*. Il y a encore de ces *Perches* dont les *futs* sont des *lames* de laton, ou de fer, larges de quatre doigts,

&

& longues de trois à quatre pieds, si foibles que la moindre agitation les fait plier. Au haut sont attachées des *bandes de taffetas*, qui pendent tout du long. Après ces *Enseignes* viennent cinq ou six *Chevaux de main*, portant les *Armes*, & le *Turban* du défunt; puis vient le *Si-paré*, c'est-à-dire l'*Alcoran*, en trente parties, ou sections, ce qu'ils appellent *Giusve*, c'est-à-dire *portion*. On le garde ainsi en grand Volume dans les principales *Mosquées*. Il est écrit en lettres si grosses, que chacune est grosse comme le pouce. Trente *Talebelme*, ou Etudians, le portent en le lisant, & il faut qu'il soit tout lû avant qu'on mette le *mort* dans la fosse. Si c'est une *femme* qu'on enterre, on porte au dessus de la biere le *tcharchadour*, c'est-à-dire, *les quatre voiles*, qui est un poëlle porté sur quatre longs bâtons. C'est là toute la *Pompe funébre*, à moins que les parents du défunt ne veuillent faire encore plus d'éclat, auquel cas ils multiplient les choses que nous venons de dire.

Il n'y a point de *gens* exprès pour porter un *corps mort* au tombeau. Ses *voisins*, ou ses *domestiques*, lui rendent ce dernier devoir. La coûtume est de porter le *cercueil*, jusqu'à ce que quelqu'un tende l'épaule, & la charité *Mahometane* enseigne, quand on rencontre un *enterrement*, de porter la biere, au moins dix pas. J'ai vû diverses fois des gens de consideration mettre pied à terre en rencontrant un *corps mort*, & lui faire cet office, & puis remonter à cheval.

On n'*enterre* jamais dans les *Mosquées*, parce qu'encore que les *corps morts* ayent été purifiez, on ne laisse pas de les regarder toûjours com-

Digitized by Google

comme rendant *impur* tout ce qui y touche, & les lieux où on les met.

Aux petites villes, les *sepulchres* sont presque toûjours hors les portes, & sur les grands chemins, & c'est de même aux bourgs & aux villages ; ce qui est une Institution qui a sa morale, & par laquelle on prétend instruire les vivans ; mais les grandes villes sont pleines de *cimetieres*, sur tout où l'air est sec. Les *fosses* en *Perse* sont plus petites qu'ailleurs, n'ayant que deux pieds de large, six de long, & quatre de profondeur ; mais voici qui est fort particulier. A un des côtez du *sepulchre*, celui qui regarde la *Mecque*, ils creusent au fonds une *voute* un peu inclinée, de la longueur & de la largeur de la *fosse*, qui est comme une autre *fosse*, dans laquelle ils fourent le corps enseveli dans ses linges, & sans cercueil, le couchant sur le côté, le visage vers *la Mecque*, & pour empêcher qu'il ne tombe de la terre dessus, en remplissant la *fosse*, ils mettent deux tuilles en équerre sur la tête. Quand c'est une *fosse* pour des pauvres gens, on ne fait point cette *voute* tout du long de la *fosse*, mais seulement à un bout, pour y mettre la tête, laquelle on couvre aussi de deux tuilles ; mais au contraire, si c'est pour un homme riche, ou pour quelque grand guerrier, on met à côté de lui, dans la *fosse*, son *turban*, son *épée*, son *arc*, & son *carquois* ; & puis on mure cette *fosse laterale*, si je puis l'appeller ainsi, par une couche de tuille avec du plâtre, afin que le corps soit arrêté là dedans, & que la terre dont on remplit la *fosse* ne puisse tomber dessus. Nous dirons tantôt à quoi bon tout ce mystére. J'observerai au-

pa-

paravant que les *Sabieds*, qui ſont gens qui ſe diſent deſcendus de *Mahammed*, ne ſont point enterrez comme les autres *Mahometans*; car après les avoir deſcendus dans la *foſſe* dans leurs linges ſimplement, on n'y jette point de terre, mais on couvre la *foſſe* d'une *pierre*.

On couvre les *foſſes*, ou de *brique*, ou de *pierre brute*, ou de *marbre*, de ce *marbre bâtard* qu'il y a en *Perſe*, lequel eſt brun & très-dur, & ils mettent des *pierres droites* aux bouts, qui font connoître le ſexe du *corps enterré*: ſi c'eſt un *homme*, ils mettent à la tête une *pierre* chargée d'un *turban*: ſi c'eſt une *femme*, ils mettent deux *pierres* droites en tables, aux deux bouts. La *foſſe* ne doit être élevée que de quatre pieds au plus; & d'ordinaire elle ne l'eſt que de deux. La *Tombe*, qui la couvre, a toûjours quelque inſcription, mais ce n'eſt pas d'ordinaire du nom & des éloges du défunt. Ce ſont des paſſages de l'*Alcoran*.

Les gens de moyen & de bas état commencent au bout de huit ou dix jours à aller *viſiter* le *Sepulchre*, & les femmes particulierement n'y manquent point. On en voit toûjours les cimetieres remplis, ſur tout à de certaines Fêtes, & ſur tout le ſoir & le matin, ayant leurs enfans avec elles, grands & petits. Elles ſe mettent là à pleurer les *morts*, en faiſant des cris & des pleurs, en ſe battant la poitrine, & s'arrachant le viſage & les cheveux, ce qu'elles entremêlent de longs recits de leurs entretiens paſſez avec le défunt, & le refrein continuel, c'eſt *Rouh*, *rouh*, *Ame*, *eſprit*, *où es tu allé? Pourquoi n'animes-tu plus ce corps? Et toi corps, qu'avois-tu à mourir? te manquoit-il de l'or, de l'argent, des vêtemens*, *des*

des plaisirs, des tendresses? & tels autres discours impertinens. Leurs amies les consolent, & puis les emmenent, laissant quelquefois des offrandes de gâteaux, de fruits, & de confitures, qui sont, disent-ils, pour les *Anges Gardiens du Sepulchre*, pour les rendre favorables aux défunts.

Les gens de condition ordonnent d'ordinaire qu'on enterre leur corps auprès de quelque grand *Saint*, mais rarement vont-ils jusqu'à se faire porter à *la Mecque*, ou à *Medine*, parce qu'il y a trop loin ; mais ils ordonnent qu'on fasse leur *Sepulchre* ou à *Negef*, qui est une ville de la contrée nommée *Kerbela*, dans l'*Arabie deserte*, où *Aly*, le grand Saint des *Persans*, est enterré ; ou bien à *Metched*, au Sepulchre d'*Imam Reza* ; ou à *Com*, auprès de *Fatime*, l'un & l'autre descendans d'*Aly* ; ou bien à *Ardevil*, auprès de *Cheik Sephy*, à deux ou trois mois de chemin. Tandis qu'on se prépare à ce long voyage, on dépose le *cercueil* à quelque grande *Mosquée*, dans de petites cavernes qui sont faites exprès, lesquelles on mure, afin que le corps y soit plus resserré, & plus hors de la vûe, & on ne l'en tire qu'au moment que tout est prêt pour l'emporter. Les *Persans* croyent que les *cadavres* ne s'alterent point, pendant qu'ils sont ainsi déposez, & avant qu'on les enterre ; parce, disent-ils, qu'avant que de se corrompre, & s'alterer, il faut qu'ils rendent compte aux *Anges du Sepulchre* qui attendent le *mort* à sa *fosse*, pour lui faire son procès ; mais j'en ai souvent rencontré sur les grands chemins qui puoient assez fort pour les détromper de cette sotte opinion. On ne passe point au tra-

vers des villes, quand on porte des corps avec ſoi pour les mener enterrer. Les *Perſans* le tiendroient de mauvais augure, diſant *qu'il faut que les morts ſortent, mais qu'il ne faut point qu'ils entrent.*

Le *Deuil* dure *quarante jours* au plus. Il ne conſiſte point à porter des *habits noirs*, (le noir étant chez les *Orientaux* une couleur déteſtable, qu'ils appellent *la couleur du Diable*, diſant qu'*un vêtement tout noir eſt un appareil infernal.*) Il conſiſte à jetter des cris comme je l'ai raporté, à être aſſis immobile, à demi vêtu d'une robe brune ou pâle, à ſe refuſer l'aliment huit jours durant, comme pour dire que l'on ne veut plus vivre. Les amis en envoyent, & viennent conſoler; & le neuviéme jour, on meine les hommes au bain: on leur fait raſer la *tête* & la *barbe*: on leur donne des *habits neufs*, avec quoi le *deuil* eſt paſſé pour l'exterieur, & l'on va rendre les viſites; mais les *lamentations* continuent dans le logis, juſqu'au *quarantiéme jour*, non pas ſans ceſſe, mais à repriſes, *deux ou trois fois la ſemaine*, & ſur tout aux mêmes heures que le défunt a rendu l'eſprit; ce qui va toûjours en diminuant, juſqu'au *quarantiéme jour* qu'il ne s'en parle plus. Les femmes ſont toûjours les plus difficiles à conſoler, & dont les gemiſſemens ſont les plus douloureux; auſſi y a-t-il toûjours pour elles beaucoup plus dequoi s'affliger, parce que le *veuvage* eſt d'ordinaire une condition qui ne change point en *Orient*. Les conſolations que les *Perſans* ſe donnent à la mort de leurs amis, ſont ſages & ſenſées, & d'une bonne Philoſophie, en comparant la vie à une *Caravane*, dont tous les voyageurs ari-

Digitized by Google

rivent au *Caravanserai* qui eſt le gîte, ou rendez-vous général, bien que les uns plûtôt, & les autres plus tard. Je me ſouviens d'un conte que j'ouïs faire un jour en pareille occaſion. „ L'*Ange de la mort*, diſoit-on, avoit „ contracté amitié avec un homme, à qui il „ promit par grace de l'avertir de ſa *mort* deux „ ans auparavant. Après quinze ans, le Meſ„ ſager funeſte vint dire, *Il faut mourir au„ jourdhui.* L'homme bien ſurpris ſe met à „ le traiter de faux trompeur, *Quelle perfidie*, „ s'écrie-t-il! *tu m'avois promis de m'avertir „ deux ans d'avance, & tu viens tout d'un coup „ me dire*, Il faut mourir aujourdhui? *Tu te „ plains à tort*, répondit l'Ange, *puis que je „ t'ai diverſes fois averti, & particulierement „ au tems marqué. J'enlevai tes pere & mere, „ il y a cinq ans: ton frere aîné il y en a trois: „ & ton cadet il y en a deux; n'étoit-ce pas aſſez „ t'avertir de penſer à toi, & que je viendrois „ inceſſamment te faire payer la dette.*

Les *Perſans* parlent ſouvent de l'*Ange de la mort*, *Melec el mout*, comme ils l'appellent, en Ancien *Perſan*, d'où les *Grecs* ont peut-être pris le terme de *mout*, dont ils ſe ſervent dans un ſens approchant. Ils l'appellent auſſi l'*Ange à vingt mains*, pour faire entendre comment il peut ſuffire à retirer toutes les ames. Le nom propre de cet *Ange* eſt *Tabié*, ou *abou Tabié*, *le pere Tabié*, qui eſt l'*Ange Aſrael des Juifs*. On tient pourtant que c'eſt des *Mages* de *Perſe* que les *Mahometans Perſans* ont eu connoiſſance de cet *Ange*. Les *Mages* l'appelloient *Mordad*, c'eſt-à-dire *donneur de mort*, ou *qui a donné la mort*, parce que c'eſt lui qui vient tirer l'ame hors du corps. Un des mois des

Mages portoit ce nom de *Mordad*. Aujourdhui ce nom se prend en *Perse* pour toute chose *lugubre*, *funeste*, ou *souillée*, & *impure*, ou de *mauvais augure*. Les *Persans* tiennent aussi qu'il y a un *Ange Gardien de la Sepulture*, qu'ils appellent l'*Ange de transport*, qui régle les places des défunts dans la terre, prenant garde que chacun soit digne du lieu où il est enterré; c'est-à-dire que si par hazard on a mis un méchant en terre proche d'un homme de bien, l'*Ange Gardien* prend le méchant & le jette à la voirie, ne souffrant pas qu'il repose près du Fidéle. Comme au contraire, si un homme de bien a été enseveli en quelque lieu souillé, comme dans un *Païs d'Infidéles*, l'*Ange de transport* le fait passer par dessous terre en *Païs de Fidéles*, qui est une opinion qui paroît tirée de ce que les *Rabins* enseignent que les corps des *Juifs* enterrez hors de la *Judée* y seront transportez par dessous terre au dernier jour, & qu'ils ne pourront ressusciter ou revivre qu'en ce *Païs-là*. Les *Mahometans* assurent que l'*Ange de transport* plaça ainsi *Noé*, & puis *Ali*, leur grand *Saint*, dans le *sepulcre* d'*Adam*. On a en *Perse* une autre imagination fort plaisante touchant la *mort des hommes*, c'est que chacun doit venir *rendre l'esprit*, justement dans la place où la terre dont il a été fait & formé, a été prise; car ils tiennent que c'est toûjours un *Ange* qui est chargé de former la créature humaine, ce qu'il fait en jettant un peu de terre dans la matrice au moment de la conception.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Du cinquiéme Article du Symbole Persan.

De la Priere.

Les *Mahometans* sont assurément les peuples du monde, qui prient *Dieu* le plus souvent, & qui le prient avec le plus d'attention & de zéle. On en jugera par les *Rites* que leur *Religion* prescrit pour prier licitement, ou dignement. Mais avant que de les exposer en détail, je rapporterai en gros ce qu'ils enseignent touchant le devoir & l'utilité de la *Priere*, comment ils s'y disposent, & comment ils s'en aquittent; avec quelques observations sur le sujet.

La tradition *Persane* porte que *Mahammed* ayant reçû sa commission pour venir publier sa *Loi*, promit à *Dieu* de faire faire *cinquante oraisons* par jour à ceux qui s'y soumettroient; sur quoi les autres Prophetes, qui étoient venus sur la terre avant lui, lui ayant fait connoitre la tiedeur, & même l'aversion que les hommes avoient naturellement pour la *Priere*, & combien il y avoit de peine à les engager à ce devoir, il le représenta à *Dieu*, qui lui relâcha peu à peu *vingt oraisons* de *cinquante*, les reduisant à *trente* par jour, mais sans vouloir les diminuer davantage. *Mahammed* ayant commencé sa Mission ordonna donc *trente oraisons* par jour à ceux qui embrassoient sa Doctrine, mais il vit bien-tôt lui-même qu'ils ne pouvoient faire tant de *prieres* séparement, & chacune en son propre tems, les besoins &

les occupations de la vie ne le permettant pas. La premiére guerre de *Medine*, qu'ils appellent *Kazakendek*, c'est-à-dire *la guerre de la tranchée*, laquelle survint là-dessus, le lui fit encore mieux connoitre. Les *Koreis* (c'est cette puissante tribu *Arabesque*, dans laquelle *Mahammed* avoit pris la naissance, mais qui lui faisoit la guerre comme à un impie & à un Tyran) les *Koreis*, dis-je, avoient mis le siége devant cette ville de *Medine* avec beaucoup de force, & ils s'en seroient bientôt rendus les Maîtres, parce qu'elle n'avoit pas d'autres fortifications qu'un bas mur, sans le Conseil que donna un des Officiers de *Mahammed*, qui étoit le fameux *Salmon Persan*, Pere nourricier d'*Aly*. Il proposa à *Mahammed* d'ouvrir une bonne tranchée autour de la ville, & d'y loger ses Troupes. *Mahammed* le crut, & mit ses Soldats à remuer la terre, mais comme ils n'avançoient guere, à cause qu'à tout moment, il falloit quitter le travail pour aller faire l'*oraison*, il pria *Dieu* de décharger ses Proselytes de ce pesant joug qu'ils ne pouvoient du tout porter. *Dieu* le fit, & leur relâcha *vingt cinq prieres*. La publication de ce grand soulagement se fit sur le champ. On annonça qu'il suffisoit aux *Mahometans* de faire *cinq prieres* par jour: qu'il n'y avoit que *cinq prieres d'obligation*; mais que quiconque en feroit de *surerogation*, attireroit sur soi des récompenses & des bénédictions six fois autant pour chaque *priere de dévotion*, que pour les *cinq prieres d'obligation*.

De cet enseignement sont sorties les *prieres de surerogation*, qui sont diverses, & nombreuses au double, plus que les *prieres d'obli-*

Digitized by Google

gation, ſelon que la ſuperſtition eſt ſans bornes, & veut toûjours faire plus que *Dieu* n'a ordonné. Les termes dont les *Perſans* ſe ſervent pour diſtinguer ces *prieres d'obligation*, & de *ſurerogation*, ſont *Vagib*, & *Sunneth*, c'eſt-à-dire *néceſſaire*, & *conſeillé*, qui ſont des termes dont j'ai expoſé amplement le ſens dans le Chapitre précédent.

Les *Prieres de dévotion* ne ſe font pas à part, mais avec celles d'*obligation*, à la reſerve d'une ſeule, qui ſe fait à minuit. Je parle des *Prieres* ordinaires de tous les jours, durant le jour, & durant la nuit; car pour les extraordinaires, comme dans les ſolemnitez, & pour des cas particuliers, il y a des *prieres de dévotion* qui ſe font ſeules. A parler donc en général, la *priere de dévotion* eſt attachée à celle d'*obligation*, tantôt au devant, tantôt à la fin; c'eſt-à-dire, que quelquefois la *priere de conſeil* doit préceder celle qui eſt de *précepte*, & quelquefois elle la doit ſuivre. On diroit qu'ils auroient trouvé leurs *prieres d'obligation* trop courtes, & qu'ils auroient voulu les alonger par des *prieres de dévotion*. Ces *prieres de dévotion* ne conſiſtent pas auſſi en des formulaires particuliers, ou en des expreſſions differentes. Ce n'eſt qu'une repetition de la *priere d'obligation*; c'eſt-à-dire, que toutes ces *prieres d'obligation* & de *dévotion*, qui ont accoûtumé d'être faites en cinq tems divers, contiennent toutes une même choſe, à la leçon près, qui eſt differente, & que la priere du matin, par exemple, contient la même choſe que celle du midi & du ſoir; de ſorte que ce n'eſt qu'une repetition que toutes les *prieres*, tant du matin, que du ſoir, tant de *dévotion*, que d'*obli-*

d'*obligation*, à la leçon près, comme je l'ai obſervé; mais j'obſerve auſſi que j'entends toûjours parler des *prieres* ordinaires de tous les jours, & non des extraordinaires qui ont des *oraiſons* particulieres inſerées dans les *oraiſons* ordinaires.

Le *tems* des *prieres* eſt fort exactement, & fort régulierement obſervé dans cette fauſſe *Religion*. J'ai dit qu'il y en a *cinq* de *commandées*. La *premiére* ſe doit faire à *midi*, car c'eſt par le *midi* que les *Mahometans* commencent le jour civil, à la maniére ancienne, & ils prennent le *midi* du moment que le *Soleil* paſſe le Point vertical de l'hemiſphere, qu'on appelle le *Zenith*. Ils appellent cette *priere*, *Priere de Zoor*, qui eſt le terme ſacré pour dire *midi*, lequel ils appellent autrement *Pichin*, qui veut dire, *par delà le plus haut*. La *ſeconde priere* eſt celle qu'ils appellent *aſtre*, c'eſt-à-dire *du vêpre*, qui ſe fait depuis que le Soleil eſt deſcendu à quarante cinq degrez de l'horiſon, juſqu'à ce que la moitié de ſon diſque diſparoiſſe. La *troiſiéme Priere* eſt appellée *Namas cheb*, *priere de la nuit*, dont le tems eſt depuis qu'il ne fait plus aſſez clair pour diſtinguer un fil noir d'avec un blanc, & ce qu'il faut de tems par delà pour faire trois des proſtrations requiſes dans la *Priere*, ce qui va à cinq ou ſix minutes de tems, juſqu'à minuit. La *quatriéme Priere* eſt celle du coucher, qu'ils appellent *Namaz coſten*, ou *Priere du dormir*, dont le tems n'eſt point limité, car il ſuffit qu'on la faſſe après la *Priere* précédente, & avant qu'on s'aille coucher. La *cinquiéme Priere* eſt appellée *Namaz ſabah*, *Priere du matin*, & auſſi *Salah*, en un mot.

Digitized by Google

mot. On la compte depuis que les Etoiles ſont diſparues, juſqu'à midi.

On ne peut douter que ce ne ſoit une diſtraction inſupportable que ces *Prieres*, quoi qu'elles ſoient fort courtes, comme je le dirai incontinent; ſur tout parce qu'il les faut dire après une préparation, qu'on ne ſauroit faire ſans tout quitter. Mais on leur a allegé ce peſant joug en trois maniéres. Premiérement, en leur permettant de faire *deux Prieres* en *une*, ou *à la fois*, ce qui reduit les *cinq* à *trois*. Celle du *matin* ſe fait ſeule; celle du *midi*, & celle du *ſoir* ſe font enſemble: & celles de la *nuit* & du *coucher* ſe font enſemble auſſi. Le ſecond allegement du fardeau des *Prieres* eſt à l'égard du *tems*. La Gloſe des *Perſans* porte qu'on peut devancer de *quatre heures* le tems préfixe de quelques *Prieres*, & reculer de *quatre heures* auſſi le tems préfixe des autres. La *Priere du matin* ne ſe peut remettre *après midi*, mais elle peut être faite dès *huit heures du matin*. La *Priere du midi* ne ſe peut dire *avant midi*, mais elle ſe peut reculer juſqu'à *trois heures*, & même juſqu'à *ſept*, parce que cette *priere-là* & celle du *vêpre*, qui ne commence qu'à *trois heures*, ſe diſent l'une avec l'autre, de ſorte que ce n'eſt pas avoir remis à faire ſa *priere* plus qu'il ne faut, en ne la diſant qu'à ſept heures. Il en eſt de même des *deux* autres *Prieres de la nuit* & du *coucher*. Le troiſiéme allegement c'eſt que lors *qu'on n'a pû*, par un empêchement inſurmontable, ou pour quelque affaire fort preſſée, ſuppoſé qu'elle fût légitime, & à bonne fin; lors *qu'on n'a pû*, dis-je, faire ſes *Prieres* au tems marqué par la *Loi*, *on peut* le faire lici-

tement après, pourvû que ce soit le plûtôt qu'il se pourra.

J'observerai ici en passant, que comme on peut tirer par occasion avantage de tout, les *Persans* tirent souvent un grand service de leur assujettissement à tant de *Prieres*. Cela leur sert à congedier brusquement les gens qui les importunent, & à se retirer tout d'un coup des affaires qui leur déplaisent. Ils se levent quand on y pense le moins, & quittent le monde, soit chez eux, soit ailleurs, en disant: *Je n'ai pas fait ma Priere: le tems de la Priere s'en va*, & cela ne passe point du tout pour une incivilité, la coûtume en autorise l'usage.

Les *Dévots*, & les *Gens d'Eglise*, aussi bien que les *Hypocrites*, & ceux qui aspirent, soit aux Bénéfices, soit à la réputation du monde, ne se servent point de ces gloses faciles & accommodantes, qui détruisent l'observance réguliere des tems, ou ne s'en servent que dans l'urgente néceffité; mais ils font toutes leurs *Prieres* séparement, & dans les tems précis. Il faut remarquer aussi que ces anticipations, ou ces reculemens, ne sont permis que pour les *Prieres d'obligations*; car pour les autres, qui sont de *dévotion*, ou de *conseil*, il faut les faire juste au tems ordonné, comme le *Namas taravié*, par exemple, c'est-à-dire *la Priere de minuit*, qui est une *Priere de conseil*, excepté durant le tems du jeûne, qu'elle est d'*obligation*. Tous les gens réguliers ne manquent point de se lever à minuit précisément, pour la faire. Ils disent que cette *Priere* a été premiérement instituée par *Jesus-Christ*, qui la faisoit

ſoit ſans manquer ; que *Mahammed* l'a autoriſée & commandée de nouveau, & qu'elle a toujours été d'*obligation* à tous les Prophetes. La *Legende Perſane* en recommande l'obſervance, comme la dévotion la plus efficace. Elle raconte là-deſſus, entre les autres choſes, que *Sultan Geneid*, un des hommes Illuſtres, un des plus ardents ſuppôts de leur *Religion*, & un des premiers Succeſſeurs de *Cheik Sefy*, la Souche de la Race Royale de *Perſe* qui porte aujourd'hui la Couronne ; que ce *Sultan*, dis-je, apparut, quatre jours après ſa mort, à un Grand du Royaume, lequel avoit été ſon intime favori, qui lui fit cette queſtion entre les autres, comment il avoit rendu compte à *Dieu*, & quel Jugement il en avoit eu ? *Ah* ! répondit-il, *Dieu a condamné toutes mes œuvres, & même toutes mes Prieres, à la reſerve de ma Priere de minuit. Il n'y a eu que cela d'approuvé.* Vous pouvez remarquer ici que ces *Prieres Mahometanes* à trois divers tems, ſont inſtituées ſur l'exemple de celles des *Juifs*. Liſez le *Pſeaume* cinquante cinq, verſet dixhuit ; le ſixieme Chapitre de *Daniel*, verſet dix, vous y trouverez une inſtitution, ou une pratique de *prieres* à des heures préciſes.

Les *tems* de ces *Prieres* ſont annoncez par des *Crieurs d'office*, qui ſont entretenus pour avertir du haut de la *Moſquée* quand il eſt tems de faire l'*oraiſon*. Ces *Crieurs* publics s'appellent *Moaſem*, comme qui diroit l'*Avertiſſeur*. Ce mot venant d'*azen*, qui ſignifie *avertiſſement*. Les *Moſquées Paroiſſiales* en entretiennent au moins un ; mais d'ordinaire elles en entretiennent pluſieurs. Ces *Préconi-*

ſeurs, en *Turquie*, en *Tartarie*, en divers endroits de l'*Arabie*, & par tout aux *Indes*, ne font pas l'annonciation de deſſus le *Dôme* de la *Moſquée*, mais du haut des *Tourelles* qui y ſont attachées, & qui ſervent de *Clocher*. Ces *Tourelles* ſont ordinairement fort menues, & fort hautes, tant qu'on a peine à appercevoir d'enbas les hommes qui y ſont. Les *Perſans* les appellent *Guldeſte*, c'eſt-à-dire *un bouquet*, à cauſe de la forme de ces *Tourelles*, qui ont depuis les deux tiers, juſqu'au haut, des galeries en dehors, à étages, & qui finiſſent en pointe. Les grandes *Moſquées* de la *Perſe* ont toutes, ou deux, ou quatre de ces *Clochers*, mais ils ne ſervent que d'ornement; les *Avertiſſeurs* n'y montent plus, par la jalouſie des *Perſans*, qui ſe ſont mis en tête que ces gens voyoient, ou pouvoient voir, de là, dans les appartemens des Femmes; & bien qu'il paroiſſe que cela ſoit impoſſible, j'entens pour y rien diſcerner, non ſeulement à cauſe de la hauteur de ces *Tourelles*, mais auſſi des grands arbres, dont toutes les maiſons ſont remplies, & ſont environnées en *Perſe*, ſur tout à *Iſpahan*, néanmoins ces *Crieurs* publics n'y montent plus. On a dreſſé des *buttes* de bois ſur les *Dômes* des *Moſquées*. C'eſt-là d'où ils appellent le monde à la *Priere*, & comme les édifices ſont bas en *Perſe*, & qu'ils n'ont au plus qu'un étage, ils n'empêchent point que l'avertiſſement ne retentiſſe à l'entour.

Les jours ordinaires il n'y a qu'un *Avertiſſeur*, ou *trois* au plus, qui faſſent l'*invitation* à la fois; mais il y en a quelquefois juſqu'à *une douzaine* enſemble, & même davantage

les

les jours de fêtes, comme les Vendredi, & ſur tout le Carême. Lors qu'il y en a pluſieurs, ils font les *invitations* à partie, & en s'entre-répondant. Enſuite ils chantent les loüanges de *Dieu* demi heure durant, à plein chant en faux bourdon, dont le concert n'eſt pas deſagréable à ceux qui y ont pris goût par l'uſage. On ne ſauroit croire de combien loin on peut entendre leur voix. La vérité eſt qu'on le fait de quinze cens, & de dix-huit cens pas, lors que l'air eſt ſerain. Voici comme ils font, pour crier plus haut, & afin de ne ſe pas étourdir eux-mêmes. Ils mettent les deux petits doigts dans la bouche, & en tirent les côtez, tant qu'ils puiſſent porter les deux pouces dans les oreilles, pour les boucher. Ainſi ayant la bouche fort ouverte, & les oreilles fermées, ils ſe mettent à crier de toute leur force. Ils commencent leur *annonciation* par ces paroles. *O Dieu très-Grand*, leſquelles ils proferent des quatre côtez, vers les quatre coins du monde: puis ils font la *Confeſſion de Foi*, en ces termes: *Témoignage que nous rendons de Dieu*, (ou *à Dieu*) *il n'y a point d'autre Dieu que Dieu. Mahammed eſt l'Apôtre de Dieu. Aly eſt le Vicaire de Dieu.* Ils font cette *Confeſſion* quatre fois auſſi, vers les quatre faces du monde. Ils diſent, en ſe tournant lentement de tous côtez, en rond. *Levez-vous: faites vos Prieres: occupez-vous dans la plus parfaite action qu'ayent faite Mahammed & Aly, les plus parfaites des Créatures.* Ils entendent la *Priere*. Si c'eſt à minuit, ou le matin, ils inſerent après ces mots *faites vos Prieres*, ces mots ici, *éveillez-vous de vôtre dormir.* Après, ils diſent encore quatre fois

O Dieu très-grand: puis ils chantent quelques verſets de l'*Alcoran*, & ils finiſſent en diſant, *maudit ſoit Omar*. Ils ſont d'ordinaire environ un quart d'heure à tout cela ; mais dans les ſolemnitez, ils y mettent plus de tems, & quelquefois juſqu'à une heure, ſans faire autre choſe, que repeter les paroles raportées, en chantant lentement à l'*Italienne*. Dès que l'on entend crier la *Priere*, ceux qui ſont de loiſir ſe levent, & la vont faire. On voit, par ce que je viens de raporter, que ces *Crieurs*, ou *Avertiſſeurs*, n'exhortent pas le peuple à aller à la *Moſquée* faire leurs *Prieres*, comme les *Relations* le diſent; mais qu'ils n'ont pour but que d'avertir qu'il eſt heure de *prier*. Les *Perſans* ſont bien éloignez de croire qu'il ſoit d'obligation de faire ſes *Prieres* dans les *Egliſes* publiques, puis qu'il y a des Théologiens parmi eux qui enſeignent, qu'il n'y a point de jour préſentement auquel on ſoit obligé d'y aller, faute d'*Imam*, ou de *Vicaire de Dieu*, comme je le dirai plus bas. Auſſi y va qui veut, & l'on eſt là deſſus, comme ſur le reſte du Culte, parfaitement laiſſé à ſoi-même ſans rien qui ſente la contrainte ou l'inquiſition.

Les *Docteurs Perſans* diſent, qu'il y a huit *diſpoſitions* requiſes à l'*Oraiſon:* ſix *interieures*, ſavoir l'*application d'eſprit*, ou l'*attention*; l'*affection de cœur*, qu'ils appellent auſſi *adoration mentale*; la *foi*; la *pudeur*; le *reſpect*; l'*eſperance:* & deux *exterieures*; l'une, la *netteté du corps*, & de tout ce qui y touche, & de ce qui l'environne; l'autre, le *geſte du corps*: or par le *geſte du corps* ils entendent beaucoup de choſes, qu'on expliquera dans la ſuite, comme d'*être tourné* vis-à-vis de *la Mecque*,

le

Digitized by Google

le *mouvement des bras & des mains*, le *prosternement du corps*, & *celui du front contre terre.* Je m'en vais exposer tout cela l'un après l'autre, en raportant comment les gens dévots se mettent à faire leurs *Prieres.*

Premierement, ils *se déchaussent*, & ils *se deshabillent*, ne gardant que la chemisette, qui est longue comme nos vestes, & passe le genoux. Ils *retroussent les bras* jusqu'au coude, & ils se couvrent la *tête* d'un *bonnet*, ou d'un *turban*, auquel il n'y ait ni or, ni argent, ni broderie; & communément ils mettent un *turban blanc*, de toile de cotton. S'il fait froid, ils se mettent sur les épaules, sans y passer les bras, un *justaucorps* de drap, *fouré de peau d'agneau.*

Les *grands Seigneurs*, qui ne portent jamais de ces fourures, comme étant trop simples, quoi que la peau d'agneau soit très-fine chez eux, filée, & perlée à petit grain, & fort belle, sont obligez de le faire en cette occasion, & de quitter leurs *justaucorps* doublés de *martre*, ou d'autre *fourure fine*, parce que ces *fourures* sont reputées *impures* par deux raisons. La premiere, parce que ce sont des peaux d'*animaux* dont la chair est *illicite*, & qu'il n'est pas permis de manger. La seconde, c'est qu'ils sont morts d'eux-mêmes, ou qu'on n'en a pas fait sortir tout le sang en les tuant. On a observé au Chapitre précedent, qui traite des *Purifications legales*, que tout corps mort est *impur*, & qu'on devient *souillé* en le touchant, soit que ce soient des corps de bêtes, ou de créatures raisonnables. Les *Persans* tiennent là-dessus, que qui seroit vêtu d'une peau, ou d'une fourure d'une bête qui se-

Digitized by Google

ſeroit morte d'elle-même, & qui n'auroit pas été égorgée, il ſeroit *ſouillé*.

Mais quel moyen y a-t-il de ſavoir ſi la bête dont on achette la peau eſt morte d'elle-même, ou ſi elle a été tuée & égorgée legalement? Les Caſuiſtes ont décidé là-deſſus fort plaiſamment, que ce qui ſe vendroit par les fourreurs qui ne ſont pas *Mahometans*, ſeroit reputé *impur* dans toutes les maniéres, mais que les fourures qu'on achetteroit des *Mahometans* ſeroient reputées *pures*. Ils raiſonnent pour cette diſtinction, en diſant qu'un *Mahometan* ne voudroit pas vendre la peau d'une bête qui ſeroit morte d'elle-même, s'il le ſavoit, & qu'il en feroit conſcience; mais qu'un *Chrétien* & un *Juif* ne s'en ſoucient pas. Comme ce ſont pourtant les *Chrétiens* qui apportent en *Perſe* la plûpart des fourures fines, comme les *martres zibellines*, vrayes & fauſſes, qui viennent de *Moſcovie*, & du voiſinage de la *Mer noire*, les Caſuiſtes affirment que pourvû que les Marchands *Mahometans* les achettent d'eux, & qu'ils les revendent, elles ſeront pures; parce que le changement de proprietaire purifie la choſe, ſelon une des maximes du Chapitre précedent, Part. V. Sect. I. Art. IX. & XI. Mais il y a un autre inconvenient, c'eſt que les *Armeniens* en *Perſe* ſont, non ſeulement les principaux Marchands de fourures fines, mais qu'ils ſont auſſi ceux qui les accommodent le mieux, ſoit pour la beauté, ſoit pour le menage. L'expedient qu'on trouve à cela, quand par ces conſiderations on ſe ſert d'eux préferablement, c'eſt qu'on met ce qu'ils ont fait au *Soleil*, & l'on fait une *Priere* deſſus, après quoi l'habit eſt tenu pour net.

Digitized by Google

net. Voyez ſur cela le Chapitre précedent, V. Part. I. Section, Art. III.

Pour revenir à nôtre ſujet, les *Perſans* s'étant ainſi habillez pour faire la *Priere*, ils vont auparavant faire la *Luſtration* avec de l'eau pure. La premiére venuë eſt bonne, pourvû qu'elle ſoit nette; mais s'il y a un baſſin d'eau au logis où ils ſont, comme il y en a d'ordinaire, c'eſt-là où ils exercent cette *Purgation*. S'il n'y a point de reſervoir, ils ſont la *Luſtration* avec une aiguiere. J'ai obſervé dans le Chapitre précédent qu'on ne peut s'en faire verſer l'eau, cela ſeroit profane: il faut qu'ils s'en verſent eux-mêmes. Quand la *Luſtration* eſt achevée, ce qui eſt fait en un moment, ils rentrent dans la ſale, ou en tel autre lieu où ils étoient. Ils remettent leurs bas, s'il fait froid, & ils retirent leurs manches ſur les bras. Ceux qui aſpirent à la perfection ſe mettent une *Habba* ſur les épaules, c'eſt une maniére de robe de chambre qui eſt faite de camelot blanc fort fin. La compagnie ne les incommode, ni ne les interrompt point; au contraire, ils font ordinairement leurs *Prieres* devant le monde, & paroiſſent rechercher la vuë & la compagnie dans ces actions-là, plûtôt que de la fuir, encore qu'on parle d'affaires, & qu'on s'en entretienne à leurs côtez. Mais il y a une choſe à quoi ils prennent fort garde, c'eſt qu'il n'y ait point de figures peintes à l'endroit où ils font leur dévotion, parce qu'il eſt défendu de *Dieu* d'en faire, & que les *Prieres* faites au lieu où il y en a ſont vaines & nulles. La plûpart des *Hôtels* de *Perſe* en ont pourtant dans les grandes ſales, mais il y a toûjours à côté des cabi-

Digitized by Google

binets peints de *Moresques* seulement, pour faire sa dévotion. J'ai observé en divers *Palais* une subtilité de leurs *Théologiens* sur le sujet des *Figures*, pour les faire retenir, elles sont représentées avec *un œil* seulement.

Les *Docteurs* de cette *Religion* disent que ces *Figures borgnes*, & ainsi mutilées, ne peuvent plus être appellées *Images*; que ce sont des *Grotesques* qui n'entrent point dans la défense de la *Loi*, & qui n'empêchent pas qu'on ne puisse faire les *Prieres* où il y en a de peints. Les *Turcs* ne sont pas si accommodans, moins encore les *petits Tartares*; & comme c'est la coûtume en *Perse* que le *Roi* loge les *Ambassadeurs* dans ses *Hôtels*, dont il a un grand nombre dans la ville Capitale, on en voit plusieurs, où toutes les belles *Figures*, dorées & azurées, ont le visage gâté à coups de couteau, ou de cloud; ce qui est une marque sûre qu'il y a logé des *Ambassadeurs* de ces Païs-là.

Cela fait, les *Persans* vont prendre, ou bien on leur apporte, le petit *Tapis de pied*, qui leur sert uniquement pour faire leurs *Prieres*. Il n'est fait que de natte dans les maisons des pauvres gens, & parmi le commun des *Gens de Loi*, ou *Ecclesiastiques*. Chez les gens aisez, il est fait de feutre, ou de gros drap; mais chez les gens de qualité, c'est du camelot fin. Ce petit *Tapis* est d'entre quatre & six pieds de long, & d'entre deux & trois de large, représentant la plûpart à l'un des bouts le toit d'une *Mosquée*, pour les faire souvenir de celle de la *Mecque*. Ils ouvrent ce petit *Tapis* dans lequel il y a plusieurs piéces qui servent à leur dévotion: leur *Alcoran*,

qui

Digitized by Google

qui est toûjours dans un sac bien propre: un *Palet de terre:* un *Chapellet:* un *Miroir* de poche: un *Peigne*; & quelquefois des *Reliques*. Je dirai bien-tôt après à quoi sert tout cela. Ils font étendre ce petit *tapis*, ou ils l'étendent eux-mêmes, mettent le haut vis à-vis *la Mecque*, afin qu'eux étant en bas, ils ayent *la Mecque* en face: c'est ce qu'ils appellent *se mettre au* Kebla.

Ce mot de *Kebla* signifie *vis-à-vis*, venant de *Kebel*, qui veut dire *devant*. Quelques Grammairiens prétendent au contraire le faire venir de *Kiabé*, mot *Syriaque* qui signifie *loüange*; mais c'est une erreur. Le *Kebla* est proprement le *Cercle azimutal*, qui passe par le *Zenit*, & coupe l'horison au point vers lequel il faut avoir les regards tournez tout le tems qu'on fait sa *Priere*; c'est pourquoi ils l'appellent communément *Kebla namaz*, comme qui diroit *le côté des Prieres*. C'est à l'imitation des *Juifs*, à qui *Jerusalem* étoit le côté des *Prieres:* il n'y en avoit point de bien faite, que les yeux fichez vis-à-vis, quand on en eût été à quatre mille lieuës loin. Ainsi on pourroit dire que l'*Orient* est le *Kebla* de la plûpart des *Chrétiens*, & particulierement de ceux qui ont des Autels, puis qu'ils ne peuvent célebrer que de ce côté-là. Ainsi le *Kebla*, ou le côté des *Mahometans* est *la Mecque*, & comme le *cercle vertical* de *la Mecque*, ainsi que nous l'avons observé, est different pour chaque Païs, & pour chaque ville. Il faut se tourner au *Midi* en certain Païs, comme en *Turquie*; en d'autres, il se faut tourner à l'*Occident*, comme au Royaume de *Cascar*, & ainsi des autres. En *Perse*, le

Cer-

Digitized by Google

Cercle vertical est entre l'*Occident* & le *Midi*.

La raison pour laquelle les *dévots Persans* se servent de ces sortes de *Tapis* faits exprès pour prier *Dieu* dessus, encore que le lieu où ils font leurs prieres soit toûjours couvert de *Tapis*: c'est, disent-ils, pour se présenter devant *Dieu* dans une condition pauvre & simple. C'est aussi pour cela qu'ils se dépouillent de leurs beaux *habits*, & de tous leurs ornemens; enseignant qu'il faut paroître devant *Dieu* pauvre & abaissé, dans un grand détachement, & dans un grand néant, aussi humble dans les vêtemens, que dans les pensées du cœur. Ce petit *Tapis* n'est pourtant pas essenciel à la *Priere*, & le commun peuple, comme les domestiques, & autres gens ordinaires, qui n'ont pas le moyen d'être si exacts, & si scrupuleux, se contentent de nettoyer avec la main une *petite place*, afin qu'il n'y ait point d'ordures: cela s'entend, par tout où le plancher est couvert, & non pas nud; car il n'est pas permis de prier *Dieu* sur un fonds ou sur un plancher découvert, hormis en voyage. *La terre*, disent-ils, *sur laquelle on parle à Dieu, est sainte, il faut la couvrir par honneur, & n'y marcher que nuds pieds*, c'est-à-dire pieds déchaux, & hors du soulier; car il suffit d'avoir le pied hors du soulier pour satisfaire au précepte, étant libre après cela de l'avoir nud, ou dans le bas de chausse. Rites, qu'il est aisé de voir que les *Mahometans* ont pris des *Juifs*, lesquels avoient aussi la coûtume de ne prier *Dieu*, que les pieds lavez & déchaussez. En voyage, comme je viens de le remarquer, on peut faire ses *prieres* sans *tapis*; mais il faut se déchausser, c'est-à-dire,

ôter

ôter la botte, ou le soulier, & se tenant debout dessus, faire sa *priere*.

Quand le petit *Tapis* est étendu comme il faut, ils s'asseient dessus, tout au bas, sur les *talons*, ce qui se fait en se mettant à *genoux*, les *talons* serrez l'un contre l'autre, & se laissant aller dessus. Puis ils arrangent toutes les piéces dont j'ai parlé, l'une près de l'autre. Ensuite ils prennent le *Peigne*, & le *Miroir*, & ils se peignent la *barbe*, prenant garde qu'il n'y ait point d'ordure dedans, ni au visage non plus: puis ils les remettent au haut du *Tapis* au milieu, & prenant à la main le *Chapellet*, & le petit *Palet* de terre, ils se mettent à dire le *Chapelet*, & ils posent le *Palet* justement au milieu du *Tapis*, sous le dôme de la *Mosquée* représentée: puis ils ôtent leur *bourse* du col où est leur argent, & à laquelle leurs cachets sont attachez: ils tirent les *bagues* de leurs *doigts*, & ils mettent tout cela près des autres piéces. Il ne faut point avoir d'*or* sur soi, de quelque maniére que ce soit, en faisant la *Priere*; cela rendroit le Culte vain & nul, mais on peut avoir de l'argent, & c'est la cause pour laquelle les hommes en *Perse* ne portent jamais de *bagues d'or*, ce qui seroit, selon leur avis, imiter les *Idolatres*. Tout cela est enchâssé en *argent*, mais ils ôtent même tout ce qui est fait d'*argent* sur eux, afin de se présenter devant *Dieu* dans une condition plus abjecte. Par la même raison ils ne prient point l'*épée* au côté, ni le *poignard* à la ceinture; & les *gens d'épée* qui n'ont pas, ou le loisir, ou le moyen, de se deshabiller pour faire leur *Priere*, se mettent en état décent, en ôtant leurs armes, & les éten-

Digitized by Google

étendant devant eux. On a insinué ci-devant que les *Persans* ne portent jamais, ou que fort rarement, des *cachets* en bague, parce que leurs *cachets* contenant d'ordinaire leurs noms, ou d'autres qui sont des noms de leurs Saints, ou des anciens Patriarches, il faudroit qu'ils les ôtassent toutes les fois que leur estomach voudroit se décharger, parce qu'ils croyent que ce seroit une profanation d'avoir rien de tel aux mains, en les portant aux parties par où il se décharge.

Leurs *Chapellets* sont faits d'ordinaire de la *Terre* qu'ils appellent *sainte*, qui est celle des lieux où sont enterrez les *Imams*, celle des Sepulchres des plus célébres de leurs Saints, celle des *Mosquées* de *la Mecque* & de *Medine*. Les grains en sont gros comme des pois. Le nombre n'en est pas fixé, mais d'ordinaire il est de quatre-vingt dix-neuf. Ils sont égaux en grosseur, & tout unis, ce qui se doit entendre des *Chapelets* ordinaires; car j'en ai vû où le trente-troisiéme grain étoit plus gros que les autres, & j'en ai vû d'autres où le cinquantiéme grain seulement est plus gros. J'ai vû aussi de ces *Chapellets* de matiere précieuse, & de bois de senteur, mais il y a fort peu de gens qui s'en veuillent servir. Ils disent communément ce *Chapellet* ainsi. Sur les trente-trois premiers grains ils disent, *O Dieu très-grand*. Sur les trente-trois autres, *Gloire soit à Dieu*; & sur les trente-trois autres, *Loüé soit Dieu*. Quelquefois ils recitent sur chaque grain de *Chapellet* leur *Confession de Foi*. Bref, ils disent dessus ce qu'ils veulent; car il n'y a rien de prescrit. Les *dévots*, & particulierement les *hypocrites*, & les *superstitieux* ont toû-

jours

jours leur *Chapellet* à la main, dans les ruës, & en conversation, vous les voyez toûjours marmoter & remuer les grains du *Chapellet*; on peut juger quelle attention ils y font.

Le *Palet* est de la même *Terre* que les *Chapellets*. On n'en fait point d'autre matiere. Ils sont de demi doigt d'épais de toute figure, ronde, carrée, hexagone, octogone, grands d'ordinaire comme le creux de la main. On s'en sert de la grandeur que l'on veut. J'en ai vû de grands comme une assiette, & de petits comme un écu blanc. Le dessus est moulé & contient les noms de *Dieu*, des *Prophetes*, & des *Imams*, la *Confession de Foi*, ou des passages de l'*Alcoran*; tout cela selon le diametre du *Palet*, & selon la grosseur des lettres. L'usage de ces *Palets* est pour poser le front dessus, dans ces adorations qu'on fait étant prosternez la tête contre terre, lesquelles sont une des considérables parties de leurs *Prieres*. Ils disent qu'étant obligez de mettre le front à terre, il vaut beaucoup mieux que ce soit sur une *Terre sainte* comme celle de *la Mecque*, que sur celle de leur logis.

Quant aux *Reliques* qu'ils mettent avec ces autres piéces, ce sont des morceaux du *Poëlle*, ou de la *Couverture* des *Tombeaux* de *Mahammed*, & de leurs *Imams*. Le *Grand Seigneur* envoye tous les ans un *Poële* neuf pour le *Tombeau de Mahammed*, & une *Tenture* pour la *Chapelle de la Mecque*. L'étoffe est de Damas noir figuré, qu'on fait très-bien en *Syrie*, d'où en est venue la façon & le nom, & qu'on fait encore mieux à présent en *Mesopotamie*. On ôte le *Poële* & la *Tenture* de l'année précedente, & on les met en morceaux, dont les Cu-

rez

rez de ces *Mosquées* font des présens aux Pelerins de considération, & qui sont le plus d'humeur à bien payer ces sortes de guenilles, dont les *Persans* font leurs *Reliques*, & qu'ils appellent des choses Saintes.

Tout étant dispofé avec ce mystére, par les gens dont nous parlons, ils se levent droits sur le bas du petit *tapis*, la *face* tournée vers *la Mecque*, les *pieds* joints l'un contre l'autre, les *mains* pendantes sur les côtez, & ils commencent leurs *Prieres*. Le début doit être toûjours la direction d'intention, après laquelle ils disent haut, *Alla ek ber*, c'est-à-dire, *O Dieu très-grand*; paroles qui reviennent souvent dans leur *Liturgie*. Ils font la *Confession de Foi*, & ils disent le premier Chapitre de l'*Alcoran*, qu'ils appellent la *Priere essentielle*, & aussi le *Fatha*, c'est-à-dire, *l'Ouverture*, parce qu'elle contient les premieres demandes de leur *Priere*, ou comme disent d'autres Interpretes, parce que les *portes du Ciel* ne peuvent tenir contre cette Oraison, mais qu'elles ne manquent point de s'ouvrir, pourvû qu'elle soit dite avec la préparation requise. Ils disent ce Chapitre, qui contient six petits versets seulement, ayant les mains hautes élevées aux joües, & renversées plattes, les doigts en dehors, comme pour recevoir quelque chose qui tomberoit lateralement dessus; puis ils rabaissent leurs mains, ils les étendent sur les cuisses au devant, & ils font deux *Prostrations*, & deux *Adorations*, joignant à chacune une courte invocation, que je raporterai. Puis ils disent *loüange soit à Dieu*, & lisent & repetent un autre petit Chapitre de l'*Alcoran* à leur gré, & puis ils font deux autres *Prostrations*, & deux *Ado-*

Digitized by Google

Adorations, avec quoi leur *Priere* est achevée. Elle ne dure pas plus de huit minutes, sans la leçon, qui doit être un Chapitre de l'*Alcoran*; mais comme il y a des Chapitres qui n'ont qu'une ligne, & qu'il y en a d'autres qui ont soixante pages, & plus, *in folio*, la *Priere* dure plus ou moins de tems, à proportion de la longueur du Chapitre. On appelle les *Prostrations* de la *Priere Recabet*, & cette *Prostration* consiste en deux choses; l'*inclination* de la tête, & de la partie superieure du corps, & l'*Oraison* éjaculatoire que l'on dit en inclinant le corps. Je dirai ci-dessous quels sont les termes de cette *Oraison*; mais pour l'*inclination* du corps, qui est la *Prostration* proprement dite, elle se fait étant debout, droit sur ses pieds, appuyant les mains sur le devant des cuisses, & penchant le corps si bas, que la tête vienne presque aux genoux, & en se relevant droit, & élevant les mains en haut, en la posture que j'ai remarqué. Les *Prostrations*, qu'ils appellent *Sugdad*, doivent toûjours être d'un même formulaire, c'est-à-dire, qu'on ne peut ni ajouter à l'*oraison* éjaculatoire qui se dit en inclinant le corps, ni en retrancher, mais on peut faire plus ou moins de *Prostrations*; de sorte que la longueur, ou la brieveté des *Prieres* dépend encore du nombre des *Prostrations*. Les longues *Prieres* sont de quatre *Prostrations*, les courtes sont de deux; & c'est là comme ils parlent entr'eux: *J'ai fait tant de Prostrations de Prieres*. Quant à l'*Adoration* elle se fait lors qu'étant assis sur les talons, on met la tête contre terre, le front appuyé sur le petit *Palet* dont j'ai parlé, en se soutenant le corps sur ces sept parties,

à ſavoir le *front*, les deux *genoux*, les deux *pouces* des mains, & les deux *orteils* des pieds; mais ſi l'on eſt infirme, ſoit par l'âge, ſoit par la maladie, on peut faire ſes *prieres* aſſis, ou couché.

Je ne puis m'empêcher de dire encore une fois que la *Priere* des *Mahometans* ſe fait avec une reverence inconcevable, & qu'on ne peut regarder l'attention qu'ils y apportent, le zele & l'humilité dont ils l'accompagnent, ſans admiration. Ils ne remuent pas les yeux, tous les mouvemens de leurs corps ſe font avec la plus juſte meſure. Ils prient à voix entrecoupée, tantôt bas, tantôt haut, tantôt d'eſprit ſeulement; mais tout cela eſt ſi poſé, ſi exact, ſi recueuilli, qu'aſſurément ils nous font la derniere honte à nous autres *Chrétiens*. Ce qu'il y a de plus admirable, c'eſt qu'ils faſſent leurs *Prieres* avec tant de zele & d'attention, quoi qu'ils les faſſent ſi ſouvent.

C'eſt là ce que j'ai obſervé en gros ſur les *Prieres ordinaires*. Les *Prieres extraordinaires* n'en ſont differentes, qu'en ce qu'on y fait mention de la choſe pour laquelle on prie. J'entends par les *Prieres extraordinaires* non pas la *Priere du Vendredi*, car elle eſt comme les *Prieres ordinaires*, ni les *Prieres des Fêtes*, ni les *Prieres pour les morts*, qui ſont tout de même auſſi. Mais celles qui ſont pour des beſoins particuliers, pour les changemens de ſaiſon, par exemple, la *Priere* du nouvel an, qui eſt le jour de l'Equinoxe du Printems, & celles qui ſe font dans les orages & les éclipſes. La *Priere* des éclipſes a bien été compoſée dans le tems de l'ignorance des *Mahometans*, car ils y prient *Dieu* de ne les punir pas

par

Digitized by Google

par la privation de la lumiere du *Soleil*, d'appaiser sa colere, & de r'ouvrir la porte à ce grand Astre. Pour entendre ces expressions, il faut savoir que dans le Livre des *Dits & Faits de Mahammed*, il est porté que *Dieu* tient le *Soleil* enfermé dans un tuyau ou canal, (le terme du texte est *tembouché*,) qui s'ouvre & qui se ferme au bout par un volet; que ce bel œil du monde éclaire l'Univers & l'échauffe par ce trou; & que quand *Dieu* veut punir les humains de la privation de sa lumiere, il envoie l'*Ange Gabriel* fermer le volet, & que c'est là ce qui fait les éclipses. Les Docteurs *Persans*, qui sont bons *Astronomes*, entendent fort bien que c'est là un conte de vieille; mais ils ne laissent pas de dire que cela est de foi, & quand vous leur objectez que sur ce fondement la colere de *Dieu* se peut calculer par les *Tables Astronomiques*, & prévoir tous les ans à quel jour & à quelle heure *Dieu* se courroucera contre les hommes, ils répondent, qu'en beaucoup de *Revelations des Prophetes*, on trouve des sens fort véritables & fort importans, cachez sous de pareilles rêveries apparentes, par dessus lesquelles il faut que la Raison passe, sans y chercher de sens, puis que l'on n'y en peut trouver.

Je dois observer à l'égard de la *Priere du Vendredi*, que c'est un des sujets de controverse entre les *Turcs* & les *Persans*, & tous ceux qui sont de leur Religion. Les *Turcs* font cette *Priere* solemnellement dans la *Mosquée*, le *Grand Seigneur*, le *Grand Mogol*, y vont régulierement ce jour-là, à moins de quelque empêchement licite, mais le *Roi de Perse*, ni les *Persans*, n'en font pas de même,

parce qu'ils croyent qu'il n'appartient qu'à un *Imam*, ou *Vicaire universel*, à faire cette *Priere*, comme je l'ai observé au Chapitre III. de sorte, qu'en son absence, on ne peut faire la *Priere du Vendredi* solemnellement dans la *Mosquée*; mais qu'il faut la faire seul, soit dans la *Mosquée*, soit chez soi. Quand le *Roi*, & les *Grands* de *Perse*, font leurs *Prieres* en public, ce qui n'arrive qu'à quelques jours de Fête, ils mettent le *Tage* en tête. C'est ce Bonnet célébre qu'on appelle *le Bonnet de Sofy*, qui est comme un *Ordre de Chevalerie*.

J'ai raporté diverses fois ci-dessus, que les *Mahometans prient* pour les *Morts*; & la vérité est que les *Persans* font communément des *Prieres* à l'intention des *Morts*, & pour l'amour d'eux. Le commun Peuple, & les femmes sur tout, observent des jours particuliers *en mémoire des Défunts*; mais les Doctes, & les gens éminens en dignité, n'entrent point dans ce culte, qui n'est pas d'obligation, mais qui est laissé libre à chacun, de même que de croire de quelle utilité il est, dont les Docteurs ne conviennent pas. Il y en a qui soutiennent que les *Prieres* pour les *Morts* ne sont utiles qu'aux *Vivans*, parce que c'est une chose pieuse & agréable à *Dieu*, & recommandée par les Saints, que de se souvenir charitablement des *Défunts*: & il y en a qui enseignent, au contraire, que les *Prieres des Vivans* peuvent diminuer les peines des reprouvez, & augmenter la gloire des Bienheureux, *Dieu* pouvant être induit à cela par les *Prieres* des Fidéles; car ils s'expliquent ainsi douteusement sur le sujet, laissant à chacun de croire, & de faire à cet égard, ce qu'il juge le mieux.

Les

Digitized by Google

Les *Mahometans* n'invoquent que *Dieu seul* proprement : ils n'ont point de *Mediateur*, ou *Intercesseur :* ils n'esperent qu'en la seule misericorde de *Dieu*, soit pour les biens de la vie présente, soit pour ceux de la vie future. Cela paroit un *Paradoxe* après ce qu'on a déja lû, & ce qu'on lira encore dans ce volume, & après ces *Prieres* à *Fatmé*, & à *Aly*, qui sont inserées dans mon *Voyage de Paris à Ispahan*, dans lesquelles leur intercession, & celle de *Mahammed* est demandée. J'avouë que moi-même j'ai été long-tems à ne pouvoir pas bien comprendre comment ces gens disoient qu'ils n'invoquoient pas les *Saints*, ne faisant tout le jour que crier après leur *Prophete*, & après leurs *Saints*, *ya Mahammed*, *ya Aly*, *ya Hassein*, c'est-à-dire, *ô Mahammed*, *ô Aly*, *ô Hassein*, & ainsi des autres Successeurs de leur faux *Prophete*. Voici comme ils resolvent la difficulté. Ils disent que *Mahammed* a revelé, & que les *Imams* ont assuré aussi, que quiconque se souvient d'eux dans ses besoins, & les reclame, que quiconque visite leurs Sepulcres, leur rend de l'honneur, desire leur suffrage, prie *Dieu* d'être du nombre de ceux pour qui ils intercederont, & les prie d'interceder eux-mêmes pour lui, il ne manquera pas de recevoir l'effet de ses desirs & de sa demande. Ce n'est pas que les *Saints* reclamez aillent demander à *Dieu* la grace qu'on leur demande, mais parce que l'*Invocation des Saints* est une bonne œuvre, une œuvre religieuse, & que *Dieu* a promis de récompenser particulierement, de même que l'aumône, le jeûne, & les autres actes de Religion. Les *Persans* ne décident pas positivement si

Digitized by Google

les *Saints* ont connoiſſance de ce qui ſe paſſe ſur la Terre. Quelques Docteurs croyent que Dieu les en inſtruit, d'autres diſent qu'ils gardent toûjours une prérogative miraculeuſe, que *Dieu* leur avoit donnée en cette vie, de ſavoir par inſpiration continuelle tout ce qui ſe diſoit, tout ce qui ſe tramoit contr'eux, & tout ce qui les concernoit en quelque ſorte; mais tous enſeignent d'un commun conſentement que les *Saints* ne nous entendent point proprement, & directement, de la maniére dont nous nous entendons, ni ne nous connoiſſent non plus, de la maniére dont nous nous connoiſſons, par un acte immédiat & par une idée diſtincte; & qu'ainſi, il ne faut nullement s'attendre à eux, ou ſe fier en leur interceſſion, mais qu'il faut les reverer, & les reclamer, parce que c'eſt la volonté de *Dieu* qu'on le faſſe. Quatre *Remarques*, que je vais faire, donneront du poids & de la clarté à ce que je raporte ſur ce dogme des *Perſans*. La premiére, c'eſt que dans toute leur *Liturgie*, il ne ſe trouve pas une *Priere à un Saint*, ſoit *Mahammed*, ſoit *Aly*, qu'on peut appeller leurs vrais *Idoles*, ni à aucun autre. La ſeconde, eſt que dans les *Traitez Théologiques* de leurs *Rites*, il n'y a pas un mot de *Prieres* qu'il faille adreſſer à autre qu'à *Dieu*. La troiſiéme, c'eſt qu'ils n'invoquent, ou ne reclament, de la maniére que nous avons dit, que les *Prophetes* & les *Propheteſſes*, à compter depuis *Adam*, avec *Mahammed*, ſa fille, ſon Gendre, & leurs Deſcendans, à la douziéme génération, & nulle autre Créature qui ſoit née après, c'eſt-à-dire depuis huit cens ans. La derniere Remarque, c'eſt que tout de

de même qu'ils prient *Mahammed*, *Aly*, les *Prophetes* , les *Imams*, ils prient *Dieu* pour eux : ils n'écrivent jamais leur nom, & ne le proferent gueres sans ajoûter *Aliet elsalam*, *le Salut*, ou *la Paix soit sur lui*, c'est-à-dire, *que Dieu lui donne le Salut*. On rencontre dans mon *Journal* diverses *Prieres*, que je raporte, où l'on prie Dieu formellement pour eux, comme par exemple en ces termes, *O Dieu sois propice*, *sois favorable à Mahammed*, *fais du bien à Mahammed*, & ainsi des autres.

Il ne faut pas oublier une pratique des *Persans* dans le culte de la *Priere*, c'est qu'ils achetent des *Prieres*, & qu'ils en fondent, ou parce qu'ils n'ont pas fait toutes les *Prieres d'obligation* , & de *conseil*, ou parce qu'ils les ont mal faites, en quoi il semble qu'ils regardent le devoir de la *Priere*, comme une *œuvre ouvrée* , ainsi qu'on parle dans l'Ecôle. Ils engagent des gens pour cela durant leur vie, & après leur mort , à faire la priere accoûtumée pour eux, en leur nom, & en leur place ; ce qu'ils ont tiré des superstitions serviles & timorées, auxquelles les *Juifs* s'adonnerent dans leurs dispersions.

Après avoir exposé en gros ce que les *Persans* croient, & pratiquent , sur le point de la *Priere* ; je m'en vais inserer le *Traité* qui s'en trouve au même Livre d'où j'ai tiré celui des *Purifications legales* , que j'ai donné dans le Chapitre précédent. Voici comme il commence.

„ Sachez que les *Prieres* ont beaucoup plus „ d'excellence, & d'utilité qu'on ne le sauroit „ dire. On trouve écrit dans les *Dits des I-* „ *mams*, sur qui soit la paix , que *Maham-*

„ *med* a déclaré sur ce sujet, que la fonction
„ d'une *Priere* commandée, vaut mieux que
„ vingt *Pelerinages*, de même qu'un *Pelerinage*
„ *nage* vaut mieux que plein une Maison d'ar-
„ gent donné en *Aumônes*. On y trouve en-
„ core le passage que voici : *Quiconque est par-*
„ *venu à la connoissance de Dieu très-haut, n'a-*
„ *prochera point de son excellente présence, par*
„ *aucune autre voye, que par la voye de la Prie-*
„ *re*. C'est sur le fondement de cette *Reve-*
„ *lation*, que les *Imams* sur qui soit la paix &
„ le salut, ont déclaré que la *Priere* est *né-*
„ *cessaire* & d'*obligation*, à quiconque est d'â-
„ ge competant & de sens rassis, (*balek hakel*,)
„ horsmis que dans le tems de la *Priere* on
„ fût surpris de quelque défaillance, ou pa-
„ moison par quelque accident que ce soit ; &
„ excepté aussi pour les femmes, dans le tems
„ qu'elles sont dans la perte de sang ordinai-
„ re, & dans celle qui suit l'enfantement ;
„ car dans ces cas-là, la *Priere* n'est point
„ commandée, ni aussi long-tems que ces cas-
„ là subsistent. La *Priere* est commandée
„ aussi à l'homme *Payen* & *Infidéle*, quoi que
„ la *Priere* qu'il fait ne soit pas droite & juste.
(Le mot original est *Sehiel*, qui signifie *con-*
venable, ce qui veut dire que la *Priere* d'un
homme *Infidéle* n'est pas faite comme il con-
vient.) „ Or tout homme soûmis au devoir
„ de la *Priere*, qui ne s'en aquitteroit pas,
„ mais qui s'en dispenseroit, en osant soûte-
„ nir qu'il est licite de s'en dispenser ; si cet
„ homme est né dans la Communion de l'*Isla-*
„ *misme*, (le *Mahometisme*,) il devient *A-*
„ *postat*, & il est du droit de le tuer ; mais vous
„ devez savoir que l'exercice de ce droit a-
„ par-

Digitized by Google

„ partient à l'*Imam* seulement, (c'est le *Vicaire du Prophete*,) ou au Substitut, ou Lieutenant de l'*Imam*, ou à quiconque se porte publiquement pour Substitut de l'*Imam*, & est tenu pour tel par le peuple. Mais si cet homme sans Religion est né dans l'infidélité, il faut l'exhorter à la pénitence; & si cela est inutile, & qu'il ne se rende point à la quatriéme exhortation, il le faut aussi tuer par Sentence de l'*Imam*, ou de son Substitut, comme on vient de le dire; mais si c'est par indévotion simplement, & par libertinage, que cet *Infidéle* ne fasse point de *Prieres*, sans soûtenir qu'il soit permis de s'en abstenir, il le faut châtier à coups de bâton, depuis un coup, jusqu'à quatre-vingt dix-neuf, plus ou moins, selon l'avis du *Mouchtehed*, (Docteur digne de passer pour *Lieutenant* du *Prophete*,) & si après l'avoir châtié trois fois de cette maniére, il retombe une quatriéme fois dans son impieté, il ne le faut plus chatier, mais il le faut tuer. Les Enfans à l'âge de sept ans doivent être instruits & accoûtumez à la *Priere* regulierement, comme les gens avancez en âge, ayant les intentions requises dans chaque *Priere*, afin que cet exercice amolisse leur cœur, qu'il les rende dociles, & qu'il les habitue à la justice de la Loi.

„ La matiere des *Prieres* est divisée en quatre parties. La premiére, comprend la pureté exterieure dans laquelle il se faut mettre pour faire licitement ses *Prieres*, & cette partie contient onze Sections. La seconde, qui en contient six, traite des habits, du lieu, & des autres dispositions, ou

 „pré-

„ préparations exterieures, qui ſont requiſes „ dans la *Priere*. La troiſiéme, explique en „ quatre Sections tout ce qui concerne les „ *Prieres ordinaires* du jour & de la nuit, à l'é- „ gard de l'Intention du cœur, des Paroles „ de la bouche, & du Mouvement du corps. „ Et la quatriéme expoſe en douze autres „ Sections la matiere des *Prieres extraordi-* „ *naires*.

Je ſupprime la *Premiére Partie*, qui traite de la *Purification corporelle*, parce qu'elle ne contient à peu près que les mêmes précep- tes, & les mêmes méthodes, qui ont été trai- tées dans le Chapitre des *Purifications* qui pré- cede celui-ci, & je paſſe à la *ſeconde*.

SECONDE PARTIE.

PREMIERE SECTION.

Des Habits.

„ SAchez qu'il eſt *commandé*, lors qu'on „ veut faire la *Priere*, d'être plus ou moins „ couvert d'*Habits*, ſélon le ſexe, & ſelon la „ condition de la perſonne; car à un *Homme* „ il lui eſt ſeulement commandé de ſe cou- „ vrir les parties par leſquelles le ventre ſe „ décharge; mais à une *Femme*, & à un *Her-* „ *maphrodite*, (le mot original eſt *Konſa*, c'eſt-à-dire, *celui qui a les deux ſexes*,) „ il „ faut qu'ils ayent tout le corps couvert de „ leurs habits, hors le viſage, les mains, & „ les pieds. Les Docteurs ſont en different „ s'il leur eſt commandé auſſi de ſe couvrir „ les

Digitized by Google

„ les cheveux, & les oreilles; & le plus sûr „ est de tenir pour l'affirmative, en cas que la „ *Femme* & l'*Hermaphrodite* soient libres, mais „ si c'est une Esclave, (le mot Persan est *Ka-* „ *nisé*,) il lui est permis d'avoir même toute „ la tête découverte. Voilà ce qui est *com-* „ *mandé* sur le sujet; mais ce qui est *conseillé*, „ c'est à l'*homme* d'être couvert, au moins de- „ puis le nombril jusqu'aux genoux; car s'il „ se couvre tout le corps cela est encore beau- „ coup mieux, & c'est à la femme d'être cou- „ verte de trois piéces des *Habits* ordinaires à „ son sexe, savoir *la chemise*; (le mot origi-nal, qui est *Arabe*, est *Kamise*, d'où est venu vrai-semblablement le mot de *Camise*, en *Es-pagnol*, en *Portugais*, & en *Italien*, & le mot de *Chemise* en *François*,) „ *la veste*; (le mot *Per-san* est *Arcatou*,) „ qui est une longue chemiset- „ te cottonnée, qui pend jusqu'au dessous du „ genou; & le *Couvre-chef*, qui est une ma- „ niére de demi-voile, qui couvre la tête, le „ front, les oreilles, & tombe à la moitié du „ dos. Pour ce qui est de la qualité de l'*Habit*, „ il y faut observer les sept choses suivantes „ qui sont *commandées* & d'*obligation*. 1. Qu'il „ soit net des ordures qui souillent un *Ha-* „ *bit*, de quoi il faut excepter les piéces de „ l'*Habit* qu'on a observé dans la premiére „ Partie de ce Chapitre, qui sont exceptées „ de la nécessité d'être pures, comme les au- „ tres. Ces piéces-là sont, entre les autres, „ le *Cordon du calçon*, les *Jarretieres*, la *Cal-* „ *lote*, à la charge que ces piéces servent, & „ soient sur le corps, & non pas dans la poche, „ ou dans le sein; car quand ces piéces-là „ seroient impures, *Negis*, la *Priere* ne laisse

Digitized by Google

„ pas d'être licite, (*drusi*, c'est-à-dire *droite*, „ & bien faite. Il en faut excepter aussi les „ *Habits* des nourrices. Il a été observé en „ cette Section-là, que si une nourrice a plu- „ sieurs *Habits*, & qu'elle en change chaque „ jour, elle est toûjours reputée pure dans ses „ *Habits*, mais que si elle n'a qu'un *Habit*, „ pourvû qu'elle le lave une fois en vingt „ quatre heures, il est aussi tenu pour net. „ 2. Que nulle piece de l'*Habillement* ne soit „ faite de la peau d'un animal mort de soi-mê- „ me; Or, à cause du doute où l'on pourroit „ toûjours être, si l'animal, dont l'on achette- „ roit la peau, seroit mort de lui-même, ou „ auroit été tué, les Casuistes ont décidé que „ par privilege les peaux qui s'achettent chez „ les Marchands *Mahometans* sont censées être „ d'animaux tuez & non morts. 3. Que „ l'*Habit* ne soit point fait ou doublé de la „ peau d'un animal dont la chair soit illicite, „ & qu'on ne puisse manger, comme le *Re- „ nard*, *l'ours*, la *Martre Zibeline*. C'est un „ péché que de faire ses *Prieres* avec ces *Ha- „ bits-là*. 4. Que l'*Habit* ne soit pas fait de „ poil d'animaux dont la chair soit illicite, „ & qu'on ne puisse manger, excepté du poil „ de *Castor* & d'*Ecureuil*, dont les étoffes sont „ pures & licites. On en fait des *Feutres*, & „ on en porte en *Callotes*, & en Bonnets. „ 5. Que l'*Habit* ne soit point acquis par des „ voyes illegitimes. 6. Que l'*Habit* ne soit „ pas fait de soye pure, ni d'or, soit tissu, „ soit broché, soit cousu; excepté à la guer- „ re, où cela est permis, ou dans un besoin „ pressant, comme dans un grand froid, quand „ on n'a autre chose à mettre, ce qui s'en-
„ tend

„ tend des *Habits* des *hommes*; car pour les
„ *femmes*, & pour les *Hermaphrodites*, il leur
„ eſt permis, en tout tems, & en tous états,
„ de faire la *Priere* avec des *Habits* de ſoye, ſoit
„ unie, ſoit mêlée d'or. On mêle en *Perſe* & aux
Indes la ſoye & le cotton ſi bien enſemble,
qu'il eſt très-difficile de le reconnoître; &
c'eſt la cauſe de la diſtinction de cet article, qui n'interdit pas ce qui eſt de ſoye & de
cotton, ou de ſoye & de poil tiſſus enſemble.
„ 7. Que la *Chauſſure* vienne au moins juſ-
„ qu'au deſſus de la cheville, ſoit pour un
„ *homme*, ſoit pour une *femme*, ſoit pour un
„ *Hermaphrodite*.

SECONDE SECTION.

Du Lieu.

„ LE *Lieu* doit être ici entendu en deux
„ ſens. 1. Comme la *place* où l'on fait
„ ſa *Priere*. 2. Comme l'*Endroit* particulier
„ où l'on ſe tient debout, & où l'on s'age-
„ nouille en priant. Or dans l'un & dans
„ l'autre ſens, il faut premierement que le
„ *Lieu* ſe poſſede à bon & juſte tître, & ne
„ ſoit acquis ni par fraude ni par violence.
„ Secondement, que le *lieu* ſoit net; & s'il
„ ne l'eſt pas, qu'il n'y ait du moins aucunes
„ immondicitez humides; & qu'à l'égard de
„ celles qu'il y pourroit avoir de ſeiches, que
„ l'habit n'y touche pas. (Les Caſuiſtes *Perſans* mettent une grande difference, comme
vous voyez, entre des ordures humides ou
moites, & celles qui ſont ſeiches; & la raiſon de cette difference, c'eſt que d'un côté

Digitized by Google

les choſes humides exhalent beaucoup de vapeur, & que de l'autre on ſe ſallit en y touchant, ce qui n'arrive pas de même aux ordures quand elles ſont ſeiches.) C'eſt là ce
„ qui eſt requis à l'égard du *Lieu*, conſideré
„ dans les deux ſens rapportez, pour faire li-
„ citement ſes Prieres; mais il y eſt requis
„ dans le ſecond ſens, c'eſt-à-dire à l'égard
„ de cet eſpace que le corps couvre en faiſant
„ la proſtration du corps en terre, il eſt re-
„ quis, dis-je, que cet endroit ſoit net de
„ toute ſorte d'immondicité, ſoit humide,
„ ſoit ſeiche. Obſervez enſuite deux autres
„ *préceptes*. Le premier eſt, que dans la *Proſ-*
„ *tration* qu'on fait, la tête, & le front, doit
„ toucher, & ſe repoſer, ou ſur la terre mê-
„ me, ou ſur quelque choſe qui vienne de la
„ terre, mais qui ne ſerve ni à la nourriture,
„ ni au vêtement, qui ne ſoit auſſi ni métail,
„ ni mineral, ni pierreries; par exemple, il
„ eſt défendu d'incliner la tête ſur des feuil-
„ les, ſur du ſel, du cotton, ou de la ſoye,
„ ni ſur rien qui en ſoit fait; ni ſur l'or &
„ l'argent, ni ſur rien qui ſoit orné de pier-
„ reries. Remarquez que le papier fait d'her-
„ bes n'eſt pas compris dans l'exception, en-
„ core qu'il fût écrit. Le ſecond *précepte* eſt
„ que l'*homme* ne faſſe pas ſes *Prieres* en lieu
„ d'où il puiſſe regarder des *femmes*; ſur quoi
„ les Caſuiſtes ont décidé que s'il arrive que
„ pendant qu'un *homme* fait ſa *priere*, une
„ *femme* ſe vienne planter devant lui, ou à
„ ſes côtez, pour faire la ſienne, la *Priere* de
„ tous les deux eſt vaine & nulle, excepté
„ trois circonſtances: l'une qu'il y ait quelque
„ ſéparation entre deux qui les empêche de ſe
„ voir,

Digitized by

„ voir, comme une cloiſon, une tapiſſerie :
„ l'autre, qu'ils ſoient à vingt *guezes* l'un de
„ l'autre. (*Gueze* eſt l'aune de *Perſe*, laquelle
„ eſt de trois pieds :) La derniere circonſtan-
„ ce, c'eſt que la *femme* ſoit juſtement der-
„ riere l'*homme*. A ces deux *Préceptes* il faut
„ joindre un *conſeil* ſur la qualité du *Lieu* où
„ l'on fait ſa *Priere*. C'eſt de faire dans la
„ *Moſquée* les *Prieres commandées*, & de faire
„ dans ſa Maiſon les *Prieres de ſurerogation*: ſur
„ quoi vous obſerverez qu'il eſt recommandé
„ de les faire en divers endroits dans les *Moſ-*
„ *quées*, & en differens endroits dans ſa Mai-
„ ſon, parce qu'au jour du jugement, les
„ *Lieux* où l'on a prié en rendront témoigna-
„ ge, & que ce ſera ainſi avoir un plus grand
„ nombre de témoins.

TROISIEME SECTION.

Du Kebla, & de quelques autres obſervations.

„ SAchez qu'il eſt commandé lors qu'on
„ veut faire ſes *Prieres* de ſe tourner au
„ *Kebla*, c'eſt-à-dire *vis à vis la Mecque*, ex-
„ cepté lors qu'on eſt à *la Mecque*; car là, il
„ ſe faut tourner vis à vis le *Kaaba*, qui eſt
„ l'*Oratoire d'Abraham*; & ſi l'on eſt joignant
„ le *Kaaba*, alors il faut regarder le *Kaaba*,
„ en ſe tenant du côté oppoſé au Païs d'où
„ l'on eſt natif, c'eſt-à-dire avoir en face le
„ *Kaaba*, & ſon Païs natal. Sur ce fonde-
„ ment, il s'enſuit que les peuples de *Perſe*,
„ doivent regarder le *Kaaba* ayant le viſage
„ tour-

Digitized by Google

„ tourné au *Septentrion*. Les peuples d'*Egypte*, & au delà, le doivent regarder le visage tourné à l'*Occident*. Les peuples de l'*Arabie heureuse*, au *Midi*. Et les autres Peuples à l'*Orient*. Mais s'il arrive, qu'étant en voyage, on soit desorienté, de maniére qu'on ne sache où est le *Kebla*, il faut le trouver par les signes du Ciel. Or ces signes, pour les peuples de *Perse*, sont, durant le matin & le soir, d'avoir le *Levant* à côté gauche, & le *Couchant*, à côté droit: à *Midi*, d'avoir le *Soleil* vis à vis le *sourcil droit*, & de nuit, l'*Etoile Polaire* justement derriere l'*épaule droite*; mais s'il arrive que ces signes Celestes ne paroissent point, il faut faire sa *Priere*, en se tournant des quatre côtez du monde, & faire une *adoration* à chaque côté, à moins qu'on ne fût trop pressé; auquel cas il se faut tenir au côté qu'on présume être le côté du *Kebla*, & y faire deux *adorations*. Observez ici deux choses que les Docteurs ont décidées. La premiére, que s'il arrive qu'après qu'on a ainsi fait sa *Priere*, on découvre le côté du *Kebla*, & on reconnoit qu'on s'est tourné tout à rebours, en sorte qu'on y a tourné le dos, il faut refaire sa *Priere* tout de nouveau, soit que le tems marqué pour faire cette *Priere*-là dure encore, soit qu'il soit passé; mais que si l'on s'est tourné seulement à côté, il ne faut recommencer la *Priere* qu'en cas que le tems marqué pour la faire dure encore, mais s'il est passé, on peut s'en tenir à ce qu'on a fait.

QUA-

QUATRIEME SECTION.

De l'Invocation publique qui se fait à la Priere.

„ SAchez que c'est un Point de la dévotion „ conseillée, que de commencer sa *Prie-* „ *re* en disant les paroles de l'*Invitation* que „ fait le *Mouazen*, ou *Crieur sacré*, du haut „ des Mosquées, à toutes les heures que les „ *Prieres* se doivent faire, pour avertir qu'il est „ tems de commencer les *Prieres*. Il faut re- „ citer cette proclamation, & toute personne „ la doit dire, soit homme, soit femme; avec „ cette exception, que la femme doit la dire „ tout bas, & sans qu'on l'entende. Obser- „ vez ici que c'est mieux fait de repeter cette „ *Proclamation* haut dans les *Prieres* dont il „ faut prononcer une partie à haute voix, de „ même qu'il est mieux de la dire à voix basse „ dans les *Prieres* où il est permis de parler „ bas & sans être entendu; car vous devez „ savoir que des cinq *Prieres* commandées, „ il y en a trois où il faut prononcer certai- „ nes choses à haute voix, & certaines autres „ choses à basse voix, savoir les *Prieres* du „ matin, du midi, & du soir; & pour celles „ du vêpre, & du coucher, on peut dire tout „ à voix basse. Or les paroles de cette *Pro-* „ *clamation* ou *Annonciation* que fait le Crieur „ sacré, c'est de dire quatre fois, *O Dieu très-* „ *grand:* puis deux fois, *Témoignage que nous* „ *rendons à Dieu : Il n'y a point d'autre Dieu* „ *que Dieu:* puis de suite deux fois, *Témoigna-*

„ ge

„ *ge que nous rendons en Dieu*, *Mahammed est*
„ *le Prophete de Dieu :* puis deux fois aussi,
„ *Venez à la Priere :* puis encore deux fois,
„ *O vous qui êtes du nombre de ceux qui espe-*
„ *rent en la misericorde de Dieu :* puis deux fois,
„ *Mettez vous à faire la meilleure action*, (c'est-
„ à-dire, mettez vous à prier,) puis deux fois,
„ *O Dieu très-grand :* puis deux fois enfin, *Il*
„ *n'y a point d'autre Dieu que Dieu.*

Je supprime ici un Article assez long, parce qu'il ne contient que des directions pour régler le ton de la voix, pour régler l'action, le geste, les pauses, & d'autres choses semblables, & sur la maniére de dire cette *Invitation* du Crieur sacré; lesquelles directions sont toutes seiches & peu curieuses. L'Auteur poursuit en disant: „ Observez qu'il est con-
„ venable, & conseillé, que le *Mouazen*, ou
„ Crieur sacré, ait la voix belle; qu'il soit
„ homme juste; qu'il connoisse exactement
„ les tems prescrits pour la *Priere*; qu'il soit
„ sur quelque lieu éminent & élevé de terre
„ en faisant sa fonction; qu'il ait le visage
„ tourné au *Kebla*; qu'il profére les derniers
„ versets de l'*Invitation* après une pause; qu'il
„ profére les premieres à voix distincte, &
„ par intervalles, ceux du milieu vîte; qu'il
„ n'entrecoupe point les paroles sacrées par
„ aucun mot que ce soit; qu'il fasse quelque
„ pause entre les deux premiers versets & les
„ suivans, soit en faisant deux prostrations,
„ soit en faisant deux adorations, soit en s'as-
„ seiant un peu, soit en se remuant un peu
„ sur sa place, soit enfin en se reposant un
„ peu de tems: Observez aussi que c'est un
„ peché de dire dans l'*Invitation* ou l'*Annon-*

„ cia-

„ *ciation* qui ſe fait le matin du haut de la
„ *Moſquée*, *la Priere eſt meilleure que le ſom-*
„ *meil*, comme quelques Héretiques le pra-
„ tiquent, parce que le Prophete n'a point
„ ordonné de dire cela. Ceux qui repetent
„ les paroles de l'*Annonciation* en priant le
„ peuvent dire; mais ceux qui le font en per-
„ ſonnes publiques ne le doivent pas, parce
„ qu'ils ne doivent dire que ce qui a été preſ-
„ crit: il faut entendre par perſonnes pu-
„ bliques ceux qui font les *Prieres* dans la
„ *Moſquée*, comme des guides & des model-
„ les ſur leſquels les autres gens ſe réglent.

CINQUIEME SECTION.

Des Proſtrations de Précepte & de Conſeil.

„ SAchez que les *Proſtrations*, (*Recahet*,)
„ qu'il eſt ordonné de faire dans les cinq
„ *Prieres* qui ſont de *précepte*, ou *commandées*
„ pour le jour & pour la nuit, dans l'eſpace
„ de vingt-quatre heures, ſont au nombre de
„ dix-ſept, quand on eſt en ville, & au nom-
„ bre d'onze quand on eſt en voyage; ſavoir
„ quatre *Proſtrations* à la *Priere du midi*, quand
„ on eſt en ville, ou chez ſoi, & deux quand
„ on eſt en voyage: autant à la *Priere du vê-*
„ *pre*: trois à la *Priere de la nuit*, c'eſt-à-dire,
„ après le Soleil couché, ſoit en ville, ſoit en
„ voyage: quatre dans la *Priere* qu'on appel-
„ le *du dormir*, (laquelle ſe fait lors qu'on ſe
„ va coucher,) ſi l'on n'eſt pas en voyage;
„ & deux lors que l'on y eſt; & deux enfin
„ dans la *Priere du matin*, tant pour celui qui
„ eſt chez ſoi, que pour celui qui eſt en voya-
„ ge.

Digitized by Google

„ ge. Ce ſont là les *Proſtrations*, ou *Inclina-*
„ *tions* qu'il faut faire dans les *Prieres comman-*
„ *dées*; & quant aux *Prieres conſeillées* dans le
„ même eſpace d'un jour & d'une nuit, les
„ *Proſtrations* preſcrites ſont au nombre de
„ trente-quatre quand on eſt dans ſa maiſon
„ avec les ſiens; ſavoir huit à midi, leſquel-
„ les ſe doivent faire avant la *Priere de pré-*
„ *cepte*; quatre à la *Priere de la nuit*, laquel-
„ le ſe doit faire après la *Priere de précepte*,
„ une après la *Priere du coucher* ſi l'on fait ſa
„ Priere debout, & deux ſi on fait ſa Priere
„ étant aſſis à terre ſur ſes talons; huit autres
„ *Proſtrations* dans la *Priere de minuit*, où vous
„ devez obſerver que lors que cette Priere eſt
„ d'obligation, comme elle l'eſt pendant le
„ jeûne, qui dure tout le mois de *Ramazan*,
„ il n'y a que cinq *Proſtrations d'obligation*;
„ les trois autres ſont de *dévotion*, & de ces
„ trois *Proſtrations* il y en a deux qui ſont de
„ ſurérogation, & la troiſiéme ſe fait en tour-
„ nant ſon eſprit ſur l'intention que l'on a
„ euë de faire cette Priere: enfin, il faut fai-
„ re deux *Proſtrations* de *conſeil* dans la *Prie-*
„ *re de conſeil*, qui ſe fait le matin, laquelle
„ *Priere de conſeil* doit préceder la *Priere de*
„ *précepte*. Or ces *Proſtrations* doivent être
„ entremêlées de ce qui s'appelle les *Confeſ-*
„ *ſions* & les *Saluts de la Priere*; en ſorte qu'u-
„ ne *Proſtration* ſoit ſuivie d'une *Confeſſion*,
„ & qu'une autre *Proſtration* ſoit ſuivie d'un
„ *Salut*: la *Confeſſion* conſiſte dans ces paro-
„ les, *Témoignage que*, &c. le *Salut* conſiſte
„ en celles-ci, *Je te ſaluë Prophete de Dieu*,
„ excepté à la *Proſtration* qui ſe fait après la
„ *Priere du coucher*, dans laquelle il faut fai-
„ re

„ re une *Confession* & un *Salut* tout ensemble. „ Observez que si l'on est en voyage, les „ *Prostrations conseillées* doivent contenir la „ moitié de l'office prescrit; & en général par „ tout où les choses *commandées* sont en plus „ petit nombre, les choses *conseillées* le sont „ aussi.

SIXIEME SECTION.

Du tems des Prieres de précepte & de conseil, durant le jour & la nuit.

„ SAchez que le tems de la *Priere du midi* „ est depuis que le Soleil passe le point du „ Meridien, & commence à descendre, ce „ qui se connoît à l'ombre, jusqu'à ce que „ l'ombre soit parvenuë à sa derniere augmen- „ tation, & encore par delà le tems qu'il „ faut pour faire les quatre *Prostrations com-* „ *mandées*. Tout cet intervalle-là est le tems „ de la *Priere du midi*, après lequel suit le „ tems de la *Priere du vêpre*, qui dure jusqu'à „ ce que le Soleil soit si bas qu'on n'ait pas „ le loisir de faire les quatre *Prostrations com-* „ *mandées* avant qu'il soit tout-à-fait couché; „ & ce dernier espace est le tems de faire la „ *Priere du midi* & *du vêpre* jointes ensemble; „ mais si on les fait ensemble, il faut obser- „ ver de faire la *Priere du midi* la premiere. „ Le tems de la *Priere de la nuit* est unique- „ ment le moment du coucher du Soleil: or „ le signe du coucher du Soleil, c'est que le „ rouge qui est à l'horison, du côté de l'O- „ rient passe & se dissipe, & par de-là ce mo-

„ ment

„ ment le tems ſeulement qu'il faut pour faire trois *Proſtrations*. Après ce court eſpace, vient le tems de la *Priere du coucher*, dans lequel on peut faire auſſi ces deux *Prieres de la nuit & du coucher* enſemble, & ce tems s'étend juſqu'à minuit. Le tems de la *Priere du matin*, eſt du point que le Ciel s'entr'ouvre, ou s'éclaircit la premiere fois du côté de l'Orient, juſqu'à ce que le Soleil ſoit levé; car il faut obſerver que le Ciel s'ouvre & s'éclaircit d'abord, puis il ſe referme & ſe r'obſcurcit, & puis il ſe r'ouvre de nouveau & s'éclaircit tout-à-fait; & ce ſont là les tems des *Prieres commandées*. Les tems des *Prieres conſeillées*, ſont pour celle *du midi*, le commencement de la deſcente du Soleil du point de ſon exaltation, juſqu'à ce que l'ombre ſoit longue de deux pieds ou parties," (le pied indéfini parmi les *Perſans* ſe prend toujours pour la ſeptiéme partie d'une choſe;) „ ce tems-là paſſé, on ne peut plus faire la *Priere de conſeil du midi*; mais, ſi avant qu'il ſoit paſſé, on avoit fait ſeulement une *Proſtration* de la *Priere commandée*, on peut faire la *Priere de conſeil* enſuite. Le tems de la *Priere de conſeil du vêpre*, eſt depuis qu'on a achevé les *Prieres de précepte & de conſeil du midi*, juſqu'à tant que l'ombre ſoit agrandie deux fois autant qu'il a été marqué pour la Priere précedente; & ſi ce tems-là paſſe, il n'y a plus moyen de faire cette Priere. Le tems preſcrit pour la *Priere de conſeil de la nuit*, eſt l'intervalle entre la *Priere du vêpre*, & la fin du Crepuſcule rouge du côté du couchant, après quoi il

„ eſt

„ eſt trop tard pour faire cette Priere ; & le „ tems de la *Priere de conſeil* ſuivante, qu'on „ appelle *veteiré*, eſt tout le tems marqué „ pour la *Priere de précepte du coucher*, lequel „ tems s'étend juſqu'à minuit ; & ainſi le tems „ de la *Priere veteiré*, eſt de la fin du cre- „ puſcule du ſoir juſqu'à minuit. Le tems „ de la *Priere de conſeil de minuit*, eſt depuis „ minuit juſqu'à la premiere aube du jour ; „ & le tems enfin de la *Priere de conſeil* à „ l'aube du jour, eſt depuis qu'on a achevé „ la *Priere de minuit*, juſqu'à ce que l'hori- „ ſon ſoit rouge à la partie Orientale.

TROISIEME PARTIE.

Des Prieres du jour & de la nuit.

PREMIERE SECTION.

Des Prieres préparatoires.

„ LOrs qu'on veut faire la *Priere*, après „ qu'on ſe ſera préalablement purifié „ par la *Luſtration*, qu'on ſe ſera vêtu d'ha- „ bits nets, qu'on ſe ſera mis modeſte- „ ment à la place où l'on a fait deſſein d'exer- „ cer ſa dévotion, que l'on aura le viſage „ tourné au *Kebla*, & qu'on ſera plein du „ deſir & de l'intention de faire la *Priere*, on „ la commencera en prononçant l'*Invitation*, „ ou l'*Annonciation*, après laquelle on dira, „ *Alla ak ber*, *O Dieu très-grand* : & puis „ on dira cette *Priere*, à paroles diſtinctes. “ *O Dieu, Pere nourricier des hommes, porte à*

Ma-

Mahammed *cette priere entiere, priere que je fais debout à* Mahammed, *qui est l'intercesseur excellent exalté & pardessus toutes les créatures, élevé en un lieu trés-haut, lequel a plû entre tous, où est l'étang de délices, & l'enseigne sous laquelle se rassemble la troupe des bienheureux, qui au jour de l'épouvantement est le Mediateur pour l'acquisition de la felicité. Je commence au nom de Dieu: & je demande à Dieu la délivrance du malin, pour l'amour de* Mahammed, *à la suite duquel je marche. O Dieu, introduis-moi parmi ce peuple qui est dans un état excellent près de toi en ce monde, & dans l'éternité, & m'éleve au nombre des grands & exaltez en ta présence.* „ Au lieu de cette „ *Priere* on peut user de celles-ci. " *O Pere nourricier des hommes, rends moi constant & bien confirmé dans la priere moi & les miens. O mon Pere nourricier, aye mes prieres pour agréables. O mon Pere nourricier, pardonne moi mes pechez, & ceux de ma famille, ceux de mes ancêtres, & ceux de tous les fidéles, au jour que le compte des péchez sera demandé & raporté. O mon Pere nourricier, pardonne-moi mes mauvaises œuvres, affermi mes pas dans la droite voye, exalte-moi par dessus la troupe des infidéles. O mon Pere nourricier, pardonne, fais moi grace, toi qui es le meilleur de tous ceux qui pardonnent.*

Le mot que je traduis par *Pere nourricier*, est *Reb.* On traduit d'ordinaire ce terme par *Maître* ou *Seigneur*, mais les *Persans* l'interpretent par *Perverdegar*, qui signifie proprement *Pere nourricier.* „ Après avoir dit quel- „ ques-unes de ces Oraisons, on dira deux „ fois, *O Dieu très-grand:* & puis on dira cet- „ te

Digitized by Google

„ te autre Oraiſon, " *O Dieu, c'eſt de toi que j'attens, & à toi que je demande ; c'eſt de ta bonté, & de ton bon plaiſir ; je te demande ce qui eſt ſelon ta bonne volonté, & ſur le mémoire de tes ordonnances : je te prie : je te crois : je crois en toi, & je me remets entierement à toi : ouvre mes oreilles & mon cœur, afin que je penſe continuellement à toi, affermi mes pieds dans la ſainte voye, & me rends ſtable invariablement en ta Loi, la Loi de ton Prophete : ne me reduis point à l'étroit : & n'étrecis point mon cœur, après que tu m'auras montré la vraye voye : reconcilie moi avec toi, & me pardonne par ta miſericorde, ſelon qu'il eſt vrai que tu pardonnes les pechez.* „ Enſuite on dira une fois, *O Dieu* „ *très-grand* ; puis on fera cette *Priere*, " *O Dieu, je ſuis debout à ton ſervice : je te préſente une requête d'où dépend mon bien ; le bien eſt proche de toi, & en ta main, & il n'y a point de mal proche de toi, & tu es celui qui as montré le vrai chemin à quiconque t'a trouvé. O Dieu, je ſuis ton eſclave & le fils de ton eſclave, mais en ta préſence & devant le pouvoir de toi, pour qui, & à cauſe de qui les choſes qui exiſtent ſont exiſtantes, la choſe que je ſuis eſt le rien, eſt ce qui n'eſt rien. Or auprès de toi il n'y a d'autre appui & ſoutien que toi-même, comme hors de toi il n'y a point d'azile, de retraite, ni de conſolation ; de même qu'il n'y a point de lieu où je puiſſe m'enſuir & me retirer que vers toi-même : je crois que tu es : & je te crois pur & incorporel, je te crois tout-puiſſant & bien heureux, & je crois que c'eſt toi qui t'es benit toi-même, qui t'es exalté toi-même, & je te crois mon Pere nourricier, & le Pere nourricier de la Mecque* (la communion) *des vrais fidéles.* „ Cela fait

„ qu'il se mette à dire de nouveau, *O Dieu* „ *très-grand*, autant de fois qu'il est écrit de „ le dire immédiatement avant la *Priere* essen- „ tielle & commandée, (c'est le premier Cha- „ pitre de l'*Alcoran*,) puis qu'on entretienne „ son esprit de quelques paroles ou pensées „ saintes, parmi lesquelles on formera l'in- „ tention de commencer la *Priere* & de faire „ la *Priere* entierement, & puis on la com- „ mencera, mais avant que de dire la *Priere* „ essentielle il y en a une de conseil qui est „ commandée il la faut dire en ces termes. " *Je m'applique auprès de Dieu, qui a créé toutes les créatures*, (les Cieux & la Terre,) *à l'exercice des enfans d'Abraham*, (la Priere) *& dans la Loi de* Mahammed *dont* Aly *est le Vicaire, & ce que je fais dans cet exercice est droit & vrai : je ne suis point du nombre des infidéles, aussi vrai, & aussi sûrement qu'il est vrai que ma priere & mes actions, que ma vie & ma mort, viennent de Dieu, & sont par Dieu, qui est le nourricier de tous les hommes. Dieu n'a ni compagnon ni associé : c'est là ma foi, dans laquelle j'ai été institué, & confirmé : je suis du nombre des vrais croyans : je me retire auprès de Dieu, pour y être en sureté contre le Diable, lequel est celui qui a été chassé de devant la face de Dieu, au nom de Dieu clement & misericordieux :* „ après quoi il commencera le *Fatha*, „ qui est la *Priere* essentielle, (le premier „ Chapitre de l'*Alcoran*,) & ensuite poussera „ sa Priere jusques à la fin selon la maniere „ prescrite.

SE-

Digitized by Google

SECONDE SECTION.

Des choses de précepte & de conseil qu'il faut observer dans les Prieres du jour & de la nuit.

„ LEs choses *commandées* dans les *Prieres* „ de *précepte* du jour & de la nuit sont au „ nombre de huit: 1. Le *Niet*, c'est-à-dire, „ l'intention. 2. Le *Tekbir haram*, c'est-à- „ dire, la Loüange qui interdit, " (& ce qu'il entend par là, c'est que dès qu'on a proferé ces mots, *O Dieu très-grand*, lesquels on dit après avoir fait la direction d'intention: c'est un sacrilége que de parler durant le reste de la Priere.) „ 3. Le *Kerahet*, ce qui signifie „ qu'il faut dire une action de graces, & dire „ ou repeter un Chapitre de l'*Alcoran*, tel „ qu'on voudra. 4. Le *Kian*, ou la posture. „ 5. Les *Recahet*, ou les Prostrations. 6. Les „ *Sugde*, ou les adorations. 7. Le *Techaoud*, „ ou la Confession de Foi. 8. Le *Salam*, ou „ les Saluts. Dans ces huit Articles est com- „ pris tout ce qu'il est commandé d'observer „ dans la Priere. Voyons ce que chacun „ contient en particulier.

„ ARTICLE I. Dans l'Article de l'*Inten-* „ *tion* il y a sept choses à observer *nécessaires* „ & de *précepte*. 1. De faire interieurement „ la distinction de la qualité de la *Priere* qu'on „ va faire par raport au tems, en pensant en „ soi-même, qu'on fait la *Priere* d'une telle „ heure du jour ou de la nuit. 2. De faire „ de même une interieure distinction de la

„ qualité de ſa *Priere* par raport à l'inſtitu-
„ tion, en penſant en ſoi-même qu'on fait une
„ *Priere de précepte*, ou *de conſeil*. 3. De fai-
„ re une ſemblable diſtinction de ſa *Priere* par
„ raport aux tems preſcrits ; c'eſt à ſavoir ſi
„ on fait ſa *Priere* à l'heure juſte, ou après
„ l'heure, & combien c'eſt. 4. De faire une
„ autre diſtinction implicite ſur ſa *Priere*, par
„ raport aux tems, ſavoir ſi c'eſt une *Priere*
„ qu'on faſſe pour ce tems-là, ou pour le
„ tems qu'on a laiſſé paſſer ſans faire la *Prie-*
„ *re* qu'il étoit commandé de faire alors, en
„ penſant en ſoi-même qu'on prie hors du
„ tems de prier, pour reparer la faute de n'a-
„ voir pas prié dans le tems qu'il le falloit
„ faire. 5. De former en ſoi-même un acte
„ diſtinct de connoiſſance & de perſuaſion
„ qu'on ne fait ſa *Priere* à nul autre deſſein,
„ ſinon parce que *Dieu* eſt digne d'être prié.
„ 6. D'entretenir cette penſée-là vive &
„ diſtincte juſqu'à ce que l'on diſe le *Tekbir*
„ *haram*, (c'eſt le mot, *O Dieu très-grand*,)
„ lequel étant une fois proferé, il ne faut plus
„ entretenir nulle des intentions ſuſdites,
„ mais il faut uniquement appliquer ſon eſprit
„ à ce qu'on dit. 7. Entretenir ſon attention
„ tenduë ſur ſa *Priere*, ſans recevoir aucune
„ idée qui y ſoit contraire, ni qui ſoit diffe-
„ rente du ſens & de l'idée de chaque terme,
„ juſqu'à ce qu'on ait achevé ſa Priere.

„ ARTICLE II. Dans le *Tekbir haram*,
„ il y a onze Points qui ſont de *précepte*.
(*Tekbir haram* eſt, comme je viens de le
dire, ce motet *Alla ekber*, c'eſt-à-dire, *O Dieu
très-grand*, lequel revient très-ſouvent ; & ces
termes de *Tekbir haram*, veulent dire dans
leur

leur rituel la loüange sacrée.) Voici les onze
„ points commandez pour bien dire ce motet
„ 1. De le prononcer à levres ouvertes, sans
„ siffler les mots, ou les tirer en long en les
„ prononçant; mais si au lieu de proferer ces
„ mots en *Arabe*, & de dire *Alla ekber*, on les
„ disoit en une autre langue, comme en *Persan*,
„ en disant *Kodabouzourg*, cela seroit licite,
„ & bien fait, pourvû qu'on eût l'intention
„ de dire la même chose en *Persan*
„ qu'en *Arabe*, & pourvû aussi qu'on le fit par
„ la raison qu'on ne sauroit pas l'*Arabe*.
„ 2. De dire ce motet en *Arabe*, si l'on sait
„ cette langue, car si en sachant l'*Arabe*, comme
„ me le *Persan*, on choisissoit pourtant de le
„ dire plûtôt en *Persan* qu'en *Arabe*, ce seroit
„ mal fait. 3. De le prononcer de suite,
„ parce que si l'on s'arrête entre le mot
„ d'*Alla* & celui d'*Ekber*, la *Priere* est nulle.
„ 4. De proferer ces mots sacrez à l'instant
„ qu'on a achevé de former l'intention de
„ faire sa *Priere*; parce qu'après cet acte d'intention,
„ il faut avoir toute sa pensée tendue
„ & appliquée à ce qu'on dit à *Dieu* &
„ non pas à ce qu'on fait. 5. De n'allonger
„ pas les lettres du mot *Alla*, en le proferant
„ comme si l'on chantoit. 6. De ne le faire
„ pas non plus dans le mot *ekber*. 7. De ne
„ transporter pas ce mot *ekber*, avant *Alla*.
„ 8. De proferer ces mots d'un ton assez haut
„ pour les entendre soi-même aisément & nettement;
„ & si l'on est sourd, de les proferer
„ du ton duquel on s'entendoit soi-même
„ avant que de l'être. 9. D'en prononcer les
„ lettres grammaticalement, c'est-à-dire les
„ lettres gutturales du gosier: les douces du

„ bout de la langue, prenant garde de ne pro-
„ noncer pas *l'a* comme une *h* (il y a dans l'original l'*alif en hayn*, qui est la même chose.
„ 10. De prononcer les lettres du mot *Alla*
„ avec leurs accens propres. 11. De prononcer celles du mot *ekber* avec leurs accens
„ propres aussi. (C'est comme qui diroit de ne pas faire masculin un *i* ou un *e* feminin.)

„ ARTICLE III. Le Livre original intitulé *Kerabet*. Cet Article-ci qui traite
„ de l'action de graces, & de la leçon qu'il
„ faut dire en faisant la *Priere*, ce qu'ils appellent *l'amd*, & *le zoura*, & il lui fait contenir seize préceptes. 1. De dire l'action
„ de graces & le Chapitre après la premiére
„ *Prostration*, quand la *Priere* que l'on fait
„ est une *Priere* de deux *Prostrations*; mais de
„ les dire après la seconde *Prostration* en celles où il faut faire quatre *Prostrations*. 2. De
„ proferer les mots, les syllabes, & toutes les lettres de cette action de graces & de cette leçon
„ avec leurs accens propres. 3. De les dire
„ dans leur arrangement naturel, sans en
„ transposer ou déranger aucun mot. 4. De
„ les proferer l'un après l'autre, de la maniére que les mots d'un discours grave & suivi
„ doivent être proferez; non en mangeant
„ partie des mots, ni en les disant trop loin
„ à loin. 5. De se reposer aux points & à la
„ fin des versets de la leçon, & de ne se reposer que là, car si on se repose aux endroits qui ne le demandent pas, la *Priere*
„ devient nulle & vaine. 6. Le sixiéme *précepte* est que les hommes prononcent à haute voix ce qui suit ici, savoir premiérement
„ toute la *Priere du matin*; secondement ce
„ qu'il

„ qu'il faut dire avant que de faire la troisiéme *Prostration* de la *Priere de la nuit*, & de „ la *Priere du coucher*; & que pour tout le „ reste, soit dans ces trois *Prieres*-là, soit dans „ les deux autres, ils le disent à voix basse. „ C'est ce qui est prescrit aux hommes sur ce „ sujet; mais pour les femmes, il n'est ja„ mais licite qu'elles prononcent rien à haute „ voix en faisant leurs *Prieres*. Or le plus „ haut ton dont l'on doive proferer ces *Prie*„ *res* est le ton qui puisse être entendu d'un „ homme qui est à côté de soi, qui n'est pas „ dur d'oreille; & le plus bas qu'il soit per„ mis de le faire, c'est de tenir un tel ton de „ voix qu'on se puisse entendre soi-même, „ si l'on n'est pas sourd; & si l'on est sourd, „ le ton de voix duquel l'on s'entendroit clai„ rement si l'on n'étoit pas sourd. 7. Le „ septiéme *précepte* est de dire l'action de gra„ ces avant le Chapitre. 8. De dire au com„ mencement de l'action de graces ce que l'on „ appelle l'*introduction* qui consiste en ces „ mots sacrez *au nom de Dieu Clement & Mi*„ *sericordieux*; & s'il arrive que sciemment, „ & avec connoissance, on saute ou on passe „ cette introduction dans cet endroit-là, la „ *Priere* est vaine. 9. De lire ou repeter un „ Chapitre de l'*Alcoran* après l'action de gra„ ces. 10. De dire le Chapitre tout entier, „ & s'il arrive que sciemment, & avec con„ noissance on en omette un verset, ou un „ mot, ou une syllabe, la *Priere* est vaine. „ 11. De ne pas prendre pour leçon un des „ quatre grands Chapitres (ce sont le premier, le second, le troisiéme & le quatriéme,) „ ni aucun autre si long, qu'en le disant le

 „ tems

„ tems marqué pour la *Priere* se passe, ni les
„ Chapitres trente deux, quarante un, cin-
„ quante trois, & quatre vingt quinze. 12. De
„ dire la leçon, dès qu'on a achevé l'action
„ de graces. 13. De ne pas laisser une leçon
„ qu'on a commencée pour en dire une au-
„ tre, même à l'égard des Chapitres intitu-
„ lez *Touhid* & *Gahed:* il n'est pas licite de les
„ laisser pour en dire d'autres, lors qu'on a
„ seulement pensé à les dire, si ce n'est pour-
„ tant au jour du Vendredi qu'on peut les lais-
„ ser, quoi qu'on ait pensé à les choisir, pour
„ prendre le Chapitre qu'on appelle *le Chapi-*
„ *tre du Vendredi*, ou le *Chapitre des Trom-*
„ *peurs & Menteurs* dit *Mounafecon.* 14. De
„ prononcer grammaticalement toutes les let-
„ tres de la Leçon, comme elles doivent être
„ prononcées selon la force de la ponctuation.
„ 15. De dire la Leçon en *Arabe.* 16. De
„ ne dire pas *Amen* après l'action de graces,
„ si ce n'est par dissimulation, lors qu'on se
„ trouve engagé en un Païs des Ennemis de
„ la Religion. (La raison de défendre l'*A-*
men en cet endroit de la *Priere*, c'est parce
qu'elle ne finit pas-là, & qu'ils croyent qu'il
ne faut dire *Amen* que quand la *Priere* est en-
tierement finie, parce que l'*Amen* donne une
idée de fin de dévotion qui retire l'esprit de
son attachement, & qui divertit l'attention.
Les *Turcs*, & tous les peuples de leur créan-
ce, disent au contraire *Amen* après l'action de
graces, & les *Persans* croyent que plûtôt que
de s'exposer à une querelle ou à des injures,
il est permis en toutes choses de faire com-
me l'on fait dans le Païs où l'on se trouve,
pourvû que ce soit un Païs ou l'on croye en
Dieu

Dieu & à *Mahammed.*) „ Observez qu'il est „ permis dans les dernieres *Prostrations* de di- „ re à la place de l'action de graces accoûtu- „ mée, celle-ci: *O Dieu très-loüable. A toi, ô Dieu, je donne la gloire & la loüange: il n'y a point de Dieu que Dieu, & Dieu est très-Grand.*

„ ARTICLE IV. L'Article du *Kiam*, „ ou de la *Posture* dans laquelle il faut être „ quand on commence la *Priere*, contient „ quatre Points commandez. 1. De se tenir „ le corps droit, la tête droite, regardant „ droit devant soi; & si de dessein formé, ou „ sciemment, on porte le corps de travers, „ ou l'on se tient de côté, ou l'on se con- „ tourne de quelque maniére que ce soit, la „ *Priere* est vaine. 2. De se tenir & s'ap- „ puyer ferme sur ses pieds; & si l'on s'ap- „ puye sur quelque chose, ou contre quel- „ que chose, la *Priere* est vaine. 3. De se „ tenir en repos, & arrêté dans sa place, du- „ rant toute la *Priere*, sans se remuer aucu- „ nement; & si l'on remue les pieds, ou que „ l'on branle le corps, ou la tête; ou bien s'il „ arrivoit que l'on aimât mieux faire sa *Priere* „ en quelque chose mouvante, comme dans „ un batteau, ou dans un Navire qui est à „ l'eau, pouvant la faire en terre ferme, la „ priere est vaine en tous ces cas-là. 4. De „ se tenir les pieds si serrez l'un contre l'au- „ tre, qu'il n'y ait pas un pouce entier entre „ deux; & si l'on les tient éloignez l'un de „ l'autre plus qu'il n'est licite de le faire, la „ *Priere* est vaine. Observez ici qu'il est li- „ cite quand on ne peut se tenir debout, de „ s'asseoir à terre, sur ses talons; & quand

„ l'on ne peut se tenir assis, de se coucher sur
„ le côté ; & quand on ne peut se tenir cou-
„ ché sur le côté, de se coucher sur le
„ dos, & en ce cas il faut faire les *Prostrations*
„ & les *adorations* avec les sourcils, en les
„ abaissant sur les yeux entierement, aux en-
„ droits de la *Priere* où il faut s'incliner & se
„ prosterner : en pressant les deux paupieres
„ l'une contre l'autre, aux endroits où il faut
„ mettre le front contre terre : & en retirant
„ la paupiere en haut comme quand on a les
„ yeux bien ouverts aux endroits de la *Priere*
„ où il faut se relever.

„ ARTICLE V. Cet Article qui traite
„ du *Rocoub*, ou de la *Prostration*, qui est cet-
„ te inclination du corps qui se fait tout bas,
„ & droit devant soi quand on est debout,
„ cet Article, dis-je, contient neuf Points
„ commandez. 1. De faire la *Prostration*,
„ ou inclination si bas qu'ayant les deux mains
„ sur les cuisses en la commençant, elles
„ viennent à glisser & s'arrêter sur les genoux,
„ quand on est incliné. Observez qu'il n'est
„ pourtant pas commandé d'appuyer les mains
„ sur les genoux, mais que cela demeure li-
„ bre. 2. De dire en faisant cette *Prostration* :
Je reconnois pour unique, & pour seul loüable, le Seigneur très-Grand : & je lui rends mes loüanges. „ Observez là-dessus qu'il est de
„ *précepte* de dire ces paroles une fois à cha-
„ que *Prostration*, mais qu'il est de *conseil* de
„ les dire plus d'une fois. 3. De les dire en
„ langue *Arabe*. 4. De les dire dans leur or-
„ dre naturel, & non dans un autre arrange-
„ ment. 5. De les dire dans l'acte même de
„ la *Prostration*, ou inclination, & non pas
„ lors

Digitized by Google

„ lors qu'on auroit le corps arrêté, soit prosterné, soit droit. 6. De les dire assez haut „ pour que l'on s'entende soi-même. 7. De „ se relever en haut la tête droite, avant que „ de s'asseoir pour faire l'*adoration*, car si l'on „ s'asséioit pour faire l'*adoration*, avant que de „ s'être ainsi relevé & redressé tout droit, la „ *Priere* seroit vaine & nulle. 8. De s'arrê„ter tant soit peu entre la *Prostration* & l'*a„doration*. 9. De ne se reposer pas tant en„tre deux que le tems préfix pour la durée de „ la *Priere* se passe.

„ ARTICLE VI. Cet Article qui traite „ du *Sugdé*, ou de l'*Adoration*, qui est cette „ inclination qui se fait quand on est assis en „ bas sur ses talons, en mettant le front à ter„re, renferme quatorze Points de *précepte*. „ 1. De faire l'*Adoration* panché & incliné sur „ sept parties du corps, savoir le front, les „ paumes des deux mains, les deux genoux, „ & les gros orteuils des deux pieds. 2. De „ s'incliner & reposer sur ces parties égale„ment, en sorte que le corps ne porte pas „ plus sur les unes que sur les autres. 3. De „ poser le front sur des choses licites & non „ sur des choses illicites, selon la régle qui „ en a été donnée dans la seconde Section de „ la seconde Partie, Article premier: où l'on „ a remarqué qu'il est défendu par exemple „ de reposer le front sur des plaques d'or ou „ d'argent. 4. Que le plancher, ou le terrain, „ sur lequel on fait l'*adoration*, soit égal & au „ niveau, qu'il n'y ait ni haut ni bas, au „ moins de plus de l'épaisseur d'une tuile, „ c'est-à-dire qu'on ne se mette pas en un lieu „ dont le plancher soit fait de maniére qu'on

„ pût incliner la tête ſur quelque choſe de re-
„ levé, comme ſi l'on avoit deſſein de ren-
„ dre l'inclination du corps plus aiſée en ne
„ la faiſant pas ſi bas: or il faut ſavoir que ſi
„ l'on poſe le front ſur quelque choſe plus
„ relevé que le rez de chauſſée dans l'endroit
„ où l'on eſt aſſis en faiſant ſa *Priere*, la *Prie-*
„ *re* eſt vaine & nulle. 5. Que les ſept par-
„ ties du corps ſur leſquelles on s'appuye en
„ faiſant l'*Adoration* portent toutes également
„ ſur le plancher. 6. De dire durant l'ado-
„ ration ces mots ſuivans; *Le Seigneur eſt très-haut: il eſt digne de toute louange, & c'eſt à lui ſeul que je rends la louange.* „ 7. De ſe
„ tenir aſſez de tems le front en terre pour
„ dire ces mots tout du long. 8. De les dire
„ en *Arabe*. 9. De les dire un mot après
„ l'autre, dans l'ordre qu'on vient de les ra-
„ porter. 10. De les dire ſi haut qu'on ſe
„ puiſſe entendre ſoi-même, ſi l'on entend,
„ ou que l'on pourroit entendre, ſi l'on en-
„ tendoit. 11. De ſe relever le corps & la
„ tête droite après avoir fait l'*adoration*. 12. De
„ ſe repoſer tant ſoit peu après la premiére
„ *adoration*; mais l'on eſt en liberté de le fai-
„ re ou de ne le faire pas après la ſeconde *ado-*
„ *ration*. 13. De ne s'arrêter pas tant après
„ la premiére *adoration*, ni après la ſeconde,
„ en cas que l'on s'arrête après la ſeconde,
„ que le tems marqué pour faire la *Priere* ſe
„ puiſſe paſſer. 14. De faire préciſément le
„ nombre d'*adorations* preſcrites, & de n'en
„ faire pas davantage; parce que ſi l'on en fait
„ plus ou moins, la *Priere* eſt vaine. Ob-
„ ſervez qu'il eſt commandé de dire à chaque
„ adoration un verſet de la *Priere*, mais
„ qu'il

„ qu'il est conseillé de le dire plus d'une
„ fois.

„ ARTICLE VII. Cet Article, qui traite
„ du *Techaoud*, qui est la *Confession de foi*, contient neuf observances de *précepte*. 1. De
„ s'asseoir pour reciter la *Confession*, en sorte
„ qu'on la dise ayant le corps en repos & sans
„ se remuer, & de se tenir dans cet état de
„ repos tout le tems qu'on employe à la dire.
„ 3. De faire la *Confession* de *Dieu* la premiére. 4. De faire la *Confession* du *Prophete*
„ la seconde. 5. De faire les *Salvat*, ou *Saluts* pour la race de *Mahammed*. 6. De
„ faire ces *Confessions*, & ces *Saluts* en *Arabe*.
„ 7. De proferer les paroles l'une après l'autre, sans interruption & sans précipitation,
„ c'est-à-dire sans s'arrêter en un endroit, &
„ sans aller vite à un autre. 8. De les dire
„ un mot après l'autre dans leur arrangement
„ naturel. 9. De dire dans sa priere ce que
„ le *Prophete* a dit dans les siennes, & non
„ autre chose, ni autrement. Or ce que le
„ *Prophete* a dit dans ses Prieres le voici : *Témoignage que nous rendons de Dieu* (ou à *Dieu*, ou en *Dieu*) *il n'y a point de Dieu que Dieu. Dieu est unique, il n'a point de Compagnon. Témoignage que nous rendons à Mahammed son Serviteur. Mahammed est le Prophete de Dieu. O Dieu très-Grand augmente la gloire de Mahammed, & la gloire de sa race.*

„ Après il faut faire encore l'Oraison suivante, en ces termes : *O Dieu, accepte l'intercession & la Médiation de Mahammed, pour & en faveur de ses Serviteurs : exalte sa gloire-là où il est, & ne m'exclus point de son intercession, pour faire que je ne fusse pas du nombre de*

ceux pour qui il intercede. „ Cette Oraiſon „ étant dite, on viendra aux Saluts.

„ ARTICLE VIII. Ce dernier Article, „ qui traite des *Salam*, ou des *Saluts* de la „ *Priere*, eſt composé de neuf Points com- „ mandez. 1. De s'aſſeoir pour dire les *Sa-* „ *luts*. 2. De ſe tenir aſſis & reposé tout le „ tems qu'il faut pour dire les *Saluts*. 3. De „ les faire dans l'une de ces deux maniéres, „ ou en diſant: *Je te ſaluë, O Mahammed, & vous Anges: que la Grace de Dieu ſoit ſur vous & ſa bénédiction*, ou en diſant: *Que le Salut, & la Paix, & la Miſericorde de Dieu ſoit ſur toi, O Prophete, & ſur tous les Servi-teurs de Dieu.* „ On peut choiſir de ces deux „ formulaires celui qui plaira le plus ; & ſi „ l'on les dit tous deux, le premier *Salut* ſera „ compté pour acte de dévotion de *précepte*, „ & le ſecond pour acte de dévotion de *Con-* „ *ſeil*. 4. De garder l'ordre des paroles, en „ les recitant. 5. De les dire en *Arabe*. 6. De „ les dire de ſuite, ſans interruption, & ſans „ précipitation. 7. De prononcer les paro- „ les de ces prieres fort juſte & exactement ; „ & que l'on ſache que ſi l'on y manque en „ la moindre ſorte, comme de faire un plu- „ rier ſingulier, ou d'autres fautes ſembla- „ bles, ce *ſalut* eſt vain & nul. 8. De ne „ confondre pas la *confeſſion* avec le *ſalut*, c'eſt- „ à-dire qu'il ne faut pas reciter le *ſalut* tout „ de ſuite, après la *confeſſion*, & ſans inter- „ valle. 9. De penſer diſtinctement lors que „ l'on fait le *ſalut* qu'il n'eſt pas du corps de „ la *Priere*, mais qu'avant que de le dire on „ a achevé de faire la *Priere* ; tellement que „ s'il arrive que l'on tourne la tête, ou que

„ l'on

Digitized by

„ l'on parle en diſant le *ſalut*, la *Priere* n'en „ eſt pas renduë vaine, parce qu'elle eſt finie „ & paſſée. Obſervez auſſi toûjours qu'il faut „ proferer ces paroles aſſez haut pour les en- „ tendre , ou pour les pouvoir entendre ſi „ l'on avoit l'ouïe libre. Or ſi vous avez „ la curioſité de ſavoir combien il y a de „ points commandez ou de *préceptes* d'obli- „ gation dans la *Priere* ; je vous dirai que „ dans la partie qu'on appelle la premiére „ *Proſtration* , il y en a ſoixante un ; comme „ vous le pouvez trouver en comptant ce „ qui a été rapporté : & dans la partie qu'on „ appelle la ſeconde *Proſtration* , il y en a „ quarante quatre. Ce n'eſt pas qu'il y ait „ de la difference entre le contenu de la ſe- „ conde, & de la premiére *Proſtration*, mais „ c'eſt que dans la premiére on comprend „ les points de l'*intention & du Motet ſacré*, „ qui ne ſont pas compris dans la ſeconde, „ parce qu'on n'y fait d'autre acte d'inten- „ tion que de demeurer occupé à ſa *Prie-* „ *re :* & je vous dirai en un mot qu'à „ prendre la *Priere* toute entiere, en y „ comprenant les Points de la Luſtration, „ ceux du lieu , ceux des habits , & les au- „ tres choſes qui ont été rapportées , il y a „ ſix cens ſoixante Points commandez dans „ la *Priere*, & qu'il faut obſerver de néceſſi- „ té de *précepte*.

TROISIEME SECTION.

Des fautes qui se commettent dans la Priere.

„ NOus divisons cette Section en cinq Ar-
„ ticles, parce que les *fautes* qui se com-
„ mettent dans l'acte des *Prieres* sont de cinq
„ sortes. La premiere sorte de *fautes* ou de
„ *manquemens* rend la *Priere* vaine, & oblige
„ à la recommencer d'un bout à l'autre. La
„ seconde sorte de *manquemens* oblige à la
„ recommencer de l'endroit où l'on a man-
„ qué. La troisiéme sorte oblige à refaire
„ seulement ce qu'on en a mal fait, & à fai-
„ re quelque chose par amende de la faute
„ que l'on a commise. La quatriéme sorte
„ de *fautes* n'oblige ni à recommencer ni à
„ faire d'amende. La derniere sorte de *fau-*
„ *tes* consiste en des doutes, lesquels obligent
„ de refaire toûjours ce qu'on est en doute
„ d'avoir mal fait. Voici ces cinq Articles
„ en détail.

„ ARTICLE I. Les *fautes* qui obligent à
„ recommencer la *Priere*, sont au nombre de
„ trente-un. 1. Celles qui rendent vaine &
„ nulle cette sorte de *Purgation legale*, qu'on
„ appelle *Lustration*, soit qu'on sache quelle
„ est la peine attachée à cette sorte de *fautes*,
„ qui arrivent dans l'acte de la *Lustration*,
„ soit qu'on l'ait oublié, soit qu'on ne l'ait
„ jamais sû: c'est-à-dire, qu'encore qu'on ne
„ sût pas qu'une telle *defectuosité* rend la *Pur-*
„ *gation* vaine, elle ne laisse pas de l'être, &
„ de rendre par conséquent la *Priere* vaine,
„ comme étant faite sans *purgation* valable;

„ ex-

Digitized by

„ excepté le cas de l'eau priſe par force, tou-
„ chant lequel s'il arrivoit qu'on ne ſût pas
„ que la *Priere* faite après s'être purifié d'une
„ telle eau, eſt une *Priere* vaine, la *Priere*
„ ne laiſſe pas d'être droite & valable. 2. Le
„ *deffaut* d'intention préciſe & expreſſe en ſe
„ tournant au *Kebla*, (c'eſt-à-dire, de ſe tour-
„ ner de ce côté-là ſans penſer exactement à
„ ce qu'on fait.) 3. De tourner la tête de
„ côté ou d'autre volontairement, & en ſa-
„ chant qu'on le fait. 4. De le faire en n'y
„ prenant pas garde. 5. Les geſtes ou mou-
„ vemens qui ſe font par habitude, c'eſt-à-
„ dire, de faire dans la *Priere* ce qu'on eſt
„ accoûtumé de faire à tout moment, com-
„ me de s'accommoder la barbe, de cracher,
„ de porter la main à quelque endroit du
„ corps, & toutes les autres actions quelles
„ que ce ſoient, qui ne ſont pas de l'eſſence
„ de la *Priere*. 6. De ſe tenir plus long tems
„ debout qu'il ne faut par une habitude qu'on
„ a de ſe tenir dans cette poſture. 7. De ne
„ prendre pas garde au nombre des *Proſtra-*
„ *tions* que l'on fait. 8. De ſe brouiller en
„ faiſant ſes *Proſtrations*, dans les *Prieres* où
„ il faut faire quatre *Proſtrations*, de maniére
„ qu'on ne ſache à quelle des quatre l'on eſt.
„ Surquoi il faut obſerver que ſi c'eſt aux deux
„ premieres que l'on ſe confonde, en ſorte
„ qu'on ſoit en doute ſi l'on en eſt à la pre-
„ miere ou à la ſeconde, la *Priere* eſt vaine;
„ mais ſi c'eſt aux deux dernieres que l'on ſe
„ brouille & l'on eſt en doute, ce doute ne
„ la rend pas vaine. 9. D'être en doute pour
„ la même choſe dans les *Prieres* de deux
„ *Proſtrations*. 10. D'être de même dans les
„ *Prie-*

Digitized by Google

„ *Prieres* de trois *Prostrations*. 11. Les *manquemens* qu'on appelle *de commission*, qui arrivent dans la fonction d'une des cinq parties de l'Oraison, savoir l'intention, le motet sacré, la posture droite, la prostration, & les deux adorations conjointes. 12. Les *manquemens* qu'on appelle *d'omission* dans ces cinq parties-là, c'est-à-dire, si l'on y fait ou du plus, ou du moins. 13. De manquer le quantiéme lors qu'on fait ses *Prostrations* & ses *Adorations*, soit qu'on s'apperçoive de son *manquement*, soit qu'on ne s'en apperçoive pas. 14. De faire une *Prostration* de plus dans les *Prieres* de quatre *Prostrations*, soit qu'on y prenne garde ou non. 15. De ne penser pas distinctement lors qu'on fait les *Prieres* de quatre *Prostrations*, que l'on a fait la premiere & la seconde. 16. De faire les *Adorations* hors de l'étendue naturelle de son corps, c'est-à-dire, hors de la place précisement où il faut que la tête porte selon que l'on est assis, à moins de se contraindre. 17. De faire la *Priere du matin* aprés le point du midi, soit qu'on sache qu'il est passé midi, soit qu'on l'ignore. 18. De faire sa Priere en lieu impur, ou en lieu acquis par une mauvaise voye, & de la faire dans des vêtemens, ou impurs, ou mal aquis, soit qu'on le sache, soit qu'on l'ignore. Observez que les impuretez corporelles produisent la même nullité d'action, que les impuretez dans le lieu & sur les habits; ce qu'il faut entendre de cette sorte, que si avant de faire sa Priere on savoit bien qu'on est impur, mais que par accident on vînt à l'oublier, & qu'on

„ allât

Digitized by Google

„ allât ainsi faire sa Priere, cette Priere est „ nulle & vaine. 19. La dix-neuviéme *faute* „ arrive par les impuretez corporelles, qui „ sortent du corps tandis que l'on fait sa Prie- „ re, comme aux femmes une goute du sang „ qu'elles perdent tous les mois, & comme „ aux hommes une goute d'urine, ou du *se-* „ *men coitus*. 20. La vingtiéme est de join- „ dre les mains sur l'estomach & à la ceinture, „ comme font les *Sunnis*, (ce sont les *Turcs*,) „ excepté dans les Païs où le *takié* (la dissi- „ mulation) est licite. 21. D'inserer dans „ l'action de graces plus de deux paroles qui „ ne soient pas tirées ou de l'*Alcoran*, ou de „ la *Liturgie des Prieres*. 22. De boire ou „ manger quelque chose quand on dit l'action „ de graces. 23. De rire, ou de sourire, „ dans l'acte de la Priere. 24. De soupirer „ pour les biens du monde tandis qu'on fait „ la *Priere* commandée. 25. De proferer vo- „ lontairement tout bas ce qu'il faut proferer „ haut, & de dire haut au contraire ce qu'il „ faut dire bas; mais si l'on commet ce man- „ quement par ignorance, la Priere ne laisse „ pas d'être bonne & valide. 26. Toute sor- „ te de *manquement* quel que ce soit dans l'un „ des cinq points capitaux de la Priere, soit „ sciemment, soit par ignorance, lesquels „ cinq points sont specifiez ci-dessus, au *nom-* „ *bre d'onze*. 27. De se détourner de la ligne „ parallele du *Kebla*. 28. De recidiver ou „ user de redites sur les cinq points capitaux „ de la Priere, soit avec connoissance, soit „ par mégarde; mais il n'y a point de mal de „ recidiver sur les autres points en les repe- „ tant & multipliant. 29. De joindre les

„ mains

Digitized by Google

„ mains l'une contre l'autre, ou de les met-„ tre entre les genoux. 30. De se mettre à „ nud sciemment les parties qu'on appelle „ honteuses, comme de faire la Priere sans „ caleçon. 31. De laisser tomber des che-„ veux sur le front, qui empêchassent que le „ front ne fût bien nud & découvert en tou-„ chant la terre.

„ ARTICLE II. Les *manquemens* qui „ obligent à recommencer la *Priere* de l'en-„ droit seulement où l'on a manqué, sont les „ quatre suivans. 1. L'*oubli* ou l'*omission* de „ l'action de graces avant de dire la leçon: „ il faut reparer ce *manquement* en disant „ l'action de graces, & en recommençant la „ leçon après. 2. L'*oubli* ou l'*omission* de la „ *Prostration* avant l'*Adoration*; si l'on s'ap-„ perçoit de ce *manquement* avant que d'avoir „ fini sa Priere, il faut recommencer cet en-„ droit, faire la *Prostration*, & puis refaire „ l'*Adoration*. 3. L'*oubli*, ou l'*omission* de „ l'*Adoration* à la seconde *Prostration*. 4. L'*o*-„ *mission* de la *Confession* avant la troisiéme „ *Prostration*. Dans le cas de cette faute „ comme des précedentes, il faut reprendre „ la *Priere* à l'endroit où l'on a manqué & la „ continuer jusqu'au bout.

„ ARTICLE III. Les *manquemens* qui „ obligent à refaire seulement ce qu'on a mal „ fait, & à faire quelque chose par amende „ ou par peine pour chaque faute, sont les „ trois suivans. 1. L'*omission* d'une *Adoration* „ par mégarde. 2. L'*omission* de la *Confession* „ par mégarde aussi. 3. L'*omission* des *Saluts* „ pour le Prophete & pour sa famille par mé-„ garde encore; de maniere que si l'on se sou-

„ vient

„ vient avant que d'avoir achevé ſa *Priere*
„ qu'on a oublié à faire ou à dire quelqu'une
„ de ces trois choſes-là, il les faut faire ou
„ dire à la fin de la *Priere*, & faire après deux
„ *Adorations* pour amende de ſa faute. Or
„ ſachez que ces deux adorations d'amende
„ ſont auſſi preſcrites & commandées d'obli-
„ gation dans le cas des cinq autres *manque-*
„ *mens* ſuivans, ſuppoſé qu'ils proviennent
„ ſeulement d'oubli & d'ignorance. 1. De
„ dire les *Saluts* hors du tems ou de l'ordre
„ qu'ils doivent être dits. 2. De parler dans
„ la *Priere* par mégarde 3. D'oublier le nom-
„ bre des *Proſtrations* qu'on a faites, ſi c'eſt
„ trois, ou quatre. 4. De ſe lever droit lors
„ qu'il faut s'aſſeoir pour adorer. 5. De ſe
„ tenir aſſis lors qu'il faut ſe lever. Sachez
„ de plus qu'en tous les *manquemens* qui arri-
„ vent dans la *Priere*, leſquels ne ſont pas
„ d'une qualité à la rendre vaine & nulle,
„ comme de dire deux fois la *Confeſſion*, là
„ où elle n'eſt commandée qu'une fois, il eſt
„ bon de faire ces deux adorations par a-
„ mende. Or la teneur de ce qu'il faut
„ dire dans ces deux *adorations* d'amende
eſt telle. *Je commence au nom de Dieu, je ſouhaite la paix de Dieu à Mahammed & à ſa race.*

„ ARTICLE IV. Les *manquemens* qui
„ n'obligent ni à la peine, ni à recommencer,
„ comme n'étant des *oublis* que de choſes de
„ moindre importance, & des négligences le-
„ geres, ſont au nombre de vingt. 1. D'ou-
„ blier à dire haut ce qu'il faut dire haut, &
„ à dire bas ce qu'il faut dire bas. 2. D'ou-
„ blier à ſe relever & redreſſer, lors qu'il le
„ faut.

„ faut. 3. D'oublier à dire l'action de gra-
„ ces avant que de faire la *Prostration*.
„ 4. D'oublier à dire la Leçon avant que de
„ faire la *Prostration*. 5. D'oublier à dire le
„ *Zegre*, qui est la *Priere* de la *Prostration*,
„ avant que de se relever 6. D'oublier qu'il
„ faut se reposer dans la *Prostration*, c'est-à-
„ dire se tenir incliné pendant qu'on dit la
„ *Priere* de la *Prostration*, & ne relever la tê-
„ te qu'après l'avoir dite. 7. D'oublier à se
„ relever la tête dans la *Prostration*, avant que
„ de faire l'*Adoration*. 8. D'oublier à faire la
„ *Priere* de l'*Adoration* pendant qu'on est abaissé
„ en terre, & de ne s'en ressouvenir qu'après
„ avoir relevé la tête. 9. D'oublier à faire
„ l'*Adoration* appuyé sur les sept parties du
„ corps sur lesquelles on a dit qu'il faut être
„ supporté, & avant que de se relever. 10. De
„ ne songer à dire la *Priere* de la premiere
„ *Adoration* qu'après avoir relevé la tête.
„ 11. D'oublier à se tenir reposé & incliné
„ dans la *Priere* de l'*adoration* avant que de se
„ relever. 12. D'oublier à se relever après
„ avoir fait la premiere *adoration*, avant que
„ de faire la seconde. 13. D'oublier en se re-
„ levant après la *Priere* de la premiere *Ado-
„ ration*, qu'il faut se reposer un peu avant
„ que de faire la seconde. 14. D'oublier à
„ faire la *Priere* de la seconde *Adoration*,
„ avant que de se relever la tête. 15. D'ou-
„ blier à se tenir incliné durant toute la *Prie-
„ re* de la seconde *Adoration*, & qu'il ne se
„ faut relever qu'après qu'elle est faite. 16. Le
„ seiziéme *manquement*, entre ceux dont il s'a-
„ git, est le doute où l'on tombe quelque-
„ fois, si l'on a bien fait ou non un point des
„ *Prie-*

„ *Prieres*, après l'avoir achevé; par exemple, „ si l'*Adoration* ou la *Prostration* a été bien „ faite en toutes manieres, ce doute-là n'o- „ blige à rien. 17. Le doute qui peut venir „ dans la fonction de la *Priere*, savoir si l'ac- „ tion que l'on fait dans le moment est cela „ même qu'il faut faire dans ce propre mo- „ ment. 18. Tous les autres doutes de cet- „ te sorte qui peuvent survenir dans la *Priere*. „ 19. Le doute où l'on tombe si la *Priere* „ qu'on fait est de trois ou de quatre *Prostra-* „ *tions*, lors que l'on fait la *Priere* derriere „ un *Imam*, ou *Pich Namas*, (c'est le Pa- „ tron & Guide des *Prieres*,) & après lui; „ car ce Guide là le sachant, comme il „ faut supposer qu'il le fait, celui qui fait „ la *Priere* après lui le suivant mot à mot „ dans ce qu'il dit, & dans ce qu'il fait, „ n'a que faire de le savoir plus distincte- „ ment.

„ ARTICLE V. Les *fautes* qui survien- „ nent dans la *Priere* par le *doute* où l'on tom- „ be d'avoir omis quelque point nécessaire, „ lequel *doute* oblige à faire ce que l'on craint „ d'avoir mal fait, ou de n'avoir pas fait, „ sont les cinq suivantes. 1. Le *doute* où l'on „ tombe entre la seconde & la troisieme *Ado-* „ *ration*, si l'*Adoration* que l'on vient de faire „ est la troisieme, ou la seconde; dans le „ cas de ce *doute* il faut faire deux *Adora-* „ *tions* à la fin de la *Priere*. 2. Le *doute* où „ l'on tombe entre une troisieme & qua- „ trieme *Prostration*, si l'on en est à la qua- „ trieme ou à la troisieme; & en ce „ cas il faut faire deux *Prostrations* assis, à la „ fin de la *Priere*. 3. Le *doute* où l'on tom-

„ be

„ be ſi l'on a fait quatre *Proſtrations*, ou ſi „ l'on n'en a fait que deux ; en quel cas il „ faut faire deux *Proſtrations* debout. 4. Le „ doute où l'on tombe ſi l'on a fait deux „ *Proſtrations*, ou trois, ou quatre. Il faut „ en ce cas achever ſes *Proſtrations*, & en faire „ deux autres aſſis à la fin de ſa *Priere*. 5. Le „ *doute* où l'on tombe ſi l'on a fait quatre „ *Proſtrations*, ou ſi l'on en a fait cinq, ſa- „ voir une ſurnumeraire par mégarde ; car ja- „ mais il n'en faut faire que quatre dans ſes „ *Prieres*. En ces cinq cas, & dans les cas „ ſemblables ſur les *Adorations*, lors qu'on ne „ ſait ſi l'on a fait trop, ou trop peu, il faut „ remplir le nombre comme il a été marqué, „ & quand on craint de n'avoir fait que deux „ *Proſtrations* au lieu de trois, lorsqu'on eſt „ arrivé au point de faire la quatriéme *Proſtra-* „ *tion*, il en faut faire une troiſieme par pe- „ nitence ; mais ſi l'on croit avoir fait une „ *Proſtration* de trop, il faut faire deux *Ado-* „ *rations* par penitence.

„ Sachez que dans les *Prieres* qui ſe font „ par amende, ou penitence, il faut obſer- „ ver toutes les mêmes choſes que dans les „ autres.

QUATRIEME SECTION.

De quelques obſervances de conſeil que l'on propoſe aux Femmes de garder dans la Priere.

„ IL y a trois choſes qu'on conſeille aux „ *Femmes* d'obſerver religieuſement en fai- „ ſant

„ ſant leurs *Prieres*. La premiere eſt qu'au
„ lieu d'avoir les mains étenduës le long des
„ côtez, elles s'en ſoutiennent le ſein. La
„ ſeconde eſt de ne s'incliner pas ſi profon-
„ dement que les hommes en faiſant les *Proſ-*
„ *trations*. La troiſieme eſt de proferer les
„ *Prieres* à voix baſſe.

QUATRIEME PARTIE.

Des Prieres extraordinaires de precepte & de Conſeil.

PREMIERE SECTION.

„ LA *Priere* du Vendredi eſt la premiere &
„ principale parmi toutes les *Prieres* ex-
„ traordinaires, c'eſt celle qui ſe fait dans la
„ *Moſquée Cathedrale*, mais c'eſt un ſujet de
„ conteſtation entre les Théologiens, & en-
„ tre les Caſuiſtes que cette *Priere* du Ven-
„ dredi; car quelques uns d'entr'eux croyent
„ cette *Priere* là *Haram* ou illicite & crimi-
„ nelle, diſant pour raiſon, qu'il n'y a qu'un
„ *Imam* (un Vicaire de *Prophete* établi par
„ le *Prophete* même, ou par quelqu'un éta-
„ bli de lui,) qui ait le droit de faire cette
„ *Priere* publique, & de cet avis-là eſt entre
„ les autres tout le peuple de *Casbin*, & le
„ Celebre *Molla Kalit*; quelques autres
„ ſoutiennent au contraire qu'un *Naib* (un
„ homme qui ſe porte pour Subſtitut de l'*I-*
„ *mam*) la peut faire, & de cet avis-là eſt
„ tout *Iſpahan*, où le fameux *Molla Maham-*
„ *med Baker Coraſoni* (c'eſt-à-dire le *Bactrien*)

Digitized by Google

„ fait cette *Priere* là tous les Vendredis à
„ Midi dans la *Mosquée* qui porte le nom de
„ l'*Akim Daoud* Cette *Priere* du Vendredi
„ n'est que de deux *Prostrations*, mais elle a
„ plus de *Prieres*, & plus d'adorations que les
„ autres *Prieres*, qui ne sont que de deux
„ *Prostrations* semblablement : il y faut ob-
„ server cinq Points. 1. Que l'*Imam* ou Gui-
„ de la *Priere* soit *Adel*, c'est-à-dire, *juste* &
„ *sans tache*. 2. Qu'il y ait au moins cinq
„ personnes à la *Priere*, dont l'*Imam* soit un,
„ & dont les quatre autres prient derriere lui.
„ 3. Qu'il recite à haute voix les *oraisons*, & les
„ *motets* de la *Priere*, en sorte que ces qua-
„ tre qui sont derriere lui l'entendent distinc-
„ tement. 4. Qu'il fasse le matin la *Purifi-*
„ *cation* de tout le corps avant que d'aller à la
„ *Mosquée* : qu'il se couvre d'habits simples :
„ qu'il se rase la tête & le visage : qu'il sen-
„ te bon : qu'il entre la tête baissée : qu'il sa-
„ luë le peuple de la *Mosquée*, puis qu'il com-
„ mence. 5. Qu'il ne fasse point la *Priere*
„ seul. 6. Que la *Priere* du Vendredi soit une
„ *Priere* si publique, & si generale, qu'il ne
„ s'en fasse point d'autre publiquement, qu'à
„ une lieuë au moins de la *Mosquée* où elle
„ se fait, (c'est-à-dire que les *Mosquées* où se
font des *Prieres* publiques, doivent être à une
lieue l'une de l'autre : c'est qu'autrement un
moindre concours n'est pas digne d'être appel-
„ lé une dévotion publique.) Observez ici
„ deux choses. L'une que cette *Priere* n'est
„ point de précepte aux femmes, aux estro-
„ piez, aux malades, aux foux, & aux au-
„ tres gens infirmes & imbecilles, ni aux vieil-
„ lards non plus, ni aux voyageurs, ni à
„ ceux

Digitized by Google

„ ceux qui ſont à plus de deux lieües de la
„ *Moſquée* où ſe fait cette *Priere*. La ſecon-
„ de Obſervation, c'eſt qu'il eſt défendu, &
„ que c'eſt un péché, de commencer un Voya-
„ ge le Vendredi avant midi, ni de négocier,
„ ni d'être au Tribunal pour ouïr & juger des
„ cauſes ce jour-là avant midi.

SECONDE SECTION.

Des Prieres qu'il faut faire durant le jeûne de Ramazan, *& le jour de la fête du Sacrifice.*

„ SAchez que ces *Prieres* là ſont comman-
„ dées de la même maniere que celle du
„ Vendredi, & avec les mêmes circonſtan-
„ ces: c'eſt-à-dire qu'elles ſont dans une mê-
„ me Categorie; mais lors que les condi-
„ tions requiſes n'y ſauroient être gardées,
„ comme lors qu'il n'y a point d'*Imam* ſur le
„ lieu, ni de *Naib* ou Lieutenant d'*Imam*,
„ pour ſervir de Guide & de Directeur; en
„ ce cas-là ces *Prieres* ne ſont purement que
„ de conſeil, & point d'obligation. Le tems
„ de les faire eſt au lever du Soleil, & à
„ midi, & ſi on ne les peut faire dans leur
„ propre tems, il ne faut point les faire du
„ tout: ces deux *Prieres* là du *Jeûne*, & du
„ *Sacrifice* conſiſtent en deux *Proſtrations*, qui
„ contiennent les deux, *neuf louanges ſacrées*
„ qu'on appelle *Doa*, & *cinq Techaoud* ou *Con-*
„ *feſſions* ſans la *louange* qu'on appelle *ſacrée*:
„ il faut dire *cinq louanges* à la premiere *Proſ-*
„ *tration*, & *deux Confeſſions*, & *quatre Louan-*

„ *ges* & *trois Confeſſions* à la ſeconde. Or les „ termes de la *Confeſſion* ſont tels; *Le témoignage que nous rendons de Dieu, c'eſt qu'il n'y a point de Dieu que Dieu, qui eſt unique & ſans Compagnon, & le témoignage que nous rendons de* Mahammed, *c'eſt qu'il eſt ſon Serviteur, & ſon Prophete. O Dieu! tu es élevé en dignité, & tu l'es très-dignement : à toi appartient de faire miſericorde & d'élever en grandeur: à toi appartient d'exercer la clemence, & de pardonner les péchez : tu es digne de toute gloire & louange : tu es celui qui remets les offenſes : je te fais mes demandes par la dignité de ce preſent jour excellent, lequel tu as établi pour jour de fête, tant aux Mahometans, qu'à* Mahammed *l'Elu & reçû en grace. Que la paix de Dieu ſoit ſur* Mahammed *& ſur ſa race. Certainement ce jour eſt grand, doux, & deſirable par deſſus tous les jours. O Dieu fais grace à* Mahammed *& à ſa race. O Dieu fais grace à tes Anges qui te ſont fidelles, & qui ſont affermis en ta preſence pour jamais: & fais grace à tes Saints Prophetes que tu as exaltez devant la face de tous les hommes. O Dieu pardonne-moi : & pardonne à tous les fidelles de l'un & de l'autre ſexe : & à tous ceux qui ſont dans la vraye Créance d'un & d'autre ſexe, tant les Vivans que les morts; parce que certainement c'eſt toi ſeul qui exauces les Prieres, c'eſt toi ſeul, ô Dieu, qui accordes les demandes. Auſſi vrai que je t'invoque, auſſi vrai te demande-je les biens & les graces que les Prophetes t'ont demandées: je me retire vers toi, loin & arriere de tout mal, comme s'y ſont retirez les Saints & les gens purs de crimes.* „ Après ces mots il faut élever ſes „ mains à la hauteur des épaules & continuer de „ dire

„ dire ainsi. *O Premier & Dernier de toutes choses. O Commencement & fin de toutes choses. O toi qui sais tout, qui connoîs toutes les choses, leurs principes, leur issues, leurs changemens, & leurs voyes, tout ce qu'il y a de bien & de mal en elles. C'est toi qui enseignes comment se doivent faire les choses: tu releves ceux qui sont abatus dans la poussiére: tu agrées les œuvres pieuses: tu vois le fonds & les projets du cœur: tu fais luire ta lumiere sur les choses cachées & sur les secrets des cœurs:* „ & puis il „ faut élever les mains en haut, & dire. *O Dieu très-grand.*

„ La *Priere* du *Jeûne* de *Ramazan* & celle „ de la fête du *Sacrifice*, sont toutes deux „ d'une même sorte, mais il est de *conseil* le „ jour du *sacrifice*, d'aller faire cette *Priere* „ hors la ville, à la Campagne, & que l'*Imam*, ou son Lieutenant qui la doit faire „ sorte de la ville à pied, & pieds nuds, en re„ citant les louanges de Dieu. Observez, „ que dans la Fête de *Fetre* qui est le lende„ main du *Jeûne* de *Ramazan*, il est *conseillé* „ de manger avant que d'aller faire la *Priere* „ hors la ville, mais tout au contraire dans „ la Fête du *Sacrifice*, il est mieux de ne man„ ger qu'après avoir fait la *Priere*, & de man„ ger de ce qu'on a sacrifié avant toute au„ tre chose.

TROISIEME SECTION.

Des Prieres pour le tems des Eclipses, des Tremblemens de Terre, des Cometes, des Tempêtes, & des autres Phenomenes qui arrivent dans la nature. Le mot Persan *que j'ai traduit* Phenomenes, *est* ayat (*c'est-à-dire*) signes *ou* Marques.

„ SAchez que lors qu'il arrive quelqu'un
„ de ces *signes terribles*, lequel soit si ef-
„ froyable que les hommes en soient épouvan-
„ tez, il est commandé de faire une *Priere*
„ de *quatre Prostrations*; dont chaque *Prostra-*
„ *tion* contienne cinq *Prostrations*, & *quatre a-*
„ *dorations*, comme celles des *Prieres* ordinai-
„ res: mais si le *signe*, comme une *Eclipse* par
„ exemple, n'est pas diminué quand on a ache-
„ vé sa *Priere*, il faut recommencer la *Priere*,
„ & continuer de suite, jusqu'à ce qu'on
„ voye que l'*éclipse* diminue, & c'est comme
„ il faut faire aussi aux autres *Phénomenes*.

QUATRIEME SECTION.

Des Prieres qu'il faut faire en Voyage.

„ SAchez qu'il faut faire en *Voyage* toutes
„ les mêmes *Prieres* qu'il faut faire à la
„ ville, mais on les peut faire de moitié plus
„ courtes, c'est-à-dire, que les *Prieres* de *qua-*
„ *tre Prostrations* se font en *deux Prostrations*
„ seulement. On appelle être en *Voyage*,
„ lors

Digitized by Google

„ lors qu'on va faire huit lieuës au moins tout „ de suite loin de sa residence ordinaire, qua„ tre lieuës à aller, & quatre à revenir. Or „ chaque lieuë doit être de trois *meil*, (c'est le mot *Persan* qui revient au mot de *mille*, pour signifier une étendue de terre) „ chaque „ *meil*, de quatre mille coudées, chaque cou„ dée, de vingt quatre doigts. Observez ici „ quatre choses. La premiere, que dès qu'on „ fait dessein de s'arrêter dix jours dans un „ lieu, l'on n'est plus censé être en *voyage*: „ il faut faire ses *Prieres* entieres. La secon„ de, que quand on *voyage* en visitant ses Ter„ res, ou ses Domaines, & qu'on s'y arrête „ pour peu que ce soit, on n'est pas censé „ non plus être en *Voyage*, il faut faire ses „ *prieres* entieres. La troisieme, que le *Voya*„ *ge* ne doit point être commencé pour quel„ que chose de mauvais, & de criminel en „ soi. La quatrieme, que la dispense ne s'é„ tend point à des gens dont le mêtier est d'ê„ tre toûjours en *Voyage*.

„ Il faut observer la même régle pour le „ *Jeûne* que pour la Priere: quand on est en „ *Voyage* l'on peut accourcir la *Priere* de moi„ tié, & l'on peut manger; mais il ne faut „ pas commencer de le faire dans sa maison „ avant que de partir, il faut attendre à user de „ la dispense, que l'on soit si loin de la ville „ qu'on en perde les murs de vûe, ou qu'on „ ne puisse entendre les cris du *Mouazen*, (le *Crieur sacré* qui appelle à la *Priere*) „ observez encore, que si l'on manque dans „ le *Voyage* à faire les *Prieres* qui sont com„ mandées aux *Voyageurs*, il faut les refaire „ chez soi lors qu'on y est retourné, mais

Digitized by Google

„ seulement de la longueur qu'il est d'obliga-
„ tion au *Voyageur* de les faire. Observez en-
„ fin qu'on recommande aux *Voyageurs* qui
„ passent par la *Mecque*, par *Medine*, par
„ *Koufa*, par le Sepulchre d'*Hossein*, de faire
„ là les *Prieres* entieres non pas comme étant
„ d'obligation, mais comme étant de *con-*
„ *seil*.

CINQUIEME SECTION.

Des fautes qu'on commet dans la Priere.

CEtte Section est presque toute semblable dans le *Persan*, à la Section troisiéme de la troisieme partie, car elle contient comme celle-là ce qu'il faut faire lors qu'on commet quelque faute dans la *Priere*, qu'on en oublie quelque partie, ou qu'on oublie la *Priere* toute entiere : la Section prescrit comment il faut reparer la faute, & elle porte entre les autres choses, que quand c'est une *Priere* de *Precepte*, il la faut refaire, mais quand c'est une *Priere* de *Conseil*, il suffit de donner par penitence une aumône aux pauvres, de manger cuit & aprêté le poids d'une livre & demie pour chaque faute, avec quoi elle sera tenuë pour reparée & abolie.

SIXIEME SECTION.

Des prieres qui se font à l'armée le jour du Combat.

„ SAchez que lors qu'à l'*armée* l'on est en
„ presence de l'Ennemi & qu'il faut *com-*
„ *bat-*

„ *battre*, *l'armée* se doit separer en deux lignes
„ & faire les *Prieres* l'une avant, l'autre
„ après, de maniere que quand une bande fait
„ la *Prostration*, l'autre se tienne toûjours dé-
„ bout (c'est afin que l'une ou l'autre ait toû-
„ jours les yeux sur l'ennemi.) Observez qu'a-
„ lors il n'importe pas d'être tourné au *Kebla*,
„ si cela ne se peut sans préjudice de l'ordre
„ dans lequel l'*armée* est rangée, ni de faire
„ des *Prostrations*, & des *Adorations* non plus,
„ si cela ne se peut, parce qu'en ce cas ici,
„ les *Prieres* sont licites de quelque maniere
„ qu'elles se fassent : c'est la même chose
„ quand on est en peril de faire naufrage sur
„ la Mer ou autrement : lors qu'on fuit de
„ devant un Lion; & dans tous les autres é-
„ minens dangers; seulement il est recom-
„ mandé que si l'on peut sans risque faire les
„ *Prostrations*, & les *Adorations* de la tête, il
„ les faut faire, mais non autrement; la *Re-*
„ *ligion* n'exigeant rien qui ne se puisse faire
„ sans courir trop de risque de sa personne.

SEPTIEME SECTION.

Des Prieres de vœu.

„ SAchez que les *Prieres* que l'on a fait
„ *vœu* de faire, se doivent certainement ac-
„ complir, car le *vœu* est un *serment sacré*, &
„ une *obligation authentique* faite à Dieu; mais
„ sachez aussi, que pour rendre un *vœu* lici-
„ te, & obligatoire, il y faut ces six condi-
„ tions. 1. Qu'on soit *Balek & Akel* (c'est-à-
„ dire en *age*, & *d'esprit rassis*,) ainsi si c'est
„ le *vœu* d'un fou, ou d'un enfant, le *vœu*

„ eſt nul, & vain. 2. Qu'on ſoit en pleine „ liberté de *voüer*, ou de ne *voüer* pas; „ ſi donc l'on ſouffre de la violence ſoit peu, „ ſoit beaucoup, ou qu'on ſoit ſurpris & trom- „ pé, le *vœu* eſt nul & vain. 3. Qu'on faſſe „ le *vœu* avec une ſerieuſe & ferme intention „ de l'accomplir; c'eſt pourquoi ſi l'on pro- „ fere un *vœu* en badinant, & par maniere de „ jeu, le *vœu* eſt nul & vain. 4. Que celui „ qui fait le *vœu*, ſoit *Muſulman* (*Mahome-* „ *tan*,) par conſequent ſi un *Capher* (tout „ homme d'autre Religion) fait un *vœu*; ce „ *vœu* eſt nul. 5. Que ſi c'eſt une Femme „ qui fait le *vœu*, elle le faſſe de la connoiſ- „ ſance & du conſentement de ſon mari, & „ ſi c'eſt une jeune perſonne ſous âge qu'il „ le faſſe de la connoiſſance, & du conſente- „ ment de ſon Pere, ſans quoi le *vœu* eſt nul, „ excepté dans les choſes d'obligation; car „ ſi une Femme, ou une jeune perſonne fait „ *vœu* d'accomplir une choſe commandée par „ la Loi, ce *vœu* eſt juſte & obligatoire. „ 6. Que l'on ſoit en pouvoir d'accomplir „ le *vœu* que l'on fait; car ſi l'on *voue* ce „ qu'on n'eſt pas capable d'executer, le *vœu* „ eſt nul, & vain.

HUITIEME SECTION.

Des prieres pour la pluye & pour les autres beſoins preſſans de la Terre.

„ SAchez que dans la *Secchereſſe*, & dans les „ autres *accidens* qui produiſent la *diſette*, „ il faut faire des *Prieres* de *deux Proſtrations* „ comme celles des Fêtes, ſelon le formu-

„ laire

Digitized by

„ laire marqué dans la seconde Section de
„ cette quatrieme partie. Or il est de conseil
„ de *jeûner* trois jours de suite avant que de
„ faire ces *Prieres*, & de les faire hors la vil-
„ le : il faut avec tout le peuple sortir de la
„ ville, pieds nuds, en gemissant, grands &
„ petits, jeunes & vieux, hommes & femmes,
„ & sur tout celles qui allaitent, en portant
„ leurs enfans à la mamelle, lesquels on met-
„ tra à part quand on sera arrivé au lieu de la
„ *Priere*. Tout le peuple dans ce lieu-là fera
„ *taubé*, c'est-à-dire *penitence*, en se battant
„ la poitrine, & en criant misericorde, &
„ lors que leur componction les portera à ré-
„ pandre des pleurs, l'*Imam*, (le *Guide*,
„ comme le Grand Prêtre chez les *Juifs*) à
„ la tête du peuple se tenant debout vis à vis
„ le *Kebla* dira cent fois. *O Dieu très-Grand*,
„ en tournant la tête à côté droit : puis cent
„ fois, *O Dieu très-louable*, en tournant la
„ tête vers le côté gauche, puis redressant la
„ face vers le milieu du *Kebla*, il dira cent
„ fois, *Loué soit Dieu* : il faut que tout le peu-
„ ple soit derriere lui, & réponde mot pour
„ mot après lui ; si cette *priere*-là n'opere pas,
„ il faut la refaire une autrefois, & plusieurs au-
„ tres, jusqu'à ce que Dieu ait fait misericorde.

NEUVIEME SECTION.

Des Prieres de conseil durant le tems du Ramazan (*le mois de Jeûne.*)

„ SAchez que les *Prieres* de *Conseil* qui se
„ doivent faire durant les jours de *jeûne* au
„ mois de *Ramazan*, montent toutes ensem-

 „ble

„ ble à mille *Proſtrations* qu'il faut faire dans
„ ce mois, & chaque *Proſtration* contient une
„ action de graces, & une Leçon : il en faut
„ faire la plus grande partie durant la nuit,
„ & au moins vingt *Proſtrations* chaque nuit,
„ outre les *Proſtrations extraordinaires* qu'il
„ faut faire durant les nuits qu'on appelle *les*
„ *nuits impaires du mois de Ramazan*, qui ſont
„ celles du dix neuf, du vingt un, & du vingt
„ troiſieme, leſquelles ſont au nombre de
„ cent chaque nuit, & leſquelles il faut faire
„ avant ces vingt ordinaires. Il faut de plus
„ depuis le vingt troiſieme du mois, juſqu'à
„ la fin, faire quinze *Prieres* chaque nuit ; &
„ chaque Vendredi du mois, il faut faire en-
„ core cinq *Prieres extraordinaires*, à l'imita-
„ tion d'*Aly*, de *Fatmé*, & de l'*Imam Jafer*,
„ ſur qui ſoit le Salut, & la Paix, qui fai-
„ ſoient ces *Prieres*-là durant le *Ramazan*. Il
„ faut les faire dans l'intention de faire les
„ mêmes *Prieres* que ces Saints-là ont faites.
„ Remarquez que les dévotions inſtituées pour
„ le *jeûne* du mois de *Ramazan*, doivent être
„ preſque toutes accomplies durant la nuit par
„ mortification, parce que comme c'eſt le
„ ſeul tems auquel il eſt permis de manger,
„ il faut craindre de mettre trop de tems à
„ manger.

DIXIEME SECTION.

Des Prieres publiques.

„ SAchez que les *Prieres publiques* ſont de
„ Precepte, & qu'il s'y faut trouver lors
„ qu'il y a un *Imam*, ou Vicaire du Prophe-
„ te pour les faire, ou un *Naib* ou Lieute-
„ nant

„ nant d'*Imam*. Il s'y faut trouver tous les
„ Vendredis, & lors qu'on s'assemble pour
„ demander à Dieu de la *Pluye*; mais elles
„ ne sont que de Conseil les autres jours;
„ mais s'il n'y a point d'*Imam* ou point de
„ Substitut d'*Imam*, ces *Prieres* ne sont que
„ de Conseil en tout tems. Les conditions
„ qui sont requises dans l'*Imam* pour faire la
„ *priere publique* sont: qu'il soit en âge: qu'il
„ soit bien fait & sans défaut, qu'il ne soit
„ pas engendré d'une femme qui ait été con-
„ nue d'un autre homme que du Pere de l'*I-*
„ *mam*: qu'il soit pur. Or sachez que les
„ jours ouvriers, on peut créer un *Pich Na-*
„ *maz* ou *Guide* des *Prieres* pour faire la fonc-
„ tion d'*Imam*, excepté durant le mois de
„ *jeûne*, & excepté pour les *prieres* pour la
„ *pluye*: il faut choisir pour cela l'homme le
„ plus juste, & le plus integre, & en cas qu'il
„ se trouve deux ou plusieurs hommes qui
„ ayent les qualitez requises dans le même
„ degré, il faut prendre celui qui a la plus
„ belle voix, & qui est le mieux fait de corps.
„ Observez qu'une femme peut faire la fonc-
„ tion de *Pich Namas* ou de *Guide* des *Prie-*
„ *res* à des femmes, & representer ainsi dans
„ leur assemblée la personne de l'*Imam*. Ob-
„ servez aussi qu'il ne faut pas que rien cache
„ le *Pich Namas* aux *Pes Namas*: c'est-à-dire
„ (celui qui fait la *priere* devant, à ceux qui
„ font la *Priere* après lui) en sorte qu'ils ne
„ le vissent pas, si ce n'est en lieu où il y au-
„ roit des Femmes; car alors il est d'obliga-
„ tion qu'il y ait une tapisserie, ou un voile
„ entre lui, & elles, en sorte qu'elles ne le
„ voient point du tout.

ONZIEME SECTION.

De l'Intention.

„ SAchez qu'il faut faire la *Purgation* qui „ précede la *Priere*, & la *Priere* toutes „ deux avec l'*Intention* fixe, & distincte sur „ chaque office. L'*intention* de la *Purgation* „ qui se fait pour pouvoir s'acquitter du de- „ voir de la *Priere* est telle : *Je fais la Purgation des prieres commandées pour être dans l'état de la Pureté légalle qui est requise, pour faire licitement la Priere, parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu:* ou bien qu'on la fasse en ces mots, *Je fais la Purgation de precepte, afin d'être net de souillures, & afin d'être en l'état licite & requis pour prier Dieu, parce qu'il est necessaire de s'approcher de Dieu:* même si „ l'on fait l'acte d'*intention* de l'une & de l'au- „ tre maniere tout ensemble, cela est mieux : „ c'est-là le rituel de l'*intention* en faisant la „ *Purgation* de *precepte* : & pour celle qui est „ de *Conseil*, il faut en former l'*intention* de „ cette maniere. *Je fais une Purgation de* „ *conseil parce qu'il est convenable de s'approcher* „ *de Dieu.* L'*intention* de la *Purgation* à la- „ quelle on est obligé lors qu'on est souillé, „ *semine coitus*, se doit faire ainsi. *Je fais la Purgation de la souillure* semine coitus *afin d'être net de cette souillure, parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu.* Et pour une fem- „ me qui se *Purifie* de la souillure, de la *per-* „ *te de sang* qui arrive tous les mois, son *intention* se doit poser ainsi : *je fais la Purification de la Pollution de mon mal ordinaire pour*

être

Digitized by Google

être nette de cette ordure, parce qu'il est necessaire de s'approcher de Dieu : bref le formulai-
„ re de l'*intention* en toutes les autres causes,
„ pour lesquelles on fait la *Purification* de
„ tout le corps, est toûjours le même; & il
„ n'y faut changer que les mots qui contien-
„ nent l'objet, c'est-à-dire la *souillure* pour la-
„ quelle la *Purification* se fait : & il n'y a
„ nulle autre difference à la reserve de la *Pu-*
„ *rification* qu'on administre à un Corps mort,
„ dont l'*intention* doit être formée ainsi. *J'administre la Purification à ce Corps mort, parce qu'il est necessaire qu'il s'approche de Dieu.*
„ Observez que dans ces *Lavemens legaux l'in-*
„ *tention* doit contenir distinctement, si le *la-*
„ *vement* est *d'obligation* ou s'il n'est que de
„ *conseil*, en disant *je fais ce Lavement legal*
„ *parce qu'il est d'obligation*, ou bien, *parce qu'il est de conseil, de s'approcher de Dieu.* Voi-
„ la le formulaire de la *direction d'intention*
„ dans les *Lavemens* instituez par la Loi, &
„ pour celui qui regarde l'acte de la *Priere*,
„ il est tel; *Je fais une telle Priere dans son propre tems, parce qu'il est necessaire de s'approcher de Dieu*, mais quand on fait des *Prie-*
„ *res* en la place de quelqu'un & au profit de
„ quelqu'un, il faut penser ainsi : *je fais la Priere de tel, ou de tel tems*, comme du matin par exemple, *en son propre tems pour un tel, laquelle est d'obligation*, ou *de conseil, à lui, & pour son profit principal, & special, & à moi par accord & pour le salaire que l'on me donne en recompense de ce qu'il a manqué de faire dans le tems propre, parce qu'il est necessaire de s'approcher de Dieu.* J'ai observé au commencement de ce chapitre que les *Mahometans Persans*

sans achettent & fondent des *Prieres*, & loüent des gens pour en faire en leur place.

DOUZIEME SECTION.

Des Prieres pour jetter le sort.

„ CEs sortes de *Prieres* s'appellent *Namas „ este Karé*, c'est-à-dire *Oraison avant que „ de jetter le sort* par l'*Alcoran*: elles doivent „ être de *deux Prostrations* avec l'intention „ préalable. Or la façon de *jetter le sort* est „ telle : on prendra trois petits morceaux de „ papier blanc; & l'on écrira sur chacun ces „ mots *au nom de Dieu Clement & misericordieux : la souveraine disposition, & la droite deliberation de la chose vient de Dieu qui est aimable, Grand, Veritable, Sage, qu'il daigne la „ faire connoître à tel fils de tel*, puis on pren„ dra trois autres morceaux de papier blanc „ tout semblables, sur lesquels on écrira la mê„ me Priere en mêmes termes, mais au sens né„ gatif en mettant, *qu'il ne la fasse pas connoître*. „ On prendra ces trois papiers positifs & ces „ trois papiers negatifs, qu'on pliera en petit „ tout de même façon, & on les mettra tous „ six sous le petit tapis, sur lequel on se tient „ en faisant sa *Priere*, puis on fera la *Prie„ re* de deux *Prostrations* comme on l'a prescrit, „ & puis on dira ces paroles cent fois de suite. *Je jette le sort dans le sein de Dieu afin d'en tirer la déclaration de son plaisir selon sa miseri„ corde*; puis on s'assiera proche l'endroit où „ sont les billets, en disant; *O Dieu donne moi la grace de faire un bon choix dans les choses cachées, comme dans celles qui sont decouvertes :*

„ puis

„ puis on mêlera les billets & ensuite on les „ tirera l'un après l'autre. Si les trois billets „ qu'on tirera les premiers sont positifs, on „ tiendra que Dieu commande de faire la cho- „ se, mais s'ils sont négatifs au contraire, „ on tiendra que Dieu la défend, mais si l'on „ tire un billet positif, & puis un negatif, „ l'on en tirera jusqu'à cinq, & l'on se tien- „ dra à ce que la pluralité des billets por- „ tera.

TREIZIEME SECTION.

De l'Intention qu'il faut former pour le payement des Dîmes & pour le jeûne.

„ LE formulaire d'*intention* lorsqu'on veut „ payer les *Dîmes*, soit celles qu'on paye „ à la fête de Fetre, soit les autres, doit être tel. *Je donne tant, ou telle & telle chose pour Dixmes, parce qu'il est necessaire de s'approcher* „ *de Dieu*, & celui pour le *jeûne* doit être tel, *demain je jeûnerai tout le jour, parce qu'il est necessaire de s'approcher de Dieu*.

CHAPITRE VI.

Le sixieme Article du Symbole des Persans.

DE L'AUMONE.

L'*Aumône* est de deux sortes dans la *Religion Persane*, celle qui est limitée & fixée pour la somme & pour le tems, laquelle on appelle les *Décimes*, l'autre qui n'est point limitée ni pour la somme, ni pour le tems, qui est l'*au-*

Digitized by Google

l'*aumône* communément dite, qu'on fait chacun à son bon plaisir. Nous allons exposer la premiere en rapportant le Traité des Decimes, qui se trouve dans l'abregé de la Somme Théologique d'Abas le Grand, d'où nous avons tiré les Traittez précedens de la Purification & de la Priere, après avoir dit un mot sur la seconde sorte d'*aumône* par dessus ce que j'en ai rapporté dans le Volume précedent.

Les *Persans* recommandent extremement la *charité* dans leurs Sermons, dans leurs livres de Morale, & dans leurs discours de pieté; & s'il faut juger de l'effet que cela produit sur eux, par le nombre des mandians qu'on rencontre dans toutes leurs Villes, le jugement en sera fort avantageux à leur *Charité*; car il n'y a pas de Païs au Monde, où l'on voye plus de *pauvres* que dans les Etats *Mahometans*; & parmi tous les autres, la *Perse* en a beaucoup, quoi qu'un peu moins qu'aux *Indes*, qu'on peut dire qui est le Païs des *Pauvres*. Je parle de ces *Mendians* qu'on appelle du nom de *Dervich* & de *Fakir*, & de plusieurs autres noms dont je traiterai plus bas lesquels vont par Troupes & qui demandent hardiment & effrontément l'*aumône*. Ce qui contribue beaucoup à rendre le peuple *charitable* en *Perse*, c'est la douceur, l'humanité, & la molesse de leur temperament, avec un esprit d'*Hospitalité* qui régne parmi eux, & si l'on a égard d'un côté à tout ce qu'ils font par cet esprit-là, & par principe de pieté & d'humanité, & d'un autre côté à leur *pauvreté*, car la *Perse* generalement parlant est un Païs *pauvre*, on trouvera que les *Persans* sont fort recommandables du côté de la *charité*.

Les

Les ſujets principaux auxquels ils l'appliquent ſont les *Edifices* pour *l'uſage public*, comme de *magnifiques Hôtelleries* dans les Villes & ſur les grands Chemins où l'on loge pour *rien*, des *Ponts*, des *Chauſſées*, des *Citernes*, des *Moſquées*, des *Colleges*, des *Bains*; mais on ne voit point d'*Hôpitaux* chez eux pour les *Invalides*, point de ces *Maiſons* de *Charité* où l'on loge & traite les *Malades* juſqu'à leur entiere gueriſon, en quoi l'*Europe* eſt ſi pieuſe preſque par tout: la raiſon en vient comme je crois, de ce qu'en *Perſe*, il n'y a pas tant de maladies ſans comparaiſon que dans l'*Europe*, de ce que l'air n'y eſt pas ſi nuiſible, de ce que les beſoins des hommes n'y ſont pas ſi nombreux, & de ce qu'il y a par tout de ces *hôtelleries franches* où l'on a le couvert pour *rien*. Je viens au Traité des Dixmes.

„ Les *Dixmes* ſont tout ce qu'il faut pren-
„ dre ſur ſes biens pour le donner aux *pau-*
„ *vres*: il y en a de trois ſortes. Les *Dixmes*
„ de *precepte*. Les *Dixmes* de *conſeil*, &
„ la *double dixme*. C'eſt la matiere de trois
„ chapitres, dont le premier contient cinq
„ Sections, l'une touchant la *dixme* de *l'or*
„ & de l'*argent*. L'autre touchant la *Dixme*
„ des *fruits* & des *legumes*. L'autre touchant
„ la *Dixmes* des *Bêtes*. La quatrieme Section
„ enſeigne les ſujets à qui les *Dixmes* ſont ap-
„ plicables, & la cinquiéme explique quel eſt
„ le *Tribut perſonel* ou *Capital* qu'il faut payer
„ une fois l'année.

PRE-

PREMIERE PARTIE.

Des Decimes de Precepte.

„ SAchez premierement deux choses, l'une
„ touchant la nécessité de payer les *Deci-*
„ *mes*, l'autre touchant les Conditions sous
„ lesquelles on oblige de le faire.

„ Quant au premier point le *precepte* de la
„ *Decime* est clairement couché en plusieurs
„ endroits des Livres Sacrez, & il y a beau-
„ coup de passages qui y exhortent fortement.
„ Parmi ceux qui se trouvent dans le Livre
„ des Sentences des Saints, il y en a quatre
„ de la fleur (Parangon) des Prophetes dont
„ le premier porte. *Donnez la Dixme de vos*
„ *biens afin que vos Prieres soient exaucées.* Le
„ second porte. *Que celui qui retient les Dix-*
„ *mes brûlera dans l'Enfer.* Le troisieme con-
„ tient. *Qu'il arrivera au grand jour du juge-
ment à celui qui n'a point payé les Dixmes que
Dieu lui fera une menotte d'un Serpent qui lui
piquera la main, & un Carcan d'une Couleu-
vre.* Le quatrieme contient *que d'autant de
Chameaux de Bœufs & de Moutons dont on
n'aura pas payé la Dixme on sera pris en l'autre
monde par pareil nombre d'Animaux semblables,
dont ceux qui ont des cornes briseront & perce-
ront le corps du Coupable, ceux qui n'en ont
point le pilleront jusqu'à ce que le Grand Dieu
ait prononcé la derniere sentence.*

„ Quant aux Conditions requises pour être
„ dans l'état auquel on est obligé de payer les
„ *Decimes*, elles sont au nombre de six
„ 1. L'age, il faut être majeur ou émanci-
„ pé:

Digitized by

„ pé : un enfant ſous âge n'étant jamais obli-
„ gé de payer les *Dixmes*. 2. Il faut être de
„ ſens droit, & non pas fou, ni ſimple. 3. Il
„ faut être en liberté, un Eſclave n'eſt jamais
„ obligé aux *Dixmes*. 4. La quatrieme con-
„ dition, c'eſt de poſſeder des biens au-deſ-
„ ſus de la ſomme qui eſt diſpenſée par la Loi,
„ d'être *décimée*, laquelle ſomme on marque-
„ ra dans la ſuite. 5. La cinquieme, eſt
„ d'être capable de faire valoir ſon bien & de
„ l'augmenter. 6. La ſixiéme eſt de poſſeder
„ ſon bien par voye juſte & légitime, d'où il
„ ſuit que du bien volé, & du bien mal ac-
„ quis, il n'y a point de *dixme* à payer.

PREMIERE SECTION.

De la Dixme de l'Or & de l'Argent.

„ L'Or & l'argent doivent la dixme dans les
„ trois cas ſuivans.

PREMIER CAS.

„ PRemiérement, il faut que l'*or* & l'*argent*,
„ ſoit la monnoye, ſans difference entre la
„ monnoye du païs & courante, ou la mon-
„ noye étrangere & qui n'aït pas de cours, &
„ ſoit auſſi qu'on faſſe négoce avec ces *eſpeces*-
„ là, ſoit qu'on n'en faſſe pas négoce. Il
„ s'enſuit que de tout *or* & de tout *argent* en
„ lingot ou maſſe & non fabriqué, l'on ne
„ doit point de *Dixme*, non plus que de tou-
„ te piece de vaiſſelle d'*or* ou d'*argent*, ou
„ *dorée* ou *argentée*, encore qu'on en fît né-
„ goce.

SE-

Digitized by Google

SECOND CAS.

„ LE ſecond Cas auquel l'*or* & l'*argent* doit
„ la *Dixme*, c'eſt pour l'*or* toutes les fois
„ qu'il monte à vingt *meſcals* (c'eſt environ
„ cinq onces) & s'il y a par deſſus cette ſom-
„ me-là un, deux, ou trois *meſcals*, ce ſur-
„ plus ne doit point la *dixme*, mais s'il va à
„ quatre *meſcals*, ces quatre *meſcals* doivent
„ la *Dixme*, & ainſi de ſuite de quatre en
„ quatre *meſcals*. La ſomme de l'argent ſu-
„ jette à la *Dixme*, eſt de deux cens *derhem*,
„ (environ trois marcs) & ſi ce qu'il y a par
„ deſſus les deux cens *derhem* n'eſt pas de qua-
„ rante *derhem*, ce ſurplus ne doit point de
„ *Dixme*, mais s'il eſt de quarante *derhem* il
„ la doit, & ainſi de ſuite de quarante en qua-
„ rante. Or la *Dixme* de l'*or* & de l'*argent*
„ eſt de deux & demi ſur cent.

TROISIEME CAS.

„ LE troiſiéme Cas, auquel l'*or* & l'*argent*
„ doit la *Dixme*, eſt quand on a eu les
„ ſommes ſpecifiées ci-deſſus dans les eſpeces
„ auſſi ſpécifiées onze mois de tems en ſa puiſ-
„ ſance & en coffre; car ici on n'entend point
„ du tout parler du fonds des négocians en
„ argent comptant. Or en ces trois Cas ſuſdits
„ il faut payer la *Dixme* le premier jour du
„ douziéme mois, mais ſi dans ce terme de
„ onziéme mois on touche à ces ſommes ſu-
„ jettes à la *Dixme*, ſoit pour en donner à in-
„ terêt, ſoit pour en faire du trafic & com-
„ merce, ce qu'on a ainſi employé ne doit

„ point

Digitized by Google

„ point la *Dixme*, encore qu'on ne l'eût em-
„ ployé que pour n'être pas obligé de payer la
„ *Dixme*. (Chose pourtant dont plusieurs Docteurs disconviennent.) „ Observez d'autre
„ part que les dettes passives n'exemptent
„ point de l'obligation de payer la *Dixme*,
„ encore qu'on n'eût pas d'autre bien pour
„ payer ses dettes que les sommes monnoyées
„ qu'on a en coffre, de quoi néanmoins il y
„ a aussi beaucoup de Docteurs qui discon-
„ viennent.

SECONDE SECTION.

De la Dixme des Legumes & des Fruits.

„ LES *Legumes* qui doivent la *Dixme* sont
„ les *grains* dont l'on fait le pain, & l'*orge*. (L'*orge* est la nourriture des bêtes de charge en Orient, on y a peu ou point d'avoine.)
„ Les *fruits* qui la doivent payer sont les dat-
„ tes, & les raisins secs: les *Dixmes* en sont
„ d'obligation en deux Cas.

PREMIER CAS.

„ QU'on ait soi-même semé ces *grains* &
„ planté les *arbres* qui ont produit ces
„ *fruits*-là, ou qu'on en fasse l'aquisition avant
„ que les *grains* soient en épi ou en écosse,
„ avant que les *dattes* soient en couleur, &
„ avant que les *raisins* soient secs; car si on les
„ acquiert après on n'en doit point de dixme.

SECOND CAS.

„ QUe de chaque ſorte de ces *fruits* & de „ ces *grains*-là on en ait la quantité de trois „ cens *Sah* poids de Loi: (le *Sah* poids de Loi eſt de onze cens ſoixante dix *Derhem* auſſi poids de Loi :) „ & le *Derhem* poids de Loi „ eſt de quarante huit grains d'orge de moyen- „ ne groſſeur, de façon que le *Sah* legal eſt „ du poids de cinquante ſix mille cent ſoixan- „ te grains d'orge, (cela doit revenir à quelques ſept livres de nôtre poids un peu plus,) „ une moindre quantité que cela ne doit point „ payer de *Dixme*, mais une plus grande „ quantité que cela doit la payer; or le taux „ de la *Dixme*, eſt d'un ſur dix à l'égard des „ choſes qui croiſſent ſur une terre arrouſée „ d'eau de pluye, ou d'eau courante, mais „ il n'eſt que d'un demi ſur dix, à l'égard de „ celles qui croiſſent ſur une terre arrouſée „ d'eau de Puits; & ſi la terre eſt arrouſée „ partie d'eau de pluye, & partie d'eau de „ Puits, il faut obſerver de quelle ſorte d'eau „ elle eſt le plus arrouſée, & payer plus ou „ moins de trois quarts ſur dix, ſelon que la „ terre eſt plus ou moins arrouſée d'eau de „ Puits. Obſervez ici quatre choſes. 1. Qu'il „ ne faut compter pour être ſujet à la *Dixme*, „ que ce qu'on a de reſte, après avoir payé la „ rente des fonds, toutes les dépenſes, & „ tous les frais généralement du labour, de „ l'arrouſement, & de la recolte. 2. Que „ ſi l'on vend du *raiſin frais*, & des *dattes frai-* „ *ches*, il faut ſupputer pour ſavoir en cas que „ l'on eût fait ſecher ces *fruits*, s'ils ſeroient

„ mon-

„ montez à une ſomme ſujette à la *Dixme*; „ car s'ils y fuſſent montez, il faut payer la „ *Dixme* de ces *fruits* vendus, quoi qu'ils ne „ fuſſent pas ſecs. 3. Que ſi l'on vend, ou „ que ſi l'on conſume partie de ſa recolte, „ avant que de ſupputer à quoi elle ſe monte „ toute entiere, pour ſavoir combien il en „ faut payer de *Dixme*; il faut tenir compte „ de ce que l'on vend, & l'ajoûter à ce qu'on „ aura de reſte, pour en payer les *Decimes*, „ de même que ſi l'on l'avoit en ſes greniers. „ Obſervez auſſi qu'il ſuffit de payer une fois „ la *Dixme* de ſes *grains* & de ſes *fruits*, en- „ core qu'on les gardât pluſieurs années.

TROISIEME SECTION.

De la Dixme des Bêtes.

„ LES *Bêtes*, dont l'on doit la *Dixme*, ſont, „ les *Chameaux*, les *Bœufs*, & les *Brebis*: „ la *Dixme* en eſt commandée en ces quatre „ cas. 1. Qu'on ait aquis ces *Bêtes* depuis „ onze mois. 2. Qu'on les ait tenues tout ce „ tems à la Campagne à brouter, & qu'elles „ n'ayent couté rien du tout à nourrir. 3. Qu'on „ ne les ait point employez du tout durant tout „ ce tems-là. 4. Qu'on ait le nombre qui eſt „ ſujet à la *Dixme*. Or voici le nombre ſu- „ jet à la *Dixme*, & le taux de la *Dixme*. „ Quatre *Chameaux* ne doivent point de *Dix-* „ *me*, mais cinq la doivent, & la *Dixme* qu'ils „ doivent payer eſt d'un *Mouton*, & ainſi de „ ſuite juſqu'au nombre de vingt cinq *Cha-* „ *meaux*, il faut donner un *Mouton* pour cinq „ *Chameaux*; mais ſi l'on a vingt ſix *Cha-*

„ *meaux*, il faut payer de *Dixme* un *Chameau*
„ femelle, qui soit entré dans sa seconde an-
„ née, c'est-à-dire qui ait plus de douze
„ mois: si l'on a trente six *Chameaux*, il faut
„ que le *Chameau* qu'on en paye de *Dixme*,
„ soit entré dans sa troisiéme année; si l'on a
„ quarante six *Chameaux*, il faut que ce *Cha-
„ meau* soit dans sa quatriéme année; si l'on
„ a soixante un *Chameaux*, il faut que ce *Cha-
„ meau*-là soit entré dans sa sixiéme année;
„ si l'on a soixante seize *Chameaux*, il faut
„ donner deux *Chameaux femelles* entrez dans
„ leur troisiéme année, & si l'on a cent vingt
„ un *Chameaux*, la *Dixme* doit être pour cha-
„ que quarante *Chameaux*, un Chameau en-
„ tré dans sa troisiéme année, ou pour cha-
„ que cinquante, un qui soit entré dans la
„ quatriéme année. A l'égard des *Bœufs*,
„ un nombre de *Bœufs* moindre de trente ne
„ doit point de Dixme, & la *Dixme* de trente
„ Bœufs est un *veau*, soit mâle, soit femelle
„ entré dans sa seconde année. Pour ce qui
„ est des *Moutons*, on en doit payer la *Dixme*,
„ dès que l'on en a plus de quarante, & don-
„ ner un *Mouton* pour le nombre de quarante
„ à soixante, & deux *Moutons* pour le nom-
„ bre de soixante à six vingt, & ainsi de suite
„ jusqu'au nombre de trois cens, au dessus
„ duquel il faut donner un *Mouton* de *Dixme*
„ pour chaque quarante *Moutons*.

„ C'est-là le compte comment ces *Bêtes*
„ doivent être *dixmées*. (Le mot original est
Nesab, c'est à-dire le *nombre sujet aux Dixmes*.)
„ Observez que les *Moutons* qu'on donne pour
„ les *Dixmes*, ne doivent point être au des-
„ sous de sept mois, & n'être ni estropiez,
„ ni

„ ni difformes, ni malades, ni maigres, ni
„ Brebis pleines, ni qui ayent mis bas leur
„ portée moins de quinze jours auparavant.

QUATRIEME SECTION.

Des Sujets à qui les Dixmes sont applicables.

„ CES *Sujets* sont de sept sortes.
„ 1. Les *Mendians*, (le terme *Persan* signifie les *gens qui vivent de la pauvreté*,)
„ les gens qui sont à l'étroit, c'est-à-dire ceux
„ qui n'ont rien, & ceux qui ont peu; or la
„ Loi appelle gens à l'étroit & capables de
„ recevoir les *Dixmes*, tous ceux qui n'ayant
„ ni art, ni profession, ni emploi pour gagner
„ leur vie, n'ont pas dequoi s'entretenir un
„ an de tems eux & leurs enfans, excepté que
„ ce fussent des *Sahyed* (ce sont des gens de la race de *Mahammed* & des gens de la race des *Imams*) „ à la subsistance desquels la Loi
„ a autrement pourvû: mais vous devez aussi
„ excepter de cette Loi les *Dixmes* que les
„ *Sahyed* payent eux-mêmes, parce que les *Sa-*
„ *hyed* peuvent distribuer à qui il leur plaît,
„ les Dixmes qu'ils doivent payer, & par
„ conséquent aux gens de leur race comme
„ aux autres.

„ 2. Les gens commis, & établis par les Pon-
„ tifes & Chefs de la Loi pour recueuillir les
„ *Dixmes*, ces gens ne doivent pas être de
„ condition à recevoir des *Dixmes* pour eux-
„ mêmes, il faut au contraire qu'ils soient
„ gens à leur aise, mais ils peuvent pourtant
„ recevoir, & s'aproprier une partie des *Dix-*
„ *mes* comme salaire de leurs peines. 3. Les

„ Infidéles qui donnent du ſecours à la véri-
„ table foi, & lui ſervent de Troupes auxi-
„ liaires pour faire la guerre.

„ 4. Un *Eſclave* mal-traité de ſon Seigneur:
„ il eſt permis de le racheter d'un argent de
„ *Dixmes*, pourvû que ce ſoit afin de le met-
„ tre inceſſamment en liberté, & auſſi un
„ *Eſclave* à qui ſon Maître auroit accordé de
„ lui donner la liberté à un prix fixe, que
„ l'Eſclave ne pourroit trouver, & amaſſer,
„ il eſt licite d'employer l'argent des *Dixmes*
„ à contribuer au rachapt de cette *Eſclave*, on
„ en peut donner le prix à lui ou à ſon Maî-
„ tre.

„ 5. Les gens chargez de dettes qui ſont
„ dans l'impuiſſance de payer, à condition
„ toutefois qu'ils n'ayent pas contracté ces
„ dettes pour des choſes mauvaiſes, & défen-
„ dues par la Religion.

„ 6. Il eſt permis d'employer l'argent de
„ *Dixmes* en œuvres *pies*, comme à bâtir des
„ *Ponts*, des *Moſquées*, des *Hôpitaux*, des *Ca-*
„ *ravanſerais*, des *Colleges*, à en reparer;
„ comme auſſi en des *fondations* en faveur des
„ *gens deſireux d'apprendre*, & de *ceux qui s'oc-*
„ *cupent aux Sciences*, mais ſans autre but que
„ d'en retirer en cette vie le bénefice de la
„ connoiſſance & de la vertu, en attendant
„ celui qu'on en tirera au jour du jugement.

„ 7. Les derniers *Sujets* capables de rece-
„ voir les *Dixmes* ſont les Etrangers, qui bien
„ qu'ils ſoient riches dans leur Païs viennent
„ à tomber en néceſſité en Païs étranger. On
„ peut leur donner les *Dixmes*, à condition
„ que leur voyage ne ſoit pas entrepris pour
„ des choſes que la Loi condamne, & qu'ils

„ ne

„ ne trouvent personne qui leur veuille prê-
„ ter de l'argent, ni acheter aucuns des biens
„ qu'ils ont dans leur Païs.

CINQUIEME SECTION.

Du Tribut personnel ou Capital qu'il faut payer une fois l'année.

„ CE *Tribut* se doit payer par tête, à la fête
„ de *Fetre*, qui est le lendemain de *Rama-*
„ *zan*.

„ Sachez que tout homme qui est en âge, qui
„ est de sens rassis, & qui a assez de bien pour
„ l'entretien de sa famille un an durant, doit
„ payer ce *Tribut* pour lui, & pour les siens,
„ soit qu'ils ayent fait le jeûne, soit qu'ils ne
„ l'ayent pas fait, (or les enfans, & les ma-
lades ne le font point) „ la quantité d'un *Sab*
„ de grain par tête, c'est-à-dire une *Man* &
„ un quart poids de Tauris (c'est environ sept
livres de nôtre poids) „ soit de bled, soit
„ d'orge, soit de dattes seiches, soit de rai-
„ sins secs, soit de ris, soit de fromage sec,
„ soit de lait, soit d'autres choses qui entrent
„ le plus dans le manger commun & ordinai-
„ re. Lors qu'on donne ce *Tribut*, il faut
„ penser ainsi en soi-même, *Je donne ces vi-
vres ici aux pauvres, à cause du Tribut de la
Fête de Fetre, qu'il est nécessaire de payer, pour
être dans les voyes de Dieu.* „ Ceux à qui ce
„ *Tribut* doit être attribué, sont les mêmes
„ sujets à qui les *Dixmes* le doivent être. Ob-
„ servez ici quatre choses. 1. Qu'il est per-
„ mis de donner la valeur de ces alimens en

„ argent. 2. Que si dans la nuit qui suit le „ jeûne (or le jeûne finit toûjours quand on voit la nouvelle Lune, ce qui ne peut arriver qu'au commencement de la nuit) „ il vous „ arrive des Hôtes, il vous est permis de vous „ servir de ce *tribut* pour les traiter, soit que „ ce fût des Hôtes connus auparavant, soit „ qu'ils ne le fussent pas. 3. Qu'il faut payer „ le *tribut* pour tout Esclave, mâle ou femel- „ le, qui s'en seroit enfui, à moins qu'on „ n'eût avis qu'il fût mort. 4. Que le tems „ de payer ce *tribut* est du moment qu'on a vû „ la nouvelle Lune, qui finit le jeûne jusqu'au „ lendemain midi, c'est un péché d'en differer „ le payement, & s'il arrive que l'on le com- „ mette, il n'en faut plus faire le payement „ avec l'intention susdite. Plusieurs *Mouchte-* „ *hed* (grands Docteurs) sont pourtant d'avis „ qu'on a tout le jour de la fête à faire le paye- „ ment du *Tribut*, mais pas au delà.

SECONDE PARTIE.

Des Decimes de Conseil.

„ LES *Dixmes* de *Conseil*, que les *Saints* ont „ recommandées de payer, sont pour les „ choses suivantes.

„ 1. Les Poulains, & la *Dixme* d'un Pou- „ lain est de deux *Mescals* d'or poids de Loi „ chaque année, jusqu'à ce qu'il soit en âge „ de porter, soit qu'il vienne d'une Jument, „ & d'un étalon d'*Arabie*, ou d'un autre Païs, „ à condition toutefois que le Poulain soit „ toute l'année à l'herbe.

„ 2. L'argent ou les autres biens donnez à

„ In-

„ Interêt hors des cas auxquels la *Dixme* eſt „ de précepte : l'or & l'argent monnoyé qu'on „ employe à faire des ouvrages, & à dorer : „ les Chameaux, les Bœufs, & les Moutons, „ qu'on a donnez en préſent, parce qu'il en „ auroit fallu payer la *Dixme*, ſi l'on ne les „ avoit pas donnez : le taux de la *Dixme de Conſeil* en ces choſes-là, eſt le même que „ celui des *Dixmes* de *précepte*.

„ 3. Les revenus quotidiens, comme le loüa- „ ge des maiſons, des boutiques, des bains, „ des Caravanſerais, & d'autres biens immeu- „ bles. Il faut payer un ſur vingt des rentes „ que l'on en retire, encore qu'elles ne mon- „ taſſent pas à la ſomme au deſſous de laquelle „ on ne doit point payer de *Dixmes*, ni qu'on „ ne les gardât pas non plus le tems preſcrit, „ pour être obligé à en payer.

„ 4. Les grains & les legumes dont la ven- „ te ſe fait ou au poids, ou à la meſure, & „ entre les autres, le ris, les pois, & les len- „ tilles. Le taux & les conditions de la *Dixme* „ de ces grains-là, ſont les mêmes que du „ bled & de l'orge. Les herbages, & tous „ les fruits à pepin, comme les melons, les „ concombres, les pommes, & les autres ſem- „ blables.

„ 5. Les biens de la jouïſſance deſquels on „ a été privé quelques années ; car dès qu'ils re- „ viennent dans les mains du juſte & légitime „ proprietaire, il doit payer pour tout le tems „ qu'il en a été privé, autant de decimes qu'il „ en auroit payé pour une année, s'il en avoit „ eu la jouïſſance : les exemples de ces cas „ ſont les biens ſequeſtrez, & les biens „ meubles, comme l'argent, & les mar-

„ chandises mis à des voyages de long „ cours.

„ 6. Les effets dont l'on est incertain s'ils „ sont en la quantité qui doit payer des *Dixmes* de précepte, car c'est une œuvre pieuse d'en payer la *Dixme*, lors qu'on est dans „ ce doute.

„ 7. Les biens en commerce, c'est-à-dire, „ dont l'on fait achapt ou vente, permutation, prêt, ou emprunt: il en faut payer „ la *Dixme* à moins qu'il n'arrive des pertes „ dessus.

„ 8. Les biens d'un enfant en bas âge, desquels son Pere fait négoce pour lui en „ allouër le profit. Ces biens-là par le *Conseil* des *Saints* doivent payer la *Dixme*, de „ même que l'or & l'argent.

TROISIEME PARTIE.

De la double Dixme.

„ LA *double Dixme*, est celle qui emporte „ la cinquiéme partie des effets: elle est „ commandée en sept sortes de cas.

„ 1. *Le butin qu'on fait à la guerre contre les Infidéles*, soit qu'il monte à peu, ou à „ beaucoup.

„ 2. *Ce qui se tire des mines*, comme les „ *mines* de *Turquoises*, les *mines* de *Cuivre*, & „ les autres, à condition que ce qu'on en tirera paye pour les frais du travail, & raporte de plus la valeur de vingt *Mescals* d'or „ poids de Loi, (deux onces & demie) quelques *Mouchteheds* excluent cette derniere „ condition, disant qu'il faut donner un de

„ cinq

„ cinq ſur ce qui en reſte de benefice, quel
„ que ce puiſſe être.

„ 3. Tout ce qui ſe *pêche* au fonds de la mer,
„ comme les *perles*, & le *corail*, avec la mê-
„ me condition de l'Article précedent.

„ 4. *Toute ſorte de biens*, où il y a du mé-
„ lange de bien mal aquis, ſans que l'on puiſſe
„ diſcerner ce qu'il y en a de mal aquis, pour
„ ſavoir à combien il ſe monte. Si l'on eſt
„ aſſuré qu'il ne monte pas tant que la cin-
„ quiéme partie du total, il faut payer un pour
„ vingt du total, & le tout deviendra pur &
„ licite à quelque ſomme qu'il puiſſe mon-
„ ter; mais ſi l'on penſe que ce qu'il y a de
„ mal acquis dans le bien monte à plus de la
„ cinquiéme partie, il faut payer de decimes un
„ ſur vingt, de tout ce qu'on croit y avoir
„ de mal acquis dans la maſſe, au delà de la
„ cinquiéme partie; par exemple. Si un hom-
„ me eſt en doute ſavoir ſi le tiers de ſon bien
„ eſt mal aquis, il faut qu'il donne d'abord
„ la vingtiéme partie du total en *Decimes*,
„ & puis treize ſur cent ſur le bien mal a-
„ quis.

„ 5. *Le provenu des fonds* qu'on arrente d'un
„ Infidéle qui paye le Tribut: il faut payer le
„ quint du provenu.

„ 6. *Tout ce qu'on trouve en païs d'Infidéles*,
„ ſoit ſur la Terre, ſoit dans la Terre, com-
„ me un tréſor caché, une bourſe, il en faut
„ donner la cinquiéme en *Decimes*.

„ 7. *Les profits* quels que ce ſoient *provenant*
„ *de la Marchandiſe*, *du Labour*, & de *toute*
„ *ſorte de travail tant Liberal que Méchanique*,
„ leſquels ont été plus que ſuffiſans à faire
„ ſubſiſter honnêtement & commodément ſa

„ famille durant le cours de l'année, ce qui
„ en reste par delà, doit payer aux Pauvres
„ *la double Dixme* de cinq pour un.

„ Observez là-dessus deux choses. L'une
„ que dans la subsistance honnête, on fait en-
„ trer aussi la dépense extraordinaire : par
„ exemple, si un homme se marie, s'il achete
„ des Esclaves pour le travail, ou pour ser-
„ vir de Concubines, si on lui fait une ava-
„ nie, s'il fait des présens, il peut faire en-
„ trer tout cela dans la dépense de son année.
„ L'autre chose qu'il faut observer, est de
„ donner la moitié de la *double Dixme* au
„ Maître des tems, (ils appellent ainsi *Ma-
hammed Mehdy*, le douziéme & dernier *Imam*
qu'ils croyent n'être pas mort, mais seule-
ment caché, & devant revenir au Monde,)
„ & moitié aux *Sabyeds*, ce sont les descen-
„ dans de *Mahammed*, à condition qu'ils
„ soient *Chia*, c'est-à-dire, *de la croyance des*
„ *douze Imams*, & qu'ils soient pauvres au degré
„ prescrit. Observez encore, que pour la part
„ qui doit être donnée aux *Sabyeds*, la per-
„ sonne qui paye les *Decimes* peut la départir
„ lui-même, mais pour celle qui appartient
„ au *Maître des tems*, il faut tant que dure
„ son absence, la donner aux *Mouchteheds*
(Docteurs parfaits) „ pour la distribuer à leur
„ discretion, mais s'il n'y a pas de *Mouchteheds*
„ non plus, on peut en faire soi-même la
„ distribution.

CHA-

CHAPITRE VII.

Du ſeptiéme Article du Symbole des Perſans.

DU JEUNE.

L'Obſervance du *Jeûne* eſt gardée par tous les *Mahometans* auſſi exactement que la Purification, & la Priere, & les Docteurs de *Perſe* entre les autres en recommandent la pratique à l'égal de ces autres devoirs-là. *Le jeûne*, diſent-ils, *eſt la porte & l'entrée de la Religion, tout homme qui meurt dans le tems du jeûne eſt bien-heureux & va ſûrement en Paradis*, & leurs Prédicateurs affirment à la lettre qu'au commencement du *Jeûne*, qui dure tout le mois de *Ramazan*, les Portes du Paradis s'ouvrent, & celles de l'Enfer ſe ferment pour tous les gens de leur Religion. J'ai rapporté dans le Chapitre cinquiéme la Tradition des *Perſans*, que *Mahammed* s'étoit engagé en venant ſur la Terre, de faire faire trente Prieres par jour à ſes Sectateurs. Ils en font une autre ſur le *Jeûne*, qui eſt encore plus étrange; ſavoir, qu'il avoit promis auſſi à Dieu de faire garder dix mois de *Jeûne*. Ils content que *Mahammed* étant prêt de commencer ſa Miſſion, fut élevé au Paradis ſur un Animal aîlé, reſſemblant, aux aîles près, à un Centaure: Dieu lui mit en main la *Loi Mahometane*, & lui en recommanda la promulgation: le Prophete lui promit de la faire recevoir, & garder de tout ſon pouvoir; comme il deſcendoit du Paradis, il s'arrêta au quatriéme Ciel à parler à Jeſus, & lui fit

le recit de ce qui s'étoit passé entre Dieu & lui, lui disant entre les autres particularitez, qu'il s'étoit engagé à faire *jeûner* les hommes dix mois de l'année. Jesus lui répondit qu'il n'en viendroit jamais à bout, & lui conseilla de retourner vers Dieu, pour lui demander de la diminution à ce *Jeûne* si long, & presque perpetuel: *Mahammed* le crut, il remonta au Paradis, & obtint deux mois de diminution: il fit savoir ce succès à Jesus, qui lui conseilla d'en aller demander bien davantage, ce que *Mahammed* fit, & obtint encore deux mois de rabais, & enfin à plusieurs reprises toutes faites sur les Conseils de Jesus-Christ, il fit relâcher le *Jeûne* à un mois. Le conte assure que Jesus pressa *Mahammed* de retourner vers Dieu afin qu'il lui plût de le reduire à une semaine, ou de ne le faire que de neuf heures par jour: il lui représenta que la fragilité humaine étoit inconcevable, que lui-même quoi qu'il eût donné une Loi si douce, & si facile, avoit vû les hommes se rebeller contre ses Statuts, particulierement dans ce point du *Jeûne*, que pas un Chrétien ne vouloit garder jusqu'au coucher du Soleil; *Mahammed* lui répondit qu'il n'osoit plus aller importuner la Misericorde de Dieu, & que si son *Carême* étoit difficile à garder, ce seroit aussi le seul *jeûne* qu'il ordonneroit.

Les Théologiens *Persans* définissent le *jeûne*, l'*abstinence de toute sorte d'Alimens*, & de *toute sorte d'attouchemens Charnels*, depuis le point du jour jusqu'à celui de la nuit, avec l'intention de plaire à Dieu: & ils distinguent trois sortes de *jeûnes*, qu'ils prétendent qu'il faut observer tous trois, pour faire dignement le

le *Carême*. L'un qui consiste, comme je le viens de dire, dans l'*abstinence des alimens*, & des *attouchemens charnels*. L'autre qui consiste dans l'*abstinence* du *péché*, & le troisiéme qui est de s'*abstenir* des *soins temporels*, & des *soucis* de *cette vie*, & c'est en ce sens-là qu'ils disent, *qu'un parfait Derviche*, c'est-à-dire un homme qui a renoncé au monde, *est dans un Ramazan ou Carême perpetuel*.

Leur Religion ne commande d'autre *jeûne* expressement que celui de *Ramazan*, quoi qu'en général elle ordonne le *Jeûne* pour pénitence ou pour peine en diverses occasions, mais elle conseille plusieurs *Jeûnes* de Dévotion, de même que des Prieres, des Aumônes, & des Purifications, outre celles qui sont commandées, car dans la Religion *Mahometane*, comme dans les autres fausses Religions, la dévotion de Conseil est beaucoup plus étendue, & plus onereuse que celle d'obligation: entre leurs *Jeûnes* de dévotion dont je ferai le dénombrement plus bas, est le *Jeûne additionel* du *Ramazan*. Plusieurs le commencent quatre jours, & jusqu'à dix jours avant le tems: c'est, disent-ils, à l'imitation des *Imams* qui le pratiquoient ainsi. Leurs principaux *Jeûnes* de dévotion se font dans les mois qu'on appelle sacrez, qui sont au nombre de trois, savoir *Maharram*, *Zirkadé*, & *Zilhajé*, qui est le mois du Pelerinage de la *Mecque*. Les Dévots assûrent qu'un jour de *Jeûne*, dans l'un de ces trois mois, a plus d'efficace qu'un mois de *Jeûne* entier dans un autre tems, ce qui est dit à l'imitation de ce que leurs Théologiens assûrent du *Carême* commandé qui est le *Ramazan*, savoir qu'un

ſeul jour de *Jeûne* dans ce mois-là, eſt préférable à tout un autre mois de *Jeûne*, fût-ce un mois ſacré: le principal des *Jeûnes* de dévotion eſt le dixiéme jour du mois de *Maharram* qui eſt le Martyre de *Hoſſein* & *Haſſen* fils d'*Aly*; jour que les *Perſans* appellent *Achours*, c'eſt-à-dire le dixiéme jour de deuil.

Le mot de *Ramazan*, dont les *Mahometans* appellent leur *Carême*, eſt le nom du neuviéme mois de l'année: le Carême en porte le nom parce qu'il dure tout ce mois entier, commençant au premier jour de la Lune, & finiſſant au moment qu'on apperçoit la Lune ſuivante nommée *Chaval*. Chacun ſait que les *Mahometans* comptent le tems par le cours de la Lune, toutefois ſi au bout de trente jours, à compter de celui qu'a paru la Lune de *Ramazan*, la nouvelle Lune ne paroît pas, comme cela arrive quelquefois, lors que le *Carême* tombe en Hiver, à cauſe de quelque brouillard, on ne laiſſe pas de finir le *jeûne* au trentiéme jour, parce que réglément il ne doit durer que le cours d'une Lune, qui ne ſauroit aller à plus de trente jours.

Les *Perſans* ne donnent ni de ſolides, ni de certaines raiſons pourquoi *Mahammed* établit le jeûne au mois de *Ramazan*. Les uns diſent que ce fut par oppoſition aux *Arabes* Idolatres: ſur ce qu'il arriva que la premiére fois qu'il ſe mit à parler de Religion, ils commençoient juſtement l'année, dont ils paſſoient toûjours les principaux jours en débauches, & en diſſolutions exceſſives. Ce Legiſlateur Hypocrite pour donner plus d'éclat, & plus d'apparence exterieure à ſa Religion, en oppoſant le *Jeûne*, & la Priere aux excès de

ſa

ſa Nation, inſtitua le *jeûne* dans ce même mois-là. D'autres tiennent que comme le mois de *Ramazan* arriva alors durant la plus grande chaleur de l'Eté, *Mahammed* ordonna que ce ſeroit ce mois-là même qu'on *jeûneroit*, afin d'en rendre la premiére obſervance plus agréable à Dieu, étant faite en un tems où le *jeûne* eſt ſans comparaiſon plus rude, & plus mortifiant qu'en Hiver. Ceux qui ſont de cet avis, le prétendent prouver par le nom même de *Ramazan*, qui fut donné à ce mois, car *Mahammed* ayant donné des noms aux douze mois, par rapport au tems de l'année auquel ils tomboient alors, ſelon la coûtume des Orientaux, d'avoir égard dans leurs dénominations aux circonſtances préſentes, il appella ce mois-ci *Ramazan*, de *Ramas il har*, c'eſt-à-dire, *qui eſt d'une extrême chaleur.*

Voyons maintenant quelle eſt la ſolemnité de ce *Jeûne*, quelle en eſt la durée, & comment ils le célébrent. Premierement, pour la ſolemnité, le *Jeûne* qui commence à l'inſtant qu'on découvre la nouvelle Lune; ce qui arrive d'ordinaire quand le Soleil ſe couche, s'annonce avec éclat de deſſus les Tours des Moſquées par les *Moazen* ou *Crieurs ſacrez*, leſquels en plus grand nombre qu'aux autres tems, & à voix redoublée entonnent des Cantiques, en publiant le commencement du *Jeûne* comme une raviſſante nouvelle. Le peuple y répond par des cris de joye, & en allumant des lumieres en grand nombre par toutes les boutiques : à même tems il ſe fait un ſon de Cornet extraordinaire à tous les Bains de la ville, pour faire ſavoir qu'ils ſont ouverts;

Digitized by Google

verts; car il faut commencer le *Jeûne*, comme les autres Dévotions, toûjours par la purification, & c'eſt au bain qu'elle ſe fait communément; la fin du *Jeûne* au bout du mois, s'annonce avec encore plus de ſolemnité, par les cris, & par les acclamations du peuple, par les feſtins, & par les banquets, par le ſon des Inſtrumens aux places publiques, & par d'autres pareilles marques d'allegreſſe; quant à la durée du *Jeûne*, il la faut conſiderer en deux ſens, la durée des jours, qui eſt toûjours de vingt-neuf, ou de trente, les Lunes ayant tantôt trente jours, & tantôt n'en ayant que vingt-neuf, & celle des heures qu'il faut *jeûner* chaque jour, & dans ce ſecond ſens le *Jeûne* eſt un ſujet de longues diſputes parmi les Auteurs *Mahometans*: chacun convient que le *Jeûne* ceſſe chaque jour, lors que la moitié du diſque du Soleil eſt tombé ſous l'horiſon, mais on ne convient pas du moment auquel il doit recommencer le lendemain. La raiſon de la diſpute vient de ce que les anciens *Arabes* prennent la nuit en deux ſens differens, la nuit naturelle, qui eſt du coucher du Soleil à ſon lever, & la nuit civile, qui eſt définie par la Loi le tems qui coule depuis que les ombres paroiſſent ſur l'horiſon Oriental, juſqu'à l'aube du jour. L'*Alcoran* en ordonnant le *Jeûne* du *Ramazan*, dit *beuvez, & mangez juſqu'au moment que vous pourrez diſcerner à l'horiſon un fil blanc d'avec un fil noir*; texte que quelques Interprêtes expliquent du Crepuſcule & des tenebres, & que d'autres entendent de deux fils, un blanc, & un noir, mis l'un contre l'autre, qui eſt la forme d'explication que les Juifs don-

donnoient ſur le precepte des Leçons du matin à l'égard du tems précis auquel il les falloit faire : la commune interpretation des *Perſans* c'eſt, qu'il faut *jeûner* juſqu'à l'aube du jour, qui ſe prend lors que les Etoiles commencent à diſparoître, & c'eſt là ce qui ſe pratique. Quant à la maniere dont ils gardent le *Jeûne*, il n'y a rien de plus auſtere & de plus rigoureux, ſur tout pour ceux qui obſervent les conſeils de la Loi, auſſi bien que ſes preceptes, leſquels recommençant de *jeûner* à minuit, ne mangent rien juſqu'au coucher du Soleil, ce qui fait en pluſieurs endroits de *Perſe* un *Jeûne* de vingt heures pendant l'Eté; il eſt défendu durant l'eſpace du *Jeûne* de manger ni de boire, de ſe laver la bouche, ni ſeulement les levres, & le viſage, de peur que ce rafraichiſſement ne préjudicie à la mortification du *Jeûne*: il eſt défendu de prendre des remedes, ſoit nourriſſans, ſoit rafraichiſſans, de ſe baigner, d'avaler ſa ſalive exprès, d'ouvrir la bouche exprès pour attirer l'air. Les gens dévots même la tiennent fermée tant qu'ils peuvent, prétendant que parce que l'air rafraichit les poumons il doit être compté pour aliment, & qu'il rompt le *Jeûne*: durant ce tems-là tout commerce amoureux leur eſt particulierement interdit, juſqu'à celui des paroles & des regards. Ils recommencent à manger quand le Soleil ſe couche, comme on l'a dit, & lors qu'il eſt prêt de ſe coucher les hommes employez à annoncer du haut des Moſquées les tems ordonnez à la Priere, ſe tiennent là au guet comme ceux qui obſervent les Eclipſes, & au moment que la moitié du corps de l'Aſtre paſſe

paſſe ſous l'horiſon, ils pouſſent leurs cris: c'eſt le ſignal que le *Jeûne* eſt rompu pour ce jour-là. Alors chacun fait vîte ſa Purification legale, & une courte priere, & commence à manger quelque choſe de leger, comme des fruits, des confitures, des gelées, & à boire des eaux ou d'autres liqueurs rafraichiſſantes, chacun ſelon ſes moyens, & puis on ſe met à fumer. Le ſouper ſe ſert peu après, & eſt bien plus long qu'à l'ordinaire; ce n'eſt pas que la plûpart du monde mange davantage, mais c'eſt qu'ils mangent lentement, & peu à peu, de peur de s'étouffer; quand il eſt minuit l'on en avertit du haut des Moſquées, & le *Jeûne* recommence pour ceux qui l'obſervent étroitement: on le reprend par une Luſtration, & par une Priere, comme on l'avoit quitté, & on ſe va coucher. Obſervez toutefois que c'eſt le *Jeûne* de conſeil qui recommence à minuit; car il eſt permis de manger juſqu'à l'aube du jour, comme je l'ai remarqué, & le commun peuple qui a beſoin de vigueur pour ſon travail, fait un ſecond repas deux heures avant le jour, & ne va ſe coucher qu'après ce repas. Les gens gourmans d'autre part, les débauchés, & les libertins, paſſent la nuit dans des excès, regagnant durant ce tems-là ce qu'ils ont perdu le jour, mais les gens réglez gardent le *jeûne*, comme je l'ai dit, & chaque jour à leur réveil ils vont régulierement au bain pour y faire la purification: ils gardent d'ailleurs beaucoup de ſimplicité, tant dans leurs habits, que dans leur contenance, & dans leurs diſcours: enfin, tout ſent fort la dévotion durant ce mois de Jeûne. L'occupation du jour eſt pour la plûpart

part

Digitized by Google

part de prier Dieu, de lire l'*Alcoran*, & d'autres Livres de Religion : le monde eſt fort retiré alors, ne commençant à ſortir qu'après dix heures, & les boutiques ne s'ouvrant que vers le midi, ce qui ſe fait non ſeulement par dévotion, mais auſſi de peur que la diſſipation des eſprits ne les échauffe trop, & ne leur rende par là le *jeûne* inſupportable : on a beaucoup de peine en ce tems-là à traiter d'affaires avec les *Perſans*, ce *jeûne* les rendant ſi chagrins, & ſi peu traitables, particulierement vers la fin du jour, qu'ils paroiſſent comme extravagans & alienez, auſſi ne ſe fait-il preſque rien durant ce mois-là ; ſur tout entre eux & les gens de contraire Religion, dont ils n'aiment pas d'être approchez, de crainte que leur attouchement, ou leur haleine ne les ſouille eux & leurs logis. On ne voit pas dans les ruës, durant tout ce tems-là, la moitié du monde qu'on y voit d'ordinaire, depuis le matin juſqu'au ſoir, mais la nuit il fait tout-à-fait beau s'y promener, les boutiques étant extraordinairement éclairées & parées, & la plûpart du monde ſe promenant par les marchez ; c'eſt pour cela auſſi que le peuple appelle le *Ramazan* la *Fête des Chandelles*.

Voilà en gros ce que les *Perſans* croyent, & ce qu'ils enſeignent touchant le *Jeûne*, & comment ils obſervent celui du *Ramazan*. Ils obſervent de même les autres *Jeûnes* dont nous allons voir le nombre dans le Traité du *Jeûne*, lequel j'ai extrait du même Livre d'où j'ai tiré les Traitez précedens. Voici comme ce Traité commence.

„ Sachez que le *Jeûne* de la Religion ſe
„ définit, par s'abſtenir avec intention durant
„ un

„ un tems limité des choſes capables de nour-
„ rir, & ce tems ſe doit compter du com-
„ mencement du ſecond matin, “ (ils appellent *premier matin* la premiere ouverture de l'horiſon Oriental, & *ſecond matin* lors que l'horiſon s'éclaircit tout-à-fait, car après s'être ouvert un peu il ſe referme, & puis ſe r'ouvre) „ juſqu'à ce que le Soleil ſoit à moi-
„ tié couché ſous l'horiſon. “ Nous traiterons la matiere du *Jeûne* en quatre Sections.

PREMIERE SECTION.

De l'Intention.

„ IL faut conſiderer le *Jeûne*, ou comme
„ *inſtitué par la Religion*, ou comme ne l'é-
„ tant pas. Le *Jeûne inſtitué par la Religion*
„ eſt de deux ſortes, ſavoir, le *Jeûne com-*
„ *mandé de Dieu*, & le *Jeûne de Dévotion* ou
„ *de Conſeil*. Or ni en l'un ni en l'autre *Jeû-*
„ *ne* il n'eſt pas requis que l'acte de l'*Inten-*
„ *tion* qu'on forme en exprime la nature
„ diſtinctement, en penſant quelle ſorte de
„ *Jeûne* c'eſt que l'on va faire, s'il eſt d'obli-
„ gation, ou de dévotion; il ſuffit que l'on
„ penſe à faire un *Jeûne* pour s'approcher de
„ Dieu, en formant l'acte d'*Intention* en ces
„ termes: *Demain je jeûnerai, parce qu'il eſt*
„ *néceſſaire de s'approcher de Dieu*. Quant au
„ *Jeûne* qui n'eſt pas preſcrit par la *Religion*,
„ il eſt auſſi de deux ſortes, le *Jeûne de vœu*,
„ & le *Jeûne de pénitence* ou *de peine*; car ſi
„ l'on a violé le *Jeûne* du mois de *Ramazan*
„ par exemple, en mangeant quelque choſe
„ que ce ſoit un jour de ce mois-là, il faut
jeû-

„ *jeûner* un mois entier par *peine* ou *pénitence*, mais dans les *Jeûnes* qui ne sont pas „ d'*institution Divine*, il faut former l'acte „ d'*Intention* distinct sur la qualité du *Jeûne* en „ ces termes: " *Demain je jeûnerai par vœu*, (ou par pénitence) *parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu.* „ Observez sur ce sujet „ deux choses. L'une qu'en toutes sortes de „ *Jeûnes* l'acte d'*Intention* se doit former la „ nuit précedente, soit au commencement „ de la nuit, soit à la fin, mais si l'on oublioit „ de le faire durant la nuit, on a encore le „ tems de le faire jusqu'à midi, mais après „ midi le tems de former l'*Intention* est passé, „ & le *Jeûne*, quoi qu'il ne faille pas laisser „ de l'achever, n'est pas satisfactoire, il le „ faut refaire. La seconde observation, c'est „ que dans le *Jeûne* du *Ramazan*, l'acte d'*Intention* se doit faire chaque nuit sans man„ quer avant le point du jour.

SECONDE SECTION.

De l'abstinence prescrite.

„ LES choses, dont celui qui *jeûne* doit „ s'*abstenir*, sont de deux sortes, d'*obligation*, & de *conseil*, & l'*abstinence d'obligation* est encore de deux sortes; savoir cel„ le dont la violation oblige à refaire le *jeûne*, & à payer l'amende de sa faute, & celle „ dont la violation n'oblige qu'à refaire le „ *Jeûne* seulement.

„ ARTICLE I. L'*abstinence* qui est d'*obligation* à peine de recommencer & de payer „ l'amende consiste en ces six points. 1. De

„ ne

„ ne mettre à la bouche d'aucune de ces frian-
„ dises qu'on a coûtume de porter dans sa po-
„ che, & qu'on mange par accoûtumance,
„ ni d'aucunes autres choses que ce soit.
„ 2. De ne mettre à la bouche aucune chose
„ liquide, quand ce ne seroit qu'une goute.
„ 3. D'avoir avec sa femme de commerce
„ contre nature, (c'est que dans cette fausse
Religion la plûpart du monde, tant Ecclesiasti-
ques que Seculiers ne le tiennent pas défendu
dans un autre tems.) „ 4. De se rendre *pol-
„ lutus semine* en veillant. 5. D'avaler sa sa-
„ live sciemment, c'est-à-dire à dessein, &
„ non par mégarde. 6. De demeurer *semine
„ pollutus* durant une moitié de la nuit. (C'est-
à-dire que quand on a aproché d'une femme
avant minuit, il faut faire la purification,
avant que minuit passe.)

„ ARTICLE II. La deuxiéme sorte d'*abs-
„ tinence* qu'il faut garder à peine de recom-
„ mencer le *jeûne*, mais sans payer d'amen-
„ de, consiste en ces sept choses. 1. De
„ commencer à manger le soir avant le tems
„ venu, sur une légere présomption que le
„ Soleil est couché, sans s'en être bien assû-
„ ré. 2. De manger après le point du jour
„ sur une légere présomption que la nuit dure
„ encore, sans s'en être bien assûré. 3. De
„ rompre le *Jeûne* avant le coucher du Soleil,
„ sur ce qu'ayant vû le Ciel obscurci par des
„ nuages ou autrement, on auroit pris mal
„ à propos cette obscurité pour le coucher du
„ Soleil. 4. De rompre le *jeûne* sur un ra-
„ port légerement fait que le Soleil est couché
„ avant qu'il le soit. 5. D'exciter ou provo-
„ quer le vomissement, parce qu'il ne doit
„ rien

„ rien paſſer par la bouche durant le tems du „ *jeûne*, non plus en ſortant de l'eſtomach „ que pour y entrer. 6. De ſe gargariſer ni „ de ſe laver la bouche avec de l'eau. 7. De „ prendre des lavemens nourriſſans, parce „ qu'ils rompent le *jeûne* comme les Ali- „ mens. Obſervez qu'il y a une *abſtinence* „ morale de laquelle le *jeûne* dépend, de „ même que de ne boire ni manger, c'eſt le „ faux ſerment: ſi quelqu'un fait un faux ſer- „ ment un jour de *jeûne*, il rompt ſon *jeûne*, „ il eſt obligé à le refaire.

„ ARTICLE III. L'*Abſtinence* de *conſeil* „ conſiſte à ſe priver de neuf choſes. 1. Il „ ne faut pas ſe teindre les ſourcils & la barbe. (C'eſt un fard ordinaire en Orient, parce que la couleur rouſſe qui y eſt aſſez commune eſt fort haïe, & qu'on n'eſtime que le poil noir.) „ 2. Il ne faut pas ſe frotter les yeux de *ſour-* „ *ma* parfumé. (C'eſt une eſpece de *Colyre.*) „ 3. Il ne faut pas ſe faire tirer du ſang en „ grande quantité. (C'eſt que la ſaignée af- foibliſſant, on en ſent moins la mortification du *jeûne.*) „ 4. Il ne faut pas avoir autour „ de ſoi des fleurs qui ſentent bon. 5. Il ne „ faut pas prendre des lavemens rafraichiſſans. „ 6. Il ne faut pas mettre ſur ſoi des linges „ mouillez pour ſe refraichir. 7. Il ne faut „ pas toucher une femme des mains ſeule- „ ment, ni avoir aucune converſation avec „ elle qui produiſe des deſirs amoureux. 8. Il „ ne faut pas s'aſſeoir dans l'eau. 9. Il ne „ faut pas ſe plonger dans l'eau. C'eſt pour- „ quoi il faut faire les Purifications légales „ dans ce tems-là en ſe verſant l'eau ſur la „ tête, & non pas en plongeant la tête dans „ le Reſervoir.

TROI-

TROISIEME SECTION.

Des differentes sortes de Jeûne.

„ IL y en a de quatre eſpeces, le *jeûne d'obli-*
„ *gation*, le *jeûne de conſeil*, le *jeûne deshon-*
„ *nête*, & le *jeûne défendu*.

„ ARTICLE I. Le *jeûne d'obligation* ſe
„ diſtingue en cinq claſſes. 1. Le *jeûne* du
„ mois de *Ramazan*. 2. Le *jeûne de peine*,
„ ou de *pénitence*. 3. Le *jeûne ordonné à ceux*
„ *qui ont manqué d'offrir le Sacrifice Annuel.*
„ 4. Le *jeûne de vœu*. 5. Le *jeûne de péni-*
„ *tence publique*, qui conſiſte à jeûner trois
„ jours & trois nuits enfermé dans une Moſ-
„ quée.

„ Les *Jeûnes commandez*, ne regardent que
„ les gens qualifiez par les ſix conditions ſui-
„ vantes, dont les deux dernieres ſont parti-
„ culieres aux femmes. 1. D'être en âge.
„ 2. D'être de bon ſens. 3. D'être en ſanté.
„ 4. D'être chez ſoi, & non pas en voyage.
„ Les deux autres conditions qui ſont parti-
„ culieres aux femmes ſont. 1. De n'avoir
„ pas la perte de ſang qui arrive tous les mois.
„ 2. De n'être pas en couche.

„ Sachez auſſi que le tems de *Ramazan* ſe
„ doit compter du ſoir que vous verrez la Lune
„ du mois de *Ramazan*, ou du ſoir du trentiê-
„ me jour du mois de *Chaabon*, qui eſt le mois
„ précedent celui de *Ramazan*, ou bien lors
„ que deux Témoins gens de Foi vous aſſu-
„ reront d'avoir vû la Lune, car quelquefois
„ elle n'eſt viſible qu'un moment de tems le
„ jour qu'on la peut voir, qui eſt le premier
„ jour du mois.

„ AR-

„ ARTICLE II. Le *jeûne de conſeil*, eſt „ recommandé en dix-ſept tems differens du- „ rant le cours de l'année. Le *premier Jeudi* „ *de chaque mois de l'année.* 2. Le *premier* „ *Mecredi de la deuxiéme dixaine du mois.* (Le mois a trois dixaines de jours, c'eſt-à-dire trois fois dix.) „ 3. Le *dernier Jeudi de* „ *chaque mois de l'année.* 4. La *Fête* de *Kom-* „ *kadir* qui tombe au dix-huitiéme du mois de „ *Zilhayé.* 5. La *Fête de Mobahilé*, qui arri- „ ve le vingt quatriéme du même mois, ou „ ſelon quelques Calandriers le vingt cinquié- „ me. (On parlera de ces *Fêtes* dans la ſuite de ce volume, & des autres dont nous allons faire mention.) „ 6. La *Nativité du Prophe-* „ *te* qui tombe au dix-ſeptiéme du mois de „ *Rabiael havel.* 7. La *Manifeſtation du Pro-* „ *phete*, (c'eſt-à-dire le jour qu'il commença de ſe déclarer *Prophete* & d'en faire la charge) „ laquelle fête eſt miſe au vingt ſeptiéme du „ mois de *Rejeb.* 8. La *Création du Monde*, „ dont la fête eſt aſſignée au vingt cinquié- „ me du mois de *Zilcadé.* 9. Le *dixiéme jour* „ *du mois* de *Maharram* ; mais obſervez que „ le *jeûne* de ce jour-là ſe peut rompre après „ midi, ce qui ne ſe peut faire aux autres qui „ doivent durer juſqu'au Soleil couché. „ 10. Le *jour du Sacrifice d'Abraham.* 11. Le „ *premier jour du mois* de *Zilhajé.* 12. Le „ *premier jour du mois* de *Rejeb.* 13. *Tout le* „ *mois* de *Rejeb.* 14. *Tout le mois* de *Chaa-* „ *bon.* 15. Les *nuits claires.* (On appelle ainſi les trois nuits de chaque mois que la Lune paroit du ſoir au matin.) „ 16. *Tous les Jeu-* „ *dis de chaque mois.* 17. *Tous les Vendredis* „ *de chaque mois.*

„ ARTICLE III. Le *jeûne* deshonnête
„ & mal ſéant à garder eſt. 1. Celui qui ſe
„ fait dans un tems où il n'eſt pas conſeillé
„ de *jeûner*, c'eſt-à dire, un autre jour que
„ les jours marquez dans l'Article précedent.
„ 2. Le jour d'*Araſé* qui eſt la fête du Sacri-
„ fice: quiconque étant ce jour-là à la *Mec-*
„ *que* jeûneroit feroit une vilaine action, par-
„ ce qu'il ſe mettroit hors d'état de ſatisfaire,
„ comme il faut aux dévotions preſcrites
„ cette nuit-là, qui conſiſtent en des *Prieres*,
„ des *Cantiques*, & des *Lectures* du ſoir au
„ matin.

„ ARTICLE IV. Le *Jeûne* défendu eſt
„ renfermé dans ces huit Articles. 1. Si l'on
„ vouloit *jeûner* aux grandes Fêtes, comme
„ à la fête de *Ramazan*, qui eſt le premier
„ jour du mois qui ſuit celui du *jeûne*, & com-
„ me la *fête* du *Sacrifice* à l'égard des Pelerins
„ de la *Mecque*, à qui c'eſt un péché de *jeû-*
„ *ner* ce jour-là. 2. C'eſt un péché auſſi pour
„ les Pelerins de la *Mecque* de *jeûner* le onzié-
„ me, le douziéme, le treiziéme jour du mois
„ de *Zilhajé*, qui ſuivent la *fête* du *Sacrifice*,
„ parce qu'ils ſont obligez de faire pluſieurs
„ Pelerinages, & pluſieurs Céremonies ces
„ jours-là, ce qui eſt incompatible avec le
„ *jeûne*. 3. Il eſt défendu de *jeûner* pour ob-
„ tenir de Dieu des choſes mauvaiſes & in-
„ terdites. Il l'eſt auſſi de faire le *jeûne* en
„ *retraite*, c'eſt-à-dire, en *ſolitude*, & en *ſi-*
„ *lence* ſans voir perſonne. (Les *Perſans* di-
ſent qu'il y avoit de ces *jeûnes* chez les Juifs,
conſiſtant à s'abſtenir de la parole, comme de
l'Aliment, & qu'ils y étoient fort en vogue,
& il y a dans leurs Légendes un conte à ce

„ ſujet,

ſujet, touchant la Vierge Mere de Nôtre Seigneur Jesus-Chriſt, qui porte qu'elle faiſoit ſes *jeûnes* comme cela ſans parler, & qu'il arriva que les Prêtres l'ayant priſe avec ſon enfant, pour ſavoir comment elle l'avoit eu ſans être mariée, elle ne leur répondoit point, parce qu'elle jeûnoit ce jour-là de cette maniére de *jeûne* taciturne, mais elle montroit l'Enfant comme pour dire, interrogez l'Enfant & il vous le dira : qui eſt un conte qui ſe trouve tout de même dans une légende des Chrétiens Armeniens, qu'ils appellent l'*Evangile Enfant*. Cette ſorte de *jeûne* eſt reputé criminel chez les *Perſans*, parce, diſent-ils, que dans le *jeûne* il faut publier les loüanges de Dieu, & donner de l'édification aux hommes par des converſations pieuſes.)
„ 5. De *jeûner* vingt quatre heures de ſuite. „ 6. de *jeûner* quand on eſt malade. 7. De „ *jeûner* quand le *jeûne* eſt nuiſible à la ſanté. „ 8. De *jeûner* en Voyage.

QUATRIEME SECTION.

Des Jeûnes de pénitence.

„ CES *Jeûnes* ſont ordonnez en quatre „ cas. 1. Si quelqu'un tue un Fidéle „ par mégarde, il doit par pénitence donner „ la liberté à un Eſclave, ou *jeûner* deux mois „ de ſuite, ou donner à manger à ſoixante „ pauvres à chacun deux livres & demi d'Ali- „ ment cuit, ou de pain; mais ſi c'eſt un Eſ- „ clave qui a tué le Fidéle quelques Docteurs „ ſont d'avis, qu'il ne doit être obligé à *jeû-* „ *ner* qu'un mois, à cauſe du préjudice ex-

Digitized by Google

„ cessif qui arriveroit autrement à son Maître. 2. Si quelqu'un a mangé dans le mois de *Ramazan*, la peine prescrite est de donner à manger à dix pauvres, de la maniére qu'on vient de le dire, ou de *jeûner* trois jours de suite. 3. Si quelqu'un fait un faux serment dans le mois de *Ramazan*, il doit subir la même peine que pour avoir mangé un jour de ce mois-là. 4. Si quelqu'un a tué un Fidéle volontairement & par malice, il en doit faire pénitence, comme s'il l'avoit fait par hazard, & ceci est seulement pour appaiser Dieu, car il ne laissera pas d'ailleurs de donner vie pour vie.

Le terme de pénitence, ou repentance en *Persan*, est un terme *Arabe* qui signifie originairement *ressouvenans*, ce qu'ils expliquent par se remettre toûjours devant les yeux les grandeurs de Dieu, les préceptes de sa Loi, & l'énormité des péchez que l'on a commis.

CHAPITRE VIII.

Le huitiéme Article du Symbole des Persans.

DU PELERINAGE.

AVant que de traiter du *Pelerinage*, par raport aux Rites commandez, il ne sera pas mal à propos de dire quelque chose des lieux où il se fait.

Le principal est celui de la *Mecque*, & même c'est l'unique que la Loi *Mahometane* ait commandé, les autres qui se font à *Medine* au *Tombeau de leur faux Prophete*, & aux *Sepul-*

Digitized by

pulcres de ſes Succeſſeurs n'étant pas d'obligation, mais de dévotion ſeulement.

La *Mecque*, à qui les *Mahometans* donnent le titre de grande & magnifique, *Maccah Moazema*, qui eſt auſſi aſſurément la Ville du Monde la plus connuë par tout l'Univers, eſt ſituée en cette grande preſqu'Iſle, comme les *Orientaux* l'appellent, que forment le Golphe de *Perſe*, la Mer des *Indes*, & la Mer rouge. Nous la diviſons communément en trois parties, dont les noms repréſentent la qualité du Terroir, ſavoir l'*Arabie Deſerte*, qui eſt au Septentrion vers la Mer Mediterranée, l'*Arabie Petrée* qui eſt à l'Occident le long de la Mer rouge, & l'Arabie heureuſe qui eſt au Midi, & que l'on nomme heureuſe, parce qu'elle eſt plus fertile & plus peuplée que les autres. Les *Orientaux* diviſent l'Arabie en plus de parties encore; car ils en font cinq, dont la partie où la Mecque eſt ſituée s'appelle *Hageſah*, termes que quelques Auteurs Arabes expliquent, par le terme d'*environné*, parce que c'eſt un Païs environné de Montagnes, & que d'autres font venir *de Hag Pelerinage*, comme qui diroit *lieu de Pelerinage*, parce que c'eſt-là où tous les *Mahometans* du Monde ſont obligez une fois en leur vie de venir faire une viſitation pieuſe. On appelle le Canton de la *Mecque Tahemah*, terme qui dénote la nature baſſe de ſon territoire & enfoncé entre les montagnes. L'*Arabie Petrée* eſt le Païs des Madianites, ce Païs célebre chez les Juifs, par les grands miracles de Moyſe, où ce grand Prophete fut le Conducteur du Peuple de Dieu, après avoir gardé les Troupeaux d'un Prince du Païs: ce

 qu'il

Digitized by Google

qu'il faut entendre à la maniére *Orientale*, où *garder des Troupeaux* veut dire conduire un grand Camp d'hommes, dont les richesses de même que l'occupation consistent dans le Bêtail, lequel Camp lors qu'il est posé, ressemble à une grande Villace, & couvre de ses Troupeaux de vastes espaces de païs, au delà de ce que la vûe peut s'étendre de dessus la plus haute éminence.

Les *Persans* placent la *Mecque* à dix lieuës Persanes de la Mer rouge, c'est quelque soixante milles de nôtre mesure, & tous les *Mahometans* font son Territoire de presque pareil nombre de lieuës à la ronde, & c'est ce qu'ils appellent la *Terre Sainte*. Il y a peine de mort d'y mettre le pied pour quiconque n'est pas *Mahometan*, ou ne veut pas le devenir. C'est la raison qui fait que les *Chrétiens*, tant les *Orientaux* que les autres, ne voyagent point sur la Mer rouge, parce que cette Mer ayant beaucoup de bas fonds jusqu'au vingtiéme degré Sud, les Galeres qui peuvent seules y avoir assez d'eau, vont tous les jours à Terre, & s'il se trouvoit quelque *Chrétien*, ou quelque Gentil dessus, on tiendroit pour un sacrilege de le laisser passer devant la *Mecque* sans qu'il lui rendît hommage; chose qu'il faut qu'il fasse en embrassant le *Mahometisme*, ou qu'il soit mis à mort. Les Renegats même, qui ne sont pas circoncis, sont contraints de se circoncire quand ils passent devant cette Ville reverée. Sa latitude est marquée à 21 degrez 40 minutes, & sa longitude à 77 deg. 11 minutes.

Elle est située dans une vallée entourée de Montagnes assez basses, dont les principales sont

Digitized by

ſont le mont *Abou Cobeis* à l'Orient, & le mont *Cakan* à l'Occident, le mont *Gerahem* au Septentrion, & celui de *Thout* au Midi. Le terroir, qui n'eſt qu'un ſable pierreux & inégal, eſt tout à fait ſterile, & ſans arbres fruitiers & ſans verdure, autre que celle qu'on y fait venir à force de culture: elle n'a d'eau que de Ciſterne, à la reſerve de celle du puits *Zemzem* & d'un canal qui vient des Montagnes voiſines, cependant on y a des vivres en abondance, & il y croît des fleurs & des legumes dans tous les tems de l'année.

Les *Mahometans* enſeignent que c'eſt un *miracle conſtant* que cette abondance, & ils racontent qu'*Hagar* s'étant retirée en ce même endroit avec ſon fils *Iſmaël*, l'*Ange Gabriel* lui ſervant de guide, elle ſe mit à pleurer de la ſterilité du lieu & de l'ardeur de ſes ſables; l'Ange lui dit de ſe raſſurer, que ce lieu ſi dénué deviendroit dans peu le plus fréquenté de tout le monde, & qu'il y auroit une perpetuelle abondance des choſes, non ſeulement néceſſaires, mais auſſi délicieuſes. L'effet a verifié la prédiction, de maniere que depuis pluſieurs ſiecles la *Mecque* eſt appellée le marché de tout le monde: l'*Egypte* par la Mer rouge, l'*Ethiopie*, & les *Arabies* y portant toutes ſortes de munitions.

J'ai eu des informations fort diverſes ſur la grandeur de la ville, car quelques unes portent qu'il y a ſix mille édifices, mais les autres en rabatent beaucoup. Elle eſt ouverte & ſans murailles, conſiſtant en marchez, en bains, & en diverſes hôtelleries pour les Pelerins; dont le nombre ſeroit bien plus grand, ſi ce n'étoit qu'ils ſe tiennent communément

ſous des Tentes hors de la ville, parce que c'eſt ainſi que la Loi ordonne d'accomplir les fonctions du Pelerinage, pour repréſenter mieux la condition des hommes d'être tous voyageurs en cette vie : il y a un monde infini du tems du Pelerinage, mais dans les autres tems il y en a peu, les *Arabes* ſe retirant à la Campagne en des endroits moins brulans & moins arides. Les *Arabes* diſent en commun proverbe que le territoire de la *Mecque* eſt l'Enfer de ce monde, l'air qu'on y reſpire en étant la flame & les hommes les charbons éteints; en effet ils paroiſſent noirs & brûlez comme des Caffres. La ville & le païs ſont ſous la protection du Grand Seigneur, qui s'en dit par honneur le Tuteur & le Gardien. Ils ſont du reſſort du *Baſſa* de *Babylone*. Un Prince Succeſſif, qu'on appelle *Cherif el Mekké*, c'eſt-à-dire *Prince* de la *Mecque*, en eſt le Gouverneur. *Cherif* étymologiquement ſignifie Noble, mais parmi les *Arabes*, c'eſt un titre de Souverains; ainſi on appelle les Lettres Patentes du Grand Seigneur *Caat Cherif*, c'eſt-à-dire *Ecriture Noble*, pour dire Ordonnance Royale: on lui donne auſſi le titre d'*Imam al Achem*, Prince des Achemites.

Les Lieux Saints embraſſent la moitié de la ville; celle qui eſt la plus proche du Temple étend ſes franchiſes deux lieuës au dehors: l'enceinte en eſt marquée en des endroits par des potaux & par des Colomnes, & en d'autres par des barrieres & par des balluſtres. On appelle ces lieux Saints, *Meſgidelharam*, comme qui diroit *Egliſe ſacrée*, parce que c'eſt un lieu très-ſacré aux *Mahometans*, dont l'Azile eſt inviolable, & auquel ils portent un reſpect

Digitized by Google

respect à quoi il n'y a rien de comparable sur la face de la Terre: il est défendu de tuer rien qui ait vie dans cette enceinte, non pas même un ver ou une mouche, d'y prendre des oiseaux, d'y couper des arbres, ni d'en arracher des branches, d'y arrêter personne, d'y attaquer, ni de s'y battre, ni même d'y dire une injure, tout cela étant compté pour crime capital.

Le principal endroit de cette Enceinte sacrée est le *Kaaba*, qu'on peut appeller le lieu très-saint de la *Mecque*, parce que le but du *Pelerinage* est uniquement pour le visiter. C'est une Chapelle située en un fonds où l'on descend par douze degrez, qui, comme les autres Edifices de cette Enceinte, est bâtie de pierres noires & blanches polies. Sa figure est quarrée de trente-six pieds de diametre, élevée de quarante. J'ai ouï assûrer au contraire qu'elle n'est pas tout-à-fait quarrée, mais qu'elle a trois pieds plus de l'Orient à l'Occident. Un Parapet de deux toises de profondeur & de six pieds de hauteur régne tout autour, qui a été construit pour marquer la grandeur & la figure de la premiére Chapelle bâtie par *Abraham*, à ce que chacun prétend, ou comme il est plus vrai-semblable par les Anciens Princes *Arabes* avant le tems de *Mahammed*; avant lequel tems cette Chapelle étoit reverée par les Idolatres, à peu près comme elle l'est présentement par les *Musulmans*. Elle n'a qu'une porte vis à vis de l'*Orient*, laquelle est élevée de cinq pieds sur le rez de chaussée, composée de deux valves ou battans, revêtus dedans & dehors d'argent fort épais, garni de plaques de raport d'or massif d'ouvrage Mo-

Digitized by Google

ſaïque. Les *Pelerins* proſternent la tête ſur le ſeuil, en faiſant leurs dévotions, puis ils font ſept proceſſions à l'entour s'arrêtant aux coins pour les baiſer. Le dedans de la Chapelle eſt digne de ce riche Portail, étant rempli à centaines de vaſes creux, & ſans fonds, de diverſes grandeurs, d'or & d'argent, & garnis de pierreries, qu'on ſuſpend comme les Lampes dans les Egliſes Romaines. Les Murs & les Lambris ſont ornez d'or par tout. Le plancher eſt couvert de riches tapis d'or & de ſoye. On y met tous les ans dans le tems du *Pelerinage* une nouvelle Tenture noire de ces belles étoffes, qui ſe fabriquent à *Merdin* en *Meſopotamie*, qui reſſemblent à du pouls de ſoye, & qui ſont figurées. C'eſt le Grand Seigneur qui l'envoye, & qui a ſeul le droit de la fournir, de même que pour la Chapelle de *Medine* où *Mahammed* eſt enterré; mais le *Cherif*, ou le Prince de la *Mecque*, diſpoſe des vieilles Tentures, qu'il envoye par morceaux en préſent, comme de précieuſes reliques. Si ce qu'on raporte du prix ineſtimable du Tréſor de cette Chapelle eſt vrai, il n'y a rien de ſi riche & de ſi ſomptueux dans tout l'Univers, & cela eſt aſſez vraiſemblable, parce que depuis plus de mille ans on ne ceſſe d'y porter & d'y envoyer de précieux dons, de la part de divers Princes, qui ſont des plus opulens du monde.

Sur cette deſcription du *Kaaba*, il paroît qu'il ne peut pas tenir beaucoup de monde dans ſon parvis; néanmoins les *Perſans* aſſurent que par une merveille incompréhenſible, qui arrive tous les ans au jour du Sacrifice, qui

Digitized by

qui eſt le grand jour du *Pelerinage*, il y tient quatorze mille perſonnes enſemble: ils aſſurent qu'il faut que cela ſoit ainſi, *Mahammed*, & les *Imams* ayant aſſuré que le jour du Sacrifice, il y a quatorze mille ames à la fois dans le *Kaaba*, par un miracle de pénetration, & que ſi ce jour-là, il ne ſe trouvoit pas ce nombre de *Pelerins* dans le lieu tout en un coup, les Anges viennent ſuppléer à ce qui en manque. Je remarquerai à ce propos, que la préſomption des *Mahometans* de l'aſſiſtance des Anges au culte religieux, les a portez à y preſcrire des *Teſlimat*, comme ils les appellent, c'eſt-à-dire des ſalutations aux Anges, à droit & à gauche à la fin des prieres.

Ils diſent une autre choſe à peu près ſemblable, & auſſi incroyable ſur le nombre de peuple qui ſe trouve tous les ans à la *Mecque* en *Pelerinage*; ils aſſurent qu'il monte infailliblement à neuf cens mille ames, & que ſi ce nombre manque les Anges ſe revêtent de Corps humains pour le venir remplir. Or comme le *Pelerinage* ne ſe peut faire qu'en un tems de l'année, il s'enſuit qu'il ſe trouve-là un peuple d'Etrangers de neuf cens mille perſonnes à la fois, cela doit faire une grande preſſe; & c'eſt la raiſon pour laquelle le Territoire de la *Mecque* a parmi ſes noms d'honneur celui de *Metaf*, c'eſt-à-dire foule, à cauſe de la preſſe du monde.

Les quatre coins du *Kaaba* ſont affectez à autant de Sectes principales du *Mahometiſme*, chacune ſe rangeant dans le ſien pour y faire ſes dévotions, ce qui eſt pourtant libre & volontaire; mais chacun aime ainſi à ſe ranger

& à ſe joindre avec ceux qui ſont de même créance & de même culte. C'eſt-là comme à *Jeruſalem* dans l'Egliſe bâtie ſur le Sepulcre de Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, où chaque Secte de Chrétiens y a ſa Chapelle & ſon petit Canton, & où il ſuffit d'être Chrétien pour être bien venu. Le Parvis eſt entouré de ſomptueux Portiques à jour, couverts de domes ſupportez par des Colomnes, au nombre de quatre cens ſoixante en tout. Il eſt quarré comme la Chapelle, de trois cens ſoixante dix coudées de face, ayant vingt entrées ou portes: quelques Auteurs en mettent juſques à cent: & tout cela eſt enfermé d'un mur de pierre épais, mais aſſez bas. On ne voit autre choſes ſous les Portiques, que des boutiques des plus riches nipes du monde, étoffes, pierreries, parfums, toutes ornées à l'envi, ce qui fait un merveilleux éclat.

On voit à la face Orientale de la Chapelle, la pierre fameuſe appellée *Barktan*, & par les *Perſans*, *Hager el aſved*, c'eſt-à-dire, *la Pierre noire*, que tous les *Pelerins* ſont obligez de baiſer: elle eſt noire, polie, ſuſpendue à l'angle, à quatre pieds & demi de hauteur, entourée d'un large cercle de fer: d'autres diſent qu'elle eſt enchaſſée en or, pendant à de groſſes chaines d'or. On voit auſſi à dix ou douze pas la Fontaine, ou le puits non moins célebre dit *Zemzem*, qui eſt enfermé dans une Chapelle à quatre portes. Ce puits a quelque vingt braſſes de profondeur: d'autres diſent ſeulement la moitié, l'eau en eſt *Sumaque*, on en tire continuellement pour le ſervice des *Pelerins*. C'eſt-là ce que j'ai ouï raporter de cette Chapelle du *Kaaba*, dont il faut

faut obſerver que la plûpart des *Mahometans*, par un eſprit de réverence, font ſcrupule de faire la Rélation à des gens d'autre Religion que de la leur.

Je viens à l'origine de la *Mecque*, & à ce que les *Mahometans* en rapportent: On tient cette ville une des plus anciennes du Monde, & l'on prétend que c'eſt de l'ancienneté de ſa fondation, qu'elle tire le nom qu'elle porte; car *Mekke* vient d'un mot qui veut dire *aſſemblée*, *concours*, de maniére que le nom de la *Mecque* auroit été donné à cette ville-là, ou parce que ç'a été la premiére ville de cette partie de la Terre où elle eſt ſituée, ou parce que, preſque de tout tems, on y a été en *Pelerinage*, comme nous l'allons dire. Les Auteurs qui ſont pour cette Etymologie, citent un paſſage de l'*Alcoran*, où Dieu eſt introduit diſant à *Abraham*: *On viendra de toutes les parts du monde s'aſſembler chez toi*, dans lequel paſſage le terme qu'on traduit aſſembler eſt *Mekké*. D'autres Auteurs prétendent que le nom de la *Mecque* ne vient pas de ce ſujet-là, mais du chaud qu'il y fait: les *Mahometans* lui donnent pluſieurs autres noms glorieux: ils la nomment *Nezer*, c'eſt-à-dire *objet* par excellence, parce qu'en quelque endroit du monde que l'on ſe trouve, il faut tourner les yeux vers elle dans toutes ſes dévotions: ils la nomment *Beit el hatik*, *la Maiſon de l'immutabilité*: *Amrabem*, *la Mere de Miſericorde*: & ils lui donnent beaucoup d'autres noms ſemblables, que je n'ai pas retenus. On dit qu'elle s'appelloit premiérement *Meſa*, & que ce fut *Iſmaël*, qui lui donna ce nom. C'eſt apparemment le même

que celui de *Mesec*, que l'Ecriture Sainte donne au Païs où elle est située. *Ptolomée* l'appelle *Macorabe*, comme s'il eût dit *Mecque des Arabes*, selon l'ancienne maniére de joindre au nom d'une ville, celui du Païs où elle étoit situé, ou du Peuple qui l'habitoit; de quoi l'on voit plusieurs exemples dans le Vieux Testament. On ne sait point au vrai le nom de son Fondateur, les *Mahometans* ayant absorbé ce point d'Histoire par un nombre infini de Fables, dont voici quelques unes. Ils assurent premiérement qu'*Adam* en est le Fondateur, de quoi ils font ainsi le conte; c'est qu'ayant été chassé du *Paradis Celeste*, & envoyé sur la Terre, il pria Dieu que pour le consoler de son éxil, il lui fût permis de bâtir une *Chapelle* sur le modelle du *quatriéme Ciel*, où il avoit habité avec les autres Prophetes, vers laquelle il pût tourner ses regards, quand il seroit en voyage, & dans laquelle il pût faire ses *Prieres*, quand il seroit présent, & en faire le *tour* ou la *Procession*, comme il avoit vû que les Anges font la *Procession* autour du Trône de Dieu. Ils ajoûtent que non seulement Dieu exauça la Priere d'*Adam*, mais même qu'il créa un *Temple* glorieux & resplendissant sur le modelle du *quatriéme Ciel*, ou sur le modelle d'un *Temple*, qui est au *quatriéme Ciel*, comme quelques Docteurs *Mahometans* l'expliquent, lequel il plaça au même endroit où est à présent la *Mecque*, dans lequel *Adam* exerça son *culte religieux* durant toute sa vie; mais ses Descendans s'étans rendus indignes d'y entrer à cause de leur corruption extrême, Dieu retira ce *Temple*,

ple, on ne le vit plus, de quoi les hommes étant fort affligez, ils ſe mirent à en bâtir un autre de même figure, autant qu'ils purent s'en ſouvenir, lequel dura juſqu'au *déluge*, ou par delà comme quelques Auteurs le prétendent. Tous les Docteurs *Mahometans* ne conviennent pas de cette Antiquité, mais bien de celle qui rapporte à *Abraham* la conſtruction ou fondation du *Temple* de la *Mecque*; car ils tiennent tous unanimement qu'*Abraham*, aidé d'*Iſmaël* ſon fils, le conſtruiſit, ſoit ſur le modelle que l'*Ange Gabriel* lui en donna, à ce que diſent quelques Auteurs, ſoit ſur la Figure qui lui en fut montrée en viſion, ſoit ſur la tradition de la Figure du premier *Temple* d'*Adam*, comme diſent d'autres: ils affirment encore que le *Kaabé*, eſt bâti juſtement ſur le point de la Terre, qui parut le premier hors de l'eau, lequel ſervit comme de centre pour tirer le reſte de la ſurface, & que c'eſt là le Centre de la Terre, & beaucoup d'autres pareilles réveries: il eſt certain que ce *Temple* a depuis paſſé parmi les *Arabes* pour l'*Oratoire* ou la *Chapelle* d'*Abraham*. Son nom de *Kaaba* ſignifie quarré, comme qui diroit le *Temple quarré*. D'autres le font venir de *Kebir*, qui veut dire *grand* ou *éminent*, on l'appelle auſſi *Maiſon de Dieu*, *Maiſon Sacrée*, noms qu'on communique auſſi à la Ville, & au Territoire qui de tout tems, ont joüi de la plus grande franchiſe, comme je l'ai dit, & encore *Maiſon Ancienne*, ce qui veut dire qu'elle eſt *éternelle*, étant fondée depuis le *commencement du monde*, & devant durer juſqu'à ſa *fin*. Quelques Auteurs nient cependant qu'elle doive durer juſques-là, & ils

ils disent qu'il y a au contraire une Prophetie de *Mahammed*, qui porte que le *Kaaba* doit être ruiné par les *Ethiopiens*, & ruiné sans ressource, mais que le monde finira peu après. Les *Ethiopiens* sont assez proche delà pour accomplir la Prophetie, s'ils n'étoient pas si lâches & si miserables; mais elle fut bien sur le point d'être accomplie au siécle passé par les *Portugais*, qui avoient projetté de piller ce superbe lieu, & la chose n'est pas si difficile qu'on le pourroit croire.

Avant *Mahammed*, la *Mecque* a été diverses fois détruite & puis rebâtie, & le *Kaaba* même; mais la ville n'étoit pas considérable. *Omar*, l'an vingt deuxiéme de l'*Hegire*, commença le *Parvis*, qui ne fut achevé que cinquante ans après. Les *Coreistes* qui sont la Tribu de *Mahammed*, furent commis aux bâtimens, comme la famille Sainte parmi les *Arabes*, & la plus puissante, & depuis ce tems, la *Mecque* a toûjours été *sacrée*, *venerée*, & *enrichie* par la *Dévotion*, & par les *Pelerinages* de tous les *Mahometans* du monde: nulle guerre, soit civile, soit étrangere n'en a interrompu la paix, & la sûreté. On avoit essayé diverses fois d'y faire venir de l'eau de la montagne d'*Arafat*, mais toûjours en vain, jusqu'au commencement du 16. siécle, que la Femme de *Soliman* le Grand, Empereur des *Turcs*, l'entreprit. Elle y réüssit de sorte, qu'il y vient à présent de l'eau en abondance. Quoi qu'il puisse être de ces Antiquitez de la *Mecque*, soit qu'*Abraham*, ou, comme il y a bien plus d'apparence *Ismaël* son fils, y ait exercé son *Culte Religieux*, il est certain que ce lieu a été reveré & visité, comme un *Temple*

ple

Digitized by Google

ple sacré par tous les Peuples de cette presqu'Isle *Arabique*, de tems immémorial ; c'est-à-dire avant *Mahammed*, de même qu'après lui. Ils y venoient de toutes les parts de l'*Arabie* y faire leurs *Dévotions:* la plus grande Idolatrie de l'*Orient* s'y exerçoit: le *Kaaba* étoit plein d'*Idoles* du *Soleil*, de la *Lune*, & des autres *Planetes*, que les *Arabes* adoroient. Les *pierres* même de l'Edifice étoient des objets d'*Idolatrie*, chaque *Tribu* des *Arabes* en avoit tiré une qu'ils portoient par tout où ils s'étendoient, & qu'ils élevoient-là en un lieu éminent, se tournant vers elle en faisant leurs *Prieres*, ou la mettant à l'endroit éminent d'un *Tabernacle*, qu'ils dressoient sur la figure du *Kaaba*. Il y a beaucoup d'apparence que *Mahammed* voyant le zéle ardent & universel, qu'on avoit pour ce *Temple*, & la tradition de son origine, qui étoit si généralement reçuë, crut qu'il ne la pourroit jamais extirper, sur quoi il consacra ce lieu en le repurgeant de l'*Idolatrie*, & en changeant les *Rites* du *Pelerinage*, de même que le but & l'objet: il confirma la *Tradition* reçuë, que le *Kaaba* étoit l'*Oratoire d'Abraham*, fondé par la Direction expresse de Dieu. Il confirma le *Pelerinage* & la *Procession* autour de la *Chapelle*, & il encherit même sur tout ce qu'on en croyoit déja, en disant que Dieu n'exauce les *Prieres* de personne en aucun endroit de l'Univers, que faites le visage tourné vers cet *Oratoire*.

Ainsi le *Pelerinage* de la *Mecque*, est commandé à tous les *Mahometans*, comme étant une *visite pieuse*, que Dieu a ordonnée de faire à la *Chapelle*, qui servoit d'*Oratoire* à *A-bra-*

brabam, & à fon fils, duquel *Pelerinage* les principaux devoirs font la *Proceſſion* autour de l'*Oratoire* par fept fois, *baiſer la Pierre noire*, faire une ftation (le mot original eft *Akamas*) au mont d'*Arafat*, immoler un mouton fur le mont de *Menah*, *boire de l'eau du puits Zemzem*, *faire ſept tours* entre deux petites buttes hors de la ville, qu'on appelle *Safa & Merve*, *jetter des pierres dans la vallée de Menah*, & tout cela, dit-on, pour imiter le culte, ou les Actions faintes d'*Abraham*, que Dieu a rendues exemplaires, & d'une imitation indifpenfable, & particuliérement fon *Sacrifice*.

La raifon du *Culte* qu'ils exercent envers la *Pierre noire*, qui eft au *Kaaba*, comme je l'ai dit, eft donnée fort differemment par les Théologiens de cette fauffe *Religion*. J'ai dit qu'ils l'appellent *Barktan*, c'eft un mot que quelques uns interprêtent *reluiſante*, à caufe difent-ils, qu'elle fut envoyée du Ciel brillante comme le jour: d'autres l'interprêtent *Bénediction*, à caufe qu'en tout tems, *on obtenoit la Benediction du Ciel en la baiſant*. Cette *Pierre*, fi l'on en croit leurs Légendes, *a été renduë noire miraculeuſement*, foit à caufe des *péchez* des hommes, foit pour avoir été *baiſée* d'une femme, qui avoit le mal qui arrive aux femmes tous les mois. Mais des Auteurs rapportent *la noirceur de cette Pierre*, à l'*haleine de ceux qui la baiſent* depuis tant de fiécles.

Les Antiquitez *Mahometanes*, portent de plus qu'*Abraham* fe tenoit fur cette *Pierre*, lors qu'il faifoit bâtir le *Kaaba*, & qu'on y voit encore *les marques de ſes pieds:* qu'il étoit

toit assis dessus la premiére fois, qu'il connut *sa femme Agar*, & qu'il y attacha le Chameau sur lequel il avoit amené *Ismaël* pour le sacrifier : car c'est ainsi que *Mahammed* a tout bouleversé dans le Vieux Testament avec ses narrations fabuleuses, faisant de la Concubine la Femme Légitime, & de l'Enfant de la Concubine le Légitime héritier.

On trouve une autre origine de cette superstition dans les Légendes de leurs Saints, c'est que lors qu'*Abraham* voulut bâtir le *Kaaba*, les *Pierres* venoient d'elles-mêmes toutes *taillées* & *polies* de la montagne d'*Arafat*, & que cette *Pierre* nommée *Barktan* s'étant trouvée de reste, elle s'en affligea & dit à *Abraham*, pourquoi il ne l'avoit pas aussi employée dans l'Edifice de la *Maison de Dieu*? ne vous en fachez point, répondit le Prophete, je ferai que vous serez plus honorée qu'aucune *Pierre* de l'Edifice; car je commanderai de la part de Dieu à tous les Fidéles de vous *baiser* en faisant la *Procession*, & que c'est à cause de cela que le *Kaaba* ayant depuis été rebâti, on y a suspendu cette *Pierre* à portée, pour être *baisée* de chacun. Je ne finirois point si je raportois tout ce que j'ai lû & ouï dire de cette *Pierre*.

La Visitation du mont d'*Arafat* se fait par pénitence du péché originel, parce, disent-ils, que c'est sur ce mont d'*Arafat* qu'*Adam* approcha d'*Eve* sa femme la premiére fois, à quoi se raporte ce nom même d'*Arafat* venant de *elmahareufé*, qui veut dire *sû*, *conû*, *découvert*. Je ne dirai rien ici sur le *Sacrifice*, parce que j'en traiterai amplement dans la suite.

Pour

Pour le *Puits Zemzem*, ils racontent que c'eſt le *Puits* qui fut fait miraculeuſement en faveur d'*Iſmaël* preſſé de la ſoif, dont l'Hiſtoire ſe trouve au vingt-uniéme de la *Geneſe*. Les *Mahometans* qui l'ont remplie de fables, comme toutes les autres Hiſtoires Saintes, raportent que *Gabriel* vint à *Agar*, comme ſon enfant étoit aux abois, & lui dit. Dis à l'Enfant *Zemzem*, c'eſt-à-dire frape, & qu'il frapa du pied en terre, & en fit ſortir de l'eau à l'endroit de ce *Puits Zemzen*: les *Perſans* l'appellent *abzem*, *eau de Zem* mot qui ſignifie auſſi *bouillant*: on en boit, on s'en purifie, & beaucoup de *Pelerins* y font tremper vingt quatre heures durant la toile, dont ils prétendent être enſevelis, qu'ils gardent enſuite précieuſement pour cet uſage. Quelques Docteurs ont enſeigné que les Ames des Prédeſtinez paſſoient par cette eau, & s'y purifioient comme dans un *Purgatoire* avant que d'aller en *Paradis*.

Les ſept tours entre *Safa* & *Merve*, qui ſont deux petites buttes à quelques trois cens pas l'une de l'autre, repréſentent l'anxieté d'*Agar* durant la ſoif de ſon fils, & la peine avec laquelle elle cherchoit de l'eau. On fait ces tours d'un pas inégal: tantôt on court, tantôt on va lentement, on regarde deçà & delà: on s'arrête, enfin on fait tout ce qui repréſente une perſonne qui cherche quelque choſe, dont on eſt bien en peine. Il eſt commandé de ſe repoſer à chaque tour, & c'eſt pour empêcher le zéle des *Pelerins* de les épuiſer, ſur tout des vieillards & des infirmes: il eſt même permis de faire ces tours à cheval, ſi l'on n'a pas la force de les faire à pied.

Quant

Digitized by

Quant aux noms de *Safa* & de *Merve*, ce ſont ceux de deux Idoles des *Arabes* de la *Mecque*, & particuliérement des *Coreïſtes* au tems de l'ancien Paganiſme: ces Idoles étoient d'un homme appellé *Aſab* ou *Iſaf*, & d'une femme dite *Nayelah*, qui au ſortir du *Kaaba* furent transformées en Statues de pierres fort bruttes, & difformes. Les *Arabes* crurent que cette Métamorphoſe étoit un effet de la Sainteté de ces perſonnes, & là-deſſus un nommé *Neiſour* fils de *Labis* Prince de la *Mecque*, les fit poſer ſur deux buttes, ou petits monts, afin qu'on les adorât, la Statue de l'homme étant ſur la butte de *Merve*, & la Statue de la femme ſur la butte de *Safa*, & il y immoloit les victimes qu'il offroit enſuite dans l'*Oratoire* de la *Mecque*; mais *Mahammed* enſeigna aux *Arabes*, que c'étoit tout le contraire, & qu'il ſavoit par révelation que cette transformation étoit un châtiment de Dieu ſur cet homme, & ſur cette femme, pour avoir profané le *Kaaba* dans une aſſignation qu'ils s'y étoient donnée.

Le Rit *du jet des Pierres* dans la Vallée de *Menah*, qui eſt à quatre lieuës de la *Mecque* près d'un tas de cailloux, lequel les *Perſans* appellent *gemere akebé*, c'eſt-à-dire, *pierre en arriere*, parce qu'il faut jetter *ces pierres-là* par deſſus l'épaule; eſt pour renoncer ſolennellement au Diable, & le rejetter à l'imitation d'*Iſmaël*, duquel ils content; que lors que ſon Pere alloit le ſacrifier le Diable ſuivoit de près *Iſmaël* pour le ſeduire; comme donc ſon Pere lui eut déclaré l'ordre de Dieu en lui demandant s'il y aquieſçoit, & qu'*Iſmaël* eut répondu, j'y aquieſce de tout mon cœur, exe-

executez vôtre ordre au nom de Dieu ; le Diable s'approcha de lui à l'oreille, & s'efforçoit de le dissuader; dequoi *Ismaël* ayant averti son Pere, il lui répondit, *jette lui des pierres*, & il s'enfuira, ce qui arriva ainsi. Ce conte se trouve encore d'une autre sorte dans les Légendes de ce Peuple-là, il est dit que le Diable s'adressa d'abord à *Abraham*, & lui dit, *quoi, tu voudrois égorger ton propre fils, un fils Prophete? c'est une cruauté sans pareille & qui fait horreur à penser*. Abraham lui répondit, *il faut que la volonté de Dieu soit faite, & lui jetta des pierres*. Le Diable alla à *Agar* disant en lui-même, c'est une femme, je toucherai son cœur, qui est plus tendre s'agissant de son unique Enfant; mais elle répondit comme son mari: enfin il fut à *Ismaël* qui lui fit le même traitement.

Quelques Auteurs rapportent autrement aussi l'origine de ce Rite. Ils disent que ce *jet de pierres*, dans la Vallée de *Menah*, est en mémoire de celles qu'*Adam* jetta au Diable, lors qu'il revint l'aborder après lui avoir fait commettre le péché fatal, qui est la source du péché originel: d'autres disent, que c'est parce qu'autrefois, il y avoit-là un Temple d'Idoles auxquelles on immoloit des Enfans, & que c'est en détestation de ce culte cruel & inhumain, qu'on *jette des pierres* dans cette Vallée de *Menah*. On en *jette sept* à trois diverses fois, & on appelle ces *jets*, le *grand*, le *moyen*, & le *petit jet*, parce qu'on *jette* plus ou moins de *pierres* à chacun.

Il y a cinq grands Chemins pour aller à la *Mecque*, dont deux sont particuliers pour les habitans de la presqu'Isle *Arabique*, & les trois au-

Digitized by Google

autres ſont pour le reſte des *Mahometans:* ceux qui ſont à l'*Orient* & au *Midi* de l'*Arabie*, comme ſont les *Indes*, y vont communément par la Mer rouge, ils débarquent à *Gidda* Port de cette Mer-là, qui eſt à quelques ſoixante milles de la *Mecque*. Ceux qui en ſont au *Septentrion* & à l'*Occident*, y vont par le grand Deſert, qui eſt un Voyage fort rude & fort dangereux, car les vents enſeveliſſent par fois les Caravanes entieres dans les ſables. Les *Perſans* trouvent auſſi beaucoup de difficultez à leur *Pelerinage:* ils les faiſoient ordinairement par *Bagdad*, lors qu'ils en étoient les maîtres. La plus ordinaire voye qu'ils prennent préſentement eſt par *Baſra*, ville au bout du *Golphe Perſique:* on leur fait mille avanies durant le voyage: les *Arabes* les rançonnent chaque jour en peages & autres impoſitions, & comme ils paſſent pour héretiques chez les *Arabes*, des *Arabies Petrée* & *Deſerte*, la haine de *Religion* ſoutenant l'interêt fait qu'on les écorche encore plus durement. Cela a ſouvent porté la Cour de *Perſe* à défendre d'aller par *Baſra* à *la Mecque*, afin qu'on y allât par les *Indes*, & le peuple même a ceſſé à diverſes fois d'y aller par terre; parce qu'on y periſſoit de miſere dans le voyage, ou qu'on en revenoit fort mal-traité; mais comme les Princes *Arabes* en ſouffroient auſſi beaucoup de perte, ils ne manquent point chaque fois qu'ils voyent le chemin de leur Païs abandonné, d'envoyer des Ambaſſadeurs au Roi de *Perſe*, avec des preſens, conſiſtant en *Reliques* de *la Mecque*, & des autres *Lieux ſaints* de leur *Religion*, comme des piéces de la couverture qu'on met ſur les Tombeaux

Digitized by Google

beaux de *Mahammed* & d'*Aly*, des Chapelets faits de la terre de leurs Sepulchres, des Livres, & d'autres telles babioles de Pontife, qui viennent dire de la part de leurs Maîtres,
„ que Dieu les garde d'empêcher aux fidéles
„ *Mahometans* l'execution d'un devoir, que
„ leur commun Prophete & Seigneur a si sain-
„ tement commandé à tous, qu'ils aimeroient
„ mieux perdre leur Païs, que d'y mettre au-
„ cun obstacle, que c'est à leur insû qu'on a
„ exigé des *Pélerins* plus de droits qu'il ne
„ falloit, qu'ils en ont fait justice, qu'ils y
„ mettront bon ordre à l'avenir, & qu'ils ju-
„ rent par les Esprits des Prophetes, & par la
„ Tête bénite du Roi (ce sont leurs termes,)
„ que les *Persans* seront traitez sur la route
„ avec toute la douceur & affection désirable.
J'ai vû quatre Ambassades de cette nature en douze ans de résidence que j'ai fait à la Cour de *Perse*, & je sai qu'il y en est venu plus de douze dans le siécle passé, toutes de Princes *Arabes*, qui sont sur le chemin de *Basra* à *la Mecque*, auxquelles on accordoit toûjours leurs demandes, mais c'est toûjours à recommencer, & les *Arabes* sont toûjours de vrais *Arabes*.

C'est peut-être à ces véxations, qu'il faut attribuer les limitations que les *Persans* apportent au précepte de faire le *Pélerinage* de *la Mecque* une fois en sa vie; car au lieu que les *Turcs* & les petits *Tartares*, & tous ceux qui tiennent les mêmes opinions, disent que ce précepte oblige tous ceux qui peuvent se soutenir avec un bâton, & qui ont seulement une écuelle de bois vaillant pendue à la ceinture, qu'on y a parmi les *Chafay*, une des quatre gran-

grandes Sectes du *Musulmanisme*, jusqu'à enseigner que chacun est obligé de faire le *Pélerinage* n'eût-il pas un sou vaillant ; les *Persans* au contraire disent, qu'il ne faut pas prendre le précepte à la lettre, mais avec modification, & que les *Imams*, qui sont les premiers Successeurs de *Mahammed*, ont déclaré que l'obligation du *Pélerinage* n'est que pour ceux qui sont en parfaite santé, qui ont assez de bien pour payer leurs dettes, pour assurer la dot de leurs femmes, pour donner à leur famille la subsistance d'une année, pour laisser de quoi se remettre en métier ou en négoce au retour, & pour emporter après tout cela cinq cens écus en deniers comptans pour les frais du voyage ; que si l'on n'a pas ces moyens-là, on n'est point obligé au *Pélerinage*, & que si on les a, & qu'on n'ait pas la santé requise, il faut faire le *Pélerinage* par procuration ; ce qui se fait ou en envoyant un homme en sa place, ou en achettant le *Pélerinage* de quelcun qui l'ait fait. Il y a des *Arabes* en quantité par toute la *Perse* qui vivent de ces *Pélerinages*. Ils prennent du Cherif de *la Mecque*, & d'autres personnes éminentes du lieu, des actes qu'on appelle *Ziaret namé*, c'est-à-dire, *Patentes de Voyage de dévotion*, portant qu'ils ont visité les Saints Lieux, & pratiqué duëment toute la justice legale du *Pélerinage*, lesquels actes ils délivrent ou à celui qui les a envoyez en son nom, ou à quiconque veut acheter leur voyage : le prix est d'ordinaire d'entre sept cens & mille francs, & le contract s'en fait par devant un des Juges Civils, de même que des autres acquisitions. Un *Persan* ne sauroit fai-

re commodément ce voyage à partir d'*Ispahan*, qu'il ne lui en coûte cinquante *tomans*, qui sont quelques deux cens louïs d'or : il y a des gens qui y dépensent jusqu'à cent mille livres ; car l'esprit du *Pélerinage* veut qu'on fasse sa dépense selon ses moyens, menant avec soi beaucoup de gens, & faisant de grandes aumônes sur les chemins. Or si un homme meurt sans avoir fait ce *Pélerinage*, ni en personne, ni par Procureur, mais qu'il laisse assez de bien pour le faire, le Magistrat Ecclesiastique ou Civil, en prend par autorité juridique pour faire faire ce voyage au nom du défunt, pour le repos de son ame ; j'ai observé ci-dessus, qu'on ne peut en *Perse* administrer à un corps mort la Purification accoûtumée avant de l'enterrer, sans en avoir la permission du *Kasy*, qui est le Juge Civil, mais il ne la donne jamais sans s'être informé si le défunt a été en *Pélerinage*, & s'il trouve qu'il n'y ait pas été, ou qu'il n'y ait pas envoyé, quoi qu'il paroisse qu'il en avoit le moyen, il se fait déposer entre ses mains la somme nécessaire pour faire faire ce *Pélerinage* au nom du défunt, avant qu'il permette qu'il soit enseveli.

La Caravane part toûjours de *Basra* pour la *Mecque* à jour nommé, afin d'arriver au tems pour le *Pelerinage:* elle est conduite, & escortée par des *Arabes*, qui la tiennent dans des deserts des quarante à cinquante jours, quoi qu'ils pourroient faire le voyage en vingt, se conduisant par les Etoiles fixes, & par des observations locales, sur la couleur & sur la nature de la Terre : on admire comment ils peuvent trouver leur chemin

min par les Etoiles fixes, mais cela ne me ſemble gueres plus difficile que de le faire par le Soleil, puis qu'elles ont leur lever, leur coucher, & leur route conſtante, & à l'égard de la lumiere, il faut concevoir qu'en Orient où l'air eſt plus ſec, les Aſtres de la nuit paroiſſent plus grands, & ſont plus lumineux: on lit aiſément à la clarté de la Lune, & celle de Venus fait de l'ombre. Il faut obſerver de plus, que ces Caravanes étant obligées d'aller de nuit à cauſe de l'ardeur du Soleil, il faut bien qu'elles ſe conduiſent à la lumiere de ces Aſtres. Le jour elles ſe repoſent proche des puits, & proche des camps des *Arabes*, où l'on trouve tout ce qui eſt néceſſaire à la vie humaine, de maniere qu'il n'y a rien de bien fâcheux dans ces voyages-là, que le rançonnement des *Arabes* qui viennent la lance baiſſée par troupes de deux & trois cens cavaliers, leurs *Cheiks* ou *Cherifs* en tête, qui ſont leurs Princes, prendre leur tribut, qu'ils taxent à ce qu'il leur plaît.

Les *Pélerins* ne logent pas d'ordinaire dans la ville de *la Mecque*, comme je l'ai obſervé, cela étant contre l'eſprit du *Pélerinage*, qui veut qu'on le faſſe en état de Voyageur, & de plus comme on arrive d'ordinaire au tems qu'il en faut commencer les *Rites*, dont partie ſe doit faire à la campagne, les *Pélerins* s'arrêtent à quelque diſtance de la ville, & y plantent leurs tentes: cela s'appelle *Mikgae*, *lieu du cloud*, parce qu'à la maniere des camps, on enfonce en terre de gros clouds de fer avec un anneau, au bout duquel on attache les chevaux, & les autres bêtes: le nom propre du

lieu où les *Perſans* s'arrêtent eſt *Yelemlou*.

Là au jour marqué pour commencer les fonctions du *Pélerinage*, qui eſt le premier jour du mois de *Zilhajé*, les Pélerins ſe devêtent nuds, & font la Purification requiſe dans un grand lavoir, au ſortir duquel ils ne reprennent pas leurs habits, au contraire ils ne peuvent plus jamais les remettre, mais ils ſe couvrent ſeulement de deux draps, l'un autour des reins, & pendant en bas, l'autre mis ſur les épaules, & ils ſe tiennent couverts de draps en cette maniere, pour témoigner qu'ils ſont morts au monde, qu'ils l'ont dépouillé comme leurs habillemens, & qu'ils ne reſpirent plus que le Ciel. Ils font en un jour la viſitation de la *Chapelle* du *Kaabé*, & en trois jours la viſitation des lieux au dehors de *la Mecque* en cet habit de mort, & quoi que les *Ceremonies* de ces *viſitations* puiſſent être appellées de vrayes ſingeries, & une maſcarade où l'on ne reconnoît rien de grave, ni de ſenſé, elles ne laiſſent pas d'être d'une très-difficile pratique, & de ſe faire avec la plus forte attention & le zele le plus vif; mais ſi vous demandez aux Docteurs de ces *Rites* quelle en eſt la raiſon & la ſignification, ils répondent gravement qu'il ne faut point rechercher la raiſon de la plûpart des ceremonies du *Pelerinage*, parce qu'il n'a été inſtitué que par le même Eſprit, qui commanda à *Abraham* le Sacrifice dont ce *Pelerinage* eſt la commémoration, ſavoir pour éprouver les hommes ſur la nature de leur foi, ſi elle eſt ſincere, s'ils veulent obéïr aux choſes qui leur ſont preſcrites, ou parce que Dieu les commande, ou parce que leur Raiſon les approu-

prouve. Quand toutes ces *visitations* sont faites, ils rentrent dans la ville, allant au quartier qu'on appelle *Meneu*, où il y a beaucoup de *Bazars* ou *marchez* : ils y trouvent leurs valets, & leurs chevaux qui les y attendent, ils s'habillent d'habits neufs tout blancs, & puis ils vont d'ordinaire acheter beaucoup de *reliques* & de *babioles*, pour reporter à leur famille, à leurs amis, & à leurs bienfaiteurs, ou pour les vendre & pour en tenir boutique : elles consistent en *pallets*, faits de la terre du lieu, de deux, trois, quatre ou cinq pouces de diametre, épais de demi pouce, imprimez dessus & autour de passages de l'*Alcoran*, comme des piéces de monnoye : les *Mahometans* s'en servent dans leurs *Prieres*, à poser le front dessus, quand on adore la tête prosternée contre terre, comme je l'ai exposé au Chapitre de la *Priere* : elles consistent encore en chapelets de même terre, en pierres qu'on appelle *Ceylani*, *pierres de Ceylan*, gravées de pareils passages, & qui sont des Agathes, des Yacinthes, & des Cornalines : en des brodequins, & en des escarpins de cuir jaune très-industrieusement cousus : en petits *Alcorans*, & en d'autres curiositez, à l'usage de *la dévotion Mahometane*. C'est là tout ce que raportent les gens du commun ; mais pour les gens considerables, & qui ont fait de gros présens à *la Mecque*, le *Cherif* leur donne des piéces des Tentures du *Kaaba* des années précedentes : de la poussiere ramassée dans cette *Chapelle*-là en la balliant, dont plusieurs gens avec une ferme foi prennent des dozes dans leurs maladies comme un remede infaillible.

La plûpart des *Pelerins* tirent avant leur départ un acte de leur *Pelerinage*, que le *Moutevely*, qui est le Regent ou Gardien de la *Chapelle*, fait expedier : le *Cherif* y met le seau : les Magistrats, & les plus éminens personnages, qui se trouvent sur le lieu, puis on y appose le seau de la *Mosquée*, qui est d'ordinaire grand comme le creux de la main, contenant des mots de l'*Alcoran*, ou des *Dits des Saints*. On appelle ces actes *Ziaret namé*, comme je l'ai dit, c'est-à-dire, *Acte de Voyageur*, du verbe *zar*, qui veut dire *voyager*, *aller par païs*, & aussi *Aoulia*; ils sont longs de demie aune, & contiennent que tel an & jour, telle personne est venue sur le lieu, & a fait son *Pelerinage*, après quoi sont des longues bénedictions : plusieurs gens vont offrir ces Patentes, quand ils sont de retour chez eux, dans des *Mosquées*, ou sur des *Tombeaux* de *Saints*, où ils les appendent par maniere d'*ex voto*.

De *la Mecque* on va d'ordinaire à *Medine* visiter le Tombeau de *Mahammed*. C'est là un *Pelerinage* qui n'est que de *dévotion* : il n'est point commandé, il y a même des Docteurs célébres qui doutent s'il est permis d'aller en *Pelerinage* à *Medine*, à cause d'un passage de l'*Alcoran*, où le *faux Prophete* introduit Dieu disant au peuple, *N'entrez point Fidéles dans la Maison du Prophete, si ce n'est qu'il vous appelle lui-même*, avec quoi on prétend qu'il a voulu empêcher qu'on n'allât en *Pelerinage* à son Tombeau, & qu'on n'y exerçât la même Idolatrie qu'à *la Mecque*. Mais les *Pelerins* croyent satisfaire tout ensemble, & à leur *dévotion*, & à la *défense* de leur *Legisla-*

Digitized by Google

gislateur, en n'entrant pas dans la *Mosquée* où est son Tombeau, mais en le regardant de dehors par les treillis.

La ville de *Medine* est dans la même Province que celle de *la Mecque*, à dix journées de chemin vers le Septentrion, à vingt-cinq degrés vingt minutes de la *Ligne Equinoctiale*; elle a un petit Port où les Galeres seulement peuvent aborder, dit *Elgar*, qu'on croit être l'*Arga* de *Ptolomée*: son terroir est assez plain & assez uni, mais salé en quelques endroits, & extrêmement sec par tout. On observe que tous les terroirs qui portent les Dattes & les Palmes, sont ainsi salez & secs: celui-ci en porte d'excellentes, sur tout proche des montagnes, mais d'une autre part, il n'y a presque pas d'autres fruits. *Medine* n'est pas la moitié si grande que *la Mecque*. J'ai même ouï dire qu'elle n'a que trois cens maisons, mais d'une autre part elle est entourée de murs, & les maisons y sont construites de pierres & de briques.

Cette ville s'appelloit *Jatrib* avant le tems de *Mahammed*, du nom d'un des descendans d'*Aram*, à ce que les *Arabes* rapportent; mais comme ce nom, qui signifie *méchant*, étoit un nom de mauvais augure, les Successeurs de *Mahammed* le changerent en celui de *Medine Elnaby*, c'est-à-dire, *Ville du Prophete*, parce que leur *faux Prophete* se retira là lors qu'on le reduisit à s'enfuir de *la Mecque*, parce encore qu'il tira de grands secours des habitans de cette ville-là, & des environs, qui furent les premiers qui le proclamerent Roi & Empereur, & parce enfin qu'il y passa les dernieres années de sa vie, qu'il y mourut,

& qu'il y a été enterré : on a abregé dans la suite du tems ce nom de *Medine Elneby*, en disant tout court *Medine*, c'est-à-dire, *la ville par excellence*. Les Auteurs lui donnent divers autres noms glorieux, & comme j'ai dit qu'ils appellent *la Mecque*, *Amrahem*, c'est-à-dire, *la mere de misericorde*, ils appellent *Medine El merhoum*, *la fille de misericorde*, ou celle à qui on a fait misericorde. Au raport des Auteurs *Persans* & *Arabes*, & de tous les *Pelerins*, le peuple de *Medine* est fort beau, sur tout les femmes, jusqu'à être fameuses pour leur beauté, les Dattes du Païs le sont aussi pour leur bon goût.

Le Sepulchre de *Mahammed* est au milieu de la ville dans une grande *Mosquée*, bâtie si juste sur le logis où il mourut, que le Tombeau, qui est justement au milieu de la *Mosquée*, est la propre place où il expira : il est haut de quatre pieds, ceint d'une grille avec un balustre : la *Mosquée* est fort grande & fort magnifique, de figure ronde, couverte d'un dôme soutenu par des colomnes de pierre, dont la baze est sur un fondement de marbre, haut de quatre pieds sur le rez de chaussée, de maniere que la *Mosquée* est percée, & ouverte par tout : le reste est de pierre de taille. Le dôme est couvert de plomb doré, ou revêtu de lames d'or, car on me l'a dit de ces deux façons, & que le dedans est aussi incrusté d'or massif : les portes en sont aussi couvertes, & il y a plusieurs vases de ce precieux métal, & de pierreries qui pendent dedans en long & en large à de grosses verges d'or à douze pieds de hauteur. Un mur de dix-huit pieds de haut entoure le parvis de la *Mos-*

Digitized by Google

Mosquée, lequel est de dix toises tout à l'entour. On ne laisse entrer les *Pelerins* au Tombeau que par petites bandes, & on les meine par la main à la procession du Sepulchre, que l'on leur fait faire vîte & sans s'arrêter. L'*Histoire Persane* raporte que le Caliphe *Abdelmelek* fit faire ce somptueux édifice, qui paroît encore plus merveilleux en considerant le lieu où il est bâti, qui est une maniere de desert, & le climat le plus sterile : elle raporte de plus que ce Prince ayant demandé à l'Empereur des *Grecs* de l'aider d'ouvriers pour la fabrique, il lui envoya quarante Maîtres Architectes, & quarante Maîtres massons, & de plus quarante mille *mescals* d'or, pour orner le lieu : cela fait environ sept cens marcs.

Les Tombeaux d'*Aboubekre*, & d'*Omar* sont joignant celui de *Mahammed*, & de tous les trois, les Tombes sont de bois garnies d'or aux jointures, couvertes de deux riches poëles, par dessus lesquels on en met un noir tous les ans, fait, comme je l'ai observé ci-dessus, d'une maniere de pouls de soye figuré, avec des lettres par tout, au lieu d'ondes, lesquelles composent des passages de l'*Alcoran*. C'est le Grand Seigneur, comme je l'ai aussi observé, qui a la prérogative d'envoyer ce poële, qui est aporté immancablement à jour nommé avec les présens de S. H. qui consistent en diverses munitions de bouche, & beaucoup d'habillemens pour les Gardiens du Lieu. Le *Cheic* de *Medine* met le vieux poële en pieces, dont il envoye la principale au Serrail de Constantinople, & des autres il en fait des présens à des Rois, & Grands

Seigneurs, & aux *Pelerins* de qualité : j'en ai vû beaucoup de piéces en divers Païs, chacun les garde comme des *Reliques*.

J'ai obſervé que les *Perſans* ſont fort harcelez en allant à la *Mecque*, ils le ſont auſſi à *Medine*, car les Turcs qui y ſont les Maîtres prenent fort garde qu'en ſe proſternant devant le Tombeau de *Mahammed*, ils ne faſſent pas de mines offenſantes à ceux d'*Aboubekre*, & d'*Omar*, ce qui contraint fort les *Perſans*, qui ont la derniere execration pour ces deux *Caliphes*: ils ſont auſſi fort contraints dans leur *culte Religieux*, étant obligez de faire leurs Purifications légales à la mode des *Turcs*, qui differe de la leur en quelques petites obſervances, comme d'avoir les mains pendantes en faiſant l'adoration, au lieu de les avoir élevées. Les *Perſans* diſſimulent ſur tout cela, premiérement par l'autorité de leur *Théologie*, qui permet la diſſimulation où il y a riſque de la vie. Secondement en diſant à l'égard d'*Omar* & d'*Aboubekre*, qu'ils ne ſont point dans cette *Moſquée*, l'Ange de tranſport ayant jetté leurs corps à la voirie, comme indignes d'être auprès de leur Prophete.

De *Medine*, les Pelerins Perſans prennent leur route vers *Bagdad*, & viſitent en chemin les Tombeaux de leurs *Imams* qui ſont à *Bakié*, à *Hellé*, à *Kerbella*, dans les campagnes deſertes de la *Chaldée*, & tout proche de *Bagdad*: & par tout ils prennent acte de leur *Pelerinage*, & ils s'en reviennent chez eux après une abſence qui eſt toûjours de plus d'un an, & qui quelquefois eſt de plus de deux.

Lors qu'ils ſont de retour, c'eſt pour eux, & pour leurs proches un grand ſujet de gloi-

re

re & de joye : ils paſſent pluſieurs ſemaines à faire des viſites, à en recevoir, & à ſe délaſſer d'un ſi rude, & ſi long voyage; mais aſſurément ils ne reviennent pas toûjours meilleurs de ces dévotes viſitations ; au contraire on obſerve que preſque généralement ils en reviennent plus durs, & plus fourbes, plus vains, & plus hypocrites, plus envieux, & plus aigres, auſſi appelle-t-on communément le *Pelerinage*, *ſengue melak*, *pierre de touche*, parce qu'aprés en être revenu, le naturel ſe manifeſte davantage & ſe contraint moins: on eſt ou pire, ou meilleur; les gens croyant que le mérite d'un ſi grand *Pelerinage* eſt ineffaçable, s'en abandonnent plus hardiment à la violence & à la fraude. Les *Perſans* diſent de ces mauvais *Pelerins*, *qu'ils ont enterré leur conſcience aux Sepulcres qu'ils ont été viſiter.*

La plûpart des *Pelerins* portent auſſi par honneur le reſte de leur vie la qualité de *Hagy*, c'eſt-à-dire de *Pelerin*, celui par exemple qui s'appelloit *Mahammed*, s'appellera deſormais *Hagy Mahammed:* mais autant que cela eſt commun parmi les Eccleſiaſtiques, & le tiers état, autant cela eſt rare parmi les gens d'épée. J'ai pourtant vû des plus grands Officiers de l'Etat, & des Gouverneurs de Provinces porter le Titre d'*Hagy*, comme le Gouverneur de la *Caramanie deſerte*, l'an mil ſix cens ſoixante ſix, qui s'appelloit *Hagy Alla Verdibek*. *Hagy*, & *Hag* ſignifient *Pelerin*, & *Pelerinage*, & ces noms qui ſont communs aux *Hebreux* comme aux *Arabes*, ſignifient étymologiquement une *fête ſolemnelle*, pour célebration de laquelle tout un peuple s'aſ-

semble. Je ne puis pourtant que trouver très-differens les Titres d'*Agy*, & de Chevalier de la jarretiere, que le docte & célebre *Castellus*, Anglois, compare en son grand Lexicon. *Agy apud Mahometanos sunt ut Anglorum Equites aurati*: ce sont ses termes. Il feroit encore trop d'honneur aux *Agy* de les comparer au plus bas ordre des Chevaliers Anglois, puis que le Titre d'*Agy*, est porté par une infinité de gens de néant: je ne dois pas oublier aussi qu'on se trompe fort en faisant venir le terme d'*Agy*, d'*Agios*, mot Grec qui signifie *Saint*. Il n'y a que les *Chrétiens Orientaux*, qui traitent de Saint ceux, qui ont été en *Pelerinage* à *Jerusalem*, les appellant *Mukdesi* ou Saint, ce qui vient, je crois, de ce que Jerusalem est appellée parmi eux la ville Sainte, comme par les Mahometans aussi.

Je vais raporter présentement les Rites du Pelerinage tels, qu'ils sont contenus dans la somme d'*Abas le Grand*, avec les autres traitez, dont j'ai déja donné la traduction.

PREMIERE PARTIE.

Du Pelerinage & des choses qui y sont requises.

„ SAchez que le *Pelerinage* est un des principaux Points de la veritable *Religion*, „ & que quand le *Pelerinage* est commandé, „ c'est un grand péché d'y manquer, ou de „ remettre pour de légeres causes. Le *Prophete* nous l'a expressément enseigné en ces „ mots du Livre de ses Sentences: *Quicon-*

que

que néglige d'accomplir le Pelerinage de précepte, s'il meurt sans l'avoir fait: il ne mourra point en Musulman (fidéle) *mais il mourra en Juif ou en Armenien.* „ Le *Prophete*, & les „ *Imams* ont revelé & enseigné aussi en di„ verses occasions l'excellence, & la vertu „ du *Pelerinage* pour obtenir le salut, & com„ bien le devoir en est indispensable. Un „ homme vint à *Mahammed*, & lui dit: *O Prophete j'étois allé en Pelerinage selon le commandement de Dieu, mais à mon arrivée, j'ai trouvé que le tems prescrit pour cet exercice étoit passé: Or comme ton serviteur est homme riche, & possedant de grands biens, daigne ordonner que les aumônes qu'il fera en grand nombre lui soient passées en compte comme le Pelerinage, & de pareil merite.* „ Le *Prophete* le „ regardant avec des yeux séveres lui dit: *Tourne ta vuë vers le mont Abou-kobées* (c'est ce mont qui fait partie des *lieux Saints* de la *Mecque*, dont l'on a parlé,) *& crois que si ce mont devenoit tout d'or, & que tu en fisses des aumônes, le merite de ces profusions ne seroit pas pareil à celui du Pelerinage.* „ Le Prophete „ a aussi revelé pour animer les Fidéles à ce „ devoir: *Que quiconque va en Pelerinage a d'abord cette récompense, comme par préalable que chaque fois qu'il décharge, & qu'il recharge son bagage, & que chaque fois qu'il se deshabille, & qu'il se r'habille, Dieu lui passe en compte dix merites, lui remet la peine de dix péchez, & exalte de dix minutes son degré dans le Ciel*, c'est-à-dire la place qui lui a été préparée de toute Eternité parmi les bien-heureux, *& qu'à chaque pas que fait le Chameau sur lequel le Pelerin est monté,*

Dieu passe en compte un merite à ce Pelerin.
„ Sachez que lors que quelqu'un s'est dé-
„ terminé de faire le *Pelerinage*, il en doit
„ commencer l'entreprise par le payement de
„ ses dettes: il faut qu'il régle toutes ses af-
„ faires, & les mette en bon ordre, qu'il
„ dispose de celles de sa famille, & de ses
„ biens, & qu'il ne laisse rien d'indécis, & à
„ quoi il n'ait satisfait & pourvû. Cela fait,
„ & le jour du départ venu, il assemblera
„ toute sa famille, les Domestiques compris,
„ il fera deux *Recabets* de *Prieres* (ce sont des
„ *Prostrations*) & dira ainsi à haute voix:
O Dieu je dispose en tes mains à cette heure mon ame, & ma famille, mes biens, & ma créance, mon tems, & ma fin. O Dieu conserve tout ce qui est ici présent, & ce qui n'y est pas qui m'apartient. O Dieu conserve moi, & tout ce qui est à moi, & regarde favorablement mon entreprise qui ne regarde qu'à toi. O Dieu fais moi parvenir proche de toi: ne me rejette point de ta misericorde, & ne me laisse tomber ni en crime ni en malheur. „ Après avoir fait cette
„ *Priere* il prendra congé de sa famille, puis
„ il s'entourera le visage d'un des bouts de
„ son Turban le passant sous le cou, comme
„ la bride d'un beguin, puis prenant à la main
„ un bâton d'amandier amer, il sortira de la
„ Chambre en disant à haute voix avec ceux qui
l'accompagnent: *Au nom de Dieu je commence cette Sainte œuvre, dans la ferme confiance de la protection de Dieu: je crois en Dieu & je lui remets entre les mains ma vie, & mes actions:*
„ cela dit il dira trois fois de suite & pose-
„ ment. *O Dieu très-Grand*, puis trois fois de
„ suite: *Je jure par le Dieu très-haut que je*
par-

partirai du Logis : je jure par Dieu que j'entrerai à la Mecque , puis il ajoûtera ces mots: *O Dieu facilite mon entreprise & mon œuvre, laquelle œuvre par ta bénédiction me tournera à bien : fais qu'elle s'acheve & s'accomplisse pour mon bien , & pour mon salut : donne-moi le moyen de retourner heureusement , garde-moi des mauvaises bêtes, & de mauvaise rencontre ; toi qui es le Gardien contre tous les maux, selon que tu es mon Seigneur, & mon Protecteur, le Guide qui me meine dans la voye droite.*
„ Quand il sera arrivé à la porte de son lo-
„ gis, il s'y arrêtera , & s'étant tourné vers
„ le *Kebla*, il dira en se tenant debout le *Fa-*
„ *tha* (le premier Chapitre de l'*Alcoran*, qui est leur plus ordinaire *priere*) „ puis trois fois
„ les versets nommez *el Koursy*, qui sont les
„ deux derniers du second Chapitre de l'*Al-*
„ *coran*, qui commence. *Nous avons oui, &*
„ *nous avons obéi :* il les dira une fois devant
„ soi : une fois à droite : & une fois à gau-
„ che : puis il fera cette *Priere : O Dieu conserve moi & tout ce qui est à moi : conserve moi en pleine santé & en parfaite prosperité , moi, & tout ce qui est à moi : fais moi arriver à bien & tout ce qui est avec moi (à la Mecque) selon que tu es celui qui fais arriver à bien, qui nourris, & qui pardonnes.* „ Après cela
„ il fera en ces termes le *niet* du Pelerinage :
„ *niet* est ce que nous disons diriger l'inten-
„ tion : *Je tourne ma face & mes desirs vers la maison de Dieu, afin d'accomplir le Pelerinage que ma Religion commande, parce qu'il est nécessaire de s'aprocher de Dieu.* „ Ayant dit
„ cela il montera à cheval, & en mettant le
„ pied à l'étrier il dira : *Au nom de Dieu Cle-*
ment

ment & misericordieux : je commence au nom de Dieu très-Grand : „ & puis quand il se sera „ accommodé sur la selle, il dira: *Gloire, loüange & honneur soit à Dieu qui m'a mis dans la voye de la verité: il me fait la grace de connoître son Prophete, sur lequel soit la paix: Je crois Dieu l'Auteur de mon entreprise, & de mon voyage, parce que je n'étois point jusqu'ici au nombre des Fidéles, & vrais croyans qui sont parfaits; mais maintenant je crois que je parviendrai auprès de Dieu. Gloire, bonneur & loüange soit à Dieu. O Dieu tu m'assieds, & tu m'appuyes ici: tu me feras la grace d'achever le reste. O Dieu fais moi arriver au bon endroit, & me fais parvenir au pardon. O Dieu comme il ne peut arriver de mal à personne, que la permission n'en vienne de ta part, il ne peut lui arriver de bien que de ta part, & il n'y a personne qui puisse garder que toi.* „ Observez ici quatre choses, la premiére, que „ les *Saints* conseillent qu'à chaque fois qu'on „ arrive à la traite, on dise en mettant pied „ à terre: *O Dieu descends-moi d'une descente de bien & de bonheur, selon que tu es le meilleur de tous ceux qui font descendre vers toi:* „ puis qu'on fasse incessamment la *Priere* „ avec deux adorations, & qu'avant de re„ monter à cheval, on fasse aussi la *Priere* „ avec deux adorations. La seconde observa„ tion qu'il faut faire, est de se mettre en che„ min le *Samedi*, le *Mardi*, ou le *Jeudi* qui sont „ les *trois jours heureux*, pour cette entreprise, „ le *Dimanche*, & le *Lundi* étant des *jours de* „ *mauvaise augure* pour ce *Saint voyage*, com„ me les *Saints* l'ont revelé, & pour le *Vendredi*, „ ils déclarent que c'est *mal fait* de se mettre

„ en

„ en chemin ce jour-là, ſur tout avant d'avoir
„ fait la *priere de Midi*; mais ſi les choſes ſont
„ ainſi diſpoſées qu'il faille néceſſairement
„ partir dans un jour malheureux : il faut fai-
„ re bien des aumônes dans ce jour-là mê-
„ me, ce qui retiendra la fatalité du jour, &
„ le voyage ſera ainſi commencé ſous un bon
„ augure. (il n'eſt point ici parlé du *Mecredi*,
parce que c'eſt un jour *proſcrit*, & malheu-
reux chez tous les *Mahometans*, auquel on fait
le moins d'affaires qu'il ſe peut : *Mahammed*
l'a ainſi voulu fraper d'anatheme en diſant dans
l'*Alcoran*, *le Mecredi eſt un jour malheureux*:
& les *Imams* en commençant ce paſſage, ont
dit, *que tous les grands malheurs ſont arrivez,
& arriveront toûjours un Mecredi.*) La troi-
„ ſieme obſervation, c'eſt qu'il eſt néceſſaire
„ d'être fort liberal dans ce voyage, de faire
„ largeſſe à ſoi, à la Compagnie, & aux Pau-
„ vres qu'on rencontre : d'être ſecourable,
„ communicatif, doux, civil, car il y a dans
„ les Livres des Dits, & Faits des Saints, *que
„ la prodigalité eſt mauvaiſe par tout hormis en
„ Pelerinage.* La quatriéme choſe qu'il faut
„ obſerver, c'eſt que les *Pelerins* ſont fort
„ étroitement chargez d'être toûjours en paix,
„ & en bonne intelligence avec leurs Cama-
„ rades de voyage, malgré leurs mauvaiſes
„ humeurs, & leurs malhonnêtetez. Voici
„ ce que l'*Imam Jafar* a dit là-deſſus. Qui-
„ conque eſt en chemin pour aller à la maiſon
de Dieu doit avoir trois qualitez, ſans leſquel-
les ſon *Pelerinage* ſera nul & vain. La pre-
miere, de ne quereller avec perſonne que ce
ſoit durant tout le voyage. La ſeconde, de
ſouffrir les injures & les emportemens. La
troi-

troisieme, d'entretenir la paix avec les personnes de la *Caravane* qui sont les Compagnons du voyage. „ Nous allons traiter la „ matiere du *Pelerinage* en deux parties, l'u- „ ne regardant le *Pelerinage* des Lieux qu'il „ faut visiter dans l'enceinte de l'*Eglise sacrée*, „ l'autre regardant le *Pelerinage*, des Lieux „ qu'il faut visiter hors de *la Mecque*. Nous „ subdiviserons la Premiere Partie en deux „ autres Parties, dont la premiere contien- „ dra en deux Sections les conditions sous les- „ quelles le *Pelerinage* est nécessaire, & d'où „ il le faut commencer, & la seconde, contiendra les Rites en neuf autres Sections.

PREMIERE PARTIE.

Du Pelerinage du dedans de la Mecque.

PREMIERE SECTION.

Des conditions qui rendent le Pelerinage nécessaire dë nécessité de Precepte.

„ CEs Conditions sont au nombre de sept. „ 1. *L'âge mûr*, le *Pelerinage* n'est point „ commandé à *un Enfant hors d'âge*, quelque „ riche qu'il soit, & quand il n'auroit plus „ ni Pere ni Mere; mais si son Pere le mene „ en *Pelerinage* avec lui, & fait observer les „ Preceptes & les Ceremonies du *Pelerinage*, „ & que durant l'acte du *Pelerinage* il devienne „ en âge, son pelerinage est bon, & bien fait,

„ &

„ & il eſt quitte pour jamais de ce que la Loi „ requiert de lui pour ce regard. 2. *Le ſens* „ *droit & bien reglé*; le *Pelerinage* n'eſt point „ commandé non plus à *un homme qui a l'eſprit* „ *troublé* ſoit continuellement, ſoit à repriſes. „ 3. *La liberté.* Il n'eſt point commandé de „ même à un *Eſclave*, ſoit *mâle*, ſoit *femelle*, „ quand même il ne ſeroit que *demi Eſclave* „ & qu'il ſeroit à demi en liberté; car un Maî- „ tre peut donner à ſon *Eſclave* une partie de la „ liberté, le quart, la moitié de la liberté en lui „ permettant de travailler quelques jours de „ la ſemaine pour lui, & d'être ces jours-là „ hors de chez lui & où il veut: c'eſt verita- „ blement un grand merite pour un *tel Eſcla-* „ *ve* de faire le *Pelerinage*, pourvû que ce „ ſoit avec la permiſſion de ſon Maître, mais „ s'il arrive qu'il ſoit mis en liberté après être „ revenu de *Pelerinage*, il eſt obligé de le fai- „ re de nouveau, comme s'il ne l'avoit point „ fait du tout, parce qu'il n'a pas fait le *Pe-* „ *lerinage* qui eſt d'obligation, à cauſe qu'il „ n'eſt d'obligation qu'aux gens libres 4. *Les* „ *moyens* c'eſt à dire d'avoir les biens néceſſai- „ res pour aller & pour revenir ſelon ſa con- „ dition; ſur quoi vous obſerverez deux cho- „ ſes. La premiere que ſi quelqu'un offroit „ à un homme pauvre de faire les frais du „ voyage pour lui, cette offre ne le met pour- „ tant pas dans l'obligation de faire le *Pele-* „ *rinage*, ni non plus ſi cet homme avoit la „ moitié ou les trois quarts de ce qu'il faut, „ & qu'on lui offrit de lui fournir le reſte; „ parce que la Loi n'oblige que ceux qui „ ont ces moyens là en propre, & à eux ap- „ partenant bien & légitimement. La ſecon-

„ de

„ de chose c'est que par *les moyens* de faire le
„ *Pelerinage*, on entend d'avoir de quoi payer
„ premierement ses dettes toutes entieres, &
„ puis de laisser sa famille assez bien pour-
„ vûe pour jusqu'à son retour ; une Femme
„ doit avoir par dessus cela assez de bien pour
„ amener avec elle ou son mari, ou un pro-
„ che Parent au degré qu'on appelle *Maha-*
„ *ram*, c'est à dire qui ne se peuvent marier
„ ensemble, afin de la garder, & de la con-
„ duire. 5. La cinquiéme condition est *la santé*;
„ car on n'est pas obligé au Voyage, si l'on
„ ne peut pas aller à cheval, ou sur une au-
„ tre monture, ou si l'on est sujet à des in-
„ commoditez insurmontables. 6. *La seure-*
„ *té des chemins*: ainsi tant qu'il n'est pas sûr
„ ou vrai-semblable qu'il y a toute sûreté par
„ le chemin, le *Pelerinage* n'est pas d'obliga-
„ tion, & la raison de cette condition, c'est
„ que la conservation de la vie est recomman-
dée par dessus le *Pelerinage* 7. La septieme
„ condition est que l'on ait *assez de tems pour*
„ *arriver à la Mecque au commencement du mois*
„ *de ZILHAGE*. Or aux années où le
„ mois de *Zilhage* tombe dans les courts jours,
„ il est permis de remettre le *Pelerinage* à un
„ autre tems. (Les mois des *Mahometans*
sont lunaires, & par consequent ils arrivent
tous les ans plus près ou plus loin du solsti-
ce d'hyver.) Observez ici, qu'une femme
„ peut aller en *Pelerinage* sans le consente-
„ ment de son mari, parce qu'un homme ne
„ peut empêcher sa femme de faire les choses
„ qui sont d'*obligation*, mais seulement celles
„ qui sont de *conseil*, ou *méritoires*.

SE-

Digitized by Google

SECONDE SECTION.

Du lieu où il faut commencer le Pelerinage.

„ OBſervez que l'on diſtingue trois ſortes „ de *Pelerinage* de *la Mecque*, qui different „ entr'eux ſeulement à l'égard de l'endroit où „ la céremonie ſe doit commencer, & à l'é- „ gard du nombre des Ceremonies qu'il faut „ obſerver : c'eſt que ceux qui demeurent à „ *la Mecque*, ou dans ſon Territoire, ſe trou- „ vant tous les ans à la grande fête du Sacri- „ fice, ne ſont pas obligez à autant de *rites*, „ que ceux qui n'y viennent qu'une fois en „ leur vie. Le premier *Pelerinage* eſt apellé „ *Tematch*, c'eſt le grand *Pelerinage*, & celui „ qui eſt commandé à tous ceux qui demeu- „ rent à plus de dix-huit lieuës loin de *Mec-* „ *que la glorieuſe*. L'autre eſt dit *Kerau*, qui „ eſt commandé à tous ceux qui ne ſont pas „ Citoyens de cette ville-là, mais qui n'en „ demeurent pas à dix-huit lieües. Le troi- „ ſieme eſt appellé *Effrad*, & eſt commandé „ à ceux qui demeurent dans la Mecque. Or „ dans le *Pelerinage* appellé le *grand*, qui eſt „ celui dont nous traitons, le Prophete a „ commandé que chacun commence ſon *Pe-* „ *lerinage* à l'endroit où il aborde les *Lieux* „ *Saints*. Cet endroit eſt toûjours l'un des „ cinq que nous allons dire, parce qu'on ne „ peut arriver à *la Mecque* que par un de ces „ endroits. Le premier s'appelle *Zou*, *&* „ *halifé*, mot qui ſignifie *Maitre* du jurement, „ & c'eſt où l'on aborde en venant de *Medi-*

„ *ne*.

Digitized by Google

„ *ne*. Le ſecond ſe nomme *Hogeſé*, qui eſt „ ſur la route qui vient de Damas. Le troi- „ ſieme ſe dit *Ye lem lem*, qui eſt ſur celle „ de Yemen (l'Arabie heureuſe.) Le qua- „ triéme s'appelle *Kern elmenazel*, c'eſt où „ abordent ceux qui viennent de *Taif*, vil- „ le d'*Arabie* ſur le bord de la mer de „ *Kolſom* (la mer rouge.) Le cinquieme ſe „ dit *Hakik*, c'eſt où s'arrêtent ceux qui vien- „ nent d'*Arac arab* (l'*Arabie* & proprement la *Chaldée*.)

TROISIEME SECTION.

Des Rites du Pelerinage dans l'enceinte de la Mecque.

„ ILs conſiſtent en ſix Points. 1. L'état „ où il eſt requis de ſe mettre pour former „ l'intention expreſſe d'accomplir toute la juſ- „ tice légale de ce *ſaint Pelerinage*, avec le „ formulaire de cette reſolution. 2. Com- „ ment il faut perſeverer, & ſe confirmer „ dans l'intention de l'accomplir d'un bout à „ l'autre, par des actes de volonté journelle- „ ment renouvellez. 3. Comment il ſe faut „ préparer à faire la Proceſſion autour du „ Kaabé. 4. Les Rites & obſervances de cet- „ te Proceſſion. 5. Les tours & les démar- „ ches qu'il eſt commandé de faire entre les „ deux buttes nommées *Safa & Merve*. (Le mot *Perſan* que je traduis les tours, eſt *ta-raf*, il ſignifie aller, & venir.) „ 6. Com- „ ment après ces Ceremonies-là il faut ſe ro- „ gner les Ongles, & ſe faire raſer le poil.

QUA-

QUATRIEME SECTION.

De l'état où il se faut mettre pour former l'intention de parfaire le Pelerinage.

„ IL consiste en sept observances, qu'il faut „ commencer à garder le premier jour du „ mois de *Zilbaje*, qui est le mois destiné à „ faire le Pelerinage. 1. De ne se faire pas „ raser la tête ni les joües. (La plupart des *Mahometans* portent de longues barbes, mais ils se font raser le poil qui croît au haut des joües comme nous faisons celui du menton.) „ 2. De s'ôter le poil du corps par tout, mais „ de le faire plûtôt avec le dépilatoire qu'a„ vec le rasoir. 3. De se couper les Ongles, „ 4. De se bien nettoyer les dents, en les „ frottant avec quelque bois, ou avec quel„ que racine. 5. De faire ce Lavement de „ tout le corps, qu'on appelle la Purifica„ tion, & de le faire dans la vûe de se met„ tre dans l'état de pureté requis pour bien „ former l'acte d'intention d'aller en *Peleri-* „ *nage* à la maison du *Prophete*. 6. De fai„ re la *Priere* qui doit préceder l'acte de l'in„ tention, laquelle *Priere* doit être entremê„ lée de six *Prostrations*, à chacune desquel„ les la tradition des *Saints*, enjoint de lire „ un des derniers Chapitres de l'*Alcoran*. „ 7. Qu'après cette *Priere*-là, le *Pelerin* fasse „ cette *Priere*-ci. *Gloire, honneur, & Louange soit à Dieu qui est le Pere nourricier des Créatures : & la Misericorde de Dieu soit sur le plus Noble des Grands Prophetes, qui est* Maham-

hammed, *& sur sa race benite qui est pure & Sainte à jamais. O Dieu comme certainement je te demande que tu me mettes au nombre de ceux que tu exauces, & de me ranger parmi ceux qui ont crû à tes promesses, qui sont entrez dans ton alliance, & qui sont parvenus à la grace de t'obéir; de même je proteste certainement que je suis ton serviteur, que je me tiens humblement sous ta main, que je crois que personne ne fait rien par la force de ses desseins, & de ses resolutions, mais que tout le monde agit par la force de ce qu'il te plaît d'accorder: que je ne pourrai rien obtenir que ce que tu m'as concedé, & accordé, ni parvenir à autre chose qu'à cela. O Dieu! comme certainement tu as commandé le* Pelerinage, *je te demande que tu me fasses certainement la grace de le parfaire, & accomplir en la maniere que tu l'as institué, & que le* Prophete *l'a entendu: assiste-moi dans l'observance & l'execution des points qui en dépendent, & fais que je n'ignore, & que je n'omette pas un seul de ces devoirs; car c'est de toi que vient la facilité d'entendre, & la force de parfaire: constitue-moi au rang de ceux de qui tu es content, & de ceux à qui tu t'es adressé lors que tu as dit dans le Livre véritable* (l'Alcoran.) *Ecoutez Fidéles. O mon Dieu, j'ai formé veritablement, & attentivement, la résolution de faire un* Pelerinage *en la forme que ton Livre, & ton* Prophete *l'ont commandé: si donc il survient quelque obstacle qui en empêche l'execution, aye agreable ma résolution, & mon desir par ton pouvoir, ce pouvoir par lequel tu m'as mis en état, & si proche d'executer un si saint vœu. O Dieu, en cas que je ne puisse accomplir mon* Pelerinage *réellement, & de fait,*

fais

fais que je l'accomplisse de la volonté, & que la volonté me tienne lieu d'accomplissement.

CINQUIEME SECTION.

Comment il faut perseverer dans l'intention d'accomplir le Pelerinage.

„ CEtte Section contient les autres Points „ qui regardent l'intention & la résolu„ tion de parfaire le *Pelerinage :* ils sont au „ nombre de trente-neuf, trois desquels sont „ de précepte, sept sont de conseil, sept sont „ des choses mal seantes, vingt-deux sont des „ choses prohibées & illicites.

„ ARTICLE I. Les trois points comman„ dez sont, 1. L'acte d'intention, en cette „ maniere: *Je forme le dessein de faire le Pe„ lerinage, parce qu'il est nécessaire de s'appro„ cher de Dieu.* 2. De dire après cet acte „ d'intention quatre fois ces paroles: *O Dieu, „ je suis prêt à ton service; mais je ne ferai „ que ce que tu as commandé.* 3. Qu'au sor„ tir du bain où l'on a fait la Purification, „ on se vête de deux draps ou linceuls, en „ se liant l'un à la ceinture, lequel pende en „ bas sur les jambes, & se mettant l'autre sur „ les épaules.

„ ARTICLE II. Les sept points conseil„ lez sont, 1. De faire ces *Prieres*-là quatre „ fois chacune, & à haute voix. 2. De les „ redire toutes les fois qu'on monte à cheval „ pour aller aux visitations. 3. De les dire „ aussi à chaque montagne qu'on rencontre „ en la montant. 4. De les dire pareille„ ment chaque fois qu'on met pied à terre.

„ 5. De les dire quand on ſe leve. 6. De „ les dire à chaque fois qu'on ſe couche. „ 7. De les dire chaque fois qu'on rencontre „ une troupe de monde.

„ ARTICLE III. Les ſept choſes mal „ ſeantes ſont, 1. De laver les deux draps „ ou linceuls dont l'on eſt vêtu, ſi ſales qu'ils „ puiſſent être, ni d'en changer juſqu'à ce „ qu'on faſſe la *Proceſſion* du *Kaabé*. 2. De „ porter au nez des fruits odoriferans, com- „ me le coin, le citron, & d'autres sembla- „ bles (c'eſt par mortification.) 3. De par- „ ler tant ſoit peu, ſi ce n'eſt pour proferer „ les loüanges de Dieu & des Saints, pour „ répeter des verſets de l'*Alcoran*, pour dire „ ſes *Prieres*, & auſſi pour ſe faire apporter „ les choſes néceſſaires, ou pour ſe faire ſe- „ courir dans des beſoins preſſans. 4. De „ dormir ſur un lit fait d'autre choſe que „ d'un matelas de toile blanche, ni de ſe „ couvrir d'autres couvertures que de toile „ blanche. 5. De ſe raſer ſoi-même, ou de „ raſer un autre, en quoi eſt compris la cou- „ pure du poil en quelque endroit que ſe „ ſoit. 6. De ſe laver tout le corps ou par- „ tie par volupté, c'eſt-à-dire, ſeulement „ comme pour ſe rafraichir. 7. D'avoir ſur „ ſoi du linge autre que de cotton.

„ ARTICLE IV. Les vingt-deux choſes „ prohibées, après qu'on a formé l'intention „ de parfaire le *Pelerinage*, ſont, 1. D'aller „ au bain. 2. D'aller à la chaſſe, ou d'y en- „ voyer, ni de porter ou faire porter avec „ ſoi rien de propre à chaſſer, comme des „ armes à feu, des flêches, un chien, un oi- „ ſeau de proye, des rets, ni de parler ſeu-

„ le-

„ lement de chasse : il ne faut pas compren-
„ dre dans cette prohibition la pêche des
„ poissons : il est permis de prendre tout ce
„ qui se remue dans l'eau, excepté ce qui est
„ couvert de plume, & ce qui ne peut passer
„ pour poisson, parce qu'il ne fait pas les
„ œufs dans l'eau, mais il y faut compren-
„ dre tous les oiseaux de l'air, il faut é-
„ tendre aussi cette défense sur tous les ani-
„ maux dont la chair est illicite, de même
„ que pour ceux qu'il est permis de manger.
„ 3. D'avoir aucune sorte de commerce avec
„ une femme, soit son épouse légitime, soit
„ sa concubine, & son esclave, en quoi on
„ entend interdire aussi un simple baiser, un
„ simple attouchement, un simple discours
„ d'amour, & en quoi est compris aussi la
„ défense de se marier, ou de traiter de ma-
„ riage pour soi ou pour d'autres, de servir
„ de témoin à un traité de mariage, d'y al-
„ ler comme invité; mais il est permis de re-
„ pudier, & d'acheter des esclaves, à condi-
„ tion de ne vouloir avoir affaire avec elles
„ qu'après la consommation du *Pelerinage*.
„ 4. De flairer des parfums, des essences,
„ soit simples, comme l'Ambre, & le Musc,
„ soit composées, comme les confections,
„ & les eaux distillées, ni des fleurs non plus,
„ si ce n'est celles qui se peuvent trouver à
„ la campagne entre *Safa* & *Merve*, & les
„ parfums dont on frotte la Chapelle du *Kaa-*
„ *ba* : il est aussi défendu de flairer rien de
„ fort, quand même la senteur seroit mau-
„ vaise, & de se frotter le corps d'huile, soit
„ simple, soit de senteur. 5. De se vêtir
„ d'habits cousus de quelque sorte que ce

„ ſoit, & de mettre ſur ſoi d'autres hardes
„ que de ſimples draps, comme il a été or-
„ donné. 6. De mettre des ſouliers à ſes
„ pieds, & aucune chauſſure qui couvriroit
„ le talon. 7. D'avoir des bagues aux doigts.
„ 8. D'avoir la tête couverte, & les oreilles,
„ en quoi eſt compriſe la défenſe de ſe plon-
„ ger la tête dans l'eau en faiſant les Purifi-
„ cations, parce qu'en cet inſtant-là on au-
„ roit la tête couverte, & il ne la faut jamais
„ avoir couverte durant le tems du *Pelerina-*
„ *ge*. Obſervez que ceci ne s'entend pas pour
„ les femmes, qui doivent être voilées hors
„ du logis par une Loi perpetuelle, & ſans
„ exception. 9. De ſe ſervir de paraſol.
„ 10. De s'ôter du poil de deſſus le corps.
„ 11. De ſe couper les ongles. 12. De tuer
„ aucune vermine qui ſeroit ſur ſoi, ſoit de
„ deſſus la peau, ſoit de deſſus le linge, &
„ de la jetter (quand quelqu'un de ces petits
inſectes les mordent, ils ſe ſervent d'une
petite main d'yvoire ou d'autre matiere,
longue d'un pied, dont ils ſe frottent: il y
en a toûjours en *Orient* ſur la toilette des
femmes, & c'eſt une malpropreté en tout
tems aux hommes & aux femmes de ſe
gratter avec la main.) „ 13. De ſe frotter
„ beaucoup les yeux de *ſourmé*, (c'eſt une
ſorte de collyre.) „ 14. De ſe frotter de
„ *hanna* par ornement, (c'eſt un fard dont
on ſe frotte les mains & les pieds, pour
empêcher le halle, & l'épaiſſiſſement de la
peau.) „ 15. De ſe regarder au miroir.
„ 16. De s'arracher des dents. 17. De por-
„ ter aucunes armes, pas même un couteau.
„ 18. De ſe tirer du ſang du corps, ſoit en
„ ſe

„ se grattant, soit en se frottant les dents,
„ soit autrement. 19. De jurer par le nom
„ de Dieu sans nécessité. 20. Les femmes
„ ne doivent mettre sur elles des linges bro-
„ dez ou figurez, quand bien leur condition,
„ & leur coûtume seroient d'en mettre de
„ tels. 21. Elles ne doivent point se pre-
„ senter devant leurs maris le visage décou-
„ vert. 22. Elles doivent avoir le visage
„ couvert de telle maniere en parlant à leurs
„ maris, ou à leurs proches parens, qu'on
„ ne puisse voir au travers du voile quelle en
„ est la figure.

SIXIEME SECTION.

Comment il se faut préparer pour la Procession du Kaabé.

„ CEtte Section, qui régle les prépara-
„ tions nécessaires pour faire la *Proces-*
„ *sion* du *Kaabé*, contient deux Articles,
„ dont le premier embrasse quatre Points de
„ précepte, & le second douze Points de con-
„ seil.

„ ARTICLE I. Les quatre Points de
„ préceptes sont, 1. De se purifier si l'on est
„ souillé de quelque souillure que ce soit.
„ 2. De changer de vêtemens, c'est-à-dire,
„ qu'il en faut prendre de blancs & nets.
„ 3. D'être vêtu de la maniere qu'on a dit,
„ qu'il le faut être pour la fonction du *Pele-*
„ *rinage*. 4. D'être circoncis, car sans la
„ circoncision le *Pelerinage* est nul & vain.

„ ARTICLE II. Les douze Points con-
„ seillez sont, 1. De se purifier par un lave-

,, ment de tout le corps, pour entrer dans la
,, Maiſon de *la Mecque.* 2. De ſe frotter les
,, dents au moment qu'on va faire la *Proceſ-*
,, *ſion* avec quelque choſe de fort, comme le
,, ſel, & des poudres pour les dents, afin que
,, la bouche ne ſente pas mauvais. 3. De
,, faire la *Proceſſion* pieds nuds. 4. De por-
,, ter ſes ſouliers à la main. 5. De dire cet-
,, te *Priere* en entrant dans les Lieux ſaints:
O Dieu, certainement tu as commandé dans ton Livre, & l'as commandé à tout le monde de faire le Pelerinage, *& de venir ſe preſenter devant toi, avec une offrande en ſa main, pour en faire le Sacrifice. O Dieu, j'ai certainement la confiance d'être du nombre de ceux de qui tu as exaucé les prieres, & à qui tu as pardonné les pechez. O Dieu, accorde-moi la grace de m'appliquer toûjours à l'obſervance de tes préceptes: d'ouïr bien la voix qui vient de ta part: d'y obéir, & d'en accomplir le ſens;* (Les *Perſans* enſeignent, qu'au tems deſtiné pour le *Pelerinage* les Anges crient du haut du Ciel, *Venez faire le Pelerinage.*) *car toutes ces choſes ne ſe peuvent faire que par ton ſecours, & ton ſecours vient de ta bonté: à toi donc appartient la gloire des choſes que tu me fais faire, & de ce qu'en obſervant tes ſtatuts je deviens capable d'approcher de toi, & d'obtenir le pardon de toi. O Dieu, fais grace à Mahammed & à ſa race, & garde mon ame du feu de l'Enfer, & des lieux où l'on eſt ton ennemi & adverſaire. O Dieu très-grand.* ,, 6. De faire
,, une autre Purification pour entrer dans le
,, Parvis ſacré de la Chapelle du *Kaabé.*
,, 7. D'entrer dans ce Parvis par la porte
,, qu'on nomme des *Beni-cheibé.* 8. De s'ar-

,, rê-

Digitized by Google

„ rêter à la porte, & de dire à haute voix: *Je te saluë toi qui es Prophete* (Abraham,) *que la misericorde de Dieu & sa bénediction soient sur toi:* „ puis de faire deux pas en a- „ vant en disant: *Au nom de Dieu, & avec Dieu: j'accomplis les choses que Dieu a commandées; la paix & le salut soit sur vous tous Prophetes & Apôtres. Je te saluë ô grand Prophete de Dieu. Je te saluë ô Ibrahim l'ami de Dieu. Gloire soit à Dieu le Créateur de l'Univers.* „ 9. D'entrer dans le Parvis avec un „ cœur brisé & contrit. 10. De tourner son „ visage quand on est dedans du côté du „ *Kaabé*, & en élevant les mains au Ciel „ faire cette priere: *O Dieu, certainement je te demande dans ce sacré Lieu où je suis, premierement à l'égard de l'action presente, que tu veuilles accepter ma repentance, que tu me délivres de mes pechez, & que tu m'arraches entierement les mauvaises habitudes du cœur. Je donne gloire, & je rends graces à Dieu, à Dieu qui m'a fait arriver à la sainte Maison. O Dieu, certainement je confesse que c'est ici ta Maison, une Maison que tu as renduë le Lieu saint, agréable, & juste pour tous les humains: je confesse que tu affranchis du droit de ta justice, & délivres de la malediction de tous les pechez, tous ceux qui entrent dignement dans cette Maison, & que tu les conduis dans la voye droite & sainte. O Dieu, je suis ton serviteur, & chaque Pelerin est ton serviteur, & cette Maison est ta Maison: fais qu'en quelque lieu que je puisse être, je ne cesse point de te demander ta misericorde, ton secours, & ta protection, & me mets au nombre de ceux qui suivent tes Loix, & qui en sont les observateurs constans. O Dieu,*

j'implore de ta puissance, & de ta liberalité, ce que les pauvres te demandent, & me mets en leur rang en ta présence, au rang de ceux qui ont besoin de ton secours : mets-moi au rang de ceux qui l'obtiennent. O Dieu, ouvre-moi les portes de ta clemence, & me fais entrer avec ceux qui t'obéissent, & te servent selon ta volonté. „ 11. D'aller ensuite à la *Pierre* „ *noire*, & ayant les yeux fermement attachez „ dessus, dire ces paroles: *Loüange, honneur & gloire soit à Dieu, le Dieu qui me meine, & qui me fait la grace de le suivre. Je confesse que Dieu est exempt de tout ce qu'en disent les fausses Religions, Gloire soit à Dieu, Dieu n'est qu'un: c'est celui qui est: un Etre nécessaire, & très-grand & au dessus des Etres, qui sont tous de lui, & par lui: mets-moi au nombre de ceux qui craignent, & qui tachent de fuir le mal. Dieu est Unique & sans Compagnon, à lui est le régne & la gloire, il fait vivre & mourir: en ses mains est le bien: il a puissance sur tout. O Dieu envoye ta grace à* Mahammed *& à sa race, & à tous les Prophetes & Messagers.* „ 12. C'est qu'a- „ près avoir dit cette *Priere*, il faut baiser la „ *pierre noire*, mais si l'on n'en peut aprocher „ assez près pour la baiser à cause de la foule „ il faut porter la main à la *Pierre*, & l'ayant „ touchée porter sa main à sa bouche, & la „ baiser, & si l'on ne peut même toucher la „ *Pierre*, il faut y étendre la main & la baiser, „ puis dès que cela est fait il faut se mettre à „ faire la *Procession*.

SEP-

SEPTIEME SECTION.

De la Procession du Kaabé.

„ LE formulaire de la *Procession* du *Kaabé*, qui est la Maison de la *Mecque* contient neuf points commandez, & dix conseillez.

„ ARTICLE I. Les neuf commandez „ sont. 1. De faire la Direction d'intention „ pour cette *Procession*-là en disant: *Je fais, & execute le précepte d'aller en* Procession *autour de la Maison de la Mecque, parce qu'il est nécessaire de s'aprocher de Dieu.* „ 2. De „ faire immédiatement après la *Procession*, „ commençant à l'endroit de la *Pierre noire*. „ 3. De ne rien penser qui soit contraire à „ cette direction d'intention, ni rien faire „ qui puisse gâter la pureté corporelle dans „ laquelle on fait la *Procession*, comme une „ ventosité, ou une goûte d'urine. 4. De „ faire la *Procession* de maniere qu'on soit à „ la droite de la Maison du *Kaabé*, & que „ l'on l'ait à sa gauche. 5. De faire la *Pro-* „ *cession* par sept tours, ou à sept fois, ni „ plus ni moins. 6. De faire la *Procession* si „ loin du Parapet, qui est autour de la Cha- „ pelle du *Kaabé*, que l'on ne vienne point „ à toucher le Parapet, de quoi la raison est „ que la premiére Chapelle du *Kaaba*, c'est- „ à-dire la Chapelle où *Abraham* faisoit ses „ dévotions, étoit aussi grande que l'espa- „ ce, qui est enfermé entre le Parapet; „ ainsi la vraye Maison du *Kaabé*, se doit „ prendre pour ce qui est enclos par le Pa-

„ rapet. 7. De faire la *Procession* le corps „ droit, ferme & grave, non courbé ni bran- „ lant, & d'un pas assuré & mesuré à la fa- „ çon accoûtumée. 8. De finir le septié- „ me tour de la *Procession* justement au „ même endroit, d'où l'on a commencé „ le premier. 9. De faire une *Priere* avec „ deux *Prostrations* dans la Maison d'*Abra-* „ *ham*.

„ ARTICLE II. Suivent les dix points „ conseillez dans cette *Procession*. 1. De ne „ penser du moment qu'on a commencé la „ *Procession* à nulle autre chose que ce soit „ qu'à la *Procession* même & aux *Prieres* „ qu'il y faut dire. 2. De baiser la *Pierre* „ *noire* de la bouche, du front & de la jouë „ gauche à chaque tour qu'on fait. 3. De „ baiser pareillement les coins du *Kaabé* & „ particuliérement les deux qui regardent la „ *Perse*, & l'*Arabie*. 4. De mettre en échar- „ pe le drap ou linceul dont on a le corps „ couvert en sorte que l'épaule droite de- „ meure nuë. 5. De faire le tour à petits „ pas, par la raison de ce qui se trouve dans „ les dits des Saints : que pour chaque pas „ que font les *Pelerins* aux sept tours de la „ *Procession* du *Kaabé*, Dieu passe en comp- „ te six milles Articles de bonnes œuvres. „ 6. De faire ces sept tours le plus loin du „ Parapet du *Kaabé* qu'il se peut, parce que „ plus loin on fait la *Procession* plus il y a de „ pas, & plus le merite en est grand par con- „ séquent. 7. De marcher d'un pas qui ne „ soit ni lent, ni hâté, mais médiocre. „ 8. Qu'après que la *Procession* est achevée „ on fasse connoître ses besoins à Dieu dans

la

„ la *Priere*, & que l'on les étale devant „ lui. Le 9. de faire les Saluts, & Bénedic„tions aux Prophetes à chacun des sept tours „ lors qu'on est en présence de la Porte du „ *Kaabé*. 10. Qu'après le dernier tour on „ s'approche du Puits de *Zemzem*, & qu'on „ en tire deux Seaux: il faut boire du pre„mier seau, & du second il faut s'en verser „ sur tout le corps à commencer par la tête, „ & dire en versant l'eau sur soi. O Dieu „ rends cette eau un lavement de mon cœur „ & de mes péchez, & un reméde salutaire „ pour la santé de mon ame; après quoi on „ ira faire les deux tours entre les deux buttes „ dites *Safa* & *Merve*. "

HUITIEME SECTION.

Des tours entre Safa *&* Merve.

„ CEtte Section est divisée en deux Arti„cles dont le premier contient neuf pré„ceptes, & le second sept conseils.

„ ARTICLE I. Les neuf préceptes sont. „ 1. La Direction d'intention qu'il faut fai„re dans ces paroles: *Je forme la résolution de faire les tours commandez entre* Safa *&* Merve, *parce qu'il est nécessaire de s'approcher de Dieu.* „ 2. De faire cette direction d'in„tention au moment qu'on met le pied à „ *Safa*. 3. De l'achever en se tournant vers „ *Merve*, & en avançant le pied pour y al„ler. 4. De ne rien faire qui puisse rendre „ vaine cette *Procession*, comme d'avoir des „ pensées contraires à cette résolution, ou „ de laisser sortir quelque ordure du corps,

„ comme une ventoſité. 5. D'aller de *Safa* „ à *Merve* par le chemin ordinaire, non par „ un détour. 6. De faire les *tours* de la *Pro-* „ *ceſſion* entre *Safa* & *Merve*, de ſept en tout, „ ni plus ni moins. 7. De les faire de ſuite „ ſans s'arrêter. 8. De les faire après la „ *Proceſſion* du *Kaabé*, en même jour. 9. De „ faire ces *tours*-ci après la *Proceſſion*, & „ non devant; car ſi l'on faiſoit les *tours*, „ ou la *Proceſſion* entre *Safa*, & *Merve*, „ avant l'autre à l'entour du *Kaabé*, tou- „ tes les deux *Proceſſions* ſeroient vaines & „ nulles.

„ ARTICLE II. Les ſept choſes qu'on „ conſeille d'obſerver dans ces ſept *tours* „ ſont. 1. De ſortir par la Porte de *Safa* „ pour les aller faire. 2. D'être pur des „ grandes & petites ſouillures. 3. D'être „ net dans ſon corps & dans ſon vêtement. „ 4. De dire un nombre de Saluts & de Bé- „ nedictions ſelon le mouvement de ſa dévo- „ tion en ſe tenant debout, les hommes au „ haut de *Safa*, & les femmes au bas. „ 5. D'aller au haut de *Merve*, & d'y fai- „ re les mêmes *Prieres* qu'au haut de *Safa*. „ 6. Que ſi l'on n'a pas la force à cauſe de „ ſon âge, ou par quelque maladie de faire „ ces *Proceſſions* à pied, que l'on les faſſe à „ cheval, ou avec une autre voiture. 7. Que „ l'on n'aille pas plus vîte au commence- „ ment de la *Proceſſion* qu'à la fin, ſoit qu'on „ aille à pied ſoit qu'on aille à cheval, ex- „ cepté au milieu de l'eſpace, où il eſt con- „ venable aux hommes d'aller vîte, mais non „ pas aux femmes.

NEU-

Digitized by Google

NEUVIEME SECTION.

De ce qu'il faut faire après la Procession.

„ SAchez qu'après ces *Processions* il faut „ que le *Pelerin* se coupe & s'ôte de des„ sus le corps quelque chose qui soit dépen„ dant du corps, soit des ongles des mains „ ou des pieds, soit du poil: il suffit de cou„ per trois poils seulement, lesquels on ôte„ ra comme on voudra, ou avec des cizeaux, „ ou avec le rasoir, ou en les arrachant, ou „ avec le dépilatoire: il est permis d'en ôter „ davantage, mais il n'est pas permis d'ôter „ tout: ainsi il faut que ce ne soit ni tout le „ poil, ni moins de trois poils; il faut ob„ server ce *rite* avec intention en pensant à „ la chose, & en la voulant résolument fai„ re. Or dès qu'elle est faite le *Pelerinage* „ est censé être accompli de droit, tout ce „ qui étoit devenu illicite & interdit au *Pe*„ *lerin* entrant dans la fonction de son *Pele*„ *rinage*, comme ses habits, sa femme, des „ odeurs, le bain lui est devenu licite & per„ mis; ce n'est pas qu'il ne lui reste encore „ bien des dévotions à faire, mais parce que „ ces Dévotions ne sont pas partie de la *vi*„ *sitation* de la *Mecque*; cette *visitation*, qui „ est proprement le *Pelerinage* du *Kaabé* ne „ regardant specialement que les Lieux ren„ fermez dans le Parvis du *Kaabé*, & l'in„ tention faite pour le *Pelerinage* n'étant „ aussi que pour ce qui se doit accomplir „ dans cet espace.

Digitized by Google

SECONDE PARTIE.

Du Pelerinage du dehors de la Mecque.

„ LE formulaire du *Pelerinage*, ou de la „ *visitation* des Lieux hors de la *Mecque* „ commence aussi par la direction d'inten- „ tion, qui est la résolution ferme & distincte „ de faire ce *Pelerinage*. Il y a deux choses „ à y observer lesquelles sont de conseil & „ non de précepte. La premiére que la ré- „ solution se fasse le huitiéme jour du mois „ de *Zilhajé*. La seconde qu'elle se fasse „ dans l'enceinte de la Mecque, & s'il se „ peut sous la goutiere de la Chapelle de „ *Kaabé*, après quoi il faut aller au mont „ d'*Arafat*, & se tenir-là depuis trois heures „ après midi, jusqu'au soir: delà il faut al- „ ler au lieu appellé *Mecher el haram*, passer „ la nuit en chemin en y allant, & s'y tenir „ jusqu'à ce que le Soleil soit levé. Delà il „ faut aller à *Mena*, & y demeurer le neu- „ viéme jour du mois, qui est la fête d'*Ara-* „ *fat*. Delà il faut se rendre le lendemain, „ dixiéme jour du mois de *Zilhajé*, au mon- „ ceau de pierres nommé *gemré*: il faut jet- „ ter sept petites pierres contre ce monceau, „ puis faire le Sacrifice, car ce jour est la „ fête du Sacrifice; & le grand jour du Sa- „ crifice étant achevé, il se faut faire raser la „ tête & retourner à la *Mecque*, où l'on fe- „ ra de nouvelles *Processions*, comme aupa- „ ravant. De la *Mecque* on ira une autre- „ fois à *Mena*, où il faut passer les trois „ nuits appellées *techrik* (luisantes,) qui sont

„ les

„ les nuits onziéme, douziéme, & treiziéme du mois, & y jetter des pierres en trois „ endroits avec quoi la *visitation* des Lieux „ hors de la *Mecque* sera achevée. C'est ce „ que nous allons traiter en cinq Sections „ dont la premiére aprend à faire la visite du „ mont d'*Arafat*. La seconde aprend à faire „ celle du mont de *Mecher*. La troisiéme à „ pratiquer la Céremonie sacrée, qui est propre & speciale pour le lieu nommé *Mena*, en „ jettant sept pierres au Diable par dessus „ l'épaule, comme pour lui insulter, & pour „ lui marquer qu'on le déteste. La quatriéme Section contient la forme du *Corban* ou „ Sacrifice. La cinquiéme comment il se „ faut raser la tête ou la barbe après le Sacrifice, & pourquoi.

PREMIERE SECTION.

De la Visitation du Mont d'Arafat.

„ ARTICLE I. Sachez qu'il est commandé d'être sur le mont d'*Arafat* depuis „ trois heures du soir jusqu'à la nuit, soit „ couché, soit appuyé, soit debout, soit assis, & soit qu'on y aille à pied ou à cheval, & dans cette *visitation*, il y a six observances conseillées. 1. D'y aller le huitiéme du mois de *Zilhajé* qu'on nomme „ *Youm el tervich*; mais si une personne étant „ malade avoit peur de ne se pouvoir trouver-là le huitiéme jour, elle y peut aller le „ cinquiéme, le sixiéme, ou le septiéme. „ 2. De faire des Prieres au mont d'*Arafat*. „ 3. De se trouver de si bonne heure à *Mena*

„ qu'on

„ qu'on y puiſſe faire les trois Prieres quo-
„ tidiennes. 4. De paſſer la nuit du huitié-
„ me au neuviéme à *Mena*. 5. De retour-
„ ner de *Mena* à *Arafat*. 6. De tendre ſon
„ Pavillon au mont d'*Arafat* au lieu appellé
„ *Nemré*.

„ ARTICLE II. Sachez qu'il eſt auſſi
„ commandé, que dès qu'on eſt arrivé à *A-*
„ *rafat* il faut faire la réſolution d'y demeu-
„ rer le tems qui a été marqué, & durant
„ le ſejour qu'on fait-là, il y a diverſes ob-
„ ſervances *conſeillées* qu'il y faut pratiquer
„ juſqu'au nombre de onze. 1. Une Purifi-
„ cation de tout le corps avec Intention.
„ 2. Une Purification des parties du corps
„ qu'il faut laver avant les *Prieres*. 3. De
„ faire ſur le lieu les *Prieres* du midi, & du
„ ſoir, ſans les remettre à une autrefois.
„ 4. De ſe tenir là debout durant les *prieres*.
„ 5. D'avoir durant tout le tems que l'on eſt
„ là le viſage au *Kebla*. 6. De n'avoir l'eſprit
„ tendu à autre choſe qu'à Dieu. 7. D'être
„ à l'air dans ſon pavillon, c'eſt à dire de
„ n'être ſous rien qui empêche la vûe du Ciel.
„ 8. De rapeller le ſouvenir de ſes pechez,
„ en les comptant l'un après l'autre, & en
„ formant ſur chacun un acte de repentir.
„ 9. De faire les *prieres* pour les Fidelles, &
„ en en recommandant à Dieu tout autant
„ qu'on en connoit, & au moins quarante.
„ 10. De dire pendant qu'on eſt là, cent fois
„ l'action de grace. *Gloire ſoit à Dieu le Sei-*
„ *gneur des humains*, cent fois la Confeſſion
„ de Foi. *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu*
„ &c. cent fois la *Priere éjaculatoire*. *O Dieu*
„ *très-grand*, & cent fois la Benediction.

„ *Louan-*

„ *Louange soit à Dieu.* 11. De faire à la fin
„ de tout la priere que fit l'Imam Hossein au
„ même lieu dans son Pelerinage.

SECONDE SECTION.

De la visitation du mont de Mecher.

„ SAchez que quand le soir est venu, &
„ qu'on veut partir d'*Arafat*, il faut pre-
„ mierement faire la *priere*, & puis se mettre
„ en chemin : il le faut faire en allant le pas,
„ & non en courant, & durant tout le chemin,
„ il faut méditer, sur les plaisirs du Paradis,
„ & sur les peines de l'Enfer, en s'excitant
„ aux moyens de fuir ces peines, & quand on
„ est arrivé à *Mecher le Sacré*, il faut com-
„ mencer par la direction de l'intention, &
„ observer ensuite six choses durant tout le
„ tems qu'on demeure là, savoir 1. De fai-
„ re la *priere* avant que de donner l'ordre de
„ charger son bagage. 2. De veiller toute
„ cette *nuit-là* qui est celle du grand Sacrifi-
„ ce, s'empêchant de dormir, & s'occupant
„ à prier, & à lire l'*Alcoran*. 3. De faire à
„ l'entrée de la nuit la Purification de tout
„ le corps avec intention. 4. De se garder
„ soigneusement de toute souillure petite ou
„ grande jusqu'au lever du soleil. 5. Que si
„ c'est la premiere fois qu'on vient en *Pele-*
„ *rinage*, on aille au haut du mont dit *Hager*
„ *elharam*, & qu'on y dise les *Prieres* & les
„ Louanges à Dieu. 6. Qu'on prenne sur
„ ce mont les sept petits cailloux qu'il faut
„ jetter au lieu dit *Gemré*.

TROI-

Digitized by Google

TROISIEME SECTION.

De la Visitation de Mena.

„ SAchez que le jour étant venu, qui est le
„ jour du grand Sacrifice, il faut aller de
„ *Mecher* le Sacré à *Mena*, en prenant sa rou-
„ te par un lieu nommé *Vadi*, & quand on est
„ arrivé à *Mena*, il y faut pratiquer la Cere-
„ monie du *jet des pierres* contre un monceau
„ nommé *Gemré à Kebé* : il faut que les pier-
„ res soient de petits cailloux, au nombre de
„ sept : il les faut jetter avec l'intention di-
„ rigée, & tendue sur l'action, & sur le Mys-
„ tere de l'action ; & il les faut jetter l'une
„ après l'autre ; car si on les jettoit toutes sept
„ à la fois, cela ne seroit compté que pour
„ avoir jetté une pierre : il faut aussi que tou-
„ tes sept touchent le monceau ; qu'elles ayent
„ toutes été prises au lieu ci-dessus marqué,
„ & ne les jetter qu'après que le Soleil est le-
„ vé le jour du grand Sacrifice. C'est-là ce
„ qui est de précepte dans cette ceremonie ;
„ & ce qui est de conseil c'est d'être pur de
„ toute souillure corporelle durant l'acte de
„ cette ceremonie : de choisir sept cailloux
„ de même grosseur, & de même couleur :
„ de les laver : d'être à pied en les jettant :
„ d'avoir le visage tourné à *Gemré* & le dos
„ tourné au *Kaabé*, & de n'être pas plus pro-
„ che de dix coudées du monceau de pierres,
„ ni plus loin de quinze quand on fait le jet.

Digitized by Google

QUATRIEME SECTION.

De la forme du Corban *ou Sacrifice.*

„ SAchez qu'inceſſamment après le jet des
„ pierres à *Mena*, il y faut faire le ſacrifi-
„ ce, & voici ce qu'il eſt commandé d'y ob-
„ ſerver. Il faut que la Victime ſoit un Mou-
„ ton, ou un Bouc, ou un Bœuf, ou un
„ Chameau, il n'eſt pas permis de ſacrifier
„ d'autre bête, comme un Cheval, un Cerf
„ ou autre tel animal : il faut de plus que
„ l'hoſtie ſoit de ſept mois au moins, ſi c'eſt
„ d'un Mouton ; qu'elle ſoit d'un an au moins,
„ ſi c'eſt d'un Bouc, ou d'un Bœuf, & qu'el-
„ le ſoit de cinq ans au moins, ſi c'eſt d'un Cha-
„ meau : il faut enſuite que l'Hoſtie ſoit pu-
„ re, ſaine, entiere, ſans nul défaut, que le de-
„ vouement & l'immolation s'en faſſe par un
„ ſeul homme, non par deux : que celui qui
„ l'offre ait l'intention tendue, & dirigée ſur
„ l'action en diſant en lui-même. J'immole
„ cette victime dans le *Pelerinage* preſcrit par
„ la vraye Religion *bagtematoh*, (le *Pelerina-*
„ *ge* éloigné de dix-huit lieües de ma maiſon,)
„ parce qu'il eſt néceſſaire de s'approcher de
„ Dieu. Il eſt preſcrit de plus que ce ſoit en fai-
„ ſant cette direction d'intention, qu'on immo-
„ le l'hoſtie ; qu'on l'immole en lui coupant la
„ gorge ; qu'on l'immole ſoi-même de ſes pro-
„ pres mains, à moins d'un empêchement inſur-
„ montable, & en cas de tel empêchement,
„ il faut créer un Vicaire ou Procureur pour
„ l'immoler en ſa place, & il faut que le Vi-
„ caire ou Procureur faſſe la direction d'in-
„ ten-

„ tention comme Procureur en disant. *J'immole en la place de tel* &c. Observez bien „ ici qu'il faut toûjours faire le Sacrifice le „ jour du Sacrifice qui est le dixieme de *Zilhajé*, si on le peut; mais que s'il est impossible de le faire ce jour-là, la Loi permet „ de le faire les jours suivans. Observez aussi „ qu'il n'est permis à personne de manger plus „ qu'une partie seulement de son sacrifice, & „ qu'il faut donner le reste aux Pauvres. C'est „ là ce qui est commandé dans le Sacrifice; „ & ce qui y est conseillé, c'est 1. l'observance du sexe dans la Victime, car si c'est un „ Mouton ou un bouc il les faut prendre mâles, mais si c'est un Bœuf ou un Chameau „ il les faut prendre femelles. 2. Que l'animal paroisse bon & bien gras. 3. Qu'on „ ameine la victime du Mont d'*Arafat*. 4. Que „ si c'est un Chameau qu'on immole, on lui „ fasse lier le pied gauche au genou. 5. Que „ si on a mis un homme pour faire l'immolation en sa place, on mette s'il se peut sa „ main sur la sienne.

CINQUIEME SECTION.

Comment il se faut faire raser le poil après le Sacrifice.

„ SAchez que dès que le Sacrifice est achevé il faut s'ôter, ou se faire ôter le *poil* „ de dessus le corps, ou tout, ou en partie, en „ gardant toûjours le préalable nécessaire, & „ sans lequel toute fonction sacrée est vaine, „ qui est la direction d'intention vers cet acte „ Religieux, laquelle direction se doit faire

„ au

„ au moment qu'on ſe fait ou *raſer*, ou *cou-*
„ *per* le poil. C'eſt à l'égard des hommes de
„ ſe faire *raſer toute la tête*, & ſi l'on n'a
„ point de *poil* à la tête ni au reſte du
„ corps, il faut pourtant ſe faire paſſer le *ra-*
„ *ſoir ſur la tête*, comme ſi on en avoit &
„ ſe couper les ongles. Surquoi obſervez
„ qu'il eſt bon d'enterrer le *poil* & les ongles
„ à *Mena*, au moins trois pouces en terre.
„ C'eſt là le dernier *rite* de la *viſitation* des
„ *Lieux Saints* hors de *la Mecque*, après quoi
„ la plûpart de tout ce qui avoit été interdit
„ redevient permis, & licite, on n'a plus à
„ s'abſtenir de rien que des femmes, & des
„ odeurs, ce qui encore n'eſt pas de précepte,
„ mais de conſeil.

SIXIEME SECTION.

Du reſte du Pelerinage.

„ SAchez qu'après s'être acquitté des pré-
„ ceptes marquez ci-deſſus il faut retour-
„ ner à *la Mecque*: il faut faire de nouveau
„ la *Proceſſion* autour du *Kaaba*, & la *Prie-*
„ *re* dans le *Kaaba*: il faut faire enſuite une
„ autre *Proceſſion* entre *Safé* & *Merve*: &
„ une autre *Proceſſion* ſuivante au même lieu,
„ afin de pouvoir licitement approcher de ſa
„ femme, & ſe ſervir de parfums, & dans
„ l'intention de le faire, & après ces *Proceſ-*
„ *ſions*-là, il eſt permis de l'approcher, il eſt
„ permis de ſe ſervir d'odeurs, & rien que ce
„ ſoit n'eſt plus interdit. Obſervez qu'à cha-
„ que *Proceſſion*, il faut joindre une *priere*
„ de deux *Proſtrations*: qu'il faut faire ces
„ *Proceſſions* avec les mêmes égards que l'on

„ a eus

„ a eus en faiſant les autres. Cela étant fait
„ il faut retourner encore une fois à *Mena*,
„ & y demeurer les trois nuits ſuivantes, ſa-
„ voir la nuit du onziéme, du douzieme, &
„ du treizieme du mois de *Zilhajé*, ou toute
„ la nuit, ou partie de la nuit; car il eſt per-
„ mis de venir coucher à la *Mecque*, même
„ il eſt permis au lieu de paſſer la nuit à *Me-*
„ *na* de la paſſer à la *Mecque* en *Prie-*
„ *res*, l'un étant auſſi bon que l'autre. Or
„ il eſt commandé auſſi de refaire chacun de
„ ces trois derniers jours le *jet* de *ſept pierres*
„ à *Gemré*, & c'eſt là la fin & l'accompliſſe-
„ ment du *Pelerinage*, après quoi on peut
„ s'en retourner à ſon gré dans ſon Païs. Ob-
„ ſervez ſeulement qu'on conſeille de com-
„ mencer ſon voyage en partant de *Ména*,
„ plûtôt que de la *Mecque*.

C'eſt-là ce que j'ai recueuilli de plus conſiderable pour l'expoſition du ſymbole de la Religion des *Perſans*, je rapporterai dans la ſuite ce qui me reſte encore à dire ſur leur créance, à meſure que l'occaſion s'en preſentera. Cependant pour dire mon ſentiment en géneral ſur cette fauſſe *Religion* que j'ai aſſez apriſe, & que j'ai vû exercer en divers Païs dix-ſept ans durant, je remarquerai deux choſes. La premiere, qu'elle me ſemble avoir été finement compoſée : on a d'abord pris garde que les notions d'un premier Etre, & d'une autre vie s'accommodaſſent aux Principes de la Philoſophie qui avoit le plus de cours parmi les *Arabes*. On a choiſi dans les Cultes des *Juifs*, & des *Chrêtiens*, ce qui ſeroit le plus facile à obſerver aux Peuples *Orientaux*, pour qui cette *Religion* ſe faiſoit.
On

On a pris dans l'Idolatrie même, ce qu'elle pouvoit avoir de ſpécieux, & l'on a formé de tout cela cette Religion *Mahometane*, qui a toute l'apparence exterieure de ſainteté, toute l'auſterité & la pureté corporelle que la ſuperſtition, & l'humeur hypocrite des hommes affecte ſi fort; ſur tout lors que la chair a ſon compte comme elle l'a dans le *Mahometiſme* ſur la plus chere volupté des Païs chauds, qui eſt l'uſage des femmes. La ſeconde choſe que je remarquerai c'eſt que cette *Religion* a réüſſi merveilleuſement, étant très-exactement ſuivie; l'efficace d'erreur dont Dieu a ſi fortement menacé les inventions humaines, n'a été nulle part ſi active, & ſi étenduë que dans cette pernicieuſe créance: La fonction de la *Priere* s'y exerce avec un reſpect & une dévotion incomparable, & toûjours nouvelle, à laquelle on ne voit aſſûrément rien de pareil, ni parmi les Chrétiens, ni dans les autres *Religions*. Il en eſt de même du Jeûne, & de la Purification legale, quoi que ces trois articles comprenent bien deux mille points qui ſont d'obligation, & une fois autant de points qui ſont de conſeil, leſquels le peuple dévot garde cependant auſſi exactement que les autres. Les Recueuils qu'on a faits des Dogmes de conſeil de toute la *Religion Perſane* vont à un nombre incroyable: les moins étendus contenant plus de dix mille préceptes. Jugez s'il eſt ſeulement poſſible de les apprendre.

Mais j'ai fait une autre obſervation dans mes longs Voyages, c'eſt que les plus mauvaiſes *Religions* ſont également les plus auſteres & les mieux ſervies. Il n'y en a pas de pire

pire que celle des *Indiens* Idolatres, car ils n'ont point de vraie notion de Dieu Créateur du Ciel & de la Terre, & ils servent les Idoles; cependant il n'y a nulle *Religion* qui prescrive de pareilles macerations, ni qui inspire un semblable zele; car pour ce qui est des macerations, celles des *Indiens* sont incroyables, & comme inconcevables. Des sectes entieres s'abstiennent toute la vie de tout ce qui est vivant, & de tout ce qui vient d'un animal vivant, comme ils parlent: c'est à-dire de chair, de poisson, d'œufs, de lait, de beurre, & de fromage: parmi leurs Anachorettes les uns vont nuds toute leur vie, les autres sont des trois mois sans parler, d'autres sont des semaines entieres sans avaler que de l'eau, d'autres se tiennent plusieurs heures de suite dans des postures que nous aurions peine à faire, & après encore des jours, & des mois: d'autres se tiennent des années à l'air, & sans bouger d'une place, comme les anciens Stylites; & pour comble leur zele les porte à se brûler vifs gayement de tous âges, & de tous sexes, comme font les femmes, depuis le fleuve *Indus* jusqu'aux extrémitez de la *Chine*, & du *Japon* quand leur mari meurt, encore qu'elles n'eussent couché qu'une nuit avec lui, & comme font les domestiques des Grands à leur mort, dans les lieux où l'Idolatrie est dominante. De tout tems les hommes se sont rendus esclaves, & Idolatres de leurs fantaisies: ils gardent fort religieusement leurs cultes corporels, parce que ce sont leurs Institutions propres; mais on ne sauroit les mettre au service d'esprit & de verité que le vrai Dieu commande, & qui est

eſt le ſeul qu'un homme raiſonnable puiſſe penſer être agréable à la Divinité. Je rends toûjours graces à Dieu lors que j'aſſiſte au ſervice des Chrétiens Réformez en penſant à la vanité des fauſſes Religions, & à la miſere de ceux qui les profeſſent, aſſujettis comme ils ſont à des *Pelerinages* longs & dangereux, à des *Jeûnes* forcez, à des *macerations* inſupportables, à des *Prieres* faites par compte ſur des Chapelets, à ſe laver d'eau à toute heure; au lieu de la vraye *Religion*, qui conſiſte ſans doute dans l'exercice de la juſtice, & de la béneficence, & *à ſe garder pur des ſouillures du monde*, ſelon les termes d'un Apôtre. J'ai penſé ſouvent en liſant les vies des premiers Hermites Chrétiens, & leurs macerations, qu'ils les avoient priſes des Idolatres, comme les *Mahometans* les ont priſes de ces Hermites.

Après avoir ainſi repreſenté la *Religion des Perſans*, il ne me reſte plus qu'à parler de leurs *Fêtes*, dont leur Symbole ne fait aucune mention. J'en traiterai d'abord en général, & enſuite de quelques-unes en particulier.

Les Fêtes des *Perſans* ſont de deux ſortes, Civiles, & Religieuſes. Les Fêtes Civiles ſont celles qui marquent le tems & le changement des ſaiſons, comme la Fête du nouvel An, celle du chant du Roſſignol, qui arrive au commencement du Printems; & les Fêtes Religieuſes ſont les jours conſacrez à célebrer la Naiſſance & la Mort des Prophetes & des Saints, les principaux Myſtéres de la Foi, & pluſieurs Evenemens mémorables dans la *Religion*; mais il faut obſerver que preſque toutes ces Fêtes, tant Civiles, que Sacrées, ne ſont point chommées du tout, il n'eſt même commandé de chommer

aucune Fête, ni aucun jour, à peine de péché: l'obſervance n'en eſt que de *conſeil*, & encore que juſqu'à midi ſeulement, & tous les Théologiens *Perſans* enſeignent unanimément qu'il n'y a point de mal à travailler les Fêtes; mais comme le peuple eſt par tout enclin à l'oiſiveté, & à la ſuperſtition, & qu'il faut auſſi donner du repos & de la recréation au corps humain, on prend pour cela le tems des principales Fêtes de l'année, ſoit civiles, comme la Fête du nouvel An, qui dure près d'une ſemaine, ſoit ſacrées, comme celle du Sacrifice d'*Abraham*, qui ne dure qu'un jour; celle de la fin du Jeûne, qui en dure quatre ou cinq, & celle du Martyre des Fils d'*Aly*, qui dure dix jours: pour toutes les autres Fêtes, on ne s'en apperçoit pas à la ville, les boutiques ſont ouvertes à l'accoûtumée: on peut juger de là qu'il faut toûjours avoir l'Almanach à la main, pour ſavoir quand il eſt Fête, & que cela ne ſe voit point aux boutiques ni à d'autres marques publiques.

Outre les Fêtes que la Religion *Mahometane* a inſtituées, elle a ſon jour de repos, comme la *Religion Moſaique*, & la *Religion Chrétienne*; c'eſt le Vendredi; mais le repos n'y eſt non plus d'obligation que les jours de Fêtes: ce qu'il eſt preſcrit de garder ce jour-là, c'eſt d'aſſiſter à la *Priere publique*, laquelle doit être faite entre neuf heures & midi, & qui dure demie heure; mais comme les *Perſans* pour la plûpart tiennent qu'il n'y a qu'un *Imam* ou Vicaire univerſel, qui ait droit d'en faire la fonction, & qu'aujourdhui il n'y a point d'*Imam*, ils croyent qu'on n'eſt point obligé d'aller à la *Moſquée* le Vendredi,
quoi

quoi qu'il ſoit bon & pieux de le faire, de maniere qu'il n'y a plus rien que de moral, ou de politique, dans l'obſervance de ce jour-là: les gens de mêtier ferment les boutiques après midi pour s'aller promener, mais les grandes boutiques ſont fermées tout le jour: les Tribunaux ſont vacans, & les affaires ſont communément ſurciſes, non pas qu'on en faſſe aucun ſcrupule le Vendredi plus qu'un autre jour, & qu'on n'en faſſe tout de même lors qu'on en a de preſſées; mais c'eſt qu'on prend ce jour-là, comme je l'ai dit, pour ſe repoſer & pour ſe divertir. Le Vendredi eſt auſſi dans toute la *Perſe* le jour du marché public, à cauſe que le monde a plus de loiſir de ſe pourvoir des choſes néceſſaires pour les commoditez de la vie. Il faut obſerver à l'égard de ces commoditez, que pour ce qui eſt des alimens de toutes ſortes, les Marchands qui les débitent, comme les Epiciers, & ceux qui les aprêtent, comme les Boulangers, ne ferment leurs boutiques aucun jour de l'année; avec tout cela on ne laiſſe pas de donner communément une partie du jour à la dévotion: le peuple va aux *Moſquées*: pluſieurs perſonnes éminentes y vont auſſi, & tous ceux qui ne tiennent pas qu'il n'y a qu'un *Imam* qui puiſſe y officier. On prêche aux principales, dans toutes les grandes villes: j'y ai été pluſieurs fois à *Iſpahan*: j'en ſortois aſſez ſatisfait quand le ſujet étoit de morale. Leur Droit Canon porte, touchant l'inſtitution de ce jour-là, que nul n'eſt obligé à chommer le Vendredi, s'il n'eſt mâle âgé de vingt ans, ou au deſſus, de ſain entendement, & de condition libre, *Mahometan*

Digitized by Google

de *Religion*, habitué dans un lieu où il y ait quarante hommes au moins qui ayent tous ces mêmes qualitez. C'eſt de cette maniere que les *Perſans* obſervent les jours que la *Religion* a conſacrez ; cependant on ne laiſſe pas de dire par maniere de proverbe parmi les autres *Mahometans*, il garde les Fêtes comme un *Perſan*.

Ils appellent le Vendredi *Rous juma*, c'eſt-à-dire, le jour de l'aſſemblée, de *Jamé*, qui veut dire, *amas*, *collection*, parce que c'eſt le jour deſtiné à s'aſſembler dans les *Moſquées* : les Auteurs *Perſans* ſont fort partagez ſur la raiſon de la conſécration de ce jour, pour jour de repos : les uns alleguent premierement l'exemple de *Mahammed*, qui gardoit ce jour-là, diſent-ils, en faiſant une Priere ſolemnelle avec tout le peuple, & un Sermon à la fin : & ſecondement le précepte des *Imams*, qui prenant Loi de l'exemple de *Mahammed*, crurent qu'il falloit garder le jour qu'il avoit choiſi pour les aſſemblées publiques. D'autres alleguent le grand miracle de *Joſué*, lequel arriva un Vendredi, ils affirment qu'il arrêta le Soleil une heure & demie dans ſa courſe : d'autres diſent que la raiſon du choix de ce jour parmi les autres, c'eſt parce que le jour du Jugement, qui ſera le repos de toute la terre, doit arriver un Vendredi. Il y a des Docteurs qui enſeignent que c'eſt parce que *Mahammed* & *Aly* nâquirent ce jour-là, ſelon l'opinion de la plûpart des Chronologiſtes : d'autres croyent que le Vendredi eſt devenu un jour Sacré, ſur ce que *Mahammed* s'enfuit de *la Mecque* un Vendredi; parce que comme les *Mahometans* comptent de ce jour-là la naiſſance de leur *Religion*,

gion, auſſi bien que le commencement de leur Epoque, les premiers Succeſſeurs de *Mahammed* trouverent à propos pour le rendre plus mémorable, & plus cher, d'en faire un jour ſolemnel. D'autres Auteurs ſavans raportent que les *Arabes*, à qui *Mahammed* annonça ſa Doctrine, obſervoient de tout tems le Vendredi, avec pluſieurs autres Peuples d'alentour, par dévotion à *Aſtarté*, ou *Venus*, que ces Peuples ſervoient plus dévotement qu'aucune autre fauſſe Divinité ; parce que c'eſt la plus belle des *ſept Planetes*, & l'Aſtre qui rend le plus de lumiere en l'abſence du Soleil & de la Lune, & que *Mahammed*, voyant le fort attachement qu'ils avoient à ce jour-là, leur permit de le garder, ſe contentant d'en changer l'uſage : il y a aſſez de reſtes de l'Idolatrie des *Arabes* dans la *Religion Mahometane*, pour faire recevoir cette origine. Enfin, quelques Auteurs aſſurent, que c'eſt uniquement pour diſtinguer les *Mahometans* des *Juifs*, & des *Chrétiens*, qu'on leur a donné le Vendredi pour jour de repos, & cette raiſon comme elle eſt la plus ſimple, a auſſi le plus de vraiſemblance.

Les *Perſans* donnent de grands éloges au Vendredi : ils l'appellent le plus excellent des jours : le jour de miſericorde & de grace : & ils ajoûtent que Dieu l'a fait propre & particulier à leur *Religion*, qui a été la ſeule qui ait chommé ce jour-là.

Pour venir à préſent à la Fête de *Fetre*, c'eſt une Fête immobile, comme toutes les autres de la *Religion Mahometane*, tombant toûjours au ſecond jour du mois de *Chaval*, qui eſt le mois qui ſuit celui du Jeûne. Il

Digitized by Google

faut obſerver qu'au compte de la Lune le ſecond jour du mois eſt réellement le premier jour du mois ; mais c'eſt qu'ils attendent à compter le mois qu'ils ayent vû la Lune, & comme on ne la voit que le ſoir, ils comptent le jour qui le ſuit pour le premier jour du mois, parce que le premier jour eſt le jour qu'elle a paru. Les *Turcs* appellent cette Fête *Behuc bairam*, c'eſt-à-dire, *la grande Fête*, pour la diſtinguer de la Fête du Sacrifice d'*Abraham*, qu'ils appellent *Bairam koutchec*, *la petite Fête* ; n'ayant que ces deux Fêtes-là d'obſervées dans leur *Religion* comme Fêtes ſacrées. Quoi qu'il y en ait pluſieurs autres marquées dans leur *Rituel*, qu'ils appellent toutes *Bayram*, pareillement, mot qui ſignifie *le jour de Dieu*, étant compoſé de *Bay*, terme de la Langue *Tartare*, qui veut dire *jour*, & de celui de *Ram*, qui eſt le nom que tous les *Gentils* des *Indes* donnent à Dieu, comme faiſoient tous les anciens Idolatres de l'*Orient*, & notamment les Peuples de *Syrie*, qui l'avoient apparemment tiré des *Indiens*. Pluſieurs Relations que nous avons de l'*Orient*, l'appellent *la Pâque des Mahometans*, parce qu'elle ſuit leur Jeûne, comme la Pâque des Chrétiens ſuit leur Carême ; mais ces ſortes de comparaiſons me paroiſſent des prophanations à éviter.

Le mot de *Fetre* ou *Feter*, que les *Perſans* ont donné à cette Fête, ſignifie *rupture*, ou *coupure*, parce qu'elle rompt le Jeûne. J'ai obſervé au Chapitre de l'Aumône, que cette Fête eſt le jour du Tribut capital, que tout homme *Mahometan* doit payer, conſiſtant en quatre livres & demi de bled, ou la valeur en argent, qu'il faut donner aux pauvres : on

paye

Digitized by Google

paye le Tribut ce jour-là, afin qu'il n'y ait perſonne qui n'ait dequoi ſe ſubſtanter largement, & faire Fête. Les *Perſans* paſſent cette journée en feſtins, pour ſe récompenſer de la rude abſtinence du mois paſſé: les *Artiſans* la chomment, & les jours ſuivans au nombre de cinq ou ſix, chacun à ſa volonté: on n'entend par tout qu'Inſtrumens de Muſique: les boutiques ouvertes ſont parées: & on voit en tous lieux les marques d'une joye publique, où chacun prend part. On ſe fait auſſi des préſens mutuels les jours de cette Fête, & l'on s'entreviſite. Les Grands ſe tiennent au logis durant les trois premiers jours, à recevoir les civilitez, & à traiter ceux qui viennent aux heures du repas: les jours ſuivans ils vont rendre les viſites.

Le 16. les *Armeniens* célebrent la fête qu'ils appellent *Cachachouran*, mot demi *Armenien* & demi *Perſan*, qui ſignifie le Baptême de la Croix. Je fais mention de cette fête, parce que les *Perſans* y aſſiſtent en foule par tout où elle ſe ſolemniſe, & parce qu'ils la ſolemniſent eux-mêmes, & qu'ils la marquent dans leurs Almanachs: quelques uns de leurs Critiques prétendent, que c'eſt en imitation d'une fête des *Guebres*, qui ſont les reſtes des anciens *Perſes*, laquelle s'appelloit *Abhirkan*, c'eſt-à-dire, *la fête de l'eau luſtrale*. Les *Armeniens* m'avoient invité à la céremonie. Voici comme elle ſe fit. On la célebre dans le Monaſtere de *Joulfa*, qui eſt la Colonie des *Armeniens*, où l'Evêque demeure avec douze à quatorze *Vertabiets*, ou Moines de l'Ordre de Saint Baſile, d'entre leſquels les Evêques ſont toûjours choiſis:

il y a dans la Cour du Monaſtere au devant de l'Egliſe un reſervoir, ou baſſin d'eau, quarré creux de cinq pieds, & de huit à neuf de diametre. On avoit poſé au milieu ſur un trepied haut de vingt pouces au deſſus de la ſurface, une fort grande chaudiere pleine d'eau: l'Evêque après avoir célebré le ſervice dans l'Egliſe, étant revêtu de ſes ornemens Pontificaux, ſuivi des Moines du Couvent, & de pluſieurs autres Eccleſiaſtiques revêtus des habits avec leſquels ils officient, & précedé de la Croix, de pluſieurs Bannieres, de pluſieurs Torches, vint faire trois fois le tour du Baſſin, chantant & toute ſa ſuite auſſi, mais aſſez bas & ſans accord. Les Eccleſiaſtiques qui le ſuivoient, tenoient les uns de petites Croix à la main, d'autres des Livres, d'autres des Baſſins de lotton, qui ſont des Inſtrumens pour la Muſique dont on touche l'un contre l'autre. Après cette *Proceſſion* de trois tours, l'Evêque ſe mit dans ſa Chaire qui étoit poſée ſur le bord du baſſin, & vis à vis de la porte de l'Egliſe: il y demeura aſſurément deux groſſes heures à lire, & à chanter à diverſes repriſes, après quoi il ſe leva, il approcha de la Chaudiere, il trempa, & retrempa pluſieurs fois dedans une Croix d'argent qu'il tenoit à la main, puis à la fin après une brieve oraiſon, qu'il fit d'une voix plus élevée que le reſte, il trempa encore la Croix dans la Chaudiere, & puis les *Armeniens* qui étoient-là autour, au nombre de plus de deux cens, ſe jetterent deſſus, les uns pour s'y laver le viſage ou les mains, les autres pour y tremper leurs mouchoirs, d'autres pour en emporter: ils ſe mirent

Digitized by Google

rent à s'en jetter les uns aux autres, comme pour s'asperger, & enfin ils renverserent la Chaudiere, & c'est où la joye & les cris redoublerent. Ce fut la fin de la Fête, & quoi qu'elle fût achevée dès huit heures, il y avoit un grand concours de peuple *Persan*, gens de qualité & autres poussez de curiosité, & de l'esperance de se divertir : ils ne furent pas trompez, & ils s'en retournerent plus divertis, que nous autres Chrétiens ne fumes édifiez. Effectivement on diroit que c'est une *mommerie* qu'on jouë, on n'y a point d'attention, chacun va & vient durant la célebration, je parle des *Armeniens*. L'Office avoit commencé dès quatre heures du matin, tant afin que cela n'empêchât pas le peuple d'aller à son travail, que pour empêcher le concours des *Persans*. Ce Baptême de la Croix se fait dans toutes les Eglises *Armeniennes*, mais avant le jour aussi : on l'administre quelquefois sur le bord de la Riviere ou des Etangs, ou des Ruisseaux, quand il ne fait pas trop froid. Le peuple s'imagine que le Baptême des Enfans, n'est pas plus nécessaire, que de baptiser la Croix, & de s'asperger de l'eau où elle a été ainsi baptisée. J'ai vû le Roi de *Perse* assister à une de ces céremonies qu'il fit célebrer sur le bord de la Riviere, où il y eut bien des gens renversez. Les *Armeniens* en font une autre presque toute semblable au cœur de l'Eté, qu'ils appellent *Vastavar*, c'est celle que nous appellons la Transfiguration. Ils se jettent les uns aux autres dans l'Eglise, & dans toutes les maisons des eaux de rose & d'autres fleurs en mémoire, disent-ils, que dans cette fête les trois Apôtres qui étoient avec

T 5 nôtre

nôtre Seigneur ſur le *Thabor* étant comme pâmez & hors d'eux-mêmes de ce qu'ils voyoient, on leur jetta de l'eau ſur le viſage pour les faire revenir. Les *Perſans* durant tout ce jour-là ſe jettent auſſi des eaux de ſenteur l'un à l'autre, en imitation ou en dériſion de cette fête qu'ils appellent *abpachan*, c'eſt-à-dire, *épanchement d'eau*. J'obſerverai ici que les *Mahometans* appellent le Baptême des Chrétiens *Sebgae*, teinture, parce qu'il ſe fait par immerſion, ou plongement. Vous pouvez juger à cela qu'ils ne connoiſſent pas celui d'aſperſion, le ſeul en uſage en nôtre *Occident*.

Le 17. étoit la Fête appellée *Caſai ohud*, c'eſt-à-dire *la Bataille d'Ohud*, qui eſt une Montagne à une lieuë de *Medine*, proche laquelle cette bataille ſe donna. C'étoit entre *Mahammed*, & les *Coreiſtes* ſes Parens, c'eſt-à-dire la Tribu dont il étoit natif; & cette bataille fut, dit-on, la derniere qui ſe livra entr'eux. L'armée de *Mahammed* eut d'abord du pire, & fut battue & miſe en fuite, lui-même fut bleſſé d'un coup de pierre à la bouche qui lui caſſa les quatre dents de devant, & le jetta à bas de cheval: des Hiſtoires *Arabes* portent de plus qu'il reçut un coup de flêche au bras, & un coup d'épée au viſage: ſes gens ayant fui, & l'ayant abandonné il ſe cacha parmi les morts, & ſe garantit ainſi d'être pris; cependant *Aly* ſon *Gendre* étant ſurvenu avec deux mille hommes frais fit tourner face aux fuyards, & chargea ſi vigoureuſement les vainqueurs qu'il les tourna en fuite, & en défit la plus grande partie.

Les *Perſans* font auſſi mémoire ce jour-là de la mort de *Hamſé* fils d'*Abdel Moutaleb* Oncle

Digitized by Google

cle de *Mahammed* par sa Mere, qui fut tué à cette bataille. Le Martyrologe *Persan* rapporte que *Hend* femme de *Mahuvié* & Mere de *Yezid*, qui furent depuis *Caliphes* & Successeurs de *Mahammed*, & qui tinrent le siege de l'Empire à *Damas*, *Bagdad* n'étant pas encore fondée : que cette *Hend*, dis-je, ayant conçû une extrême haine contre ce *Hamsé*, parce qu'il avoit tué de sa main deux de ses plus proches parens dans les combats qui s'étoient donnez entre *Mahammed*, & eux, elle avoit promis de grandes récompenses à quiconque le lui ameneroit mort ou vif; que ces promesses ayant animé plusieurs braves *Hamzé* fut tué à la bataille, & que son corps ayant été porté à la Reine *Hend*, elle le fit mettre en soixante douze quartiers, qu'elle envoya à ses proches parens, & elle en mangea le cœur.

Le 20. on eut nouvelle qu'une Caravanne, qui venoit de *Smirne* à *Tauris*, avoit été volée le mois d'Octobre dernier proche d'*Arzerum* en la basse *Armenie*, & que le dommage que les *Armeniens* de *Perse* y souffroient, étoit de deux cens mille écus. On n'oublie aucun soin en *Turquie* pour exterminer les voleurs, mais l'on n'en sauroit venir entierement à bout : il y en a toûjours dans toutes les Provinces. Ce qui les entretient le plus à mon avis, c'est la facilité qu'ils trouvent à voler les Caravannes, & le riche & incroyable butin qu'ils y font. Les Caravannes de *Turquie* sont quelquefois si grosses qu'il y a douze ou quinze cents hommes capables de combattre; cependant cinquante Voleurs mettent souvent en déroute la Caravanne, dont la plûpart des gens sont *Armeniens*, gens sans coura-

ge,

ge, qui crient merci à la vûe d'une épée nûe: ils portent presque tous des armes à feu, mais de vingt il n'y en a pas deux d'ordinaire en état de servir, ainsi lors qu'ils sont attaquez, chacun fuit sans reconnoître le nombre des Voleurs ni leur disposition; d'ailleurs comme les Caravanes sont de longues files, qui occupent quelquefois trois à quatre miles de chemin, où chacun se tient auprès de ses Chameaux & de son bagage, ne songeant qu'à soi, au lieu de courir à l'endroit attaqué, il n'est pas plus mal aisé de voler les Caravannes, qu'une troupe de cinquante personnes. Les *Turcs* qui se trouvent dans les Caravannes ne fuyent pas comme les autres, ils font ferme d'ordinaire & se battent; c'est ce qui fait que les Caravannes sont beaucoup plus assûrées, où le nombre des *Turcs* excede celui des *Armeniens*.

Le 21. étoit la Fête nommée *Chec-el-Camer*, c'est-à-dire, la coupure de la Lune, qui est un des principaux miracles que les *Mahometans* attribuent à leur faux Prophete. L'Histoire de sa vie est pleine de ces sortes de Miracles, à la mémoire de plusieurs desquels on a consacré des jours pour en celebrer la merveille: je ne veux rapporter dans ce Journal que ceux dont le *Rituel*, & les Calendriers *Persans* font mention, reservant les autres pour l'Histoire de sa vie, & pour n'en pas faire à deux fois je m'en vais les rapporter de suite, comme ils sont couchez dans les *Legendes Persanes*.

Elles rapportent ainsi celui de la *coupure de la Lune*. Les *Coreistes Idolatres* députerent un jour trente des principaux d'entr'eux à *Mahammed*, pour lui dire que s'il étoit vrai qu'il fût *Prophete* envoyé de Dieu, comme il prê-

choit,

choit, il operât quelque grand Miracle qui fût suffisant pour les convaincre de sa Mission, & qu'ils le reconnoitroient. *Mahammed* agréa leur proposition, il leur dit d'attendre que la *Lune* fût pleine, & ce jour-là il les mena à la Campagne, & leur ayant dit de regarder au Ciel, il leva la main, & d'un mouvement de ses deux doigts il coupa la *Lune* en deux pieces, dont l'une descendit doucement à terre, passa par dedans la manche de *Mahammed*, & remonta à sa Sphere où elle se rejoignit à l'autre moitié.

La Revelation du Scorpion. *Mahammed* étant à la guerre prêt de donner combat, un valet de chambre, qui avoit été gagné par les Ennemis pour l'empoisonner, avoit mis un *Scorpion* dans une de ses bottes, pensant qu'il en seroit piqué, & qu'il en mourroit: comme il prenoit la botte pour la mettre, il eut revelation du fait, & sans s'émouvoir, il la secoua & fit tomber le *Scorpion* : il ordonna à même tems à ses gens de ne mettre jamais la botte ni des souliers sans les secoüer, & c'est delà, disent les *Persans*, qu'est venuë la coutume qu'ils ont, de ne mettre jamais leurs bottes ou leurs souliers sans les secouer auparavant : ils ont effectivement cette coutume, & lors qu'un valet donne les souliers à son Maitre, il les renverse premierement en sa presence sur le talon.

Le Miracle des Serpens. Un Païsan des environs de *Medine* avoit plusieurs *Serpens* dans son Jardin, grands & furieux, presque autant que ceux des *Indes*, qui dévorent des Cerfs, & des personnes entieres : il ne pouvoit quoi qu'il fit en délivrer son Jardin. Un jour qu'un
de

de ses petits Enfans avoit été tuë par un de ces *Serpens*, le pauvre Jardinier alla plein de douleur, & de desespoir se jetter aux pieds de *Mahammed* pour implorer son secours. *Mahammed* se transporta sur le Lieu, & commanda aux *Serpens* de ne plus nuire à la famille du Jardinier. L'ordre, disent-ils, fut si efficace, qu'on vit dans la suite que lors qu'un *Serpent* en approchoit, la bouche & les dents lui étoient miraculeusement fermées, si fort que l'air même n'en pouvoit sortir.

La guerison du Soldat d'Ohud. On a parlé de la bataille d'Ohud : un *Soldat* de *Mahammed* nommé *Katar*, fort estimé, & fort cheri, y reçut un coup de massuë au front, dont les deux yeux lui sortoient de la tête. *Mahammed* en ayant été averti, le fit apporter, le toucha, & le guerit.

La Resurrection de la Fille. *Mahammed* allant de *la Mecque* à *Medine*, passa devant un Camp de Pasteurs dressé sur le grand chemin. Le Chef de leur Troupe avoit perdu sa Femme quatre jours auparavant, & sa *fille* venoit aussi de rendre l'ame. *Mahammed* apprit sa douleur, & l'alla voir pour le consoler. Ce Pasteur lui dit, *O Prophete de Dieu je recevrois de la consolation, si j'avois quelqu'un de qui je pusse recevoir du secours.* *Mahammed* étant touché de son angoisse ressuscita sa *fille*.

Le Miracle de l'eau sortie du Rocher. Ce fut quelques jours avant la bataille de *Leffen* que ce Miracle arriva, l'armée de *Mahammed* ayant été resserrée par celle des *Coreistes* dans un Païs montagneux où il n'y avoit point d'*Eau*, & étant prête à perir de soif, il frapa un *Rocher*, & en même tems il en sortit de l'*eau* par sept endroits.

Digitized by Google

Le Miracle du Chameau. L'Hiſtoire en eſt aſſez plaiſante. Un Marchand d'huile des plus riches habitans de Medine entretenoit toûjours pluſieurs *Chameaux* pour ſes moulins d'huile. Il faut ſavoir, que dans les Païs chauds de l'*Orient*, il n'y a point d'olives, & que c'eſt de graines fort dures qu'on tire l'huile en les faiſant moudre entre deux meules d'une extraordinaire grandeur. Or quand l'âge & le travail avoient uſé quelque *Chameau*, tellement qu'il n'étoit plus bon à rien, l'Huilier l'envoyoit à la Campagne où on l'abandonnoit. Il arriva qu'un *Chameau* qui avoit été ainſi mené dans un Champ fort aride durant l'hyver, revint à la ville, alla trouver *Mahammed*, & ſe plaignit à lui de l'injuſtice & de la cruauté de ſon Maître. *Mahammed* fit venir l'Huilier, le reprimanda fort, & lui ordonna qu'à l'avenir il nourriroit juſqu'à la mort les *Chameaux* qu'il auroit uſé à ſes Moulins.

Le Miracle du Lezard, dont le conte eſt preſque la même choſe que celui qu'on vient de rapporter.

Le Miracle de la Biche & du Loup. Voici encore une Hiſtoire comme les précedentes & auſſi propre à ſervir d'appendice aux Fables d'Eſope : un *Loup* ſerrant une *Biche* de fort près parmi des ronces dont elle ne pouvoit échaper (c'étoit un *Loup* comme ceux de *Mingrelie* qui mangent les Bœufs & les Chevaux) *Mahammed* vint à paſſer: la *Biche* l'apperçut de loin & ſe mit à crier. *O Prophete de Dieu accordez moi vôtre Protection*; *Mahammed* s'approcha du lieu d'où venoit la voix: La *Biche* le ſupplie de ne pas permettre qu'elle ſoit dévorée du *Loup*. Le *Loup* répond que le Prophete

phete ne pouvoit pas l'en empêcher, étant juste que l'ayant long-tems poursuivie, pressé d'une extrême faim, comme n'ayant mangé de trois jours il la dévorât. *Mahammed* prononça là-dessus au contentement de tous deux, disant au *Loup* de courir vers un Lieu qu'il lui montra & qu'il y trouveroit une meilleure proye. Le *Loup* obéït, & la *Biche* se mit à suivre *Mahammed.*

Le Miracle de l'Enfant. Ils content qu'au dernier Pelerinage, que *Mahammed* fit à la *Mecque* peu avant sa mort, toute la ville de *Medine* étant sortie pour l'accompagner, & pour lui souhaiter un bon voyage, un *Enfant* à la mamelle qui n'avoit pas cinq mois lui cria ; *Adieu homme Saint, vrai Prophete de Dieu revenez heureusement.*

L'Enfantement de la Pierre. Cet *enfantement* est aussi surprenant que celui de la Montagne dans la Fable, un pauvre homme ayant perdu un seul *Chameau* qu'il avoit, faisoit des cris & des complaintes étranges. *Mahammed* passa par-là : Il eut pitié du malheur de ce pauvre homme : il toucha une *pierre*, & à l'instant on en vit sortir un *Chameau* qu'il donna à cet affligé.

Ce sont là les prétendus Miracles de Mahammed, dont la commémoration est instituée, & qui ont chacun un jour assigné pour les celebrer. Ces jours ont Titre de Fête, mais comme personne ne les garde, il n'y a que les Savans, & les Dévôts qui y prennent garde, les uns par curiosité, les autre pour lire certaines prieres particulieres, que la Tradition prétend avoir été composées par les *Imams*, pour les dire ces jours-là.

Fin du septiéme Tome.

Digitized

VOYAGES
DE
Mr. LE CHEVALIER CHARDIN,
EN PERSE,
ET AUTRES LIEUX
DE L'ORIENT.
TOME HUITIEME,

Contenant une Description particuliere de la Ville d'*Isspahan*, capitale de *Perse*.

Enrichi d'un grand nombre de belles Figures en Taille-douce, représentant les Antiquitez & les Choses remarquables du Païs.

A AMSTERDAM,
Chez JEAN LOUIS DE LORME.
MDCCXI.

Digitized by Google

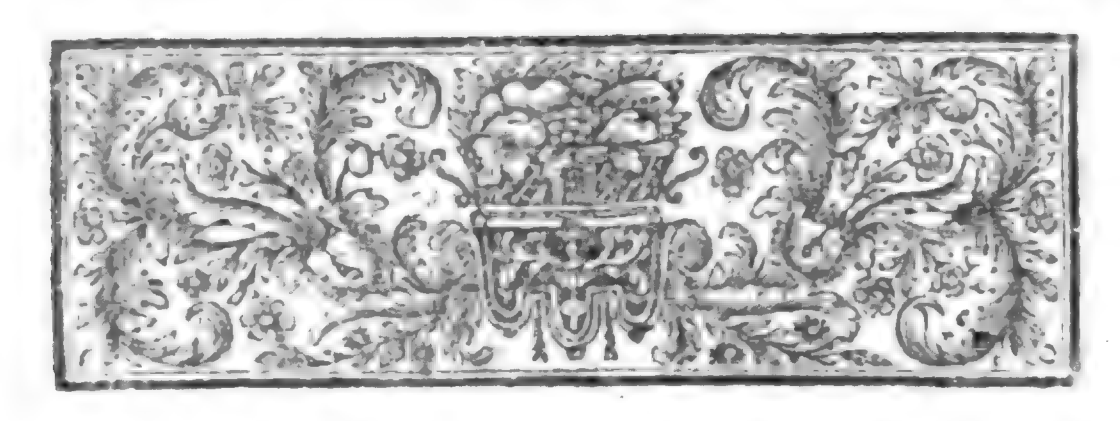

VOYAGES DE MONSIEUR LE CHEVALIER CHARDIN,

Contenant

Une Deſcription particuliere de la Ville d'*Iſpahan*, capitale de *Perſe*.

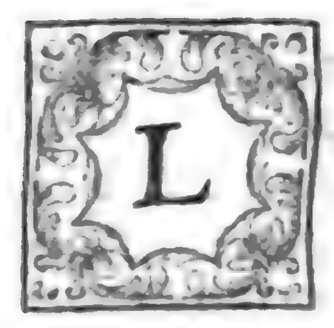

LA Ville d'*Iſpahan*, en y comprenant les Fauxbourgs, eſt une des plus grandes villes du monde, & n'a pas moins de douze lieuës, ou vint-quatre milles de tour. Les *Perſans* diſent, pour exalter ſa grandeur, *Sefahon niſpe gehon*, c'eſt-à-dire, *Iſpahan eſt la moitié du monde* : Mot qui fait bien voir qu'ils ne connoiſſent gueres le reſte du monde, où il ſe trouve plus d'une ville de qui cela ſe pourroit dire avec encore plus de fondement. Pluſieurs gens font monter le nombre de ſes *habitans* à onze cens mille ames. Ceux qui en mettent le moins, aſſurent qu'il y en a ſix cens mille. Les mémoi-

res qu'on m'avoit donnez étoient fort differens sur cela; mais ils étoient assez semblables sur le nombre des *Edifices*, qu'ils faisoient monter à trente-huit mille deux à trois cens; savoir vint-neuf mille quatre cens soixante neuf, dans l'enceinte de la ville, & huit mille sept cens quatre-vint, au dehors, tout compris, les *Palais*, les *Mosquées*, les *Bains*, les *Bazars*, les *Caravanserais*, & les *Boutiques*: car les *Boutiques*, sur tout les grandes, & bien fournies, sont au cœur de la ville, separées des *Maisons* où l'on demeure. Il ne faut pas faire la preuve de ces comptes par nos manieres de proportions *Europeanes*, en comptant le nombre des *Maisons* par l'étenduë du terrain, ni celui du *Peuple* par le nombre des maisons; on s'y méprendroit fort: car d'un côté les *Bazars*, qui sont des ruës couvertes qui traversent la ville d'un bout à l'autre en divers endroits, ne contiennent que des *Boutiques*, lesquelles sont vuides durant la nuit, sans que personne y habite, ni y fasse de garde, ce qui change beaucoup les choses. Après tout, je crois *Ispahan* autant peuplée que *Londres*, qui est la ville la plus peuplée de l'*Europe*. On y trouve toûjours une telle foule dans les *Bazars*, que les gens qui vont à cheval, font marcher devant eux des valets de pied, pour fendre la presse, & se faire faire passage, parce qu'en cent endroits on y est les uns sur les autres. Il est vrai que ce n'est qu'en ces lieux-là qu'il se trouve une si grande affluence de peuple, & qu'on va fort à l'aise dans les autres endroits de la ville. Cependant, si l'on fait refléxion sur deux choses singulieres, l'une que les femmes en *Perse*, hors celles

celles des pauvres gens, ſont recluſes, & ne ſortent que pour affaires; on trouvera que cette ville doit être effectivement des plus peuplées.

Elle eſt bâtie le long du fleuve de *Zenderoud*, ſur lequel il y a trois beaux *Ponts*, dont je ferai la deſcription ci-deſſous, l'un qui répond au milieu de la ville, & les deux autres aux deux bouts, à droite, & à gauche. Ce fleuve de *Zenderoud* prend ſa ſource dans les Montagnes de *Jayabat*, à trois journées de la Ville, du côté du *Nord*, & c'eſt un petit fleuve de ſoi-même : mais *Abas le Grand* y a fait entrer un autre fleuve beaucoup plus gros, en perçant, avec une dépenſe incroiable, des Montagnes qui ſont à trente lieuës d'*Iſpahan*, qu'on prétend être les monts *Acrocerontes*; de maniere que le fleuve de *Zenderoud* eſt auſſi gros à *Iſpahan* durant le printems, que la *Seine* l'eſt à *Paris* durant l'hiver. Mais ce n'eſt qu'au printems ſeulement que cela arrive, parce qu'alors ce fleuve groſſit par les neiges qui fondent, au lieu que dans les ſaiſons ſuivantes, on le ſaigne de toutes parts, pour lui faire arroſer par des rigoles les Jardins & les Terres. Ce fleuve ſe jette ſous terre entre *Iſpahan*, & la ville de *Kirman*, où il reparoit & d'où il va ſe rendre dans la *Mer des Indes*: L'eau en eſt fort legere & fort douce par tout; & cependant, on ne ſe donne pas la peine à *Iſpahan* d'en aller querir, quoique tout le monde, généralement parlant, ne boive que de l'eau pure, parce que chacun boit l'eau de ſon puits, qui eſt également douce & legere. Aſſurément, on n'en ſauroit boire nulle part de plus excellente.

Digitized by Google

Le Fleuve qu'on a fait entrer dans celui de *Zenderoud* s'apelle *Mahmoud Ker*. Les montagnes dont il ſort ſont de roche vive, aſſez égales & aſſez unies, entr'ouvertes çà & là par des ventouſes, ou ſoupiraux, pour donner paſſage aux vents, comme l'on en voit aux murs des Baſtions en quelques Païs. L'eau en pluſieurs endroits coule au travers des montagnes, entr'autres, l'on voit une ouverture de la groſſeur de quatre tonneaux en rond, par où elle ſort comme par un tuyau, tombant dans un grand baſſin, & fort profond, fait dans le roc, ſoit par la chute de l'eau même, ſoit par artifice, d'où elle ſe répand dans la plaine, & ſe rend dans le lieu qui la conduit à celui de *Zenderoud*. En montant au-deſſus de la montagne, à l'endroit de cette grande ouverture, on voit par un ſoupirail qu'a formé la nature, l'eau dans le ſein de la montagne, ſemblable à un Lac dormant, qui n'a point de fonds; car en jettant des pierres dedans, on entend le retentiſſement du ſon répercuté dans les concavitez avec un fort grand bruit. L'eau en fait auſſi un fort grand en tombant le long du rocher, pour ſe rendre dans ſon Canal, & c'eſt d'où eſt venu le nom de ce fleuve, qui ſignifie *Mahmoud le ſourd*, parce que l'on ne s'entend pas auprès de cette ſortie & chute d'eau. On tient que ce n'eſt pas eau de ſource, mais eau de neige, qui en fondant diſtille à travers les rochers dans ce lac enfermé, & l'on le juge ainſi, parce qu'en mettant de cette eau ſur la langue, on y trouve de l'acrimonie, & que l'on n'en eſt pas deſalteré quand on en boit: mais elle perd cette qualité en ſe mêlant dans le fleuve de *Zenderoud*.

Il y a deux autres fleuves assez proches, nommez l'un & l'autre *Abcorreng*. Le premier beaucoup plus gros & plus égal en tout tems, lequel on a tâché diverses fois de faire entrer aussi dans le fleuve de *Zenderoud*, parce que l'on en tireroit un bien infini. Le Roi *Tahmas* y travailla dans le seiziéme siécle, & son dessein étoit de percer au pied les montagnes qui separent ces fleuves: Mais les vapeurs sulphurées & minerales qui en sortoient, étouffoient les travailleurs; en sorte qu'il fallut laisser là l'entreprise, aprés y avoir perdu bien du monde & de la dépense. *Abas le Grand* fit un autre projet. C'étoit de couper la montagne, pour donner passage à l'eau au travers; mais son entreprise échoua de même, quoi qu'elle eût été fort avancée, par la raison du grand froid qu'il fait en ces lieux-là, & à cause des neiges lesquelles combloient tellement les travaux, que l'on étoit contraint de discontinuer plusieurs mois de l'année. *Abas second* y fit travailler ensuite à deux diverses fois, mais aussi inutilement. La premiere fois, son President de Justice, nommé *Ogourloubec*, un des principaux Officiers de la Couronne, lequel avoit beaucoup de terres en ces quartiers-là, fit travailler à la jonction des fleuves par le moien de digues, avec lesquelles il prétendoit faire remonter les eaux: La seconde fois, son premier Ministre *Mahamed bec*, homme qui aimoit les Mechaniques, se mit en tête, sur les promesses d'un *François*, nommé du *Chênai*, qui étoit une maniere d'*Ingenieur*, que par des mines, on feroit sauter les montagnes qui s'opposoient à cette jonction: Mais

cela ne réüssit pas mieux, & depuis on a laissé la chose comme impossible. Ce fleuve d'*Abcorreng* arrose une partie de la *Chaldée*, & se rend ensuite dans l'*Euphrate*.

Les *Murs* de la ville d'*Isspahan* ont environ vint mille pas de tour. Ils sont de terre, assez mal entretenus; & ils sont tellement couverts par les Maisons, & par les Jardins, qui y touchent, tant au dedans, qu'au dehors, qu'il faut en plusieurs endroits les chercher pour les apercevoir. C'est la même chose dans les autres villes du Roiaume; & c'est à mon avis, ce qui a trompé ces *Voiageurs Europeans*, qui ont raporté que la plûpart des villes de *Perse* n'ont point de *Murailles*; car c'est tout le contraire, y en aiant peu qui n'aient de ces sortes de *Murailles*. Celle que je décris a de plus un *Fossé*, & un *Château*. La beauté d'*Isspahan* consiste particulierement dans un grand nombre de *Palais* magnifiques, de *Maisons* gaies & riantes, de *Caravanserais* spacieux, de fort beaux *Bazars*, & de *Canaux* & de *Ruës*, dont les côtez sont couverts de hauts platanes: mais les autres ruës sont généralement parlant, étroites, mal-unies, & tortues; tellement que bien loin de voir d'un bout à l'autre, on ne sauroit du milieu en voir les bouts, ni deux cens pas devant soi. Ces *Ruës* sont aussi entrecoupées par des *Bazars*, ou marchez couverts. Le pis est qu'elles ne sont point pavées, non plus que les *Ruës* des autres villes de *Perse*. Mais comme d'un côté l'air y est sec, & que de l'autre chacun arrose devant chez soi, matin & soir, il n'y a ni tant de crote, ni tant de

de pouſſiere qu'en nos Païs: mais il y a trois autres incommoditez aſſez conſiderables. L'une que les *Ruës* étant voutées, ou creuſes, à cauſe des *Canaux* ſoûterrains, qui paſſent par tous les endroits de la ville, il y arrive quelquefois des éboulemens, où les gens qui vont à cheval courent riſque de ſe rompre le cou. L'autre qu'il y a dans les *Rües* des *Puits*, à fleur de terre, où l'on court le même riſque, ſi l'on ne regarde bien devant ſoi. La 3. incommodité, qui eſt fort deſagréable, c'eſt que les *Egouts* des *Maiſons* ſont tous dans les *Rües* ſous le mur de l'Edifice, dans de grands trous, où l'on jette toutes les ordures du logis, & qui quelquefois ſervent de lieux communs. Cependant, les *Rües* n'en ſont point empuanties, comme il ſemble qu'il devroit arriver, ſoit que la ſechereſſe de l'air l'empêche, ſoit à cauſe que ces *Egouts* ſont nettoiez tous les jours, par les Païſans qui aportent les fruits & les autres denrées à la ville, & qui chargent leurs bêtes de ces ordures-là en s'en retournant, pour en fumer leurs Jardins.

Je n'ai point pris de *Plan* de la ville, mais je remarquerai ſeulement que ſa conſtruction eſt fort irreguliere. Je n'en ai point pris de *Vüe* non plus, autre que celle que l'on voit dans la *Vignette*, qui eſt à la tête de cette *Deſcription*, parce que de quelque côté qu'on regarde la ville, elle paroît comme un bois, où l'on ne peut diſcerner que quelques *Dômes*, avec de petites *Tours* fort hautes, qui y ſont attachées, & qui ſervent de *Clochers* aux *Mahometans*; mais j'ai pris les figures des plus beaux *Edifices* du lieu, & j'en ai fait une Deſcription

Digitized by Google

fort exacte, que j'ai mêlée de plusieurs recits que j'ai cru curieux, & de descriptions particulieres, qui pourront être agréables au Lecteur.

Mais avant que d'entrer dans ce détail, il faut que je donne un avis que je crois nécessaire, pour empêcher de juger peu équitablement de cette *Description*, sur ce que tout y est particularisé & mis en détail, au dessus de ce qu'il semble qu'un *Voyageur* ait pû le faire. Je ne dirai pas pour cet effet, que durant dix ans j'ai passé la plûpart du tems à *Ispahan*, & qu'il n'y avoit guere de maison considerable où je n'eusse quelque habitude, soit parce que je parlois bien la langue, soit par le moien de mon Commerce, qui me donnoit l'accès libre chez les Grands, de même que je l'avois à la Cour, en qualité de Marchand du Roi; mais voici la maniere dont je suis parvenu à la connoissance de tout ce détail. Je contractai à *Ispahan*, l'an 1666. une amitié particuliere avec le *Chef du Commerce* des *Hollandois*, qui étoit un très savant homme, nomme *Herbert Diager*. Il me suffira de dire, pour donner une idée de son merite, que *Golius*, ce fameux Professeur des Langues Orientales, le jugeoit le plus digne de tous ses Disciples de remplir sa Chaire, & de lui succeder. Une passion commune de connoître la *Perse*, & d'en faire de plus exactes & plus amples Relations, qu'on n'avoit encore fait, nous lia d'abord d'amitié, & nous convinmes l'année suivante de faire aussi à fraix & à soins communs, une *Description* de la ville capitale, où rien ne fût omis de ce qui seroit digne d'être sû. Nous commençames par faire travailler sur nôtre projet

jet deux *Molla*, (On appelle ainsi les *Prêtres* & *Docteurs Mahometans*,) & à interesser tous nos amis dans nôtre dessein. Ces *Molla* nous écrivoient le nom des *Quartiers*, des *Rues*, des *Eglises*, des *Bâtimens publics*, des *Palais*, & principaux *Edifices*, avec le nom & les emplois de ceux qui les avoient construits, & qui y demeuroient, les *Antiquitez* & les *Fondations*, la *Police des Tribunaux*, *l'Ordre* qu'on tient dans les *Registres*, & dans les *Comptes de l'Etat*. Nous mettions jour par jour les rolles en *Latin*, pour nous les communiquer; & quand nous vimes nos *Docteurs* épuisez, nous nous mimes à examiner leurs mémoires sur les lieux, & à en composer une *Relation*, chacun en particulier. Nous allâmes ensuite courir les dehors de la ville, dix lieües à la ronde. La fin de l'automne aiant prévenu celle de nôtre ouvrage, nous ne pûmes nous le communiquer achevé, parce que nous fumes obligez de nous separer; mais nous le fîmes deux ans après. La *Relation* de mon Illustre Ami étoit de quatorze mains de papier, & cependant elle étoit abregée en tant d'endroits, que c'étoit une piéce informe. La mienne étoit grosse comme ce volume. Enfin, l'an 1676. me trouvant de loisir à *Ispahan*, je reduisis cette longue *Relation* à une juste mesure, après l'avoir revûë sur les lieux; & la voici presque au même état où je la mis dès lors.

La Ville d'*Ispahan* est divisée en deux quartiers, l'un nommé *Joubaré Neamet Olahi*, qui regarde l'*Orient*, & l'autre nommé *Derechte Heideri*, qui regarde l'*Occident*. Elle a huit *Portes*, mais qui ne se ferment jamais, quoi que les battans qui sont tous couverts de

lames de fer, en ſoient toûjours bien entretenus. Elle en avoit autrefois douze. Diverſes ſuperſtitions en ont fait fermer & murer quatre, comme nous l'obſerverons. De ces huit *Portes*, quatre regardent l'*Orient* & le *Midi*, ſavoir celle de *Haſſen Abad*, celle de *Joubaré*, qu'on nomme auſſi *la Porte d'Abas*, celle de *Kherron*, celle de *Seidahmedion*; & quatre font face à l'*Occident* & au *Septentrion*, *la Porte Imperiale*, ou *Dervaze Deulet*, comme ils parlent, la *Porte de Lombon*, la *Porte de Tokchi*, & la *Porte de Deredechte*. Il y a encore ſix fauſſes *Portes*, ou ouvertures, dont la plûpart n'ont point de nom. Ces deux quartiers, entre leſquels je dis que la Ville eſt diviſée, ſont proprement comme deux Factions, qui engagent avec elles les Fauxbourgs & le territoire de la Ville. Le quartier de *Joubaré* renferme tout ce qu'il y a du côté *Oriental* de la *Porte de Tokchi*. Le quartier de *Deredechte* renferme le reſte. On dit que les noms de *Heider*, & *Neamet olahi*, que portent les deux moitiés d'*Iſpahan*, ſont les noms des deux Princes qui mirent autrefois tout le peuple *Perſan* en deux Partis. En effet, toutes les villes de *Perſe* ſe trouvent ainſi diviſées. D'autres *Chorographes* diſent que l'origine de ces factions-là vient de ce qu'avant la fondation de cette Ville, c'étoit deux villages, vis à vis l'un de l'autre, & ennemis, parce que l'un tenoit pour la ſecte des *Sunnis*, qui ſont les *Turcs*, & l'autre pour celle des *Perſans*: celui là nommé *Deredechte*, dont un *Heider* étoit le Chef, ou Prevôt; & l'autre *Joubaré*, dont le Prevôt étoit un *Neamet Olahi*, terme qui veut dire *preſent*, ou *Don de Dieu*,

&

Digitized by Google

& qu'ils aſſurent être ce même *Olabi*, dont le Tombeau eſt proche de *Kirman*, reveré & viſité de tout le Païs. Ces Auteurs ajoûtent que ces deux Villages s'étant joints à force de s'étendre, & étant devenus enfin la ville d'*Iſpahan*, ils conſerverent toûjours leur haine reciproque, telle qu'elle paroît encore aujourd'hui. Il eſt vrai que ces deux moitiez d'*Iſpahan* entretiennent ſi fortement cette antipathie, que dans toutes les Solemnitez, aux Fêtes, & en toutes ſortes d'aſſemblées de peuple, une partie ſe bat contre l'autre, ſous prétexte du pas & de la préſeance; & aux jours ordinaires, les Luiteurs & autres Braves de la ville, ſe font des deffis; & quelquefois il ſe livre de vrais combats entr'eux à la vieille Place, où l'on voit des centaines de gens engagez de chaque côté. Cela ſe paſſe toûjours entre le menu peuple; & quoi qu'il ne ſe batte qu'à coups de Pierre ou de bâton, il ne laiſſe pas de demeurer toûjours quelqu'un ſur la place, & d'y avoir bien des bleſſez, ſur tout lors que le Roi eſt hors de la ville; parce qu'alors le Grand Prevôt n'empêche pas aſſez ces rencontres, par la raiſon du profit qui en revient à ſon Bureau.

Les *Perſans* appellent les *Portes* de ville *Dervazé*, mot composé de *Der*, qui veut dire *porte*, & de *Vaze*, qui veut dire *Ouvert*. Celle de *Haſſen abad* eſt la plus ancienne de toutes, & elle a été ainſi nommée parce qu'elle menoit au Palais du Roi *Haſſen*, il y a quelque quatre cens cinquante ans. D'autres gens diſent que c'eſt parce qu'il fit faire cette *Porte*; mais la raiſon du nom qui ſignifie *habitation*, ou *quartier de Haſſen*, convient mieux avec

le premier ſentiment. Cette *Porte* eſt à l'extremité d'un grand & long *Bazar*, & à l'entrée d'un autre, après lequel l'on en trouve d'autres de ſuite juſqu'au bout de la ville, ſi contigu, qu'on peut dire que ce n'eſt qu'un *Bazar* qui la traverſe de bout en bout, en finiſſant à la porte de *Tokchi*; & c'eſt là la longueur de la ville. J'ai déja fait obſerver que le mot de *Bazar* ſignifie *marché*, & qu'on appelle ainſi de grandes *Rües* couvertes, où il n'y a que des *Boutiques*. Les plus ſpacieux ſont larges de quatorze à quinze pas Il y en a de très-beaux. La plûpart ſont bâtis de brique, couverts en voute. Quelques uns ſont couverts de *Domes*. Le jour y entre par de grands ſoupiraux, qui ſont à la couverture, & par les *Ruës* de traverſe. On peut ainſi en tout tems traverſer *Iſpahan* d'un bout à l'autre à pié ſec, & à couvert. Ce qu'il y a d'incommode, c'eſt que dans le grand nombre de ces *Bazars*, on en rencontre de ſi étroits, que l'on a bien de la peine à y paſſer, à cauſe de la foule des gens qui s'y trouvent toûjours.

J'entrerai dans la *Deſcription* de la ville par les quatre *Portes* qui ſont face à l'*Orient*, en raportant ce qu'il y a de remarquable entre ces *Portes* & la grande *Place Royale*; & je commencerai par la *Porte de Haſſen abad*, en tournant premierement de l'*Occident* à l'*Orient*, & puis de l'*Occident* au *Septentrion*.

A vint pas de cette *Porte*, on trouve deux *Ruës*, qui aboutiſſent à un grand *College*, dont l'une eſt appellée la *Ruë du Mouchi el Memalek*, comme qui diroit *la Ruë du Secretaire d'Etat*, parce qu'un côté entier de cette *ruë* a été bâti par un Seigneur qui avoit cette char-

charge-là, nommé *Mirza Rezi.* C'étoit un grand *Cimetiere*, il n'y a que cinquante ans; mais le Peuple ſe multipliant à *Iſpahan*, le Roi le donna à ce Seigneur, avec permiſſion d'y bâtir. Il y a fait conſtruire entr'autres, un *Bazar*, un *Caravanſerai*, une *Moſquée*, un *Bain*, & un *Caffé Khone*, qui eſt juſtement ce qu'on appelle en Angleterre *Coffe-houſe.* Dès que les gens ont un peu de bien en *Perſe*, ils ne manquent jamais à ſe bâtir un *Hôtel*: c'eſt par où ils commencent à jouïr de leur bien; & puis ils en mettent une partie à la conſtruction de ces ſortes d'*Edifices* que je viens de nommer, afin de ſe fonder un revenu aſſuré, les faiſant bâtir d'ordinaire autour de leur *Logis*, s'ils ont aſſez de terrain; car il faut obſerver que les *Perſans* ont une forte repugnance à loger dans la *Maiſon* où leur pere eſt mort, diſant que d'un côté cela eſt inhumain & que de l'autre cela eſt de mauvais augure. D'ailleurs, comme les fortunes ſont fort changeantes parmi les *Orientaux*, & qu'ils ſont de leur naturel extraordinairement ardens après les plaiſirs de la vie, ils en veulent jouïr à l'aiſe. Or il ſe trouve toûjours, diſent-ils, que la maiſon du Pere eſt trop grande, ou trop petite, pour ſon fils. Chacun donc en fait bâtir une, ou en acquiert une qu'il racommode à ſa fantaiſie. Cette coûtume a fait faire cette belle réflexion à un de leurs *Poëtes*:

Quiconque vient au monde, s'éleve un édifice nouveau.
Il s'en va, & laiſſe l'édifice à un autre.
Cet autre ſe met à rebâtir cet édifice ſous une forme

forme nouvelle.
Et il ne ſe trouve perſonne qui y mette la derniere main.

Quand les *Perſans* ont bâti un *Logis* pour eux, ils ſe mettent enſuite, comme je viens de le dire, à bâtir un *Marché*, dont ils loüent les *Boutiques*, un *Bain*, & un *Cabaret à Caffé*, qu'ils loüent auſſi, un *Caravanſerai* pour les Etrangers, qu'il arrive quelquefois que l'on fonde pour le public, au lieu de le donner à rente, & puis on fait bâtir une petite *Moſquée*, pour attirer la bénédiction de *Dieu* ſur le tout. C'eſt là le génie des *Perſans*; & ſi leurs biens ſont ſi vaſtes, qu'ils puiſſent s'étendre à des *Fondations* plus Publiques, ils font bâtir des *Ponts*, des *Chauſſées*, & des *Caravanſerais* ſur les grands chemins, pour la commodité des Paſſans; & c'eſt comme a fait ce Seigneur *Mirza Rezi*. Le titre de *Mouchi el Memalec* qu'il porte, ſignifie *Ecrivain des Roiaumes*. Les *Perſans* appellent ainſi cet Officier de l'Etat, qui a la charge de coucher par écrit les *Lettres patentes*, les *Déclarations*, & les *Ordonnances* qui ſont ſcellées de l'un des grands ſceaux. J'en ai traité ci-deſſus, & j'ai obſervé que ces ſortes d'expeditions ſe font en grand papier, & s'écrivent en lettres d'or, rouges, bleues, & noires, dont les grandes queües & les paraphes ſont des figures qui ont beaucoup d'ordre & de deſſein, & qui ſont ſi bien peintes qu'on diroit qu'elles ſont faites au pinceau. *Mirza Rezi* eſt ſavant & curieux, homme d'honneur, & bienfaiſant, de qui la converſation eſt fort utile à ceux qui recherchent la connoiſ-

Digitized by Google

noiſſance du *Gouvernement* & de la *Politique* de *Perſe*. Il eſt originaire des plus anciennes familles du Roiaume, deſcendant en ligne maſculine du ſavant & célébre *Coja Neſſireddin*, fameux pour ſes Ouvrages d'*Aſtronomie*, & pour avoir porté les *Tartares* à la guerre qu'ils firent en *Aſie* dans le dixiéme & onziéme ſiécle. La cauſe en eſt trop remarquable, & trop peu connuë parmi nous, pour la paſſer ſous ſilence. C'étoit au tems que les *Califes* de *Bagdad* avoient la domination de la plus grande partie de l'*Aſie*, & celui qui régnoit en ce tems-là ſe nommoit *Moſteazem*. *Coja Neſſir* lui aïant preſenté un Livre de *Mathematique*, qui par malheur ne lui plut pas, il le déchira en préſence de l'Auteur, & lui en jetta les morceaux au viſage. Ce ſavant homme outré d'un affront ſi rude, & ſi éclatant, ſe retira auprès de *Halacoucan*, Prince des *Tartares*, & étant entré dans ſa confidence, il lui fit voir la conquête de *Babylone*, & de tout l'Empire, dont cette ſuperbe Ville étoit la capitale, ſi aiſée, que ce Prince l'entreprit & en vint à bout comme on ſait, en faiſant mourir ce *Califé*-là & ſes enfans mâles.

Ce que j'ai rapporté ſur le ſujet du fameux ayeul de *Mirza Rezi* me conduit à remarquer, que l'*ancienneté de la race* eſt un avantage rare en *Perſe*, & dont auſſi on y fait peu de compte. On n'y garde gueres de *Généalogies*, & il n'y a pas dix perſonnes à la Cour qui ſachent l'extraction de leur Biſayeul. L'Hôtel de *Mirza Rezi* eſt aſſez petit, mais il eſt fort propre & fort égayé de *Peintures* & d'*Inſcriptions*. Ce que j'y remarquai de particu-

culier, fût que quelques-unes des salles étoient revêtues de carreaux de fayance peints de *figures* qui n'avoient qu'*un Oeil*. C'est afin qu'on y puisse faire ses devotions sans scrupule. Pour entendre cela, il faut observer que les *Mahometans* abhorrent les *Figures*, jusque-là que quelques-uns soûtiennent qu'on ne peut sans pécher s'arrêter dans le lieu où il y en a, & que tous croïent que les prieres qu'on a faites sont vaines, & de nul effet auprès de Dieu; ce qu'ils appuient sur le danger qu'il y a, disent-ils, de concevoir quelque idée corporelle durant l'adoration & la priere. Pour éviter ce danger, ils ne manquent gueres, lors qu'on les loge en quelque lieu où il y a des *Portraits*, de gâter *l'œil gauche* avec une pointe de Canif: Mais *Mirza Rezi* a crû l'entendre mieux en commandant à l'ouvrier de ne faire qu'*un œil* à toutes les *Figures*. Les Ecclesiastiques soutiennent qu'en cet état-là, l'usage n'en est point criminel, parce que les *Figures* deviennent par cette mutilation, des *Grotesques* qui ne représentent rien, & qui ne doivent passer que pour des fantaisies de *Peintre*. Je remarquai entre les *Peintures* de cette maison-là, l'apostasie de *Cheik Nessaoum*, qui est une histoire fort commune parmi les *Mahometans*, pour faire abhorrer le vin. Ils disent que cet homme, qui vivoit il y a quelques huit cens ans, & qui étoit des plus éminens de leur Religion, se laissa débaucher par les *Chrétiens* avec leur vin, & avec leurs mêts défendus. Vous le voiez-là dans ses habits de *Derviche*, comme vont habillez leurs dévots, aiant du cochon devant lui, & le verre à la main, entouré d'hommes & de fem-

Digitized by Google

femmes vêtus à l'*Europeane*, qui l'excitent à la débauche, au-dessous il y a un distique qui signifie.

Je n'ai plus sur le visage aucun trait d'homme fidelle.
Un chien de la Chrêtienté est moins vilain que je ne suis.

Les *Mahometans* abhorrent les *Chiens* comme des animaux impurs, & dont l'attouchement rend souillé. Ils abhorrent les *Chrétiens* de même, & quand ils veulent dire le comble de l'exécration ils disent *c'est le chien d'un Chrétien*. Entre les *Inscriptions* qui sont dans cette belle maison, j'en trouvai une de huit vers, écrits en lettres d'or sur deux cartouches, à la louange de l'humilité: En voici les paroles.

Une goûte d'eau tomba de la nuë dans la mer,
Elle demeura toute étourdie en considerant l'immensité de la mer.
Helas! dit-elle, en comparaison de la mer, que suis je?
Sûrement où la mer est, je ne suis qu'un vrai rien.
Pendant qu'elle se consideroit ainsi en son neant,
Une huitre la reçût dans son sein, & l'y éleva.
Le Ciel avança la chose, & la porta à ce point,
Qu'elle devint la Perle fameuse de la Couronne du Roi.

Digitized by Google

Au bout de la *ruë* du *Mouchi el Memalek*, est l'*Hôtel* de *Mirza Moumen Nazir teharpa*, c'est-à-dire, *Intendant du pied fourché*, qui est celui qui reçoit le droit de toutes les bêtes à cornes, lesquelles se consument dans les villes du Roiaume ; droit qui n'est pas considerable, ni même égal par tout.

Delà, on entre dans une de ces grandes *ruës* couvertes, qu'on appelle *Bazar*, qui mene droit à la *Place Roiale* en allant de l'*Occident* à l'*Orient*. Vous trouvez à moitié chemin, sur la gauche, un large *Palais*, qu'on appelle en son nom propre le *Palais de Saroutaki*, qui étoit premier Ministre de *Perse* sur la fin du régne de *Sefi premier*, & au commencement du régne *d'Abas second*. Ce Palais fut commencé par *Atembek*, & continué par son fils *Talebkan*, tous deux aussi premiers Ministres du regne de *Sefi premier*. *Saroutaki* l'aiant eu en don du Roi, le fit achever avec tant de dépense & de soin, que c'étoit un des beaux bâtimens de *Perse*, il y a soixante ans. Comme la fortune de ce Seigneur, & sa catastrophe est un aussi éclatant exemple de la vanité des choses humaines, qu'on puisse en lire dans aucune histoire, je crois qu'on ne trouvera pas mauvais que j'interrompe cette *Description*, pour en conter l'évenement.

Saroutaki étoit fils d'un Boulanger de *Tauris* capitale de la *Medie*, qui n'aiant pas moien de le pousser, l'envoia à *Ispahan* chercher fortune. Il y alla, & se fit soldat, pensant de ne pouvoir mieux se placer, pour faire paroître l'excellence de ses talens naturels. Ses premiers Camarades se trouverent, pour son mal-

malheur, être de jeunes débauchez adonnez à l'horrible crime de la Sodomie, qui l'en infecterent si étrangement, qu'il ne se contentoit pas de tomber avec eux dans cet abominable desordre, mais qu'il en vint jusqu'à la fureur d'enlever les beaux garçons qu'il rencontroit à l'écart. Il arriva au bout de deux ans, qu'un Officier du Roi l'aiant reconnu capable de quelque chose de plus que de porter le Mousquet, le prit pour son Secretaire; mais il n'eut pas été là trois mois, qu'un enfant du quartier qui avoit été perdu huit jours durant, fut trouvé dans sa chambre dans l'état des gens qu'on enleve violemment. Les parens de l'enfant, outrez du traitement qu'il lui avoit fait, s'allerent jetter aux pieds du Roi comme il étoit à la promenade, en lui demandant justice de cét horrible excès. Le Roi, qui se trouva gai, & de bonne humeur, leur dit en souriant, *allez le châtrer*. Ces gens emportez de fureur n'entendirent point raillerie: ils coururent à son Logis, & l'aiant rencontré comme il en sortoit à cheval, avec un Laquais seulement, ils le renverserent à terre, ils lui déchirerent ses habits, & ils exécuterent dans un instant l'ordre du Roi, avec la rage qu'on peut s'imaginer en des gens irritez comme ils l'étoient; car c'est ainsi que souvent en *Perse* chacun vange de ses propres mains les torts qu'on lui a faits, dès que la justice l'ordonne, ou le permet.

Le Maître de *Saroutaki* étoit proche du Roi lors que la plainte fut faite, & la punition ordonnée; & comme il vit que le Prince se mit à parler assez gayement de l'arrêt qu'il venoit de donner, & en soûrioit en le regar-

gar-

Digitized by Google

gardant, *il prit* la liberté de lui dire auſſi en riant : *En verité*, Sire, c'eſt dommage que ce malheureux garçon meure, car il a infiniment d'eſprit, & il pourroit rendre un jour d'importans ſervices à V. M. Le Roi répondit, *hé bien, qu'on le ſauve, s'il eſt encore tems, ou qu'on le faſſe panſer.* Le pardon du Roi arriva trop tard : ſa ſentence avoit déja été exécutée, mais elle l'avoit été ſi heureuſement, que le Criminel n'en mourut pas, comme on en court le riſque, dès qu'on a dixhuit ans paſſez. Cependant, comme l'operation avoit été faite avec un gros couteau, & par des gens acharnez, qui ne ſe ſoucioient pas de la bien faire, il ne fut jamais bien gueri : ſon eau lui couloit le long des Cuiſſes, ce qui l'obligea toute ſa vie à porter des bottines, qui lui venoient juſqu'à l'endroit des parties qu'on lui avoit coupées. Le ſupplice de *Saroutaki* l'aiant rendu incapable de débauche, il s'attacha aux affaires, & dans dix ans de tems il ſe rendit ſi habile dans les finances, qu'on le fit Controlleur général du Vizir, ou Intendant de *Mazenderan*, qui eſt l'*Hyrcanie*, lequel étant venu à mourir, *Saroutaki* fut mis à ſa place. Il fut fait enſuite Gouverneur de *Guilan*, qui eſt une Province voiſine, & fut employé en qualité de Général, & de Commiſſaire général en pluſieurs emplois très-importans. Il parvint delà à la qualité de *Nazir*, on appelle ainſi le Surintendant général, ou Maître de la maiſon du Roi, & de tout ſon Domaine, & enfin à celle de premier Miniſtre d'Etat.

L'Hiſtoire & les gens de ſon tems aſſurent, qu'il n'y en a jamais eu de ſi éclairé dans l'exercice de cette charge ſupreme. Il ſavoit juſ-

jusqu'à un denier le revenu de l'Etat, & celui du Roi, car en *Perse* le revenu du Roi, & le revenu de l'Etat, sont distinguez & separez comme je l'ai rapporté, & il savoit de même le revenu de tous les Grands du Roiaume, ce qu'ils pilloient sur le Peuple, & même ce qu'ils dépensoient, & ce qu'ils amassoient. Le zele de ce Ministre étoit incomparable, tant pour le bien Public, que pour celui de son Maître. Il haïssoit tous ces présens dont l'usage est universel en *Orient* pour obtenir les graces & les emplois, & il ne manquoit point de faire entrer dans les cofres du Roi tous ceux qu'il apprenoit que les Ministres recevoient, ou se faisoient donner à cette fin. *Sefi premier*, qui régnoit alors, laissoit faire ce sage & integre *Vizir*, étant ravi d'avoir un *Grand Vizir* de cette probité, mais comme il ne vouloit pas avoir part à la haine que ce Ministre s'attiroit par sa severité, il en railloit souvent lui-même en presence de la Cour, disant entre les autres choses : *On parle tant d'Omar*, (c'est le second Successeur de *Mahamed*, un homme que les *Persans* detestent parfaitement, le tenant pour Héréfiarque, & pour Tyran.) *On l'appelle Chien, cruel, & maudit; le voila ressuscité en la personne de mon Vizir*. En effet, il étoit étrangement haï par les Grands de l'Etat, qui l'immolerent enfin à leur fureur.

La chose arriva l'an 1645. qui étoit le troisiéme du regne d'*Abas second*, & voici comment. Un Gouverneur de *Guilan*, nommé *Daoud can*, avoit fait plus de deux millions d'extorsions, durant la premiere année du regne de ce Prince; lequel étant venu jeune

à la Couronne, les Gouverneurs & les Intendans s'imaginoient qu'on pouvoit tout faire impunément. *Saroutaki* fit appeller *Daoud can* à la Cour, & le pressoit de rendre compte de sa conduite. *Daoud can* s'en excusoit, sur ce qu'on n'a pas accoûtumé de faire venir des Gouverneurs de Province à compte. *Janikan*, General des *Courtchis*, qui est le plus puissant Corps de troupes qu'ait la *Perse*, proche parent de ce *Daoud can*, le défendoit de tout son pouvoir ; mais voïant qu'il ne gagnoit rien auprès du premier Ministre, & que son parent alloit être poussé à bout, il en porta ses plaintes au Roi, tant en particulier, qu'en public, le suppliant de mettre à couvert le Gouverneur de *Guilan* des recherches du premier Ministre. Le Roi, qui étoit jeune, écoutoit tout, & répondoit à tout favorablement, mais sa Mere retenoit sa facilité ; & l'empêchoit de rien accorder qui allât contre le bien de l'Etat. Le crédit des Meres des Rois de *Perse* est grand, tandis qu'ils sont en bas âge, & la Mere d'*Abas second* en avoit aussi un fort grand, & qui étoit des plus absolus. Elle étoit en étroite confidence avec le premier Ministre, & ils s'entr'aidoient tous deux mutuellement. *Janikan* ne voïant, à cause de cela, aucun moïen de sauver son parent, rompit ouvertement avec le premier Ministre, & se déclara hautement son ennemi ; mais le Ministre se contentoit de pousser sa pointe. Il arriva au mois d'Octobre, que dans une audience d'Ambassadeurs, *Janikan* trouvant le Roi chagrin contre le premier Ministre sur un sujet qu'on raconte diversement, il commença à l'accuser de plusieurs choses, les unes vraies,

vraies, & les autres fausses, que le Prince écoûta assez aigrement. L'Audience finie, le Roi voulut monter à cheval, & par malheur pour le premier Ministre, il sortit par le grand portail du Palais, par où il passe fort rarement, parce qu'il est le plus éloigné du Serrail. Le Prince trouva le cheval du premier Ministre tout contre le sien. On le lui menoit toûjours le plus proche qu'il se pouvoit du lieu où étoit le Roi, à cause de son grand Age, & de ses infirmitez, & afin qu'il eût moins de pas à faire. Le Roi voïant ainsi un autre cheval près du sien, demanda à qui il appartenoit. *Janikan*, qui étoit aux côtez du Roi, trouvant cette belle occasion de donner un coup de dent au premier Ministre, répondit: *Eh! qui pourroit, Sire, avoir l'insolence de faire cela, que ce vieux chien de Grand Vizir: il ne se contente pas de maltraitter les serviteurs, il perd encore le respect pour le Maître. Je le sçais bien, Janikan*, repartit le Roi, *il y faut pourvoir.* Il n'est pas certain si c'est là tout ce que le Roi lui dit, car on le raconte diversement; mais quoi qu'il en soit, *Janikan* prit la reponse du Roi pour un Ordre de faire mourir le premier Ministre, & il resolut de l'exécuter le lendemain matin.

Ce jour-là, il fut de bonne heure au Palais, & tirant à part ce qu'il y trouva de gens, qu'il savoit être ennemis du Grand Vizir, entre lesquels le plus considerable étoit le Grand Maître de l'Artillerie, il leur dit qu'il avoit ordre du Roi d'aller prendre la tête du premier Ministre, & les pria de l'accompagner. Ils prirent encore avec eux d'autres gens de leur cabale qu'ils rencontrerent, sur le chemin,

Digitized by Google

ſans leur dire pourtant autre choſe, ſinon qu'ils alloient porter à ce Miniſtre un Ordre du Roi de la derniere importance. Ce vieux Seigneur étoit dans le Serrail quand ils arriverent, & en aiant été averti, il ſortit en robe de chambre, & entrant par une porte de derriere dans la ſalle où il les avoit fait mener, il leur dit qu'il les prioit de s'aſſeoir, juſqu'à ce qu'il fût habillé, & qu'il les alloit venir retrouver. *Janikan* s'aprochant là-deſſus, avec ſa troupe, & l'entourant, lui dit: *Chien maudit, nous ne ſommes pas venus ici pour nous aſſeoir, mais pour te couper cette vieille méchante Tête, qui a rempli la Perſe de malheurs, & a fait perir tant de Grands Seigneurs, infiniment plus gens de bien que toi*; & en diſant cela, il cria au Grand Maître de l'Artillerie, *Vour*, c'eſt-à-dire, *Frape*. Celui-ci en même tems lui enfonça le poignard dans le corps, & d'un coup de genouil le jetta à bas, ſur le bord d'un grand rond d'eau, à bords de jaſpe, qui tient le milieu de la ſalle. Le coup ne l'avoit pas tué; il leur dit d'une voix baſſe, *Que vous ai-je fait, mes Princes, & que me faites-vous ſur mes vieux jours*? *Janikan* entendant ſa voix, cria au Grand Maître, *acheve ce chien*, & en même tems tira l'épée lui même, & s'avança pour ſe jetter deſſus. Le Grand Maître le prévint, & abatit la tête de cet infortuné, qui tomba aux pieds de *Janikan*, & d'un autre coup lui coupa le corps preſque en deux. *Janikan* prit la tête par la mouſtache, & s'avançant ſur le bord du rond d'eau, pour y laver ſa main, qui étoit enſanglantée, il la porta enſuite trois ou quatre fois pleine d'eau

à la

Digitized by Google

à la bouche, en disant : *A present voila ma soif appaisée.*

Il mit ensuite une garnison de ses gens dans le Palais du *Vizir*, comme s'il eût eu un ordre fort précis de le faire, & remonta à cheval, tenant la tête d'une main, & son épée nuë de l'autre, prenant le chemin du Palais. Sa suite se trouva en un instant grossie de plusieurs Grands Seigneurs, avec qui il alla se presenter au Roi, & lui dit selon les complimens du Païs: *Sire, que vôtre tête soit toûjours glorieuse & saine. Voici celle de ce vieux chien, qui perdoit le respect pour V. M. & qui étoit devenu traître, tant à sa personne, qu'à son Etat, lequel il ruinoit par son audace, & par sa Tyrannie: Il tramoit une revolte qui eût couté la vie à V. M. & c'est ce qui m'a obligé de lui ôter la sienne, par l'amour que j'ai pour la vôtre.* Le Roi, fort effraié, & consterné du spectacle, ne perdit pourtant pas le jugement, mais lui répondit, fort prudemment pour un jeune Prince, quoi qu'en tremblant: *Janikan que ta main soit exaltée; tu as fort bien fait. Que ne m'avertissois-tu de la perfidie de ce méchant: Il y a long-tems que j'aurois fait faire ce que tu as fait aujourd'hui. Je te donne sa charge, & ce que tu voudras de ses biens.*

Saroutaki étoit alors dans la treiziéme année de son Ministere, & dans la quatre-vintiéme de sa vie.

On sera sans doute bien aise d'aprendre la vengeance qui fut faite de la mort de ce vieux Ministre, & je la raconterai d'autant plus volontiers, qu'elle n'est pas moins tragique ni moins exemplaire, & qu'on peut bien assurer qu'il n'a été jamais parlé de grande fortune si

Digitized by Google

tôt faite, & si tôt détruite. *Janikan* aplaudi du Roi exterieurement, comme je viens de le dire, & de toute la Cour, qui l'alloit feliciter de son lâche assassinat, comme d'un rare exploit de guerre, crût qu'il étoit monté au haut de la rouë; & il y étoit effectivement monté, mais c'étoit pour rendre sa chûte plus éclatante & plus terrible, que la fortune l'avoit comme guindé si haut. Tout le monde s'empressa d'abord à le suivre, & le jour même de cette vilaine action, il revint du Palais suivi de trois cens personnes à cheval. Deux jours après il fut fait Géneralissime de la *Perse*, ce qui mettoit trente mille hommes sous son commandement, qu'il pouvoit assembler dans vint quatre heures; & dans les cinq jours de tems que dura seulement sa faveur, on lui fit la valeur de vint mille Louïs d'or de presens, pour avoir seulement ses bonnes graces ou sa recommandation.

J'ai touché un mot ci-dessus du pouvoir que la Reine Mere avoit sur l'esprit du Roi, & combien d'ailleurs elle étoit unie d'amitié & d'interêt avec le premier Ministre; & j'ai dit aussi la consternation du Roi quand les assassins de ce Seigneur lui presenterent sa tête. La Reine le voïant revenu au Serrail avec cette consternation sur le visage, aprehenda que le *Vizir* n'en fût en partie cause, & en aprochant tendrement de sa personne, elle lui dit: *Mon cher Prince, pourquoi êtes-vous troublé comme je vous vois? Ce vieux Ministre, qui vous sert de Pere, seroit-il bien assez malheureux pour avoir merité vôtre indignation. Soixante années de bons services rendus à V. M. & à ses Predecesseurs, & son extrême vieillesse, valent bien qu'on lui par-*

pardonne quelque faute ; toutefois s'il en a fait de telle nature qu'elle exige punition, ôtez lui sa charge, & laissez à la mort, qui est si proche de lui, à lui ôter la vie. Le Roi lui répondit, *ana Kanum*, *Duchesse*, *Ma Mere*, *son affaire est faite, il vient de mourir.*

Les femmes dans tout l'*Orient*, sur tout celles de qualité, ne s'étudient point à reprimer les passions, ce qui fait qu'elles en sont toûjours agitées avec fureur. *Saroutaki* étoit l'agent & le fidele de la Mere du Roi. Il lui amassoit des biens immenses, elle gouvernoit la *Perse* à son gré par son ministere: On peut penser là-dessus à quel excès elle fut irritée. Elle envoïa sur le soir un des Principaux Eunuques à *Janikan* lui demander pour quel sujet il avoit été assassiner si cruellement le premier Ministre, que ses services si longs & si importans devoient rendre sacré à tous les *Persans*. *Janikan*, ébloui de sa fortune, & emporté de la haine qu'il avoit pour la Reine Mere, à cause du défunt, répondit fierement à l'Eunuque: *Saroutaki étoit un chien, & un voleur, qu'il y a long-tems qu'on devoit faire mourir. Dites cela à la grande Duchesse*, (c'est le titre qu'on donne à la Mere du Roi) *& que c'étoit un franc Larron.* *Julfa* (c'est un Fauxbourg d'*Ispahan*, peuplé d'*Armeniens*,) *ne doit payer que vint-deux mille cinq cent livres de taille, & je prouverai qu'en cinq mois ce chien maudit en a arraché deux cens mille livres.* Il disoit cela pour piquer davantage la Reine mere, parce que le revenu de ce Fauxbourg est dans l'apanage des Meres du Roi, & qu'on n'y peut lever un sol sans leur ordre.

La Princesse, poussée à bout par ces nou-

veaux outrages, anima toute cette nuit-là le Roi à la vengeance. Il y étoit bien résolu, mais il ne savoit comment s'y prendre. La Princesse desesperée de ce qu'il ne servoit pas sa fureur sur le champ, conjura le lendemain avec une personne de qualité, qu'elle savoit dans ses interêts, pour faire assassiner *Janikan*; mais celui-ci, qui avoit déja semé d'espions la Cour & la ville, découvrit la conjuration avant qu'elle fût formée. Il la communiqua à son Parti, qui ne crut pas pouvoir se sauver qu'en faisant une conjuration opposée, qui étoit d'aller arracher la Reine mere du milieu du Serrail, & de la faire mourir. Si ce que je raporte n'étoit d'une notorieté publique en *Perse*, je ne l'aurois jamais pû croire, parce que les Serrails sont des lieux si sacrez pour les *Persans*, particulierement celui du Roi, que c'est une impudence punissable de tourner seulement les yeux vers la porte.

Le *Chirachi bachi*, qui est le Chef de la sommelerie du Roi, étoit un des conjurez de *Janikan*. Il étoit à la verité un des grands Ennemis du mort, mais faisant reflexion sur le crime & sur le danger de l'entreprise, dont il étoit moralement impossible d'éviter la punition tôt ou tard, il résolut de la découvrir au Roi, ne voiant point d'autre voie de se tirer du mauvais pas où il s'étoit engagé. Il va sur le soir au Palais, s'adresse au Capitaine de la porte du Serrail, lui conte la Conjuration avec les particularitez qu'il en savoit, & que le jour suivant étoit destiné à l'executer. On avoit peine dans le Serrail à croire le raport de ce Conjuré; toutefois comme la chose étoit trop importante pour en négliger l'avis, & que

que la Reine & les Eunuques, que la Conjuration regardoit, croioient à tout moment. qu'on les venoit mettre en piéces: le Roi se laissa pousser à faire mourir le lendemain matin tout ce nombre d'assassins, sans autre forme de procès. Ce jour là donc, qui étoit le cinquiéme de l'assassinat du premier Ministre, le Roi, vêtu tout de rouge, selon la maniere du Païs qui fait que le Roi s'habille de cette façon, lorsqu'il doit faire mourir quelque grand Seigneur; le Roi, dis-je, se rendit le matin à la sale où tous les Grands Seigneurs étoient assis à l'ordinaire, & s'adressant à *Janikan*, S. M. lui dit: *Perfide, Rebelle, de quelle autorité avez vous tué mon Vizir*? Il voulut répondre, mais le Roi ne lui en donna pas le loisir. Il se leva en disant tout haut *frapez*, & se retira dans un Cabinet qui n'étoit separé de la salle que par des Vitres de Cristal. Aussitôt des Gardes apostés se jetterent sur les Proscrits, & à coups de hache les mirent en piéces sur les beaux tapis d'or & de soie dont la salle étoit couverte, aux yeux du Prince & de toute la Cour. Dans le même tems, d'autres Gardes, avec deux des principaux Eunuques, coururent executer de même maniere les autres Proscrits, qui étoient les uns dans le bain, les autres dans leurs maisons. Le nombre des Grands Seigneurs qu'on mit en piéces étoit quatre Gouverneurs de Province, le Grand maître de l'Artillerie, & trois autres. Au bout de deux heures, on jetta les corps ainsi coupez en piéces au milieu de la place Royale, vis à vis le Grand Portail du Palais, où les crocheteurs les dépouillerent jusqu'à la chemise. On les y laissa trois jours

Digitized by Google

en cet état, (grand exemple de la juſtice celeſte, & des miſeres humaines,) & après on les porta dans un cimetiere hors de la ville, où ils furent enterrez pêle mêle dans une même foſſe.

La Mere du Roi ſe voiant défaite de ſes principaux Ennemis, étendit ſa vengeance ſur la maiſon de *Daoud can*, comme l'Auteur de toute cette longue, & cruelle Tragedie. On ne ſe contenta pas de confiſquer ſes biens comme aux autres. On ne laiſſa pas un ſol à tous ſes parens, juſqu'au troiſiéme degré. Ses filles furent vendues publiquement. Ses fils furent faits Eunuques, & donnez en qualité d'Eſclaves à un Seigneur qui avoit autrefois ſervi leur Pere.

Le *Palais* de *Saroutaki* a été un des beaux de la *Perſe*, mais il s'eſt fort ruiné depuis ſa mort. C'eſt à preſent le *Logement* des *Daroga*, ou Gouverneurs de la ville, à qui le Roi l'a affecté. Le Gouverneur d'à preſent, qui ſe nomme *Scander Mirza*, ou le *Prince Alexandre*, qui eſt fils de *Chanavas can*, Viceroi Hereditaire de la *Georgie*, a fait bâtir à côté un *appartement* fort propre, & un grand *Bain* ſur un fond particulier qu'il a achetté. Ce n'eſt pas que ce *Palais* manque de *Bains* ni de terrain pour en bâtir pluſieurs autres; mais c'eſt que les *Mahometans* tiennent que les Prieres, les Purifications, & toute la devotion en un mot, que leur Religion commande, eſt vaine & deſagreable à Dieu quand elle eſt faite dans un lieu acquis par fraude ou par violence. Or ils prétendent que la confiſcation des biens n'eſt jamais bien légitime, parce que les biens appartiennent aux fa-

familles, & non pas aux personnes, & qu'ainsi quand le Roi s'empare des biens d'un grand Seigneur pour quelque cause que ce soit, c'est toûjours avec injustice, & que s'il les donne, ou les prête, il dispose d'un bien qui ne lui appartient pas entierement.

Joignant le *Palais* de *Saroutaki*, il y a une petite *Mosquée*, que ce Ministre avoit fait bâtir, & de l'autre côté de la rue un peu plus haut, il y a le *Tombeau* de *Cha Ahmed*, un des fils d'*Iman Mouza cazem*, qui est un des douze premiers *Califes*, qui pouvoient succeder légitimement à *Mahomed*, selon l'opinion des *Persans*. Ce *Tombeau* est dans une *Chapelle* couverte d'un dôme, bâtie depuis plus de trois cens ans, à ce qu'on dit. Il est quarré, élevé de quatre pieds de terre: On le voit de dedans la ruë par une fenêtre couverte d'une grosse grille que les Passans baisent par dévotion, & où l'on trouve toûjours des femmes arrêtées marmottant leur chapellet; car s'il y en a au monde de superstitieuses, ce sont assurément celles d'*Ispahan*. Au delà de ce *Tombeau*, on trouve un grand *College*, qui a quarante chambres, que le peuple appelle par derision *le College des Anes*, parce qu'il n'y demeure & qu'il n'y va que des *Arabes*, lesquels sont les plus stupides & les plus ignorans de tous ceux qui font profession de science en *Perse*, quoique la langue *Arabesque* soit l'Idiome de la science en *Orient*, comme le *Latin* en *Europe*. Il est arrivé aux *Arabes* la même chose qu'aux *Grecs*. Les uns & les autres ont été dans leurs tems les maîtres & plus grands Docteurs des sciences, ceux qui les enseignoient aux autres nations, & chez qui on

on alloit les aprendre de toutes parts; mais ce sont à présent des Peuples très-ignorans. Les *Persans* ont succedé dans la science aux *Arabes*, comme les *Chrétiens* de l'Europe ont succedé aux *Grecs* ; ce qui étant arrivé après les conquêtes des *Turcs*, il ne faut pas douter que la cause de leur extrême ignorance ne soit la perte de leur liberté. Il est vrai que les *Arabes* n'ont pas tous perdu la liberté ; mais ceux qui la conservent encore, sont obligez pour cela de se priver de tout commerce, en se tenant enfermez dans les deserts. J'oubliois à dire que sur le frontispice de ce *College*, dont je viens de parler, on lit ces mots en gros caractères. *La science apprise durant la jeunesse est stable & dure comme une inscription dans du marbre.*

Tirant de-là, vers la *Place Roiale*, on trouve sur la gauche un des beaux *Caravanserais d'Ispahan.* C'est un grand bâtiment quarré à double étage, chacun de quelque vingt pieds de haut, & de quelque soixante dix toises de diametre. On y entre par un *Portique* assez long, sous lequel il y a des *Boutiques* d'un & d'autre côté. Chaque face a vint quatre logemens en bas, & autant en haut, comme un dortoir de Couvent, au milieu desquels il y en a un plus grand que les autres, bâti sous un haut *Portique* semblable à celui où est l'entrée, lequel est fait en demi-dôme, plat sur le devant, orné de Mosaïque. Les *chambres* d'en bas sont le long d'une *Gallerie*, ou *Relais*, ou *Parapet*, comme on voudra l'appeller, haut de terre d'environ cinq pieds, & profonds de dix huit à vint pieds, larges de quinze à seize, & élevées de deux doigts sur

ſur la *Gallerie*. Les *Perſans* appellent ces *Galleries*, ou rebords de pierre, qui régnent autour des *Caravanſerais*, *maatab*, c'eſt-à-dire *place à la Lune*, parce que c'eſt où on couche environ huit mois de l'année, pour être plus fraichement, & où on prend le frais à l'ombre durant le jour. Chaque *chambre* a de plus une place ſur le devant, de la largeur de la *chambre* même, profonde de la moitié, & couverte d'une *arcade*. Les *Chambres* d'en haut ont chacune une *Antichambre*, & un Balcon, & c'eſt d'ordinaire où les marchands logent avec leurs femmes, lorſqu'ils en meinent, le bas étage leur ſervant communément de *Boutique*, ou de *Magazin*: Sur le derriere du *Caravanſerai*, il y a encore de grands *Magazins*. Au milieu de la Cour, qui eſt fort bien pavée, il y a un grand *Baſſin* d'eau, avec un jet, & des *Puits* aux coins. C'eſt-là à peu près la ſtructure & la forme de tous les grands *Caravanſerais d'Iſpahan*, qui ſont bâtis de pierre ou de brique, ſi ce n'eſt que les uns ont un grand *Relais* quarré de quatre à cinq pieds de hauteur au milieu de la Cour, au lieu de *Baſſin* d'eau. Les *Logemens*, qui ſont ſéparez l'un de l'autre par un mur de deux à trois pieds d'épaiſſeur, conſiſtent en une *antichambre* de quelque huit pieds de profondeur, toute ouverte par devant, avec une *cheminée* à côté pratiquée dans le mur de ſéparation, & en une *Chambre* qui eſt de moitié, ou d'une fois plus profonde que l'*antichambre*, dont la *cheminée* eſt au fonds, ou à côté. Les *chambres* ont toutes leurs *Portes*, quoi qu'aſſez foibles, mais elles n'ont point de *Fenêtres*, recevant le jour par la *Porte* & non autrement,

ment, ce qui rend le logement incommode. Derriere le *Caravanserai*, & tout autour, sont des *Ecuries* & dans quelques-uns, il y a un côté des *Ecuries* accommodé en *Arcades*, de quatre pieds de hauteur, avec des *Cheminées* d'espace en espace, pour placer commodément les Pallefreniers, & les autres valets, & pour faire la Cuisine. Il ne demeure d'ordinaire dans ces grands *Caravanserais* que des marchands en magazin. Celui dont je viens de faire la description rend seize mille livres par an au Proprietaire, qui étoit de mon tems une cousine du feu Roi. *On nomme ce *Caravanserai Mac soud assar*, c'est-à-dire, *le Caravanserai de Mac soud l'huillier*, parce qu'il a été bâti du tems d'*Abas le Grand*, par un Epicier qui avoit fait sa *Boutique* vis-à-vis, laquelle subsiste encore. Lorsque ce Grand Roi vint établir sa Cour à *Ispahan*, & qu'il conçut le dessein de rendre cette ville aussi magnifique qu'elle l'est devenuë, il engageoit non seulement tous les Grands Seigneurs, mais encore tous les Particuliers qu'il savoit être gens riches, à construire quelque *Edifice public* pour l'ornement & pour la commodité de la ville. Il aprit que cet Epicier étoit des plus à l'aise. Il l'alla voir un jour à sa *Boutique*, avec la familiarité qui étoit naturelle à ce grand Prince, & il lui dit, *il y a long-tems que je vous connois de réputation pour homme de bien & pour homme riche. C'est sans doute à cause de vôtre probité que Dieu vous a beni si abondamment: Je serois bien aise qu'un si vertueux vieillard m'adoptât. Je vous tiens pour mon pere; vos fils sont mes freres, faites moi vôtre héritier avec eux, je serai en sorte qu'ils n'y per-*

perdent rien, ou bien, si vous l'aimez mieux, faites bâtir de vôtre vivant quelque édifice pour la commodité & pour l'embellissement de la ville. Abas le Grand avoit des manieres engageantes, qui le faisoient venir à bout de tout. L'Epicier lui dit qu'il consentoit à la demande de S. M. & qu'il ne manqueroit pas à ce qu'il souhaitoit de lui. Il fit bâtir ce *Caravanserai*, qui lui coûta trois mille tomans, qui sont quarante cinq mille écus, & ensuite le donna au Roi qui en fut fort satisfait, & en récompensa bien ses enfans.

On raconte une chose admirable d'une *Mule* que cet Epicier avoit, (car les gens de cette condition en *Perse* montent la plûpart des *mules*, comme les *Docteurs de la Loi* montent des *Anes.*) Cette *Mule* étoit si fidelle à son maître, qu'il la laissoit toûjours seule dans la *Place Roiale*, au coin qui donnoit vers sa *Boutique*. Elle ne bougeoit du lieu où il mettoit pied à terre, & si quelqu'un pensoit d'en aprocher, elle lui lançoit de si rudes coups de pied, qu'il étoit contraint de se retirer bien vîte. Il arriva la derniere fois que l'Epicier fut allité, que sa pauvre bête devint aussi malade, & elle se démena & se tourmenta si furieusement jusqu'au jour de sa mort, qu'elle mourut aussi au même instant. Je ne dois pas supprimer entierement d'ingenieuses *sentences* qu'on lit au *frontispice* de ce beau *Caravanserai* sur les carreaux de faience qui le revêtent. En voici quelques-unes.

Il ne faut principalement à un voiageur que deux choses, une bonne bourse & une bonne épée ; celle-là pour lui fournir ses besoins : celle-ci pour le garentir de toutes insultes.

Ne marche que de nuit après ce que tu veux atteindre.

Le soleil est un conte-nouvelles : la nuit est une guide fidelle. Allusion à la coutume des païs chauds de ne marcher que de nuit, à cause de la chaleur.

Les jours sont tous enfans sortis d'un même pere & toutes les nuits sont sœurs.

Ne requerez point de ce jour & de cette nuit autre chose que ce que l'on en a eu auparavant.

Proche de ce *Caravanserai*, il y en a un autre apellé d'abord *Caravanserai des gens de Nachchivan*, qui est une ville d'*Armenie*, & depuis *le Caravanserai des vendeurs de Ris*, parce qu'on y en vendoit en gros. A présent c'est un magasin de cotton. Le cotton se transporte dans de fort grosses balles, qui se font en attachant le sac à trois grosses cordes qui le tiennent en l'air à demi pied de terre, & un homme se met dedans, qui foule & presse le cotton à mesure qu'on le jette dans le sac.

Prenant de-là à gauche, on arrive aux ruës qui sont derriere la grande *Mosquée*, & l'on trouve en chemin, le *Palais* de *Mirza-chesi*, Chef des Astrologues: celui du *Nazir* à présent en charge: celui du Chef des Cuisines. C'est ainsi qu'ils appellent le premier Maître d'hôtel du Roi, parce qu'il est preposé principalement sur la Cuisine, & celui de *Mahamed Alybec*, qui étoit Grand Maître d'hôtel sous les Rois *Abas premier*, *Sefi premier*, & *Abas second*; ce qu'on remarque comme un bonheur extraordinaire, parce que la fortune est plus changeante en *Perse* que dans un autre Païs. Après, on entre dans une grande

Place

Place apellée *Embargoulemon*, c'est-à-dire *le Magazin des Esclaves*, par la raison que c'est le magazin des denrées comestibles & combustibles, qu'on débite aux ouvriers, & aux Officiers du Roi, qui ont pension & bouche à Cour. Plus loin il y a une grande *Place* qu'on appelle *le marché de Lelebec*, du nom d'un seigneur, qui ayant été marchand longues années, devint Surintendant des bâtimens. Il en a fait construire plusieurs pour le Roi à *Ispahan*, en *Hyrcanie*, & en d'autres lieux.

Le *Serrail* est à main gauche, & quand on a fait mille pas le long de ses murs, on parvient à la *Porte*, qui est la plus frequentée de toutes celles de ce *Palais*, qu'on appelle la *Porte des Cuisines*, parce que les *Cuisines* sont de l'autre côté, un peu plus bas.

Joignant cette *Porte*, il y a un *Bain* fort grand, & fort beau, qu'on appelle *le Bain Roial*. Le *Grand Abas* le fit bâtir, & il ordonna que le public s'en serviroit certains jours de la semaine. Les Eunuques, les Huissiers & les Gardes du *Serrail*, y vont tous, & il y a une *Porte* qui y méne de dedans le *Palais*.

Vis-à-vis, est *le Gebbé Khané*, ou *Maison des Armes*. Le Roi de *Perse* entretient un grand nombre de Maîtres de toute sorte de métiers, comme je l'ai raporté au livre précedent. Chaque métier a son attellier particulier & propre, dont les ouvriers dépendent, & où ils ont chacun leur *Boutique* pour travailler, à moins que par faveur on n'obtienne la permission de travailler à part chez soi, ou ailleurs. Ces lieux s'appellent *Karkane* en *Persan*, c'est à-dire *Maison d'Ouvrage*, & chacune

cune a ſon nom particulier pris du métier qu'on y exerce; comme par exemple la maiſon dont je parle, qui eſt appellée *Maiſon des Armes*, parce que les armuriers gagez du Roi y ont leurs *Boutiques*. Chacune de ces maiſons d'ouvrage eſt ſous la direction d'un Intendant qu'on appelle chef du métier qui s'y fait; d'un Syndic, qui eſt le plus ancien ouvrier de la maiſon; d'un Intendant, qu'on appelle *Mochref*, ou *Ecrivain*, parce qu'il tient compte des ouvriers & des ouvrages, donnant les matieres par compte, & les recevant de même, & d'un Huiſſier.

Le Roi a trente deux *Maiſons d'Ouvrages*, ou *Atteliers*, en chacun deſquels il y a bien cent cinquante artiſans; toutefois aux unes plus, & aux autres moins. Les *Peintres*, par exemple, n'étoient de mon tems que ſoixante douze, & les *Tailleurs* étoient cent quatre vint. Autrefois, il y avoit encore plus d'Atteliers. On a retranché entr'autres, les *Teinturiers*, & les *Ouvriers en ſoie*. On donne la toille à teindre & à peindre à la ville, & l'on en paie la façon. On donne de même la ſoie & le fil trait pour toute ſorte d'étoffes, de brocard, & de tapis, & l'on en paie auſſi la façon à un taux toûjours égal. On fait faire les tapis à la campagne par des ouvriers, qui ont des terres du Roi, dont ils paient la rente de la façon des tapis. Un Officier, qu'on appelle *Erbab tabvil*, comme qui diroit *Seigneur de la miſe*, ou *de l'emplette*, eſt le Directeur Général de toutes ces *Maiſons d'ouvrage*, & des Intendans de ce qui ſe fait pour le Roi en ville, & à la campagne, comme je viens de le dire, & le *Nazir*, qui eſt le Chef ſuprê-

ſuprême de tous les biens du Roi, en eſt le Surintendant. Il en fait la revûë une fois l'année, & d'ordinaire c'eſt l'Eté, enſuite il fait dreſſer l'expedition pour le paiement des Ouvriers. On ne peut dire au vrai la dépenſe de ces trente deux *Maiſons*. Je l'ai recherchée avec grand ſoin: ce que j'en ai pû trouver de plus ſûr, eſt que cela va à cinq millions. Quoiqu'il en ſoit, cette dépenſe eſt tout à fait Roiale, & digne d'un Grand Monarque. Il y a des ouvriers qui ont huit cens écus de gages, & leur nourriture. Il y en a d'autres qui n'ont que ſoixante & dix, & quatre vint francs, ſans nourriture. C'eſt la coutume qu'on hauſſe les gages, ou qu'on faſſe un préſent aux ouvriers tous les trois ans, ce qui dépend pourtant de la générosité du Prince, du naturel du premier Miniſtre, & de la bonne intention du *Nazir*, ou Surintendant général; car il faut que tout cela y concoure, & ce préſent vaut toûjours autant qu'une année de gages. On accorde la même grace à tous ceux qui ont fait quelque ouvrage pour le Roi, qu'on trouve bien fait ou dont il eſt content, & à ceux qui font un préſent au Roi de quelque piéce excellente de leur art. La nourriture ſe donne, ou par plat, ou par demi-plat, ou par quart de plat, & s'appelle *giré*, c'eſt-à-dire *un ordinaire*. C'eſt un tant de chaque choſe néceſſaire à la vie. Un plat peut nourrir aiſément ſix à ſept perſonnes, & vaut, quand les vivres ſont chers, huit à neuf cens livres par an. On a la liberté de prendre les denrées en nature ou la valeur en argent. Chaque ouvrier reçoit en entrant en ſervice un acte ou bre-

vet,

Digitized by Google

vet, enregiſtré dans toutes les chambres des Comptes, & authentiqué du ſceau du Roi, & de ceux de ſes Miniſtres, & particulierement du Grand Maître. On lui paie ſes gages du jour de ſon entrée au ſervice, juſqu'au jour que l'année recommence à ſon attelier, & après on le paie d'an en an avec ſes Camarades. Ce qu'il y a de magnifique & de très-loüable dans cet établiſſement, c'eſt que ces ouvriers ſont entretenus toute leur vie ſans qu'on les caſſe jamais, & que quand la maladie, ou quelqu'autre accident en reduit quelqu'un à ne pouvoir travailler, non ſeulement on ne lui diminuë rien de ſes appointemens; mais même, par une merveilleuſe humanité, le *Nazir*, ou grand Maître, ſur la moindre Requête qu'on lui préſente en faveur du malade, le recommande au *Medecin* & à l'*Apotiquaire* de la Cour, avec quoi il eſt traité ſans qu'il lui en coûte rien. On preſſe ſi peu d'ordinaire au travail les ouvriers du Roi, qu'ils peuvent faire toûjours quatre fois plus d'ouvrage pour eux-mêmes. Ils travaillent tous auſſi pour quiconque les emploie. J'ai vû des *Orfevres* du Roi trois & quatre années de ſuite ſans ouvrage de commande pour le Prince. Ces corps d'ouvriers ſont obligez de ſuivre la Cour; & pour cela, lorſqu'elle eſt en voiage, on fournit à chaque attelier tant de Chameaux pour leur ſervice. On donne auſſi des Chevaux aux ouvriers qui en demandent, & à pluſieurs on donne pareillement l'entretien des Chevaux ſoit en argent, ſoit en orge, & en paille. Ceux qui aiment mieux demeurer chez eux que de ſuivre la Cour, en obtiennent ai-
ſé-

sément la permission, sur tout les ouvriers étrangers; & pour ceux qu'on oblige de la suivre, ils obtiennent congé au bout de six mois, ou d'un an au plus, d'en aller passer autant dans leur maison. Les fils des ouvriers sont reçûs en service, quelquefois de l'âge de douze ou quinze ans, & quand le Pere meurt, on donne ses appointemens à son fils, s'il est de même mêtier.

Les *Horlogers Europeans* n'ont point *d'attelier* particulier : Ils sont du Corps des *Armuriers*; mais comme ils sont un bon nombre, on en a mis une partie dans une *Place*, qui est joignant le derriere du *Palais Roial*, nommée *Tcharbaous*, c'est-à-dire *quatre Bassins*.

A cent pas de-là, on entre dans la *Place Roiale*, ou *maidan chae*, comme les *Persans* l'appellent. C'est une des plus belles *Places* du monde, comme on le peut voir dans les figures qu'on en a mises ici à côté, qui sont tirées fort exactement.

Le corps de la *Place* est un quarré long de quatre cens quarante pas, sur cent soixante de large, enfermé par un *Canal* bâti de brique, enduite d'un plâtre, dont j'ai raporté la composition dans le premier livre, qu'ils appellent *abac fia*, ou *chaux noire*, qui est plus dur que la pierre. Ce *Canal* est large de six pieds, avec des rebords de pierre noire reluisante, élevez d'un pied sur le rez de chaussée, & si larges que quatre hommes de front s'y peuvent aisément promener. Entre ce *Canal* & les *Maisons* dont la *Place* est environnée, il y a un espace de vint pas de largeur, terminé par un rebord de pierre de la hauteur du *Canal*, mais pas si large, qui marque le pied

des

des *maisons*. Le tour de la *Place* en contient deux cens, toutes au niveau, & toutes de même structure, comme on le peut voir dans les figures, en sorte qu'il n'y a rien de plus régulier. Chaque *Maison*, qui a de face seize pieds de Roi, est double. Le bas contient deux *Boutiques*, dont l'une ouvre sur la *Place* en dedans, & l'autre sur le *Bazar*, qui régne tout autour de cette place en dehors, & qui est un des plus larges d'*Ispahan*. Le haut contient quatre petites *Chambres*, deux sur la *Place*, & deux sur le derriere. Celles de la *Place* ont chacune un petit *Balcon*, dont le *Balustre* est de brique à jour, enduit de plâtre, le tout peint de rouge & de vert, & fort agréable à la vûë. Ces *Maisons* sont couvertes en *terrasse* au niveau de la couverture du *Bazar*. Durant l'Eté, on prend le frais sur ces *terrasses*, chacun devant sa *Maison*.

Ce tour de *Maisons* de la *Place* est entrecoupé par les grands *Edifices* qu'on voit dans le plan, qui sont le *Portail du Palais Royal*, & la *Porte du Serrail* à l'*Occident*: la *Mosquée* du *Cedre* vis à vis, & un *Pavillon* de machines, qu'on appelle l'*Horlogerie*: la *Mosquée Royale* au bout *Meridional* de la *Place*, & le *Marché Imperial* à l'autre bout. Je ferai la description de ces grands *Edifices*, après avoir achevé celle de la *Place*. Elle a douze *Entrées* principales, & plusieurs petites: Le centre en est marqué par un grand *Mât*, haut de quelques six vints pieds, qui sert à *tirer à la tasse*, comme cela se fait ordinairement dans des solemnités. Aux bouts de la *Place*, à trente cinq pas du *Canal*, il y a deux grosses *Colomnes* de marbre de huit pieds

pieds de hauteur, diſtantes de quinze pas, qui ſervent de *paſſe* pour l'exercice du *Mail à Cheval*, dequoi j'ai fait la deſcription ci-deſſus, où j'ai obſervé auſſi que tous les exercices des *Perſans* ſe font à cheval, comme ceux des *Parthes* leurs Ancêtres, & que tout le monde parmi eux va-à cheval, auſſi bien les femmes que les hommes; ce qui fait voir qu'en *Orient*, les tems, ni la Religion, n'apportent point de changement dans les principales habitudes & les inclinations naturelles.

La *Moſquée Royale*, & le *Marché Imperial*, qui marquent les bouts de la *Place*, forment une grande *Demi-Lune*, de la maniere qu'on peut le voir dans le plan, aïant au devant un *Baſſin* d'eau, de ſoixante & dix pas de tour, & de dix pieds de profondeur, fait à Angles, dont les rebords ſont de Pierre de Porphyre. Comme la fraicheur eſt la plus douce volupté des païs chauds, on y conduit & on y entretient l'eau par tout tant qu'on peut. Il y a autour de ces magnifiques *Edifices* des échafaudages de *Perches* minces, qui montent juſqu'au haut, & qui ſont faits pour porter de petites *Lampes* de terre, dont on fait les illuminations dans les réjouïſſances publiques. Les *Maiſons* de la *Place* en ſont toutes couvertes ſur le devant, depuis le premier étage juſqu'à la *Terraſſe*. Il y en a bien ſix vint à chaque arcade. Ces *Lampes* ſont toutes ſi petites, qu'on ne s'en aperçoit pas à moins que d'y prendre bien garde; mais quand elles ſont allumées c'eſt la plus belle illumination du monde; car ces *Lampes* montent toutes enſemble à quelques cinquante mille. *Abas le Grand* aimoit fort ce pompeux ſpectacle, & il s'en don-

donnoit souvent le plaisir, comme on le peut voir dans *Pietro delle Valle*. Son successeur, *Sefi premier* s'en soucioit beaucoup moins, & les deux Rois derniers moins encore, *Abas second* & *Soliman quatre* n'ont gueres fait faire de ces illuminations que pour en régaler de grands Ambassadeurs, comme je l'ai vû arriver entr'autres dans la province d'*Hyrcanie* pour l'Ambassadeur des *Indes*.

Le long du *Portail du Palais*, à cent-dix pas de chaque côté, régne une *Balustrade* de bois peint, qui enferme cent-dix piéces de *Canon* de fonte verte, la plûpart étant de petites piéces de campagne, excepté les deux piéces les plus proches du *Portail*, qui sont de fort gros mortiers. Les *Persans* les appellent des *Chameaux*. Ces piéces, qui sont toutes bien montées sur leurs affuts, sont marquées aux armes d'*Espagne*, & ce sont des dépouilles de la Forteresse d'*Ormus*, où les *Persans* trouverent tant d'artillerie, qu'ils en ont transporté dans toutes les parties de leur Empire. Au coin de la Porte du *Serrail*, il y a deux *bazes de colomnes*, faites de marbre, d'Ouvrage excellent & fort antique, qui sont des piéces tirées des ruines de *Persepolis*; & au côté du *Marché Imperial*, il y a tout en haut deux grandes *Galleries* couvertes, qu'on appelle *nakare Khone*, c'est-à-dire, *Maison des Instrumens de Musique*, où vers la brune & à minuit, on fait retentir de longues trompettes, & de grosses timbales, qui ont trois fois plus de diametre que les nôtres, & qui font un furieux bruit.

J'oubliois à dire que le tour de la Place, entre le *Canal* & les *Maisons*, est garni de

Pla-

Digitized by Google

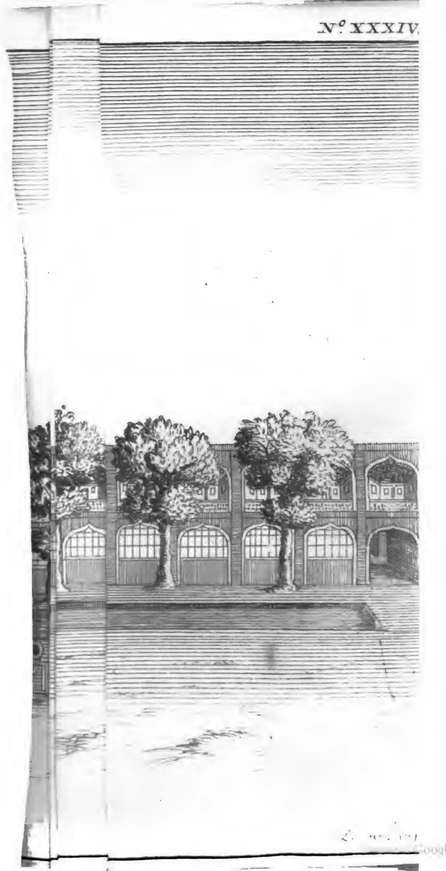

Digitized by Google

Digitized by Google

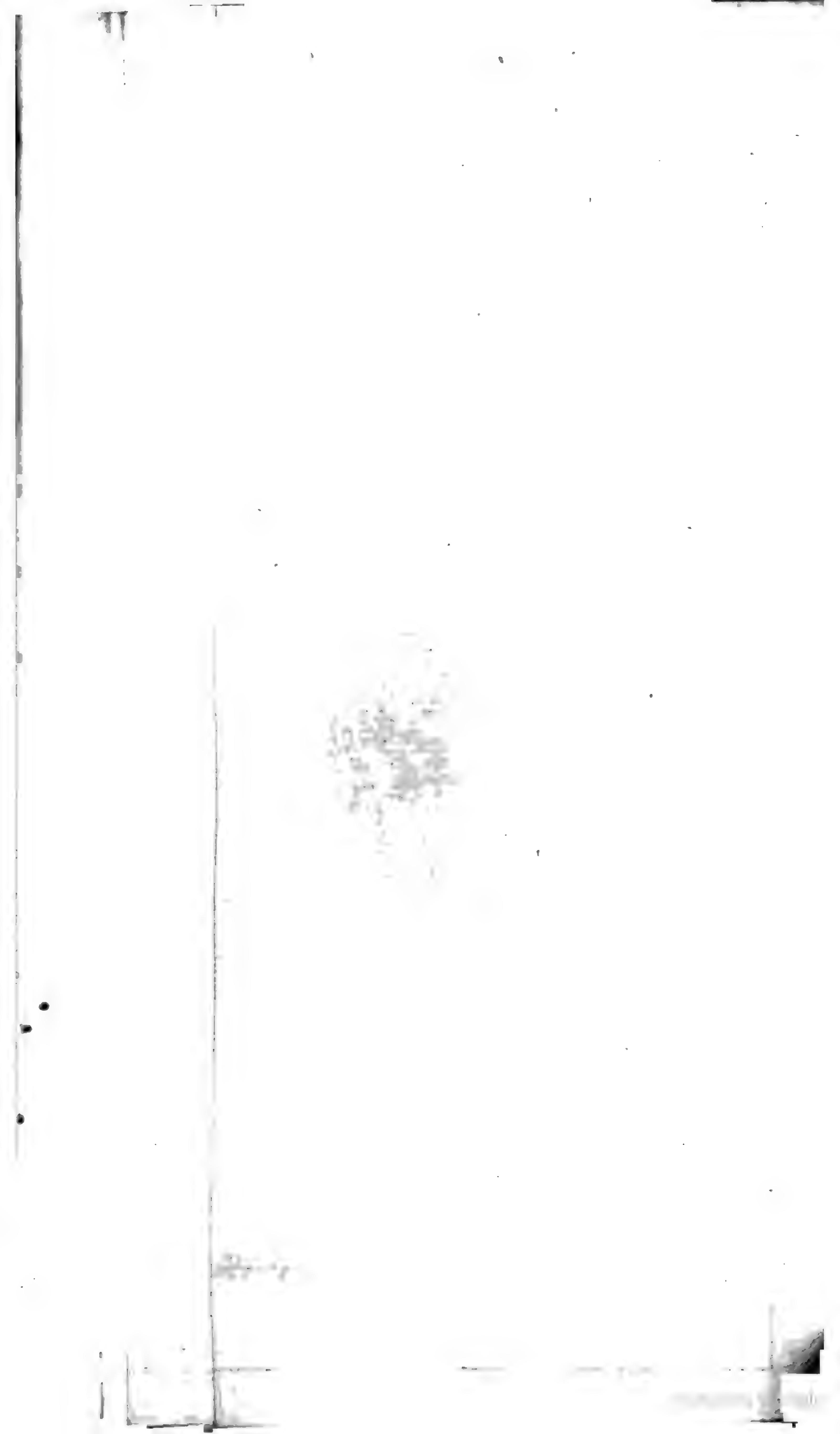

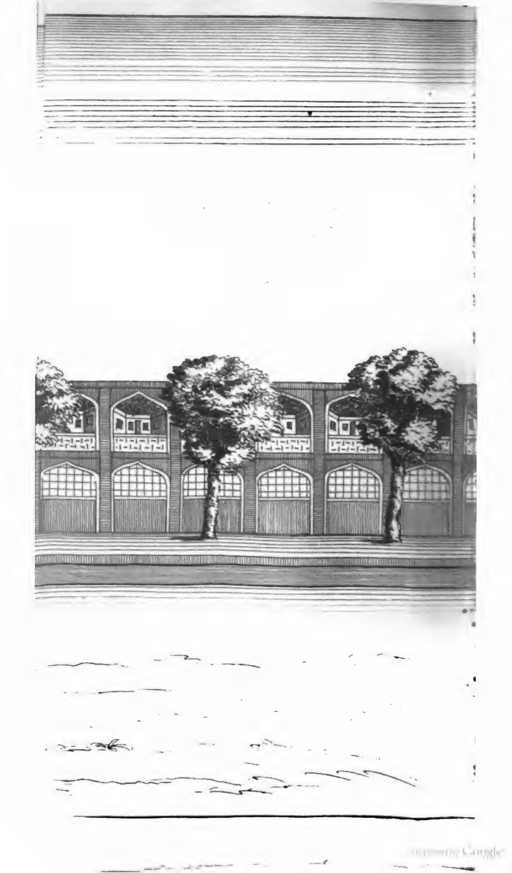

Digitized by Google

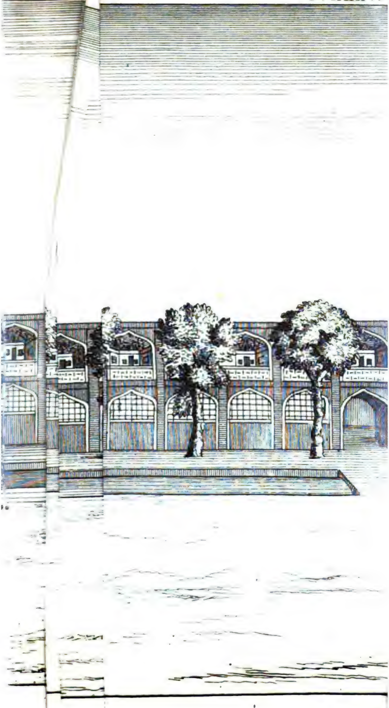

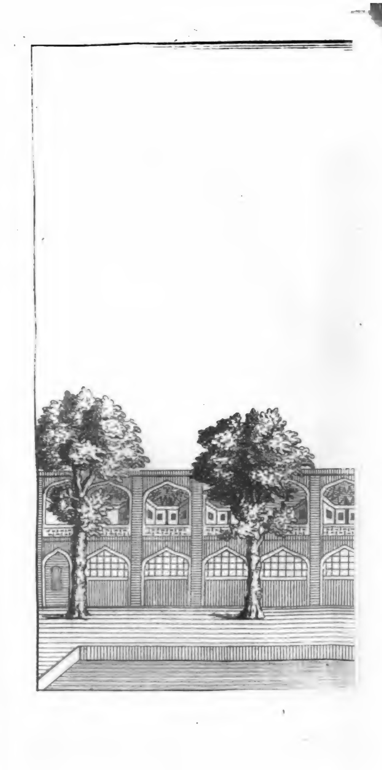

Digitized by Google

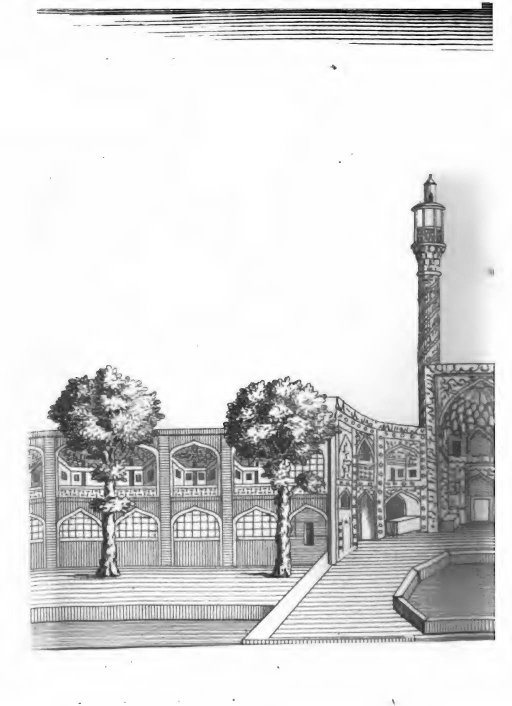

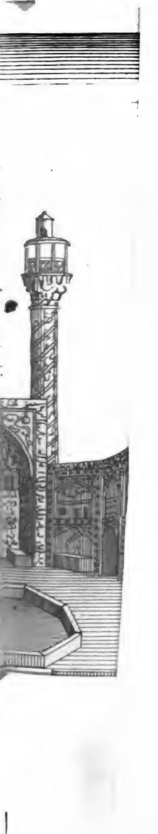

Digitized by Google

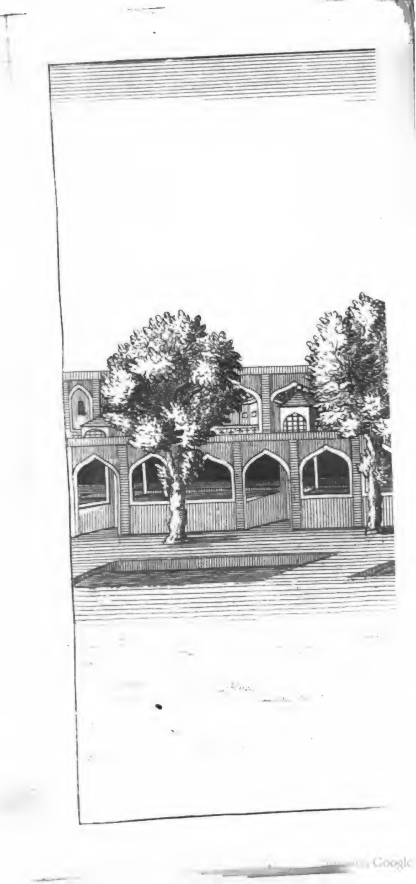

Google

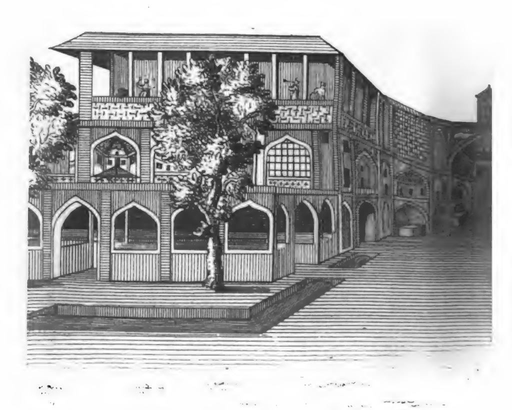

Digitized by Google

Digitized by Google

Platanes, qui eſt un arbre qui jette ſes branches fort haut, ce qui fait que les *Maiſons* en ſont couvertes comme d'un paraſol, ſans en être cachées. Cela augmente conſiderablement la beauté de la *Place*, laquelle en été, & ſur tout quand il n'y a rien d'étalé, qu'elle eſt arroſée, & que l'eau court dans le canal juſqu'aux bords, eſt, à ce que je croi, la plus belle *Place* du monde, & où la promenade eſt la plus agréable; car il y a toûjours quelque endroit où l'on ſe peut retirer à l'ombre. Cette grande *Place* ſe vuide dans les fêtes & dans les ſolemnitez, comme aux audiences des Ambaſſadeurs, mais en d'autres tems elle eſt pleine de Quincaliers, de Fripiers, de revendeurs, de petits artiſans, en un mot d'une infinité de petites *Boutiques*, où l'on trouve les denrées les plus communes & les plus néceſſaires. Ces Marchands étalent à terre ſur une nate, ou ſur un tapis, ſe couvrant d'un paraſol de natte, ou de laine, qui piroüette à leur gré ſur un haut pivot. Ils n'emportent jamais leur marchandiſe de la *Place*, mais ils l'enferment la nuit dans des coffres qu'ils attachent l'un à l'autre, ou bien ils en font des ballots legerement attachez enſemble par une groſſe corde, qui paſſe à l'entour, & ils laiſſent tomber deſſus leur petit pavillon, & s'en vont ſans laiſſer perſonne à la garde. Cependant il n'en arrive jamais d'accident, par la ſevere juſtice qu'on fait des voleurs en ce païs-là. Les Gardes du Chevalier du guet y paſſent de tems en tems durant la nuit, & comme leur Maître eſt caution de tout ce qui ſe perd la nuit, c'eſt proprement à eux d'en répondre, parce que c'eſt à eux qu'il s'en prend. Le ſoir on voit

dans

Digitized by Google

dans cette *Place* des *Charlatans*, des *Marionnettes*, des *Joüeurs de Gobelets*, des *Conteurs de Romances*, en vers & en prose, des *Predicateurs* même, & enfin des tentes pleines de femmes débauchées, où l'on va en choisir à son gré. *Abas second* avoit défendu toutes ces *Boutiques* quatre ans avant sa mort, sur ce que l'envie lui aïant pris un jour de passer au travers de la *Place*, sans en avoir averti la veille, il y trouva une telle foule & un tel embarras, causé par tout cet étalage, que ses Gardes & son train ne lui pouvoient faire faire place; mais étant parti peu après pour l'*Hyrcanie*, il donna permission d'en faire un marché comme auparavant, à cause du profit qu'on en tire; car cette place rend par jour environ cent Francs, qu'on leve sur tous ceux qui y étalent, quoi qu'il y ait des *Boutiques* qui ne donnent qu'un sol par jour. Cette rente apartient à l'Eglise. On la leve journellement, ou tout au plus par semaine, parce qu'on ne se fie pas à tout ce menu peuple qui y fait son trafic. Chaque sorte d'art & chaque sorte de denrée y a son quartier à part, & les gens du païs savent où y trouver chaque chose, comme dans les autres lieux de la ville. On dit que du tems d'*Abas le grand*, & de son successeur, la *Place* donnoit de rente cinquante Ecus par jour.

Je croi qu'il ne sera pas mal à propos d'entrer un peu plus dans le détail de ce grand *Marché*, qui est le plus universel que j'aie vû, & une vraie foire. *Abas le grand* marqua l'endroit où se vendroit chaque denrée. D'abord on trouve près de la *Mosquée Royale*, le *Marché* aux *Anes*, & au *Gros bétail*, & à côté celui

aux

aux *Chevaux*, aux *Chameaux* & aux *Mulles*. Ce *Marché* ne se tient que le matin, l'après midi ce sont les *Menuisiers*, & les *Charpentiers*, qui étalent à la même place. Ils vendent entr'autres choses tout ce qu'il faut de charpenterie & de menuiserie pour une Maison, des portes, des fenêtres, des goutieres, des serrures de bois, avec des clefs de bois ou de fer. Après, on trouve une *Poullaillerie*; ensuite les Vendeurs *de Fruits Secs*, dont il y a de beaucoup de sortes en *Perse*; puis les Vendeurs de *Cotton Filé*; après des *Quincaliers*, & des *Cordiers*, qui débitent des licols & des harnois de revente; après se trouvent les vendeurs de *bonnets fourrez*; les vendeurs de *gros feutres*, pour couvrir les Chevaux, & les autres montures; les vendeurs de *harnois* neufs; les *Fourreurs*, qui sont separez en deux quartiers, celui des *Mahometans*, & celui des *Chrétiens*: c'est parce que les *Persans* tiennent dans leur Religion que la laine entre toutes les autres choses contracte de l'impureté en passant par la main des Infidéles, parce qu'elle s'imbibe à la maniere d'une éponge de ce qui transpire continuellement du corps; ainsi il ne faut pas que les *Mahometans* puissent se méprendre, en achetant de ces marchandises-là de la main des *Chrétiens* sans le savoir. Ensuite on trouve les *Marchés* de *gros cuir*, & ceux de *cuir fin*; les *Fripiers* de grosses hardes; les vendeurs de *grosses toilles*; les *batteurs de cotton*, pour la doublure des habits; les *chaudronniers*, les *changeurs*, lesquels sont sur de petits établis de trois à quatre pieds en quarré, aïant de petits coffres de fer à côté d'eux, & un cuir au devant pour compter; les *Medecins*, qui ont

leur étalage sur de petits échafauts semblables. Le bout de la *Place* est occupé par des vendeurs de *fruits* & de *legumes*, par des *bouchers*, & par des *cuisiniers* à juste prix. Il y en a qui portent vendre le manger, & des *fruitiers* aussi qui portent vendre le melon en piéces, & en donnent pour ce qu'on veut, jusqu'à un denier. Enfin, il y a parmi tout cela des *revendeurs*, chargés de toute sorte de nippes, qu'ils offrent à tous les Passans. Il faut observer encore qu'entre le *Canal*, & les *Galleries*, il y a des artisans étalez, qui font & qui racommodent les mêmes Ouvrages qui se vendent dans la *Place*, à l'opposite de leurs *Boutiques*.

Voilà l'aspect du dedans de la *Place*. Il faut présentement décrire les grands *Edifices* qui sont bâtis dessus, comme je l'ai dit, & qui en font le plus bel ornement, savoir la *Mosquée Roiale*, & la *Mosquée du grand Pontife*, le *Pavillon de l'horloge*, & le *Marché Imperial*; car pour le *Pavillon* qui est sur le grand *Portail du Palais Roial*, il entrera dans la Description de ce *Palais*.

La *Mosquée Roiale* est située au *Midi*, aïant au devant un *Parvis* en polygone, avec un *Bassin* au milieu aussi en polygone. La face de l'édifice est pentagone, & vous y voiez des deux côtez un *Balustre* de pierre polie, à hauteur d'appui, qui s'étend jusques vis-à-vis de l'entrée. Les deux premieres *Faces* sont ouvertes en Arcade, qui donnent sous les *Bazars*, & elles sont traversées d'une chaîne, pour empêcher les chevaux d'y passer. Les deux autres au-dessus sont de grandes *Boutiques* d'Apotiquaires & de Medecins; car à présent en *Orient*, comme autrefois en *Grece*,

ce, la plûpart des Medecins ſont auſſi Apoticaires & Droguiſtes, & vendent les Drogues, comme je l'ai obſervé. Les étages ſuperieurs, qui ſont à quelque vint pieds du bas, ont des *Galleries*, qui reſſemblent à des balçons. La *Face* interieure, qui forme le *Portail*, eſt en demi Lune, enfoncée de treize pieds environ, fort élevée, & toute revêtuë de jaſpe du rez de chauſſée à dix pieds en haut, avec des *Perrons* de même ouvrage. L'ornement en eſt merveilleux & inconnu dans nôtre *Architecture Europeane*. Ce ſont des *Niches* de mille figures, où l'or & l'azur ſe trouvent en abondance, avec de la *Parqueterie* faite de carreaux d'émail, & une *Friſe* plate autour, de même matiére, qui porte des paſſages de l'*Alcoran*, en lettres proportionnées à la hauteur de l'édifice. Ce *Portail* eſt orné d'une *Gallerie* comme celle des côtez. Les *Linteaux* ſont de jaſpe. La *Porte* eſt de quelque douze pieds de large, fermée de deux valves, ou battans, revêtus de lames d'argent maſſif, couvertes de larges piéces de rapport à jour, cizelé & doré, fort maſſives. Joignant le *Portail*, en dedans, il y a deux hautes *Eguilles*, ou *Tourelles*, avec des *Loges* ou *Galleries*, couvertes au-deſſus des chapiteaux, le tout de même ouvrage que le contour du *Portail*.

En entrant par ce beau *Portail*, on détourne tant ſoit peu vers l'*Occident*, & aiant fait quinze pas, on trouve au milieu un beau Baſſin de jaſpe, à godrons, de ſix pieds de diametre, ſoutenu ſur un pié d'eſtail de même matiére, de huit pieds de haut, avec des marches. C'eſt pour donner à boire aux Paſſans;

car dans les païs où l'on est souvent alteré, & où l'on ne boit que de l'eau, c'est une des charitez les plus ordinaires, & qu'on croit les plus meritoires, que de donner à boire aux Passans; & c'est pour cela, que dans toutes les bonnes villes, on trouve, non-seulement de grandes urnes de terre pleines d'eau, à divers coins de ruë, mais qu'aussi il y a des hommes gagez, qu'ils appellent *Sacab*, ou *Porteurs d'eau*, qui vont dans les ruës, sur tout en été, un gros outre plein d'eau sur le dos, & une tasse à la main, présentant à boire à tous les Passans.

En tirant de ce *Bassin*, vers le corps de la *Mosquée*, par une allée découverte, qui va en élargissant, & qui est formée de quatre grands *Portiques* de chaque côté en arcades, on entre dans une spacieuse *cour*, de quatre-vingt-quatorze pas de profondeur, & de soixante & dix-huit de largeur, qui a au milieu un *Bassin* à bords de jaspe de vingt-six pas en quarré, & qui est terminée par cinq grands *Portiques* en arcades, couverts chacun d'un comble rond supporté par de gros pilastres; le *Portique* du milieu étant de vingt six pas de large, ceux des côtez de quinze pas chacun, & les deux autres de dix chacun. Le *Portique* du milieu est profond de soixante pas. Son dôme, surmonté d'un croissant doré, est un des beaux morceaux de l'architecture moderne des *Persans*. Il est si haut, qu'on le voit de quatre grandes lieües, en venant de *Cachan*. Ce vaste *Portique*, qui est comme le chœur du *Temple*, est separé en deux parties inégales, l'une de quarante pas, l'autre de seize, par un mur de dix pieds de haut, qui ce-

cependant ne paroît pas plus haut qu'un *Baluſtre*, à cauſe de la hauteur du *Portique*. Il y a au milieu de ce mur une large *Porte*, qui meine dans l'interieur du *Portique*. La partie anterieure, qui a quarante quatre pas de profondeur, comme je l'ai dit, & qui eſt élevée de deux marches au-deſſus de l'autre, eſt revêtuë de marbre aux côtez. Le fonds du *Portique* eſt marqué par un entablement de jaſpe, en forme de porte, incruſté dans le mur, de dix pieds de haut, & de trois de large. Cela s'appelle le *Mahrab*; & c'eſt une eſpece de *Jubé*. Il ſert aux *Mahometans* à marquer où il faut tourner le viſage & les regards, pour être juſtement dans le cercle vertical de *la Mecque*, vers laquelle, ſelon la doctrine des *Mahometans*, il faut être tourné en faiſant ſa priere, ſans quoi la priere eſt vaine & de nul effet, à moins qu'il ne ſoit impoſſible de ſe tourner ou remuer. Il y a de ces *Jubé* dans toutes les principales *Moſquées*. Les gens dévots ont toûjours ſur eux pour plus de précaution un cadran, & des tables, pour leur faire connoître plus préciſément en tous lieux le meridien de *la Mecque*. *Mahomed* laiſſoit du commencement ſes Diſciples ſe tourner vers *Jeruſalem* en faiſant leurs prieres, comme ils faiſoient avant ſon apparition; mais dans la ſuite, voulant les ſeparer davantage d'avec les *Juifs* qui ſe tournoient de ce côté-là, & d'avec les *Chrétiens* qui ſe tournoient à l'*Orient* il leur annonça ces paroles, qui ſont un verſet de l'*Alcoran*: *Tourne ta face vers le S. Temple en faiſant tes prieres*. C'eſt le côté du midi. C'eſt ce qu'on appelle communement *Keblak*, c'eſt-à-dire l'*aſpect*, ou l'*objet local du culte*. Ce

 n'eſt

Digitized by Google

n'eſt pas que les *Mahometans* ne croïent comme nous faiſons, que *Dieu* eſt également proche & préſent en tous lieux, mais c'eſt parce que leur Legiſlateur leur a commandé d'avoir toûjours les yeux du côté de *la Mecque* en s'adreſſant à *Dieu*, afin de ſe mieux ſouvenir que c'eſt la premiere maiſon qui ait été bâtie à ſon honneur. Contre le *Pilaſtre* gauche du *Portique*, il y a une *Chaire* de porphyre, élevée de quatorze marches faite en maniere de *Thrône*, dont la quatorziéme marche eſt plus large que la treiziéme, parce qu'elle ſert de ſiége. C'eſt où l'on prêche en hyver, ou dans les mauvais tems, car il y a une autre Chaire à l'entrée du *Portique*, où l'on prêche quand l'air, ou le ſoleil le permettent, parce que là on eſt à découvert. On y fait des *Prones*, ou *Sermons*, les jours de culte public, comme le jour du repos, qui eſt le Vendredi, & les Fêtes, & c'eſt d'ordinaire après la priere de Midi, dans les grandes *Moſquées*. Il s'en fait auſſi ailleurs, mais perſonne ne ſe fait un devoir capital d'y aſſiſter, comme parmi les *Chrétiens*. *Mahomed* & ſes premiers Succeſſeurs, faiſoient régulierement ces prones, & c'étoit leur droit de regale incommunicable, c'eſt qu'ils s'arrogeoient les deux glaives, le ſpirituel, & le temporel. Ils faiſoient premierement la priere, & puis ils montoient en chaire pour faire le *Prone*, où ils annonçoient au peuple ce qu'ils trouvoient convenable. Les *Califes* de *Bagded* continuerent la même fonction, & juſqu'à la fin de leur regne, on faiſoit auſſi ce jour-là, dans tout leur Empire, une priere pour eux nommément, & pour leur preſomptif heritier, ou ſuc-

ſucceſſeur deſigné ; mais quand ce regne eut pris fin, par les conquêtes des Tartares, cette pratique s'abolit, peu à peu. Les Princes regnans n'étoient pas proneurs, & la fonction de prêcher devint particuliere & propre aux gens d'Egliſe, comme cela ſe pratique aujourdhui dans tous les Etats *Mahometans*. Au-deſſus du *Mahrab*, ou *Jubé*, il y a une *Armoire* faite dans le mur, de trois pieds de haut, & de deux de large, de bois d'aloës, ornée de lames d'or, & garnie d'or maſſif juſqu'aux pentures, fermée d'un cadenas d'or. C'eſt où l'on garde deux *Reliques* fort précieuſes au peuple *Perſan*, l'*Alcoran* écrit de la main d'*Iman Reza*, il y a plus de mille ans, & la *Chemiſe d'Iman Haſſein*, teinte du ſang des bleſſures dont il mourut. On ne montre jamais cette *relique*, & on ne la doit tirer dehors, qu'en cas d'invaſion, telle que le Roiaume en ſoit en danger; car alors les *Perſans* aſſurent que mettant cette chemiſe au bout d'une pique, & la faiſant voir à l'Ennemi, la ſeule expoſition de cette relique le met ſurement en déroute.

Les côtez de la *Cour* conſiſtent chacun en neuf *Portiques*, celui du milieu plus large & plus haut que les autres ; & joignant cette *Cour*, il y en a une autre de ſoixante quatorze pas de long, & de trente de large, qui a auſſi un grand *Baſſin* de marbre au milieu, & eſt auſſi entourée de beaux & profonds *Portiques*, élevés de terre de trois pieds & demi. Les *Cours*, & tout le fonds de la *Moſquée*, eſt conſtruit de grandes & maſſives pierres, & tout l'Ouvrage eſt revêtu de briques verniſſées d'un émail merveilleuſement beau & vif d'Ouvrage Moſaïque, qui contiennent des paſſa-

ges de l'*Alcoran* presqu'en tous les endroits.

Je craindrois d'ennuïer en continuant de faire une Description réguliere de ce grand *Temple.* Je me contenterai de dire encore qu'on y voit des *Lieux souterrains*, pavez & lambrissez, où l'on se retire, tant durant le froid, que durant le chaud, pour respirer un air plus doux: Que les plus petits *Portiques* sont fermez par des chassis, & servent d'*Ecole*, où l'on fait leçon de toute sorte de sciences: qu'il y a beaucoup de *Logemens*, pratiquez en haut entre les pilastres, & dans les Portiques, qui servent de demeure à des *Mollas*, des Regens, & des Disciples, lesquels vivent de pensions prises du revenu de ce lieu sacré: que les *Bassins*, qui servent pour les purifications sont toûjours bien rafraichis de l'eau d'un grand puits d'eau vive, qui est à un coin de la *Mosquée*, que des bœufs tirent tout le long du jour: qu'à côté du grand *Dôme*, il y a deux *Tourelles*, comme au grand *Portail*; & qu'enfin, outre la grande *Entrée*, il y en a deux autres, l'une au derriere, l'autre au côté de la *Mosquée.*

Abas le Grand fit construire cette superbe *Mosquée* à la fin du seiziéme siecle, & c'est delà qu'on l'appelle *la Mosquée Roiale*, & aussi *la Mosquée de la Convocation d'Abas*, pour marquer qu'il l'avoit destinée à être la *Mosquée Cathedrale.* Le fonds sur lequel elle est édifiée, étoit auparavant une meloniere, laquelle apartenoit à une vieille femme; qui ne la voulut jamais vendre au Roi, qu'après que les *Mollas*, à qui le Prince avoit dit son dessein, lui eurent fait un grand scrupule de son refus. On raconte qu'*Abas*, n'aiant pas

Digitized by

assez tôt à son gré le marbre nécessaire pour le bâtiment ; vouloit enlever celui de la *Mosquée* principale de la Ville, qu'on appelle à présent *la vieille Mosquée de la Congregation*, ce qui auroit détruit ce *Temple*, qui est un des beaux du Roiaume, étant encore plus spacieux que la *Mosquée d'Abas*, & encore très-beau malgré son antiquité; mais les *Mollas* se jetterent à ses pieds, & l'en empêcherent, en lui disant pour raison : *V. M. a dessein sans doute de faire durer sa nouvelle Mosquée plusieurs siécles : Or quel exemple seroit-ce pour ses Successeurs, si afin de rendre son bâtiment plus magnifique, elle détruisoit les édifices de ses Ancêtres, qui peuvent durer encore des centaines d'années* ? Il arriva aussi en même tems qu'on manda du païs d'*Ardeston* qu'on y avoit découvert des carrieres de marbre, ce qui fit que le Roi laissa-là la vieille *Mosquée* sans en tirer de dépouilles. Le marbre de la nouvelle est blanc & rouge, avec beaucoup de veines vives, mais il est si mol, que le couteau l'entâme aisément.

J'ai encore quatre choses à dire de cette *Mosquée Cathedrale*. La premiere, que c'est *Sefi premier*, successeur d'*Abas*, qui en a fait couvrir les portes d'argent. La seconde, qu'il y a sur un *Portique* une *Inscription* à l'honneur de *Molla Abdul* de *Tauris*, & de *Molla Makamed Reza Ennony*, son Disciple, qui porte que ces Docteurs, les deux plus célébres Théologiens de leur tems, avoient choisi & ordonné les passages de l'*Alcoran* qui se lisent en tous les endroits de la *Mosquée*, comme je l'ai remarqué. La troisieme, qu'encore que ces quatre grandes *Tourelles*, que l'on

voit à la hauteur du *Dome*, ſoient faites pour convoquer le Peuple de deſſus, néanmoins elles ne ſervent jamais à cét uſage; mais il y a une hutte de bois ſur un des petits Dômes, d'où les *Mollas* font la Convocation : la raiſon en eſt que ces Tourelles étant ſi hautes, les gens qui y monteroient pourroient voir dans le *Serrail* du Roi, & dans les autres *Serrails*; or la jalouſie des *Perſans*, qui eſt inconcevable, ne reſpecte rien. La quatriéme Obſervation eſt que cette *Moſquée* jouït de ſoixante mille livres de revenu, dont le *Mouteveli*, terme qui ſignifie Adminiſtrateur, lequel eſt toûjours un des grands Seigneurs du Païs, prend mille écus pour ſa part.

Voilà quelle eſt la grande *Moſquée d'Iſpahan*. L'autre *Moſquée*, qui donne ſur la Place, & qu'on appelle la *Moſquée du Grand Pontife*, & auſſi *Fathé Alla*, comme qui diroit *l'Ouverture du Ciel*, n'eſt pas ſi grande à beaucoup près. L'entrée en eſt pourtant large de vint pas, & profonde de quinze, faite en demi-Lune, composée de *Portiques*, dont les deux premiers touchent le *Bazar* qui regne autour de la *Place*. Le bas de l'édifice à la hauteur de ſept à huit pieds eſt revêtu de tables de jaſpe, tant dedans, que dehors, le haut l'eſt de briques émaillées, comme la grande *Moſquée*: ce haut conſiſte en *Galleries*, en *Balcons*, en *Niches* de mille figures. On entre dans l'*Egliſe* par un *Perron* haut de douze marches, & par une *Gallerie* voutée, qui conduit au corps de l'édifice, lequel eſt couvert d'un gros *Dome*. A l'entour ſont des Cours, avec des *Baſſins* & des *Urnes* d'eau pour les purifications. La *Chaire* en eſt portative.

tative. Le *Mabrab*, qu'on peut appeller en quelque ſorte, *l'Autel Mahometan*, eſt de jaſpe, ſupporté par des *Pilaſtres* d'émail vert, d'ordre Ionique. Du reſte, cette *Moſquée* eſt ſombre, & peu frequentée. Il y a un *Palais* qui y joint, lequel appartenoit au grand Pontife du tems d'*Abas premier* & de *Sefi premier*. J'y ai vû loger ſon frere, qui lui aiant ſuccedé au Pontificat, fut fait *Grand Vizir* d'*Abas ſecond*.

Le *Pavillon de l'horloge* eſt un bâtiment jetté hors d'œuvre, qui fut fait pour la recréation d'*Abas ſecond* à ſon avenement à la Couronne, un vrai Jeu d'Enfant, ou d'homme qui n'a rien vû, comme ſont les Rois de *Perſe*, à leur avenement à la Couronne. C'eſt un mouvement d'*horloge* qui fait remuer beaucoup de grandes marionettes, des têtes, des bras, & des mains, qui ſont attachées à des figures peintes contre le mur, & qui tiennent des Inſtrumens de Muſique; des Oiſeaux & d'autres bêtes de bois peint, & qui carillone à chaque heure du jour. Les *Perſans* regardent cette piéce avec bien plus d'admiration que nous ne regardons l'*horloge de Strasbourg*, ou d'*Anvers*, & comme un chef d'œuvre de forces mouvantes, quoique ce ſoit un méchant carillon, & que les figures ſoient des plus groſſieres.

Le *Marché Imperial*, ſitué au *Nord* de la place, en fait la plus grande & plus belle entrée. J'ai dit qu'il a la forme d'une demie-Lune enfoncée, & c'eſt ce qu'on peut voir dans le Plan. Le *Portail* eſt un grand demi-Dome, fait de carreaux de porcelaine, peints de moreſques de diverſes couleurs,

Digitized by Google

où aboutissent deux grands *Parapets*, ou rebors, qui régnent tout autour de l'édifice, élevez de trois à quatre pieds sur le rez de chaussée, & profonds de quinze à seize, lesquels sont revêtus de tables de jaspe & de porphyre, à quelques coudées de haut, aussi bien que le mur de l'édifice. Ce beau *Perron*, ou rebord, sert pour l'étalage des Joüalliers & des Orfevres qui vendent là des ouvrages d'or, des bijoux, des monnoies curieuses, & aussi pour des vendeurs de riches hardes qui sont toûjours fournis de quantité de fort beaux habits, & de fort beaux harnois. Le *Portail* est peint d'une bataille donnée par *Abas le Grand* contre les *Yuzbecs*, & il y a au dessus & au dessous des représentations d'*Europeans* qui sont à table le verre à la main, hommes & femmes, en posture de débauchez ; & tout cela fort mal peint, selon le peu de capacité des *Persans* dans cet art. Au haut, est un gros *Horloge* de trois pieds en quarré, lequel est à présent démonté, soit faute d'horloger pour l'entretenir, soit à cause que toute sorte de sonnerie est abominable aux Persans; à qui la Religion interdit le son des cloches. Il y en a pourtant une grosse élevée tout au haut du *Portail*, & qui en fait la cime; mais elle ne sonne jamais. Elle est du poids d'environ huit à neuf cens livres. Le bord a un liston de lettres moulées, contenant ces mots. *Sancta Maria, ora pro nobis mulieribus*: ce qui donne lieu de croire que cette cloche étoit à quelque Convent de Nonnes de la ville d'*Ormus*, d'où elle a été aportée. *Ormus* fut prise, peu après qu'on eut bâti cette place, &
Abas

Abas le Grand, qui étoit un fin politique, & qui cherchoit à plaire à toutes les Nations, & aux *Europeans* particulierement, à cauſe de leur induſtrie, & de leur riche commerce, lequel il vouloit attirer en ſes Etats, ne ſe ſoucioit pas de choquer les devoirs de ſa Religion, au prix de gagner le cœur des Peuples qu'il croioit utiles à l'enrichiſſement de ſon Etat.

Les *Perſans* appellent ce *Marché Kayſerié*, du mot de *Kayſer*, qui chez eux ſignifie *Ceſar*, ſoit qu'ils aient ainſi changé le nom de *Ceſar*, ſoit qu'ils aient pris des *Allemans* celui de *Kayſer*. Leurs livres appellent *Ceſarée Kayſerié*; & *Abas le Grand* donna ce nom à ce *Portail*, parce, diſoit-il, qu'il l'avoit fait faire ſur le modelle d'un portique de *Ceſarée*. Il meine dans le plus grand & le plus ſomptueux *Bazar d'Iſpahan*, & où l'on vend les plus riches étoffes. Ce *Bazar* eſt couvert en voute. Le milieu, qui eſt un grand rond, couvert d'un dôme de moreſque, fort élevé, de même que la voute du *Bazar*, donne entrée du côté droit à la *Maiſon de la Monnoie*, & de l'autre à un magnifique *Caravanſerai*, appellé le *Caravanſerai Roïal*, parce qu'il eſt du Domaine du Roi. Il eſt bâti à deux étages autour d'une ſpacieuſe cour, & contient plus de cent quarante chambres. Ces deux édifices ont de grands *Portails* de même ſtructure que le *Portail* du *Marché Imperial*. Celui de *la Monnoie* eſt peint d'une repréſentation d'*Aly*, ſucceſſeur de *Mahamed*, qui delivre une belle perſonne des griffes d'un Lion. On reconnoit ce Heros des *Mahometans*, tant à ſon ſabre à deux pointes, qu'au voile verd

Digitized by Google

qui lui couvre le visage. Les *Persans* couvrent ainsi de verd, le visage d'*Aly*, mais ils couvrent d'un voile blanc celui de tous leurs Prophetes, & de leurs saints, pour dire que le visage des Saints est incomparable, & qu'on n'en peut représenter les traits merveilleux. Faisant quelques pas plus outre, on se trouve entouré de cinq ou six *Caravanserais*, les plus grands, & les plus riches de la ville. On les appelle *le Caravanserai de Mollaien bec*; *le Caravanserai de l'Ecurie*; *le Caravanserai de Cachan*, qui est une ville de la *Parthide*, *le Caravanserai du Peuple de Lar*, qui est une partie de la *Caramanie deserte*, & ce *Caravanserai* ici est rempli de Droguistes en gros; & le dernier s'apelle *le Caravanserai des Multaniens*. Il est situé à côté d'un beau *Bazar*, qui porte ce même nom de *Multaniens*, qui sont les *Indiens* de *Multan*, la premiere ville des *Indes* du côté de la forteresse de *Candahar*, qui est sur la frontiere de la *Perse*, vers le *Nord*. Tout le commerce des *Indes* en *Perse* se faisoit communément par-là, avant la Navigation des *Europeans* au *Sein Persique*.

Après la description de tout le dedans de la *Place*, & du *Marché Imperial*, je viens à celle des *Bazars* qui l'environnent tout à l'entour, où on vend de toute sorte de denrées, comme on fait dans la *Place*, mais de plus fines, & de plus cheres. *Abas le Grand*, le fondateur de cette *Place Roiale*, avoit ordonné les choses de telle maniere pour la commodité du commerce, qu'on pût trouver dans la *Place* même les choses les plus communes, & les plus rares dans les *Bazars* qui sont à l'entour, & que les ouvriers fussent placez entre

Digitized by

tre le *Marché* & les *Bazars*. Il avoit ordonné auſſi que les marchands de mêmes denrées fuſſent tous enſemble à part & par canton. J'ai déja obſervé pluſieurs fois que les *Bazars* ſont des *Galleries* couvertes. Celles-ci ſont de huit à neuf pas de largeur, fort hautes, couvertes en voute, avec un double rang de *Boutiques*. Les *Boutiques* les plus proches de la *Moſquée Roiale*, après les ſalles de Caffé, ſont les *ſahefon*, qui ſont des relieurs de livres, qui vendent en ce Païs-là ancre, canifs, plumes, papier, écritoires. Ils ont cette coutume parmi eux de tirer au ſort le Jeudi au ſoir, qui d'eux tous étallera le Vendredi, qui eſt le jour du repos chez les *Mahometans*. Il n'y a que l'heureux qui ouvre *Boutique* ce jour-là, parce qu'il eſt Fête, & il vend plus en ce jour conſacré, qu'en un mois d'autres, à cauſe du concours du Peuple à la *Moſquée*.

Enſuite, en prenant à gauche vers le *Palais Roial*, on paſſe le Canton des bahutiers qui va juſqu'au coin, où on trouve deux très-grands Caravanſerais, qu'on appelle *la cuiſine*, parce que l'un contient les cuiſines du Roi, l'autre la boucherie, où l'on égorge les bêtes, & où ſe tient la poullaillerie pour la Maiſon du Roi, & pour tous ceux à qui le Roi donne des ordinaires. En tirant à droite au ſortir de la *Moſquée*, on trouve le Quartier des Selliers qui vendent & qui accommodent tous les gros & les menus harnois, qui ſont fort bien travaillez en *Perſe*; ce Quartier-là tire juſqu'au coin de la *Place*, où eſt le beau *Caravanſerai de Macſoud Aſſar*, dont j'ai parlé.

Pro-

Proche de ce *Caravanserai*, il y en a un autre, qu'on appelle *des vendeurs de ris*, où les Etrangers de *Babylone* ont accoutumé de se loger ; & de-là on passe la *Gallerie des Cordiers*, qui est terminée par un *Caravanserai*, la *Gallerie des Tourneurs*, qui aboutit au *Pavillon de l'Horloge*, celle des *Batteurs de Cotton*, qui finit à la *Mosquée du Cedre*. On voit à côté de cette *Mosquée* les entrées de deux grands *Caravanserais* nommez de *Gulpegon*, ville de la *Parthide*, & des *Cardeurs de cotton*, & au bout il y a un *Poids Roïal* pour le *Cotton*, fondé par *Abas le Grand*, en faveur des Païsans qui l'aportent vendre: Joignant la *Mosquée*, est le *Portail du Palais* de *Mahamed Megdy*, premier Ministre, & du *Cheic el islam* son frere. Le même *Portail* sert pour les deux *Palais*, & plus avant il y a un grand *College*, qui porte le même nom que la *Mosquée*, aiant été bâti en même tems & par le même fondateur, on lit au frontispice, & au dedans, en divers endroits, de fort graves *Maximes*. En voici quelques-unes.

La pierre brûtte de Badacham devient rubi quand le soleil s'est mis à la purifier.

Aprenez autant que vous pouvez, car il vaut mieux ne savoir que la moitié de la chose que d'en ignorer le tout.

Hâte-toi d'arracher du terroir de ton cœur l'arbre de malignité jusqu'à la racine. C'est l'ouvrage des premiers ans, ne le remets point aux derniers : si tu dis que le mal est bien grand pour en pouvoir tirer promptement les racines.

Je répons, comment le pourras-tu donc quand le

le mal ſera devenu encore plus grand?

On laiſſe à côté du *College* un paſſage ſous terre qui meine vers la *Forteresse*, par de petites ruës ſales, dans leſquelles il y a cinq ou ſix *Caravanſerais*, qui, comme les *maiſons* d'alentour, ne ſont habitez que par des femmes débauchées qui ſervent pour le plus commun peuple. Puis on entre dans le *Canton des Marchands de ſouliers* plats & ſans talon. Les ſouliers des hommes & des femmes ſont tout ſemblables en *Perſe*: il n'y a aucune difference. Au bout, on trouve les entrées d'un *Bain*, & d'un *Caravanſerai*, qui ſont ſur le derriere, car les *Galleries* ne ſont interrompues d'aucun Edifice. Après, il y a une *Gallerie de Revendeurs*, & enſuite un *Portail* qui meine à trois *Caravanſerais* l'un contre l'autre, qui portent le nom d'*Aly coulikan*. C'eſt où ſe tiennent les plus riches *Indiens*, qui ſont les *Banquiers* & les *Changeurs* de la *Perſe*. Après, on paſſe le *Quartier des Faiſeurs de Dentelles*, & de *Boutons d'or & d'argent*, lequel finit à une des grandes avenues de la *Place Roiale*; celle par où l'on va au quartier où eſt le *Bureau de la Compagnie Hollandoiſe*, & l'*Hoſpice des Capucins*. Le *Palais* du fameux *Iman couli can* en eſt proche, qui étoit le Généraliſſime des Armées de *Perſe* ſous *Abas le Grand*; le principal inſtrument de ſes Conquêtes, & ſon plus ancien compagnon de guerre.

En continuant d'aller le long de ces *Galleries*, on trouve celle où d'un côté ſont des *Epiciers*, des *Confituriers*, & des *Droguiſtes*, & de l'autre des *Revendeurs de riches nipes*. Leurs *Boutiques* aboutiſſent à un *College*, qu'on ap-

appelle de *Abdalla*, au delà duquel la *Gallerie* eſt occupée par des *Cuiſiniers* qui vendent maigre tous les jours pour qui en veut. L'abſtinence eſt fort connuë & fort pratiquée parmi les *Mahometans*, comme un remede, mais non pas comme une mortification. Leur *Carême* & leurs *Jeûnes*, ſe gardent en ne mangeant ni ne beuvant rien du tout, depuis le point du jour juſqu'au ſoleil couché: il en eſt de même parmi les *Gentils*; & pour ce qui eſt des *Chrétiens Orientaux*, ils ne connoiſſent point la difference qu'on met parmi nous entre *abſtinence* & *Jeûne*. Lors qu'ils s'abſtiennent de viande, c'eſt qu'il eſt jour de jeûne, & ce jour-là ils ne mangent, ni ne boivent qu'à vêpre, & ils ne mangent rien en général qui ait eu vie, ni qui ſorte d'Animal vivant, comme oeufs, beurre, fromage, & lait. Après ces *Cuiſiniers*, on trouve des *Libraires*, & enſuite des *Fondeurs*, au milieu deſquels eſt l'entrée d'un beau *Caravanſerai*, conſtruit aux dépens de *Sefi Mirza*, fils ainé d'*Abas le grand*, celui que ce Prince fit mourir. Il y en a un autre tout proche qui meine au *Bazar*, où l'on imprime d'or, & d'argent, ou de couleurs, les étoffes de ſoie, de même que la toile. Cela ſe fait en *Perſe* fort proprement, & ſi épais, qu'on le prend pour du tiſſu ou de la broderie. Après on trouve les *Vendeurs de Pipes* à la *Perſane*, dont le canton aboutit proche le *Marché Imperial*, à un endroit où il y a les plus beaux & les plus ſpacieux *Coffe-houſe*, de toute la ville. Ce ſont de grands ſallons, haut élevez, ouverts de haut en bas, avec des échaffauds au dedans, faits comme les établis des tailleurs, où l'on eſt aſſis, &

apuié

apuïé à l'aiſe. On trouve enſuite, *le Canton des Bonnetiers de peaux de Mouton friſées*, & de *Martre*, lequel tire juſqu'au coin de la *Gallerie*, ou à ſon carrefour, comme parlent les *Perſans*, qui appellent les coins de ruës *carrefours*; & allant plus outre, on paſſe devant les *Droguiſtes*, puis par-devant les *Vendeurs d'Arcs & de Fleches*, après quoi on rencontre l'entrée du *Caravanſerai Geddé*, du nom de la mere de *Sefi premier*, qui le fit bâtir: C'eſt un fort grand bâtiment & fort rempli. Il y a à ſes côtez quatre autres *Caravanſerais* plus petits, qui portent le même nom. On les appelle tous cinq auſſi *Londra frouch*, c'eſt à dire *Vendeurs de Londres*, parce que ce ſont les Magazins des principaux *Marchands de Drap*, qu'on appelle *Londres*, à cauſe que c'eſt des *Anglois* que les *Perſans* ont eu le premier Drap, & qu'ils continuent de le tirer. Ces *Caravanſerais* ſont remplis d'*Armeniens*, qui font ce négoce de drap plus que les autres, & qui le faiſoient ſeuls juſqu'au Régne de *Soliman*. Il n'y a preſque pas un marchand de cette nation, qui n'ait-là ſon Magazin. Les *Vendeurs de Bas* ſe tiennent autour du *Portail* qui ſert d'entrée à ces *Caravanſerais*. Les *Bas* ſont de drap en *Perſe*: On n'y en porte point d'autres, comme je l'ai obſervé. Après on trouve la *Gallerie des Fourbiſſeurs*, enſuite celle des *Vendeurs de ſouliers de chagrin*, & à haut talon, dont les Boutiques s'étendent juſqu'au grand *Portail* du *Palais Roial*, autour duquel vous voiez nombre de *Mollas*, chacun ſur un petit tapis, avec un petit pupitre, leur papier & leur écritoire à côté. C'eſt pour le ſervice des Païſans,

&

& de tous ceux qui ne ſavent pas écrire, qui font faire-là leurs comptes, leurs lettres, leurs requêtes. Entre ce *Portail* & la *Porte du Serrail*, ſe tiennent des *Orfevres*, & des *Lapidaires*, & au delà des *Miroitiers*, des *Quincalliers*, & des *Merciers*, qui s'étendent juſqu'au coin d'où nous avions commencé à faire le tour de ces belles *Galleries*.

Je vais faire ici de ſuite la Deſcription du *Palais Roïal*. C'eſt ſans doute un des plus grands *Palais* qui ſe voie dans une ville Capitale ; car il n'a gueres moins d'une lieuë & demie de tour. Le *Grand Portail* donne, comme je l'ai dit, ſur la *Place Royale*. On l'appelle *Aly capi*, c'eſt-à-dire *la Porte haute*, ou *la Porte Sacrée*, & non pas la *Porte d'Aly*, comme quelques uns penſent, trompez par la conformité du mot. Elle eſt toute de porphyre, & fort exhauſſée. Le *Seüil* eſt auſſi de porphyre de couleur verte, haut de cinq à ſix pouces, fait en demi rond. Les *Perſans* le reverent comme ſacré, & qui marcheroit deſſus ſeroit puni : Il faut donc enjamber par deſſus. Toute la *Porte* même eſt Sacrée. Les gens qui ont reçû quelque grace du Roi vont la baiſer en pompe & en ceremonie, en mettant pied à terre, & ſe tenant debout contre, ils prient Dieu à haute voix pour la proſperité du Prince. Le Roi par reſpect ne la paſſe jamais à Cheval. Au devant, à cinq ou ſix pas du *Portail*, ſont deux grandes *Sales*, en l'une deſquelles *le Preſident du Divan* adminiſtre la juſtice, & expedie les requêtes preſentées au Roi, & dans l'autre *le grand Maître d'Hotel*, qu'on appelle en *Perſe Chef des Maîtres de la Porte*,

tient

tient son *Bureau* public. A côté, il y a deux autres *Sales* plus petites, qu'on appelle *Sales des Gardes*, parce qu'elles ont été faites pour un corps de Gardes, mais la Personne du Souverain est si sacrée en *Perse*, qu'on néglige cette garde; de sorte qu'il n'y a jamais-là personne durant le jour, & ceux qu'on y met en faction la nuit y dorment dans leurs lits comme dans leur propre Maison, sans fermer non plus le grand *Portail*, par où chacun entre & sort comme il veut, sans qu'on crie *qui va-là*, ni qu'ame vivante y soit au guet. Ce *Portail*, est un azile sacré & inviolable, & dont il n'y a que le Souverain en personne qui puisse tirer un homme. Tous les Banqueroutiers, & les Malfaiteurs, s'y retirent pendant qu'on accommode leurs affaires, les hommes & les femmes à part, dans deux grands *Jardins* separez, qui ont chacun un *Pavillon* contenant une *Sale* & plusieurs petites *Chambres* & *Cabinets* autour. Les *Mosquées* ne sont point des aziles en *Perse*, ni les autres lieux sacrez. On n'y connoît d'autre azile que les Tombeaux des grands Saints, cette *Porte Imperiale*, les Cuisines, & les Ecuries du Roi; & ces derniers lieux ici sont des aziles par tout, soit à la ville, soit à la Campagne. Le Roi seul en peut tirer, comme je le viens de dire, ou son ordre special, mais quand le Roi donne cet ordre, ce n'est pas directement, mais en défendant de porter à manger au fugitif dans le lieu où il est, ce qui le reduit enfin à en sortir. Les *Sofis*, qui ont la garde de la *Porte Imperiale*, ont l'intendance de l'azile, & ils savent bien en tirer du profit. Les *Sofis* sont les Gardes du corps du Roi, lors qu'il sort du *Palais*, à moins qu'il ne sorte avec ses fem-

Digitized by Google

femmes; car alors, ce ſont les *Eunuques* ſeulement qui gardent ſa perſonne, de même qu'ils font dans tout le *Palais*, ſoit aux lieux où les hommes entrent, ſoit en ceux où ils n'entrent pas. C'eſt par une ancienne conſtitution que les *Sofis* ſont les Gardes de la perſonne du Roi, & du dehors de ſon *Palais*, ſans qu'il puiſſe entrer aucun dans leur corps, que de leur ſang ou de leur race. Ces *Sofis* ont leurs *Logemens* en la grande Allée où conduit le *Portail*. Ils y ont auſſi une petite *Moſquée* dans laquelle ils s'aſſemblent tous les Vendredis, qu'on appelle *Taous cané*, comme qui diroit *maiſon de culte*, *ou d'obeïſſance*. Vis-à-vis de ces *Jardins*, à main gauche, eſt le *Pavillon* qu'on appelle *Talaar tavileh*, c'eſt-à-dire le *Salon de l'Ecurie*, qui eſt bâti au milieu d'un *Jardin* dont les allées ſont couvertes de Platanes des plus hauts & des plus gros qu'on puiſſe voir. Il y a dans celle du milieu, qui fait face au *Salon*; il y a, dis-je, de chaque côté neuf mangeoires de Chevaux, auxquelles les jours des ſolemnitez, comme à des Audiances d'Ambaſſadeurs, on attache avec des chaines d'or autant de chevaux des plus beaux de l'*Ecurie* du Roi, couverts & harnachez de Pierreries, & l'on met auprès tous les uſtanciles d'écurie, qui ſont auſſi d'or fin, juſqu'aux clouds & aux marteaux. C'eſt par cette *allée* qu'on fait paſſer les Ambaſſadeurs pour aller à l'audiance, & les autres Etrangers de qualité auſſi, afin qu'ils voient cette pompe merveilleuſe. Ce *Salon de l'Ecurie* a cent quatre pas de face, vint ſix de profondeur, & vint-cinq pieds de hauteur: il eſt couvert d'un plat fonds de Moſaïque, aſſis ſur des Colomnes de bois peint & doré;

doré; & il eſt ſeparé en trois Sales, dont celle du milieu eſt élevée de neuf pieds du rez de chauſſée, & celles des côtez de trois pieds ſeulement: les ſeparations ſont faites de chaſſis de Criſtal de Veniſe de toutes couleurs, & le *Salon* entier eſt garni de courtines tout à l'entour, doublées des plus fines Indiennes, qu'on étend du côté du ſoleil juſqu'à huit pieds de terre ſeulement, ſans que cela empêche la vûë. Un grand *Baſſin* de marbre, avec des jets d'eau à l'entour, & au centre, occupe le milieu de la grande *Sale*. C'eſt celle où le ſucceſſeur d'*Abas ſecond* a été couronné. J'en ai fait la Deſcription plus amplement dans la *Relation du Couronnement de Soliman.*

Quand on paſſe droit, par l'allée où conduit le *Portail*, on parvient à un grand *Perron*, au haut duquel on trouve de grands corps de logis de tous côtez, qui ſont de ces *Magazins* du Roi, ou *Galleries*, qu'on appelle *Karkhone*, c'eſt-à-dire *Maiſon d'Ouvrage*, parce qu'on y travaille pour le Roi & pour ſa maiſon, ainſi que je l'ai expliqué ci-devant. Celui qui eſt à droite renferme la *Bibliotheque*, & les *Relieurs de Livres*. Un nommé *Mirza Mughim* étoit alors *Bibliothecaire*, qui eſt celui qu'*Abas ſecond* envoia Ambaſſadeur au Roi de *Colconde* l'an 1657. La *Sale* de la *Bibliotheque* eſt bien petite pour un tel uſage, car elle n'a que vint-deux pas de long, ſur douze de large. Les Murs de bas en haut ſont percez de *Niches* de quinze à ſeize pouces de profondeur, qui ſervent d'ais. Les *Livres* y ſont couchez à plat, les uns ſur les autres, en pile, ſelon leur grandeur, ou leur volume, ſans aucune diſtinction des matieres qu'ils traitent, comme on l'ob-

ſer-

ſerve ſi bien dans nos *Bibliotheques*. Les *Noms des Auteurs* ſont écrits pour la plûpart ſur la tranche du *Livre*. De grands rideaux doubles, attachez au plat fonds, couvrent toutes ces *Niches*, en ſorte qu'on ne voit pas un *Livre* en entrant dans la *Sale*, mais ſeulement ces rideaux, & un double rang de *Coffres*, hauts de quatre pieds, le long des murs, qui ſont auſſi pleins de *Livres*. Ceux de cette *Bibliotheque Roiale* ſont *Perſans*, *Arabes*, *Turquesques*, & *Cophtes*.

Je ſupliai le *Bibliothecaire* de me faire voir les *Livres* en *Langue occidentale*. Il me fit réponſe qu'il y en avoit *deux Coffres*, contenant chacun cinquante à ſoixante *Volumes*, & il m'en fit voir les plus grands. C'étoient des *Rituels Romains*, & des *Livres d'Hiſtoire* & de *Mathematique*; les premiers pris aparemment au Sac d'*Ormus*, & les autres ramaſſez du pillage de la maiſon de l'Ambaſſadeur de *Holſtein*, il y a ſoixante dix à quatre-vingt ans, où *Olearius*, qui en étoit le Secretaire, avoit une *Bibliotheque* d'excellens *Livres*.

A côté de ces *Magazins* des *Livres* & des *Relieurs*, eſt le *Magazin* qu'on appelle *la grande garderobe*, parce qu'on y renferme ces *habits*, ou *calaat*, comme on les appelle, que le Roi donne pour faire honneur. Elle conſiſte en pluſieurs grandes *Sales*, les unes où l'on fait les *habits*, les autres où on les garde; & en celles-ci chaque eſpece de *vêtement* & celle de chaque prix a ſa *chambre* à part. Le Roi donne tous les ans plus de huit mille *Calaat*, & on aſſure que la dépenſe en va à plus d'un million d'écus. Tout proche eſt le *Magazin des Coffres*, & celui qu'on appelle *la petite garderobe*,

Digitized by Google

robe, où l'on ne travaille que pour la personne du Roi. Ensuite, on trouve le *Magazin du Caffé*, le *Magazin des Pipes*, celui des *Flambeaux*, qu'on appelle *la Maison du Suif*, parce que la plus commune lumiere dont les *Persans* se servent dans leurs maisons, est faite avec des *Lampes* nourries *de Suif* rafiné, lequel est blanc & ferme comme la cire vierge; & puis suit le *Magazin du Vin*. Comme les *Magazins*, sont presque tous fait d'une même symmetrie, je ferai la description de celui-ci, pour donner une idée de tous les autres. C'est une maniere de *Salon* haut de six-à-sept toises, élevé de deux pieds sur le rez de chaussée, construit au milieu d'un *Jardin*, dont l'entrée est étroite, & cachée par un petit mur bâti au devant, à deux pas de distance, afin qu'on ne puisse pas voir ce qui se fait au dedans. Quand on y est entré, on trouve à la gauche du *Salon*, des *Offices*, ou *Magazins*, & à droite une grande *Sale*. Le *Salon*, qui est couvert en voute, a la forme d'un quarré long ou d'une croix grecque, au moien de deux *Portiques*, ou *Arcades*, profondes de seize pieds, qui sont aux côtez. Le milieu de la *Sale* est orné d'un grand *Bassin* d'eau, à bords de porphyre. Les *Murailles* sont revêtuës de Tables de jaspe tout à l'entour, à huit pieds de hauteur; & au-dessus, jusqu'au centre de la voûte on ne voit de toutes parts que *Niches* de mille sortes de figures qui sont remplies de *Vases* de toutes les façons & de toutes les matieres qu'on sauroit s'imaginer. Voici le plan figuré de ce beau *Salon* dont le plancher est couvert de riches *Tapis* d'or & de soie. Il n'y a rien de plus riant & de plus gai que cette infinité de *Vases*, de *Coupes*, de

Bouteilles de toutes ſortes de formes, de façons & de matieres, comme de criſtal, de cornaline, d'agathe, d'onyces, de jaſpe, d'ambre, de corail, de porcelaine, de pierres fines, d'or, d'argent, d'émail, &c. mêlez l'un parmi l'autre, qui ſemblent incruſtez le long des *Murs*, & qui tiennent ſi peu qu'on diroit qu'ils vont tomber de la voûte. Les *Offices*, ou *Magazins*, qu'il y a à côté de cette magnifique *Sale*, ſont remplis de *Caiſſes de Vin*, hautes de quatre pieds, & larges de deux. Le *Vin* y eſt la plûpart, ou en gros *flacons* de quinze à ſeize pintes, ou en *Bouteilles* de deux à trois pintes, à long cou, ainſi que vous en voyez dans le plan, au ſommet de la voûte. Ces *Bouteilles* ſont de criſtal de *Veniſe*, de diverſes façons, à pointe de diamant, à godrons, à raiſeau. Comme les bons *Vins* de l'*Aſie* ſont de la plus vive couleur, on aime à les voir dans la *Bouteille*. Ces *Vins* ſont, les uns de *Georgie*, les autres de *Caramanie*, & les autres de *Chiras*. Les *Bouteilles* ſont bouchées de cire, avec un tafetas rouge par deſſus, cachetées ſur un cordon de ſoie du cachet du Gouverneur du lieu, en ſorte qu'on ne les preſente jamais que cachetées. Entre les ſentences appliquées çà & là ſur les diverſes faces du *Salon*, je remarquerai celle ci:

La vie eſt une yvreſſe ſucceſſive: le plaiſir paſſe, le mal de tête demeure.

Proche de ces *Magaſins* eſt le plus grand & le plus ſomptueux Corps de logis de tout le *Palais Roial*. On l'appelle *Tchehel-ſeton*, c'eſt-à-dire *le quarante-piliers*, quoi qu'il ne ſoit ſupporté que ſur dixhuit; mais c'eſt la phraſe *Perſane* de mettre le nombre de quarante pour un

un grand nombre: ainsi ils appellent nos Lustres *quarante Lampes*, parce qu'ils ont beaucoup de branches, & le vieux Temple de *Persepolis quarante colomnes*, quoi qu'il n'y en ait à présent que la moitié. Ce Corps de Logis, qui est bâti au milieu d'un *Jardin*, comme les autres, est un *Pavillon* qui consiste en une *Sale* élevée de cinq pieds sur le *Jardin*, large de cinquante deux pas de face, & de huit de profondeur, à trois étages hauts de deux pieds, l'un sur l'autre, dont le *Platfonds*, fait d'Ouvrage Mosaïque, est porté sur dixhuit piliers ou colomnes, comme je l'ai dit, de trente pieds de haut, tournées & dorées. Il consiste de plus en deux *Chambres* qui sont à côté, & grandes à proportion, & en une autre *Sale*, au dos de la grande, de trente pas de face, & de quinze pas de profondeur, lambrissée de même que la grande, avec de petits *Cabinets* aux coins. Les *Murs* sont revêtus de marbre blanc, peint & doré, jusqu'à moitié de la hauteur, & le reste est fait de chassis de cristal, de toutes couleurs. Au milieu du *Salon*, il y a trois *Bassins* de marbre blanc l'un sur l'autre, qui vont en apetissant, le premier étant fait en quarré de dix pieds de diametres, & les autres étant de figure octogone. Le *Trône* du Roi est sur une quatriéme estrade, longue de douze pas, & large de huit. Il y a quatre cheminées dans le *Salon*, deux à droite, & deux à gauche, au-dessus desquelles il y a de grandes peintures qui tiennent tous les côtez, dont l'une représente une bataille d'*Abas le Grand* contre les *Usbecs*, & les trois autres des *Fêtes Roiales*. Les autres endroits sont peints, ou de figures dont

 la

la plûpart ſont laſcives, ou de Moreſques d'or & d'azur, appliqués fort épais. On n'y voit nul vuide, tout eſt couvert de cette maniere-là. Au haut du *Salon* tout à l'entour ſont attachez des rideaux de fin couti, doublés de brocard d'or à fleurs, qu'on tire du côté du ſoleil en les étendant juſqu'à huit pieds de terre comme une tente, ce qui rend le Salon très-frais. On ne ſauroit voir de plus pompeuſe audience que celle que le Roi de *Perſe* donne dans ce *Salon*. Le *Thrône* du Roi, qui eſt comme un petit lit de repos, eſt garni de quatre gros *Couſſins* brodez de perles & de pierreries. De petits *Eunuques blancs*, merveilleuſement beaux, font un demi cercle autour de lui, & quatre ou cinq autres plus grans *Eunuques* ſont derriere, tenant ſes armes, tout-à-fait riches & brillantes. Les plus grands Seigneurs de l'Etat ſont ſur les côtés de l'*Eſtrade* où eſt le *Trône*. Les Seigneurs inferieurs ſont ſur la ſeconde Eſtrade. La jeune Nobleſſe, & tous ceux qui n'ont pas droit de ſeance, ſont debout au bas *Placitre* avec la Muſique; & les Officiers ſervans ſont debout dans le *Jardin*, à quelques pas du *Placitre*, ſous les yeux du Roi.

Dans le même enclos, où eſt ce ſuperbe *Salon*, il y en a deux autres, l'un composé de cinq étages octogones, ouverts l'un ſur l'autre en Perſpective, ou en étreciſſant, chacun ſoûtenu ſur quatre pilliers, tournez & dorez, & orné d'un *Baſſin* au milieu. L'autre Salon eſt fait en quarré avec pluſieurs *Chambres* & *Cabinets* à côté.

Il y a encore deux autres grands *Appartemens* pareils dans le *Palais* du Roi, qui ſont cha-

Digitized by Google

chacun dans un *Jardin* ſeparé : l'un eſt preſque fait comme les précedens : l'autre eſt à deux étages, dont le premier eſt diviſé en *Sales*, & le ſecond en *Chambres*, en *Galleries*, en *Cabinets*, en *Balcons*, avec des *Baſſins* & des *Jets d'eau* dans toutes les Chambres. Ce ſont les *Apartemens du Palais* où le Roi tient ſes Aſſemblées. Chacun eſt, comme je l'ai dit, ou au milieu d'un *Jardin*, ou ouvert ſur un *Jardin*. Les *Murs*, dont les *Jardins* ſont enfermez, ſont faits de terre, la plûpart de la hauteur accoûtumée de 10. à 12. pieds, couverts de haut en bas de petites Lampes incruſtées pour les illuminations, & ſurmontez d'un *Corridor* dont le Roi ſeul a l'uſage, & par lequel il va par tout ſans être aperçû.

Le reſte du *Palais Roïal* contient des *Magaſins*, des *Galleries* d'ouvrage, & le *Quartier des Femmes*, que nous appellons le *Serrail*, & que les *Perſans* appellent *Haram*, ou *lieu ſacré*. Ce *Serrail* contient près d'une lieuë de tour. Je n'en ſaurois faire une Deſcription bien exacte, ne l'aiant pas tout vû, mais j'en ai vû aſſez pour faire comprendre ce que c'eſt. On n'entre dans ces ſortes de lieux que par une très-grande faveur, & encore faut-il que ce ſoit en ſe déguiſant en homme de métier, & par occaſion, comme lors qu'il y faut faire quelque réparation ; car alors on fait paſſer tout le monde d'une partie du *Serrail* dans l'autre, & les ouvriers entrent dans celle qui eſt vuide, & y travaillent, étant conduits & gardez par des *Eunuques*, qui ne permettent pas qu'on regarde autre part que devant ſoi. Outre ce que j'ai vû du *Serrail d'Iſpahan*, j'en ai apris pluſieurs fois des nouvelles par des

Digitized by Google

Eunuques du Palais, & par des femmes; car les femmes y entrent pour vendre des Nipes, & pour d'autres occasions.

Tout le *Serrail* est enfermé de *Murs* si hauts, qu'il n'y a aucun Monastere en Europe qui en ait de semblables. Il a trois grandes avenuës, une dans la *Place Roiale*; comme je l'ai dit, une autre vis-à-vis le *petit Arsenal*; la troisiéme, qui est la principale, qu'on appelle *la Porte des Cuisines*, & il y en a une autre à demi-lieuë delà, par laquelle il n'y a que le Roi seul qui puisse passer. La premiere avenuë est fermée d'un haut *Portail*, contre lequel il y a trois grandes *Sales*, chacune avec deux *Cabinets*, qui sont des manieres de corps de garde. Les Officiers de l'Etat, & ceux qui ont affaire au Roi, peuvent entrer dans les deux premieres *Sales*; mais les seuls *Eunuques* entrent dans la troisiéme. Le *Portail* est caché dans un détour, à côté d'une grande & haute tour; de maniere qu'on ne le sauroit voir qu'en mettant le pied dessus. Il est large & haut, fait en voûte, revêtu à dix pieds de terre de tables de marbre peint & doré, avec un *Perron* tout autour, sur lequel les *Eunuques* de garde se tiennent assis, pour recevoir les messages des *Eunuques* de dehors, & les porter au dedans; car les *Eunuques* ne vont pas tous indifféremment dans l'interieur du Serrail. Les jeunes y vont rarement; & s'ils sont blancs, ils n'y vont point du tout, à moins que d'être mandez expressément pour le Roi. Ces *Eunuques* qui servent dans le *Serrail* ont leurs logemens sur les dehors, & loin des femmes, & il n'y a que les *Eunuques* vieux & noirs qui les frequentent, &

Digitized by

& qui les ſervent à faire leurs meſſages. Quand on a paſſé le *Portail*, on découvre des *Jardins* à perte de vûë, couverts d'Arbres de haute futaye, & quand on a fait environ ſix vints pas de chemin, on trouve quatre grands corps de Logis, qui ne ſont point entourez de *Murs*, parce qu'ils ſont à cent cinquante pas de diſtance l'un de l'autre. L'un s'appelle *Mébeemancané*, c'eſt-à-dire, *le Palais des Hôtes*, parce que c'eſt où on reçoit, & où on loge les Hoteſſes, comme les femmes de qualité qui rendent viſite, les Princeſſes du ſang Roïal qui ſont mariées, & les femmes & les filles qu'on fait voir au Roi pour leur beauté. Un autre s'appelle *Amarath Ferdous*, comme qui diroit *le Paradis*, le troiſiéme *Divan Hainé*, *la Salle des Miroirs*, parce que le *Sallon* de ce troiſiéme corps de Logis eſt tout revêtu de miroirs, & même la voûte. Le quatriéme ſe nomme *Amarath deria cha*, *la Mer Roïale*, parce qu'il eſt bâti au devant d'un étang de vingt pieds de diametre. Les *Perſans* appellent *Mer Roïale* les étangs & les baſſins d'eau, qui ſont d'une grandeur extraordinaire, comme eſt celui-ci, qu'on voit couvert de toute ſorte d'oiſeaux de riviere, & au milieu duquel on voit un *Parterre* vert d'environ trente pieds de diametre, à ſix pouces ſeulement au-deſſus de l'eau, entouré d'un *Baluſtre* doré. Les bords de l'étang, à la largeur de quatre toiſes tout autour, ſont couverts de grands carreaux de marbre. On y voit un petit *Bateau* attaché, qui eſt garni d'écarlate en dedans, pour ſe promener ſur l'étang, & pour aller au *Parterre*. Les quatre Rois, qui ont régné avant le dernier, ont fait bâtir

chacun de ces *Palais*, ou corps de Logis. Ils ſont à deux étages, le bas conſiſtant en *Sallons* avec des *Chambres* & des *Cabinets* autour, & le haut en *Chambres*, qui ſont plus petites, en *Cabinets*, en *Galleries*, en *Niches* de cent ſortes de figures & de grandeurs, avec de petits degrez çà & là dans les murs. Ce ſont de vrais *Labyrinthes* que ces ſortes d'édifices. J'en ai vû un tout garni; les meubles en paroiſſoient les plus voluptueux qu'on puiſſe imaginer. Les *Lits* étoient à terre ſur de riches Tapis, étendus ſur de gros feutres, qu'on met par-deſſus le plancher pour les conſerver; & ces *Lits* occupoient toute la largeur de l'endroit où ils étoient étendus. Les *Matelats* étoient faits d'ouattes & les couvertures auſſi. Ces *Palais* ſont peints, dorez & azurez par tout, excepté où les *Platfonds* ſont de rapport, & où la boiſerie eſt de ſenteur. Les vers & les ſentences qu'on remarque deçà & delà dans des cartouches d'or & d'azur, ſont auſſi ſur differens ſujets, les uns parlant d'amour, les autres traitant de morale. On voit dans l'un de ces *Palais* un *Salon* à trois étages, ſoûtenu ſur des colomnes de bois doré, qu'on pourroit appeller une *Grotte*; car l'eau y eſt par tout, coulant autour des étages dans un canal étroit qui la fait tomber en forme de nape ou caſcade, de maniere qu'en quelque endroit du Salon que l'on ſe trouve, on voit & on ſent l'eau tout autour de ſoi. On fait aller l'eau-là par une machine qui en eſt proche & y communique par un tuyau. Au delà de ces grands corps de Logis, on trouve en face un long *Edifice* qui contient un grand *Apartement*, au milieu de trente autres plus petits,

Digitized by Google

tits, tous ſur une ligne, & à double étage, conſiſtant chacun en deux *Chambres*, & un *Cabinet*, avec un *Perron* ſur le devant de dix pieds de profondeur, & de quatre pieds de hauteur. Ces *Logis* ſont doubles, ouverts derriere & devant, ſur des *Jardins*, l'un expoſé au *Nord*, l'autre au *Midi* pour les diferentes ſaiſons de l'année. C'eſt-là où loge le Roi avec la femme Favorite, & vint autres des plus conſiderées. Les *Logemens* du commun ſont le long du *Mur* de cet enclos. Ce ſont des longues *Galleries* comme les dortoirs des Couvents. Le bas étage eſt pour les femmes, le haut pour les *Eunuques*. Il y a bien cent cinquante à cent quatre vingt *Apartemens*, ou habitent huit à neuf cens perſonnes. A cent pas de là ſont les *Offices*, les *Cuiſines*, les *Bains*, divers *Magazins*, & tout ce qui eſt néceſſaire pour les beſoins de la vie. C'eſt en quoi conſiſte le premier enclos. Il y en a encore trois, l'un plus grand que l'autre, dont le plus proche eſt un lieu enchanté & fait pour la volupté ſeulement. Ce ne ſont que *Jardins* embellis de *ruiſſeaux*, de *baſſins* d'eaux, & de *volieres*, avec des *Pavillons* çà & là, ornez & meublez le plus ſomptueuſement du monde. Le ſecond enclos eſt pour les enfans du Roi, ou régnant, ou décedé, qui ſont trop grands pour converſer ſans danger avec les femmes. Le troiſiéme, qui eſt le plus vaſte, eſt pour le ſéjour des vieilles femmes, des femmes diſgraciées, & des femmes des Rois défunts.

Il ne me reſte plus qu'à parler des *Entrées* du *Palais Royal*. Il y en a cinq principales. La premiere, & la plus éminente, eſt celle qu'on appelle *la porte haute*, ou *glorieuſe*, qui eſt ce

grand *Portail* que l'on voit dans le Plan de la *Place*, au-dessus duquel est le magnifique *Pavillon*, dont voici à côté un Plan, ou dessein particulier; *Pavillon* qui est si haut élevé, qu'en regardant de-là dans la *Place*, on ne reconnoit pas les gens qui passent, & ils ne paroissent pas grands de deux pieds. Ce beau *Pavillon* est soûtenu sur trois rangs de hautes colomnes, & est orné au milieu d'un *Bassin* de jaspe, à trois jets d'eau. Des Bœufs y font monter l'eau par trois machines, qui sont élevées l'une sur l'autre par étages. On n'est pas peu surpris de voir des jets d'eau dans un lieu si élevé. Je ne dis rien du riche *Platfonds*, ni du beau *Balustre*, ni de la carelure de ce merveilleux *Sallon*, parce que le plan en donne l'idée. La seconde entrée du *Palais Royal* est celle qui meine à la *Porte* du *Serrail*. La troisiéme est au *Nord*, appellée *la Porte des quatre Bassins*. La quatriéme est à l'*Occident* vers la *Porte de la ville*, qu'on apelle *Imperiale*. La cinquiéme est vis-à-vis le *petit Arsenal*, qu'on appelle *la porte de la Cuisine*, parce que les *Cuisines* du Roi en sont proches. La *Boullangerie* en est proche aussi, qui est divisée en quatre *Magazins* differens pour les differentes sortes de *Pain*. Le *Pain en feuille*, qui est mince comme du parchemin; le *Pain cuit sur les cailloux*, qui est grand comme un grand bassin d'argent, & est très-blanc & très-bon; le *petit Pain*, qui est au lait & aux œufs, & le *Pain ordinaire*, qui, comme les autres, n'est pas si épais que le petit doigt. Il y a encore du côté de cette *Porte de la Cuisine*, divers *Magazins* du Roi, celui des *Napes* où l'on garde tout le service de table, celui

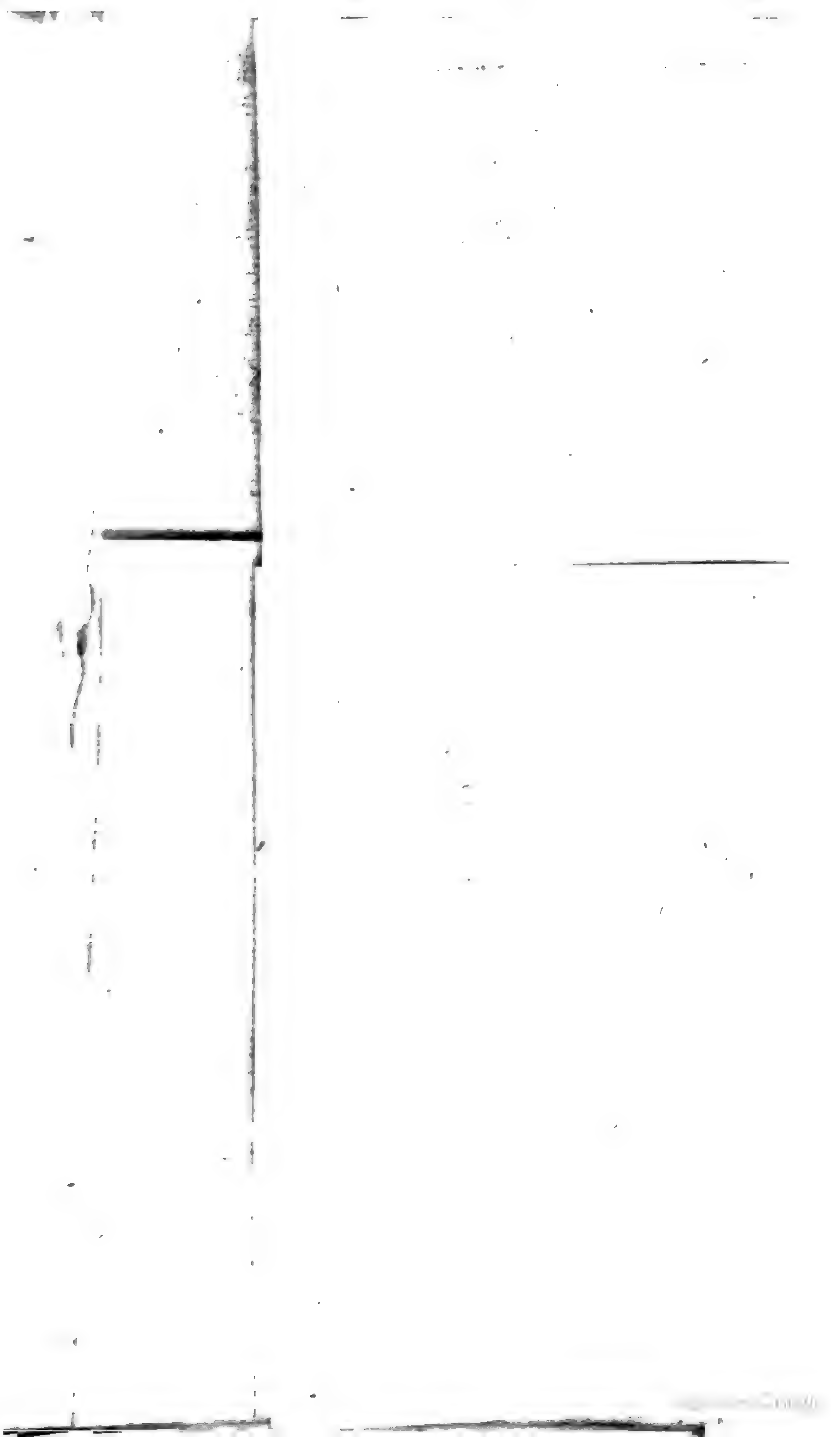

lui des *Provisions de bouche*, celui de la *Porcelaine*, où l'on comprend toute la vaisselle qui n'est pas d'or, parce que la *Vaisselle d'or* a son *Office* particulier, & celui qu'on appelle *le Magazin des valets de pied*, parce qu'on y distribue la ration aux petits *Officiers du Palais*.

De ce même côté-là, il y a encore plusieurs *Offices*, ou *Magazins*, comme les *Persans* les appellent, situez autour d'une cour si spacieuse, qu'elle a plus de sept cens pas de long, & cent cinquante de large. On y voit entr'autres le *Magazin des Esclaves*, qui est l'*Office*, où tous les gens d'épée, lesquels sont à la païe du Roi, sans charge, ni emploi particulier, logent, ou passent une partie du jour : le *Magazin des Fruits* : l'*Office des Sorbets* : celui des *Drogues* : le *Magazin du Bois* : les *Galleries des ouvriers en broderie d'or*, & des *Taillandiers* du Roi Ces ouvriers non seulement travaillent sans cesse toute sorte de *vaisselle* de cuivre pour l'usage du *Palais*, mais ils fondent & ils forgent aussi ces grands *Plats*, ces grands *Bassins*, & ces autres *Ustencilles* d'or & d'argent qui pesent des soixante & quatre vint marcs la piéce.

Il faut presentement parcourir la *Ville*, en commençant par le *Bazar*, ou *Marché Imperial*. J'avois oublié de dire qu'il est fermé la nuit, & aussi le jour du vendredi, & les grandes fêtes, comme tous les autres grands *Bazars* de la ville, de sorte qu'on n'y peut entrer que par des guichets. Ce *Marché*-là aboutit à celui *du Bois & du Charbon*, où les vendredis, le peuple de la campagne aporte à vendre de la grosse toille. Tout joignant

 est

Digitized by Google

est l'*Hôpital* qu'on appelle *Darelchafa*, *l'habitation de la santé*, qui ne ressemble en rien à nos *Hôpitaux*; car c'est un *cloître*, autour d'un *Jardin*, composé de petites *Chambres* basses, à deux étages, assez jolies, au nombre d'environ quatre vint en tout. Je n'y ai jamais vû de malades, mais seulement sept ou huit foux enragez, qu'on enchaine par les bras, par le corps, & par le cou, entre quatre murailles sans le moindre meuble. L'*Hôpital* est fort pauvrement fondé, n'aiant pas deux mille Ecus de renté pour la nourriture des malades, & même mal assignés: outre dix-huit cens écus pour les gages des Officiers, dont le fonds est plus solide, car c'est le revenu d'un fort grand *Caravanserai*, qui est tout joignant, qu'on appelle *le Caravanserai des Potiers de Cuivre*, parce qu'il s'y vend toute sorte de *Chaudronnerie*. *Abas le Grand* fit bâtir l'*Hôpital* & le *Caravanserai* tout à la fois, afin que le revenu du *Caravanserai*, entretînt les *Officiers* de l'*Hôpital*. Ils consistent en un *Medecin*, un *Droguiste*, un *Prêtre* ou *Molla*, un *Cuisinier*, un *Portier*, un *Balayeur*. On trouvera étrange qu'il n'y ait point de *Chirurgien* parmi ces *Officiers*, mais la *Chirurgie* n'est pas une profession particuliere en *Orient*, & même elle y est peu connuë. Les *Barbiers* sont ceux qui saignent, & quant aux autres operations de *Chirurgie* on s'en passe en *Orient*. La bonne constitution du climat guerit les plaïes, qui n'étant d'ordinaire que des coups de Sabre & de Lance, il suffit de les tenir nettes, & d'y mettre un emplâtre sans autre façon. On ne fait point dans ces Païs-là ce que c'est que trepaner, couper des bras & des jam-

jambes, ſcier des membres, tailler de la pierre, faire des inciſions dans les chairs, & toutes ces autres Operations à quoi nôtre humeur bouillante, auſſi bien que la mauvaiſe conſtitution de nôtre climat, nous rend ſujets. Le *Medecin* de l'*Hôpital* ſe tient à la porte depuis huit heures juſqu'à midi, ſur un petit échaffaut portatif de trente-cinq à quarante pouces de diametre, & y donne ſes avis & ſes ordonnances *gratis* à qui le vient conſulter. Les Drogues & la Nourriture des malades ſont païées des deniers legués ; mais il y a toûjours-là ſi peu de malades, comme je l'ai dit, que ce qu'on ſe fait païer pour eux eſt autant d'argent volé. Les raiſons ſont premierement qu'on ne voit pas à beaucoup près en ce païs-là tant de ſortes de maladies que dans les nôtres, ni de ſi longues, & enracinées, à cauſe de la bonté de l'air ; ſecondement qu'on n'a pas dans cét *Hôpital* la charité qu'il ſeroit à ſouhaiter. Les foux & les malades y ſont extremement mal entretenus, & periſſent de miſere : ce qui fait dire aux *Perſans* par ironie, en parlant des *Hôpitaux*, qu'on appelle *habitation de ſanté*, *l'habitation de la ſanté eſt l'habitation de la mort :* La troiſiéme raiſon eſt qu'on n'accoquinne pas les gueux en *Orient* par les aumônes, comme nous faiſons en *Occident.* Comme le corps n'y eſt pas ſujet à tant de beſoins, il n'y a pas tant de néceſſiteux, & par conſequent les hommes ne ſont pas tant émus à compaſſion, de ſorte qu'on attrape bien peu de choſe en gueuſant. Je me ſouviens qu'allant un jour par la ville avec un Seigneur fort honnête homme & de bon eſprit, un gueux nous de-

 man-

manda l'aumône ; ſurquoi je lui dis, *comment eſt-ce, Seigneur, que vous autres Perſans, qui avez tant d'humanité, & qui êtes ſi Hoſpitaliers, n'avez point d'hôpital pour retirer les pauvres mendians? C'eſt*, me répondit-il, *qu'il n'y a point de pauvres dans nôtre Empire, reduits veritablement à mendier ; & ce chien, qui crie après nous, eſt un coquin qui gueuſe par lâcheté: regardez le, il creve de manger.* Sur ce même ſujet on raporte *d'Aureng-zeib* le *Grand Mogol*, encore à preſent régnant, que quelqu'un lui aiant repréſenté qu'il devoit fonder des *Hôpitaux* dans ſon Empire; *non*, dit-il, *il n'en eſt pas de beſoin, car je rendrai mon Empire ſi heureux qu'il ne s'y verra point de Mendians.* Les Gueux de *Perſe* ſont fort pathétiques en demendant l'aumône. Le comble des vœux qu'ils font, c'eſt, *dague ferſend nebini, puiſſiez-vous ne voir jamais d'ennui dans vos enfans*; & *Corban olim, que je ſois la victime expiatoire de vos pechez.* Il y a un autre *Hôpital* à *Iſpahan*, qui n'eſt pas plus grand, ni mieux entretenu que celui-ci, & c'eſt tout ce qu'il y en a. Je n'en ai vû qu'un auſſi dans les plus grandes villes de *Perſe*, & il n'y en a point dans les autres.

En avançant plus loin, on entre dans un *Bazar* fort large & fort haut, qui eſt le plus long de toute la ville, car il a bien ſix-cens pas Géometriques. La premiere partie eſt tenuë par les *abengueron*, qui ſont des taillandiers. La partie ſuivante l'eſt par des *tchelongueron*, c'eſt-à-dire *des faiſeurs d'Ouvrages blancs.* On appelle ainſi ceux qui font tous les outils de l'Agriculture, & des autres Arts Mécaniques,

les

les Chaines, les grandes Platines sur lesquelles l'on fait cuire le Pain en feüille, & les *Fours de Campagne*. C'est le plus effroyable bruit du monde que celui de tous ces ouvriers ensemble. J'en fus si étourdi la premiere fois, que je ne voulois jamais repasser par ce *Bazar*, hors les fêtes, me détournant plûtôt d'un quart de lieüe. Cependant à la moitié du *Bazar*, on n'entend plus ce bruit, tant il est long, & parce aussi que le bruit se perd dans la voûte, qui est fort-haute. La partie la plus éloignée de ce *Bazar* est occupée par les *Teinturiers*. On trouve au bout une des belles *Hotelleries* de la ville, qu'on appelle *le Caravanserai des Corasoniens*, parce que les voiageurs & les Marchands de *Corasson* y viennent loger. Les *Caravanserais* & les *Bazars* dans les grandes villes des *Perse* sont destinez chacun pour les gens d'une profession particuliere, ou pour les gens d'un même endroit. Quand on cherche quelque homme d'un Païs éloigné, on n'a qu'à aller au *Caravanserai* qui porte le nom de sa ville, ou de son Païs, on l'y trouve surement, ou bien on aprend où il se peut trouver ; car il est toûjours libre à chacun de loger où il veut. Il en est de même à l'égard de toutes les choses qui servent aux besoins de la Vie, & qui entrent dans le commerce. Il y a des *Bazars* de tous mêtiers & de toutes marchandises: il y a *Caravanserai* pour toutes choses, & pour toutes les nations du monde qui frequentent la *Perse*. Proche du *Caravanserai des Corasoniens*, est un *Palais* apartenant à *Macsud bec*, qui étoit Grand Maitre de la maison du Roi dans les tems de mes Voyages, aïant cette charge de pere en fils depuis près de cent ans.

A

Digitized by Google

A quelques deux-cens pas, en tirant vers la *Porte* qu'on appelle *Imperiale*, on trouve une grande *Place* quarrée, laquelle eſt au devant du *Palais* du *Cedre Mokouſat*, qui eſt le *Pontife* général, ou le Surintendant de tous les biens d'Egliſe dans tout le Roiaume, leſquels ne ſont pas de fondation Royale. J'ai obſervé dans le Livre précedent qu'il y a deux *Cedres*, ou *Pontifes*, celui-là, & un autre qu'on appelle *Pontife particulier*, parce qu'il n'a l'adminiſtration que des biens legués par les Rois, qui ſont pourtant auſſi conſiderables que les autres. Ce *Palais* eſt le plus vaſte de tout *Iſpahan*, contenant des cours très-ſpacieuſes, de grands *Jardins*, des *Sales* de quatre-vint pieds de face, & beaucoup d'*Offices*. C'eſt un *Bâtiment* moderne. Un Gouverneur de *Coraſſon*, qui eſt l'ancienne *Bactriane*, nommé *Ruſtan can* l'a fait bâtir, & ſon frere nommé *Aly couli can*, Géneraliſſime des Armées de *Perſe*, qui l'eût après lui, étant mort ſans enfans, le Roi en herita, & le donna au *Pontife* univerſel qui venoit d'épouſer une Princeſſe Roiale. On voit dans la plûpart des Sales des cartouches d'Azur de mille ſortes de figures, ſur leſquels on lit des vers & des ſentences pleines d'eſprit. On y voit entr'autres les ſuivantes.

L'homme eſt plus excellent que les Bêtes par le talent de la Parole, mais s'il parle mal il eſt pire.

Par la repentance on ſe ſauve des mains de Dieu, mais jamais de la langue des hommes.

Le Ruby & le Caillou ſont tous deux des pierres, mais il y a grande difference entr'elles.

Quand

Quand j'étois à marier, les gens mariez étoient muets:
A present que je suis marié, les gens à marier sont sourds.

Vivez en ce monde aussi long tems que vous voudrez: accumulez des richesses, de la réputation, & de la gloire autant qu'il vous plaira, la fin des jours est enfin coupée, la durée de la vie aboutit à la mort.

En rentrant dans ce long *Bazar des Teinturiers*, on trouve au milieu un grand *Carrefour*, dont je n'ai point parlé. Il est couvert d'un haut *Dôme*, dont le centre est un large soupirail pour donner du jour. Tous les *Bazars* sont éclairez ainsi par des soupiraux aux voûtes. Ce *Carrefour*, meine, en prenant à droite, dans une *Place*, qui est aussi grande que la *Place Royale* à *Paris*, mais qui n'a rien de beau d'ailleurs. On l'appelle *Maidonneu*, c'est à dire la place nouvelle, & aussi *maidan nakche guion*, place des Vitres peintes, parce que pour la faire, on abatit un grand *Palais*, qu'on appelloit *le Palais des Vitres peintes*, parce que les Vitres en étoient de cristal peint. D'autres écrivent *Nakchegeon*, & non pas *Nakche guion*, qui veut dire *Portrait du Monde*, à cause de la beauté du *Palais*. *Abas second* avoit fait faire cette *Place* pour y retirer tous les boutiquiers & marchands de la *Place Royale*, lors qu'il les en fit sortir, comme je l'ai observé. Un des côtez de cette *Place* nouvelle est terminé par le plus grand *Caravanserai d'Ispahan*, que ce même *Abas second* a fait aussi bâtir. On l'appelle *le Caravanserai balal*, c'est-à-dire, *permis ou licite*, & pour entendre la raison

ſon de ce nom, il faut expliquer ici un grand point de ſuperſtition parmi les *Mahometans* rigides ou Bigots. Ils enſeignent que ſi l'on ſe nourrit & s'entretient de bien mal acquis de quelque maniere que ce ſoit (je me ſers de leurs termes) cet uſage cauſe inévitablement la damnation par des ſuites & des conſequences néceſſaires. *L'aliment que vous prenez*, diſent-ils, *tourne en vôtre ſubſtance: Or ſi cet aliment eſt achetté d'un bien mal acquis, qu'on ait pris par fraude, ou par violence, il ne vous apartient pas, c'eſt un aliment qu'il ne vous eſt pas licite de manger; & ſi vous le faites, vôtre ſubſtance corporelle participe comme par infection, & par mélange, à cette mauvaiſe qualité-là. Et qu'arrive-t-il alors?* ajoûtent-ils, *c'eſt que quand vous vous préſentez devant Dieu pour faire vos purifications, ou vos prieres, vous lui préſentez une ſubſtance odieuſe, un corps produit d'une matiere maudite & interdite*, (car c'eſt la force du terme *jouſve haram*, dont ils ſe ſervent,) *qui au lieu d'attirer la benediction de Dieu crie vengeance, & excite ſa Juſtice contre vous. Ainſi, vos dévotions au lieu d'être exaucées, d'être Mouſte jabeldavé*, c'eſt-à-dire, *des prieres d'impetration infaillible, elles ſont rejettées & punies.* Or les *Perſans* aſſurent que le bien mal acquis fait cet effet juſqu'à la huitiéme génération, c'eſt-à-dire, que les Deſcendans, juſqu'à ce terme, participent à l'iniquité de l'acquiſition d'un tel bien, comme ceux-là même qui l'ont acquis. Les *Mahometans* ſont fort ſuperſtitieux ſur cét article, & quand ils en parlent ils diſent, *que ce qui fait que les Saints obtenoient tout de Dieu, & juſqu'aux miracles, c'eſt*

Digitized by Google

c'est entr'autres, qu'ils avoient une connoissance particuliere, par quelle voie étoient acquis les alimens & les vêtemens dont ils se servoient, & qu'il n'y en avoit jamais qui ne fût legitimement acquis. C'est dans cette opinion-là que plusieurs Grands Seigneurs veulent gagner eux-mêmes l'argent dont ils achettent leur nourriture, comme le *Grand Mogol* entr'autres. Ce grand Prince & grand Conquerant, qui est bien l'homme du monde le plus superstitieux dans sa dévotion, apprehendant qu'il n'y eût pas un sou de bien licite dans tant de millions qu'il a de revenu, & qui ne fût taché d'extorsion ou de fraude, s'est mis à écrire des *Alcorans*, qu'il fait vendre par la Ville, & fort en secret, afin qu'on ne sache pas qui en est l'Ecrivain, parce qu'on pourroit en donner davantage par curiosité ou par égard pour sa superstition; & il ne mange que ce qu'il en tire. *Abas second* prit une voie moins laborieuse, ce fut de faire bâtir ce *Caravanserai*, nommé *Halal*, ou *licite*, pour faire entendre que le revenu qu'on en tire est le bien le plus legitimement acquis. Ce revenu monte à quelques deux mille écus, qui est tout autant qu'il falloit pour sa bouche; car il faut observer que cette superstition-là s'arrête à la nourriture personnelle: ces bons devots ne se souciant pas de quelle maniere la depense de leur maison est acquise, ni ce qui se sert à leurs tables, pourvû qu'ils sauvent ce qui entre dans leur estomach. J'ai observé diverses fois dans les Livres précedens, qu'on mange chacun separement en *Orient*, de même que l'on fait dans les Monasteres: ainsi il est aisé de concevoir comment le maître du Logis peut avoir son pot à part.

Les

Les *Logemens* de ce *Caravanſerai*, *Halal* ou *licite*, ſont à un prix fort modique, de peur que ſi le loyer étoit trop haut, ce ne fût plus du bien licite; cependant comme la rente en étoit fort diminuée l'an 1669. par manque d'hôtes, on y fit aller loger des marchands *Indiens*, afin que les Marchandiſes des Indes y abordaſſent, & que cela fit hauſſer le revenu; car châque balle paie quatre francs de droit en entrant dans le *Caravanſerai*, ſans examiner ce qu'elle contient.

Au ſortir de la *Place nouvelle*, en tirant vers le *Palais Roial*, l'on paſſe entre deux grands corps de Logis qui ont de beaux Jardins derriere, dont l'un s'appelle *Amarat Mahamed Mehdy*, qui eſt le nom de celui qui étoit premier Miniſtre à la mort d'*Abas ſecond*: l'autre *Amarat cha Tahmas*, qui étoit Roi de Perſe avant *Abas le Grand* ſon fils. *Amarat* ſignifie proprement *Maiſon de plaiſance*, & c'eſt ce que les *Italiens* appellent *Villa*. Ces maiſons ſont préſentement changées en deux *Atteliers* ou *Galleries* pour les Manufactures du Roi, l'une à faire les tentes & pavillons, l'autre pour les orfévres & les Joüailliers. On y voit dans un appartement ſeparé les *Moulins* d'un *Diamantaire European*, qu'*Abas ſecond* avoit fait venir à l'inſtigation des Jouailliers *Armeniens*, pour tailler un Diamant de plus de deux cens mille écus; car quoi que les Orientaux aïent les mines des Diamans dans leur Païs, ils n'ont pas l'art de les tailler au degré que nous l'avons. Leurs *Diamantaires* tiennent leurs pierres à la main ſur la roue, comme les pierres tendres; ce qui rend leur ouvrage fort défectueux & imparfait;

fait ; auſſi tout ce qui eſt taillé en *Orient* eſt taillé de nouveau chez nous, lors qu'il y arrive.

En avançant vers le *Palais Roïal*, on paſſe ſous un grand *Portique*, qui tient toute la ruë, & qui eſt couvert d'un *Pavillon*, lequel on apelle *la maiſon de Criſtal*, parce que tous les chaſſis ſont faits de grands carreaux de Criſtal de roche, parfaitement beaux. Enſuite, on traverſe *la Place des quatre Baſſins*, qui eſt une grande place quarrée, entourée d'arbres, où il y avoit autrefois quatre *Baſſins* d'eau, qui ſont à préſent comblez. On laiſſe à droite la *Porte du Palais Royal*, qu'on appelle *la Porte des quatre Baſſins*, qui eſt celle qui meine à ce grand *Sallon* nommé les *Quarante colomnes*, que j'ai décrit ci-deſſus, & à gauche un édifice imparfait, qu'on appelle *l'Attelier de la miniere*, parce qu'il avoit été commencé par les ordres de *Mahamed bec* premier Miniſtre du Roi *Abas ſecond*, homme d'un eſprit vaſte & ingenieux, qui s'étoit mis en tête de tirer de l'or & de l'argent des mineraux de *Perſe*, où il y a en effet de l'or & de l'argent; mais la dépenſe qu'il faut faire pour les tirer excéde le profit. La mort de ce Miniſtre, arrivée peu après, fut cauſe qu'on laiſſa-là l'édifice & le deſſein. A quelques pas au delà, on voit un grand *Palais*, où loge préſentement *Manout cher can* Gouverneur du Païs *des Lours*, qui eſt une grande Province frontiere de la *Parthide*.

Voilà tout le côté gauche de la *Place Royale*, je vais parler de ce qui eſt à droite en commençant par *l'Hôpital*, comme j'ai fait en décrivant l'autre côté. On entre

Digitized by Google

tre d'abord dans un beau & riche *Bazar*, qui porte le nom de *Lelebec*, celui qui l'a fondé, lequel étoit Grand Surintendant du tems d'*Abas premier*. Il y a ſur le côté de ce *Bazar* deux *Caravanſerais*, auſſi grands qu'aucun autre dont j'aie parlé. L'un s'apelle *le Caravanſerai du Roi*, parce qu'il eſt de fondation Roïale, de même qu'un *Bain*, qui eſt tout joignant. On y vend de la *Porcelaine de Kirman & de Metebed*, deux grandes Villes de *Perſe*, où l'on fait de la *Porcelaine* ſi fine, qu'elle peut paſſer pour être du *Japon* & de la *Chine*; car la matiere en eſt d'émail dedans comme dehors : auſſi les *Hollandois*, à ce qu'on aſſure, la mêlent & la font paſſer avec de la *Porcelaine de la Chine*, qu'ils débitent en *Europe*. L'autre *Caravanſerai* eſt ſurnommé de *Lelebek*, comme le *Bazar*, & il eſt rempli d'*Indiens* & de riches marchandiſes des *Indes*. Le *Bazar* en eſt auſſi rempli. On n'y voit que brocards & qu'habits de brocard & de broderie. Le *Bazar* aboutit à la *Maiſon de la Compagnie Angloiſe*; qui eſt un grand & ſpacieux *Palais*, aiant trois corps de Logis, avec un beau *Jardin* & de beaux *Baſſins* d'eau; mais, à dire le vrai, tout cela tombe en ruïne, la *Compagnie* n'aiant plus à préſent à beaucoup près, ni le même négoce, ni le même monde à *Iſpahan*, que lors que ce *Palais* lui fut donné, il y a quatre-vint-dix ans. Depuis environ trente ans, ce beau *Logis* ne ſert plus à la *Compagnie* que de *Maiſon de Campagne*, où quelques Facteurs viennent paſſer quatre ou cinq mois de l'année tout au plus, & puis ils s'en retournent à *Gombron*, ſur le *Golphe Perſique*, à un mois

de

de chemin d'*Ispahan* où est leur négoce. C'est dommage de la ruïne de ce *Palais*, car les Platfonds, la Dorure, & la Peinture en étoient admirables. Il fut bâti par un *Tartchi bachi*, c'est-à-dire, *Chef des crieurs publics*, qui est une charge considérable, lequel étant tombé dans la disgrace d'*Abas le Grand*, à la fin du 16^{e}. siécle, ses biens furent confisquez à la maniere *Orientale*; & comme la *Compagnie Angloise* envoia peu de tems après des Députez à la Cour, & demanda un établissement dans la Ville capitale dans un des *Palais* du Roi, on leur donna à choisir entre plusieurs, & la *Compagnie* choisit celui-ci, parce qu'il étoit dans le lieu le plus marchand de la Ville, & le plus proche de la Cour.

Le Roi a une infinité de *Palais* dans son Empire. Ceux d'*Ispahan* étoient au nombre de cent trente-sept, quand je faisois cette *Rélation*, & le nombre en croît toûjours. Ils proviennent des confiscations; car quand quelque Grand Seigneur a offensé le Roi jusqu'à être mis à mort, tout son bien est confisqué, comme je l'ai diverses fois observé. Le Roi ne tire pas un grand profit de ces *Palais*; on y loge les Ambassadeurs, & quand il en arrive quelqu'un, l'Introducteur qu'on appelle *Meehmandar bachi*, c'est-à-dire, *le gardien des hôtes*, promeine l'Intendant ou le Secretaire de l'Ambassadeur par tous ces *Palais* dont il lui donne le choix. On m'en offrit un lors que je demandai permission de prendre maison à la Ville. Le grand Surintendant me dit de choisir; mais à quoi m'auroit servi un *Palais*, n'aiant que cinq ou six Domestiques? Ces *Palais* sont à charge au Roi, plûtôt que de tour-

Digitized by Google

tourner à ſon avantage, parce qu'il les faut entretenir & qu'ils ſont toûjours vuides, hors les rencontres dont j'ai parlé, qui ſont aſſez rares; auſſi la plûpart tombent en ruïne. *Mahamed Bec*, premier Miniſtre du tems d'*Abas ſecond* vouloit les vendre tous à la fois, mais il reconnut qu'il ne trouveroit pas d'acheteurs, les *Perſans* croïant, comme je l'ai obſervé, qu'il eſt de mauvaiſe augure de s'établir dans la maiſon d'un homme mort. Ils penſent que la maiſon de tout homme doit finir avec lui, & la plûpart ne voudroient pas pour quoi que ce fût s'établir dans un *Palais*, dont le Roi a fait mourir le maître, penſant que ce ſeroit le préſage d'un pareil ſort. Le Roi a par même voie de confiſcation un nombre encore plus grand de *Bazars* en cette Ville d'*Iſpahan*. Il montoit à deux cens quarante un la derniere fois que j'étois à *Iſpahan*.

Traverſant le *Caravanſerai de Lelebec*, on entre dans un *Bazar*, où il y a un *Caravanſerai*, auſſi grand que les précedens. L'un & l'autre eſt ſurnommé *des vendeurs de Grenades*, parce que durant neuf mois de l'année, on y en aporte de divers endroits de la *Perſe* une prodigieuſe quantité. On conſerve ce fruit dans du Cotton, & on le tranſporte dans des Caiſſes de quatre pieds de haut, & de deux pieds de large: c'eſt un des plus excellents fruits du païs. Nous ne le connoiſſons preſque point en *Europe*, les *Grenades* que nous avons n'approchant point de celles de *Perſe*, ſoit pour la groſſeur, ſoit pour la beauté, & la bonté. J'entens par la beauté des *Grenades* la vive couleur du grain, qui eſt du plus beau rouge

Digitized by Google

rouge qu'on puiſſe voir. Les grains en ſont gros & moëleux, n'aiant qu'un pepin fort petit & tendre, qu'on ne ſent preſque pas à la bouche. Au bout de ce *Bazar*, en tirant à gauche, vers la *Place* qu'on appelle *la tour de cornes*, dont je parlerai dans la ſuite, on paſſe le *College de Geddé*, ainſi nommé d'une femme du Roi *Sefi*, laquelle le fonda il y a quatre-vingt ans ; puis on ſe trouve dans un long *Bazar*, appellé *le Bazar de Saroutaki*, qui eſt ce premier Miniſtre Eunuque, dont j'ai recité l'aventure ſi au long. Il y a en ce *Bazar* un *Bain* d'un côté, & un *Caravanſerai* de l'autre, qui portent le même nom, parce que ce Miniſtre les fit tous deux conſtruire. Le *Caravanſerai* eſt plus grand que tous ceux dont j'ai fait mention, & cependant il n'eſt pas encore ſi grand qu'il devoit l'être, parce que *Saroutaki* aiant été aſſaſſiné durant qu'on le bâtiſſoit, l'édifice demeura imparfait. Il n'y a que le bas d'entier, qui eſt fort beau & bien habité. On trouve à la ſortie de ce *Bazar* la *petite Ecurie* du Roi, appellée *Javile Khaſſé*, *Ecurie particuliere*, pour la diſtinguer de la grande, qui eſt dans l'enceinte du *Palais Royal*.

C'eſt-là ce qu'il y a de remarquable du côté de la *Porte de Haſſen abad*, en tirant de l'*Occident* vers l'*Orient* ; il faut voir de ſuite ce qui merite d'être remarqué de ce même côté, en tirant de l'*Occident* au *Septentrion*. On y trouve d'abord les *Palais de Mirza Echref*, qui eſt le Medecin le plus fameux du Païs ; & quand on les a paſſez, on ſe trouve au détour de deux longues ruës, dont celle qui tire à gauche, meine au Château

Digitized by Google

d'*Isſpahan*, qu'on appelle *le Château de la benediction*, & celle qui tire à droite, aboutit après un long chemin à la *Place Royale*. Paſſant outre, on trouve deux autres *Palais*, dont l'un apartient à *Dilent chi can*, Grand Seigneur qui a fait bâtir une belle *Moſquée* tout contre, & l'autre apartient au Roi. J'y vis loger l'an 1664. une vieille Princeſſe *Indienne*, nommée *Saheb Koudchec*, c'eſt-à-dire, *petit Seigneur*. Le mot de *Saheb*, qui eſt le titre le plus relevé qu'on donne aux *Indes* eſt de genre commun, & ſe donne aux femmes comme aux hommes; j'entens à celles qui ſont de grande naiſſance. Cette Princeſſe étoit ſœur du dernier Roi de *Decan*, dont le *Grand Mogol* conquit les Etats, il y a environ ſoixante ans. Comme elle alloit par Mer à *la Mecque* l'an 1663. elle fut priſe & pillée par un Corſaire *Hollandois*, ce qui lui aiant fait perdre la *Moſſom*, ou le tems propre pour entrer dans la *Mer rouge*, elle aborda en *Perſe*, penſant continuer ſon voyage par terre; mais *Abas le Grand* la retint. Son fils gagné par ſes prieres, & par de grands préſens, lui donna permiſſion de continuer ſon Voyage l'an 1668.

Sur la main gauche de ce *Palais*, il y a un autre grand chemin en ligne collaterale, par des ruës aſſez belles, qui ſont entrecoupées de *Bazars*. On y paſſe le *Caravanſerai* ſurnommé *du Général des Courtches*, qui eſt le plus ancien corps de milices de *Perſe*; celui qui eſt nommé *Aberganié*, & le *Palais de Siabouch Kan*, autrefois *Koullar agaſi*, ou *Général des Eſclaves*, qui eſt un corps de Troupes eſtimé en *Perſe*, comme celui des *Janiſſaires* en *Turquie*.

Ces

Ces deux chemins ſe rencontrent à la *Place Royale*, & en continuant ſa route on entre dans une belle ruë, qu'on appelle la ruë de *Gueda alybec*, qui étoit Prevôt de la Chambre des comptes. Son *Palais* eſt au milieu & tout joignant eſt celui d'un Gouverneur de Province, nommé *Ruſtan Kan*, avec un *Bain* & une *Moſquée* qui en dépendent. Delà on paſſe un *Bazar*, qui aboutit à une grande *Maiſon*, bâtie par un riche marchand des *Indes*, nommé *Mirza Moain*, joignant laquelle il y a auſſi une *Moſquée*, où on voit dans l'enclos un *arbre* tout uſé de vieilleſſe, ſous lequel les gens dévots prennent plaiſir de prier Dieu, & de méditer, plûtôt que dans la *Moſquée*. Les *Mahometans* reverent dévotement les *arbres* qui paroiſſent avoir duré pluſieurs ſiécles, diſant qu'il faut croire pieuſement, que des Sts. hommes venoient faire leurs prieres deſſous, & s'y retiroient à l'ombre pour mediter. Cette *Moſquée* eſt près d'un *Carrefour*, d'où tournant à l'*Orient* on rencontre d'abord une *Maiſon* fameuſe, qu'on appelle *la Maiſon de la Douze Tomans*, comme qui diroit *la cinquante louis d'or*, *Toman* étant un évaluation de monnoïe de quinze écus. *La Douze Tomans* étoit une *Courtiſane*, à qui on avoit donné ce nom, parce qu'elle prenoit cette ſomme la premiere fois qu'on venoit chez elle. A mon premier Voyage, l'an 1666. c'étoit une fort fameuſe *Courtiſane*, tant pour ſa beauté, que pour ſes richeſſes. Son *Logis*, qui n'eſt pas grand, mais qui eſt un vrai bijou, conſiſte en une grande *Chambre*, deux *Sales*, & trois petits *Pavillons*, chacun avec deux degrés, en *Cabinets*, & en *Niches*, tout cela

de differentes figures, un endroit étant quarré, l'autre triangulaire, un autre fait en croix, l'autre hexagone. Tous les *Plat-fonds* sont aussi d'ouvrage différent. Il n'y a point d'endroit qui ne soit peint d'or & d'azur, & orné d'une maniere à exciter aux plaisirs de l'amour. Je parle de ce *Logis* comme bien instruit, l'aiant tenu l'an 1675. & 1676. par permission du Roi; car les *Chrétiens* ne sauroient loger dans la Ville d'*Ispahan* sans cette permission. On les a releguez dans un fauxbourg au delà de la riviere, à cause du continuel desordre que causoit leur mêlange avec les *Mahometans*. On les surprenoit avec des *Mahometanes*, ce qui attire la mort après soi, ou le changement de Religion: Les *Mahometans* alloient boire & s'enyvrer chez eux, ce qui est encore défendu, & faisoit répandre du sang. Tous les *Chrétiens* furent donc mis hors de la Ville, à la reserve des *Missionnaires* & des gens des *Compagnies d'Europe*, qui étant en quelque façon, personnes publiques, sont sous la protection immediate du Roi.

L'envie que j'avois d'étudier la Langue & les Sciences, m'avoit toûjours porté à demeurer à la ville parmi le monde *Persan*. J'avois logé deux fois chez les *Capucins*, & deux fois chez les *Carmes*, mais comme j'avois peur de les incommoder, à cause que je voiois trop de monde, je fus contraint de prendre une maison. J'en demandai permission à la Cour l'an 1675. qui ordonna au Gouverneur d'*Ispahan* de m'en faire donner une, en tel endroit que je voudrois, en qualité de Marchand du Roi. Le Gouverneur & les Magistrats d'*Ispahan*,

han, avec qui j'étois tous les jours, le firent volontiers, & je choisis ce logis-là n'en trouvant point de plus commode, à cause de sa situation qui est proche du *Palais Royal* & de la *Place Royale*, proche des *Anglois*, & des *Hollandois*, des *Capucins*, & des *Carmes*. C'étoit la premiere fois qu'un *European* particulier avoit logé en *Maison* à lui dans *Ispahan*: Celle-ci étoit, comme je l'ai observé, un fort agréable sejour. Des Seigneurs, qui me venoient voir, me disoient souvent: *ah! si vous aviez vû comme nous ce logis-ci dans le tems qu'il étoit meublé si voluptueusement, & qu'il y avoit cinq ou six jeunes filles admirablement belles, & leur maitresse encore plus belle, vous l'auriez trouvé bien plus charmant qu'il ne vous paroît.* La *Porte* du logis étoit couverte de grosses lames de fer, parce-qu'une nuit de jeunes Seigneurs, y aïant voulu entrer malgré la Dame, & n'en pouvant venir à bout, ils firent aporter un tas de bois devant la porte, & y mirent le feu, ce qui obligea la maîtresse de faire faire une porte de fer. On disoit que c'étoit aussi pour servir d'enseigne. Cette Femme eut un sort digne de son mêtier. Après avoir gagné beaucoup d'argent, elle fit *Taubé*, comme on parle en *Perse*, c'est-à-dire elle fit penitence & changement de vie, & ne s'abandonna plus: Elle alla en Pelerinage *à la Mecque*, d'où étant de retour, elle prit des filles qu'elle prostituoit chez elle; car la fornication n'est pas un peché dans la *Religion Mahometane*, quoi qu'elle ne laisse pas d'être tenuë pour deshonnête, & même infame, aussi bien que le sont les lieux publics; mais comme cette femme étoit toûjours belle, quoi qu'agée, il arriva qu'on en

voulut jouïr à toute force. C'étoient des petits-Maitres passionnez que rien ne pouvoit retenir. Elle prit un poignard, & en porta un coup au premier qui la voulut toucher; eux tirerent les leurs, & la tuerent sur la place.

Tout joignant cette *Maison*, il y en a une autre presque semblable qui avoit été bâtie pour le même sujet. Je me souviens que du tems que je demeurois-là, la maitresse du logis étant venuë à mourir, les filles qu'elle tenoit qui étoient des Esclaves *Georgiennes*, fort belles & fort bien faites, en menerent le deuil le plus lamentable qui se puisse imaginer. C'étoient des cris & des gemissemens jour & nuit qui fendoient l'air. Elles se battoient, se déchiroient, & faisoient un bruit furieux, en criant *ana*, *ana*, mere, mere, *où es tu allée*? *Pourquoi nous abandonner*? *Qu'avons-nous fait*? *Nous serons plus sages & plus obeissantes que ci-devant*, & cent sots discours semblables. Au bout de deux jours, le corps aïant été emporté, je crûs que les cris cesseroient, ou qu'ils diminueroient du moins; mais point du tout, cela dura huit jours, & ne fit alors que se ralentir, car de tems en tems ce deüil épouvantable recommençoit avec la même fureur. Je voulus voir qui étoient ces crieuses, & si c'étoit tout de bon qu'elles étoient affligées. Ma terrasse donnoit sur le *logis*. Je me guindai un soir sur le Mur de separation, & je vis trois jeunes filles, qui me parurent très-belles, toutes découvertes par devant jusqu'à la ceinture, échevellées, assises à terre, qui versoient des larmes & se démenoient comme des Possedées.

dées. Le Deuil dura vint-un jour de cette force, & puis chacune tira païs; car la deffunte leur avoit donné la liberté en mourant. La coutume & la bien-seance ont le pouvoir de produire de si étranges effets sur l'esprit des *Orientaux*.

A cent cinquante pas de ces *Maisons*, est le *Palais de Soliman Kan*; & tout joignant est celui de la *Compagnie Hollandoise*, qui est aussi un beau *Logis*, avec un grand *Jardin* orné de *Pavillons*, de *Bassins* & de Canaux d'eau courante. Le *Portail* en est grand & élevé, surmonté des armes & de la devise de la *Compagnie*. Il apartenoit anciennement à un nommé *Aly mirza bek*, contre qui *Abas le Grand* s'étant mis en colere, il le tua de sa propre main, & confisqua ses biens, dont il donna cette maison à la *Compagnie Hollandoise*, qui avoit envoié alors un Deputé à *Ispahan* nommé *Hubert Visnic*, pour demander la liberté du trafic. Le Hollandois avoit grande envie d'achetter cette maison pour lui-même, mais il n'y eût pas moien; *Abas le Grand* faisant gloire de donner des Logemens aux Etrangers qu'il appelloit *ses chers Hôtes*. Après sa mort, *Visnic* excita un Eunuque du *Palais*, nommé *Aga Yousouf*, ou *Joseph*, de demander cette maison en don avec permission de la vendre. *Yousouf* le fit, & obtint le *Palais*, avec permission expresse de le vendre aux *Hollandois*. *Visnic* l'achetta donc en son nom, & durant plusieurs années il en faisoit paier le loüage à ses Maîtres. Cependant, aïant mal fait ses affaires par ses débauches, & par son étourderie, la *Compagnie Hollandoise* envoia un Commissaire pour se saisir de sa personne,

& de ses effets. Il en eut le vent, & prit la fuite vers *Babylone*, où il fut tué par des voleurs. Le Commissaire trouva dans ses papiers le contract d'Acquisition de ce *Palais*.

Cette *Maison* étoit presque une fois plus grande, quand ce Député *Hollandois* l'achetta, ses successeurs en ont vendu depuis quelques années près de la moitié, au *Cheic-el-islam*, frere de *Mahamed Mehdy*, Grand Vizir, dequoi ils se repentent fort à present, tant parce qu'ils en auroient le double de prix, que parce que leur *Palais* est défiguré par ce retranchement.

En passant derriere ces *Palais*, on trouve un *College* qu'on appelle *Medrezé Sephivie*, c'est-à-dire *College de pureté*. Il est pourtant à l'entrée du plus infame quartier d'*Ispahan*, consistant en trois ruës, & sept grands *Caravanserais*, nommez *les Caravanserais des Decouvertes*. On appelle ainsi les femmes prostituées. Tout ce quartier est rempli des plus communes, & c'est comme l'égout de cet infame métier. Les honnêtes gens ne passent gueres par cet endroit, parce qu'il faut essuier les sales plaisanteries que ces femmes adressent à ceux qui refusent d'entrer chez elles. Il y a douze-mille femmes publiques dans *Ispahan* couchées sur l'Etat, c'est à-dire qui paient tribut, sans compter celles qui s'en font exempter pour être plus particulieres. Celles-là paient huit-mille *Tomans* de tribut, ce qui fait quelques trois-cens soixante mille livres. Au sortir de ce sale canton, on passe sous une grande voûte qui porte la belle *Mosquée* de *Phataballa*, qu'on appelle aussi *la Mosquée du Cedre*, ou

Grand

Digitized by Google

Grand Pontife, parce que le *Grand Pontife* du tems de *Sefi premier* vint demeurer dans un *Palais* qui est tout joignant. C'est un des plus grands de la ville, aussi a-t-il été bâti par le plus grand Seigneur qu'il y ait eu en *Perse* dans ces derniers siécles, savoir *Iman coulican*, Gouverneur de la Province de *Perse* & des païs contigus, jusqu'au fleuve Indus, & Generalissime de l'Empire. J'ai vû demeurer dans ce *Palais* le premier Ministre du Roiaume, & son frere, qui étoit *Cheic-el-Islam*, ou premier Magistrat de la Loi Civile.

Il faut retourner au *Carrefour de Mirza Monin*, pour voir ce qui à l'*Occident*. On trouve d'abord le *Bazar* de *Toktikan*, fils du grand Prevôt d'*Ispahan* du tems d'*Abas le Grand*. C'étoit un tems où chacun avoit l'esprit cavalier ou enjoüé, & ce grand Prevôt l'avoit entr'autres. Ses fils étoient nommez l'un *Poktekan* l'autre *Soktekan*, l'autre *Toktekan*: c'est-à-dire *Seigneur Bouilly*, *Seigneur Rôty*, *Seigneur Grillé*. Au bout de ce *Bazar*, on rencontre plusieurs grandes *Maisons*, entr'autres, celle de *Mirza Maassoum*, fils du premier Ministre du tems d'*Abas second*, celle d'un grand Marchand de *Turquie*, nommé *Ghelebi Stamboly*, *ou le Gentilhomme de Constantinople*, celle du *Zindar bachi*, qui est l'Intendant sur tous les Equipages des Chevaux, & celle des *Lours*, qui est le nom du peuple qui habite à l'*Occident* de la *Parthide*. Entre ces *Maisons*, on remarque le *Caravanserai de Emirbec*, qui est proche du *Château*. On laisse à gauche, en avançant plus loin, un vieux *Cimetiere*, à un coin duquel on voit un gros *Orme*, tout cour-

bé de vieilleſſe, ſous lequel on aſſure qu'eſt la ſepulture de *Seljouge*, un ancien Roi de *Perſe*. Les *Perſans* diſent que Dieu conſerve-là cet arbre, depuis tant de ſiécles, pour orner ou pour marquer la ſepulture de ce bon Roi. En allant encore plus loin, on paſſe devant les *Palais d'Iſmaël Bek*, & devant celui de *l'Azab bachi*, c'eſt-à-dire le chef des Eſclaves du Roi qui ne ſont pas encore mariés. On donne ce titre aux jeunes gens qui ſont ou envoiez & donnez au Roi en qualité d'Eſclaves, ou qui ſont enfans de ces ſortes de gens-là, leſquels ſont couchez ſur l'état & tirent la paie dès leur bas Age. Plus avant, on trouve le *Bazar du Grand maître de l'Artillerie*, contigu à un autre qui porte le nom de *Mahamed Emin*; & à trente pas de-là, eſt la *Maiſon des Capucins*, aſſez ſpacieuſe, avec un grand *Jardin* qui donne ſur un Cimetiere qu'on nomme *Cheik-Sulton Mahamed*, du nom d'un Seigneur qui y eſt enterré ſous un tombeau de pierre. Cette maiſon n'eſt pas une maiſon du Roi, comme celle des *Auguſtins* & des *Carmes*, elle apartient aux *Capucins* en propre, aïant été bâtie & le fonds achetté de leurs deniers. Ils vinrent en *Perſe* au commencement du regne de *Sefi premier*, il y a environ quatre-vingt ans, & ils y furent reçus à la recommandation du Roi de *France*. C'étoit durant le Miniſtere du *Cardinal de Richelieu* Le fameux Pere *Joſeph*, Capucin, obtint cette recommandation en faveur de ſon ordre, qui fit les fraix de l'établiſſement. Le Roi de *Perſe* leur offrit une maiſon, mais ils crurent qu'il leur ſeroit plus avantageux de faire dans une *Maiſon* qui leur apartint, la dépenſe d'accommoder u-

ne

Digitized by Google

ne *Eglise* & des *Logemens* à leurs manieres.

De la *Maison des Capucins*, tirant au *Midi*, on ne trouve que de petits *Bazars*, beaucoup de *Maisons* bourgeoises, & des *Tuyleries*, qui aboutissent au fossé du *Château*, du côté des champs. Mais si on tire du côté du *Nord*, on trouve un *College* qui porte le nom d'un grand *Eunuque du Serrail*, nommé *Aga Kafour*, qui le fit bâtir. Cet *Eunuque* étoit Tresorier du *Serrail*, & le Gardien par consequent des pierreries & de tout le *Tresor Royal*. C'étoit un vieux & horrible visage, qui faisoit peur à voir, & dont la voix écorchoit les oreilles, qui accabloit les gens d'injures, & qui commençoit toûjours par-là, sur tout avec les *Chrétiens*. Il me traita de même la premiere fois que j'eûs occasion de parler d'affaire avec lui, ce qui arriva à mon second Voyage; lui pensant peut-être aussi que je n'entendois pas la Langue; Mais comme je n'étois pas accoutumé à tel traitement, je lui dis en bon Persan, *Seigneur, si vous me dites encore des injures, j'irai faire requête au Roi de ne m'envoier jamais à vous. Ah!* me répondit-il, *tu parles Persan, sois le bien venu*; & depuis il me traita toûjours fort bien, mais je voiois souvent qu'il traitoit de haut en bas les plus grands Seigneurs, à la moindre occasion. *Abas second* se fioit beaucoup, non seulement à la fidelité de cet *Eunuque*, mais aussi en son bon sens.

Les *Eunuques* tiennent le haut bout en crédit & en respect dans les *Palais de Perse*, particulierement chez le Roi, parce qu'ils entrent dans le Serrail avec lui, & c'est-là qu'ils lui

font prendre souvent les résolutions dont on se doute le moins.

Ce que l'on trouve de remarquable au de-là de ce *College*, est le *Palais* du *Yuz bachi*, ou Capitaine des cent Gardes, qu'on nomme *Agellou*, c'est-à-dire Montagnards, pour donner à entendre qu'ils sont fiers & intrépides; le *Palais* de *Mirza Rezy*, Intendant d'*Ispahan*, celui *d'Aga cherif esti fatchi*, qui aboutit à un *Bazar* où est un *Hopital* ruiné; & puis on rencontre deux grandes *Galleries*, vis-à-vis desquelles est une *Maison* que les *Europeans* appellent par dérision *l'Evêché*, parce qu'elle a apartenu ces années passées à un *Evêque de Babylone*, suffragant à l'*Evêché d'Ispahan*, qui y a demeuré quelque tems. C'étoit un *Carme François*, nommé *Monseigneur Bernard*, qui après avoir demeuré quelque tems en cette ville sans trouver dequoi occuper un *Evêque*, se retira & retourna en *France*, laissant la *Maison* en bon état, l'*Eglise*, la *Bibliotheque*, les *Ornemens*, & l'*Argenterie*. Etant à *Paris*, il vendit tout cela à un Orfevre, qui le fit revendre par les *Hollandois* l'an 1669. On vendit la *Maison* cinq-mille francs, l'*Argenterie* deux-mille, le reste fut partie renvoié, partie dissipé.

Ce que nous venons de décrire, depuis la *Maison de la Douze Tomans*, est dans le quartier, qu'on nomme de *Kerron*, ou des *Sourds*. Celui qui en est le plus proche, porte le nom *d'Ahmed abad*, & il s'appelloit autrefois *bague Toout*, c'est-à-dire, *Jardin de Meures*, parce que c'étoient plusieurs *Jardins de meuriers*. On trouve en ce quartier la ruë de *Paetchenar*, les *Bains* de *Cojé seif Eldin*, & de *Mir-*

Mirza roub alla, une petite *Mosquée*, couverte en terrasse: un petit *College*, nommé *Turbet nezour el Moulk*, terme qui signifie *le Tombeau de l'Intelligence de l'Empire*. On appelloit ainsi le Grand Vizir de ce Roi *Hassen*, le fondateur de la partie d'*Ispahan* qui porte son nom, lequel est enterré dans ce *College*. Il est traversé par un grand *Canal* d'eau: On voit tout proche l'*Hôtel* d'un Seigneur, nommé *Hakim Mahamed*, avec un *Bazar*, un *Bain*, & un *Caravanserai* de même nom. On y voit aussi une belle *Mosquée* neuve, qu'on bâtissoit de mon tems sur les ruines d'une autre, qui a pourtant conservé son nom; car la Neuve comme la vieille, s'appelle *la Mosquée de Cojé seif eldin*. Un nommé *Mirza Cazem*, Medecin & Astrologue du Roi, & qui fut fait de mon tems chef des Doüanes de *Perse*, la faisoit rebâtir. J'observerai en passant au sujet des differens emplois de ce *Mirza Cazem*, que les *Persans* ressemblent en cela aux *Romains*, qu'ils sont propres pour toute sortes d'emplois, & qu'ils passent d'une fonction à une autre, quelque peu de rapport qu'il y ait entr'elles. On entre de-là au *Quartier de Yesd*, comme ils le surnomment, où ce que l'on voit de plus remarquable, est le *Palais* du gendre de *Calife Sulton*, Grand Vizir; le Logis de *Hakim abd-Alla*, celebre Médecin; la *Mosquée* de *Houloucan*; le Cimetiere *d'Iman zade Ismael*, où il y a un grand & vieux *Platane* tout herissé de clouds & de pointes, où les *Dervichs* qui sont des mendians de professions, comme les Moines de l'Eglise Latine, viennent faire leurs dévotions, & pendre des guenilles par vœu. De ce quartier on entre dans la ruë de *Mehva-*

E 7 *dion*,

Digitized by Google

dion, où on voit la maiſon de *Janikan*, Général des *Courtches*, qui étoit le chef de la Conjuration contre le Grand Vizir *Saroutaki*, dont j'ai fait l'hiſtoire. Proche de cette ruë eſt le *Palais* de *Taimúras can*, dernier Roi de *Georgie*. J'ai obſervé dans mon *Voyage de Paris à Iſpahan*, en faiſant l'Hiſtoire de ce païs-là, que cet infortuné Prince envoia ſes fils en Otage à *Abas le Grand*, qui les fit faire *Eunuques*, & les fit rendre *Mahometans* par un excès de rage contre le Pere. J'en vis encore deux l'an 1667. qui étoient fort vieux. Il n'y avoit pas de plus ſuperſtitieux bigots, ni de plus échauffez pour leur Religion. Ils auroient crû commettre un crime, tout fils de *Chrétiens* qu'ils étoient, de toucher ſeulement un *Chrétien*, mais cela eſt fort ordinaire aux *Renegats*, en tous païs, & dans toutes les Religions. De-là, tirant vers la *Place Royale*, on trouve le *Palais* de *Mechel dar bachi*, ou *chef des porte-flambeaux*, qui eſt une charge conſiderable. Il y a un *Bain*, & un *Caravanſerai* joignant, qui porte le même nom. *Abas ſecond* logea dans ce *Palais* un Ambaſſadeur de la *Compagnie Hollandoiſe* nommé *Jean Cuneus*, qui vint en *Perſe* l'an 1652. Plus avant, on trouve le *Palais* de *Mirza Saibid Naini*, qui eſt des plus ſpacieux, & des plus beaux de la ville; le Bain du *Cheic el iſlam*, & un peu au deſſous le *Palais* de *Coja Maharram Eunuque*, qui étoit Mehter, ou Chambelan du Roi *Sefi*, & de plus ſon grand favori. Le *Palais* eſt beau & bien entretenu, ſitué à la droite d'une grande & belle *Moſquée*, qui porte le nom de *Macſoud bec*, & qui eſt fondée ſur les ruines d'une autre *Moſquée* fort ancien-

ne,

ne, où il y avoit un *Tombeau* reveré par une vieille tradition, quoi qu'on ne puisse dire pour qui il avoit été fait. On conserve ce tombeau dans la *Mosquée* nouvelle, proche de laquelle il y a un *Cloître*, pour recevoir ces sortes de gens que les *Mahometans* appellent *Dervichés*, qui sont à peu près comme les *Moines* ou comme nos *Pelerins* de l'Eglise de Rome; car ils prétendent quitter le monde par principe de dévotion, & professer une pauvreté & une mendicité volontaire. Je ne dois pas oublier que proche le *Palais* de *Coja Maharram*, dont je viens de parler, il y a un *College*, & un *Caravanserai*, qui portent aussi son nom, parce qu'il les a fait bâtir, & que le *Caravanserai* a été construit afin que du loüage des *Chambres* on entretint les Ecoliers de ce *College*. Comme la proprieté est fort mal assurée en *Orient*, sur tout pour les gens de Cour, à qui le Souverain ôte les biens & la vie à son gré, & souvent sur le plus leger sujet, on prend cette voie-là pour faire des fondations plus assurées; c'est à-dire qu'on bâtit des *Bains*, des *Bazars*, des *Caravanserais*, dont on affecte par contract le revenu à l'entretien de la *Mosquée*, ou du *College*, qu'on a fondé, ce qui n'est pas de fort longue durée; parce que lors que le *Caravanserai*, ou le *Bazar* deviennent si vieux qu'on n'y veut plus habiter, & que par consequent il ne rend plus de profit, la *Mosquée* n'est plus entretenuë, ou le *College* se deserte, & l'on en va chercher quelqu'autre de plus nouvelle fondation. Continuant de tirer vers la *Place Royale*, on trouve tout proche un *Caravanserai*, nommé *Pere Compagnon*, & le *Palais* de *Sephy Mirza*, au devant duquel est une place quar-

Digitized by Google

quarrée. *Sepby Mirza* étoit l'ainé de trois fils qu'avoit *Abas le Grand*, ., & celui qui lui devoit succeder; mais *Abas* aïant conçû du dépit, ou du soupçon, contre lui, il le fit tuer, dequoi s'étant bien-tôt repenti, & en aïant eû une grande douleur jusqu'à la mort, il établit pour son successeur le fils de ce *Sepby Mirza*, aussi nommé *Sepby*, qui a été le Roi *Sepby premier*, faisant aveugler ses deux autres fils, de peur qu'ils ne contestassent la Gouronne à leur Neveu. Il y a encore dans ces *Palais* des fils & des petits fils de ce *Sepby Mirza* par des filles, lesquels ont tous été aveuglez selon la politique *Persane*, qui ne permet pas qu'on laisse la vûë à aucun Enfant mâle du Sang Royal, excepté aux deux ou trois plus proches successeurs; mais ordonne qu'on l'ôte à tous les autres, tant garçons, que filles, jusqu'à la seconde, & souvent jusqu'à la troisiéme generation, soit par la branche masculine, soit par la feminine.

Je décrirai présentement le quartier de *Darbetic*, qui est vers le bout de la ville, & un des plus peuplés & des plus connus. On le nomme aussi *maidoné mir*, ou *Place du Prince*, parce qu'il y a au milieu une grande *Place*, qui porte ce nom. On y entre par une ruë nommée *gulchende*, & d'abord on y trouve une haute & ancienne *Tour*, appellée la *Tour de Vinaigre*, proche de laquelle est *le Palais d'Atembec*, qui étoit grand Prevôt d'*Ispahan*, durant le regne précedent, homme celebre pour sa grande application à maintenir la tranquilité de la ville, & à en chasser les gens inutiles & les vagabonds. On rencontre au de-là, *la Mosquée de Mirza Ismaël* avec un

Bain

Bain & un *Cimetiere* du même nom, puis deux autres *Bains*, nommez l'un *le Bain de la Princesse*, l'autre *le Bain du Prevôt*. Ce dernier est contigu à un grand *Tombeau* sous lequel est enterrée une fille du Roi *Hassen*, nommée *Bibi beg Nogon*. Après, on rencontre le *College* nommé *Japherié*, qui bien que fort ancien, est toûjours encore fort beau, les principaux endroits étant revêtus les uns de marbre, les autres de tuilles vernissées : *le Palais de Hassen le Cuisinier*, ainsi dit, pour avoir été bâti par un homme qui n'étoit que *Cuisinier* au commencement de sa fortune, & la *Mosquée* parochiale, qu'on appelle *la mosquée de Darbetik*, du nom du quartier. Il y a tout proche un *Bain*, & un *College*, qu'on nomme *Medreze gulguez*, c'est-à-dire *College de la fleur longue d'une aune*. On va de ce *College* en descendant par la ruë appellée *neuve*, aux *Glacieres*, qui portent le nom *d'Ahmed abad*, parce qu'elles sont joignant le quartier ainsi nommé.

De là, revenant sur ses pas, en tirant du *Septentrion* à l'*Occident*, on passe par devant la *Maison des Carmes*. C'est un grand *Hôtel* appartenant au Roi, qui leur a été donné pour y habiter en qualité d'*Hôtes du Roi*, qui est le nom qu'on donne en *Perse* à tous les Etrangers de consideration. C'étoit le *Palais* d'un grand Maître de l'Artillerie qu'*Abas le Grand* détruisit avec toute sa famille, au commencement du siécle passé, pour le sujet que je vais dire. Ce Grand Maître étoit un homme jaloux jusqu'à la fureur, car dès que quelqu'un du voisinage paroissoit le soir sur la *Terrasse* de son logis, comme c'est la coutume durant les

les jours chauds, les Eunuques de cet Officier-là qui sembloient être à l'affût en tous les endroits du *Jardin*, tuoient ces gens-là à coups d'Arquebuse, sous prétexte qu'ils pouvoient de leurs terrasses voir dans le Serrail du Grand Maître. On en fit des plaintes au Roi, qui lui dit de prendre garde à ce qu'il faisoit, & de tenir ses femmes enfermées dans les chambres, la nuit comme le jour, s'il craignoit que les yeux des voisins les découvrissent. L'avis ne servit de rien. Un Officier du Roi, logé malheureusement près de ce jaloux, furieux, se tenant assis la nuit sur le bord de sa *Terrasse*, fut tué d'une arquebusade, dequoi la famille étant allée en grand nombre demander Justice à *Abas*, en criant qu'il y avoit des témoins à la *Porte* de son *Palais*, pour prouver que plus de vint personnes du voisinage avoient été tuées de même maniere, le Roi entra dans une extrême Colere. *Qu'on aille*, s'écria-t-il, *tuer ce Chien enragé, lui, ses Femmes, ses Enfans, ses Domestiques, qu'il ne reste pas une ame de cette maudite engeance.* Cela fut ainsi exécuté. On tua tout sur le champ, & on enterra les corps dans une fosse pêle-mêle au coin du *Jardin*. Je n'ajoute pas que le Roi confisqua ses biens, parce que je croi avoir déja dit plus d'une fois, que la confiscation des biens suit presque toûjours la perte de la vie, quand on la perd par l'ordre du Souverain. Les *Carmes* étant venus peu après à *Ispahan* avec le tître d'*Ambassadeurs de Clement VIII.* ils demanderent un *Logis*, pensant qu'ils en seroient bien plus en sureté. Le Roi leur dit d'en choisir un où ils voudroient, & ils choisirent celui-ci qu'on leur donna, a-

près

près avoir retranché du *Jardin* par un mur la fosse de ces miserables. C'étoit par reverence pour la *Religion*, comme étant *Mahometans*, afin que leur sepulture ne pût pas être profanée, étant en la possession des *Chrétiens*.

Ce fut l'an 1604. que *Clement huit*, Pape habile & dont le regne fut long & heureux, envoia les *Carmes* en *Perse* comme ses Ambassadeurs, ainsi qu'on le peut voir par leurs Lettres de créance, dont voici la copie, & la traduction.

Clemens VIII. Papa Illustri & Potentissimo, Scia Abbas, *Regi Persarum.*

Potentissime Rex, atque Illustrissime, Salutem Dominicæ Gratiæ. Tuæ Celsitudinis bellica virtus uno omnium ore, publicè privatimque ita celebratur, ut quamquam tibi, non minus quam nobis, hostis infensus Turca, omnes aditus intercluserit, ea tamen ipsa in omnium Principum Christianorum versetur sermone, omniumque prædicatione circumferatur. Dei dona hæc sunt, tuæ Celsitudini ab Authore omnium, occultâ ratione, tributa; existimaturque te, & publici & magni alicujus commodi causâ, orbi Terrarum esse datum, cum tantâ virtute; ut restituatur in pristinum tui potentissimi Regni dignitas atque amplitudo. Nos certè, licèt à te simus locorum intervallo disjuncti, pro eo tamen, qui tuæ inclytæ debeatur virtuti, honore, sumus in te animo amico & benevolo; optamusque tibi eos belli eventus, qui tuam gloriam, cognitam jam testatamque apud omnes homines, memoriæ commendent sempiternæ. Nostræ hu-

jus

Digitized by Google

jus in te voluntatis propensæ cum vellemus testes esse apud te; probatos viros, & fide dignos selegimus ex ordine Carmelitano, *pios, doctosque sacerdotes tres, quos ad te mittimus, unà cum eorum sociis nempe* Paulum Simonem, Joannem Thaddæum, & P. Vincentium. *Nostras has litteras hi tuæ reddent Celsitudini; tibique nostro nomine gratulabuntur de Regiâ tuâ Civitate recuperatâ, de tot ac tantis victoriis, de famâ illustri, quæ te, totum per orbem Terrarum, vehit, omnium applausu atque admiratione. Nostræ hujus benevolæ in tuam Celsitudinem voluntatis significatio si tibi, ut speramus, erit grata, ex iisdem nostris hominibus cognosces alia quoque, quæ tibi in dies erunt gratiora. Ut tu eis fidem habeas in omnibus, quæ mandato nostro tibi exponent, à te petimus majorem in modum: & tuæ Celsitudini precamur ea, quæ tibi & tuis Populis utilia sunt ac salutaria.*

Datum apud Sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die 30. Junii 1604. Pontificatus nostri 13.

Clement VIII. Pape au Très-Illustre & très-puissant Prince, Scia Abbas, *Roi de Perse.*

TRès-puissant, & très-Illustre Roi. Le salut vous soit donné par la grace de Dieu.

Les vertus heroiques de vôtre Hautesse resonnent tellement dans la bouche de tout le monde, tant en public, qu'en particulier, qu'encore que le Turc, qui n'est pas moins vôtre cruel ennemi, que le nôtre, ait fermé tous les passages, il n'y a point de Prince Chrétien, qui ne les connoisse,

&

& qui ne leur donne les éloges qu'elles méritent. Ce sont-là des faveurs du Ciel, que l'Auteur de toutes choses a versées sur vôtre Hautesse par des raisons secrettes, & l'on ne peut douter que Dieu n'ait donné au monde un Prince orné de tant de vertus, en vûë de quelque grand & Public avantage, comme entr'autres afin que vôtre puissant Roiaume soit rétabli dans tout son éclat & dans son ancienne grandeur. Pour Nous, quelque distance de lieux qui Nous separe l'un de l'autre, Nous ne laissons pas, en rendant justice à vos grandes qualitez, d'entrer dans vos interêts par une forte & ardente inclination, & de Vous souhaitter dans la guerre des succès si favorables, qu'ils portent vôtre gloire jusqu'à la derniere posterité, comme elle est presentement semée & répandue par toute la terre. C'est afin que cette affection sincere, que Nous vous portons ait auprès de Vous des témoins sans reproche, & dignes de foi, que Nous avons fait choix de trois Prêtres de l'Ordre des Carmes, *pleins de pieté & de savoir;* Paul Simon, Jean Thaddée, & P. Vincent, *lesquels nous envoions vers Vous avec leurs Compagnons. Ils sont chargez de rendre nos lettres à V. H. & de lui marquer la joie que nous ressentons de l'heureux évenement, qui Vous rend la ville Capitale de vôtre Empire, de ce grand nombre de belles victoires que Vous avez remportées, & de cette glorieuse renommée qui Vous fait l'objet des aplaudissemens & de l'admiration de tous les hommes du monde. Si ces marques de nôtre bienveillance ne sont pas desagréables à V. H., comme Nous l'esperons, les mêmes personnes Vous feront connoître d'autres choses, qui vous donneront de jour en jour de plus grands sujets de satisfaction.*

Nous

Nous Vous demandons instamment que Vous leur ajoûtiez foi dans toutes celles qu'ils ont à Vous exposer par nôtre ordre, & Nous souhaittons à V. H. tout ce qui peut être utile & salutaire & à Elle, & à ses Peuples.

Donné à St. Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 30. de Juin 1604., & de nôtre Pontificat le 13.

Abas le Grand, qui avoit de vastes desseins, & qui étoit engagé dans de grandes guerres, sans avoir aucun Allié, ni aucun secours, accueuilloit admirablement bien tous ceux qui recherchoient son amitié, particulierement les Ennemis de son grand Ennemi le *Turc*, tels qu'il savoit que les *Europeans* étoient. Il consideroit le *Pape* entre tous ceux-là , comme aiant le plus d'interêt à la ruine de ce Puissant *Etat Ottoman*, ou du moins à empêcher son agrandissement. Cela fit qu'il reçût fort bien ses Envoiez. Il les logea & les nourrit plusieurs années, selon la maniere du Païs, & il s'en servit depuis toute sa vie à les députer aux *Princes Chrêtiens* , pour les exhorter à la guerre contre le Turc , selon les promesses qu'ils lui en donnoient continuellement, depuis le commencement de ses conquêtes.

Pour revenir à la Description de la *Ville*, on trouve proche de la *Maison des Carmes*, un grand *Palais* bien doré au dedans par tout, & bien entretenu, où loge *Mirza Chefi*, celebre *Historiographe*, de qui je parlerai plus amplement dans mon *Abregé de l'Histoire de Perse*, & de-là en retournant au Quartier de *Derbetie*, on trouve une belle *Maison*, & un *College* qui porte le nom de *Mirza can* , qui étoit

un

Digitized by Google

un Gouverneur de Province du tems d'*Abas le Grand*, lequel pour des vexations extraordinaires, & diverses fois réïterées, fut attaché vif au mats qui est au milieu de la Place royale où on le perça de coups de fleches, son corps y aiant été laissé jusqu'à ce que le soleil l'eût tout à fait desseiché & comme reduit à rien : car c'étoit dans les plus grands jours d'Eté. Allant plus loin, on descend dans un fonds qu'on appelle *la valée de mac soudbec*, qui aboutit à la ruë de *Sulton Zenguin*, où il y a un cimetiere du même nom, à l'entrée duquel on voit deux *Tours* de pierre. Il y a quatre autres ruës assez grandes proche de celles-là, *la ruë des Distilleurs*, *la ruë des Chaudroniers*, *la ruë du Sel*, & celle *des deux Freres*. Il y a divers *Bains* dans toutes ces ruës-là dont les principaux sont le *Bain blanc*, & *le Bain du Paradis*, & au delà on trouve, *le Palais du Chef des Architectes*, *le Bazar de l'Oye*, & divers *Bains*, dont le plus fameux est celui de *Cojé alem*, mot qui signifie *le vieux savant*, à cause de son fondateur qui passe parmi les gens doctes du Païs pour le plus savant homme de son siécle. Deux *Caravanserais* & deux *Colleges* sont proches, l'un nommé *Guecb conion*, l'autre *Macsoud assar*, & un *Bain* qu'on appelle le *Bain de Jeudi*, parce que ce jour-là qui est la veille du jour du repos chez les *Mahometans*, on y trouve toûjours un grand concours de monde, qui se prépare par la purification à la célébration de la Fête.

Il y a près de ce Quartier une autre *Vallée* qui porte le nom de *Leutfer*, laquelle est de grande réputation, parce que c'est une grande

de *Poullaillerie*, & un grand paſſage. On y trouve toûjours une ſorte de filoux, qu'on appelle *Kefterbaze*, c'eſt-à-dire *Voleurs des Pigeons*, qui vendent & qui achettent des *Pigeons*, ſeulement pour tromper; car ceux qu'ils vendent ſont élevez à retourner au pigeonier, en emmenant ceux avec qui ils ont été mis, & ils aprennent ceux qu'ils achettent à aller querir de même ceux avec qui ils étoient auparavant. C'eſt un vol de Pigeons perpetuel, qui cauſe quelquefois de groſſes émeutes, car tout un pigeonier ſe trouvera tout d'un coup abandonné, & la vollée arrêtée au colombier d'un de ces filoux. Au bas de cette *Vallée*, on voit entr'autres édifices remarquables deux hautes *Tours*, à quoi perſonne ne manque de prendre garde; car on diroit toûjours qu'elles vont tomber ſur la tête, étant inclinées de vieilleſſe ſix ou ſept degrez ſur l'horiſon. Je les ai vû pancher de cette maniere durant pluſieurs années. Delà on entre en la ruë des *Arabes* qui en eſt tout proche. Elle aboutit à la vieille *Kaiſſerie*, ou le vieux marché *Imperial*, & à un haut & vieux *Pavillon* où on jouoit des inſtrumens au ſoir & à minuit avant *Abas le Grand*, ou, pour mieux dire, avant qu'il eût fait bâtir la *Place royale*, où on les a tranſportez. Ce Quartier a divers *Colleges*, & divers *Caravanſerais*, dont le principal eſt celui *du Peuple d'Ardeſton*. Il y a encore une ruë nommée la ruë des *Juifs*, où eſt leur principale *Synagogue*. Les *Juifs* ſont en petit nombre dans cette ville, & tous pauvres, comme ils le ſont generalement par tout ce Roïaume; cependant, ils y ont trois *Synagogues*, celle-ci & deux autres, mais

Digitized by Google

mais qui ne ſont proprement que de petites chapelles. Au delà de cette ruë, on trouve un *Cimetiere*, que le Peuple d'*Iſpahan* venere fort, à cauſe de la ſepulture d'*Iſmaël Kemal*, qui eſt un de leurs Saints les plus reverez. La *Legende Perſanne* porte qu'il vivoit du tems de *Tamerlan*, & qu'il en étoit connu & reveré pour ſes miracles. Ce Conquerant prit deux fois *Iſpahan*, en allant, & en revenant; & toutes les deux fois, il paſſa les habitans au fil de l'Epée, parce qu'ils ne voulurent pas ſe rendre. Il fit publier par tout ſon camp, à la ſeconde fois, d'épargner *Iſmaël Kemal*. Là-deſſus chacun ſe voulant ſauver ſous ce nom, il arriva qu'un Officier *Tartare* donna trois hommes en garde ſous ce prétexte; & comme le vrai *Iſmaël Kemal* eût été pris par ce même Officier, il s'écria *ne me tuez point, je ſuis l'ami de l'Empereur: je m'appelle Iſmaël Kemal.* Mais cét Officier ſe mettant en colere. *Je penſe*, dit il, *qu'il y a dix mille Iſmaël Kemal dans cette méchante Ville; je n'en épargnerai pourtant pas un davantage*; & en diſant cela, il lui abâtit la tête d'un coup de ſabre. En même tems, à ce que porte la *Legende*, le Saint prit ſa tête, & la porta dans un puits, qui étoit à l'endroit où eſt ſon Tombeau, & puis diſparut. Quelques pas au delà de ce *Cimetiere*, on trouve un autre *Tombeau* celebre d'un nommé *Dioutat Byaboni*, un heros du *Mahometiſme*, dans le quatriéme ſiécle de leur Epoque, qui par zele couroit ſur les *Sunnys*, qui ſont les Ennemis de la Secte des *Perſans*, & les tuoit ſans quartier, avec une maſſue qui eſt proche le tombeau à demi enterrée. C'eſt une veritable poutre que nul hom-

me ne pourroit ſeulement ſoûlever. Proche de ce *Tombeau*, on voit une *Tour* renommée, & fort haute, appellée *la Tour du Chamelier*.

Je décrirai à preſent *le Quartier de Seid ahmedion*, dont j'ai dit que la *Porte* regarde le Levant, avec celles de *Haſſen abad*, & de *Kherron*. Tout joignant cette *Porte*, il y a un *Logis* dont le maître étoit encore fort fameux, lors que j'arrivai à *Iſpahan*. Il ſe nommoit *Molla Kaſem*, & paſſoit pour *Prophete*, par les prédictions qu'il faiſoit, & auſſi pour *Saint*, parce qu'il étoit irreprochable ſur l'obſervance exterieure de la *Loi Mahometane*, & un parfait exemple de détachement & de mépris du monde. Après avoir bien gagné creance par ſa feinte ſainteté, & s'être vû ſuivi & reveré de tout le Peuple, il ſe mit à parler contre les mœurs du Roi *Abas ſecond*, alors régnant, & enfin il en vint juſqu'à dire nettement, *que ce Prince s'enivrant ſans ceſſe, il étoit par conſequent Infidéle, & n'étoit point l'oint de Dieu; qu'ainſi il le falloit tuer, & mettre en ſa place un des fils du Cheik El iſlam*, qui eſt un des Principaux Juges Civils, né d'une fille d'*Abas le Grand*. Le Roi aiant été longtems irrité de ces diſcours, & apprehendant qu'ils ne fiſſent à la fin trop d'effet, fit prendre cet hypocrite, & ſous prétexte de le releguer à *Chiras*, il le fit précipiter du haut d'une montagne qui eſt ſur le chemin. Le premier *Edifice* public qu'on remarque au quartier de *Seid ahmedion*, eſt la *Tour* de *Coja alem*, qui porte le nom de *Gulbar*, c'eſt-à-dire *chargé de fleurs*, à cauſe de ſa beauté. C'eſt une *Tour* ancienne, & recommandable, pour ſon *Architecture*, qui paroît meilleure

que

que la *Gothique*. On dit que l'ouvrage fut conduit par un aprentif maçon qui y fit un double degré de bas en haut à l'insu de son Maître, duquel degré on ne s'aperçoit point à moins qu'on ne vous le montre. Le maître *Architecte* étoit alors occupé à la fabrique d'une autre *Tour*, nommée *Haram velaiet*, qui est dans ce même quartier ; & un jour étant venu voir ce que faisoit son apprentif, il monta avec lui au haut de la *Tour* en lui donnant ses avis, & après avoir tout consideré il lui dit de continuer, ce que l'apprentif fit se mettant à massonner. Mais dès qu'il l'eut vû descendre cinq ou six marches, il se jetta promtement dans l'escalier secret, & descendant vîte il se mit la truelle à la main à travailler à la porte de la *Tour*, par où il falloit que son maître sortit. Le maître fut fort surpris de voir-là son apprentif qu'il avoit laissé en haut ; & aiant sû la chose, il fut ravi d'avoir été si finement trompé. Le Peuple d'*Ispahan* dit, qu'il y a un grand tresor sous cette *Tour*, gardé par un enchantement épouventable d'un *Serpent* gros comme un mouton, qui paroît de tems en tems. Les *Persans* appellent l'enchantement *Telisme*, d'où nous avons fait le mot de *Talisman*. Proche de cette *Tour*, il y a un *Jardin*, qu'on appelle *le jardin de l'Architecte*, parce qu'il a été fait par ce maître apprentif, dont je viens de parler.

En suite, on trouve la *Mosquée du Quartier*, laquelle aussi en porte le nom : elle est celebre dans le Païs, bâtie depuis sept ou huit cents ans. La *Tour* de la *Mosquée* s'appelle *la Tour à fonds de Leton*, parce qu'elle étoit couverte de faux or en plusieurs endroits.

Digitized by Google

Les femmes steriles, & les nouvelles mariées, ont une grande devotion à cette *Mosquée*; & y pratiquent une superstition fort ridicule; c'est que les parentes de la femme sterile la meinent de son Logis à la *Mosquée* par une bride de cheval qu'on lui a mise à la tête, par-dessus son voile, avec quoi elle est bridée & menée. Elle porte entre ses bras un balai neuf, & un pot de terre neuf plein de noix. On la fait monter ainsi au haut de la *Tour*, & en montant elle casse sur chaque degré une noix, la met dans le pot, & en jette la coquille sur les montées. En redescendant, elle balaïe le degré, & puis elle porte le pot & le balai au chœur de la *Mosquée*, & met les noix au coin de son voile, avec de petits raisins secs. Elle reprend ensuite le chemin de son logis, & presente aux hommes qu'elle rencontre, & qui lui plaisent, un peu de ces noix, & de ces raisins, les priant de les manger. Les *Persans* croïent que cela guerit la sterilité, ce qu'ils appellent en leur langue *dénoüer le calleçon*, comme nous disons en *François*, *dénouer l'éguillette*, figure prise de ce que les femmes en Orient portent des Calleçons, comme je l'ai observé. Je me souviens que la premiere fois que j'arrivai à *Ispahan*, une femme de belle taille & de grande apparence, suivie de trois ou quatre femmes toutes voilées, s'étant arrêtée pour me regarder, j'en fis de même, & j'arrêtai mon cheval. Elle s'approcha, & prenant le coin de son voile, où il y avoit des noix & du raisin, elle m'en présenta, me disant de le manger. Mon valet me faisoit signe de le prendre: pour moi j'étois fort surpris, parce que je n'entendois pas encore beaucoup de

Digitized by Google

de *Persan*, & ne savois ce que cela vouloit dire. La riche robe de la Dame, que j'avois entrevûe, quand elle prit le coin de son voîle, me donnoit lieu de croire que c'étoit quelque femme de marque, & cependant il me sembloit à ce procedé dont la raison m'étoit encore inconnue, que c'étoit quelque Courtisane d'importance; qui m'invitoit de la suivre. Je passai outre, mais quand j'eus conté mon aventure, & sû ce que c'étoit, je me trouvai bien honteux, & je fus fort fâché de n'avoir pas entendu le Mystere, particulierement sur ce qu'on me dît que la Dame ne manqueroit pas d'être fort affligée de mon refus; parce que quand on refuse de prendre ce que les femmes qui sont dans cette dévotion vous présentent, elles s'imaginent que leur sterilité n'est pas à son terme.

Dans ce Quartier, il y a trois autres petites *Mosquées*, dont l'une renferme le *Tombeau* de *Seid ahmed zemchi*, l'autre celui de *Emin yeddy Hassen* Grand Vizir du fameux *Sulton Melek cha*, Roi de *Perse*, & l'autre celui du *Preux Babylonien*. Le mot de *Preux* en *Persan*, est *Divoné*, & en *Turc*, *Dely*: mots Synonymes, qui signifient également *fou*, & *brave*: Ils donnent aussi ce nom aux Volontaires. Le *Preux Babylonien* est célébre dans la *Legende des Imans* pour les grands faits d'armes qu'il exploitta contre les Ennemis de ces *Imans*, ou successeurs de *Mahamed*. L'Arme, dont la *Legende* porte qu'il se servoit, étoit une *Boulle de fer* herissée, & attachée à une chaine, qu'il manioit comme un fleau. C'est-là, comme je croi, une des premieres sortes d'armes dont le monde se soit

ſervi, car tous les Cavaliers des bas reliefs de *Perſepolis*, qui eſt aſſurément le plus ancien monument de l'Univers, en ont qui pendent ſur la croupe de leurs chevaux. Les principales ruës du quartier ſont *la ruë d'Emyn yeddi haſſen*, *la ruë de Harom velaied*, *la ruë de Gulbar*, *la ruë de Nakchion*, & *la ruë de Takga*, & les principaux *Bains* ſont *le Bain des Safraniers*, & *le Bain des Tailleurs de Pierre.* La *ruë de Takga*, meine à une Place qui porte le même nom de *Takga*, ou *Taktga*, c'eſt-à-dire, *lieu de thrône*, qui eſt un endroit des plus fameux de la Ville. Il y a une infinité de *Cabarets à Caffé* & *à Kokenaer*, qui eſt une infuſion de *Pavot*, dont l'on boit pour s'échauffer & ſe recréer, comme nous beuvons le vin, & qui enyvre de même que le vin, ſi l'on en prend par excès. Il y a toûjours-là une prodigieuſe affluence de monde à boire, à diſcourir, à prendre le frais, ou bien qui va en dévotion au Sepulchre de *Haram velaied*, qui eſt proche de là, & qui eſt un des Pelerinages des *Perſans*, où l'on prétend qu'il ſe fait des miracles & où le monde, & ſur tout les femmes, vont en foule. C'eſt un grand *Mauſolée* fort bien bâti, ſelon l'*Architecture Perſane.* Il ſert de *Moſquée*, aiant des *Tourelles* à côté, comme les grandes *Moſquées* en ont. *Haram velaied* ſignifie *corps Saint*, ou, comme d'autres l'interprêtent, *le St. du Païs.* Il n'a point de nom particulier, parce qu'on ne ſait point preciſément qui étoit ce prétendu St. Les *Turcs*, qui ſont des *Mahometans* Hérétiques, les *Juifs*, & les *Chrétiens* de quelque Secte qu'ils ſoient, diſent tous qu'il étoit de leur Religion. Les *Armeniens* ont une autre tradi-

tion.

tion touchant ce lieu-là, c'eſt que les *Mahometans*, lors qu'ils envahirent la *Perſe*, y jetterent dans un Puits toutes les reliques des *Egliſes Chrétiennes* de cette Ville, ce qui l'aiant rendu venerable aux *Chrétiens* reſtés dans le Païs, ils mirent des pierres deſſus en monceau pour ſervir d'enſeigne. Les *Mahometans*, à leur exemple, ſe mirent à reverer cét endroit ; & enfin ils y bâtirent des *Mauſolées*. C'eſt ce que la commune tradition rapporte de ce ſepulchre. Des *Mollas* m'ont aſſuré qu'on trouvoit dans leur *Hiſtoire Eccleſiaſtique* qu'un des fils *d'Iman Mouſſa*, qui eſt l'un des douze *Imans*, ou premiers ſucceſſeurs de *Mahomed*, y avoit été enterré. C'eſt un *Maçon* qui fit conſtruire le bel édifice dont je parle, & voici comme les *Perſans*, en font l'hiſtoire. Il s'appelloit *Cheik hoſſein*, & étoit bon maître ; cependant il n'avoit jamais de beſogne, parce que les autres *Maçons* le décréditoient, & l'empêchoient d'être emploïé. Un jour qu'il fut appellé à un endroit, il y trouva ſi peu à faire qu'il ne gagna qu'un ſol, de quoi étant au deſeſpoir il acheta avec ce ſou-là une petite chandelle qu'il aporta & qu'on offrit à ce tombeau, & ſe mettant à genoux pria le Saint en ces termes: *J'ai oui dire à mes parens que malgré la négligence que le peuple a pour toi, & le mépris auquel ton Sepulchre eſt abandonné, tu es pourtant un grand Saint; moi de même, quoi que je ſois habile de mon métier, je ſuis pourtant laiſſé & rebuté à l'extrême. C'eſt cette conformité de traitement qui me fait adreſſer à toi, en te preferant à tous ces autres Saints que ce Peuple ici revere avec tant de zele. Si tu es tel que je te croi, tire moi*

Digitized by Google

de ma déplorable misere ; & si tu le fais, sois sûr que je tirerai tes cendres de la leur, & te bâtirai le plus beau Mausolée du Païs. Sa priere ainsi faite il retourna au Village, où il habitoit, qui est à trois lieües d'*Ispahan*, nommé *Rhemon*. Il se passa bien du tems que le pauvre *Maçon* croïoit n'avoir été entendu de personne; car il s'imaginoit que le succès de sa priere paroîtroit en ce qu'on l'emploieroit davantage; mais il se trompoit fort, cela se devoit faire par une toute autre voie. Il arriva un jour que le Roi *Ismaël*, autrement dit le *Roi Sulton Katai*, étant allé à la chasse avec ses femmes, comme il se retiroit de nuit, un gros Orage le surprit & sa troupe qui se separa & se perdit. La Reine Epouse & Favorite, égarée avec deux *Eunuques*, tomba au Village de Rhemon: personne ne la vouloit recevoir, parce qu'en Perse c'est un crime aux hommes capital & irremissible de se rencontrer sur le chemin des femmes du Roi, & d'en être seulement à cinquante pas près. Enfin s'étant arrêtée devant le Logis du Maçon, ses cris & ses supplications (car l'orage continuoit toûjours) l'émûrent si tendrement, qu'il ouvrit la porte, pensant que quand la coûtume prévaudroit sur la raison, & qu'on le feroit mourir, il ne perdroit qu'une vie miserable. Il nettoia le logis, y alluma du feu, y servit ce qu'il pouvoit avoir, & puis sortit dehors, laissant sa femme & ses filles pour servir la Reine. Ce fut-là sa fortune. La Reine conta la chose si favorablement au Roi, qu'il l'envoia querir, & aïant sû qu'il étoit *Maçon*, il le fit Surintendant des bâtimens. Comme il savoit bien lire & écrire, & qu'il avoit du genie, le Grand

Vi-

Vizir, nommé *Dourmich kan*, l'apuia & le fit enfin parvenir, avec le credit de la Reine, à la charge de premier Vizir, qui étoit la seconde de l'Etat. Alors, il pensa aussi à avancer son *S. Harom Velayed* à la puissance duquel il attribuoit toute sa fortune. Il lui fit bâtir ce magnifique *Tombeau*, avec la *Mosquée*, qui y joint, le *College*, qui en est proche, & une haute *Tour*. Un distique, qui est sur le *Frontispice*, porte que tout cela est aussi par reconnoissance pour le Patron ; En voici les termes.

Par la bonne fortune de Dourmich Can, à qui tout est possible.
Que ce monument demeure en mémoire de la reconnoissance de Hassein le Maçon.

L'histoire ajoûte, que comme si le S. eût voulu contester sur la gratitude avec ce *Vizir Maçon*, il le fit parvenir à être *Grand Vizir*, peu de tems après qu'il eut si magnifiquement rempli son vœu. Il y a au haut de cette *Tour* deux meules de moulin à bras, qui sont comme scellées contre le mur. Un danseur de corde les y porta sur la corde, l'une après l'autre, & aussi la grosse perche où elles sont penduës, qu'il passa dans les crenaux de la *Tour*.

Tout auprès, il y a deux *Puits* remarquables, le premier à cause qu'il sert de sepulture à un brave, nommé *Hatem*, qui étoit un des robustes, & des plus forts hommes de son tems. S'étant mis un jour à s'exercer contre un Lutteur, qui tenoit le haut du pavé par sa dexterité & par sa force, ils s'échauf-

chaufferent tous deux, & *Hatem* écrasa le Lutteur. Ni le crédit de son Pere, qui étoit maître des monoies de *Perse*, ni ses offres ne le purent sauver. Il fut abandonné à la fureur des parties qui l'égorgerent, car c'est-là la *Loy Mahometane*, comme je l'ai rapporté. On livre le condamné aux Parens du mort, pour en faire ce qui leur plaît. Il y eut grand débat pour son corps entre les deux factions d'*Ispahan*, *Joubaré*, & *Neamet Olahi*. L'une le pretendoit, parce qu'il étoit natif de son quartier. L'autre, parce qu'il avoit été mis à mort dans le sien. On le jetta dans ce Puits, qu'on combla à demi, & qui depuis est à sec. L'autre *Puits* est grand & fort beau. On l'appelle le *Puits de Heyder Indi*, du nom de celui qui l'a fait faire, lequel étoit un grand Marchand des *Indes*, qui étant dans une dangereuse tempête fit vœu au *Saint d'Haram Velayed*, que s'il le faisoit échaper, il bâtiroit un *Puits* large & profond, proche de sa *Mosquée*, où un homme seroit entretenu pour donner à boire aux Passans; & à côté une *Estrade* de pierre, haute, entourée de balustres, pour la commodité de ceux qui viennent-là, soit par dévotion, soit par divertissement.

En tirant de *Taktga* vers la *Place Royale*, par une grande ruë, qui s'appelle *la ruë du Trône*, on trouve sur sa route le *Palais du petit Prince*. C'étoit le grand Pontife du tems d'*Abas second*, & le frere de *Kalifé Sulton*, premier Ministre. On rencontre encore le *Palais* du *Gelaudar bachi*, qui est le Grand Ecuyer. C'est un des plus beaux, & des plus spacieux *Palais* de la ville. Après, on passe

Digitized by Google

passe les ruës de *Fereidon Medecin*, & de *Mehter Dachtemour*, ainsi nommées parce que ces Seigneurs y avoient des *Hôtels*. On laisse à gauche celui du *Moustophy el memalek*, qui est le premier Secretaire d'Etat, & *le Caravanserai des Peuples de Dergezin*, & ensuite on trouve des *Ecuries Royales*, qu'on appelle *les écuries du maître des tems*, parce que le Roi les a leguées au douziéme & dernier *Iman*, ou vrai *Calife*, successeur de *Mahamed*, nommé *Mahamed Mehdy*, que les *Persans* appellent *maître des tems*, pour dire qu'il n'est pas mort, & n'a pas cedé au tems, comme les autres hommes. Ils croyent en effet qu'il n'est pas mort, mais gardé dans quelque endroit inconnu, d'où il reviendra un jour faire la guerre aux Ennemis de la *Loi*; & pour cet effet, on tient toûjours-là nuit & jour de beaux chevaux sellez & richement harnachez, dont il y en a toûjours deux de bridez, afin que le *Calife* monte dessus au moment qu'il paroîtra. J'ai parlé plus amplement ailleurs de ce point de la *Religion Persane*. Aprés on passe la ruë de *Mir Ismaël*, où il y a un *Hotel*, & un *Caravanserai* de ce nom, & un *Bazar*, au bout qui joint le *Bazar du Mhordar Kochon*, le Garde des sceaux de la guerre, lequel *Bazar* se rend au *Caravanserai* nommé *Begum*, ou de *la Reine*, parce qu'il a été fondé par la mere de *Sephy premier*. On voit tout proche un autre *Caravanserai*, & un *Bain*, qui portent tous deux le nom de *Payder*.

Dans les *Ecuries Royales*, dont je viens de parler, il y avoit la premiere fois que j'arrivai à *Ispahan* un *Rhinoceros*, que j'allai voir plu-

Digitized by Google

sieurs fois, pour en mieux prendre l'idée, & que je fis tirer par mon Peintre fort exactement à diverses reprises. En voici la Figure à côté : C'étoit un animal grand comme un *Bœuf* de grandeur ordinaire. Sa peau est d'un gris brun tirant sur le noir, comme celle des *Elephans*, mais plus rude, & plus épaisse. Je n'ai point vû d'animal qui en ait une semblable, & cela se peut juger de ce qu'on ne voit point au *Rhinoceros*, comme aux autres animaux, les articulations, ni les apophyses ou éminences des os. Cette peau est couverte par tout, hormis au cou & à la tête, de petits nœuds ou durillons, si fort semblables à ceux des écailles de *Tortues*, tant pour la forme, que pour la couleur, qu'à la premiere vûe on croiroit que cet animal est couvert d'une telle écaille sur le corps. Cette peau fait cinq plis gros & épais, outre celui qui est le long du cou au dessous des oreilles, ressemblant à une fraise qui pendroit tout autour : un pli couvre toutes les Epaules jusqu'au ventre : un autre couvre le ventre & le dos entier : & trois autres couvrent les cuisses ; mais plissés en long, au lieu que les autres sont en travers, comme on le voit dans le dessein. La corne de cet animal, qui en est la partie la plus admirable, est presque de la figure & de la grosseur d'un pain de sucre de deux livres. Sa couleur est de gris brun de même que la peau de la tête au-dessus des Narines : Son museau est rond, tourné comme un bec d'Aigle, & cependant la levre au-dessus de la bouche est plate & large. Il n'a que quatre dents, deux en haut & deux en bas, placées aux extremitez des machoires. Sa langue est courte & épaisse.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

épaisse. Ses yeux sont placés fort bas, presque contre les levres. Sa queüe n'a pas un pied de long. Elle est menuë, formant huit ou dix nœuds, ressemblant à un chapelet. Ses pieds sont courts & épais, faits de trois fourchons, ou argots de corne sur le devant, & de durillon sur le derriere. On entretenoit si miserablement ce pauvre animal quand je le vis, (son gardien soustraïant sa nourriture,) que malgré l'épaisseur de sa peau, on lui voioit les côtes au-travers. J'en observai huit, attachées aux vertebres, qui composent son épine de dos. Les *Persans* appellent cet animal *El kerkedon*, c'est-à-dire *le porte corne*, ou *aiant corne*. La *Relation Hollandoise*, qui a pour titre *l'Ambassade de la Chine*, fait une description de cet animal tout à fait fausse, sur tout en ce qu'elle porte que c'est un des principaux ennemis de l'Elephant : car ce *Rhinoceros*-ci étoit dans une même écurie avec deux *Elephans*, & je les ai vû diverses fois tous trois l'un près de l'autre dans la *Place Royale*, sans se marquer la moindre antipathie. Un Ambassadeur d'*Ethiopie* avoit amené cet animal en présent. C'est le païs où il y en a davantage, & je n'ai pas pû découvrir qu'il y en ait aux *Indes*. Les *Abissins*, ou *Abecbi*, comme les *Persans* les appellent, les apprivoisent, & élevent au travail, comme on fait les *Elephans*. On pretend qu'aux *Indes* les Rois & Princes se servent de cornes de *Rhinoceros* à boire, à cause de l'antipathie qu'elle a avec le poison, lequel se reconoit en ce que la corne sue au moindre poison qu'il y a dedans. Je vous assure que la premiere partie du conte est fabuleuse, je ne saurois

rien dire de l'autre, n'en aïant pas vû d'épreuve.

Quand on a paſſé ce Quartier-là on entre dans celui de *Nimaourde*, qui eſt un des plus fameux & des plus peuplés d'*Iſpahan*. Ce qu'il y a de remarquable eſt la *Ruë choumalou:* La *Moſquée* de *Zoulfogar*, qui eſt le nom du *Sabre d'Aly:* un *Bain* & un *Hôtel*, qui porte le nom de *Kaſſé-trache*, c'eſt-à-dire *le Barbier du corps*, qui eſt celui qui fait le poil au Rôi, ce qui eſt un office conſiderable: le Logis de *Cheib Mirza* Vizir du Païs de *Karaolous:* la *Ruë Neuve*, où eſt une maniere de *Convent* pour les *Derviches* de la ſecte des *Souphis*. On l'appelle *le Repoſoir des Derviches Soufis:* le *Bain Lavandié:* la *Ruë des Juifs*, où on montre une de leurs *Synagogues*: le *Bazar d'Aramené*, & *le Caravanſerai d'Abas:* c'eſt le Prince premier du nom, qui le fit conſtruire, & c'eſt un des beaux *Caravanſerais* de la ville. On fait obſerver à l'entrée la *Pierre* ſur laquelle ce Monarque fit mettre en piéces un fameux ſcelerat qui enlevoit les garçons pour les proſtituer: Il ſe tenoit-là le long du jour, & quand il en appercevoit quelqu'un qui lui plaiſoit il l'enlevoit adroitement; & l'aiant gardé toute la nuit, il le remenoit au point du jour en quelque endroit écarté, afin qu'on ne pût ſavoir où il avoit été. *Abas le Grand* aïant apris la choſe, & que les avis & les menaces du voiſinage n'y avoient pû remedier, il envoia mettre en piéces cet homme infame ſur la pierre même où il guettoit ſa proie.

Au milieu de ce Quartier de *Nimaourde*, il y a une aſſez grande *Vallée*, qui en porte le nom,

nom, au delà de laquelle on trouve le *Caravanserai de l'Elephant* : la *ruë de Moutabon*, où est la *Mosquée* dite *de la violence* : le *Palais* & le *College de Mirza Cazy*, qui étoit *Cheic El istam* : le *Palais d'Ibrahim Sulton*, grand Panetier, & après on vient à la *Mosquée de Hakim Daoud*, qui est une des plus belles & des plus spacieuses d'*Ispahan*, occupant près de quatre arpens de terre, & aïant coûté plus de cent-cinquante mille écus. C'est aussi la derniere grande *Mosquée* qui ait été bâtie dans cette ville. Le fonds étoit auparavant un grand *Cimetiere*. Ce *Hakim Daoud*, ou *Medecin David*, étoit premier Medecin de *Sephy premier*; mais étant tombé dans la disgrace du Roi, à cause de quelques intrigues, & craignant quelque chose de pis, il s'enfuit aux *Indes*, où il reussit si bien, qu'il y devint Grand Seigneur, & fort considerable. Il eût grande part à la guerre d'*Aureng-Zeb* contre ses freres, sous le nom *d'Areb Can*, comme on le peut voir dans la belle *Relation* qu'en a donné feu mon Illustre & ancien ami, le celebre Monsieur *Bernier*. Dès que ce Seigneur fut bien établi, il envoia beaucoup de bien à sa famille à *Ispahan*, & soit pour faire parler de lui, ou par amour pour sa Patrie, il y envoia dequoi faire bâtir cette Magnifique *Mosquée*. Le Ciel ne lui fut pas pour cela plus favorable, car aïant continué dans ses intrigues, elles lui devinrent funestes à la fin, comme elles l'avoient été auparavant, & il perit aux *Indes* miserablement.

De cette *Mosquée*, on entre dans la *Ruë de Baba Hassein*, & ensuite dans celle de *Baba Kemalou*, où il y a de fort belles maisons, & qu'on

qu'on peut appeller des *Palais*, comme celle de *Hakim Maſſenat*, celle de *Mirza Gelal*, Gendre d'*Abas le Grand*, & trois autres, qui portent chacune le nom de *Mahamed Baguer*, qui ſont trois grands hommes de lettres chacun dans leur Science, tous trois appellés *Mahamed Baguer*. Le premier, ſurnommé *le Coraſſonien*, eſt le principal du *College d'Abdala*, le plus grand & le plus riche *College d'Iſpahan*. Ce *Mahamed Baguer* paſſe pour le plus ſavant homme de ſon ſiécle, ſur tout pour la *Theologie*, & être digne de la qualité de *Moucbtehed*, ou *Vicaire d'Iman*. Le ſecond *Mahamed Baguer* eſt ſurnommé *Yezdy*, du lieu de ſa naiſſance: C'eſt un autre ſavant qu'on eſtime le plus habile *Mathematicien* du Roiaume. Le troiſiéme eſt ſurnommé l'*Aſtrologue*; & il eſt le Chef des *Aſtrologues* du Roi. Le *Palais* de ce dernier *Mahamed Baguer* joint le *Jardin* de *Baba Huſſein le Savetier*, duquel on fait cette hiſtoire. Sa femme lavant ſon linge à un canal proche de ſa boutique, elle aperçut que tout d'un coup l'eau s'arrêtoit & devenoit épaiſſe. Elle crût qu'il s'étoit fait quelque éboulement de terre dans le canal, car ces ſortes de canaux ne ſont que de terre. Sur cela elle fit appeller ſon Mari afin qu'il l'aidât à faire couler l'eau. Le Savetier entre dans le canal, & fut bien ſurpris, en penſant repouſſer la terre, de ſentir des piéces d'or. Il y en avoit quatre grandes *Urnes*, qui venoient de fondre dans cet endroit. Le Savetier & ſa femme s'en chargerent à diverſes repriſes, & tant qu'ils en voulurent, & ils ſe mirent auſſi-tôt à s'en ſervir largement, & entre les autres choſes, ils achetterent ce *Jar-*

Jardin. L'abondance aïant troublé le bon commerce conjugal, l'homme & la femme se querelerent, & puis en vinrent aux coups. La femme n'aiant pas été la plus forte, elle alla de rage dire tout au Grand Prevôt, qui fit mettre mari & femme en Prison, où après les avoir tenus long-tems comme des voleurs du bien du Roi, à qui les tresors trouvés apartiennent, & aussi pour leur faire confesser tout, & leur faire rendre ce qu'ils avoient de reste; il les renvoia enfin faire le mêtier de Savetier pour gagner leur vie comme auparavant. Proche le *Jardin*, à l'occasion duquel j'ai rapporté cette petite histoire, il y en a un autre, nommé *Megbare*, à cause du *Tombeau* de *Sulton melek cha*, qui est au milieu dans une chapelle couverte d'un beau Dôme, & de cet endroit à la *Place Royale*, il n'y a que peu de chemin, & rien de considerable.

De la *Porte* de *Lombon* à cette *Place*, qui est une autre ligne de nôtre grande circonference, on trouve ceci à considerer: Premierement, l'*Edifice* joignant la Porte, qui est le *Palais* d'*Ougourlibec*, *Divan bequi*, ou President du Tribunal civil & Criminel: le *Bain des Juifs*, & l'*Hôtel*, qu'on appelle le *Grand Cheni*, parce que c'est pour loger les *Chiens* du Roi & tous ceux qui en ont la charge. Ensuite, on se trouve aux entrées de plusieurs ruës, dont les principales sont *la ruë des Potiers*, *la ruë des Poivriers*, celle *des Papetiers*, celle *des Gardes-Sceau de la Guerre*, & celle *des Fermiers & du Bandeau Royal de la Loi*, ainsi nommée du premier Medecin de *Sultan Meleccha*, qui y fit bâtir un *Palais*, aiant été élevé à une haute fortune par la faveur

veur de ſon maître, ſur qui il avoit fait une cure merveilleuſe. On en fait ainſi le conte. Le *Sultan* avoit un os dans le goſier qu'on ne pouvoit ni tirer dehors, ni pouſſer dedans. Il en ſouffroit d'extrêmes douleurs, & en devoit mourir, s'il n'eût été promtement délivré. Tous les Maîtres de l'art, auſſi bien que ſon premier Medecin, s'y étoient épuiſés, & ne ſachant plus qu'y faire, celui-ci eut recours à un Artifice. Le *Sultan* étoit à la Campagne, ſous des Tentes, aïant ſon fils avec lui, ſeparé ſeulement d'un rideau. Le Medecin entre au point du jour ſous la Tente du Roi, l'épée à la Main, tout en fureur, & court à ſon Fils qui le voiant venir en cet état jetta un grand cri. Le Medecin ſe jette deſſus, & paſſe adroitement ſon épée dans un boyau plein de ſang, qu'il tenoit caché de l'autre main, dont il s'enſanglanta tout, & le jeune garçon. Le Pere étant accouru au bruit, & voiant le ſang couler crut ſon enfant tué, & fit un ſi grand cri que l'effort lui fit ſortir l'os du goſier. Outre ces *Maiſons*, il y a encore celle de *Cojé Emin eldin*, premier Miniſtre du Roi *Tahmas*: celle du *Chef des Jurés crieurs*: celle de *Molla Azar*, qui étoit auſſi dans la même charge ſous le regne de *Melekaly Sulton*, il y a environ trois cens ans. Cette ruë aboutit à une *Moſquée*, qu'on appelle *la Moſquée d'Aly bekrek*, où eſt le *Tombeau* d'un *Saint*, appellé *Aſed ben youné*, qui étoit un ſoldat déterminé du parti des *Imans*, lequel ſe jettoit de nuit ſur les Sectateurs du *Caliſe Yezid*, leur ennemi, & tout autant qu'il en tuoit, il les trainoit dans un puits; aïant été pris par ſes Ennemis, il fut mis à mort: les *Ima-*

Digitized by Google

Imaniſtes aïant recouvré ſon corps, l'enterrerent dans ce lieu-là, ſous un figuier. Il arriva que le fils d'*Aly bekrek*, aïant un enfant malade à la mort, eût une viſion qui lui ordonnoit de donner des figues de cet arbre à cet enfant, ce qu'il fit; & ſur le champ, il fut gueri. *Aly bekrek* en reconnoiſſance fonda la *Moſquée*, avec un revenu pour nourrir les Pauvres Paſſans. Cette fondation ſubſiſte toûjours, & on donne à manger trois fois la ſemaine à preſque tous les pauvres qui ſe preſentent.

Quand on a paſſé cette *Moſquée*, on entre dans la ruë dite *Baba Kaſem*, à cauſe du *Tombeau* d'un *Saint* de ce nom, qui y eſt conſtruit. Il eſt renommé pour un des plus ardents ſuppôts du *Mahometiſme*. Les *Perſans* aſſurent que ſi on meine un faux témoin ſur la foſſe, & qu'il y faſſe un faux ſerment en préſence du Magiſtrat, il crêve ſubitement, & ſes entrailles lui ſortent du corps. On entre de cette *ruë* dans une autre appellée la *ruë de Moumen Kazy*, où on voit au bout une grande *Moſquée*, nommée *la Moſquée verte*. C'eſt le dernier édifice conſiderable de cette moitié de Ville qui porte le nom de *Joubaré*.

Je viens préſentement à la Deſcription du Quartier de *Deredechte*. Je la commencerai par celle d'une vieille & remarquable *Tour*, qu'on appelle *la Tour de Cornes*, dont voici la repreſentation à côté. Elle eſt ſituée au milieu d'une *Place* entourée de *Boutiques*, hautes de trois pieds de terre. La groſſeur de la *Tour* n'eſt que de vint pieds, à prendre ſa meſure au-deſſus du pied d'eſtal, & ſa hauteur d'environ ſoixante. Le corps eſt conſtruit de tuilles de

Digitized by Google

de mortier, & elle eſt revêtuë par tout de haut en bas de *Cranes* de bêtes fauves avec leurs *Cornes*. Il y a une *Gallerie*, aux trois quarts de la *Tour*, qui fait comme un *Chapiteau*, & où ces *Cornes* font comme un *Baluſtre*. On dit que cette *Tour* fut ainſi bâtie pour conſerver la Memoire d'une grande chaſſe qu'un Roi de *Perſe*, de ces derniers ſiécles, (les uns diſent que c'étoit *Iſmaël*, les autres *Tahmas*,) fit durant une fête qu'il donnoit à grand nombre d'Ambaſſadeurs qui étoient venus à ſa Cour. La Chaſſe ſe fit dans une plaine près d'*Iſpahan*, qu'on appelle *Azarderré*, où l'on avoit relancé les bêtes de plus de vint lieuës loin, à ce qu'on aſſure, & l'on y tua tant de *Bêtes à Corne* qu'il prit envie au Roi d'en faire faire une *Tour* pour la memoire. L'hiſtoire porte qu'elle fût bâtie durant le feſtin, c'eſt-à-dire dans l'eſpace de ſept à huit heures, & que l'Architecte étant venu dire au Roi que la *Tour* étoit élevée, & toutes les *Têtes* emploïées, mais qu'il manquoit la *Tête* de quelque groſſe bête, pour faire le couronnement : le Roi, échauffé de la débauche, lui répondit: *Où veux tu que nous allions chercher à l'heure qu'il eſt une tête comme tu la demandes? On ne pourroit trouver de plus groſſe Bête que toi. Il faut mettre-là ta tête*; & en même tems le Roi la lui fit couper, & la fit mettre ſur le haut de la *Tour*.

Là proche, eſt un *Tombeau*, haut de trois pieds, revêtu de pierre, appellé le *Tombeau de la Gazelle*, parce qu'il couvre la foſſe d'un *Cheval* fameux qu'avoit *Abas le Grand*, lequel, à cauſe de ſon extrême viteſſe, on appelloit *la Gazelle*, qui eſt une ſorte de *Chevreuil*

vreuil. C'étoit un *Cheval Arabe*, un Animal incomparable, à ce qu'on dit, lequel apartenoit au *Grand Seigneur. Abas*, qui souvent en avoit ouï dire des merveilles, comme entre les autres qu'il avoit le crin doux & fin comme la laine; & qu'il couroit si vîte qu'on ne lui voioit pas mettre les pieds à terre, se mit si fort en tête d'avoir ce *Cheval*, qu'il en vint à bout de la maniere suivante. Il avoit pardonné deux ou trois fois à un fameux Filou, nommé *Melec ali de Kom.* Il l'envoia querir, & lui dit qu'il falloit qu'il lui amenât ce *Cheval*, ou qu'il mourût dans la peine. Le *Grand Seigneur* étoit alors à *Constantinople.* Le Filou s'y en alla, où après avoir joué cent sortes de personnages, il devint Palefrenier de *la Gazelle*, qu'il emmena en un beau jour, & qu'il conduisit par des routes si détournées, qu'enfin il arriva heureusement en *Perse*, & présenta ce *Cheval* au Roi.

Tirant de-là vers la vieille *Place d'Ispahan*, on trouve le *Palais* & le *Bain de Mirza Sedre Geboon*, qui étoit *Moustopby el memelek*, c'est à dire *le Secretaire de l'Empire. Sedre Geboon*, qui étoit son nom, signifie *le Pontife de l'Univers.* Les *Mahometans Orientaux*, & les *Persans* sur tout, portent des noms & des surnoms pompeux, qui étant pour la plûpart tirés de leur Langue, ou de l'*Arabesque*, representent à leur imagination les grandes choses à quoi ils doivent aspirer. La coutume leur en est venuë des *Hebreux*, & ils sont en cela plus heureux que nous autres *Occidentaux*, qui avons des noms & des surnoms, qui pour la plûpart ne signifient rien. On trouve ensuite le *Palais* du *Mechel dar bachi*, c'est-à-dire le

le *Chef des porte-flambeaux*, avec la *Mosquée* & le *Bazar*, qui portent son nom : le *Palais* de *Vely yart chi bachi*, le Chef des crieurs publics, qui est une charge importante en *Perse* : *le Caravanserai du Peuple de Dergezin*, qui est une ville & un Païs sur les confins de la *Georgie* : le *Palais* de *Mirza Koudchek*, ou du *petit Prince*, qui est le Pontife des biens legués par les Rois, avec un *Bain* & un *marché*, qui portent son nom : *le Bain du Grand Ecuier*, & le *Palais d'Abas couli bec Moordar*, ou Garde des Sceaux. Ce *Palais* fait le coin d'un *Carrefour*, où l'on trouve deux *ruës* en face, l'une appellée *la ruë de Zulfagar*, qui est le nom du *Sabre d'Aly*, comme je l'ai dit, & l'autre *la ruë du Medecin Fereidon*. Ces autres *ruës* principales de ce quartier sont, *la ruë du grand Chambellan Dechtcour*, celle de *Naschion*, celle de *Mirza Fessieh*, en chacune desquelles il y a un *Bain* de même nom, & puis la *ruë des Bonetiers*, où on visite le *Cloître*, ou l'*hospice de Neamed alla*, qui est au milieu d'un *Jardin*, dont les murs sont de brique, posées à jour, en sorte que de dehors on peut voir aisément ce qui se passe au dedans, de même que si on y étoit. La plûpart des *Cloitres Mahometans* sont faits ainsi, ce qui paroît beaucoup plus convenable à la profession d'*Hermite*, ou *Solitaire*, que les *Cloîtres d'Europe*, dont les murs sont hauts & solides comme des murs de Châteaux. Les *Persans* appellent les *Cloîtres* ou *Monasteres*, *Tekie Dervichun*, c'est-à-dire *reposoir des Derviches*, qui sont ces gens détachez du monde, qui courent le païs sans but, & sans interêt, de-

demandant l'aumône, & étant du reste libres & maîtres d'eux-mêmes, & sans obligation de continuer leur maniere de vie. Le mot de *Tekie*, que j'ai traduit par *reposoir*, signifie proprement *Oreiller*. Les *Persans* veulent dire par-là que les hommes Solitaires, & qui ont quitté le monde, ne doivent avoir qu'un chevet, un lieu à mettre la tête, pour ainsi dire, & non pas de grandes & massives habitations. Proche de cet *hospice*, il y a *le Caravanserai de Mirza Ismaël Kavetchy*, ou Caffetier du Roi, celui de *Mirza Koudchec*, le Pontife dont j'ai parlé un peu plus haut, & quatre autres dont j'omets les noms parce qu'ils ne sont pas des plus considerables.

Dès qu'on les a passez, on se trouve à un lieu célébre, dit *le pied du Platane brûlé*. C'est un vieux tronc d'Arbre, joignant lequel il y a encore une *hotelerie de Derviches*, à peu près comme la précedente. On remarque tout proche un grand *Palais*, qui porte le nom de *Mir Ismaël*, un Canton qui porte celui de *Jardin des Pesches & des Pavis*, parce que ce n'étoit qu'un fort grand *Jardin* rempli de ces sortes de fruits, il y a soixante dix ans, lorsque la Ville étoit moins peuplée. Une partie de ce *Jardin* est devenuë une *Place*, sur un des bords de laquelle est le *Bain Lavendié*, & sur un autre *la Mosquée d'Iman couli can*. Plus outre, on passe *la valée des faiseurs de chagrin*, *la Mosquée de Molla Zamon*, *la ruë d'Aly Sulton Chef des Herauts*, *ou Crieurs Publics*, celle de *Molla Hassen chater*, ou valet de pié du Roi, & celle des *Chebbaze*, ou *Coureurs de nuit*; ce qui revient à nôtre terme de *Filou*.

Con-

Digitized by Google

Continuant de parcourir le Quartier de *Deredechte*, on entre dans la *ruë Bagraion* tirant vers *Takga*, & *Harom velaied*, ces lieux fameux dont j'ai parlé dans la description de l'autre partie de Ville. On trouve ensuite le Carrefour dit *Gulbar*, ou *Gulbahar*, c'est-à-dire, *fleur de printems*. Ce Quartier-là a de remarquable le *Palais de Califé Sulton*, gendre d'*Abas le Grand* & premier Ministre d'Etat, & le *Caravanserai* joignant, qui porte le même nom, aussi bien qu'un *Bazar*, aussi joignant, & un Cabaret de *Coquenar*, qui est une décoction de Pavot, que le Peuple, & sur tout les gens qui sont sur le retour, viennent boire pour se mettre en belle humeur, & quelquefois en d'agréables réveries, comme des gens endormis. L'effet de cette drogue est selon la doze qu'on en prend, comme je l'ai observé. On aperçoit delà la *vieille Place d'Ispahan*, & l'on y arrive en passant par devant le *Bain* dit *le Bain du thrône*, & par devant un vieux *Palais*, qui est fort grand & fort ancien, appellé *la Maison des Chiens*, parce qu'il apartenoit à un Grand Veneur. Il est tout de brique, bâti à l'*Europeane*, en ce qu'il a de grosses *Tours* aux quatre coins. *Abas le Grand* y logea plusieurs années durant, & jusqu'à ce que son *Palais* fût bâti. Proche de cette *Maison des Chiens*, on voit le *Caravanserai d'Aly l'épicier*, & celui des *Kaulys*, qui est une vilaine race de gens qui font mal au cœur, la plus salle canaille du monde, croupissant dans l'ordure & dans l'oisiveté, qui vont couverts de lambeaux, & qui sont à peu près semblables à ces *Bohemiens*, qui courent nos Païs. Ils sont un corps de mille, ou environ, hommes

&

Digitized by Google

& femmes, étant répandus deçà & delà, dans les lieux les plus écartez des fauxbourgs, étendus tout le long du jour le ventre au soleil, sans jamais rien faire; mais dès le soir, & toute la nuit, ils vont à la picorée, leurs femmes seulement font des Tamis, & quelques gros ouvrages de crin. Du reste, ils sont, tant hommes que femmes, sans Religion, sans culte, & se joignant ensemble sans distinction de parenté, de vraies brutes en un mot; car quand on les questionne, ou que la justice les interroge, ils ne savent rendre raison de rien. On dit qu'ils se sont perpetuez ainsi de tems immémorial, & qu'il faut rapporter leur origine au tems d'*Abraham*. Les *Molla Persans* en font ainsi le conte. *Abraham* aiant refusé d'adorer le feu, le Roi *Nembroth* le voulut sacrifier au feu par punition. On le mit sur le bucher, mais le feu n'y voulut jamais prendre, de quoi *Nembroth* étant tout consterné, & en demandant la raison à ses Prêtres, ils lui dirent, *il y a un Ange au haut du bucher qui empêche qu'il ne s'enflame. Que faut-il faire*, repartit *Nembroth*, *pour le chasser delà? Il faut*, repliquerent ces faux Prêtres, *faire commettre à sa vûe une action execrable, cela le fera fuir.* L'action fut de faire commettre un inceste par un frere avec sa sœur. L'homme se nommoit *Kau*, la sœur *Ly*; & de cet accouplement sortit la souche de cette race abominable, qu'on nomma *Kauly*, comme je l'ai dit; nom, qui dans l'usage veut dire *tout homme execrable*, & particulierement, *un incestueux*. On les appelle aussi *Korbetis*, & *Koboalis*: termes qui dans leur étymologie, signifient ce crime contre natu-
 re,
Digitized by Google

re, qui est encore plus détestable.

Le long de la *vieille Place*, on voit plusieurs *Cabarets de Pavot*, une vieille *Tour*, qui porte le nom de *Coja alem*, qui étoit joignant le *Palais Royal d'Ispahan* lequel est à présent si ruïné que les ruïnes mêmes ne se voïent presque plus. On y rencontre après la vieille *Maison des instrumens de Musique*, où l'on sonnoit autrefois au coucher du soleil, & à minuit, comme j'ai dit que l'on faisoit à présent dans la *Place Royale*, un *Bain*, & un *Caravanserai*, qu'on appelle *des Potiers de terre*: un *College* qui porte le nom du Roi *Tahmas*: la *Gallerie* des faiseurs de *Maroquin*, lequel on fait-là de toutes couleurs plus vives & plus belles qu'en aucun lieu du monde: puis *la vieille Kaiserié*, ou le vieux *Marché Imperial*, qui étoit le bel abord & le riche endroit de la Ville, avant qu'*Abas le Grand* eût bâti sa nouvelle *Ispahan*. Cet endroit est fort détruit: On en a fait de grandes *Etables* pour les Mulets du Roi, & il y en a toûjours six-vint, à cent cinquante. Au delà, on trouve un *Bain*, un *Caravanserai*, & une *Mosquée*, qui portent le nom de *Kemarzerin*, & les ruës suivantes, savoir, *la rue des deux freres*, qui est une des plus infames de la ville, n'étant habitée que par des Femmes publiques: *la rue de Molla Moumen*, où est *la Mosquée de Molla Negmé*: la *Vallée des Souliers de toille*, ainsi dite de ce qu'il y demeure nombre de ces *Cordonniers* qui font des *Souliers à semelle de toille*, dont les Païsans se servent: la *semelle* qui est faite de *vieilles guenilles* dure trois fois plus de tems qu'aucune semelle de cuir. Cette *rue* aboutit à la *Maison de l'Abtas*, qui est le Chevalier

valier du guet, à qui apartient la Garde & le Gouvernement de la ville durant la nuit. De là tirant aux portes de *Tokebi*, & de *Deredechte*, on passe les ruës suivantes, celle de *Hakim chafai*, c'est-à-dire, du *Medecin donne santé*, celle *des Confituriers*, où est le *Caravanserai*, qui porte le nom des *Ardestoniens*, peuple de la *Parthide*, celle des *Herboristes*, & celle de *Mahmoud cha*, qui est la derniere.

Ce Quartier est ce qu'on appelle la *vieille ville*. Il n'y a rien de beau ni de fort remarquable. Les *Maisons* en sont petites, basses, entassées l'une sur l'autre, n'y aiant point de *Jardins* comme aux autres quartiers de la ville ; les ruelles sombres & petites, l'air étouffé, le peuple pauvre, & de la plus basse condition. C'est aussi un vrai Labyrinthe, où on a besoin de Guides. Les villes de la Province de la *Parthide*, qui ont été bâties du tems de cette *vieille Ville d'Ispahan*, sont toutes de même maniere : c'est parce que durant quatre à cinq ans le Païs étoit ravagé continuellement par divers ennemis, ce qui reduisoit le peuple à fuir dans les *Forteresses*, à chaque allarme, en abandonnant leurs maisons. Celles de ce quartier se rebâtissent peu à peu, grandes & spacieuses, comme aux autres quartiers de la Ville, & avec le tems il n'y aura plus de traces de cette *vieille Ville*.

Revenant de ces *Portes*, vers les autres quartiers de la Ville que nous n'avons pas encore parcourus, on trouve d'abord la *Forteresse*, que les *Persans* appellent *Cala Teberrouk*, *le Château de la bénédiction*, laquelle joint les *Murs* de la Ville à la partie *Septentrionale*. Cette *Forteresse* est de figure quarrée irré-

Digitized by Google

irréguliere, d'environ mille pas de Diametre, toute bâtie de terre, enduite de plâtre aux dehors. Le *Mur* en est fort haut à creneaux, muni d'un grand *Parapet*, flanqué de Tours rondes par espaces, épais de douze à quatorze pieds, avec un *fossé* tout autour, bordé d'un *Rempart* de plus de trente pieds d'épaisseur & de bonne défense, & d'un *avant-Mur*, beaucoup plus bas que l'autre. Cette *Forteresse* a aussi une *Courtine*; mais tout cela est si antique, & d'une *Architecture*, & d'une *Fortification*, si differente de celle dont on se sert dans nos Païs, que ce *Château de la bénédiction* nous paroît bien plus une *Prison*, qu'une *Forteresse*. Chaque *Tour* a son nom particulier. Je ne rapporterai que le nom des quatre principales. Celle de l'entrée, laquelle est la plus grosse, s'appelle *la maison des chaines*, & c'est ainsi que les *Persans* appellent une *Prison*; celle qui est à l'*Occident*, s'appelle *Prince à venin de serpent*, celle qui est à l'*Orient* est nommée *Arechlou*, & l'autre qui est au *Midi*, s'appelle *la Tour des quarante filles*, parce qu'on croit qu'il y revient des esprits en forme de jeunes filles, à cause de quoi cette *Tour* n'est pas habitée comme les autres; personne n'y ose coucher. L'*entrée* de la *Forteresse* est à quinze pieds de terre faite en tallu, étroite & basse entre deux *Tours* regardant le *Septentrion*. Le haut est peint des signes du *Zodiaque* sous lesquels *Ispahan* fut bâti. Il faut passer deux autres Portes semblables, avant que d'être à droite. Cette *Forteresse* renferme quelque trois cens septante *Maisons*, avec la *Place d'Armes*, une *Mosquée*, un *Bain*, le *Logement du Vizir*, & le *Don-*

Donjon, qui en eſt la principale Piece. Les *Maiſons* ſont habitées par des Soldats *Perſans*, qui ont de païe depuis trois cens juſqu'à cinq-cens francs: il y en a mille d'entretenus dont la moitié doit toûjours être en garniſon. La *Place d'Armes* eſt aſſez grande: on y compte au-deſſus de quarante pieces d'Artillerie de bonne fonte, conquiſes ſur les *Turcs*, & ſur les *Eſpagnols*, dans le *Sein Perſique*. Le *Logement du Vizir*, ou Gouverneur de la Place, qui eſt toûjours le Gouverneur de la Province, eſt grand, mais on l'entretient mal depuis que le Vizir n'eſt plus obligé à la réſidence. Ce fut *Sephi premier* qui le diſpenſa de cette obligation: il y avoit auparavant habité de tout tems, depuis la conſtruction de la place, ſans oſer en découcher: ce qui ſe faiſoit, non pas tant pour la garde de la place même, que pour celle du *Treſor royal* qui eſt au *Donjon* de ce *Château*, qu'on appelle, à cauſe de cela, *Nazin Khoné*, ou *Magazin à garder*, comme ils parlent. On n'entre que très-rarement, & par grande faveur, dans ce *Donjon*, parce que les clefs en ſont en differentes mains. Le Grand Maître en a une, dont ſon Vizir eſt le gardien: le Vizir de *la Ville* en a une autre, & le Gouverneur du *petit Arſenal* une autre. Chacun y appoſe ſon Sceau, de plus, ce qui fait que ſans eux trois enſemble, il n'y a pas moien de voir ce lieu. J'y ſuis entré deux fois, & j'ai eu le moïen de conſiderer le *Treſor*, ſur tout la ſeconde fois, parce que c'étoit la veille que le Roi *Soliman* devoit le montrer à ſes femmes. On en avoit étalé & arrangé les plus riches & les plus curieuſes piéces. Ce *Treſor* eſt donc diſtribué en trois grands *Magazins* dont

chacun comprend un *Salon* rond, couvert d'un *Dôme*, avec des *Parapets* quarrez autour, hauts de deux pieds, profonds de quinze, & quatre grands *Cabinets* aux quatre coins. Dans le premier *Magazin* je vis une infinité d'*Armes*, de grands tas d'*Epées*, d'autres de *Mousquets*, d'autres d'*Arcs*, d'autres de *Carquois* pleins de *Flechés*. Comme l'air en *Perse* est trop sec pour craindre la rouille, on ne trouve point d'inconvenient de garder de cette maniere les armes entassées l'une sur l'autre. Parmi ces grands amas d'*Armes*, j'observai de très-jolies & très-curieuses *Pieces d'Artillerie* de fonte, montées sur leurs affuts, & rangées contre les Murs sur des échaffaux. Les *Armes* les plus précieuses étoient dans de grands coffres, comme les Damasquinées, les cizelées, & garnies d'or & de pierreries, & les Armes entieres pour couvrir les hommes & les chevaux, parmi lesquelles on reconnoissoit un nombre indicible de piéces d'*Europe* admirablement belles, dont on a fait des présens aux Rois de *Perse*, depuis deux cens ans. Je vis encore dans ce premier *Magazin* une infinité d'*Horloges* toutes riches & curieuses. Il y en avoit qui étoient hautes de sept pieds, & de plus de mille pistoles de valeur; un grand nombre de *Cabinets* & de *Tables*, des plus beaux ouvrages & des plus riches materiaux de l'Univers, aportez d'*Allemagne*, & d'*Italie*, de *la Chine* & de tous les lieux où on fait les plus beaux ouvrages de cette sorte: des *Spheres*, des *Globes*, des *Lunettes*, des *Tableaux*, qui sont des présens de Rois d'*Europe* ou de *Compagnies Europeanes*. Je vis entre les *Armes* des Mousquets à la

Per-

Persane, avec leurs *fourchetes*, où tout est couvert d'or, hors le Canon & le ressort, & d'autres tous couverts de rubis, & de turquoises: des *Cottes*, & des *Boucliers* qu'on peut dire des chefs d'œuvre de l'Art. Je vis des *Armures* de cuir de buffle, tant la *Cotte*, que le *Bouclier*, brochez d'or trait, ou garni de clouds d'or, & quelques-unes toutes couvertes d'or massif: Ces *Armures* ne resistent qu'à la fleche, mais en revanche elles sont fort legeres: c'est de la maniere que l'on les portoit anciennement. Je ne dirai rien des *Sabres* précieux, tout couverts d'or & de pierreries, manche & fourreau, ni d'autres *Sabres* à manche de Corail, d'Ambre, de Cornaline, d'Agathe, de Cristal, parce que tout cela n'est rien au prix de ce que j'ai encore à dire. Je finirai donc le détail de ce premier *Magazin*, en observant que dans les quatre grands *Cabinets* qui sont aux coins, on voioit tout plein de *Turcoises*. Les brutes étoient en terre, jettées comme le grain, les travaillées étoient dans de grands sacs de cuir, chacun de quarante cinq à cinquante livres pesant. Il ne faut pas tant s'étonner que le Roi de *Perse* ait un tel trésor de *Turcoises*, la Mine en étant dans son Empire; mais ce qui me causoit un extrême étonnement, est qu'on laisse consumer à la poussiere tant de riches & de curieux ouvrages, & se briser & défaire, à force d'être entassez les uns sur les autres.

Les autres *Magazins* renferment, outre toute sorte d'*Armes* les plus riches, de grands *Miroirs*, dont il y en a entr'autres qu'un homme ne sauroit porter, & qui sont tout couverts d'or derriere & devant, & d'autres qui sont

de deux & trois pieds, tout couverts de pierreries, & particulierement d'émeraudes, & de rubis : des *Vases* de toute sorte, & de toutes grandeurs : de grands *Cabinets* de toutes les parties du Monde, où je n'aurois jamais pû croire qu'il y eût tant de pierreries & tant de richesses, si je n'en avois ouvert çà & là les grands tiroirs, que je trouvai tout remplis de chaines d'or, de précieux étuis, de brasselets, & d'autre sorte de bijoux. Je vis une chambre toute pleine de *Vaisselle d'or*. Il y avoit outre les *Plats*, & les *Couvercles*, & telles autres piéces de *Vaisselle* ordinaire, des *Seaux* d'or, & des *Marmittes* d'or, qu'un homme auroit de la peine à porter. Un des quatre *Cabinets* qui sont aux coins du *Magazin* où est renfermé cette grande quantité de *Vaisselle d'or*, étoit plein aussi de *Vaisselle d'or* émaillé, ou couvert de pierreries. Je vis dans les autres *Magazins* de grands *Coffres* tout pleins d'*Aigrettes* des plus riches *Pierreries*. Je croi qu'il y en avoit plus de six-cens dans chacun. J'en vis encore plusieurs qui étoient pleins de *Poignards* de pareil prix. J'en vis où il y avoit, par maniere de dire, des monceaux de Turcoises de prix, & choisies. J'étois si transporté & si ravi, que j'avois de la peine à pouvoir retenir tout ce que je voiois. Le Grand Maître, qui étoit-là donnant les ordres, & qui m'avoit mené, me dît : *si tu pouvois voir chaque coffre, l'un après l'autre, tu demeurerois immobile :* Je lui demandai à combien de millions tout le *Tresor* étoit évalué ? *Nous avons le compte de chaque piéce*, me dit-il, *mais on ne se soucie pas de savoir à quoi le tout monte.* Pour moi, il me seroit impossible d'en faire

la

la ſuputation : je dirai ſeulement qu'à mon avis, ce *Treſor* vaut bien des millions. Je me connois aſſez en *Or* & en *Pierreries*, pour n'avoir pas pris le faux pour le fin. J'avouë que je ne vis aucune *Pierre* qui valût cinq-cens Piſtoles; mais la quantité en eſt innombrable. Le Grand Maître me dit, qu'outre ces quatre *Magazins*, il y avoit quatorze *chambres* pleines d'*armes*; & il me fit entrer dans trois de ces chambres-là. Elles ſont autour d'un petit *Jardin*, en maniere de *Cloître*, au milieu des quatre *Magazins* que j'ai décrits. Je remarquai parmi tant de richeſſes pluſieurs *Curioſitez*, & entre les autres des *Peaux de bêtes*. On me fit obſerver une *Peau de ſerpent*, qui devoit être haut de vint pieds, & gros de quatre. Je remarquai un devant d'armoire, ou Cadre peint à la *Grecque*, comme ceux où les *Chrêtiens Grecs* gardent leurs belles *Images* dans les *Egliſes*. On me dit que les *Chrêtiens de Georgie* avoient gardé long-tems en ce Cadre, *la Chemiſe de Jeſus-Chriſt*, qu'on en avoit ôtée, & qui étoit quelque part dans le *Treſor*, mais on ne me la ſut montrer. Je remarquai auſſi les habits de *Tamerlan*, & de ſes premiers ſucceſſeurs, originaires de *Tartarie*. Les *Souliers* ſont à la *Tartare*, fort differens de ceux des *Perſans*. Ils ſont pourtant pointus tout de même, mais le talon en eſt bas & large, & ils ſont ſi ouverts au-deſſus, qu'il n'y a que les doigts des pieds de couverts. La ſemelle en eſt toute garnie de petites têtes de cloud.

J'euſſe bien voulu voir une piéce fort ſacrée & fort précieuſe chez les *Mahometans*, qui eſt l'*Enſeigne d'Iman Haſſein*. Je dis au *Nazir* que j'avois ouï dire qu'il y avoit une

Digitized by Google

telle *Relique* dans le Tresor: Il me répondit: *voulez-vous devenir Fidelle*? Cela vouloit dire, *Il faut changer de Religion pour la voir*. On assure que c'est depuis le tems de *Cheic Sefi* qu'on amasse ce *Tresor*. D'autres disent que c'est bien auparavant. On colle sur chaque piéce une *étiquette* qui porte le lieu d'où elle vient, qui l'a donnée, en quel tems, & le prix, excepté aux piéces faites dans les *Galleries* du Roi, & par ses ouvriers. Je ne puis m'empêcher de redire encore, que je ne croi pas qu'il y ait dans aucun endroit du Monde plus de richesses amassées ensemble. Les *Persans* font *Sel-jouge*, ancien Roi de *Perse*, qui vivoit l'an 1080. le fondateur de ce *Château*, & ils disent qu'il n'a jamais été pris, quoi que *Tamerlan*, entre les autres, l'ait attaqué deux fois; ce qui est assez étrange, car assurément, il n'est point du tout imprenable. Il arriva l'an 1666. que trois Cavaliers, gens de qualité, & de la Cour, se guinderent dans le *Donjon*, par une corde à nœuds, attachée à une grosse pierre de taille, comme à une ancre, & entrerent dans une des chambres du *Tresor*, quoi qu'il semble à en voir les *Portes*, qui sont petites, & de fer, & les *Fenêtres*, qui sont hautes, & garnies dedans & dehors de barres, qu'il seroit impossible d'y faire ouverture autrement qu'avec le petard. Le vol qu'ils firent n'eût jamais été connu, si la dépense excessive de ces gens-là n'eût fait prendre garde à eux. Un des archers du Grand Prevôt eut ordre de reconnoître secretement d'où ils tiroient dequoi subvenir à une si grande profusion. Il en découvrit un, portant dans son sein un manche de Poignard, qui valoit

loit environ trente mille écus, & qu'il offroit à un Joüaillier *Indien* pour huit mille. On prit ce voleur, & étant presenté à la Torture, il confessa tout. On prit ses complices, & on retrouva tout, même le Roi y gagna; car ceux qui avoient achetté des piéces du vol perdirent l'argent qu'ils avoient donné, & furent mis à l'amande. Le Roi *Abas* aïant apris la chose, condamna deux de ces voleurs seulement à la Prison perpetuelle, dans la *Forteresse de Candahar*; & au bout de quinze mois, le troisiéme, faute d'assez puissans amis, eut le ventre ouvert.

Je décrirai presentement ce qu'il y a de remarquable en venant de la *Porte de Deredechte* au dedans de la ville. Le premier édifice est le *Bazar*, qu'on appelle *des Arabes*, accompagné d'un grand *College*, qui porte le même nom. Il y a ensuite un autre *Bazar*, avec un *Caravanserai*, qui porte le nom de *Bouanotion*, où l'on vend les plus beaux fruits secs du Païs, & les meilleures eaux de fruits, comme des jus de Citron, & de Grenade. On ne trouve rien de considerable en deçà, jusqu'au Quartier de *Heussenie*, qui est l'un des plus fameux *d'Ispahan*. C'est là qu'est la vieille *Mosquée*, qui étoit la grande & Cathedrale avant qu'*Abas le Grand* eût fait construire la *Mosquée Royale*. On l'appelle *la vieille Mosquée de la Congregation*, qui est le terme dont les *Mahometans* appellent la principale *Mosquée* d'une ville. C'est la plus grande de la *Perse*, & où il paroît plus de Majesté. Le terrain qu'elle occupe est de plus de quatre arpens. Elle est de figure quarrée, consistant en un grand *Dôme*, en deux autres plus pe-

tits à ses côtez, qui regardent le *Midi* & le *Septentrion*, & en quatre *Domes* encore plus petits, dans les quatre coins. Ces *Domes* sont bas & plats, en maniere de four, tous soutenus sur quarante *Pilastres* : L'Ouvrage est revêtu dedans & dehors de carreaux d'émail, peints de moresques vifs & luisans, excepté le bas, à huit pieds de hauteur, qui est revêtu de belles tables de porphyre ondé & marbré, qui sont celles qu'*Abas le Grand* vouloit faire enlever pour servir à la *Mosquée Royale*, comme je l'ai observé. Il y a par tout aux *Frises*, aux *Corniches* & le long des *Murs* des *versets de l'Alcoran* & des *sentences des Imans*. Voici le sens de quelques unes.

Dans vos plus grandes afflictions, résignez vous à la volonté du Misericordieux, & quand le danger vous menace le plus fort, rejettez vos affaires dans les mains du tout puissant: étant ainsi abandonnées elles sont bien proche de bien aller.

Inscription du Frontispice du Paradis; ni Avares, ni Hypocrites, n'entrent ici.

La confession de ses pechez est une nouvelle profession de foi. Cherchez les 4. fleuves du Paradis dans les sources de vos yeux car là haut on fait plus d'état de ces deux fontaines, que des 4. élements.

Le Diametre du grand *Dôme* est de plus de cent pieds. Au devant de ce *Dôme*, qui fait comme le Chœur du *Temple*, il y a une fort spacieuse *Cour* entourée de *Cloîtres*; dont le devant est en arcades, soutenues par des gros pilastres de même ouvrage que les *Dômes*.

Digitized by

mes. Des Gens d'Eglise, des Professeurs, & des Etudians en Théologie logent sous ces arcades-là qui sont fermées de chassis sur le devant. Cette *Mosquée* a deux *Tourelles* ou *Aiguilles* hautes & menuës de brique d'émail, & sept *Portes*. Chaque *Porte* principale de ce grand édifice a son nom particulier, comme les *Dômes* & les *Tours*; quelques uns étant pris du fondateur particulier, car cette *Mosquée* est l'ouvrage de plusieurs Princes. Le nom de chaque piéce est écrit en grosses lettres sur le *Frontispice*, & les noms des Architectes, & des principaux ouvriers, y sont aussi, pour récompense, comme je croi, de leur application, mais les Inscriptions en sont simples. Par exemple, l'inscription d'une des *Tours* est en ces mots seulement: *Ouvrage de Cheik Youssouf le Maçon.* Les *Persans* tiennent cet édifice fort ancien; car selon leur tradition, *Iman Reza*, un des douze *Imans*, qui vivoit dans le quatriéme siécle du *Mahometisme*, faisoit ses dévotions ordinairement sous le *Dôme* qui porte le nom *d'Oriental.* Les Antiquités d'*Ispahan* portent que c'est le Roi *Melekcha*, qui en est le fondateur, lequel vivoit l'an 400. de *l'Hegire*, mais il faut qu'il n'en ait été que le Restaurateur; car le *Dôme Septentrional* est inscrit du nom du Roi *Mansour*, & le *Dôme méridional* du nom du *Roi Youssouf*, qui vivoient bien auparavant. *Cha Tahmas* y fit faire de grandes reparations, & *Abas second* en a fait faire aussi. L'*édifice* a sept *Portes* principales que les *Persans* disent être pareillement l'Ouvrage de sept Rois, chacune aïant son nom particulier, & les *fausses Portes* de même. Il y a un *Bassin* d'eau quarré au milieu

Digitized by Google

de la cour, lequel eſt fort grand, & dans lequel on a bâti un *Jubé* ou *Placitre* de bois, à trois pieds de l'eau, où vint perſonnes peuvent tenir, & c'eſt où l'on va faire ſes prieres après s'être purifié. Il y a encore un autre *Baſſin* fort grand ſous un des *Dômes*, & quelques petits ſur les côtez de l'édifice, & particulierement proche le *Goſſel Khone*, c'eſt-à-dire le lieu où l'on adminiſtre aux Morts la Purification legale. Il y en avoit autrefois bien davantage, mais comme on a reconnu que tant de Canaux ſouterrains minoient l'édifice, on les a bouchez, & l'on a comblé les *Baſſins*. Les deux principales *Portes* de la *Moſquée* ſont élevées de quatre marches, & tiennent à des allées aſſez étroites qui introduiſent dans la *Moſquée*. Celle qu'on appelle *des Libraires* eſt bordée de *chambres*, où l'on garde les piéces des convois funebres. L'une s'appelle *la maiſon des cercueüils*, parce qu'on y garde quantité de *Cercueüils* pour les Parroiſſiens décedez; car il faut obſerver qu'en *Perſe*, comme dans le reſte de l'*Orient*, on n'enterre point les corps enfermez dans des bieres, mais on les porte en terre dans une biere commune que la *Moſquée* fournit. On y met le Corps au moment qu'on le veut emporter, & quand le Convoi eſt arrivé à la foſſe, on tire le corps de la biere & on l'enterre envelopé dans le drap mortuaire. Les *Perſans* diſent que la biere empêche le corps de ſe reduire aſſez tôt en poudre, ſelon que Dieu a ordonné qu'il y retournât. Une autre *Chambre*, contient les *Enſeignes* & les *Etendarts* des *Imans*, qu'on porte aux Convois funebres. Une autre le *Siparé*,

ou

ou *Alcoran*, en trente volumes, qu'on y fait porter par trente Ecoliers ou Etudians. Une autre le *Tchar-chadour*, ou *quatre voiles*, qui ſont de petites Tentes dont on environne la foſſe lors qu'on enterre des femmes. Les *Sacriſties*, où l'on garde les *Livres*, les *Lampes*, les *Tapis*, & les autres meubles de la *Moſquée*, ſont du côté du *Couchant*, dans une *Sale à Dôme*, qu'on appelle la *Voûte ſuſpendue*; & proche delà eſt une *Chapelle* ſoûterraine, où l'on s'aſſemble & où l'on fait la priere publique durant l'hyver. La *Chaire* du Prédicateur, & l'*Oratoire*, ſont ſous le grand *Dôme*. On montre ſous le *Dôme*, qui porte le nom de *Repoſoir des Derviches*, le tombeau d'un *Mahamed taki*, qui étoit Curé de cette *Moſquée*, ou *Pich namas*, comme les *Mahometans* les appellent, c'eſt-à-dire, *Directeur de prieres*, durant le régne d'*Abas ſecond*. Il paſſoit pour *Saint* pendant ſa vie, qu'il acheva dans le plus grand détachement du monde. Le peuple le ſuivoit avec des acclamations comme un Prophete. Il prédit ſa mort, à ce qu'on dit, trois mois devant qu'elle arrivât, & étant en parfaite ſanté; & même la maniere, le jour, & l'heure, & que ſa Mule mouroit le même jour, mais une heure devant lui, ce qui arriva exactement ainſi. Il ne faut pas que j'oublie le petit *Cimetiere* qui eſt à l'un des coins de cette *Moſquée*, qu'on appelle *Place droite & gauche*. On n'y enterre perſonne, mais on y dépoſe dans des *Niches* de maſſonnerie les corps qu'on doit tranſporter dans des païs éloignez, pour les enterrer auprès des *Saints* de la *Religion Mahometane*.

Le

Le Quartier de *Hossenie*, où cette grande *Mosquée* est bâtie, est ainsi nommé d'une célébre famille qui se dit originaire de *Hossein*, fils d'*Aly*, & petit-fils de *Mahamed*, laquelle y demeure de tems immémorial. Les *Palais* qu'elle y a faits construire sont le plus bel endroit du quartier. Il y en a quatre aux coins d'une grande *Place*, dont celui qui est au coin *Septentrional* est à la verité desert, & presque tout ruïné, mais les trois autres sont beaux & bien entretenus. Le plus grand & le principal est possedé présentement par *Senger Mirza padcharez*, ou *issu du Sang Royal*, ce qui s'entend, parce que ce Seigneur se dit descendu de *Hossein*, qui en qualité d'*Iman* étoit Roi legitime de tout le Monde, selon la créance des *Persans*. Une petite *Place* quarrée se présente devant le *Palais*, dont le *Portail* élevé de sept marches, qui est un des plus grands & des plus apparens de la Ville, meine à une fort large cour de figure quarrée, où il y a un grand *Bassin* d'eau, & un *Tombeau* de pierre, haut de quatre pieds, sur une baze de dix-huit pouces. C'est le sepulcre d'un des hommes éminens de cette ancienne famille, qu'on appelloit *le Roi des Rois*, *Prince des Hossenites*, & qui en étoit le Chef du tems d'*Abas le Grand*. C'étoit le grand pere de ce *Senger Mirza* d'à present, & celui qui fit relever ce *Palais* aussi beau qu'il paroît aujourdhui. La Génealogie de la Maison porte que ce *Roi des Rois* étoit le quarantiéme en ligne droite masculine de *l'Iman Hossein*. Il étoit de son tems le *Mouchtehed Moussellemé*, c'est-à-dire, *le Docteur parfait*, auquel il est d'obligation de s'attacher comme au *Cali-*

fe

se & Vicaire du Prophete le mieux caracterisé. Tout le Monde le croïoit tel, & le reveroit en cette qualité; mais *Abas le Grand* empêchoit bien qu'il ne tirât aucun fruit de sa prétenduë sainteté. Il fût même un jour sur le point de l'envoïer mettre à mort. C'étoit à l'occasion de ce que ce Devot faisoit surnommer tous ses enfans *Cha*, ou *Roi*. *Hossein Cha*, *Mahamed Cha*, *Aly Cha*. Le Roi étant à table dans une Assemblée des Grands de son Etat, entendant nommer les fils de ce Prince *Hossein*, se mit à dire, en branlant la tête: *Roi*, *Roi*, *Roi*; *Tant de Rois*? *Que veulent dire tous ces Rois*? *J'enverrai demain couper la tête à ce faiseur de Rois*. Cela s'étant tout aussitôt répandu, les plus considerables *Mollas* vinrent attendre le Roi à la sortie du festin, & tous se prosternant à ses pieds jettant leurs Turbans en l'air & de la terre sur leurs têtes, qui est le grand signe de la repentance la plus douloureuse, ils supplierent le Prince avec des cris & des larmes de ne pas tremper sa main dans le sang d'un homme si illustre par sa naissance, par son savoir, & par sa pieté. Ils appaiserent la colere du Roi; mais le Prince se mit à susciter des querelles à ce personnage sur ses biens propres, & sur les biens d'Eglise qu'il possedoit; ce qui commença la ruïne de sa Maison, laquelle arriva quelques années après, sous *Sefi premier*. Elle s'est pourtant un peu relevée durant le régne suivant, parce que l'aîné de la famille épousa une Princesse du Serrail. On conte que ce grand *Mirza*, Prince des *Hossenites*, montoit un Ane qui étoit une des jolies bêtes qu'on pût voir, qui alloit si bien l'amble, qu'il faisoit

ſoit par jour trois traites de Caravane, qui ſont quinze lieuës *Allemande*, ou 45. milles. *Abas le Grand* en aiant beaucoup ouï parler, le lui envoia demander, diſant qu'il s'en vouloit ſervir. Il croïoit obliger le *Mirza*, mais le *Mirza* fit réponſe *que le Roi n'étoit pas digne de monter ſon Ane.*

Les autres lieux conſidérables de ce Quartier ſont *la Moſquée Sengerié*, où l'on voit une Inſcription en lettres d'or au nom du Roi *Iſmael le Grand*, ce qui fait croire qu'il a fondé cet édifice, auſſi bien que le Logis des *Auguſtins*, qui ſont une Miſſion de *Portugal.* C'eſt un grand *Palais Royal*, où il y a beaucoup de *Jardins*, avec des *Baſſins* de marbre, & des logemens dorez & azurez, aſſez pour une Communauté de cent perſonnes. La plus grande partie de ce *Palais* eſt inhabité, à cauſe qu'il n'y a plus que trois ou quatre Religieux, avec ſept ou huit Domeſtiques. Ils étoient en beaucoup plus grand nombre lors qu'ils allerent s'établir à *Iſpahan.* C'étoit le tems que les *Portugais* regorgeoient de richeſſes, & l'on ſait bien que chez cette Nation-là, les Couvents en poſſedent la plus grande partie.

Les *Auguſtins Portugais* ſont les premiers *Moines de l'Europe*, qui ſe ſoient allez habituer *à Iſpahan.* Dom *Alexis de Meneſez*, Archevêque de *Goa*, qui étoit de l'Ordre des *Auguſtins*, envoia l'an 1598. un Frere *Antoine de Govea*, auſſi *Auguſtin*, qui fut depuis Archevêque de *Cyrene*, en qualité d'Ambaſſadeur au Roi *Abas le Grand*, avec des preſens fort riches, pour le prier de permettre aux *Auguſtins* de s'établir à *Iſpahan*, & d'y avoir

avoir une Maiſon, avec une Chapelle, au nom du Roi d'*Eſpagne*. L'*Eſpagne* poſſedoit alors la Couronne de *Portugal*, mais ſelon les Actes de réünion de ces Roiaumes-là, il n'y devoit avoir que des *Portugais* aux *Indes Orientales*. Les *Eſpagnols* ne s'y pouvoient mêler. *Abas*, qui étoit bien aiſe, comme je l'ai dit ailleurs, d'attirer les *Europeans* dans ſon Païs, accorda la demande de l'Ambaſſadeur, & donna ce *Palais* aux *Auguſtins*, qu'il leur fit accommoder lui-même, allant ſouvent voir bâtir l'*Egliſe*; & donnant ſes ordres, tant pour en hâter le travail, que pour en rendre les peintures & les dorures plus riches, & plus curieuſes. Un frere *Simon de Moreis* fut le premier Superieur de cette Miſſion-là, avec titre d'*Agent du Roi d'Eſpagne*. On dit qu'*Abas* plaça les *Auguſtins* dans ce quartier-là, tout exprès pour mortifier ce grand *Molla*, Prince des *Hoſſenites*, dont je viens de parler; car le Roi étoit dès lors irrité contre lui. Ce *Molla* preſenta requête, afin d'empêcher qu'on ne lui donnât des Voiſins qu'il tenoit pour Infideles; mais le Roi la rejetta en diſant, *je veux qu'ils y demeurent*, & *qu'ils le faſſent enrager par le ſon de leurs cloches*; (Car *Abas* croioit que le ſon des cloches étoit eſſentiel & inſeparable du culte des Chrétiens;) & pour cela même, il empêcha toûjours ſous main que les *Portugais* ne puſſent s'établir ailleurs, comme ils en avoient grande envie, parce que ce quartier, où le Roi les avoit placez, étoit à une grande lieuë de la Cour, & du quartier des *Chrétiens*. Ils le ſupplioient ſans ceſſe de leur laiſſer prendre une Maiſon ailleurs. Il le leur permettoit de bouche, mais

il l'empêchoit ſous main, dont les *Auguſtins* étant informez & rebutez ils ſe mirent à accommoder ce *Palais* à leur maniere, en quoi le Roi leur fit donner toute ſorte de ſecours.

En ſortant du Quartier de *Hoſſenié*, on rencontre la *Maiſon* de *Mirza Jafer*, Juge, ou Lieutenant civil. C'eſt un homme ſavant & habile, qui vit retiré, aiant été depoſé par la haine & les intrigues d'un Eccleſiaſtique, Curé de la *Moſquée* Cathedrale de la ville nommée *Mahamed Mirza Taki*. Cet homme, qui étoit un grand hypocrite, s'étant ſi bien contrefait, qu'il paſſoit pour *ſaint* dans l'eſprit du Peuple, s'ingeroit ſouvent d'écrire ſon avis à ce Juge ſur les principales cauſes qui ſe plaidoient à ſon Tribunal, ce qu'il ne faiſoit que par pur interêt & ſelon qu'il étoit gagné. Le Juge y eût égard aſſez de tems, mais voiant que le Curé en faiſoit métier, il ſe douta de la fourberie, & n'eût plus d'égard aux billets du Curé, qui devenant enragé de ne pouvoir gouverner le Juge comme auparavant, dreſſa une intrigue pour le faire dépoſer, laquelle lui réüſſit. De cette *maiſon*-là, on paſſe devant le *College* nommé *Bazil*, & devant le *Logis*, qu'on nomme du *Kelonter*, parce qu'un *Kelonter*, qui eſt ce qu'on nomme chez nous le *Prévôt des Marchands*, l'a fait bâtir. Après, on trouve la *Moſquée* d'*Aga Nur Joula*, où l'on montre au fonds du chœur, ou au *mahrab*, comme parlent les *Mahometans*, c'eſt-à-dire *l'endroit où il faut tourner ſes regards en faiſant ſes prieres*, deux grandes pierres de marbre polies, dont l'une eſt blanche & l'autre eſt jaſpée, ſur leſquelles on prétend que les marques

ques des pieds d'*Aly* ſont empreintes, & que l'endroit a l'odeur de l'ambre ; & ſi quelque *Chrétien* leur dit qu'il ne le ſent pas, ils répondent hardiment, que c'eſt parce qu'il eſt *infidelle*; mais que s'il veut embraſſer leur *Religion*, il ſentira cette odeur.

Cette *Moſquée* d'*Aganur Joula*, qui étoit un pauvre *Tiſſeran Perſan*, que la miſere avoit reduit à fuir aux *Indes*, où il avoit fait une grande fortune ; cette *Moſquée*, dis-je, eſt belle & ſomptueuſe, aiant deux portes qui meinent l'une au *Palais de Mirza Taki*, Intendant des *Courtches*, qui ſont l'ancien corps de milice de *Perſe*, & l'autre à la ruë d'*Iſmaël Beck*, qui étoit Secretaire d'Etat. Il y a un *Palais* au milieu qui porte le même nom, & au bout le *Bain* de *Kel anajet*, qui étoit le bouffon d'*Abas le Grand*, fameux pour ſon eſprit & par ſes reparties. De-là on va à *la ruë des Chartiers*, qui aboutit au *Bain* de *Molla Chams*, & au *Bain* de *Jugi*. On entre enſuite dans une ruë qu'on appelle la ruë des *Juifs de Deredechte*, où l'on montre le *Logis* d'un fameux Lutteur, que la force & ſon adreſſe aiant rendu inſolent, & s'étant mis à enfoncer les maiſons la nuit, *Abas ſecond* le fit éventrer. Les autres ruës principales de ce Quartier ſont *la ruë des Tailleurs d'Aneaux d'Albâtre*, qui ſont ces *anneaux* qu'on met au pouce, pour bander l'arc avec plus de force : *la ruë du Bain du Vizir* : *la rue Chamalou*, où il y a un *Tombeau* d'un *ſaint* dont on ignore le nom : *la rue de Chemzé Zeminé Alem*, qui eſt le nom du plus riche habitant du Quartier. On y trouve une *Moſquée* & le *Logis* du *Moufhty*, qui eſt le Pontife de la *Loi Mahome-*

metane. C'eſt chez les *Turcs* le premier Officier de la Juſtice civile ; mais chez les *Perſans* il n'a gueres de rang , & encore moins d'autorité. On voit encore dans cette ruë la *maiſon* du Chevalier du Guet, avec ſa *Priſon* à l'entrée; car ce Magiſtrat en *Perſe* a le Gouvernement de la ville durant la nuit, & Juge de tout ce qui arrive durant ce tems-là. Quand on eſt ſorti de cette *ruë*, on entre en prenant à gauche dans la *rue d'Aga Chamablou* , où l'on trouve un grand *College*, dont le *Portail* eſt orné de deux hautes *Aiguilles* ou *Tourelles*, & un *Palais* fort beau, & des plus grands de la ville, qui porte le nom de *Zamoon braby*. On dit que dans cette *rue* logent les plus belles Courtiſanes de la ville.

Il ne me reſte plus qu'à parcourir deux *Cantons* du Quartier de *Deredechte*, pour en avoir achevé la deſcription. Le premier eſt ſur le chemin qui meine de la porte de *Deredechte* à celle d'*Abas* , qui eſt à l'autre partie de la ville dite *Joubaré* , & le ſecond eſt le Canton nommé *Caſré boulagui*.

Les *rues* principales du premier *Canton*, ſont *la rue Choura*, où il y a un *Bain* qui en porte le nom : *la rue des quarante filles : la rue Eternelle: la rue des Verriers*, celle de *Cheic bahedy Mahamed*, qui a composé ce fameux *abregé de la Theologie Pratique & Ceremonielle* , qu'on nomme *la Somme d'Abas*, lequel y avoit ſon *Palais*. Il y a deux *Bains* dans cette *rue*, dont le plus grand s'appelle *le Bain de Cheik* : Après, on voit *la rue d'Aga chir aly*, où il y a un *Bain*, une *Moſquée*, & un *College* qui portent ce même nom , & un autre College qu'on appelle *le College du Vizir*

zir des biens leguez, qui ſont les biens d'Egliſe, & deux beaux *Caravanſerais*, l'un des *faiſeurs* de *Tapis*, & l'autre dit *malation*. Au delà de ces *ruës* l'on en traverſe une autre fort longue, nommée *la queüe de la poelle*, qui aboutit à un grand *Jardin*, qu'on appelle le *Jardin du Vizir*. Au delà, eſt la *rue* neuve, où il y a un beau *Palais*, bâti par un très-riche *Joüaillier* qu'on appelle *Agy phatab*, *vendeur de perles*. Il n'y a pas moins de magnificence, d'ordre, & de Domeſtiques dans cette maiſon-là que chez un Officier de l'Etat. De-là, à la porte d'*Abas*, on paſſe par diverſes autres *rues*, où l'on trouve par tout des *Bains*, & des *Caravanſerais*, comme dans tout le reſte de la ville, & deux *Palais* dont le plus remarquable eſt celui *d'Aga Zamon*, *Vizir de Guilan*.

Le Canton de *Caſré boulagui* eſt ainſi nommé d'un *Palais* de ce nom, qui eſt un grand Edifice, où le Roi met ſouvent loger des Ambaſſadeurs. Il y a tout proche un autre *Palais* fameux, qui porte le nom de *Mirza Haſſib Mouchtebed*, c'eſt-à-dire *Lieutenant de l'Iman*, ou ſucceſſeur de *Mahamed*. Les Théologiens enſeignent en Perſe qu'un *Mouch Tebed* doit avoir éminemment ces trois qualitez, la *ſcience*, *l'auſterité de vie*, la *douceur de mœurs*. Ce que l'on voit encore de conſiderable dans ce Quartier eſt la *rue des Tailleurs de pierre*, qui eſt longue & bien bâtie, *la Moſquée d'Iman Zadé Zeinel Abedin* qui eſt un des douze premiers *Imans*, laquelle a un grand *Jardin* dans ſon enclos, où il y a du couvert, comme dans le milieu d'un bois, & de grands *Baſſins* d'eau, & enfin le *Cimetiere Chamalou*.

C'eſt

Digitized by Google

C'eſt le plus grand qu'il y ait dans la ville, & il eſt fort ancien. On y trouva l'an 1645. comme on creuſoit la terre au coin d'un vieux ſepulcre, un marbre avec l'inſcription de *Cheik Abou phoutouk*. Chacun s'imagina que c'étoit l'épitaphe du célebre *Cheik Abou phoutouk razi*, qui a fait la *Gloſe interlineaire* de *l'Alcoran* en *Perſan*, lequel paſſe pour *Saint*; & auſſi-tôt on bâtit-là une *Moſquée* & un *Tombeau* au-dedans, à l'endroit de ce marbre, lequel le peuple orna à l'envi par ſes offrandes & par d'autres dévotions. Mais toute cette dévotion fût bien-tôt paſſée; car en même tems un fameux *Molla*, que j'ai vû, qui ſe nomme *Mirlauchi*, un des plus ſuivis Predicateurs du païs, & qui prêche quelquefois en pleine *Place*, ſe mit à prouver par des paſſages d'*Hiſtoire* & de *Tradition*, que le veritable *Cheik Aboul phoutouk razi*, avoit été enterré à *Reichériar*, petite ville de la *Parthide*, & que cet *Aboul phoutouk*-ci étoit un *Sunny* ou *Heretique Turc* grand ennemi des *Imans*. Il perſuada ſi bien le Peuple, qu'un jour, après l'avoir entendu prêcher, ils s'allerent jetter au nombre de plus de mille ſur la *Moſquée* & ſur le *Tombeau*, les pillerent & les raſerent. J'ai vu ce lieu-là même reduit en latrines.

C'eſt-là tout l'enclos d'*Iſpahan*, il faut paſſer à la Deſcription des *Fauxbourgs*, qui occupent encore plus de terrain que la *Ville*. Je commencerai par la grande *Allée*, qu'on peut appeller le *Cours d'Iſpahan*, & qui eſt la plus belle que j'aie vûe, & dont j'aie jamais oui parler. La figure qui eſt ici à côté, donne l'idée de ſa forme & de ſon aſpect. J'ajouterai ce qu'elle ne ſauroit faire entendre, premie-

Digitized by Google

mierement la longueur de l'*allée*, qui eſt de trois mille deux cens pas, & la largeur, qui eſt de cent dix. Les rebords du *Canal*, qui coule au milieu, d'un bout à l'autre, & qui ſont faits de pierre de taille, ſont élevez de neuf pouces, & ſont ſi larges, que deux hommes à cheval peuvent ſe promener deſſus de chaque côté. Les rebords des *Baſſins* ſont de même largeur, & pour ceux des côtez de l'*Allée*, que vous voyez dans la figure, entre les arbres & les murailles, ils ne ſont pas plus hauts, mais ils ſont plus larges. Les *Aîles* de cette charmante *Allée* ſont de beaux & ſpacieux *Jardins*, dont chacun a deux *Pavillons*, l'un fort grand, ſitué au milieu du *Jardin*, conſiſtant en une *Sale*, ouverte de tous côtez, & en des *Chambres*, & des *Cabinets* aux Angles; l'autre élevé ſur le *Portail du Jardin*, ouvert au devant, & aux côtez, afin de voir plus aiſément tous ceux qui vont & viennent dans l'*Allée*. Ces *Pavillons* ſont de differente conſtruction & figure, mais ils ſont preſque tous d'égale grandeur, & tous peints & dorez fort materiellement, ce qui offre aux yeux l'aſpect le plus éclatant & le plus agréable. Les *Murailles* de ces *Jardins* ſont pour la plûpart percées à jour, reſſemblant à ces rangées de Mottes qu'on fait ſeicher; en ſorte que ſans entrer dans les *Jardins*, on voit de dehors tous ceux qui y ſont, & ce qui s'y paſſe. Les *Baſſins* d'eau ſont differens auſſi, & en grandeur, & en figure: Le plan ne les fait pas voir tous entierement, parce que l'*Allée* n'eſt pas unie au cordeau. Au contraire, on diroit qu'elle eſt en *Terraſſes* de quelque deux

cens pas de longueur, plus basses l'une que l'autre d'environ trois pieds, en la partie de l'*Allée* qui est en deçà de la *Riviere*, & qui sont au contraire plus hautes l'une que l'autre par même proportion, en la partie qui est au delà ; ce qui fait que soit en allant, soit en venant, on a toûjours devant les yeux une perspective, que ces *Jets d'eau*, avec les *Bassins*, & les *Chutes d'eau* qui sont aux bords des *Terrasses*, embellissent merveilleusement. Ce n'est pas tout, à la moitié que la *Riviere* traverse cette charmante *Allée*, elle est plus longue au delà de l'eau qu'en deçà. Les *rues*, qui la traversent aussi en plusieurs endroits, sont de larges *Canaux* d'eau, plantez de hauts *Platanes* à double rang, l'un près des *Maisons*, l'autre sur le bord du *Canal*. L'*allée* finit à une *Maison de Plaisance* du Roi, qui en occupe la largeur, & qui est si grande, qu'on la nomme *Mille Arpens*. J'en ferai la description ci-après. On voit d'abord en entrant dans cette admirable *Allée* un *Pavillon* quarré, haut & grand, qui fait face à cette *Maison de mille arpens*, que j'ai dit qui est à l'autre bout. Il est à trois étages, sans ouvertures sur le derriere, ni au côté gauche, parce que ce sont les côtez qui donnent sur le *Serrail* du Roi, & aux deux autres faces il n'y a que des *Jalousies* au lieu de *Vitres*. Elles sont faites de plâtre, peintes & dorées d'une maniere fort agréable. Ce *Pavillon* a été construit de cette sorte par *Abas le Grand*, afin que les Dames du *Serrail* y pussent voir les spectacles, comme les Entrées d'Ambassadeurs, & les Promenades de la Cour ; mais depuis ce tems-là l'humeur jalouse s'est accruë de plus de moitié,

Digitized by Google

tié, car non seulement on ne s'est pas contenté comme auparavant que les femmes ne fussent plus vûes des hommes, mais on a voulu qu'elles n'en pussent voir aucun. Ce fut *Abas le Grand* lui même, qui retrancha jusqu'à cette liberté aux femmes de son *Palais*, par l'avanture étrange qui lui arriva comme il étoit en *Hyrcanie*. Les Femmes du *Serrail* ne vont gueres que la nuit. On les mêne d'ordinaire dans des manieres de Cunes ou de berceaux qu'on appelle *cajavé*, qui est une machine large de deux pieds, & profonde de trois, avec une haute imperiale en arc, couverte de drap. Un Chameau porte deux de ces grands berceaux, un de châque côté. Les *Eunuques* aident aux *Dames* à monter dedans, & puis ils abattent les rideaux tout autour & donnent les Chameaux aux Conducteurs, qui les attachent à la queuë l'un de l'autre par files de sept, & tirent le premier par le licol. Il arriva durant une nuit obscure qu'*Abas*, qui alloit avec le *Serrail*, voulut prendre les devans. Il trouva une file de Chameaux arrêtée un peu hors du chemin, & un berceau qui penchoit tout d'un côté. Il s'en approcha pour le redresser, & il trouva le Chamelier dedans avec la Dame; de quoi étant également surpris & outré, il les fit enterrer tous deux tout vifs sur le champ.

Au devant de ce *Pavillon de Jalousies*, il y a un *Bassin* d'eau quarré, de quinze pieds de face, & au coin est la *Porte Imperiale*, dont j'ai parlé au commencement de cette *Description d'Ispahan*, qui est, comme on voit, une des *Portes*, de la *Ville*, & une des *Entrées* principales de cette merveilleuse *Allée*. A l'au-

tre coin, il y a une autre *Entrée*, mais qui ne sert qu'aux femmes & aux Eunuques du *Palais* & au Roi, parce qu'elle donne dans le *Serrail*. Les *Bassins* d'eau, qui embellissent la partie de l'*Allée* entre la *Riviere* & la *Ville* sont sept en nombre, dont quatre sont grands & à fonds de Cuve, & les trois autres sont plus petits. Le premier de ces *Bassins* est quarré, de quinze pieds de face. Le second qui est quarré aussi est de cent vint pas de tour, aïant au milieu un *Echafaut* octogone, élevé d'un pied sur l'eau, avec un beau *Balustre* autour où dix personnes peuvent être assises à l'aise pour prendre le frais. Les *Jardins* qui sont à côté s'appellent le *Jardin octogone*, & le *Jardin de l'Ane*; & en ce dernier, il y a une grande *Place* pour les *Tournois*. Le troisiéme *Bassin* est à huit faces, & de cent vint huit pas de tour, aïant à ses côtez *le Jardin du Trône*, & *le Jardin du Rossignol*, dans lequel il y a un *Salon* charmant, dont je ferai la description. Le quatriéme *Bassin*, qui est à la *chûte de l'eau*, n'a que vint pas de tour. A sa gauche l'on voit un grand *Portail*, fort peint & fort doré, qui meine au *Fauxbourg*; & l'on en voit un de même à droit qui mene vers le *Palais Royal*. Le cinquiéme *Bassin*, qui est sur le bord d'une semblable *chûte d'eau*, est aussi petit que l'autre. Les *Jardins*, qui sont aux côtez, s'appellent *le Jardin des Vignes*, & *le Jardin des Meuriers*. Le sixiéme est quarré, long de cent vint huit pas de tour, & les *Jardins* qui sont vis-à-vis, sont nommez *l'Hôtellerie des Derviches de Heider*, & *l'Hôtellerie des Derviches de Neametolahy*, parce que ces *Jardins*, avec leurs Edifices sont effectivement destinez aux gens retirez

du

Digitized by Google

du Monde, dont toute la vie se passe à errer dans une grande nonchalance, sans songer à faire de fortune, mandiant de tous côtez, beaucoup plus réellement que les *Moines* d'*Europe*; car ces *Dervicbes*, comme de vrais *Hermites*, sont chacun pour soi, n'aïant rien en commun, non pas même le logement. Je m'attachois toûjours aux *Legendes*, quand j'y apercevois quelque chose de sensé. Je trouvai ici le Quatrain suivant.

Observez ce Molla, & son air mortifié,
Ecoutez les discours effraians qu'il fait du feu éternel.
Il ne boit pas par mortification dans de l'argent,
Mais il avale l'argent même quand il en peut attraper.

Quelcun a mis à côté avec de l'encre,

C'est comme les Cazys, (Juges civils) *qui sermonent & qui versent des larmes en volant l'orphelin.*

Le septiéme *Bassin* est de cent vint quatre pas de tour, servant de passage à l'eau des *Canaux*, qui coulent dans les *rues* qui sont à côté. Entre ces deux derniers *Bassins*, il y a une troisiéme *Chûte d'eau*, à l'endroit de deux *rues*, dont l'une meine au *Jardin* de *Mirza Ibrahim*, Medecin *de Sefi premier*, dont le pere & la mere étoient tous deux Medecins d'*Abas le Grand*, la femme exerçant la Medecine dans le *Serrail* de son chef, & par sa propre connoissance. On dit que le Mari étant parvenu à l'age de soixante-dix ans, on

le faisoit entrer dans le *Serrail* à l'occasion de quelques Maladies difficiles & dangereuses, comme n'y aïant plus rien à craindre d'un vieillard de cet âge, mais sa femme remarquant qu'on ne vouloit plus recevoir que les ordonnances qu'il faisoit, & qu'elle alloit perdre son crédit, dit un jour au Roi que son mari venoit d'engrosser une jeune Esclave de dix huit ans, sur quoi il ne lui fut plus permis de voir les femmes du *Serrail*. Le *Pont* est au de-là de ce septiéme *Bassin*, & les *Jardins* qui terminent-là *l'Allée* sont *la Volliere du Roi*, dont le fil est doré, & *la Maison des Lyons*, à l'autre coin; &-là il y a des *Chaussées* pour descendre à la *Riviere* quand l'eau est basse. On trouve à droite & à gauche un long *Quai*, qui s'étend jusqu'au bout des *Fauxbourgs*. Le *Quai* à droite est le plus beau. Il est bordé de *Palais* de Grands Seigneurs, avec de spacieux *Jardins*, de grandes Entrées, & de grands *Pavillons* le long du Quai. Il y a entr'autres *le Palais du Grand Veneur*, *le Palais du General des Mousquetaires*, & *la Venerie*, où sont les Oiseaux de Proye. L'Eté, que la Riviere est basse, la Jeune Noblesse se rend-là tous les soirs, pour faire les Exercices, & tout le Monde y vient monter des Chevaux & des mules pour leur aprendre l'Amble. L'autre partie de l'*allée* est presque semblable à celle-ci. Je ne m'arrêterai pas à nommer les *maisons* & les *Jardins* des côtez, qui sont au nombre de quatorze, sept de chaque côté, & qui portent chacun le nom du Seigneur qui l'a fait construire. Il fait admirablement beau s'y promener le soir, durant neuf mois de l'année, parce que durant ce tems on arrose

ARDIN

l'occasion
dangereuses
craindre
e remarq
ie les ordo
oit perdre
on mari
e de dix
rmis de voi
est au de-
lins qui te
Roi, don
ons, à l'a
our descen
:. On trou
ai, qui s'
Le Qu
: de *Pala*
ieux *Jar*
ands *P*
r'autres
in Gener
ù *sont* les
Riviere e
à tous les
t le Mo
des
L'au
e à ce
les
sont a
: cté,
igneur
ement
f mois
on

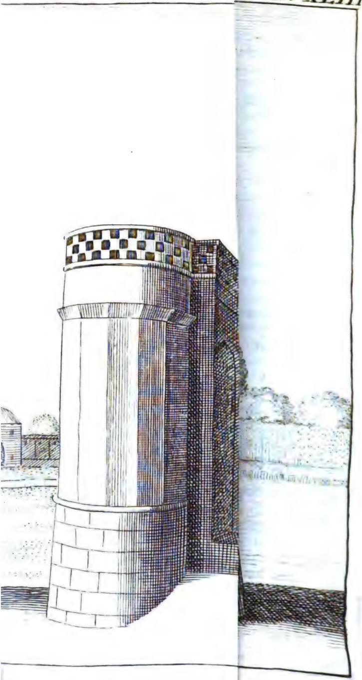

Digitized by Google

Digitized by Google

rose les *Parterres* & les *Chaussées*, & l'on couvre de fleurs les *Bassins* d'eau. Vous y voyez aussi alors sur des échaffaudages bas & tapissés, au devant de l'entrée des *Jardins*, beaucoup de gens qui prennent du Tabac, & beaucoup de beau Monde, qui va & qui vient à cheval. Cette *Allée* s'appelle *tchar-bag*, c'est à-dire *quatre Jardins*, parce qu'autrefois c'étoit quatre vignobles. Elle a été faite par *Abas le Grand*; & comme le fonds est un bien d'Eglise, le Prince en prit un bail perpetuel à deux cens tomans de rente annuelle, qui font neuf mille francs. Ce Prince prenoit tant de plaisir à faire faire cette belle *Allée*, qu'il ne vouloit pas qu'on y plantât un arbre qu'en sa presence. On assure qu'il mit sous chacun une piéce d'or de huit francs de valeur, & une piéce d'argent de dix-huit sols, marquées à son coin. Les Principaux Seigneurs de sa Cour firent bâtir à leurs dépens la plûpart des *Jardins* qui sont sur les côtez, avec les *Edifices* dont j'ai fait mention.

Allaverdy Can, qui étoit le Generalissime des armées de ce grand Conquerant, son grand ami & favori, prit pour sa tâche le bâtiment du *Pont*, qui est une très-belle piéce d'*Architecture*. Vous le voyez dans la figure à côté, qui est une *Perspective* double representant le *Pont* & le *dessous du Pont*. Ce beau *Pont* se joint à l'*allée* par une *Chaussée* de quatre-vint pas à l'un & à l'autre bout faite en pente insensible. Il a trois cens soixante pas de long, sur treize de large, étant bâti de pierre de taille hormis les *Murs* qui servent de *Parapets* ou rebords, lesquels sont de brique, & étant flanqué de qua-

tre *Tours* rondes, de pierre de taille, de la hauteur des murs. Ces *Murs* sont épais de six pieds, & hauts de quatorze à quinze, percez d'un bout à l'autre dans toute leur longueur, & munis au-dessus d'un rebord, ou garde-foux, à jour, haut de trois pieds, fait de briques, disposées comme les mottes des Taneurs; ce qui fait comme des *Galeries*, ou *Plate-formes*, où l'on monte par les *Tours* qui sont aux coins. Ces *Murs*, de plus, sont ouverts de neuf en neuf pas, en *fenêtres*, ou *Saillies*, de toute la hauteur du *Mur*, ressemblant à des *Arcades*, par lesquelles on a vûe sur la *Riviere*, & où l'on prend le frais. Il y a quarante de ces *Ouvertures* à châque côté, vingt grandes & vint petites. Tout au milieu du *Pont*, il y a deux petits *Cabinets*, bâtis en dehors du côté de l'eau, où l'on descend par quatre marches, & d'où l'on peut puiser l'eau avec la main, quand elle est bien haute. On leur a donné un nom sale, qui marque l'effet que produisent communément sur ceux qui y entrent, les Peintures impudiques dont ils sont remplis. *Abas second* fut si honteux d'y avoir mis le pied, qu'il en fit condamner l'entrée.

Ce que je viens de représenter n'est proprement que le dessus de cét admirable *Pont*, lequel est porté par trente-quatre *Arches* de belle pierre grisâtre plus dure que le marbre; mais pas si polie, bâties sur un fondement de même pierre, lequel est plus large que le *Pont*, & l'excede de dix pieds d'un & d'autre côté, avec des soupiraux aux bouts & au milieu; en sorte que quand l'eau est basse, on peut se promener à sec sur ce fondement-là, l'eau passant toute par ces soupiraux ou ouvertures. Les *Arches*

sont

Digitized by Google

ſont percées dans l'épaiſſeur d'un bout à l'autre, & il y a de deux en deux pas de groſſes pierres quarrées, hautes de demi-toiſe, ſur leſquelles on peut traverſer la riviere en ſautant de l'une à l'autre. Il y a par-deſſus tout cela une petite *Gallerie* pratiquée dans le ſommet des *Arches* ſur le bord : de maniere que huit perſonnes peuvent à la fois paſſer ce merveilleux *Pont*, par differentes routes. On l'appelle communément *le Pont de Julfa*, parce qu'il joint la *Ville* au *Bourg de Julfa*, qui eſt la demeure de tous les *Chrétiens*, & auſſi *le Pont d'Allaverdy Can*, lequel en eſt le Fondateur. J'oubliois à dire qu'on deſcend du deſſus du *Pont* au deſſous, à fleur d'eau, par des *Degrés* pratiqués dans les *Arches*.

Pour achever la deſcription de la belle *Allée d'Iſpahan* il faut dire comment eſt fait ce beau *Jardin*, qui eſt au bout, appellé *mille Arpens*, non pas qu'il contienne en effet *mille Arpens*, mais pour faire entendre que ſa grandeur eſt extraordinaire. Il eſt long d'un mille, & large preſqu'autant, fait en *Terraſſes* ſoutenuës de murs de pierre. On y compte douze *Terraſſes*, élevées de ſix à ſept pieds l'une ſur l'autre, & qui vont de l'une à l'autre par des talus fort aiſez à monter, & auſſi par des degrez de pierre, qui joignent le *Canal*. Il y a quinze *Allées* dans ce *Jardin* autant que de *Terraſſes*, dont douze ſont des *Allées* de traverſe, & de quatre en quatre de ces *Allées* vous trouvez un large *Canal* d'eau à fond de cuve, qui traverſe le *Jardin* parallelement, paſſant ſous des voûtes de brique à l'endroit des trois allées longues, afin de ne les pas interrompre. Ces *Allées* longues, qui ſont tirées au Niveau, meinent d'un bout

à l'autre du *Jardin*. Celle du milieu est ornée d'un *Canal* de pierre, profond de huit pouces, & large de trois pieds, avec des tuyaux de dix en dix pieds, qui jettent l'eau fort haut. Au bas de chaque *Terrasse* à l'endroit de la chûte du *Canal*, laquelle est en talus & fait une Nape d'eau, il y a un *Bassin* de dix pieds de diametre, & au haut il y en a un autre sans comparaison plus grand, profond de plus d'une toise, avec des jets d'eau au milieu, & autour. Ces *Bassins* sont tous de differentes figures, ronds, quarrez, & à plusieurs angles. Celui de la troisiéme *Terrasse* est dodecagone, de trois cens pas de tour. On voit proche de chaque *Bassin* sur les aîles deux grands *Pavillons* fort hauts, peints, dorez, & azurez de la même Architecture que ceux que j'ai décrits, & que j'ai fait graver ci-dessus. Au milieu de la sixiéme *Terrasse*, il y a un *Pavillon* qui coupe l'*Allée*, lequel est à trois étages, & si grand & si spacieux, qu'il peut contenir deux cens personnes assises en rond. Il y a un autre *Pavillon* à l'entrée du *Jardin*, & un autre au bout, qui sont semblables à la figure, & à l'ordonnance près. Quand les Eaux jouent dans ce beau *Jardin*, ce qui arrive fort souvent, on ne sauroit rien voir de plus grand & de plus merveilleux, sur tout au Printems, dans la saison des premieres fleurs, parce que ce *Jardin* en est couvert, particulierement le long du *Canal* & à l'entour des *Bassins*. On est surpris de tant de *Jets-d'eau* qu'on voit de toutes parts à perte de vûë, & l'on est charmé, tant de la beauté des objets, que de la senteur des fleurs, & du ramage des Oiseaux, qui sont dans les volieres, & parmi les arbres.

En

Digitized by Google

En paſſant devant deux grands *Portails* de cette belle *Allée*, que je viens de décrire, j'ai obſervé qu'ils meinent, l'un au *Fauxbourg d'Abas Abad*, l'autre au *Palais du Roi*. Celui par où l'on va à ce *Fauxbourg* introduit dans une grande *rue*, qu'on appelle le *Jardin de la Mecque*, parce qu'autrefois c'étoit un ſpacieux *Jardin*, fondé pour les Pelerins de *la Mecque*. Le feu Roi le donna environ l'an cinquante du ſiécle paſſé à ſes deux premiers Médecins, qu'on appelle en Perſan *le grand Médecin*, & *le petit Médecin*, qui y bâtirent chacun un *Palais* fort beau, mais que j'ai vû depuis tous deux vuides & en décadence, par le releguement de leurs Maîtres à la Ville de *Com*. Le Roi *Soliman* les y envoia en éxil, après la mort du Roi ſon pere, ſelon la coûtume, pour n'avoir ſû guerir le Roi leur Seigneur. L'autre *Portail* donne entrée dans la ruë qu'on appelle de *Mahamed Bec*, du nom d'un Grand Vizir qui fut auſſi exilé à *Com* par *Abas ſecond*, & que ſon Succeſſeur prit en grace, & fit Gouverneur d'une des grandes Provinces de ſon Empire. Au bout de cette *rue*, on trouve à droite une petite Moſquée, & à gauche le *Palais* du *Cedre particulier*, comme les *Perſans* l'appellent, c'eſt-à-dire du Pontife qui adminiſtre tous les biens Eccleſiaſtiques legués par les Rois & par la famille Roïale. Ce Pontife particulier eſt l'oncle du Roi, par ſa femme, laquelle eſt ſœur d'*Abas ſecond*. J'ai vû bâtir ce *Palais*, dont je dirai ſeulement que la grande *Sale* a quatre vints pieds de long, & preſqu'autant de profondeur, mais elle eſt ſéparée en deux dans la longueur, non ſeulement par un *Balluſtre* de

trois pieds de haut, d'ouvrage Moſaïque fort fin, mais auſſi parce que la partie interieure eſt élevée de deux pieds au-deſſus de l'autre. La *Salle* a trente pieds de hauteur, & eſt couverte d'un platfonds de Moſaïque tout d'une piéce: c'étoit une prodigieuſe maſſe, & qu'il fallut beaucoup d'art & de force pour mettre en ſa place, car aprês l'avoir conſtruite toute entiere on l'éleva ſur le comble avec pluſieurs machines faites d'une même façon, deſquelles j'ai donné le deſſein dans le ſecond Volume de cet Ouvrage. Cette *Salle* a des *Galleries*, à demi hauteur, aux côtez, & une qui traverſe au milieu à l'endroit où la *Salle* eſt coupée par le *Balluſtre*. A l'entour de cette grande *Salle* il y en a quatre plus petites, beaucoup de *Cabinets*, des *Chambres*, des *Niches*, des *Degrez* cachez, & mille commodités, tout cela peint & doré avec beaucoup de magnificence, & meublé ſuperbement. Les liſtons de ces *Apartemens* ſuperbes contiennent avec tout cela la plus fine ſpiritualité; par exemple:

L'attention & la preſence de Dieu eſt l'exercice particulier des fidéles en ce monde & la felicité des bienheureux en l'autre.

Rien n'eſt plus intime à l'homme que Dieu; & rien cependant qui lui ſoit moins connu: choſe étrange que Dieu ſoit ſi proche de l'homme, & que l'homme, ſoit ſi éloigné de Dieu!

Le marchepié du trône de Dieu, qui doit être l'objet de l'adoration des hommes, eſt auſſi leur azyle aſſuré contre les diſgraces & les calamitez de cette vie.

Le

Digitized by Google

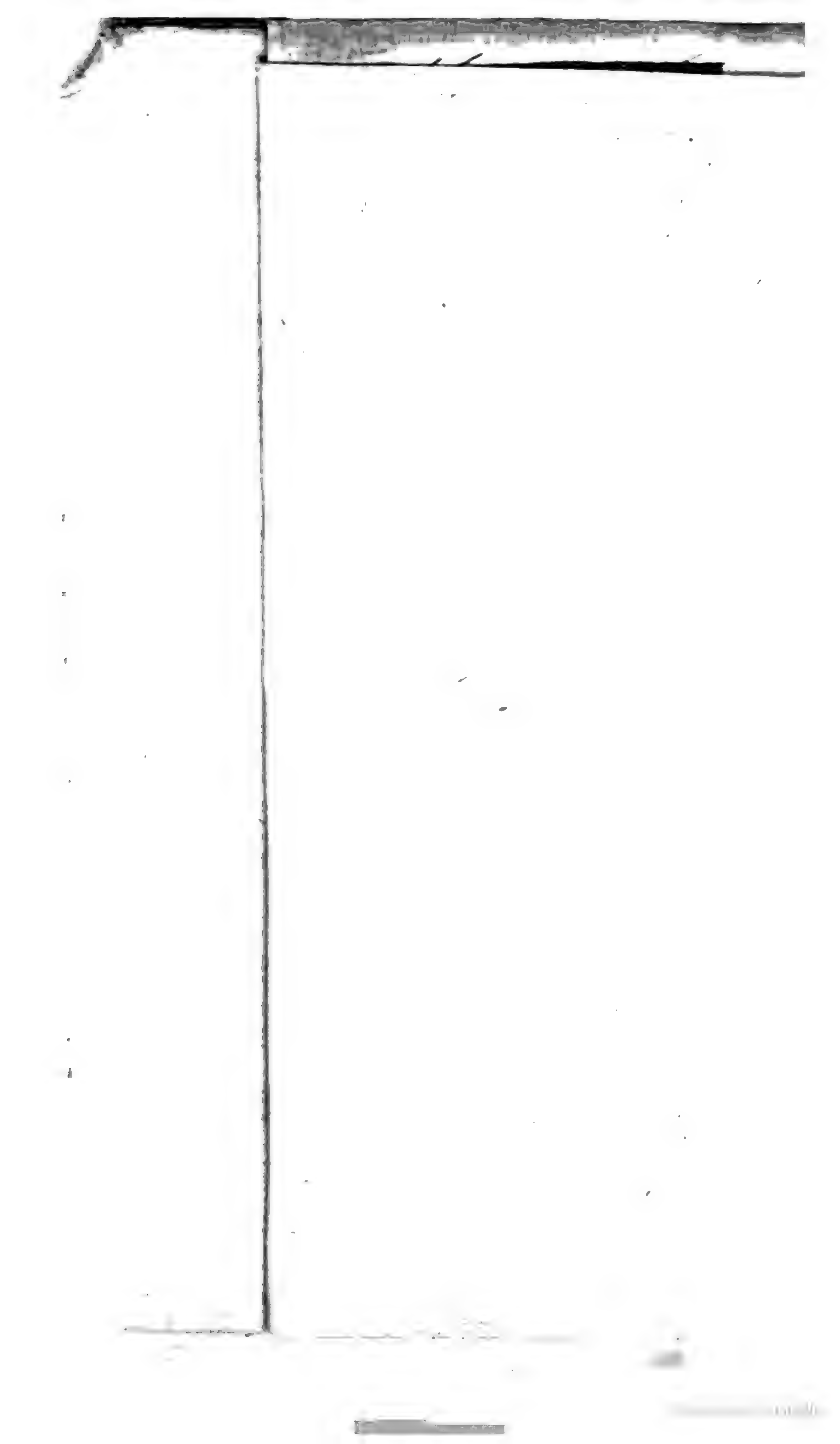

Digitized by Google

La volonté & le bon plaisir de Dieu est la pierre de touche qui nous éprouve, afin que celui qui n'est pas de bon alloi fasse paroître la noirceur qu'il cache au dedans, comme la pierre de touche qui découvre la piece fausse.

Quiconque a attâché son cœur, & soumis son esprit à Dieu, s'est delivré heureusement de toutes les afflictions qui lui peuvent arriver en ce monde & en l'autre.

Qui ne vit que pour Dieu ne meurt jamais: heureux donc & mille fois heureux, l'homme qui n'est animé que de son esprit.

Çe beau *Bâtiment* est entouré de *Jardins*, à la maniere *Persane*; & il a au devant un *Bassin* d'eau, fait en quarré long, dont la face a soixante pieds. Il y a, outre ce grand *Corps de Logis*, qui est le bel appartement, deux autres *Corps de Logis*, presque semblables pour recevoir les hommes, & un *Serrail*, qui est fort spacieux, & non moins riche & magnifique, comme on le peut imaginer, ces dépenses se faisant de l'argent de la Femme, qui tient bien son rang avec un Epoux qu'elle crée par maniere de dire; car en *Perse* quand on marie les filles de Roi ce n'est pas avec un grand Seigneur, ou avec quelque Gentilhomme de courage, on craindroit qu'une si haute alliance ne lui donnât envie d'attenter à la Couronne. On prend quelque *Molla*, ou Docteur de la Loi, de bonne mine, & d'esprit docile, & on le revêt de la charge de Pontife ou de quelqu'autre semblable. C'est une grande fortune que cet homme fait tout d'un coup, mais les épines d'une si belle rose sont

bien piquantes ; les plus dures ſont que tous leurs enfans mâles doivent être aveuglez, & ſouvent ils ſont mis à mort en venant au monde.

Près de ce *Palais*, il y en a un autre qu'on appelle *Khoné gau* , c'eſt-à-dire, *la Maiſon du bœuf*, à cauſe que le Roi y fit mettre un bœuf & une vache de ſept pieds de haut , que *Mahamed aly bec*, homme célebre, qui fut Grand Maître ſous trois Rois , amena de *la Mecque* par curioſité, comme des bêtes d'une extraordinaire grandeur dans leur eſpece ; mais ces animaux ne vécurent pas long-tems. Le *Palais* eſt à préſent poſſedé par des *Gouloms Cha*, ou *Eſclaves du Roi* , qui ſont de jeunes gens qu'on met dès le plus bas âge au ſervice du Roi , & qui avec le tems ſont pouſſez aux plus grands emplois. Au delà , on trouve un *Palais* d'un Grand Maître de l'Artillerie, qui eſt tout contre les Murs de la Ville. On laiſſe-là à droite des *Ecuries du Roi* & le *Palais* de *Mirza Refia* ; & pouſſant à gauche, on vient à une fauſſe porte de Ville, qu'on appelle *la porte des Cuiſines* , parce qu'elle joint les *Cuiſines du Roi*.

J'ai promis en faiſant mention des *Jardins*, qui ſont à côté de la belle *Allée d'Iſpahan*, de faire la deſcription d'un *Sallon* qui eſt dans un de ces *Jardins* , qu'on appelle *le Jardin du Roſſignol*. Pour mieux ſatisfaire à ma promeſſe, je donne à côté le deſſein de ce beau *Sallon*, qui eſt appellé *Amarat bebecht*. J'ai déja obſervé qu'*Amarat* ſignifie *Maiſon de plaiſance*, ou *de parade*, & *bebecht* veut dire *le dixiéme Ciel* ; c'eſt comme qui diroit *la Salle du Paradis*. Ce *Sallon*, qui a près de ſoixante pas de

de diametre, a été conſtruit de figure irreguliere, à ſept angles ou faces, dont celle du fonds eſt beaucoup plus large que les autres. Le milieu eſt en *Dôme* écrazé, élevé de ſeize à dix-huit toiſes, ſoûtenu ſur des *Pilaſtres*, faits en *Arcades*, & en pareil nombre qu'il y a d'angles. Le tour eſt couvert d'un *Platfonds* de Moſaïque, d'un fort bel ouvrage. Les *Pilaſtres* ſont percez tout à l'entour à deux étages, en ſorte que les *Galleries* vont tout autour, & là on a pratiqué & ménagé cent petits endroits les plus délicieux du monde, qui n'ont tous qu'un faux jour, mais clair autant qu'il eſt néceſſaire pour les plaiſirs à quoi ces endroits ſont deſtinez. Il n'y en a pas un qui reſſemble à l'autre, ſoit pour la figure ſoit pour l'architecture ou pour les ornemens, & les dimenſions. Par tout c'eſt quelque choſe de divers & de nouveau : aux uns il y a des *Cheminées*, à d'autres des *Baſſins* avec des jets d'eau, qu'on fait monter-là par des tuyaux enfermez dans les *Pilaſtres*. C'eſt un vrai Labyrinthe que ce merveilleux *Sallon*, car on ſe perd en haut preſque par tout, & les degrez ſont ſi cachez qu'on ne les reconnoît pas aiſément. Le bas, juſqu'à dix pieds de hauteur, eſt revêtu de jaſpe tout à l'entour; les *Balluſtres* ſont de bois doré. Les *Chaſſis* ſont d'argent, & les *Carreaux* de criſtal ou de verre fin de toutes couleurs. Pour ce qui eſt des *Ornemens*, on ne peut rien faire où il y ait plus de magnificence & de galanterie mêlées enſemble. Ce n'eſt par tout qu'or & azur. Les *Peintures* de cet édifice, parmi leſquelles on voit beaucoup de Jouïſſances & de Nuditez, ſont toutes d'une beauté & d'une gayeté ſur-

ſurprenante, avec des *Miroirs* de Criſtal deçà & delà. Il y a de ces petits *Cabinets* qui ſont tout *Miroirs* aux murs, & à la voûte. Les *Meubles* de chaque endroit ſont les plus magnifiques du monde & les plus voluptueux. Il y a des reduits qui ne ſont qu'un *Lit* entier. On ſait que les *Lits* des *Orientaux* ſe mettent à terre, & ſont ſans rideaux. J'en vis un avec admiration dont la couverture ſeule coûtoit deux mille écus. Elle étoit de martre, & c'eſt pour être couverts chaudement & legerement. On m'a dit que le Roi a des matelats qui en ſont auſſi. Je ferois un Livre des *Ornemens* de ce grand *Sallon*, des petits *Portraits* qui y ſont, des *Mignatures*, des *Vaſes*, des *Inſcriptions.* Les unes expriment des penſées tendres & amoureuſes, d'autres des piéces de morale. Voici celles dont je chargeai mes tablettes. Au-deſſus d'un pot de fleurs:

La Tulipe eſt mon emblême, j'ai le viſage en feu, & le cœur en charbon. Le ſens eſt que comme la *Tulipe* a d'ordinaire les feuilles rouges, mais le fonds tout noir, l'Amant a de même le cœur brulé & le viſage enflamé

Quelque haut qu'une beauté porte la tête, elle touche toûjours des pieds à terre. Cela veut dire que le poids de leurs paſſions les ravale de l'élevation de leur eſprit, de leur courage, & de leurs appas.

Mon cœur s'eſt tourné cent fois à droite & à gauche ſans ſe trouver engagé; Enfin il vous a apperçuë & il s'eſt fixé.

Je ne puis endurer plus long-tems la douleur de vôtre abſence;

Ni demeurer davantage en un lieu où vous n'êtes pas. *Vous*

Vous êtes la prunelle de mes yeux.
Je vous ai perdue, je ne sai qui regarder, je n'ai plus rien à faire qu'à mourir.

Le Roi est le Pasteur des pauvres,
Lorsqu'il y a en lui d'autre grace que son sceptre.
Les Brebis ne sont pas pour le Pasteur,
Mais le Pasteur est plûtôt pour les Brebis.

Si tu demandes quel mal tu fais à la fourmi en marchant sur elle?
Je répons en te demandant, quel mal te fait l'Elephant en marchant sur toi?

Sur un manteau de cheminée,

Ne vous souciez point de l'hyver, ce n'est que rafraichissement & que santé.

Je ne puis m'empêcher de dire que quand on se promene dans cet endroit fait exprès pour les délices de l'amour, & qu'on passe par ces *Cabinets* & par toutes ces *Niches*, on a le cœur si attendri, que pour parler ingenument on sort toûjours de-là malgré soi. Le climat sans doute contribuë fort à mettre les gens dans cette disposition amoureuse, mais assurément ces lieux-là, quoi qu'à quelque égard ce ne soient que des châteaux de carte, sont pourtant plus rians & agréables que nos *Palais* les plus somptueux. C'est le Roi Soliman qui a fait construire ce *Sallon*, lequel a coûté cinquante mille écus à bâtir seulement pour la Structure, sans comprendre les meubles, ni rien de ce qui y est attaché.

Je

Je viens à la deſcription des *Fauxbourgs d'Iſpahan*. Les deux plus grands ſont aux côtez de la grande *Allée*, l'un à gauche, nommé *Cadjouc*; l'autre à droite, appellé *la Colonie d'Abas*. Le *Fauxbourg* de *Cadjouc* commence à la *Porte d'Haſſein Abad*. On y trouve d'abord les *ruines* du *Palais* du *Roi Haſſein*, parmi leſquelles il n'y a rien d'entier. Un *College*, qui porte ſon nom, & où l'on voit ſon *Tombeau*, qui n'eſt pas ruïné comme le *Palais*, mais entier & bien entretenu: une *Moſquée*, un *Bain*, & un *Hôpital de Derviches*, qu'on dit tous de la fondation du Roi *Haſſein*, quoiqu'ils paroiſſent renouvellés depuis cent ou deux cens ans, & un *Bazar* qui porte auſſi le même nom. Il y a ſur les côtez un gros *Platane* qu'on appelle ſemblablement *le Platane du Roi Haſſein*, qu'on dit vieux de plus de mille ans, & qui eſt auſſi tout noir de vieilleſſe. On l'a conſervé dans le bâtiment, de ſorte qu'on le voit tout entier contre le mur, ſortant au-deſſus de la voûte de ce *Bazar*, lequel eſt bâti de brique, & eſt long & large, fort haut & bien éclairé, & un des plus beaux de la ville. La raiſon qu'on a eu de conſerver dans cet édifice ce vieux arbre-là, vient d'une ſuperſtition que les *Perſans* ont pour les vieux arbres, de laquelle j'ai déja touché un mot. Ils les appellent *Dracte faſels*, c'eſt-à-dire *des arbres excellens*, & ils les reverent comme étant conſervez de Dieu miraculeuſement durant tant d'années, parce qu'ils ont donné l'ombre & le couvert à ſes fideles ſerviteurs, comme les Derviches & les autres gens dévoüez à la Religion, & ſevrez des affaires du monde, leſquels y venoient mé-

méditer ou faire leurs dévotions, ou s'y reposer.

Au de-là de ce *Bazar* de *Hassein Abad*, on trouve la *rue* la plus longue & la plus large qui soit à Ispahan. Sa largeur est de trente pas, & sa longueur d'un quart de lieuë. Elle meine à un endroit fameux nommé *Bavarouk*, & on y voit plusieurs grands *Hôtels* avec de beaux *Jardins* sur la gauche. On observe particulierement dans cette grande *rue* & à l'entour, *le College de Cheic yousouf benna*, ce celebre architecte dont un des *Fauxbourgs d'Ispahan* porte le nom: le *Bazar*, le *Bain*, & le *Caravanserai d'Aytemour bec*; un *Jardin* spacieux, qui porte le nom de *mourad:* deux grands *Cimetieres*, à l'un desquels il y a quatre petites *Maisons* destinées à déposer les cercueuils des morts, qu'on porte enterrer vers *Babylone*, ou dans la *Bactriane* aux sepulcres des *Imans*. On tient pour une grande indecence en ce païs-là de garder un mort dans la *Maison* où on loge, & un mort rend une maison comme pestiferée & sequestrée, parce que tout lieu où il y a un mort est impur, il faut se purifier si l'on y est entré, c'est pourquoi on enterre promptement les morts, sinon on les dépose en ces lieux-là où personne ne met le pied jusqu'à ce que tout soit prêt pour les transporter. On fait remarquer dans un coin du *Cimetiere* un vieux *Platane*, qui est un de ces arbres appellez *excellens* par les *Persans*, comme je l'ai observé. Le tronc est une petite caverne, où l'on voit toûjours quelque Hermite qui y fait ses dévotions, en reverant l'arbre pour son ancienneté. On remarque encore dans ce Quartier-là, un *Palais* ap-

Digitized by Google

appellé *Kayloue*, bâti par *Caliphé Sulton* premier Ministre: un *Hermitage* fondé par *Mircassem bec*, Gouverneur d'*Ispahan*, avec un *Bain* tout joignant; & de-là en poussant plus outre, on arrive au Canton de *Chazeid*, ainsi nommé d'un fils de l'*Iman Hassein*, à l'honneur duquel il y a un *Hermitage* fondé & entretenu dans ce Canton.

Le *Fauxbourg* de *Cadjouc*, qu'on appelle aussi *la contrée de Hassein Abad*, s'étend à droite entre cette *Porte* & la belle *Allée d'Ispahan*, regardant entre le *Septentrion* & *l'Orient*, contient onze cens onze *Maisons*, douze *Mosquées*, tant grandes que petites, quinze *Caravanserais* tant grands que petits, huit *Colleges*, vint-un *Bains*, douze *Bazars*. Ce *Fauxbourg* se divise en *Grand* & en *Petit*; le *Petit* est le premier que l'on rencontre en sortant de la Porte. Les plus considerables *Edifices* qu'on trouve en y entrant sont, le *Palais* de *Cazimobeze*: le *Cazi* est le Juge Civil, & celui-ci vivoit du tems d'*Abas le Grand*, & étoit fameux pour son équité & pour son integrité, Le *Palais* d'*Aly bec*, fils d'*Aly Merdom Kan*: qui livra au Roi des *Indes* la forteresse de *Candahar*, dont il étoit Gouverneur. C'est un grand *Palais*, dont la partie qui est pour les hommes consiste en deux grands *Corps de logis*, un au *midi*, l'autre au *Nord*, separez par un *Jardin*, qui est entre-deux. Le *Palais* de *Hava Begum*, c'est-à-dire la *Princesse Eve*, qu'on appelle presentement *le Palais de Mirza Rezi*. Cette *Princesse Eve* étoit fille d'*Abas le Grand*, qui fut mariée au *Cedre* ou Pontife: *Mirza Rezi*, qui tient ce *Palais* est le fils unique de cette Princesse par ce Pontife, le-

lequel étant mort jeune, elle se emaria à un Ecclesiastique qu'on fit aussi Pontife en sa faveur. Elle eût d'autres Enfans, dont il y a deux fils logez dans ce même Fauxbourg. Tous ces trois fils sont aveugles, selon la coutume qu'ils ont en *Perse* d'ôter la vie, ou du moins la vûë, à tous les enfans du sang Royal, de quelque côté qu'ils viennent, masculin ou feminin; car la descente par la branche des femmes est fort bonne chez eux, parce que c'est celle de *Mahamed* dont ils ne reconnoissent la succession que par la branche de sa fille. *Mirza Rezi* est fort riche & fait une grande dépense. C'est un Seigneur bien fait, de petite taille mais fort beau de visage, d'humeur gaïe, quoi qu'aveugle, non seulement privé de la vûë, mais aussi des yeux à la maniere de ce Païs-là, où l'on ôte toute la prunelle, de peur que par quelque secret de l'art, ou par quelque effet de la nature, la vûë ne se recouvre; & de peur aussi que celui qui passeroit la lame ardente devant l'œil n'éteignit pas entierement la faculté visuelle, comme cela arrivoit souvent au tems qu'on aveugloit avec des lames de cuivre rouge. Le *Palais* de ce Seigneur est magnifique & bien entretenu: Le *Corps de Logis* où il reçoit le monde, & où il le loge dans l'occasion, est un grand bâtiment quarré, consistant en quatre grandes *Salles* exposées aux quatre parties du Ciel, afin de jouïr toûjours d'un air temperé, & en plusieurs *Chambres* & *Cabinets* à double étage entre ces *Salles*, dont les *Platfonds*, & tous les *Ornemens* de haut en bas reluisent d'or,

&

Digitized by Google

& font magnifiques. Les cartouches mêlez dans la Frise contiennent de fort beaux préceptes de morale ; en voici quelques-uns.

La plus grande misere de l'homme consiste à ne se connoître pas lui même : car tantôt il s'éleve trop, tantôt il s'abaisse trop : & il s'avilit quelquefois de telle maniere qu'il se donne au plus bas prix : semblable à un pauvre Fou, qui cout des haillons à des habits de brocard, ou qui donne ceux-ci pour avoir ceux-là.

La Fortune est comme une échelle ; autant d'échelons que vous y montez, autant il en faut descendre. Ne vous fiez donc pas à cette fausse trompeuse, qui ne vous fait monter en haut que pour vous faire descendre, & qui souvent vous laisse tomber du dernier échelon, & briser à la chute.

Le malheur est comme le feu d'un fusil, dont l'étincelle est fort aisée à éteindre, si l'on y met la main de bonne heure, mais qui autrement embrase tout sans pouvoir être arrêté.

Un *Perron* de pierre haut de trois pieds, & profond de six, regne tout autour de ce grand bâtiment. Ces rebords sont faits & pour l'ornement & pour la commodité ; car le soir, dans la grande chaleur, on les couvre de *Tapis* après les avoir bien arrosez une heure auparavant, & on y prend l'air : c'est aussi afin de recevoir les gens du commun à qui l'on a à faire, sans les faire entrer dans la *Salle*, ni les laisser aprocher de trop près. Ce *Bâtiment* est à l'entrée d'un fort grand *Jardin*, orné de *Bassins*, de *Canaux*, & de *Jets-d'eau*. Les *Offi-*

Digitized by Google

Offices sont du côté du *Portail*, spacieux & commodes. Le *Haram*, ou la partie sacrée, qui est le nom des Apartemens des femmes, est une fois plus grand & plus beau, que l'autre. Comme l'*apartement* des femmes est proprement la *Maison* ou demeure du Maître, c'est-à-dire l'endroit où il passe sa vie avec sa femme & ses Enfans, c'est celui qu'on prend plus de plaisir à orner; tout le reste d'un *Palais* n'est qu'une maniere d'*hôtellerie*, ou de *Bureau*, où le Maître se rend pour ses affaires, ou pour recevoir les visites, & pour entretenir commerce avec ses amis; c'est par cette raison que les *Turcs*, & les *Tartares*, appellent l'*appartement* des femmes *Serrail*, nom auquel nous avons attaché une idée de Luxure, mais qui ne signifie chés les *Orientaux* que *Palais*, ou *Hôtel*, comme pour dire que cét endroit-là est proprement le *logis* & l'*habitation* d'un Seigneur.

Ce *Haram* consiste en trois *Corps de Logis* magnifiques, dont je ferai la Description, parce que c'est un des beaux *Serrails* que j'aye vûs. Ces *Corps de Logis* sont chacun au milieu, ou à l'entrée, d'un grand & spacieux *Jardin* dont l'enclos est fermé de murailles plus hautes que celles des *Monasteres* les mieux murez, & chaque *Corps de Logis* est élevé de trois ou quatre pieds sur le rez de chaussée, avec une Terrasse tout à l'entour, qui est au niveau, profonde ou large de six à sept pieds. Le premier *Corps de Logis* est composé d'un grand *Sallon* rond, couvert d'un Dôme, de quatre *Salles* aux quatre coins, deux quarrées longues, & deux Ovales, & de huit *Chambres*, deux à chaque coin, dans les

Digitized by Google

les Angles. Les *Sales* des côtez ne sont separées de la grande que par des chassis. Chacune a son *Bassin* avec un Jet d'eau. Celui du grand *Salon* est de vint deux pieds en quarré & l'eau passe de ce bassin à ceux des côtez par des Canaux de marbre. L'*édifice* est couvert de cinq *Dômes*, celui du milieu plus haut que les autres, tous cinq admirablement bien peints, dorez, & azurés. Les grands *appartemens* de l'*Orient* sont tous faits à peu près de cette maniere; & ces *Sales* sont ouvertes à differentes expositions, afin de pouvoir être toûjours ou au frais, ou au soleil, selon la saison. Le second *Corps de Logis* contient cinq *Sales*, trois de front, qui vont en étrecissant en Perspective; & deux aux côtez quarrées-longues. Les trois premieres separées l'une de l'autre, seulement par des *Chassis* de cristal, & les deux autres par des *Murs*. Celle du fonds est couverte d'un *Dôme*, dont le tour est garni de grands *Miroirs*, de même que les *Murailles*, jusqu'à huit pieds du plancher, où elles sont revêtues de Tables de jaspe. Les quatre autres *Sales* sont couvertes de *Platfonds* de Mosaïque, où l'ivoire, & les bois les plus précieux & de meilleure senteur sont employez confusement avec le jaspe, & l'albâtre. Dans l'enclos de ce second *Corps de logis* on voit un *deria cha*, ou *Mer Royale*, qui est le nom de ces grands *Bassins d'eau* qui ont des six vints pas de diametre & plus; & vis-à-vis de-là, assés loin, on voit de petits *appartemens* très-jolis, meublés galamment. Il n'y a rien de plus gai & de plus riant, sur tout en été; qui est le tems que je les vis l'an 1673. à l'occasion d'une fête qu'on y préparoit pour le Roi. Le troisiéme *Corps de Logis* est un

un grand *Salon* rond, en *Dôme* avec beaucoup de *Chambres* & de *Cabinets* autour. Le bas du *Salon*, à ſept pieds de terre, eſt revêtu de Carreaux émaillez, fort fins. Le reſte eſt orné de *Figures*, juſqu'à la corniche du *Dôme*, lequel eſt couvert de Moreſques d'or & d'azur fort épais. Dans le premier *Corps de Logis*, il n'y a point de *Figures*, mais dans tous les autres, il y en a; & la plûpart ſont des nuditez, des jouïſſances, & les poſtures les plus laſcives; ce qui paroît abſurde dans le *Serrail* d'un homme aveugle: mais on diroit que les aveugles de *Perſe* ont la vûe répandue dans les autres ſens, & ſur tout dans les doigts. Celui-ci dont je décris le *Palais* en a donné ſeul le deſſein, & ce *Palais* eſt, comme je l'ai dit, un des plus beaux & des plus ſomptueux de la *Perſe*; ſur tout dans les meubles. Le Maître a eu moien de ſe meubler magnifiquement poſſedant plus de cinquante mille Ecus de revenu.

C'eſt une choſe incroiable que l'adreſſe & les talens de pluſieurs de ces *Princes Aveugles* de *Perſe*, dans les choſes de méchanique, & des Ouvrages à la main. Cette famille-ci en donne les plus merveilleux exemples. *Mirza Rezi* eſt ſavant dans les *Mathematiques*, ſur tout dans l'*Algebre*, dont il fait les figures & les ſuputations avec de petits bâtons. Il aime paſſionnément les montres & les horloges, & il s'y connoît auſſi bien qu'il les aime. Il m'en fit voir plus de deux cens. Il démonte & remonte la plus petite piéce, même quand les piéces de la montre ſont mêlées. Il y met une corde & fait tout cela ſi vîte, & ſi adroitement, qu'on ne pourroit jamais croire qu'il

fût aveugle, si l'on ne lui voioit le Bandeau devant les yeux. Ce Bandeau est un petit mouchoir de soie, plié d'un doigt & demi de large, qu'il porte lié sur les paupieres, pour empêcher le hideux aspect que fait une tête sans yeux. Voici comme je l'ai vû faire quand il vouloit achetter une montre. Il prend la piéce, & la manie, pour juger de la boëte si elle est bien faite. Ensuite il la met droite entre ses doigts & manie la charniere & la beliere, puis en touchant l'aiguille il sait quelle heure il est, & si la montre va bien. Ensuitte en touchant au cordage, & portant la piéce à son oreille il juge de la bonté de l'ouvrage. Je lui ai vû achetter des piéces d'horlogerie de cinquante pistoles sur sa propre connoissance, quoi que le prix consistât seulement dans la délicatesse de l'ouvrage. On ne comprend pas comment on peut avoir tant de connoissance au bout des doigts. Je fis mêler une fois une Montre à boëte d'or émaillé, d'un ouvrage commun, avec d'autres dont la boëte étoit peinte des Batailles de *Tempeste*, d'un ouvrage fort délicat. Les gens non entendus auroient eu peine à y trouver de la difference, leurs deux yeux dessus; mais lui la connut fort bien, & mit dehors cette montre en disant: *pourquoi avez-vous mis cette montre-ci qui n'est qu'ordinaire, avec les autres, qui sont beaucoup plus belles.* Il connoit un mauvais mouvement entre une vintaine d'autres, tous montés, & allant ensemble, & il prend justement le mauvais, sans se tromper, & le met à quartier. Il est aussi fort curieux de pierreries, & en a un grand amas. Je ne pouvois m'empêcher de rire de sa maniere de s'exprimer, dans le commencement que je fis

fis connoissance avec lui ; car lors que je lui parlois de quelque chose de rare ou de prix, que j'avois en mon pouvoir, il me répondoit d'abord, *faites-la moi voir*; *Que je la voie*; *montrez-la moi* ; & toûjours il s'énonçoit comme ceux qui ont le libre usage de la vûe.

Mais je n'ai rien dit encore en comparaison de la connoissance & de l'adresse de ses deux freres, qui ont fait tant de progrès dans les *Mathematiques*, qu'ils en composent des Livres, & en donnent des Leçons. Je ne parlerai que de l'ainé, parce que c'est assez loüer le Cadet que de dire qu'il est presque aussi habile & aussi adroit que son frere. C'est particulierement à l'*Astronomie* qu'ils se sont attachez, comme étant la Science la plus cultivée, & la plus reverée en *Orient*. Ce merveilleux aveugle compte & calcule tous les mouvemens celestes fort précisement, & fait les régles des trois Equations, aussi juste que le plus grand *Astronome* de l'*Europe*. Comme j'ai été souvent l'admirateur de ses operations *Mathematiques*, & que j'ai assisté à ses Leçons, j'ai fort bien observé tout l'art avec lequel il lit & il écrit, par maniere de dire, du bout de ses doigts. Il prend devant lui une *Tablette* de vint cinq à trente pouces de diametre, & met à côté de lui une Boëte pleine de petits *bâtons de cire molle*, gros comme un ferret d'aiguillette. S'il veut calculer un *Triangle Spherique*, ou former une *figure plane spherique*, pour le *Probleme* qu'il a dans l'esprit, il pose le pié du *Compas* ferme sur la planche, & de l'autre main il conduit l'autre pointe, marquant en même tems à la trace, avec sa cire molle, & ainsi il forme son *Cercle*, comme un *Me-*

 ridien

ridien entier, après quoi il tire de même le *demi Cercle*, ou *demi-horison*; & ainsi de suite ses *demi-cercles* ou *arcs*, jusqu'à la perfection de sa *figure spherique*, qui paroît aussi juste & uniforme qu'on la puisse tracer; mais si c'est pour calculer quelque *Longitude* & *Latitude de Planete*, il se fait lire par son Lecteur la *Table des Moiens Mouvemens*, il les marque sur la *Planche* avecl sa *Cire* en *figures Astronomiques* très-bien formées, signes par signes, degrés, minutes; après quoi il repasse du bout du doigt sur ces figures, & fait son *addition*. Quand il a ce *Moien Mouvement*, il dit à son Lecteur de chercher aux *Tables d'équation* pour en tirer la *Prostaphereze*, ou *Equation additive*, ou *Soustractive*, qu'il marque avec sa cire, de même que nous faisons à nôtre maniere accoûtumée.

Le Cadet de ces admirables aveugles a encore un talent merveilleux, & même incomprehensible dans un homme qui ne voit goute. Il taille en bois des *Figures* d'hommes, de chevaux, d'oiseaux, de fleurs, & copie toute sorte de *figures en bosse*, imitant le modelle au toucher comme on feroit à la vûë. J'étois tout à fait surpris de le voir travailler si adroitement, & des piéces que je voiois qu'il avoit faites. Il aime les Chats, & il en a toûjours nombre autour de lui, des plus beaux de la *Perse*, & l'on peut dire de tout le monde, car il n'y en a nulle part qui aient le poil si long & si fin qu'à *Ispahan*. On voit en tout cela comment ces *Princes aveugles de la Perse* passent leur tems à des amusemens loüables, & que tous ne vivent pas comme des brutes avec leurs femmes & leurs Enfans.

J'ob-

J'obſerverai encore deux choſes de *Mirza Rezi*. La premiere qu'il a le tour des paupieres tout cicatrizé, ce qui lui fait porter ſon bandeau devant les yeux un peu plus large que les autres aveugles ; car d'ordinaire ce bandeau, qui eſt fait d'un mouchoir de ſoie en pluſieurs doubles, comme je l'ai remarqué, n'eſt large que d'un grand pouce ; & cela vient de ce qu'étant déja en âge, quand on lui fit cette barbare operation, il s'agitoit en y réſiſtant, & que l'Eunuque à qui on la fit faire étoit fort mal adroit & tenoit mal ſon Poignard. La ſeconde, c'eſt que ſans la mort du Roi *Abas ſecond*, ce pauvre Prince alloit paſſer ſa vie dans la plus grande miſere du Monde, par l'aventure que je vais raconter. Il y a une fondation d'environ vint mille livres de rente dans ſa famille, que le Fondateur ordonne qui ſera adminiſtrée par le plus capable & le plus ſage de la famille. Celui qui en avoit l'adminiſtration étant venu à mourir, *Mirza Rezi*, comme le plus proche Parent, voulut s'en charger, mais le *Cedre*, ou Pontife, qui jugeoit qu'un aveugle n'étoit pas le ſujet le plus propre pour cet œconomat vouloit le donner à un autre. *Mirza Rezi*, s'échauffant-là deſſus, diſoit : *comment ! n'ai je pas aſſés d'eſprit pour cela, quoi que je ſois aveugle ? Je ſoutiens que je ſuis préciſement celui que la fondation preſcrit, car je ſuis Molla, attaché à la Religion, & de plus je ſuis du ſang Royal.* L'affaire étant allée devant le Roi qui étoit en *Hyrcanie*, les parties de cet Illuſtre aveugle repreſenterent au Prince qu'il levoit fort la tête pour un aveugle, qu'il entretenoit plus de trois cens chevaux, & plus de quatre cens domeſtiques gagés, & qu'il s'in-

geroit tous les jours dans les affaires d'autrui. Le Roi, pouſſé par les Miniſtres, qui avoient été gagnez par des préſens, ſe mit à dire, *comment ces aveugles veulent ſe mêler d'affaires, & s'appuient ſur leur naiſſance? Il y faut mettre ordre:* Quelques jours après, le Vizir d'*Iſpahan* vint de la part du Roi ſe ſaiſir de ſes papiers, & de tous ſes biens, & le renferma dans un des *Corps de logis* de ſon *Serrail*, avec les femmes, ſous la garde de ſes principaux Eunuques, ne lui laiſſant de bien que ce qu'il falloit pour vivre petitement, & lui ſaiſiſſant pour plus de quarante mille écus de revenu; mais heureuſement pour lui, *Abas* mourut au bout de deux mois, & ſon ſucceſſeur lui rendit tout peu après. Il fit en reconnoiſſance un feſtin au Roi, à la Princeſſe ſa Mere, & aux principales Favorites, qui dura trois jours, & qui avec les preſens lui coûta la valeur d'une année de ſon revenu.

Joignant le *Palais* de *Mirza Rezi*, il y a une *Moſquée* qu'il a fait bâtir, & qui porte ſon nom. Elle eſt grande & belle contenant pluſieurs logemens à doubles étages, qui ſervent à des gens d'Egliſe, & à des gens de Lettres. On y voit un grand *Baſſin* dans la *Cour*, au devant du chœur de la *Moſquée*, qui eſt l'endroit où l'on fait d'ordinaire la priere publique. Le *Portail* eſt grand & beau, fermé d'une *Chaine*, comme pluſieurs autres *Moſquées*. La *Chaine* pend à cinq pieds du bas, & eſt ſoûlevée par le milieu avec une autre chaîne penduë au ſommet du *Portail*. On met ainſi des *Chaines* aux portes des *Moſquées*, de peur que par mepriſe il n'y entre quelque bête de

charge

Digitized by Google

charge comme cela peut arriver fort facilement dans un païs où tout se voiture sur le dos des animaux, & où l'on n'a presque pas l'usage des charrettes. On releve la *Chaîne* par le milieu afin que les hommes y passent plus aisément. A quelques pas delà vous trouvez une grande ruë des plus droites de la Ville, qui est terminée aux deux bouts par deux grands *Carrefours* couverts chacun d'un *Dôme*, soûtenu sur de gros *Pilastres* de brique, l'un s'appelle *le Carrefour du bois*, l'autre *le Carrefour d'Effendiar bec:* A la gauche de cette *ruë* est un *Canton*, qu'on appelle *Saleh abad*, qui contient outre les *ruës* de traverse cinq ou six *ruës* principales, lesquelles aboutissent à la *Riviere*. Les *Jardiniers* du Roi qu'on appelle en *Perse les Bêcheurs du Roi*, demeurent dans ce Quartier-là, & ce qu'il y a de plus considerable, c'est le *Palais* de *Kazican*, & trois grands *Caravanserais*, où logeoient de mon tems tous les *Corasoniens*, qui sont ceux qu'on appelloit autrefois *Bactriens*. La dévotion, plûtôt que les affaires du monde, les ameine à *Ispahan*, où ils viennent à centaines une fois l'année, sous la conduite d'un Chef pour aller en Pelerinage *à Kerbela*, Place d'*Arabie* où *Aly* est enterré.

Le reste du Quartier de *Cadjouc* s'étend au côté gauche de la grande *Allée* ci-dessus décrite, que j'ai dit qu'on peut appeller *le Cours d'Ispahan*. Les Ruës en sont traversées par de larges *Canaux* d'eau, bordez de grands arbres d'un & d'autre côté, comme dans les Villes de *Hollande*. Il n'y demeure gueres que des gens de qualité, & on n'y voit presque que

de grands *Hôtels*, avec des *Jardins* très-ſpacieux. On y voit, entre les autres, le *Palais* du *Vakaneuvis* ou *l'Ecrivain des choſes caſuelles*, qui eſt un Secretaire d'Etat; *celui des Muſiciens Indiens*, où logent tous ces Joueurs de Cors, & d'autres gros inſtrumens, qui ſont natifs des *Indes*. *Abas ſecond*, à la priſe de *Candahar*, ſur le *Grand Mogol*, en amena un grand nombre, qu'il logea dans ce *Palais* lequel étoit vuide. On voit tout proche celui de *Mirza Jaher*, Controlleur du *Nazir*, ou grand Surintendant: c'eſt un Officier qui ſert de ſecond au *Nazir*, & qui eſt établi pour veiller ſur ſa conduite, de peur qu'il ne faſſe tort au Roi, ou qu'il n'opprime ſes ſerviteurs & ſes ouvriers. Ce Seigneur eſt un homme grave, affable, fort dévôt, & fort bien inſtruit de ſa Religion, grand *Philoſophe* & grand *Mathematicien*. Je crois avoir obſervé en quelque lieu que le titre de *Mirza* eſt compoſé de *Mir* qui eſt le nom du Soleil, & *zad*, qui ſignifie *engendré*: *engendré du Soleil* par métaphore, pour dire *le fils du Roi*, ou *Prince ſouverain*. Il y a encore dans ce quartier *le Palais de Mirkechi bec*, qui étoit Surintendant de toutes les Maiſons Roïales: le *Palais d'Aly Coulican*, qui eſt mort Généraliſſime des Armées du Roi. Ce *Palais* n'a pas été achevé, autrement ce ſeroit le plus grand *Palais* de *Perſe*, excepté celui du Roi. Le Grand *Baſſin* d'eau, qu'on voit à demi fait, devoit avoir cent vint quatre pas de long. Ce *Palais* eſt au bout de *la rue des Chartiers*, qui ſont tous ramaſſés en cet endroit; car on retire-là les *Charettes* dans le *Fauxbourg*, parce qu'elles ſont trop larges pour tourner commodément dans les

ruës

ruës de la *Ville*, dont la plûpart sont étroites. On ne se sert pourtant pas d'autre machine, à porter les grosses pierres de taille, mais c'est ordinairement la nuit qu'on les porte dans la *Ville*. Il y a un *Bain* dans cette *rue des Chartiers*, qu'on appelle *le Bain du Porte-pavillon*, c'est qu'il a été construit par un homme qui gagna un fort grand bien à louër de petites tentes aux Revendeurs dans les places de la Ville: Il n'en prenoit que deux Liards de loüage par jour, & il y gagna, dit-on, plus d'un million.

C'est-là ce qu'il y a de plus remarquable dans le Quartier appellé *le petit Cadjouc:* celui qu'on appelle *le grand Cadjouc* est au delà, & s'étend jusqu'à la Campagne. On y voit le *Palais* d'un Général des Mousquetaires du tems d'*Abas le Grand*, qui aiant eu la tête tranchée, ses biens furent confisqués. On logea les *Capucins* dans ce *Palais* à leur arrivée à *Ispahan*, il y a quelques quatre-vingt ans; le Roi les traitant en Ambassadeurs de *France*, comme je l'ai dit. Il est joignant le *Bazar* qu'on nomme de *Moustopby*, qui aboutit à une *Mosquée* du même nom, derriere laquelle il y a des *Moulins à eau.* Il n'y a point de *Moulins à vent* à *Ispahan*, ni en aucun endroit de *Perse*; les *Moulins* sont *à eau*, ou *à bras*, ou tirez *par des Animaux*. Proche ces *Moulins* est le *Kassal Khoné*, ou *le Lavoir Mortuaire*, auquel une moitié de la Ville va laver les corps morts du commun peuple, avant que de les ensevelir. On voit encore dans ce Quartier le *Palais* de *Cheic Baabdin Mahamed Gebet Amely*, c'est-à dire, *l'Ancien*, *la gloire de la Religion*, *Mahamed*, *l'entasseur de Montagnes*,

I 5 gnes,

gnes, qui est ce fameux *Docteur Persan* lequel composa l'*abregé du Droit Civil* & du *Droit Canon* en vingt livres, qu'on appelle *la Somme d'Abas*, parce que ce fut par ordre d'*Abas le Grand* qu'il le composa. On lui a donné ce surnom pompeux pour marquer l'excellence de ses Ouvrages sur la *Théologie Practique*, parmi lesquels on estime singulierement cette *Somme*. On lui en donne l'honneur, quoi qu'il n'en ait composé que les cinq premiers livres, son Disciple aiant achevé le reste, comme je l'ai observé dans un autre endroit; mais c'est qu'il avoit fait non seulement le plan & la division de l'Ouvrage, mais aussi le canevas, aiant composé les argumens des vint chapitres, si amplement que ces argumens en sont comme des abrégés. Ce *Palais* est le dernier édifice du *Fauxbourg*. Il n'y a que des Campagnes au delà, jusqu'au *Village* de *Cheberestoon* d'un côté, & jusqu'au *Bocage de Mahamed Aly bec* de l'autre; que les *Europeans* appellent l'*Isle*, parce que la *Riviere* y fait en serpentant plusieurs petites *Isles*, où l'on va se divertir à la pêche & à la chasse. Entre les arbrisseaux de ce *Bocage*, il y en a qui portent un fruit, comme des *lambruches vertes*, qui étant meuries crévent, & donnent une maniere d'*Ouatte*, ou *Soye*, & il y en a d'autres qui ont l'écorce très-fine & luisante, dont les feuilles découlent durant l'Eté une *Manne bâtarde*, douce & fort agréable au goût. Le *Village* de *Cheberestoon* est un des plus grands qu'on puisse rencontrer dans aucun Païs du monde. Il a près d'une lieuë de long, consistant en *Jardins* fruitiers. Il est à l'*Orient* de la *Ville*, bâti sur le fleuve qu'on passe sur un

un *Pont* haut & étroit, à l'endroit duquel on voit grand nombre de ruïnes, ce qui donne lieu de croire qu'il y a eu anciennement beaucoup de grands édifices en ce lieu, & que c'étoit une *Ville*, comme l'histoire le porte. On y montre entre les autres la *Maison* où nâquit l'*Emir Gemla*, qui devint un des plus grands & plus fameux Princes des *Indes*, durant le siécle passé.

Le *Fauxbourg* d'*Abas-Abad*, où *la Colonie d'Abas*, commence à la *Porte Imperiale*. On l'appelle aussi *le quartier des gens de Tauris*, parce qu'il a été premierement peuplé d'une Colonie que ce grand Prince amena de *Tauris*, Ville capitale de la *Medie*. C'est le plus grand *Fauxbourg* d'*Ispahan*, s'étendant depuis le *Pont* d'*Ispahan*, que j'ai décrit ci-dessus, jusqu'au *Pont* de *Marenon*, qui en est à une grande demie lieuë à l'*Occident* : c'est aussi le plus bel endroit de la Ville; car comme il est bâti de nouveau, les *édifices* en sont plus magnifiques, & les *rues* en sont larges & droites, au lieu que celles de la *Ville* sont la plûpart tortues. Les principales *rues* de ce *Fauxbourg* ont au milieu des *Canaux* larges & profonds d'un bout à l'autre, & un double rang d'arbres, l'un contre les maisons, l'autre sur le bord du *Canal*. Il n'y a point aussi d'endroit dans la Ville où il demeure tant de gens riches & de gens de qualité.

La premiere *ruë* qu'on rencontre, en entrant dans ce *Fauxbourg* par la *Porte Impériale*, est longue d'environ douze cens pas en droite ligne, aboutissant à la riviere. Les plus grandes *Maisons* qu'on y trouve, sont le *Palais* de *Mahamed Taher*, un des *Astro-*

logues du Roi, homme d'érudition ſinguliere pour ce Païs, & particulierement en *Geometrie*. Son *Palais* eſt composé de trois grands *Corps de Logis*, ſituez dans un *Jardin* ſpacieux, qui eſt entre-coupé de *Canaux* de Marbre qui portent l'eau en divers grands *Baſſins* de Marbre & de Porphyre. Quand je parle des *Palais* des Seigneurs de *Perſe*, je n'entens d'ordinaire que ce qui eſt deſtiné à recevoir le monde, quoi que c'en ſoit la moindre partie; celle où les femmes habitent qui eſt proprement le logement du Maître & de ſes Enfans, comme je l'ai déja obſervé, ne ſe voïant point du tout, pas même le tour des édifices, les murailles qui les ſeparent étant élevées beaucoup plus haut. Je recueillis ici ces ſentences:

Les bienfaits ne ſont jamais cachez, en quelque lieu que l'on les place, ni les bienfaiteurs inconnus en quelque lieu qu'ils ſe cachent.

Reſſemblez à ces arbres couverts de feuilles, & chargez de fruits, qui donnent de l'ombre & des fruits à tous venans, & à ceux-là même qui en prennent à coups de pierre & de bâton; imitez la mere perle qui donne ſa perle à celui qui lui ôte la vie.

Quand on ſe voit le plus affligé, c'eſt alors qu'il faut eſperer le plus de conſolation. Le plus étroit du défilé, eſt le plus proche de la plaine.

Le tems viendra bientôt que nous ſerons delivrez de toutes nos peines.

Le remede eſt aſſuré, il n'y a qu'à avoir un peu de patience.

Après

Digitized by Google

Après on trouve *le Palais* de *Saroutaki*, ce premier Miniſtre Eunuque, dont j'ai fait l'hiſtoire au commencement de cette *Deſcription*, avec un *Bain* & un *Bazar*, qui portent ſon nom ; & par delà on arrive à une *ruë* de traverſe, qu'on appelle *le Canal Roial*, à cauſe de la largeur & de la profondeur du *Canal* qui coule au milieu. On le paſſe ſur deux petits *Ponts*, & l'on trouve au delà une *Moſquée*, qui porte le nom de *Melecbec le Tauriſien*, qui en eſt le fondateur : le *Palais* de *Mahamed Moumen Baagbon bachi*, qui eſt l'Office qu'on appelle en *Turquie*, *Boſtangibachi*, c'eſt-à dire, *Capitaine des Gardes des Jardins du Roi*, par où l'on entend tout le *Palais :* le *Palais* de *Chelebi-ſtamboli*, comme qui diroit *le Gentilhomme Conſtantinopolitain*, qui eſt un gros Marchand qui négocie en ce Païs-là, lequel a fait bâtir joignant ſon *Hôtel* un *Bain*, un *Bazar*, & une *Moſquée*, qui portent ſon nom. Des gens tirent l'Etymologie de *Tchelebi*, de *Tcheleb*, un des noms de *Dieu* en *Turc* ; en effet ce titre eſt proprement *Turquesque*, d'autres la tirent d'un terme qui ſignifie *précoce*, *mûr avant le tems*. Auſſi ne donne-t-on gueres ce titre avant l'age viril. Et pour ce qui eſt du nom de *Stambol*, pour denoter *Conſtantinople* duquel on ſe ſert generalement en *Orient*, il eſt compoſé de deux termes *Grecs*, dont l'un ſignifie *aller*, l'autre ſignifie *ville*. Comme les *Turcs* entendoient toûjours les *Grecs* dire entr'eux *eſtanpolin*, *allons à la ville*, la ville par excellence, ils crurent que *Stanpolin* en étoit le nom, & ils ne le voulurent pas changer. On trouve enſuite le *Pa-*

lais du Chef des Orfévres, & celui de *Mirkassem bec*, Grand Prévôt d'*Ispahan*, bâti par *Rustan can*, Prince Souverain de *Georgie*, qu'*Abas le Grand*, par une politique qui apparemment ne seroit pas d'usage dans nos Païs, fit Gouverneur de la Ville Capitale de son Empire, après l'avoir dépouillé de ses Etats.

Joignant ce *Palais*, il y a un beau & magnifique *Edifice* qu'on appelle la *Maison du fils de Azys-alla*, qui étoit un grand Joüaillier, qui mourut aux *Indes* en faisant son négoce. L'entrée en est petite, & l'on ne jugeroit jamais qu'elle meneroit dans un si beau & si vaste *Logis*: mais ces petites *Portes* sont devenues fort à la mode en *Perse* depuis quelques années, desorte qu'à present on ne fait presque plus de *Portail* aux *Palais*; ou bien si l'on en fait, on ne l'orne point afin qu'il ne paroisse pas, ou même on le bouche au bout de quelque tems, & l'on ne se sert plus que d'une petite *Porte* faite auprès, ou à un autre endroit. C'est une coutume fort ordinaire en *Perse* que quand le *Palais* d'un grand Seigneur est achevé de bâtir, il y traite le Roi, & les Grands, durant plusieurs jours. Alors le grand *Portail* est ouvert; mais quand ces Fêtes sont passées, on le ferme pour toûjours. J'ai ouï dire que la même chose se pratique au *Japon*. Je me souviens, à propos de ce *Palais*, de n'avoir pas observé dans la premiere partie de ce livre, qu'on ne craint pas en *Perse* de demeurer dans des *Maisons* nouvellement bâties; au contraire, on s'y loge dès qu'il y a du couvert, & l'on y demeure au milieu des Maçons, des Menuisiers,

&

& des Peintres; c'eſt que l'air eſt ſi ſec, & ſi bon en ce Païs-là, qu'on ne craint ni l'humidité ni la ſenteur des materiaux.

Pour revenir au *Logis* de ce riche Joüaillier, on y trouve deux grands *Corps de Logis*, outre les *Offices*, qui ſont à l'entrée, ſur les Ailes, & outre le *Serrail* que je n'ai pas vû, mais qu'on dit être fort beau. Le premier de ces deux *Corps* conſiſte en deux *Salles*, hautes de quarante-cinq à cinquante pieds, larges de vint-quatre pas, & profondes de ſeize. La premiere eſt de deux marches plus haute que la ſeconde, dont elle eſt ſeparée par un *Baluſtre* de bois doré, & par des *chaſſis* de criſtal aux côtez. Ces *Salles* ſont couvertes, l'une d'un *Dôme*, l'autre d'un *Plat-fonds* à la Moſaïque, du plus curieux ouvrage de raport qu'on puiſſe voir, fait de bois de ſenteur & des pierres les plus rares & les plus fines qu'on emploie aux édifices, ou aux gros meubles. A chaque côté des *Salles*, il y a deux autres *Salles*, l'une dans l'autre, celle du fonds eſt élevée de ſix pouces par deſſus l'autre. Les couvertures en ſont auſſi differentes, celles des unes étant en *Arcades*, celles des autres en *Dôme* plat & écraſé, & dans les coins il y a dix, tant *Chambres*, que *Cabinets*, tous couverts differemment. Ces logemens ne ſont pour la plûpart ſeparez l'un de l'autre que par des carreaux de criſtal, de toutes couleurs, & de differentes façons. Les Murs ſont peints de Moreſques d'or & d'azur. Quelques-uns des petites reduits ſont peints auſſi de figures, parmi leſquelles on voit de tous côtez des vers & des ſentences, ſur des cartouches d'or & d'azur, fort joliment faits. Les ſix grandes

Sal-

Salles, & partie des chambres, ont chacune un *Baſſin* de marbre ou de porphyre de differente figure & de differenre grandeur, ſelon la proportion du lieu; & pour les *Meubles* il ne ſe peut rien voir de plus magnifique; car les *Tapis* ſont la plûpart de ſoie & d'or: les *Carreaux* ſont du plus riche brocard, & de la plus épaiſſe broderie du monde, & les petits *Lits* le long des Murs, pour s'aſſeoir, ſont tous piquez d'or & de ſoie d'un travail fort délicat, avec des pommes d'argent pour les tenir aux coins & aux bords, & avec des crachoirs d'argent par tout. On voit en quelques-unes des chambres des bois de lit des *Indes*, admirables pour le travail, & pour la dorure, couverts de matelats & de Courte-pointes, brochées d'or, & fort artiſtement travaillées. Le *Corps du Logis* eſt tendu de *Pavillons* par dehors, aux trois côtez où le Soleil a coutume de donner, doublez en dedans de tabit, & tenus par des cordes de ſoie. Les *Jardins* tout à l'entour ſont ornez de *Canaux* & de *Baſſins*, dont les bords ſont de Marbre & de Jaſpe, dans leſquels l'eau court & jouë par tout: rien n'eſt plus gai & plus magnifique tout enſemble. Entre les vers & les ſentences qu'on lit ſur les murs de ce beau *Logis*, j'obſervai celles-ci, qui ſont à la loüange de ceux qui vont chercher fortune dans des Voyages de long cours, comme le Maître de ce Logis a fait.

Un homme reclus & renfermé dans ſon Logis, eſt comme un mort renfermé dans ſon ſepulcre.

Continuë donc toûjours de courir après la vertu,

tu, & après les biens.
Car un ſabre ne coupe point, tandis qu'il eſt dans ſon fourreau;
Et le feu ne découvre ſon activité, qu'en s'élançant hors du foyer.
N'étoit l'amour de voyager, la Perle ne monteroit pas de la mer au col des Dames.
L'or ſur le bord de ſes mines ſe jette comme la terre;
Et le bois d'Aloes au Païs où il croît eſt du bois commun.

Le Jeune homme bien élevé, eſt comme l'or fin,
Qui a cours par tout, en quelque lieu que ce ſoit.
L'enfant gâté eſt comme la monoye de cuir,
Qui n'a point de cours en Païs Etranger.

Tant que tu ſeras accroupi au coin de ton feu,
O homme ſimple, tu ne deviendras jamais homme.
Va-t-en donc dans le monde, & le parcours,
Avant que le tems vienne qu'il t'en faille ſortir.

Il vaut mieux courir le monde que de le manger.

J'oublîois à dire qu'il y a à cét *Edifice*, de même qu'à pluſieurs autres de ce *Fauxbourg*, des *Tours à vent*, faites pour rafraichir le *Logis* durant l'été. Les *Perſans* les appellent *Bad-guir*, c'eſt-à-dire *preneur de vent*. Ce ſont des *Tuyaux*, qui ſortent hors du toit, comme les tuyaux des cheminées, mais beau-
coup

Digitized by Google

coup plus hauts & plus gros. Ils sont quarrez d'ordinaire, comme vous le voiez dans le dessein qui est à côté, conduisant l'air dans la chambre, au dessus du toit de laquelle ils s'élevent, & si peu qu'il y ait d'air, un lieu en est tout rafraichi. Ces *Tuyaux* sont fermez l'hyver, en telle sorte qu'on ne s'aperçoit en aucun endroit du *Logis* qu'il y en ait. On ne voit point de bonne maison dans la *Caramanie* deserte, sans un ou deux de ces *Tuyaux à vent*.

Le Pere de cet *Azys alla*, à qui apartient cette belle *Maison*, étoit un Joüaillier qui avoit fait une fortune considerable aux *Indes*, comme je l'ai remarqué. Il avoit plusieurs fois entendu dire que dans les montagnes qui separent les *Indes* de la haute *Tartarie*, du côté du grand *Tibet*, vers le *Septentrion*, fort au de-là de *Patna* & de *Boutan*, il y avoit un Prince Souverain qui avoit les plus gros Diamans du monde, & de l'eau la plus vive, soit qu'il y en eût des mines en son Païs ou non; mais que personne ne se hazardoit d'y aller, parce qu'on disoit que l'air y étoit fort mauvais. Il se resolut de tenter fortune. Il prit quarante hommes de défense avec lui, outre ses gens, à qui il donnoit triple paie, & fit provision d'eau & de vivres, parce qu'il falloit passer de grandes montagnes & des plaines steriles, où il n'y a pas même d'eau, & porta cent mille écus en Or pour faire son négoce. Il le fit fort heureusement, mais il ne joüit pas long-tems de ce bonheur; car la maladie l'aiant attaqué, & toute sa suite, peu après être arrivé à la Cour de ce riche Prince, il perdit premierement ses quarante hommes d'es-

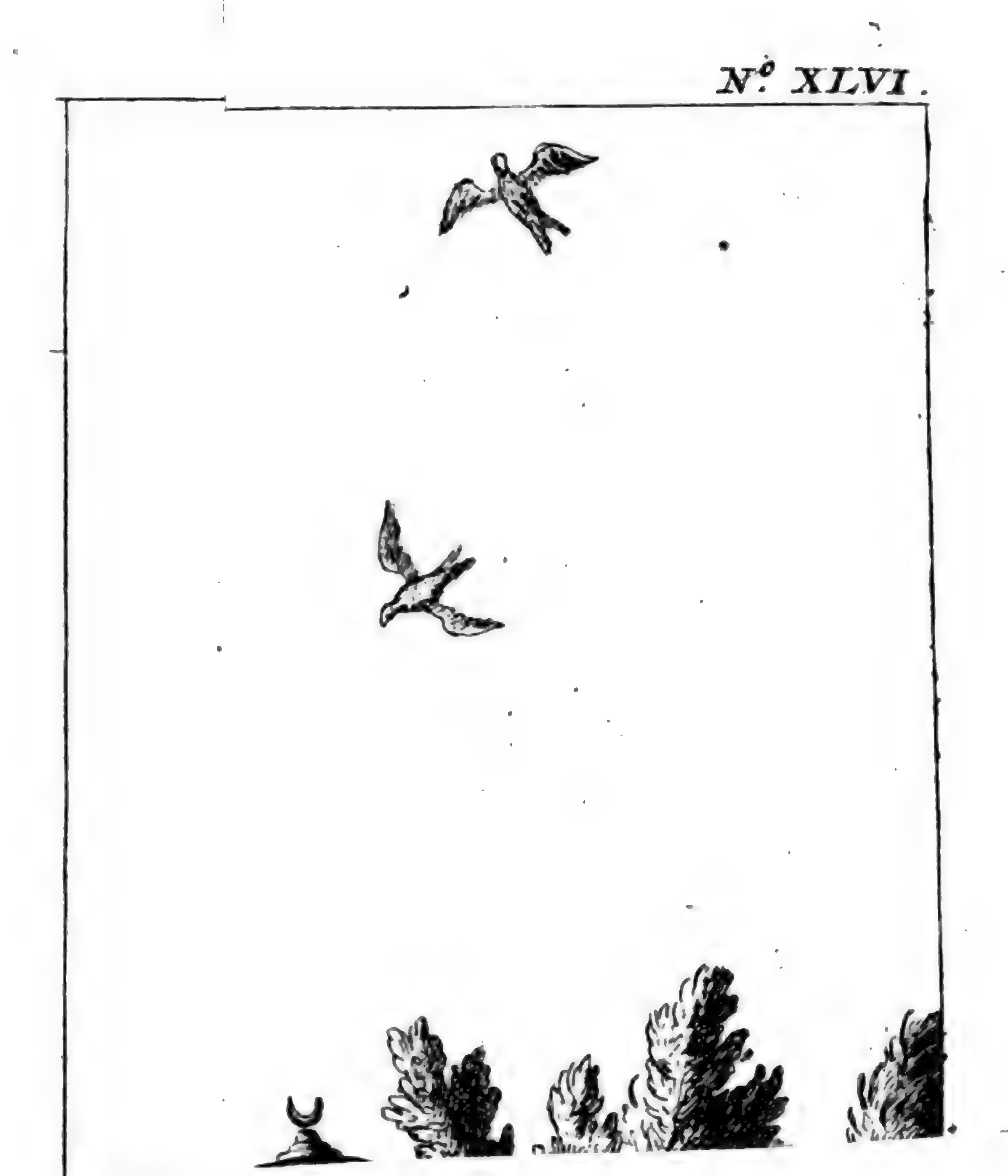

Digitized by Google

d'escorte, & puis ses Domestiques, à la reserve de deux: ce que ce Prince aiant apris, il le fit reconduire jusqu'à la frontiere du *Mogol*, où ces deux valets qui lui étoient restez finirent leurs jours; de maniere que ce riche Marchand revint seul & fort malade à *Agrala*, capitale des *Indes*, & y mourut lui même peu après son retour. Le *Grand Mogol* aiant apris cette histoire fit rassembler tous ses effets dans un lieu, bijoux, argent, papiers, meubles, & y fit apposer le sceau, faisant dire aux Négocians *Persans*, d'avertir les héritiers du défunt de venir retirer la succession. Le fils, encore jeune, qui est celui dont nous parlons, se rendit à la Cour du *Grand Mogol*, & retira tout sans peine & sans beaucoup de frais. Le *Grand Mogol* demanda à voir les pierreries en particulier, & en achetta une partie, du provenu de laquelle ce jeune homme aporta en *Perse* plus de sept cens mille livres en étoffes des *Indes*. Il publia que c'étoit toute la succession de son pere, & on le croïoit, parce que c'étoit un gros bien; mais aiant voulu vendre de gros Diamans en secret, il fut découvert. Le Roi le pressa de lui montrer ce qu'il avoit, & sur cela il fit paroître trois Diamans qui valoient bien cinq cens mille livres. On croïoit à *Ispahan* qu'il en avoit pour plus de deux millions, tout cela provenu de cent mille écus.

Ce *Palais* est près de la grande *Place* du *Fauxbourg*, où se tient le *Marché*. C'est une *Place* ronde, couverte d'un seul *Dôme*, qui tient aux quatre *ruës* qui y aboutissent. Je ne croi pas qu'on puisse voir en lieu du monde un plus grand morceau d'*Architecture* de cette for-

ſorte; mais c'eſt ce que les *Architectes Perſans* ſavent faire particulierement. On voit à l'un des côtez de cette *Place* un haut *Pavillon* quarré, au ſommet duquel on jouë des inſtrumens au coucher du Soleil & à minuit, comme dans la *Place Royale*, ce qui eſt le privilege des grandes *villes* ſeulement. *Abas premier* le donna à ce *Fauxbourg* pour y attirer plus d'habitans, & il vouloit donner ce même privilege à *Julfa*, *Bourg* des *Chrétiens*, qui ſe bâtiſſoit en même tems que ce *Fauxbourg*, & vis-à-vis; mais les *Armeniens* le refuſerent, par la crainte de la dépenſe que cela leur pourroit cauſer. Près de la Place eſt un Cimetiere nommé *cha chamion*, où l'on voit une *Chapelle* bâtie ſur le *Tombeau* d'un *Saint* dont le nom eſt inconnu. Plus loin, on trouve le *College*, qui porte le nom de *la Mere du Roi*, à cauſe que la mere d'*Abas ſecond* en eſt la Fondatrice. C'eſt le plus grand *College* de ce *Fauxbourg*. Il ſert auſſi de *Moſquée*, la *Chapelle*, qui eſt à côté, étant fort grande. On trouve enſuite le *Palais* d'un Seigneur aveugle, qu'on nomme *le fils de Daoudcan*, à qui le Roi *Sephi premier* envoia arracher les yeux hors de la tête, parce que ce Roi s'étant emporté de fureur contre lui, & l'aiant fait mourir, ſans que pour cela ſon courroux fût appaiſé, il commanda d'arracher les yeux à tous ſes enfans mâles. Puis l'on trouve *la Moſquée de Lombon*, le *Palais de Mir Maſſoum*, où l'on voit des *Portes* de talc, tout d'une piéce, hautes de dix pieds, & larges de ſix. Ce *Mir Maſſoum* étoit le *Douadar*, ou *le Garde Ecritoire* du Grand Vizir *Califé Sulton*; cet offi-

Digitized by

office eſt comme celui de premier Secretaire dans nôtre Païs ; car il preſente les papiers à ſceller, à même tems que l'écritoire pour frotter le ſceau d'encre, afin de l'apliquer, & ainſi toutes les affaires lui paſſent par les mains. Vers le bout de la *ruë*, il y a deux *Bains* proches l'un de l'autre, & le *Palais* du *Melec el toujar*, c'eſt-à-dire *le Roi des Marchands*, dont l'office eſt pareil à celui des *Conſuls* dans les villes où il y en a d'établis. Comme on ne connoît point d'autre grandeur en *Orient*, que celle qui naît de la puiſſance des emplois, ou de celle des richeſſes, on donne le nom de *Palais* à toutes les *grandes Maiſons* de quelque qualité que ſoient les gens à qui elles apartiennent.

Les autres principales *ruës* du *Fauxbourg d'Abas abad*, ſont *la rue du pié de l'ormeau*, qui aboutit au *Cimetiere* dit *Setti Fatme* ; *la rue des Briquiers*, où ſe voit le *Palais d'Ogour loubec*, premier Preſident du *Divan*, à qui *Abas ſecond* ôta la vûë par la faction de *Mahamed Bec*, ſon Grand Vizir ; le *Palais* de *Negef coulibec*, Ambaſſadeur aux *Indes* l'an 1664. Le Roi l'y avoit envoié ſeulement pour donner avis au *Grand Mogol* de l'heureuſe arrivée de ſon Ambaſſadeur *Terviet can* en *Perſe*, & pour lui porter par occaſion un preſent de melons, & d'autres fruits exquis, (car il y a des melons en *Perſe* qu'on garde ſix mois; & j'en ai mangé aux *Indes* aportés de trois mois de chemin.) Le *Grand Mogol* le reçût fort bien & le renvoïa avec de beaux preſens; mais les nouvelles étant venues deux jours après ſon départ du traitement fier & mé-

méprisant que le Roi de *Perse* faisoit à cet Ambassadeur *Terviet can*, le *Mogol* fit ramener *Negef couli can*, & fit jetter dans la Cour du *Palais*, où il l'avoit logé, pour marque de mépris & d'indignation les fruits & autres regals qu'il avoit apportez. On trouve encore dans cette *rue le Palais de Mirza can bec*, grand Marchand qu'*Abas premier* emploïoit souvent en des affaires secretes dans les Païs Etrangers, où il alloit pour son commerce; le *Palais* d'un autre Négociant en Pierreries, nommé *Kemalbec*; & enfin *la rue de Baguer Divoné*, ou le fou, où il y a un grand Hôtel, & une *Mosquée* de même nom. *Divoné* veut dire aussi *le temeraire*, *l'intrepide*. Il y a encore dans cette *rue* un fort grand *Palais* divisé en plusieurs corps de Logis, & en plusieurs *Jardins*, où *Abas premier* relegua l'an vintiéme du siécle passé grand nombre d'Eunuques inutiles à son service, & qui accabloient le *Serrail*. *Abas second*, voïant trente ans après qu'ils ne mouroient pas assez vîte, en fit tuer dans une nuit les moins âgez, qu'on enterra sans bruit dans les Jardins. Il n'en restoit plus que quinze à seize l'an 1667. quand je faisois cette *Description*.

C'est-là ce qui se voit de plus considerable dans ce grand & beau *Fauxbourg d'Abas abad*, qui contient avec ses dépendances au-dessus de deux mille *Maisons*, non compris les *Edifices* publics, qui consistent en douze *Mosquées*, dix-neuf *Bains*, vint-quatre *Caravanserais*, & cinq *Colleges*. Ce nom d'*Abas abad* qu'il porte, signifie mot pour mot *Habitation d'Abas*; & ce mot d'*Abad* marque un lieu nouvellement habité.

Après

Digitized by Google

Après ce *Fauxbourg*, qui est le plus grand & le plus beau *d'Ispahan*, les principaux sont *le Fauxbourg de Chems-abad*, & *le Fauxbourg de Cheic-Sabana*, qui s'étendent comme l'autre le long de la Riviere. Le nom de *Chems abad* signifie *le sejour du Soleil*; & ce *Fauxbourg*, ainsi nommé, contient six cens onze *Maisons*, étant situé à la droite d'*Abas abad*. On le divise en *Chems abad vieux* & *Chems abad nouveau*. Il ne demeure presque pas un homme de qualité dans le premier canton, parce qu'il est trop éloigné du commerce du Monde, & du *Palais Royal*: L'autre est un nouveau *Quartier*, bâti depuis cinquante ans seulement. Les *ruës* en sont ornées d'Arbres & de Canaux. On n'y voit cependant rien de remarquable que deux *Cimetieres*, & la Maison de plaisance d'*Ogourli bec*, premier President de Justice sous le régne d'*Abas second*, qui le fit aveugler, de laquelle les *Jardins* sont spacieux & larges.

Le *Fauxbourg* de *Cheic Sabana* commence, pour ainsi dire, au cœur de la *Ville*, étant situé à la gauche du *Fauxbourg de Cadjouc*, tirant à l'*Orient*. Il a pris son nom de *Cheic Yousouf Benna*, c'est-à-dire *l'ancien Josef maçon*, qui y est enterré dans un beau Sepulcre. C'étoit le fameux *Architecte*, qui conduisit le bâtiment de la vieille *Mosquée d'Ispahan*, lequel vint finir ses jours dans ce quartier, qui étoit alors inhabité, & un vrai lieu de retraite, & y mourut en odeur de sainteté, à ce que porte l'Histoire d'*Ispahan*. *Abas le Grand* mit dans ce *Fauxbourg* les *Chrétiens* qu'il transporta de la haute *Armenie* & de la *Medie*. Ils y habiterent durant quel-

quelques ſoixante ans, au bout deſquels *Abas ſecond* les envoia loger tous au *Bourg de Julfa* au delà de la Riviere d'*Iſpahan* avec les autres *Chrétiens*, parce que les *Mahometans* alloient nuit & jour s'enyvrer chez eux, d'où naiſſoient de continuels deſordres. Ce *Fauxbourg* de *Cheic Sabana* contient deux cens ſept *Maiſons*, deux *Moſquées*, trois *Caravanſerais*, deux *Bazars*, & deux *Colleges*, l'un nommé *la gloire du Païs*, l'autre *Mahamed Saleh Bec*, chacun aiant un *Bain* tout joignant, qui en dépend. Au bout du *Fauxbourg* eſt un *Cimetiere* des *Juifs* ſur le bord de l'eau, proche d'un *Moulin* nommé *les quatre meules*, parce qu'une rouë y fait aller *quatre meules*. Les *Meules* de *Moulin* ne ſont pas grandes en *Perſe*, comme en nos païs; elles n'ont que deux pieds ou deux pieds & demi de diametre. Parmi les grands *Edifices* de ce *Fauxbourg*, on remarque le *Mauſolée* du fameux *Sarontaki*, ce grand Vizir qui étoit Eunuque; le *Palais* d'un vieillard celebre pour ſa Science, pour ſa ſageſſe, & pour ſon integrité, nommé *Mirza achref*, Vizir de *Mahamed Mehdy*, qui étoit grand Vizir à la mort d'*Abas ſecond*; & un autre *Palais*, où le Roi avoit logé *l'Ambaſſade de Holſtein* l'an 1637. dont *Olearius*, qui en étoit le Secretaire, a fait la *Rélation*, mais ſans en dire le deſſein, parce que c'étoit un ſecret qu'il devoit d'autant plus garder, que le ſuccès en fut honteux comme je le vai rapporter. Le Chef de cette *Ambaſſade* étoit un *Marchand Hambourgois*, nommé *Brucman*, lequel avoit fait mal ſes affaires. Il s'étoit mis en tête que les grands profits que faiſoit la *Compagnie des Indes Orientales* de

de Hollande venoient des ſoies qu'elle aportoit de *Perſe* en *Europe* ; &-là deſſus il s'imaginoit que cette ſoie croiſſant le long de la *Mer Caſpienne* , vis-à-vis la *Moſcovie*, ſi on l'aportoit en *Europe* par cette voie de *Moſcovie*, au lieu de l'aporter par le *Sein Perſique* & par la *Mer des Indes* , on épargneroit bien du tems, des frais, & des fatigues, & on feroit ainſi un tout autre profit ſur ces marchandiſes que les *Hollandois* ne pouvoient faire. Le pauvre homme étoit bien mal-informé, car la *Compagnie Hollandoiſe* ne fait point de profit ſur la ſoie de *Perſe* ; bien loin delà, c'eſt par néceſſité qu'elle s'en charge ; mais elle eſt obligée d'en prendre du Roi une certaine quantité, toutes les années, à un prix reglé, pour & en retour des Doüanes qu'il leur donne franches ſur tout le negoce qu'ils font dans ſon Empire. *Brucman* communiqua ſa penſée aux Négocians de *Hambourg* , qui trouvant la choſe plauſible & attraiante , donnerent dedans ſans s'informer davantage; & aïant intereſſé le Gouvernement dans l'affaire, il fut reſolu, qu'on feroit une *Compagnie de Hambourg* pour négocier en *Perſe* par la *Moſcovie*, & qu'on en feroit demander par une *Ambaſſade* la liberté au *Roi de Perſe.* Il ſe preſenta d'abord un gros inconvenient , c'eſt que la ville de *Hambourg* ne ſe tenoit pas aſſez puiſſante pour envoier une Ambaſſade au Roi de *Perſe.* Elle ſollicita *le Duc de Holſtein* d'entrer dans l'entrepriſe , & de prêter ſon nom aux conditions qui furent accordées entr'eux ; ce qui aïant été fait *Brucman* & un aſſocié à l'Ambaſſade, que le *Duc d'Holſtein* lui donna, paſſerent en *Moſcovie*, où ils traiterent avec le

Digitized by Google

Grand Duc pour les droits du tranſport des ſoies, ce qu'ils firent à des conditions ſi onereuſes, que cela même ruinoit déja leur projet. Ils entrerent en *Perſe* par les *Portes Caſpiennes*, qui eſt juſtement le païs de la ſoie, comme je l'ai dit ; & aiant-là ſuputé à loiſir les fraix du tranſport, ils trouverent, que quand on leur donneroit la ſoie à moitié prix, les Droits & le tranſport ſeulement monteroient à plus qu'ils ne la pourroient vendre dans leur Païs. Voiant leurs meſures ſi fauſſes, & ne ſachant comment cacher leur bévüe, ils prirent la réſolution de changer leur *Ambaſſade de Négoce* en une *Ambaſſade de Politique*. Ils ſe rendirent à *Iſpahan*, avec leur ſuite, qui étoit de cent trente perſonnes, & avec de magnifiques preſens ; & quand on vint à parler d'affaires ils propoſerent une guerre contre le *Turc*, & de faire aller par la voie de *Hambourg* le négoce qui ſe faiſoit de *Perſe* en *Italie*, au lieu de le faire aller par la voie de *Turquie* ; & encore propoſoient-ils cela avec tant de confuſion & d'embarras, que *Sefi premier*, conſiderant l'abſurdité de leurs propoſitions, demandoit ſouvent, *mais n'y a-t-il pas moien de ſavoir au vrai pourquoi ces Ambaſſadeurs ſont venus, car je voudrois bien les obliger* ? Ce Monarque n'en pût aprendre autre choſe ; & eux, pour mieux feindre & couvrir le myſtere, demanderent en partant, qu'on enfermât dans quelque priſon ſecrete les Interpretes dont ils s'étoient ſervis, afin que leur négociation ne s'éventât pas. Le Roi leur fit à leur départ de beaux preſens, & aïant apris qu'ils avoient dépenſé tout leur argent, il leur en donna aſſez pour s'en retourner en leur Païs. Il les entretint

auſſi

auſſi toûjours à ſes dépens, & même avec magnificence, tant qu'ils eurent le pied dans ſon Roiaume.

Il leur arriva une facheuſe avanture pendant qu'ils étoient à *Iſpahan*. Ce fut un ſanglant démêlé entr'eux & un grand Ambaſſadeur des *Indes* qui y étoit en même tems, avec une ſuite de quatre mille hommes logé dans leur voiſinage. Un de ces ſots *Indiens*, qui n'avoit jamais vû d'*European* dans ſes habits, s'étant arrêté un jour à conſiderer un des gens de l'Ambaſſade *Allemande*, qui étoit ſur la porte du logis, la tête enfoncée dans le chapeau, l'*Allemand* lui fit ſigne de ſe retirer, ce que l'*Indien* n'entendant pas & s'arrêtant toûjours à le regarder, l'*Allemand* brutal & furieux fut prendre un Piſtolet & le jetta mort à terre. Cela produiſit un grand tumulte : l'Ambaſſadeur des *Indes* vouloit qu'on lui remît le Meurtrier, ceux de *Holſtein*, n'en vouloient rien faire. On mit l'épée à la main de part & d'autre, & il y eût aſſez de carnage ; mais enfin les *Perſans* firent retirer les *Indiens* dans leur Quartier. Le droit des Ambaſſadeurs eſt fort grand en *Perſe*. Le Roi ſe contentoit de s'entremettre entre les Parties, étant bien aiſe de voir mortifier ce grand Ambaſſadeur des *Indes*, par la Jalouſie extrême qu'il y a entre les deux nations. Cet Ambaſſadeur fut prêt un jour de donner l'aſſaut à la maiſon des *Allemands*, qui de leur côté avoient braqué deux coulevrines à l'entrée de leur *Palais*, chargées à bale, avec quoi ils auroient fait une grande tuerie de ces *Indiens* ; mais le Prevôt des *Armeniens* en aiant eu le vent, il détourna le coup, que l'*Indien* remit à une autrefois. Pour

Digitized by Google

cela, il prit ſon tems que l'Ambaſſadeur *Allemand* étoit en feſtin dans le voiſinage, avec toute ſa ſuite. Huit mille *Indiens* entourerent la Maiſon & la pillerent en un inſtant; car il n'y avoit pas dix hommes dedans, capables de défenſe. Cet Ambaſſadeur *Brucman*, étant de retour en ſon Païs, eut la tête tranchée, pour peine, à ce que portoit ſon procès, de ſa vie débordée en *Perſe*; mais au fonds c'étoit pour le punir d'avoir engagé la *Ville de Hambourg* & le *Duc de Holſtein*, dans une ſi folle entrepriſe.

Près de ce *Fauxbourg* eſt *le Pont de Babarouc*, qui n'eſt pas moins beau que celui que j'ai décrit, quoi qu'il ne ſoit pas ſi grand, à cauſe que le lit du fleuve eſt plus étroit en cet endroit. En voici à côté le plan, pris des deux côtez, & vû d'embas. Ces côtez ne ſont pas également beaux, & cela vient de ce que la face No. I. donnant ſur le *Serrail* d'une Maiſon de Plaiſance du Roi, dont je parlerai ci-deſſous, du dedans duquel ſeulement on peut voir cette face, on ne l'a pas embellie comme l'autre qui eſt expoſée à la vûe de tout le Monde. Ce *Pont* a cent ſoixante ſix pas de long, & vint quatre de large, avec des chauſſées au bout, en talus, de vint-cinq pas, flanquées de Murs de pierre, & terminées par deux gros pilliers de marbre brute. Le *Pont* eſt bâti ſur un fondement de grandes pierres de taille, lequel eſt une fois plus large que le *Pont*, & ſi haut, que durant tout l'été l'eau ne ſauroit monter au-deſſus pour couler ſous les *Arches*, mais paſſe par de grands *ſoupiraux* fait à ce fondement, d'où elle tombe en Caſcade dans ſon lit accoutumé; ce qui ſurprend merveilleu-

Digitized by Google

Digitized by Google

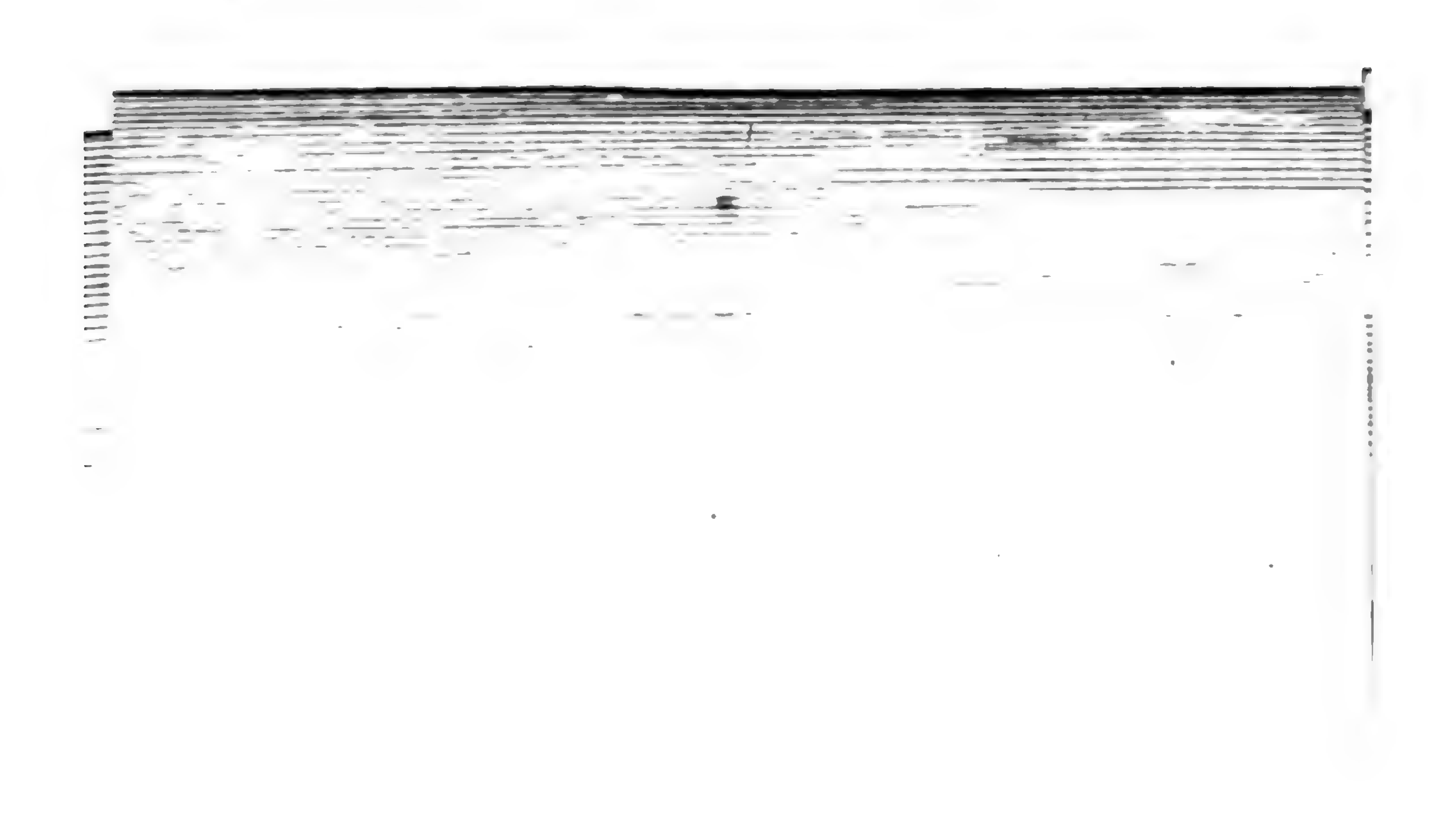

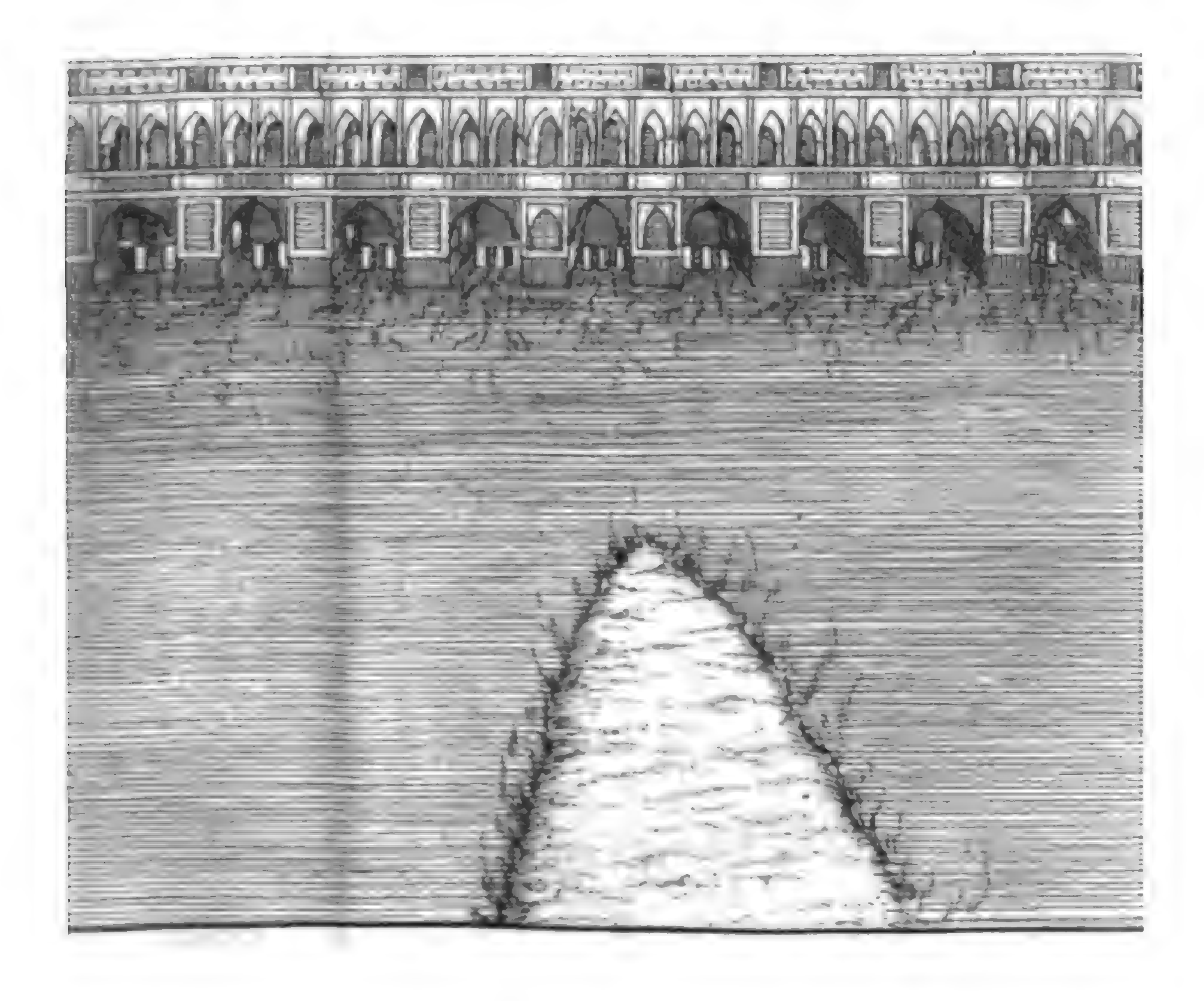

Digitized by Google

Digitized by Google

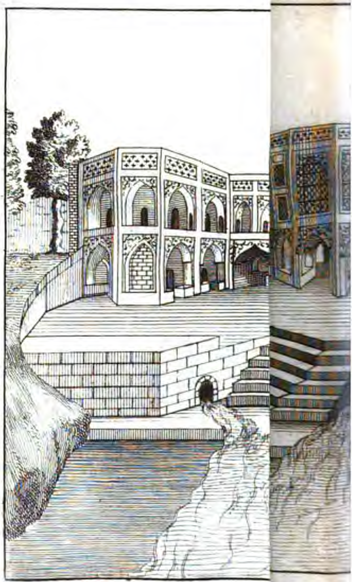

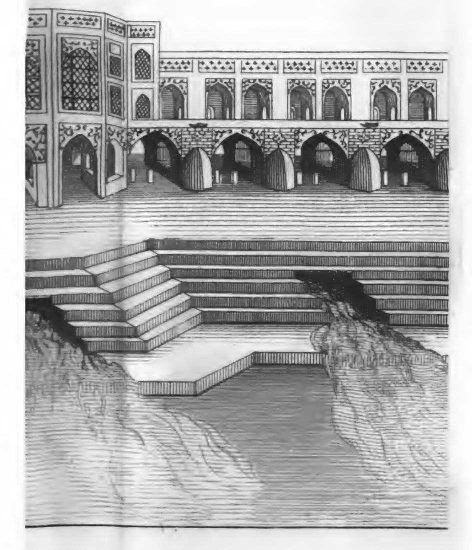

Digitized by Google

leuſement, & produit un murmure tout à fait agréable, ſur tout lors que l'on ſe promene ſur ce fondement, d'où l'on voit & l'on entend l'eau couler ſous ſes pieds. Les *Arches* ſont percées en long, d'un bout à l'autre du pont, à ſix pieds au-deſſus du fondement, & entre les *Arches* il y a des pierres de ſix pieds de haut, diſpoſées comme on le voit dans le plan, de maniere qu'on peut traverſer le *Pont* par deſſous, même quand l'eau coule à ſix pieds de hauteur ſur le fondement. Le deſſus du *Pont* n'eſt pas moins beau que le deſſous. Les *Murs*, ou *Parapets*, qui ſont hauts de plus de douze pieds, ſont bâtis en *Arcades*, & ſont percez d'un bout à l'autre dans leur longueur, par une ouverture aſſez large, pour qu'un homme s'y puiſſe promener fort à l'aiſe. Ces *Murs* ſont revêtus de carreaux d'émail dedans & dehors. Le deſſus eſt en *Terraſſe* munie d'un double *Parapet*, façonné en jalouſies, & ſi large auſſi, que trois hommes s'y peuvent promener fort aiſément. Aux bouts du *Pont* il y a quatre beaux *Pavillons*, & au milieu il y en a deux plus grands qui forment une place Hexagone couverte d'un riche *Platfond*, le deſſus étant fait en *Terraſſe*, par laquelle on va d'un côté du *Pont* à l'autre. Le dedans de ces *Pavillons* eſt orné de riches Peintures & Dorures de haut en bas, avec des cartouches qui offrent aux yeux de ſages *Proverbes* en vers & en proſe. Voici le ſens d'un qui eſt en proſe.

Le Monde eſt un vrai Pont, acheve de le paſſer.

Meſure, peſe, tout ce qui ſe trouve ſur le paſſage; le mal par tout environne le bien, & le ſurpaſſe.

Le nom de *Babarouc* qu'on donne à ce *Pont-là*, est le nom d'un *Cimetiere* des plus grands & des plus fameux *d'Ispahan*, & ce nom vient d'un ancien *Derviche* reputé saint, qui est enterré dans un beau *Mausolée* de Marbre élevé dans ce *Cimetiere*. Ce *Mausolée* est couvert d'un *Dôme*, qu'on a revêtu dedans & dehors de carreaux d'émail : on l'appelle *Babarouceldin*, c'est-à-dire, *Pere Angle de la Loi. Abas premier* fit bâtir ce tombeau pour plaire au peuple d'*Ispahan*, qui a toûjours été fort affectionné à ce *Saint*. Il paroît de fort loin comme un grand *Cone*, quand on vient de *Chiras* à *Ispahan*. Tirant delà à gauche, vers le bourg de *Cheber-estoon*, on trouve le *Cimetiere* des *Gentils Indiens*, si l'on peut appeller ainsi la place où ils brûlent les morts, laquelle est toûjours sur le bord de l'eau, afin de pouvoir plus aisément les laver selon que leur Religion le prescrit, & afin que le vent en jette à la fin les cendres en l'eau. En revenant sur ses pas, on rencontre deux *Maisons Royales*, qu'on nomme *le Palais des Esclaves du Roi*, & *le Palais des Vignes* avec des *Caravanserais*, des *Bains*, un *Bazar*, & une *Mosquée* qui en dépendent. On assure que tous ces *Edifices* furent construits dans huit jours, aux fraix & par les soins *d'Effendiar Bec*, Favori d'*Abas le Grand*, & un de ses plus braves Generaux. Son Prince prenant garde qu'il ne faisoit point bâtir *d'Edifice Public* comme les autres Seigneurs de la Cour, pour l'ornement de la ville Capitale, il lui en dit un mot, surquoi le Favori aïant assemblé autant de *Maçons* & de *Jardiniers* qu'il pût, en leur donnant double salaire, il leur fit faire ce Quartier, où il traita le

le Roi huit jours après lui avoir parlé. Le Roi avoit peine à croire ce qu'il voioit. On fait remarquer dans l'un de ces *Jardins* un gros *Sapin*, qu'on dit être vieux de plusieurs centaines d'années, qu'on appelle *Kal arack*, comme qui diroit *enseigne*, ou *montre de la Province des Parthes*. Au de-là sont des campagnes qui portent le nom de *Hassen abad*, & *des Esclaves du Roi*.

C'est-là ce qui est à la gauche du *Cimetiere de Babarouk*. On voit à la droite une *Maison de plaisance* édifiée par un Premier Ministre, laquelle est appellée *le Jardin de Goucheron*. C'est un des plus beaux & des mieux entretenus du Païs; & plus avant, on rencontre un *Hermitage* qui porte le nom de *Molla Mahamed Larry*, surnommé *Zekre*, comme qui diroit *celui qui raconte les Oeuvres de Dieu*. Ce *Molla*, ou *Docteur*, aiant été accusé de sorcelerie sous le regne de *Sefi premier*, & n'aiant pû s'en bien justifier, ce Prince le fit mettre à mort, & confisqua son *Hermitage*, qu'il donna à un autre célébre *Molla* retiré du Monde, & vivant dans la solitude. Les devises que j'ai trouvé les plus justes sont celles-ci.

Les Bigots vivent en jeûnant: les Devots jeûnent en vivant.

Le fidele ne doit s'emploier aux œuvres de surerogation, qu'après avoir fait les œuvres de son obligation.

Proche de cet *Hermitage*, il y en a un autre beaucoup plus grand nommé *Baba legat*, du nom du fondateur, qui y est enterré. Les

Soufys y font leurs Assemblées, & il y va tous les jours grand nombre de *Dervich*es & de *Fakirs*, qui sont des Mandians, chercher la nourriture qu'on y distribue par aumône. Cette fondation a entr'autres dix mille mans de froment par an, qui font près de six vint mille pesant. Il y a proche de cette maniere d'*Hôpital* un grand *Hôtel*, une *Citerne*, un *Lavoir* ou *Piscine*, & un *Jardin* qui portent le nom de *Mir Moncze Soufy*, un Seigneur de la créance des *Soufis*, lequel leur a legué tous ces biens.

Ces *Hermitages* sont au delà de la *Riviere*, & par consequent au delà des *Fauxbourgs*, qui ne s'étendent que jusqu'à la *Riviere*. Tirant delà aux montagnes, qui n'en sont qu'à demi-lieuë, on passe pardevant le *Mil des Chaters*, c'est-à-dire, la *Tour des valets de pied*, parce que les *Chaters*, ou *Valets de pied*, qui aspirent à entrer au service du Roi, doivent comme pour chef d'œuvre aller de la porte du *Palais Roïal* prendre douze fleches à cette *Tour* l'une après l'autre, entre deux Soleils. On compte une lieuë & demie du *Palais* à la *Tour*, de maniere que c'est trente-six lieuës *Persanes* qu'il leur faut faire en quatorze heures; mais par grace on les laisse commencer à l'aube du jour, afin de se pouvoir reposer à *midi*, & j'en ai vû qui commençoient leur course dès deux heures du matin. A la gauche de cette *Tour*, est un grand *Sepulcre* sous un haut *Dôme* rond, nommé *Gombeze Lala*, comme qui diroit *le Dôme élevé*. Là on apperçoit de loin le *Cimetiere des Guebres* ou *Ignicoles*, que les *Perses* appellent *Dakme Guebron*, lequel paroît comme un gros bastion de

Digitized by

de pierres brutes. Ce *Cimetiere* n'a point de *Porte* pour y entrer, mais au dedans il y a le long du mur en tournant, de grosses pierres enfoncées, à quatre pieds de distance l'une de l'autre, par où les Prêtres de cette Religion descendent dans le sepulcre, après s'être guindez sur le haut du Mur par une très-longue échelle. Dans le milieu du *Sepulcre*, il y a une *Fosse* ronde, fort large, autour de laquelle ils étendent les corps morts tout habillez sur un petit lit fait d'un matelas, & d'un coussin, dans laquelle on ramasse les os & les haillons des morts, à mesure que les corps se dissolvent: j'ai fait plus amplement dans un autre endroit la Description de ce Sepulcre.

Il y a divers bâtimens considerables au dehors d'*Ispahan* de ce côté-là, comme entr'autres la belle *Maison Royale* qu'*Abas second* fit bâtir, qu'on appelle *le petit mille arpens*, à cause de sa grandeur extraordinaire, & de ses *Jardins* faits sur le modele de cette autre *Maison de Plaisance*, qui est au bout de l'*Allée d'Ispahan* qu'on appelle *le grand mille arpens*, comme je l'ai observé. Cette *Maison* a quatre entrées principales, chacune par un grand *Portail*. C'étoit auparavant le lieu où l'on égorgeoit toutes les bêtes qu'on vend à la boucherie. Il y a ensuite le *Tombeau d'Allaverdi Bec*, favori d'*Abas second*, où est une fondation destinée à donner à dîner tous les jours à cent pauvres Passans. La dépense se tire du revenu des *Bains*, des *Moulins*, & des *Marchez* qui sont proches du *Mausolée*. On lit au Frontispice un Distique dont le sens est tel:

Une chemise sous une robe, de l'eau à boire,

& du pain à manger :
C'est assez à donner à un passant ; c'est beaucoup pour qui doit mourir.

Après on trouve le *Tombeau de Mahamed Aly Bec*, *Nazir*, ou Surintendant general de la *Maison du Roi*, célébre pour avoir exercé cet office durant le régne des trois Rois precedens. Ce *Tombeau* joint la *Mosquée* & le *Bazar* qu'il avoit fait bâtir, & il est situé comme l'autre *Tombeau* au milieu d'un grand *Jardin*, avec des logemens à l'entour, pour les *Derviches*, qui sont des gens retirez du monde, qui passent leur vie au culte de Dieu. Il y a tout autour de ces *Tombeaux* divers *Hôtels* & divers *Jardins*, & deux grandes *Glacieres*, au delà desquelles on entre dans le Canton de *Takte poulad*, comme qui diroit *le Trône d'Airain*, ou *d'Acier*, à cause d'un célébre Capitaine, que ses exploits firent nommer *Bras d'Acier*, qui y faisoit sa demeure. Ce *Canton* finit à l'endroit qu'on appelle *Moselle*, & aussi *Corban gae*, *la place du sacrifice*, parce que c'est où l'on immole un Chameau tous les ans, en mémoire du sacrifice d'*Abraham*. On voit sur les côtez deux grandes *Maisons*, qui sont bien remplies de Peuple durant l'action de ce sacrifice, & une *Chaire* de bois au devant de chacune, haute de huit pieds où l'on prêche à certains jours de fête. Il passe-là un petit fleuve qu'on appelle *l'eau de deux cens*, *à cinquante*, parce qu'on tient cette eau plus legere que celle de la Riviere, & celle des puits, à la proportion d'un sur cinq. Au delà est la *Plaine* de *hazarderré*, comme qui diroit *mille fentes*. Cette *Plaine*, selon la

Le-

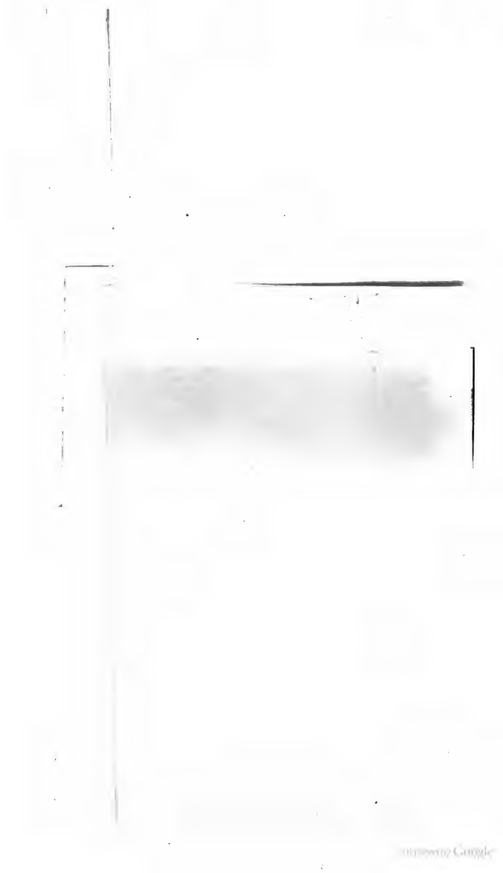

Digitized by Google

image
not
available

Legende fabuleuſe, eſt le théatre des évenemens heroïques des premiers tems, qui ſont la matiere des *Romans Perſans*. Elle eſt aride & ſeiche ; & cela vient, dit la *Legende*, de ce que c'étoit un repaire de Dragons, de Serpens, & de toute ſorte de bêtes venimeuſes, qui s'étoient amaſſées-là en ſi grand nombre, qu'on n'oſoit en aprocher, ni demeurer au voiſinage. Elle ajoûte qu'un *Ruſtan Pehelvan*, comme qui diroit *un Amadis Lutteur*, les aſſomma toutes, & que leur venin a deſſeiché la terre en cet endroit pour toûjours.

Outre les *Fauxbourgs d'Iſpahan*, que je viens de décrire, il y en a deux autres, qui ſont de l'autre côté de la Riviere & bâtis ſur ſes bords, tenant à la *Ville* par les *Ponts* que j'ai décrits. Ce ſont deux beaux & grands *Bourgs* nommez, l'un *Seadet Abas*, le ſejour de la felicité, & *Julſa*, qui eſt l'*habitation des Chrétiens Armeniens*; celui-là ſitué à l'*Orient* de la Ville, l'autre au *midi*. On appelloit auparavant *ce Bourg de la felicité*, le *Bourg des Guebres*, qui ſont les *Ignicoles*, parce qu'ils y étoient tous ramaſſez. On les en a mis dehors pour faire de ce *Bourg* un lieu de plaiſance ; car outre les *Bazars*, les *Bains* néceſſaires, & une *Moſquée*, on n'y voit que des *Palais* de Grands Seigneurs. Celui que le Roi y a fait bâtir eſt d'une merveilleuſe grandeur, car il a avec les *Jardins* plus d'une lieuë de tour: la *Riviere* les traverſe. Le quartier des hommes eſt d'un côté de l'eau, & celui des Femmes de l'autre, un *Pont* de bois en faiſant la communication. Le deſſein qui eſt à côté, fait en plan Geometrique, repreſente le quartier des femmes, qui eſt le *Serrail* de cette gran-

de & belle *Maison*. Il a été tiré ſur le deſſein d'un *Peintre Perſan*, ce qui eſt cauſe que la *Perſpective* n'y eſt pas gardée. Je ne pus jamais y faire entrer mon *Peintre*, on me refuſoit toûjours à la porte en diſant qu'il y avoit du monde. Quand les *Eaux* jouent dans ce délicieux *Palais*, on croit être dans un lieu enchanté ; car on ne voit que *jets-d'eau*, tout autour de ſoi, & tant que la vûë peut s'étendre. On remarque entr'autres édifices un grand *Pavillon* octogone, à deux étages, où l'eau tombe de deſſus la *Terraſſe* tout à l'entour, en ſorte qu'en avançant la main hors des fenêtres, l'eau la couvre à l'inſtant. Le *Pont* de bois, qui fait la communication des deux Quartiers, eſt bâti ſur des pilaſtres de pierre. Mais pour donner mieux l'idée de la grandeur de ce *Palais*, je n'ai qu'à dire que le grand *Baſſin* d'eau a un quart de lieuë de longueur, la moitié autant de largeur, & dix toiſes de profondeur : les bords en ſont de marbre & de jaſpe ; la riviere paſſe au travers. Lors que le Roi vient paſſer quelque-tems dans ce *Palais*, ce *Baſſin* eſt plein juſqu'aux bords ; mais dans les autres tems, on ne ſe ſoucie pas d'y retenir l'eau. Les principaux *Palais de Perſe* ont de ces grands *Baſſins* d'eau. Ils les appellent *Deriacha*, comme qui diroit *petite Mer*. Les *Jardins* de ce ſomptueux *Palais* conſiſtent en *allées* de grands arbres ; & en *Parterres* remplis de fleurs. Il faut ſe ſouvenir combien l'air de *Perſe* eſt ſec & combien les couleurs y ſont éclatantes, pour mieux concevoir quels peuvent être les délices de ces *Jardins* ſi remplis d'eaux de tous côtez. Ce fut *Abas ſecond* qui fit bâtir ce magnifique *Bourg*, aprés

après en avoir transſporté les *Guebres*, ou anciens *Ignicoles*, qui y demeuroient auparavant comme je l'ai dit, & leſquels il logea au bout du bourg de *Julfa*. Ce Prince faiſoit-là ſes grandes fêtes, & prenoit plaiſir à y étaler la Pompe de ſa Cour. La raiſon qu'il en avoit, c'eſt qu'aimant fort à voir des feux d'artifice jouër de loin, il les faiſoit jouër dans ce lieu-ci de l'autre côté de ſa petite Mer, y joignant des illuminations dans les Sales, entourées de jets & de chutes d'eau, dont le ſpectacle le divertiſſoit merveilleuſement. J'ai vû ce *Palais* préparé pour une fête que le Roi régnant y donnoit à ſes Favorites, & c'eſt ce que j'ai vû de plus charmant & de plus divertiſſant en *Perſe*. Les *Maiſons Royales* ne ſont pas meublées à demeure en ce Pais-là, de même que dans les nôtres. Comme les meubles n'en conſiſtent qu'en choſes fort aiſées à remuer, comme des tapis de pied, des petits lits qu'on étend deſſus, avec des carreaux autour, pour s'appuier, & des rideaux devant les chaſſis, cela eſt bientôt mis & bientôt ôté.

Le *Bourg* de *Julfa* eſt peut-être le plus gros *Bourg* du monde. Il s'étend le long de la riviere *Sur*, près d'une lieuë de terrain, & a plus d'une lieuë de traverſe.

On le diviſe en *vieille* & *nouvelle Colonie*; la *vieille*, qui eſt l'ouvrage d'*Abas le Grand*, fondée il y a près de ſix vingts ans, & la *nouvelle*, qui eſt l'ouvrage d'*Abas ſecond*, il n'y en a pas ſoixante. Dans la *nouvelle Colonie* les ruës ſont plus larges & plus droites, & ſont toutes plantées d'arbres, mais les logis n'en ſont pas ſi beaux que dans la *vieille Colo-*

vie, à cauſe que les Habitans n'en étoient pas ſi riches, *ni* ſi conſiderez & ſi careſſez par le gouvernement. L'eau court l'hyver dans toutes les ruës de ce *Bourg* nuit & jour, mais pendant l'été l'eau y paſſe ſeulement quelques jours de la ſemaine. Tout ce gros *Bourg* de *Julfa*, tant le *vieux*, que le *nouveau*, conſiſte en cinq grandes *ruës* paralleles, qui tirent *Orient* & *Occident* de la Riviere à la Montagne, & en pluſieurs autres *ruës* de traverſe, avec des *Bazars*, des *Places* de marché, des *Bains* & deux petits *Caravanſerais*. Il y a onze *Egliſes*, un *Monaſtere*, & une autre *Maiſon* aſſez petite, & mal bâtie, qu'on appelle *Kouſé vane*, c'eſt-à-dire *le Couvent des Filles*, où il y avoit de mon tems environ trente pauvres veuves ou filles, laides & mal faites, qui alloient çà & là cherchant leur vie, comme n'étant pas obligées à la clôture; pour leſquelles le Peuple n'a ni égard ni charité, diſant que c'eſt leur infortune & non pas leur pieté qui les porte à ce train de vie. Le *Monaſtere* apartient à des *Vertabiettes*, comme les *Armeniens* les appellent, qui ſont des *Moines de St. Baſile*, le ſeul Ordre de *Moines* qui ait jamais été parmi ces *Chrétiens*-là. L'*Evêque* de *Julfa* y fait toûjours ſa réſidence, étant *Moine* de l'Ordre; car il faut obſerver que les *Evêques Armeniens* ſont toûjours pris d'entre les *Moines*, & que l'*Epiſcopat* ne les diſpenſe de rien de ce qu'ils pratiquoient auparavant. L'*Evêque David*, qui tenoit ce ſiege il y a cinquante ans, a fait bâtir ce *Monaſtere* dont l'*Egliſe* eſt aſſez grande, & aſſez belle.

Il y avoit alors ſeize à dix-huit *Moines* dans ce *Couvent*, qui me paroiſſoient aſſez gens de bien,

bien ; menant une vie austere & mortifiée, tant les *Moines* que l'*Evêque*. Ils vont vêtus de noir fort simplement, l'*Evêque* comme les autres. Pour les *Prêtres* ils vont habillez presque comme les Seculiers, à la reserve d'une longue robe qu'ils portent sur leurs habits. Ceux de ce *Bourg* étoient au nombre de cent à six vint, gens pauvres & ignorans, pris la plûpart de la lie du peuple, & engagez dans la *Prêtrise*, faute de moiens de se pousser au négoce. Il y a trois mille quatre à cinq cens *Maisons* à *Julfa* ; les plus belles sont le long de l'eau, & il y en a de très-richement dorées & azurées, qu'on peut appeller des *Palais*. Les Rois *Abas le Grand* & *Sofy premier* qui étoient bien aises que les *Armeniens* s'accommodassent en ces Païs-là, & y fissent de la dépense, les engageoient à bâtir de belles *Maisons*, & les caressoient, allant même en festin chez eux, & les protegeoient fortement; conduite qui aidoit si fort à l'agrandissement de ce Peuple, qu'il y avoit alors parmi eux des Marchands riches de deux ou trois millions ; ce qui est fort changé à present, quoiqu'il y ait encore des familles qui possedent plus d'un million de bien.

Pour ce qui est de la *nouvelle Colonie* de *Julfa*, elle contient quatre *Cantons*. Le plus éloigné est celui des *Ignicoles* ou *Guebres*, qu'on appelle *Guebre-Abad*, comme qui diroit *l'habitation des Infideles*. Les trois autres sont habitez de *Chrétiens*, l'un nommé *les Cheic-Sabana*, & l'autre *les Chams-Abad*, parce qu'ils ont été tirez des *Fauxbourgs d'Ispahan*, ainsi nommez, où ils habitoient auparavant ; & le troisiéme sont les *Erivanlou*, parce qu'il est habité

habité principalement de *Chrétiens*, originaires d'*Irivan*, la ville capitale de l'*Armenie Majeure* & du Païs d'alentour. Les *Europeans* demeurent dans ce Canton des *Erivaniens*, & les *Jesuites* y ont leur *Hospice*, n'aiant pû obtenir de maison à la ville, comme les autres *Missionnaires Romains*, quelque effort qu'ils aient fait pour cela.

Pour revenir à la fondation du *Bourg*, de *Julfa*, il la faut raporter à *Abas le Grand*, comme je l'ai déja observé, & en voici le motif. Ce Prince vaillant & sage, considerant que les grandes Armées du *Turc*, qui se jettoient tous les ans dans ses Etats, subsistoient particulierement sur les terres des *Armeniens*, il alla avec son armée enlever tous les *Armeniens* d'*Irivan*, de *Nacchivan*, de *Julfa*, ville sur le fleuve *Araxe*, & de toute la *haute Armenie*, afin de dépeupler entierement ce Païs-là, & il les amena dans sa ville Capitale, comme des sujets les plus propres pour exercer le Trafic, soit avec les *Turcs*, soit avec les *Chrétiens*; n'étant pas si haïs de ceux-là que les *Persans* le sont, & étant de même Religion que ceux-ci. *Abas* avoit alors fortement en tête l'établissement du Commerce, comme l'unique voie d'enrichir & faire fleurir son Etat. Il leur donna premierement le terrain pour s'établir, & leur fournit outre cela les secours dont ils avoient besoin; mais il fit bien davantage, c'est qu'il donna à tous ceux qui en vouloient des fonds en argent, ou en marchandise, pour aller négocier aux *Indes* & en *Europe*, en quoi ce Grand Prince eût un si merveilleux succès, qu'à sa mort on comptoit plusieurs Marchands dans ce

Bourg, riches de deux millions, comme je viens de l'obſerver. Ils nommerent cette nouvelle ville *Julfa la nouvelle*, du nom de cette *Julfa*, ſur le fleuve *Araxe*, leur Patrie & ancienne habitation. *Abas le Grand* avoit auſſi amené à *Iſpahan* les *Armeniens* & les *Guebres*, qui ſont à preſent dans la *nouvelle Colonie*, mais il les avoit logez ſur les dehors de la ville, en déça du fleuve, parce que c'étoient des *Artiſans*. Ces *Armeniens* avoient été ramaſſez de *Medie*, d'*Iſberie*, & de la *baſſe Armenie*, & les *Guebres* des Provinces dont *Kirman*, & *Yezde* ſont les villes Capitales: il en avoit amené plus de quinze cens familles de *Guebres*, mais partie s'en retourna peu après ſa mort. Leur *Canton* preſentement n'eſt que de trois cens *Maiſons*, partie de Laboureurs, partie d'ouvriers en poil de chevre & en laine, dont ils font des draps foulez & une maniere de chapeaux à leur uſage.

Il ne faut pas oublier ici qu'un des principaux moiens dont *Abas le Grand* ſe ſervit pour la fondation de *Julfa*; c'eſt qu'il ne mit que la plus legere taxe ſur cette *Colonie*. Les *Habitans* ne paierent durant ſon regne que neuf mille francs pour tout generalement. Sous le regne de ſon ſucceſſeur, leur taxe fut miſe à treize mille; & ainſi par degrez à deux mille piſtoles, qui furent aſſignées pour la chauſſure de la mere du Roi, ſelon la maniere d'*Orient*, où les impôts ſont toûjours deſtinez à quelque uſage particulier. Quand j'arrivai en *Perſe*, ce *Bourg* levoit environ cinq mille piſtoles en tout, pour fournir tant à la taxe qu'aux preſens qu'il faut faire aux Miniſtres d'Etat & à leurs propres Magiſtrats, qui ſont

un

un *Daroga*, ou Gouverneur particulier, un *Vizir*, ou Receveur, qui sont toûjours *Mahometans*, & un *Calonter*, qui est comme un Prevôt, ou un Maire, qui est pris du corps de leur Nation, & sans lequel le Gouverneur, ni le *Vizir*, ne peuvent agir: mais depuis la mort du Roi *Abas second* il y a environ quarante ans, les choses ont fort changé. Ces pauvres *Chrétiens* ont été chargez d'avanies, & on leur a fait païer des taxes de cinquante mille écus tout à la fois. Ils levent leurs taxes eux-mêmes, en faisant la distribution entr'eux, comme ils le trouvent à propos, & ils le font avec beaucoup d'humanité & beaucoup d'égards pour les Pauvres; y aiant des familles qui ne sont chargées que de quatre francs ou cent sols par an, au lieu qu'il y en a d'autres qui païent quatre vint à cent écus. On régle la taxe selon l'étenduë du commerce que chacun fait. Il ne demeure point de *Mahometan* dans ce *Bourg*, tant parce qu'il ne leur est pas permis, que parce que la *Religion Mahometane* enseigne que le culte divin ne sauroit être pratiqué purement parmi les *Chrétiens*, comme étant gens impurs & souillez. Un Bigot parmi eux n'y voudroit pas seulement mettre le pied. Au reste ce lieu est fort déchû de son Opulence & de la multitude de Peuple qu'il y avoit durant les Régnes précedens. J'observerai encore que les enfans de ce lieu jusqu'à l'âge de neuf & dix ans sont les plus beaux du monde; mais ensuite leur visage devient couperosé & se couvre de bourgeons. Le teint des filles, comme des garçons, se charge d'élevûres & les femmes après vint

cinq

cinq ans se passent & deviennent ridées & fort laides.

Au de-là de ces *Cantons* de *Chrétiens* & d'*Ignicoles*, sont leurs *Cimetieres*, parmi lesquels les *Europeans*, jusqu'aux *Moscovites*, ont aussi les leurs, chaque Nation à part. L'on y voit nombre de *Tombeaux*, bâtis à la maniere *Orientale*; c'est une assise de pierres ou de briques de sept ou huit pieds en quarré, haute de quinze à seize pouces, couverte d'un *Dôme*, où l'on va prier Dieu certains jours, manger & s'entretenir en memoire des Morts. Parmi ces *Tombeaux* il y en a un d'un Horloger nommé *Rodolphe*, Allemand, Protestant, qu'on peut dire qui soufrit le *Martyre*, sous le regne de *Sefi premier*; car quoiqu'on le fit mourir parce qu'il avoit tué un homme en se défendant, le Roi ne laissa pas de lui faire offrir avec tant d'empressement durant un si long-tems la vie, & toute sorte de biens & d'honneurs, s'il vouloit se faire *Mahometan*, qu'on ne lui peut refuser le glorieux titre de *Martyr*. Les *Armeniens* vont tous les jours à son sepulcre brûler de l'encens & des bougies, casser des pots & jetter le sort. Ils sont assez superstitieux pour croire que si quelqu'un attaqué de fievres casse le pot dans lequel il a coutume de boire sur la fosse d'un homme mis à mort injustement, il guerira peu après, & ils ne doutent pas que cet *Allemand* n'ait été traité ainsi, puisque celui qu'il avoit tué l'attaquoit le sabre à la main, pour lui ôter la vie. Ces gens jettent le sort, en laissant tomber cinq petits cailloux sur la fosse, & s'ils tombent rangez en croix, c'est un bon augure. Ils croïent que le merite du

Mar-

Martyr, ou de tout autre ſaint perſonnage ſur la foſſe duquel ils cherchent à s'éclaircir de leurs doutes les y fait parvenir & les tire de la peine où ils ſe trouvent.

Ces *Cimetieres* ne ſont pas loin des *Montagnes d'Iſpahan*, qu'on appelle *Kou-Sopha*, *Takt Ruſtan*, & *Takt-pers*, c'eſt-à-dire *Mont en terraſſe*, *Throne d'Hercules*, & *Throne des Pantheres*, à cauſe, dit-on, qu'il y avoit-là un ſi grand nombre de ces bêtes feroces, qu'on n'oſoit en aprocher. A demi hauteur de *Kouſopha*, après avoir monté environ mille pas, on trouve un hermitage ſur la pente de la montagne, où l'on a bâti de petits *Pavillons*, auxquels on a donné le nom *de Throne de Salomon*, parce qu'ils furent conſtruits par ſon ordre. Il y avoit auparavant une eſpece de *Caverne*, de l'eau courante, & quelques vieux arbres, où l'on alloit reſpirer le frais, qui y eſt tout à fait agréable. Le Roi trouvant cet endroit charmant, s'aviſa de dire au *Nazir*, ou Grand maître, que ce ſeroit un chef d'œuvre pour un *Architecte* de bâtir des Logemens en cét endroit, & qu'il voudroit pouvoir montrer de-là la ville à ſa mere. Le *Nazir* prenant l'affaire à cœur fit venir trois à quatre mille ouvriers, picqueurs de roc, maçons & autres, & dans ſix jours, fit faire-là un agréable bâtiment. On y travailloit avec la même précipitation qu'on eût fait pour éteindre le feu. Le Peuple entendant parler de l'entrepriſe, & comme elle avançoit, y couroit en foule pour le voir; mais le *Nazir*, la Cane à la main, leur faiſoit porter des materiaux ſans diſtinction de qualité, criant: *par la tête du Roi, vous travaillerez comme je fais: c'eſt pour*

pour son plaisir, & par son ordre; qui de vous autres seroit si perfide de n'y pas prêter la main? Il fit aussi accommoder le chemin en chaussées tournantes, avec des repos, pour prendre haleine, ensorte qu'à present on y peut monter à cheval, au lieu qu'auparavant on n'y pouvoit aller qu'à pied, & même avec beaucoup de peine.

Sur la pente de ces *Montagnes*, & sur le haut, on voit en divers endroits des ruïnes de *Châteaux* & d'autres *Edifices*, qui étoient faits de pierre de taille. C'étoit-là où les Peuples du Païs retiroient leurs biens & leurs familles, durant les guerres, tant civiles, qu'étrangeres, dont le Roiaume fut ravagé dans l'onziéme & le douziéme siécle, & d'où ils faisoient signal par des feux à ceux qui travailloient à la Campagne.

C'est-là tout ce qu'il y a à remarquer au dehors d'*Ispahan*, entre l'*Orient* & l'*Occident*. Il n'y a pas tant de choses à voir de l'autre côté, quoi qu'il y ait bien plus de *Fauxbourgs*. Le premier est celui de *Kherron*, qui comprend deux *Mosquées*, un *Hermitage* tout joignant qu'on appelle *le bon homme Loup*, deux *Caravanserais*, deux *Cimetieres*, & vint-huit *Maisons*, parmi lesquelles on voit des *Papeteries*, bâties sur un gros *Ruisseau*, qu'on appelle *Pierre chaude*. Je vis sur la face d'une des *Mosquées* une *Inscription* assez remarquable qui fait allusion au lieu écarté où elles sont bâties.

L'Eglise ne consiste pas en multitude de peuple. Quiconque a la verité avec lui, est la Congregation des fideles, encore qu'il soit seul.

L'hom-

Digitized by Google

L'homme savant & religieux compose l'Eglise, encore qu'il soit seul dans la Mosquée; & que la Mosquée soit bâtie sur la croupe d'une montagne.

Le nom de *Kherron*, qu'on donne à ce Fauxbourg, signifie *Sourds.* La raison qu'on a euë d'appeller ainsi ce *Fauxbourg* se trouve dans les *Legendes Persanes*, où il est écrit, que lors que *Nembroth*, Empereur de *Babylone*, eut resolu de faire brûler vif le *Prophete Abraham*, parce qu'il ne vouloit pas servir les *Idoles*, & qu'il enseignoit une autre *Religion*, il manda à tous les Peuples de son Empire d'envoier des Députez pour assister à l'execution. Le jour venu, les Députez de *Perse* aïant reçû commandement comme les autres d'aporter du bois pour le bucher, ils contrefirent les *Sourds.* *Nembroth* dit qu'il falloit les renvoier & leur fit donner un Chameau chargé de présens, & un autre chargé de vivres. *Abraham*, qui savoit la verité, leur cria: *O vrais croians de Dieu! Vous étes benits, de n'avoir pas voulu adherer à* Nembroth *dans son dessein sacrilege. Allez vous-en avec la benediction du Ciel. Les vivres ne manqueront point sur le Chameau, jusqu'à ce que vous soiez de retour dans vos maisons, & alors sacrifiez le Chameau en action de graces.* Cela arriva ainsi, & les provisions ne manquerent qu'à l'endroit où est ce *Fauxbourg*, qui fut depuis nommé *le Fauxbourg des sourds*, en mémoire de cet évenement.

On voit ensuite le *Fauxbourg* de *Seid Ahmedion*, ainsi dit *d'Ahmed le Noble*, un des descendans d'*Aly*, dont la *Legende* conte que c'étoit un des plus braves & des plus ardens Capi-

Capitaines dans la guerre des Partiſans d'*Aly*, contre ceux d'*Omer*, les premiers ſucceſſeurs de *Mahamed*, lequel pour toutes armes ſe ſervoit d'une *Sarbatane*, avec quoi il tiroit ſi juſte qu'il donnoit dans la tête à chaque coup. Elle porte qu'il tiroit avec des *bâles d'or*, qui peſoient ſept gros, ſur leſquelles étoit marqué le poids de la *bâle*, & le nom de *Seid Ahmed*, & qu'il y a environ deux cens ans, qu'on trouva proche de *Chyras* un crane, avec une de ces *bâles* dedans, qui étoit marquée de cette maniere. Le *Fauxbourg* eſt de cent cinquante huit *Maiſons*, entre leſquelles il y a quatre *Bazars*, & deux *Moſquées*, dont l'une eſt grande & belle, & entourée de *Jardins*, avec deux grands *Logis* pour les Paſſans, & un beau Puits ſoûterrain, où l'on deſcend pour prendre le frais. Un des *Eunuques* du *Serrail* a fait cette fondation. Au delà on trouve un *Cimetiere* fort ſpacieux.

Après le *Fauxbourg* de *Seid Ahmedion*, ſuit celui de *Tokchi*, qui contient quatre vint *Maiſons*, & quatre *Bazars*. On aperçoit au delà, à quelques cinq-cens pas, une *Maiſon* du Roi, qu'on appelle le *Jardin des Oiſeaux de Proye*, parce que l'on y en entretient un grand nombre. A côté eſt un hermitage qui porte le nom de *Hagi Mirza can*, qui l'avoit fondé pour les gens retirez du Monde; car de ces *Hermitages* de *Perſe*, les uns ſont faits pour la retraite du Fondateur même, d'autres ſont deſtinez au public. On voit à l'entour pluſieurs *Caravanſerais*, & un entr'autres qui n'eſt pas achevé, & qui devoit ſervir pour les *Pelerins* qui vont d'*Iſpahan*

à

Digitized by Google

à Metched, en attendant la *Caravane*. De ce *Fauxbourg* on entre dans un gros *Canton* qu'on appelle *La contrée de Fulsutchi*, & aussi *La source de Niliguer*, à cause d'un petit *Fleuve* ainsi nommé, sur les bords duquel ce *Canton* est bâti. Il est gros de cent cinquante *Maisons*, parmi lesquelles on voit deux *Mosquées*, quatre *Bazars* & un grand *Logis*, apartenant à ce *Hagi Hadayet*, Colonel, fameux, pour le bon ordre qu'il aporta l'an 1669. sur toute la Milice, dans le tems d'une si grande cherté qu'on pouvoit l'appeller une famine.

De ce *Fauxbourg*, on passe dans celui de *Deredechte*, qui ne contient que quatre-vingt-cinq *Maisons*, deux *Bazars*, & deux *Mosquées*. Il est terminé par un grand *Cimetiere*, qui porte le nom de *Cheic Massaoud* un *Saint* des *Mahometans*, lequel y est enterré sous un grand *Mausolée*, qui a deux tours faites comme des *Clochers*. Les *Persans* enseignent que ces *Saints* sont investis de deux prerogatives incommunicables, savoir d'être *Prophetes* en ce monde, & Intercesseurs en l'autre. Il y a des sentences inscrites à ce *Mausolée* dont l'une a rapport au *Saint* que j'ai nommé.

Logez vous dans le voisinage des gens de bien,
Qui se loge ainsi parmi les gens Saints
Et soyez leur voisin s'il se peut dans le tombeau.
Ne court risque d'aucune infection.

Seigneur, fai moi misericorde au jour du Jugement, ou si tu veux m'y punir, fai moi ressusciter avengle; que je n'aie pas la confusion de me trouver parmi ces gens de bien ici.

Il

Il y a tout proche un autre *Tombeau* dans un grand *Jardin*, entouré de hautes Murailles, avec de petits *Corps de Logis* en trois endroits, & une *Cave* souterraine qu'on appelle *la fosse des Prieres*, où les Dames de qualité *Mahometanes* vont pleurer & gemir en particulier, sans être vûës des Passans. Tout proche encore, il y a un autre *Tombeau* de marbre, dans un lieu separé aussi & clos de Murs, qu'on appelle *le Tombeau d'Aphese*, un de leurs anciens *Auteurs*, des plus doctes & célébres, sur tout pour la *Poësie*.

On montre particulierement dans ce *Fauxbourg* la *Maison* de *Kel anayet*, comme d'un personnage fort fameux. C'étoit le bouffon d'*Abas le Grand*. On raconte des choses merveilleuses de la posture, & de l'air plaisant & burlesque de ce personnage, qui savoit faire rire quand il vouloit par le simple geste de son corps, & dont l'esprit étoit tout à fait vif & sensé. Voici quelques-unes de ses reparties. *Abas le Grand*, apprenant le funeste effet que produisoit la décoction de Pavot, défendit sur de severes peines les Cabarets où on la debitoit. Cette décoction, qui n'est que le suc de Pavot cuit, réjouït fort sur le champ, rend gai & de bonne humeur; mais quand elle a fait son operation, on est plus morne & plus défait qu'auparavant; desorte qu'à la longue l'on en devient lâche, pesant & étourdi, & qu'enfin on en meurt. Mais cette drogue a ceci de funeste, que quand on s'y est accoûtumé, on ne sauroit plus la quitter; & si l'on tâche de le faire, il y va de la vie. Bien des gens en mouroient par la défense du Roi: grand nombre languissoient, & tout le monde

Digitized by Google

en étoit très fâché; mais le Roi s'étoit déclaré, on couroit risque de la vie à lui representer les fâcheuses suites de son Edit, & personne n'osoit lui en parler. *Kel anayet*, voiant la peine que cela faisoit, se chargea de la commission, & dit que la premiere fois que le Roi sortiroit, il le lui diroit nettement. Deux jours après, le Roi allant à la Chasse, *Kel anayet* s'en fut aussi-tôt dresser tout contre la porte du *Serrail*, par où le Roi devoit rentrer, une *Boutique* qu'il remplit de pieces de cette grosse toile dont on fait les Suaires des Morts. Il prit avec lui deux ou trois de ses gens, & ordonna à quatre ou cinq autres de venir à l'heure du retour du Roi demander de la toile, & de contrefaire les gens bien empressez. Dès qu'il vit le Roi approcher, il se mit à mesurer & à couper de la toile avec ses gens, criant à l'un, *portez tant d'aunes chez un tel Seigneur*; à l'autre, *vous portez-en tant chez tel autre*. Quand le Roi fut vis-à-vis, il se mit à crier encore plus fort, & comme si on l'eût bien tourmenté, *attendez*, *attendez*, *par le nom de Dieu*, *vous aurez tous de la toile tant qu'elle durera*. Le Roi ému de ce bruit, & fort étonné de voir une *Boutique* à la porte du *Serrail*, demanda tout indigné, en s'arrêtant, qui étoit si insolent de se venir planter-là. *Kel anayet* se montre, l'aune à la main, avec sa mine bouffone, qui fit fort rire le Roi, qui lui dit: *He quoi! Es-tu devenu vendeur de toile? Est-ce pour cela que je ne t'ai vû de la semaine? Sire*, repartit serieusement le Bouffon, *je ne suis plus homme de Cour, je suis Marchand de toile. Comment!* répondit le Roi, *Est-ce quelque chose de plus lucratif que mon service? Ah!*

Ah! Sire, repartit l'autre, *par le nom de Dieu, vous ne savez gueres les nouvelles. Depuis que vous avez défendu le Cocquenar* (c'est ainsi qu'on appelle cette décoction de Pavot.) *ces pauvres Cocquenaires meurent à centaines, la toile à ensevelir est rencherie de moitié: j'en viens d'envoier tant chez un tel Seigneur; tant chez cet autre, qui sont tous morts.*) (Nommant de suite les gens éminens qui souffroient le plus de cette défense.) *Tant qu'on ne boira plus de Cockenar, je ne ferai point d'autre métier.* La plaisanterie eût son effet, le Roi connut qu'on ne pouvoit deshabituer le monde du breuvage du Pavot; & il en permit les Cabarets comme auparavant.

Le Roi appelloit cet esprit bouffon *Ketchel anayet*, c'est-à-dire, *anayet le teigneux*, au lieu de *Kel anayet*, qui étoit son nom. Il lui tomba une fluxion sur la vûë, qui après lui avoir fait garder la Maison quelques jours, l'obligea de porter un mouchoir devant les yeux. Le Roi le voiant ainsi accommodé s'éclata de rire, en lui disant: *Quoi! gardes-tu la maison pour un petit mal aux yeux? Que ne viens-tu à moi pour les faire panser? Ne sais-tu pas que je suis un bon hakim?* (ce mot signifie Medecin) *Prens un peu de chaux, de vert de gris, de sel ammoniac, mets les en poudre, & les applique sur tes yeux, tu seras tout aussi-tôt gueri. Anayet*, qui n'avoit pas alors envie de rire, répondit. *Bonne recepte! par Dieu! Sire, vous êtes un excellent Beytaar.* (ce mot signifie Medecin de Bêtes) *Je m'étonne comment vous n'avez pas gueri les yeux de vôtre Pere bigle & chassieux.* Il parloit de *Codabende*, pere *d'Abas le Grand*, à qui on avoit fait passer une

Digitized by Google

lame ardente devant les yeux, pour lui ôter la vûë. Il en avoit échapé, mais ses yeux lui coulerent durant toute sa vie. On peut juger par la liberté que prenoit ce Bouffon, de quel bon naturel étoit ce grand & magnanime Prince, son maître.

Ce Monarque avoit un *Faucon* blanc, qu'on lui avoit envoié du *Mont Caucase*, qu'il aimoit beaucoup. Le Roi voulant un jour le faire voler, il le trouva malade. Il appella le Grand Fauconnier, nommé *Hossein bec*, & lui dit: *Prenez garde à ce Faucon, car quiconque me viendra dire qu'il est mort, je lui ferai ouvrir le ventre.* Cependant le *Faucon* mourut au bout de huit jours. *Hossein bec*, étant au desespoir, vit passer *Anayet* devant la *Fauconnerie*, qui alloit à la Cour. Il lui conta la chose, le conjurant avec larmes de le sauver de la mort. *Anayet*, touché de son malheur: *Bien*, dit-il, *laissez moi faire; si le Roi fait mourir quelqu'un pour lui dire que le Faucon est mort, ce sera lui-même qu'il fera mourir.* Il suit son chemin, & trouva heureusement le Roi qui achevoit de dîner, & étoit de belle humeur. *Teigneux*, lui dit-il, *d'où viens-tu?* *Anayet* prenant l'air le plus gai, lui répondit, *Sire, je viens de vôtre Fauconnerie; écoutez moi bien, car je veux vous raconter la chose la plus curieuse & la plus extraordinaire qu'on ait jamais vûë. J'ai trouvé Hossein bec, le balai à la main, qui balaioit une place en quarré, au devant de la voliere dorée. Il l'a arrosée ensuite, & après il a étendu dessus un petit Tapis de soye, qu'il a semé de fleurs. Après il a été querir vôtre Faucon blanc; & pleurant à chaudes larmes, il l'a couché sur le dos. Le Faucon étoit étendu-là,*

là, les aîles déploiées, le bec en haut, les Jambes serrées, les yeux fermez. Le Roi surpris du recit, l'interrompit en s'écriant; *comment donc! mon Oiseau est mort? Sire*, repartit *Anayet, que vôtre tête soit sauve: c'est vous-même qui l'avez dit.*

Au bout du *Fauxbourg* de *Deredechte*, on trouve la porte *d'Abas*, qui est une *Porte* nouvelle, que la superstition a fait faire l'an 1669. pour servir à la place d'une autre tout proche, qui est fermée qu'on appelloit *Dervazé Kathy*, qui veut dire *Porte de la disette.* Le Peuple reduit au desespoir par la famine qui arriva l'an 1669. n'osant s'en prendre au Gouvernement, se mit à crier qu'il falloit condamner cette *Porte de la disette.* Leur sens étoit que la plûpart des provisions, & des vivres, & sur tout le bled, avoient toûjours accoûtumé d'entrer par-là dans la Ville, & que n'en venant plus, il falloit s'en prendre à la *Porte*, & on la ferma pour les appaiser. On voit, joignant cette *Porte d'Abas*, le *Palais* de *Hagi bec Chirachi*, ou chef du Gobelet, & le *Palais de Zeinel begum*, fille du Roi *Tahmas*, & Tante d'*Abas le Grand.* C'étoit une très-belle femme, dont *Abas* étoit éperdûment amoureux, & la vouloit épouser. Plusieurs *Mollas* & un très-fameux entr'autres, nommé *Mir baguer*, en donnoient le *Fetfa*, comme qui diroit approuver la chose, ou declarer qu'elle est licite; mais les autres *Molla*, en bien plus grand nombre, indignez du dessein d'un tel inceste, furent un jour en grande foule armez d'épées, de bâtons & d'autres armes jetter de grands cris à la porte du *Serrail*, en demandant *Justice.* C'est la coutume

tume d'en user ainsi dans les grands malheurs & dans les rudes oppressions. *Abas*, étant venu à la porte, leur demanda ce qu'ils vouloient. Ils répondirent *qu'ils demandoient la tête d'un chien, d'un Infidéle, d'un Renegat Mirbaguer, qui renversoit la Loi de Dieu, & les livres des Prophetes, en permettant au Roi d'épouser sa Tante; ce qui étoit un peché si execrable, qu'il n'étoit encore monté dans l'esprit d'aucun Infidéle.* *Abas le Grand* se rendit à leur exhortation, & n'épousa point cette Dame quelque passion qu'il eût pour elle. La Porte *d'Abas* meine à un gros *Canton* tout joignant, qu'on appelle *Bide abad*, lequel contient huit cens quatre-vint trois *Maisons*, huit *Mosquées*, onze *Caravanserais*, cinq *Bazars*, & quatre *Bains*.

Proche de la *Porte d'Abas*, l'on en trouve une autre, qui a été faite par un même esprit de superstition. On l'appelle *Dervaze deulet*, *la Porte Imperiale*, ou *la Porte de la grandeur*; ou *des richesses*, & ce terme de *Deulet* est une des plus nobles épithetes de la Langue *Persane*; & celle qu'on donne ordinairement au *Palais Royal* en l'appellant *Deulet cané*, *la Maison des richesses*, ou *de la Grandeur*. Cette *Porte Imperiale* a été bâtie pour servir à la place d'une autre tout proche, qu'on appelle *la Porte de la mort*, qui est condamnée depuis près de deux cens ans, à cause d'une grande Peste dont la Ville *d'Ispahan* avoit été affligée, que le Peuple disoit être venuë de la contrée de *Guendamon*, qui est à dix lieuës delà au *Septentrion*, & être entrée par cette *Porte*. D'autres disent que c'est parce qu'on portoit en terre par cette *Porte* ceux qui mouroient de ce fleau.

Digitized by Google

fleau. Quoi qu'il en ſoit, le peuple la fit fermer par ſuperſtition, & il ſe croiroit perdu ſi on la r'ouvroit, s'imaginant que la Peſte reviendroit tout auſſi-tôt. Ainſi, lors qu'*Abas le Grand*, quatre cens ans aprês, eut fait deſſein de tranſporter ſon Siege Royal à *Iſpahan*, & qu'il eût choiſi ce Quartier pour ſa demeure, il ne voulut pas faire r'ouvrir cette *Porte de la mort*; mais tout proche, il fit faire cette *Porte de la Grandeur*, ou *Imperiale*. C'eſt la *Porte* qui eſt à l'entrée de cette belle *Allée d'Iſpahan*, que j'ai décrite.

A la gauche, eſt le *Palais d'Ahmed Bec Yuzbachi*, ou Capitaine des *Eunuques blancs*, & un grand *Portail*, qui fait une des entrées du *Serrail* du Roi, par une longue *Allée* d'Arbres, qui aboutit à un des *Jardins* du *Palais*, qu'on appelle le *Jardin des Amandiers*. On y voit toûjours une garde d'*Eunuques blancs*, qui ſont Mouſquetaires, & la Garde du Corps. Ils ont là leur Quartier, & dans les *Logis* à l'entour du *Jardin des Amandiers*. Il n'y a que le Roi ſeul qui puiſſe paſſer par cet endroit à Cheval, tout le monde y va à pied. J'entens ceux qui ont à faire au *Serrail*. J'y ai été pluſieurs fois, & c'eſt une fort belle promenade. Ces *Eunuques blancs* ſont la principale Garde du Roi hors du *Serrail*, mais ils n'entrent point dedans. On ne veut pas qu'il y entre d'autres *Eunuques* que des *Noirs*, & encore des plus laids, & des plus affreux pour ne pas faire naître de mauvais deſirs dans le cœur des belles femmes qui y ſont renfermées.

C'eſt-là le détail de la Ville d'*Iſpahan*, qui eſt la plus grande & la plus belle Ville de tout l'*Orient*. Les *Perſans* pour en repreſenter mieux la grandeur font ce petit conte, que

 l'Eſ-

Digitized by Google

l'Esclave d'un Marchand aiant gagné du bien à son service, il s'enfuit avec tout ce qu'il avoit, & se retira en un *Canton* de la *Ville* le plus éloigné, où il leva Boutique de même négoce, & il y fut dix ans, avant que son Maître en découvrît rien. Il y a en cette grande *Ville* des habitans de toutes *Religions*, *Chrétiens*, *Juifs*, *Mahometans*, *Gentils*, *Ignicoles*, & l'on y voit des Négocians de toute la terre. C'est aussi la plus docte *Ville* de tout l'*Orient*, & d'où la science se répand dans tout l'*Orient*, particulierement dans les *Indes*. Mes *Memoires* portent qu'il y a dans l'enceinte de ses Murailles

162. *Mosquées.*
48. *Colleges.*
1802. *Caravanserais.*
273. *Bains.*
12. *Cimetieres.*

Surquoi il faut remarquer qu'en *Perse* les Cimetieres sont pour la plûpart hors de la Ville.

Ils portent aussi qu'il se tuë tous les jours deux mille *Moutons* dans la *ville*, & quinze cens dans les *Fauxbourgs*; non compris ce qu'on en tuë pour la Cuisine du Roi, qui va à quatre vint dix par jour, ce qui n'est pas beaucoup pour un Païs où l'on ne mange pas d'autre grosse viande que le mouton.

La *Latitude* de cette puissante *Ville* est de *trente deux Degrez*, *quarante minutes*. La *Longitude* de *quatre vint quatre Degrez*, *dix huit minutes*, aiant le plus long jour de quatorze heures neuf minutes, trente six secondes. Le Climat en est le plus sain qu'en aucun endroit du monde où j'aie été; d'où l'on dit en commun proverbe *que qui vient sain à Ispa-*

Digitized by Google

Ispahan, n'y sauroit tomber malade; mais que qui y vient malade, ne sauroit y recouvrer la santé. C'est à cause de l'air qui y est sec, & subtil au dernier degré. Il est si sec, même la nuit, aussi bien que le jour, que si l'on met le soir une feuille de papier à l'air, on la retrouve le matin tout aussi seiche qu'on l'y a mise. Le froid, & le chaud, y sont rudes & perçans dans leurs saisons; mais le froid n'y dure pas plus de trois mois. Il y neige, & il y pleut peu. La pluye la plus abondante est en Mars, & en Avril, produite, je pense, des vapeurs des neiges fondues. Un vent d'*Occident* y regne doucement tout l'été. Il se leve au coucher du soleil, & est si frais la nuit, qu'on prend souvent la robe fourrée, & qu'il se faut toûjours bien couvrir. Le Printems y commence au mois de Fevrier, qui rend l'air fort serain, & la terre admirablement belle; car dès la fin du mois, tous les *Jardins* sont couverts de fleurs, les arbres sont en fleurs, particulierement les Amandiers. La seicheresse de l'air de ce Païs se remarque particulierement en ce qui arrive tant aux hommes, qu'aux bêtes, une heure après la mort. L'air entrant dans ces Corps repousse l'humidité, qui se resserre entre cuir & chair, & fait enfler le corps excessivement. Il en naît encore un autre accident fort commun; c'est qu'à la fin des maladies, il vient une enflure aux Jambes, qui ne se dissipe qu'au bout de quelques semaines; mais en général le climat est excellent, comme je l'ai dit, & les maladies qu'on y contracte, ne sont ni douloureuses, ni longues. Celle qu'on appelle *Venerienne*, qui y est fort répanduë, ne s'y

 aper-

aperçoit pas sur la peau, l'air dissipant tous les épanchemens de ce Venin, qui en sont les signes dans les autres Païs. La rouille non plus ne gâte jamais rien à *Isspahan*, elle n'y est pas même connuë. Cette *Ville* est encore à couvert d'un autre grand fleau qui est le feu. Comme ses Edifices sont de terre, on n'entend jamais dire que le feu s'y mette, & quand il seroit dans une maison, le voisin n'en auroit pas de peur, car le feu s'arrêtant après avoir brûlé la boiserie, les Murs qui sont tous de terre mettent la maison voisine à couvert de l'incendie. Ce qu'il y a de fort admirable dans une si grande *ville*, & si peuplée, c'est qu'elle subsiste avec abondance & opulence, sans Mer, & sans Rivieres. Tout sans exception y est aporté sur le corps des bêtes, & il n'y a rien qui ne s'y aporte, les Chameaux portant des fardeaux de huit cens pesant. Les *Persans* appellent ces animaux *les Navires de terre*; mais ce qui paroît incroïable, c'est que cette *ville* tire la plûpart de ses vivres, excepté le bêtail, de dix lieuës à l'entour. On compte dans cét espace quinze cens *Villages*, &, à dire le vrai, la plûpart de ses environs sont incomparables en beauté & en fertilité. Il faut se souvenir en cet endroit de la frugalité des *Orientaux*, parmi lesquels les *Persans* particulierement sont à estimer, mangeant beaucoup moins que les *Turcs*; car d'ailleurs, si on couvroit les tables à *Isspahan*, comme à *Londres*, ou à *Paris*, il faudroit bien faire venir des provisions de plus loin. Les *Persans* ne mangent de la viande que le soir, & n'en mangent qu'avec du ris & aussi des legumes. J'ai observé ailleurs combien leurs chairs

sont

ſont pleines de ſuc ; de maniére qu'on peut dire en général, qu'il ne ſe fait que la dixiéme partie de la conſommation de chair en *Perſe*, qu'il ſe fait en nos Païs par proportion.

Je viens à l'origine de la *Ville* d'*Iſpahan* à preſent le ſiége de l'Empire de *Perſe*. Les *Auteurs Europeans* veulent que ce ſoit la celebre *Hecatompyle*, la *ville à cent Portes*, fondée par les *Grecs*, parce que *Hecatompyle* étoit la Capitale du Païs des *Parthes* ; mais comment *Hecatompyle*, qui ſelon *Ptolomée*, & les autres *Géographes* anciens, étoit à trente ſept degrez cinquante minutes du *Pole*, pouvoit-elle être *Iſpahan*, qui n'en eſt qu'à trente deux degrez quarante minutes ? J'obſerverai là-deſſus qu'il faut que *Ptolomée*, ou ſes Copiſtes, ſe ſoient mépris au ſujet d'*Hecatompyle* ; car il n'y a point de *Villes* au Païs des *Parthes*, qui ſoit à trente ſept degrez du *Pole*. D'ailleurs les anciens ont placé *Hecatompyle* à trois journées de l'*Hyrcanie*, & *Iſpahan* en eſt à douze journées. *Quinte Curce* dit expreſſement qu'*Alexandre alla en trois jours d'Hecatompyle en Hyrcanie*. On pourroit pourtant concilier cette contradiction apparente en diſant, que la Province d'*Hyrcanie* s'étendoit autrefois du côté d'*Iſpahan* plus qu'elle ne fait, comme elle s'étendoit juſqu'à la *Meſopotamie*. J'ai remarqué une choſe dans ces Empires d'*Orient*, dont l'étenduë eſt ſi vaſte ; c'eſt qu'on étend & qu'on reſſerre les *Gouvernemens*, ſelon le bon plaiſir du Souverain ; & alors, la Province dont ils portent le nom, eſt conſiderée comme plus grande, ou plus petite, ſelon que s'étend la juriſdiction du Gou-

Digitized by Google

Gouverneur; mais j'ai observé aussi une autre chose sur ce sujet, c'est que la nature a fait en *Perse* la division de la plûpart des Provinces, soit par de hautes montagnes, soit par de vastes plaines, soit par la qualité du Terroir & du Climat. *Niger* se méprend bien davantage en prétendant qu'*Ispahan* est *Ecbatane*. Il n'y a pas d'aparence non plus que ce soit l'*Aspa*, que *Ptolomée*, *Pline*, & *Strabon* mettent en *Parthide*, à trente six degrez, parce, qu'*Ispahan* ne s'étend pas tant au *Nord*. Mais il y a assez d'aparence que ce soit *l'Aspadana* de ces Illustres *Geographes*, qu'ils placent à trente trois degrez; ce qui ne differe que de quarante minutes d'avec la vraïe situation.

Les *Auteurs Persans* & *Arabes* ont aussi de fort differens sentimens sur l'origine de cette *Ville*. Quelques uns la croyent foudée par *Houcheng*, petit-fils de *Noé*, qu'ils appellent *Adam second*. D'autres disent que ce *Houchend* est le second Roi de *Perse*, & la Neuviéme generation de *Noé*. D'autres en attribuent la fondation à *Juda*, un des douze Patriarches, ce qu'ils apuyent sur ce qu'on trouve que cette *Ville* s'appelloit anciennement *Darel Youda*, c'est-à-dire, *Colonie de Juda*. Mais *Aboulpharagh* Auteur de l'*Histoire des Arabes*, qui étoit natif d'*Ispahan*, donne une autre raison beaucoup plus aparente de cette dénomination-là. Il dit qu'autrefois *Ispahan* se divisoit en *Vieille*, & *Nouvelle Ville*, la *vieille* nommée *Hay*, dont *Alexandre* le *Grand* étoit le fondateur; la *Nouvelle* appellée *Elye boudié*, comme qui diroit *la Judée*, parce qu'elle avoit été fondée par les *Juifs*, que *Nabucadnezar* emmena

na captifs en *Perse*. Cette *Histoire* nomme *Nabucadnezar Baktnasr*, comme qui diroit *heureux aspect. Les Juifs*, dit cet Auteur, *étoient la plûpart des Artisans, qui aiant trouvé l'air, l'eau & le terroir de cette ville fort semblables à celui de la Judée, s'y arrêterent & y bâtirent une Ville, qu'ils appellerent du nom de leur Païs.* Mais enfin selon la plus commune opinion, *Ispahan* dans son origine étoit deux Villages, ainsi que je l'ai observé au commencement de ce Livre, lesquels à force de s'agrandir se joignirent, & devinrent enfin une grande *Ville*. Comme tous les *Auteurs Orientaux* sont fort exacts à raporter l'*Horoscope des Villes*, ils marquent la naissance d'*Ispahan* sous l'ascendant du *Sagitaire*. Ils l'ont representé pour cela sur le *Frontispice du Château*, & au *Marché Imperial*; mais ils ne le peignent pas comme nous par une figure moitié homme, moitié Cheval; mais moitié homme moitié Tygre, dont la queüe est un gros serpent, dans la bouche duquel le Sagitaire tire une fleche. Quoi qu'il en soit de tout ce que nous avons rapporté, il ne paroît pas dans les *Histoires* du Païs, qu'*Ispahan* ait été celebre avant le regne de *Tamerlan*: on voit seulement qu'elle fut subjuguée par les *Arabes* sous le Califat d'*Omar* dans le septiéme siécle, & que deux cens ans après une grande Peste aïant désolé la *Ville*, les habitans furent s'établir tout proche sur le bord de la Riviere, au *Village* qui porte le nom de *Chebereston*, c'est-à-dire *lieu de Ville*; qui est ce beau & grand Village dont j'ai parlé, où l'on voit des ruines d'anciens édifices. On y montre entr'autres la place où fut enterré le *Calife Alrachid*, qui aiant été déposé du Cali-

Califat, choisit ce lieu pour sa retraite, & y finit ses jours l'an 531. de l'*Ere Mahometane*. On trouve encore dans ces *Histoires*, que l'an quatre cens vint de cette Epoque, *Alaled-Daulet* Viceroi de *Perse*, sous les *Califes de Babylone*, tenoit sa Cour à *Ispahan*. *Tamerlan* la prit en allant à la conquête d'*Asie*, & la trouvant revoltée à son retour, il la reprit une seconde fois, & y exerça alors d'horribles cruautez. Il commanda entr'autres à son armée en aprochant de la *Ville*, que chaque soldat eût à lui aporter la tête d'un habitant d'*Ispahan*; mais comme la plûpart avoient pris la fuite, on dit que les soldats ne trouvant plus d'habitans, s'entretuoient pour avoir une tête à porter. On conte la même chose de *Cotza*, Roi de *Perse*, environ l'an mil quatre cens cinquante de nôtre compte. Ces grandes défaites avoient fort diminué *la Ville*; & ce qui lui fut encore plus funeste, c'est que les descendans de *Cheik Sepby*, Prince d'*Hyrcanie*, étant montez sur le Trône, ils établirent leur séjour à *Casbin*, jusqu'au tems d'*Abas le Grand*, qui étant homme de cœur & de tête, entreprit de reconquerir l'*Empire de Perse*, dont ses ancêtres avoient été presqu'entierement dépouillez; & comme *Ispahan* lui parut dans une bien plus belle situation que *Casbin*, & dans un Climat plus temperé, & d'ailleurs plus proche des Provinces que ce Monarque avoit en tête de conquerir des premieres, comme la Province de *Perse*, & les bords du *Golphe Persique* du côté de l'*Occident*, il transporta sa Cour à *Ispahan*, qu'on peut dire qu'il édifia à mesure qu'il conquit son Empire. Ce grand Prince fit plus; car afin que la *Ville* eût plus grande abondance

Digitized by

dance d'eau, il fit fendre avec une incroyable dépense une grande montagne à trois journées de Chemin, pour donner passage à un fleuve & le faire couler dans celui de *Zenderoud*, qui est le Fleuve d'*Ispahan*.

Le nom que cette *Ville* porte, est tiré d'*Aspacan* par tous les Etymologistes. *Asp* signifie *Cheval* en *Persan*, & *Can*, ou *Han*, en Langue *Arabe* signifie *un grand Hôtel*, & en *Tartare* un *lieu à recevoir les Caravanes*, comme qui diroit *Lieu* ou *Assemblée de Cavalerie*; & l'on a donné ce nom à cette *Ville* soit à cause de son grand peuple, soit parce que c'étoit le rendez vous général de l'Armée *Persane*.

Fin du huitiéme Tome.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google